

Jean MEYNAUD

Professeur de science politique à l'Université de Lausanne

(1961)

introduction à la SCIENCE POLITIQUE

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean MEYNAUD

Introduction à la science politique.

Paris : Librairie Armand Colin, 2^e édition, 1961, 370 pp. Collection Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, no 100.

[Autorisation formelle accordée par les ayant-droit de l'œuvre de Jean Meynaud, son épouse, Mme Meynaud-Zogrphos, Michel Meynaud (fils) et Hélène-Yvonne Meynaud (fille) le 19 octobre 2008 de diffuser toutes les œuvres de Jean Meynaud dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels :

Mme Meynaud-Zogrphos (épouse) : meynaud-zogrphos@orange.fr

Hélène-Yvonne Meynaud (fille) : helene-yvonne.meynaud@edf.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 25 janvier 2009 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



du même auteur

CAHIERS DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES
Librairie Armand Colin. Paris.

- No 95. LES GROUPES DE PRESSION EN FRANCE. *Épuisé.*
No 118. NOUVELLES ÉTUDES SUR LES GROUPES DE PRESSION EN
FRANCE. *En préparation.*

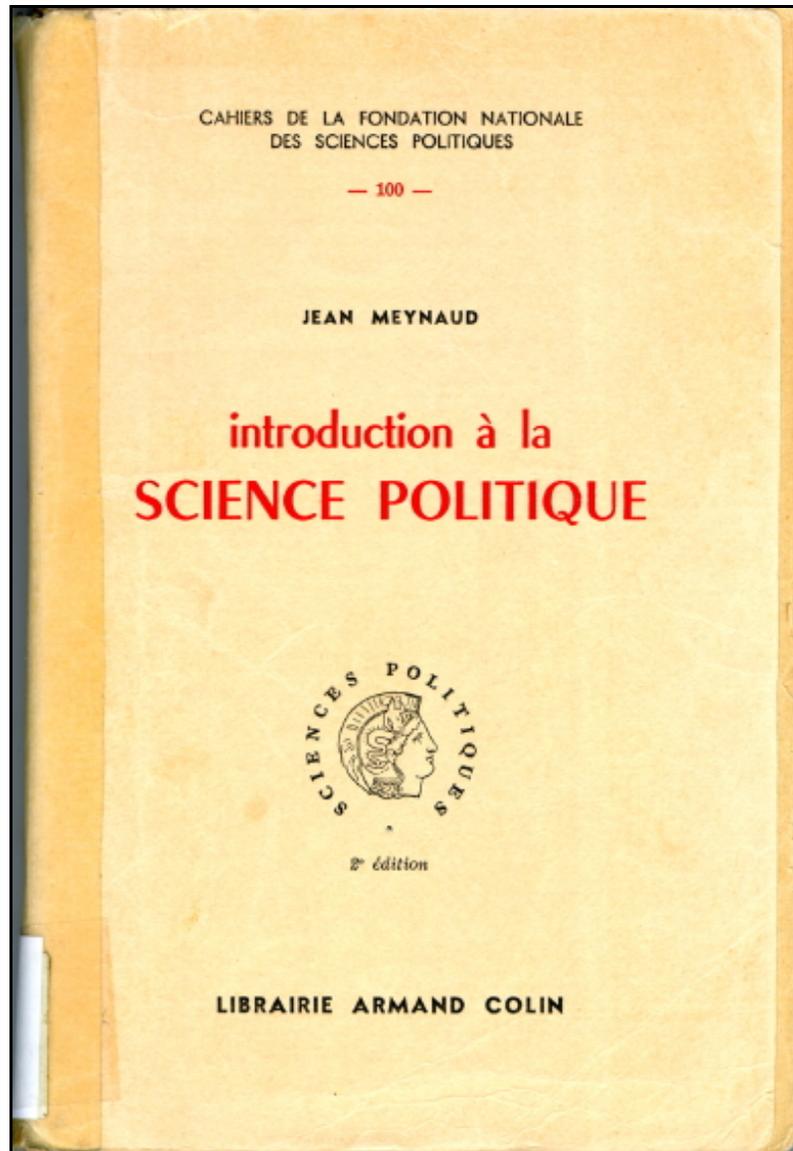
ÉTUDES DE SCIENCE POLITIQUE
Lausanne (Suisse).

- No 1. LA SCIENCE POLITIQUE : FONDEMENTS ET PERSPECTIVES.
1960, 228 p.
No 2. TECHNOCRATIE ET POLITIQUE. 1960, 116 p.
No 3. LES GROUPES DE PRESSION INTERNATIONAUX. 1961, 560 p.
No 4. DESTIN DES IDÉOLOGIES. 1961, 164 p.

Jean MEYNAUD

Professeur de science politique à l'Université de Lausanne

Introduction à la science politique.



Paris : Librairie Armand Colin, 2^e édition, 1961, 370 pp. Collection Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, no 100.

Table des matières

[INDEX DES AUTEURS](#)

[INDEX ANALYTIQUE](#)

[INDEX DES REVUES CITÉES](#)

[Avertissement](#)

[AVANT-PROPOS](#)

Chapitre 1. [LES DIVERS TYPES D'ANALYSE POLITIQUE.](#)

Une situation équivoque. Controverse sur l'esprit de l'explication (souci d'objectivité ; rôle de l'expérience ; ampleur du domaine). Pour une formulation théorique. Présence des « grandes oeuvres », (apport direct à la théorie ; contribution à l'étude du rôle des idées). L'enrichissement de la pensée politique. Une expérience étrangère.

Chapitre 2. [L'ÉLABORATION DU CADRE THÉORIQUE.](#)

Les faits et la théorie. Classification des hypothèses, 39 (constatation d'une uniformité ; établissement d'une typologie ; énoncé d'une interaction). Mécanisme de l'hypothèse (portée des propositions ; rejet des propositions erronées ; persistance des désaccords). La tentation monistique. Exigences de l'élaboration théorique.

Chapitre 3. [L'IDENTIFICATION DE L'OBJET.](#)

Portée de l'opération. Dimensions sociales de l'analyse. Sélection d'un centre d'intérêt. La science politique, science de l'État, La science politique, science du pouvoir. Valeur de la notion de pouvoir pour l'analyse politique. Éléments pour une définition fonctionnelle. Bilan de la controverse. Flexibilité du secteur politique.

Chapitre 4. [LE CONTENU DE L'INTERPRÉTATION.](#)

L'étude des institutions (évolution du point de vue ; droit public et science politique). L'analyse des groupes (contenu de ce point de vue, loi ; sociologie et science politique). Recherche des mobiles (orientation générale ; étude du comportement). Conséquences du pluralisme (implications méthodologiques ; frontières de l'explication). Le problème de l'unification.

Chapitre 5. [LE RASSEMBLEMENT DES DONNÉES.](#)

Tableau des données (présentation des divers types de données ; portée de la sélection effectuée). Le recours aux documents. L'observation (difficultés ; technique ; une perspective originale : l'étude à distance). L'expérimentation. L'analyse comparative.

Chapitre 6. [MATHÉMATIQUES ET SCIENCES POLITIQUES.](#)

Comptage et analyse statistique. Du comptage total à l'échantillonnage : les sondages (problèmes généraux ; applications). Présentation quantitative de documents non chiffrés. La mesure des attitudes. Un premier bilan. Des perspectives nouvelles. L'utilisation des modèles. La théorie des jeux. Une mathématique de l'homme ?

Chapitre 7. [PROPOS D'ÉTAPE.](#)

Pour un effort de codification. Vers l'établissement d'une théorie générale. L'intégration des relations internationales. Une dimension négligée : le changement politique. La querelle des méthodes.

Chapitre 8. [SCIENCE POLITIQUE ET SCIENCES SOCIALES.](#)

Le sens de la division. L'utopie de l'indépendance totale. Les types de relation (sciences consacrées à des sociétés différentes ; sciences à domaine spécialisé ; sciences à vocation universelle). Position de la science politique. La coopération interdisciplinaire. Les essais d'intégration.

Chapitre 9. [SCIENCE POLITIQUE ET SCIENCE ÉCONOMIQUE.](#)

Les données politiques de l'explication économique. Les données économiques de l'explication politique. Les emprunts méthodologiques. Un secteur de confluence : la politique économique (élaboration de la politique économique ; conséquences de l'action économique gouvernementale).

Chapitre 10. [L'APPLICATION DE LA THÉORIE.](#)

Le passage de la théorie à l'application. Les réticences du chercheur. Le point de vue gouvernemental. Théorie et prévision. L'analyse d'une situation. Réalisation d'une politique. L'action sur les esprits. Perspectives.

Chapitre 11. LES CONDITIONS DU PROGRÈS DE L'ANALYSE POLITIQUE.

L'exigence de la rigueur. Le refus du moralisme. La liberté de l'explication. La conquête d'un statut social. Une place autonome dans l'Université.

CONCLUSION

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Introduction à la science politique.

Index des auteurs

[Retour à la table des matières](#)

ABRAMOVITZ (M.)	BAUMOL (J.W.)	BOULENGER (J.)
ABRAMS (M.)	BAVELAS (A.)	BOURRICAUD (F.)
ACKERKNECHT (E.H.)	BAYLE (F.)	BOUZITAT (J.)
ADORNO (T.W.)	BAYLE (P.)	BOWLBY (J.)
AKERMAN (J.)	BEALS (R.L.)	BRIDEL (M.)
AKZIN (B.)	BEAN (L.H.)	BRIMO (A.)
ALAIN	BÉARD (C.)	BRINTON (C.)
ALLPORT (G.W.)	BEAUMARCHAIS,	BRODERSEN (A.)
ALMOND (G.A.)	BENDIX (R.)	BROGAN (D.W.)
AMPÈRE	BENTHAM (J.)	BROWN (B.E.)
ANDERSON (T.J.)	BENTLEY (A.F.)	BROZEN (Y.)
ANDERSON (T.W.)	BERELSON (B.)	BRUCK (H.W.)
ANDREZCJEWSKI (S.)	BERNARD (Cl.)	BRUNER (J.S.)
ANGELL (R.C.)	BERNARD (L.L.)	BRYCE (J.)
ANTONELLI (E.)	BERNARD (S.)	BRZCZINSKI (Z.K.)
APTER (D.E.)	BERNOUILLI (D.)	BUCHANAN (J.M.)
ARCARI (P.)	BERTIER DE SAUVI-	BUCHANAN (W.)
ARISTOTE,	GNY (G. de)	BURGESS (J.W.)
ARON (R.)	BETTELHEIM (C.)	BURKHEAD (I.)
ARROW (K.)	BIERSTEDT (R.)	BURNS (A.L.)
	BIRCH (A.H.)	BUTLER (D.)
	BIRMINGHAM (W-B.)	
BAILEY (S.K.)	BLACK (D.)	CADART (J.)
BALDWIN (R.E.)	BLANKSTEIN (G.I.)	CAILLOIS (R.)
BARBER (B.)	BLOTNER (J.L.)	CAMPBELL (P.)
BARENTS (J.)	BLUM (L.)	CANTRIL (H.)
BARKER (E.)	BOAS (F.)	CARR (E.H.)
BARON (P.A.)	BODIN (J.)	CARTWRIGHT (D.)
BARRE (R.)	BODIN (L.)	CATLIN (G.)
BARTHÉLFMIY	BOGARDUS (E.S.)	CÉLÉRIER (P.)
BARTOLI (H.)	BONHAM (J.)	CÉLIER (C.)
BARTON (A.H.)	BONNÉ (A.)	CHAMBERS (W.N.)
BASKHARAN (R.)	BONNET (G.)	CHAPMAN (B.)
BASTID (P.)	BOUDEVILLE (J.R.)	CHAPSAL (J.)
BAUDIN (L.)	BOULDING (K.)	CHARLIER (R.E.)

CHAUCHARD (P.)	DONNEDIEU DE VA-	FRANKEL-
CHAVANON (C.)	BRES (J.)	BRUNSWICK (E.)
CHEVALLIER (J.J.)	DORNBUSCH (S.M.)	FREDET
CHRISTOL (C.Q.)	DOUBLET (J.)	FREEDMAN (R.)
CLARK (J.M.)	DOUDINTSEV (V.)	FRENCH (J.R.P. Jr)
CLAUSEWITZ	DOWNS (A.)	FRÈRE (S.)
CLÉMENT (P.)	DRISCOLL (J.M.)	FREUD (S.)
COBBAN (A.)	DUCLOS (P.)	FREYMOND (J.)
COLE (G.D.H.)	DUFRENNE (M.)	FRIEDRICH (C.J.)
COLE (T.)	DUNNING (W.A.)	FUEYO (J.F.)
COLLIARD (C.A.)	DUPEUX (G.)	FURFEY (P.H.)
COMTE (A.)	DUPRÉEL (E.)	
CONDORCET.	DUPUY (A.)	GALANT (H.C.)
CONNOLY (T.G.)	DURKHEIM (E.)	GALTUNG (J.)
CONSTANT (B.)	DUROSELLE (J.B.)	GANSHOF <i>van der</i>
COOK (S-W.)	DUVERGER (M.)	MEERSCH (W.J.)
COOK (T.I.)		GARCEAU (O.)
COOMBS (C.H.)	EASTON (D.)	GAUDEMET (P.M.)
COTTERET (J.M.)	ECKSTEIN (H.)	GAUDET (H.)
COURNOT (A.)	EHRMANN (H.W.)	GEORGE (A.L.)
COUSIN (V.)	EISENMANN (C.)	GERBET (P.)
CRABBE (V.)	EISENSTADT (S.N.)	GIDE (C.)
CRICK (13.)	ELDERSVELD (S.J.)	GINI (C.)
CROSSMAN (R.H.S.)	ELIASBERG (V.F.)	GIRARD (A.)
CROZIER (M.)	ELLIOT (F.)	GIRARDEAU (E.)
CUVILLIER (A.)	EMERI (C.)	GIROD (R.)
	EUCKEN (W.)	GLASER (W.A.)
DABIN (J.)	EULAU (H.)	GOBLET (Y.M.)
DAHL (R.)	EVALENKO (R.)	GOGUEL (F.)
DAVID (P.T.)	EYSENCK (H.J.)	GOLDSTEIN (J.)
DAVIS (H.T.)		GONART
DERRUAU-BONNIOL	FABRE (M.H.)	GOODE (W.J.)
(S.)	FAINSOD (M.)	GOODWIN (G.L.)
DEUTSCH (K.W.)	FARRIS (C.D.)	GORER (G.)
DEUTSCH (M.)	FAUVET (J.)	GOSNELL (H.F.)
DEXTER (L.A.)	FESTINGER (L.)	GOSSMAN (N.J.)
DIAMANT (A.)	FILLOUX (J.C.)	GOTTMANN (J.)
DICKSON (W.)	FINER (H.)	GOULDNER (A.W.)
DIMOCK (M.E.)	FINER (S.E.)	GRANAI (G.)
DjILAS (M.)	FISHER (F.M.)	GRANGER (G.G.)
DOBY (J.T.)	FITZGIBBON (R.H.)	GRAZIA (A. <i>de</i>) GRA-
DODD (S.C.)	FLECHTHEIM (O.K.)	ZIA (S. <i>de</i>)
DOGAN (M.)	FOHLEN (C.)	GRIFFITH (E.S.)
DOMAR (E.)	FRANK (L.K.)	GROSSER (A.)
		GUÉRIN (D.)

GUGLIELMI (J.L.)	JULIA (E.)	LELEU (C.)
GUILBAUD (G.Th.)	JUSTMAN (E.)	LEONI (B.)
GUISAN (G.)		LEONTIEFF (W.)
GUISAN (L.)	KAPLAN (A.)	LERNER (D.)
GURIAN (W.)	KAPLAN (M.)	LEVINSON (D.J.)
GURVITCH (G.)	KARDNER (A.)	LEVI-STRAUSS (C.)
GUTTMANN (L.)	KATZ (D.)	LEWIN (K.)
	KAUFMAN (H.)	LEWIS (A.)
HAAS (E.B.)	KAYSER (B.)	LHOMME (J.)
HACKER (A.)	KAYSER (J.)	LIDDERDALE
HAESAERT (J.)	KENDALL (P.L.)	(D.W.S.)
HALÉVY (D.)	KEY (V.O. Jr)	LIKERT (R.)
HARRISON (W.)	KEYNES (J.M.)	LINDBLOM (C.E.)
HARTZ (L.)	KINDALL (M.G.)	LIORZOU (A.)
HASSNER (P.)	KIRK (G.)	LIPPINCOTT (B.E.)
HATT (P.K.)	KISH (L.)	LIPPIT (R.)
HAYEK (F.)	KLATZMANN (J.)	LIPS (J.E.)
HAYES (S.P.)	KLINEBERG (O.)	LIPSET (S.M.)
HPBERLÉ (R.)	KNIGHT (F.H.)	LIPSKY (G.A.)
HECKSCHER (G.)	KORT (F.)	LIPSON (L.)
HERMENS (F.A.)	KRACAUER (S.)	LITTRÉ (E.)
HERSKOVITS (M.)	KROEBER (A.L.)	LOCKWOOD (W.N.)
HERZ (J.H.)	KUZNETS (S.)	LODA (N.)
HILGARD (E.R.)		LOEWENSTEIN (K.)
HOBBS (T.)	LACHEROY (C.)	LONG (R.)
HOBBSAWN (E.J.)	LAMBERT (J.)	LOWIE (R.E.)
HOFFMANN (S.)	LANDECKER (W.S.)	LUETHY (H.)
HOJET (H.)	LANDRY (A.)	LUZZATO FEGIZ (P.)
HOMANS (G.C.)	LANE (R.E.)	LYND (H.M.)
HOROWITZ (M.W.)	LANGROD (G.)	LYND (R.S.)
HUNT (E.F.)	LAPIÈRE (J.W.)	
HUNTINGTON (S.P.)	LAPIÈRE (R.T.)	MACCOBY (E.E.)
HYNEMAN (C.S.)	LAROQUE (P.)	MACIVER (R.M.)
	LASKI (H.)	MACKENZIE (W.J.M.)
IRISH (M.D.)	LASLETT (P.)	MACPHERSON (C.B.)
	LASSWELL (H.)	MACRAE (D. Jr)
JAHODA (G.)	LATHAM (E.)	MACRIDIS (R.C.)
JAHODA (M.)	LAVAU (G.E.)	MADGE (J.)
JAMES (W.)	LAZARFELD (P.)	MAGID (H.M.)
JANET (P.)	LE BRAS (G.)	MALAPARTE (C.)
JANOWITZ (M.)	LECARPENTIER (G.)	MANNING (C.A.W.)
JEANNIN (P.)	LEIBHOLZ (G.)	MARCH (J.G.)
JENKIN (T.P.)	LEIGHTON (A.)	MARCHAL (A.)
JONES (V.)	LEISERSON (A.)	MARITAIN (J.)
JOUVENEL (B. de)	LEITES (N.)	MARONGIU (A.)

MARSAL (M.)	MORNET (D.)	POSTMANN (L.)
MARWICK (M.G.)	MORRIS JONES (W.H.)	PRÉLOT (M.)
MARX (K.)	MORTON (A.S.)	PRESS (O.C.)
MATSON (F.W.)	MOSCA (G.)	QUEEN (S.A.)
MATTHEWS (D.R.)	MOULIN (L.)	QUERMONNE (J.L.)
MATTHEWS (R.E.)	MUNI (V.A.)	
MAUCORPS (P.H.)	MURPIIY (G.)	RATZEL (F.)
MAURRAS (C.)	MURPHY (L.B.)	RAUP (P.)
MAXWELL (J.A.)	MYRDAL (G.)	RÉMOND (R.)
McCLOSKEY (J.F.)		RENAN (E.)
McCORD (N.)	NADEL (S.F.)	RICE (S.A.)
McCOYD (C.N.R.)	NAESS (A.)	RICHARDSON (L.F.)
McDONALD (L.C.)	NARBONNE (J.)	RIEFF (P.)
McGRANAHAN (D.V.)	NEUMAN (S.)	RIESMAN (D.)
McPHEE (W.N.)	NEUMANN (J. von)	RIGGS (F.W.)
MEAD (M.)	NEWCOMB (T.M.)	RIKER (W.H.)
MÉGRET (M.)	NEWELL (A.)	RILEY (J.W. Jr)
MEIER (G.M.)	NICOLAS (H.S.)	RILEY (M.W.)
MEISEL (J.H.)	NILSON (S.S.)	RIVERO (J.)
MENDRAS (H.)	NIMKOFF (M.F.)	ROBSON (W.)
MERQUIOL (A.)		RODEL (C.C.)
MERRIAM (C.E.)	OAKESHOTT (M.)	RODNICK (D.)
MeRTON (R.K.)	OGBURN (W.F.)	ROETHLISBERGER (F.J.)
MÉTRAUX (R.)	OGLE (M.B. Jr)	ROGOW (A.A.)
MEYER (F.)	OULÈS (P.)	ROKKAN (S.)
MEYNAUD (J.)		ROPER (E.)
MEYRIAT (J.)	PADOVER (S.K.)	RÖPKE (W.)
MICHELS (R.)	PAGE (C.H.)	ROSE (A.M.)
MILL (J.S.)	PARETO (V.)	ROSENBERG (M.)
MILLER (J.G.)	PARSONS (K.H.),	ROSENSTOCK- FRANCK (L.)
MILLER (W.E.)	PARSONS (T.)	ROSS (E.A.)
MILLS (C.W.)	PASTERNAK (B.)	ROSSI (P.H.)
MOLITOR (A.)	PATAUT (J.)	ROTVAND (G.)
MONJALLON (A.)	PELLOUX (R.)	ROUCEK (J.S.)
MONTCHRESTIEN (A. de)	PENN (R.J.)	ROUSSEAU (C.)
MONTESQUIEU	PERLMUTTER (H.V.)	ROUSSEAU (J.-J.)
MONTIRIAN (C.)	PERROT (M.)	RUSSELL (B.)
MONYPENNY (P.)	PIETRI TONELLI (A. de)	RUSTOW (D.A.)
MOORE (B. Jr)	PIGOU (A.C.)	
MOORE (J.B. Jr)	PINTO (R.)	
MOORE (W.E.)	PLATON	SAINT-PIERRE (Abbé de)
MORAZÉ (C.)	POISSON (S.D.)	SALOMON (y.)
MORGENSTERN (O.)	POSE (A.)	
MORGENTHAU (H.J.)		

SANFORD (R.N.)	SPENGLER (O.)	WALDO (D.)
SAPIN (B.)	SPROTT (W.J.H.)	WALINE (M.)
SARTORI (G.)	STALEY (E.)	WALKER (H.)
SAULNIER (V.L.)	STEARNS (R.P.)	WALLAS (G.)
SAUVY (A.)	STEIN (H.)	WANDYDZ (P.S.)
SCHAPERA (I.)	STERN (F.)	WARNER (L.)
SCHLESINGER (J.A.)	STOETZEL (J.)	WEBB (S. et B.)
SCHMID (C.F.)	STOUFFER (S.A.)	WEBER (M.)
SCHNALENBACH (H.)	STRACHEY a.)	WEIL (E.)
SCHNEIDER (L.)	STRAUSS (L.)	WELDON (T.D.)
SCHRAMM (W.)	STUART (A.)	WERTH (A.)
SCHUBERT (G.A. Jr)	SUMMERSKIL (M.)	WHEARE (K.C.)
SCHUMPETER (J.)	TALBOT (N.S.)	WHITE (J.P.)
SCHWARZENBER- GER (G.)	TANNENBAUM (F.)	WHITE (L.D.)
SCHWEINITZ (K. de Jr)	TAYLOR (R.W.)	WHITE (R.K.)
SCOTT (A.M.)	THIELENS (W.)	WHITING (A.S.)
SHANNON (L.N.)	THIONNET (P.)	WIATR (J.)
SHAPLEY (L.S.)	THOMPSON (V.A.)	WIENER (N.)
SHARP (W.)	THOMSON (C.A.H.)	WILEY (J.W.)
SHEATSLEY (P.B.)	THOMSON (K.)	WILLIAMS (J.D.)
SHILS (E.)	THURSTONE (L.)	WILLIAMS (P.)
SHUBIK (M.)	TOBY (J.)	WILSON (H.H.)
SIEGFRIED (A.)	TOCQUEVILLE (A. de)	WILSON (W.)
SIEYÈS.	TÖNNIES (F.)	WINSTON (C.M.)
SIMIAND (F.)	TOSI (S.)	WITTFOGEL (K.)
SIMON (H.)	TOUCHARD (J.)	WOODCOCK (G.)
SIRINELLI (J.)	TOYNBEE (A.)	WOODWARD (J.L.)
SLUCKIN (W.)	TREFETHEN (F.N.)	WOOTON (B.)
SMET (R. de)	TROTABAS (L.)	WRIGHT (Q.)
SMITH (A.)	TRUMAN (D.)	XYDIAS (N.)
SMITH (B.L.)	VAUVENARGUES,	YATES (F.)
SMITH (C.M.)	VECCHIO (G. del)	YOUNG (M.)
SMITH (D.G.)	VEDEL (G.)	YOUNG (R.)
SMITH (T.C.)	VERECKER (C.)	ZANDER (A.)
SMITHBURG (D.W.)	VERHULST (M.)	ZETTENBERG (H.L.)
SNYDER (R.C.)	VICO (J.B.)	ZINK (H.)
SOLA POOL (I. de)	VISSCHER (C. de)	ZIFF (G.K.)
SOLTAU (R.)	VITO (F.)	ZNANIECKI (F.)
SOREL (G.)	VITU (A.)	
SOROKIN (P.A.)	VOEGELIN (E.)	
SPENCER (H.)	VOLTAIRE	
SPENGLER (J.J.)		

Introduction à la science politique.

Index analytique

[Retour à la table des matières](#)

- Abstentionnisme électoral.
Académie française (élections à l').
Action (théorie de l').
Action française (L').
Administration publique.
- Aims of industry.
Algérie.
American Political Science Association.
Analyse de contenu.
Analyse factorielle.
Anthropologie et science politique.
- Anti-colonialisme : voir Conflits coloniaux.
Antisémitisme.
Apolitisme.
Archéologie et science politique.
Area studies.
Armée et politique.
Art militaire et distribution du pouvoir.
Association française de science politique.
Association internationale de science politique.
« Associations volontaires ». Voir Groupes de pression et groupements sociaux.
Attitudes politiques.
- Automation. Voir Technique et politique.
Autorité.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
Bibliographie internationale de science politique.
Bibliographie sélective des publications officielles françaises.
Biographie (intérêt de la).
Bouilleurs de cru.
Bourguiba (H.).
- Cagoule (La).
Camps de concentration.
Camps d'internement.
Capitalisme.
Caractère national.
Caractères politiques. Voir Attitudes politiques.
Cartel des gauches.
Cartographie.
Center for Research on World Political Institutions.
- Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix Internationale.
Charisma.
Choix.
Cité de Londres.

- Civilisations différentes (étude des).
 Classe dirigeante.
 Classes moyennes.
 Classes sociales.
 Climat (rôle du).
 Codification. Voir Terminologie.
Collective bargaining. Voir Marchandage.
 Comité international pour la documentation des sciences sociales.
 Commission de vérification des comptes des entreprises publiques.
 Commission interministérielle de documentation et de diffusion.
 Communauté (étude de).
 Communications. Voir Opinion publique.
 Communisme. Voir Attitudes politiques.
 Comportement électoral. Observations générales :
 Femmes
 Jeunes
 Paysans
- Compréhension internationale.
 Conceptualisation.
Conceptual scheme.
 Confédération générale du travail.
 Conférences internationales (étude des).
 Conflits coloniaux.
 Conflits internationaux.
 Conseil d'État.
 Consensus.
 Contrainte (monopole de la).
 Contre-Révolution. Voir Révolution.
 Contrôle social.
 Corrélation (technique de la).
 Corrélation partielle.
 Corruption.
 Coup d'État.
 Courrier des parlementaires.
 Course aux armements.
 Croissance économique.
- Cube (loi du).
 Culture (notion de).
 Cybernétique.
- Decision-making*.
 Décolonisation. Voir Conflits coloniaux.
 « Défiance constructive » (Allemagne fédérale).
 Démocratie.
 Démographie et science politique.
 Département d'État.
 Dépense publique.
 Distance internationale.
 Distance sociale.
 Documentation politique internationale.
 Droit international.
 Droit naturel.
 Droit public et science politique.
 Droite. Voir Attitudes politiques.
 Dynamique.
- Échantillonnage.
 École nationale d'administration.
Economic League.
 Économie politique.
 Écoutes téléphoniques.
 Écrivains (rôle des). Voir Littérature et politique.
 Eisenhower.
 Électeurs indécis (*Floating vote*).
 Élections (théorie des).
 Élections de *midterm* (États-Unis).
 Élections sociales (France).
 Électronique. Voir Technique et Politique.
 Entreprise publique.
 Ethnologie. Voir Anthropologie et science politique.
 Évaluation (techniques d').
 Explication de textes.
 Extrémisme. Voir Attitudes politiques.

- Facultés de droit et des sciences économiques.
- Facultés des lettres et des sciences humaines.
- Facultés des sciences sociales.
- Faits politiques.
- Fascisme.
- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
- Feed-back.
- Finances publiques.
- Fluctuations politiques.
- Fonction publique. Voir Administration publique.
- Fonctions de l'État.
- Fondation Ford.
- Fondation nationale des sciences politiques.
- Front populaire.
- Gandhi.
- Gauche. Voir Attitudes politiques.
- Géographie et science politique.
- Géopolitique.
- Gingembre (L.)
- Good citizenship.*
- Groupements sociaux.
- Groupes d'intérêt. Voir Groupes de pression.
- Groupes de pression.
- Guerre civile.
- Guerre psychologique. Voir Guerre révolutionnaire.
- Guerre révolutionnaire.
- Guerres (influence des).
- Hawthorne (enquête d').
- « Histoire de vie ».
- Histoire et science politique.
- Hitler.
- Ho-Chi-Minh.
- Hommes politiques.
- Homo economicus.*
- Idées (formation et rôle des).*
- Idéologie.*
- Inca (Empire).*
- Industrialisation.*
- Influence.*
- Input-Output.*
- Institut de sociologie Solvay.*
- Institut français d'opinion publique.*
- Institute for International Social Research.*
- Institutions judiciaires.*
- Instruction civique. Insurrection.*
- Intellectuels.*
- Intérêt général.*
- Intérêt public. Voir Intérêt général.*
- Interviews.*
- Izvestia.*
- Japon (Empereur du).*
- Jeux (théorie des).*
- Jugements de valeur.*
- Juristes (rôle des).*
- Labour (Grande-Bretagne).*
- Lausanne (Université de).
- Leaders. Voir Hommes politiques.
- Législatif-Exécutif.
- Législatures (effectifs des).
- Libido. Voir Psychanalyse et science politique.
- Linguistique.
- Littérature et politique.
- Mac Carthy.
- Mai 1958 (Événements du 13).
- Mao-Tsé-Toung.
- « Malaise » politique (France).
- Managers.
- Marchandage.
- Marché commun.
- Mau-Mau.
- Mesure en sciences sociales (signification de la).
- Michigan (Université du).
- Milieus d'affaires.

- Milieus financiers. Voir Milieux d'affaires.
Modèles.
Monarchie britannique (couronnement).
Mouvements plébiscitaires.
Mouvements révolutionnaires. Voir Révolution.
Mythes politiques.
- Nationalisme.
New York Times.
Northwestern University.
Novoe Vremia.
- Oligarchie (tendances à l').
Opinion publique.
Ordres monastiques.
Organisation internationale du travail (O.I.T.)
Organisation des Nations Unies (O.N.U.)
- Panel. Parenté (structures de la).
Participation à la vie politique.
Partis politiques.
- Pays sous-développés.
Personnalité. Voir Psychologie et science politique.
Personnalité de base.
Philosophie politique. Planification.
Police politique.
Policy sciences.
Political process.
Political Studies Association of the United Kingdom. Politiciens.
Voir Hommes politiques.
Politique économique.
Politique étrangère.
Politisation.
Pouvoir (mesure du).
Pratique religieuse.
- Pravda*.
- Prédictions électorales.
Prévision.
« Primat de l'économique » (Discussion du).
Progrès économique.
Propagande.
Propriétaires fonciers.
Psychanalyse et science politique.
- Psychiatrie et science politique.
Psychologie et science politique.
Public relations.
- Quantitatif (place du raisonnement).
Questionnaire. Voir Interviews et sondages.
- Rationalité.
Recherche opérationnelle.
Régime foncier.
Régimes politiques (typologie des).
Région (influence du facteur régional).
Voir Géographie et science politique.
Règles du jeu politique.
Relations économiques internationales.
« Relations humaines ».
« Relations industrielles ».
Relations internationales.
Enseignement et recherches
Intégration dans la science politique
Théorie
- Religion et politique.
Représentation (inégalités de).
Réseaux (théorie des).
Révolution. « Rôle » (notion de).
Roosevelt.
Royal Institute of International Affairs.
Rumeur.
- « Santé » politique.
Scalogramme.
Science économique.

- Science politique et sciences biologiques.
Science politique et sciences exactes.
Sciences du comportement.
Sciences du comportement et science politique.
« Sciences politiques ».
Sciences sociales et sciences exactes.
Secret d'État.
Section française de l'internationale ouvrière (S.F.I.O.)
Servage (abolition du).
Situation et état de la science politique
Belgique.
États-Unis.
France.
Grande-Bretagne.
Inde.
- Smith (Alfred).
Social engineering.
Social Science Research Council.
Société internationale.
Sociétés « animales ».
« Sociétés globales ».
« Sociétés hydrauliques ».
Sociétés « primitives ».
Sociétés secrètes.
Sociologie de la connaissance.
Sociologie électorale. Voir Comportement électoral.
Sociologie et science politique.
Sociologie politique.
Sondages.
Souveraineté (principe de la).
Statique.
Statistiques électorales.
Stéréotypes.
Stratification sociale. Voir Classes sociales.
- Structure (notion de).
Suez (crise de).
Swing. Voir Cube (loi du).
Symboles politiques.
Synarchie.
Syndicats.
Système politique (notion de).
Systèmes électoraux.
- Technique et politique.
Télévision (influence de la).
Tempéraments politiques. Voir Attitudes des politiques.
Temps (Le).
Terminologie.
Théorie politique.
- Times.
Totalitarisme.
Transplantation des institutions.
Travail interdisciplinaire.
Travail parlementaire (méthodes du).
- Unesco.
Union interparlementaire.
Unions d'États.
- « Valeurs ».
Veto présidentiel (États-Unis).
Vichy (gouvernement de).
Villiers (G.)
Vocabulaire de la science politique.
Vocabulaire des sciences sociales.
Völkischer Beobachter.
Vote (paradoxe du).
- Welfare Economics.
Welfare State.
Whitaker and Baxter.

Introduction à la science politique.

Index des revues citées

[Retour à la table des matières](#)

- Actualité juridique (L').
Administrative Science Quarterly.
Africa (Londres).
American Journal of Sociology.
American Political Science Review.
Annals of the American Academy of
Political and Social Science.
Australian Quarterly.
- British Journal of Psychology.
British Journal of Sociology.
Bulletin de la classe des lettres et des
sciences morales et politiques
(Académie royale de Belgique).
Bulletin de la Société d'études et de
documentation économiques, in-
dustrielles et sociales.
Bulletin international des sciences so-
ciales.
- Cahiers internationaux de sociologie.
Cambridge Journal.
Canadian Journal of Economics and
Political Science.
Current Sociology.
- Diogène.
- Economia.
Économie appliquée
Economist (The)
Esprit.
- Études et Documents (Conseil d'État).
- Impact.
Inquiry.
Insoc (Bruxelles).
- Journal of Abnormal and Social Psy-
chology.
Journal of Philosophy.
Journal of Political Economy.
Journal of Politics.
Journal of Social Psychology.
- Kölner Zeitschrift für Soziologie und
Sozialpsychologie.
- Manchester School of Economics and
Social Studies.
Midwest Journal of Political Science.
- New Statesman.
- Occidente.
- Political Quarterly.
Political Science Quarterly.
Political Studies.
Politico (II).
Politique.
Population. Psychiatry.
Psychological Bulletin.
Public Opinion Quarterly.

- Recueil Dalloz.
Review of Politics.
Revista de estudios políticos.
Revue d'économie politique.
Revue de géographie alpine.
Revue d'histoire littéraire de la France.
Revue de l'Institut de sociologie (Sol-
vay).
Revue économique.
Revue française de science politique.

Revue internationale de droit comparé.
Revue internationale des sciences ad-
ministratives.
Revue internationale d'histoire politi-
que et constitutionnelle.
Revue militaire d'information.
- Rivista delle società.
Rivista di politica economica.
Rivista internazionale di scienze socia-
li.

Social Research.
Sociological Review.
Sondages.
Studi politici.

Temps modernes (Les).

Universities Quarterly.

Western Political Quarterly.
World Politics.

Zeitschrift für schweizerische Recht.

Introduction à la science politique.

Avertissement

[Retour à la table des matières](#)

Depuis l'été 1958, au cours duquel fut achevée la préparation de la première édition de ce livre, plusieurs travaux d'inspiration méthodologique ont été publiés en France et à l'étranger. Sans rendre nécessaire l'abandon ou une transformation radicale des principes et conventions adoptées dans cette *Introduction*, de telles recherches devraient conduire à lui apporter immédiatement quelques retouches et divers compléments.

Toutefois cette révision ne saurait être utilement entreprise si l'auteur ne dispose pas d'un certain recul. Les suggestions faites dans les controverses quotidiennes sont souvent plus séduisantes que profondes, plus brillantes qu'utiles. Un délai de réflexion est indispensable pour effectuer le tri. Cependant il a semblé opportun que dans l'intervalle ce livre, qui, avec ses mérites et ses défauts actuels, représente un point de vue déterminé sur la science politique, reste à la disposition du public.

J'ai donc choisi de publier à nouveau, à quelques corrections matérielles près, la première édition dont les références de base n'ont pas sensiblement vieilli. Il s'agit davantage d'un second tirage que d'une nouvelle version. Si la faveur dont ce livre a bénéficié jusqu'à présent se maintient, je pense être en mesure d'ici deux à trois ans d'en proposer une édition entièrement refaite qui tienne compte des progrès de la discipline et de l'évolution de mes propres idées.

Lausanne, septembre 1961.

Introduction à la science politique.

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Ce livre trouve son origine dans un enseignement général de science politique professé à l'Université de Lausanne depuis le mois d'octobre 1955. Nous avons pensé, au départ, être en mesure d'assumer cette charge sans difficultés excessives. Ce fut une erreur. la préparation de ces leçons a été infiniment plus complexe que nous ne nous y attendions et, aujourd'hui même, nombreux demeurent les obstacles que nous n'avons pas réussi à surmonter. Un fait explique, au moins en partie, cette situation : il n'existe encore aucun traité ou manuel en langue française qui puisse servir de guide ou, au minimum, d'instrument de référence.

On tient à avertir immédiatement le lecteur que le présent ouvrage n'a pas été conçu pour combler ces lacunes. Ainsi ne comporte-t-il pas un exposé systématique des méthodes actuellement utilisées par l'analyse politique : la publication prochaine du manuel de Maurice Duverger (déjà disponible sous forme ronéographiée) fournira aux étudiants un instrument d'excellente qualité pour aborder cette matière ardue. Par ailleurs, notre livre ne contient pas un examen articulé des grandes questions de la vie politique. Nous espérons être en mesure de présenter, d'ici quelques années, un traité de ce type. Une raison majeure nous a conduit à différer la réalisation d'un tel projet : l'insuffisance des données disponibles sur le cas français. De nombreuses recherches sont en cours d'exécution : leur achèvement rendra progressivement moins téméraire l'établissement d'une formulation générale.

Notre unique objectif, en écrivant ces pages, a été d'énoncer les problèmes, et surtout les difficultés, que rencontre nécessairement le professeur ou le chercheur spécialisé en science politique. Nous avons tenté d'en apporter une énumération compréhensive et d'indiquer l'état actuel de nos réflexions sur chacun des points soulevés. Toutes les fois où cela s'est révélé possible, on a formulé une réponse nette aux questions posées. Dans bien des cas cependant, on n'a pu parvenir à une conclusion ferme : il eût été relativement aisé de dissimuler ces incertitudes au lecteur, mais il a semblé plus loyal de les exprimer clairement en exposant les différents points de vue en présence.

Ce travail se ramène donc à une étude de la science politique elle-même. Ce genre de présentation a souvent mauvaise presse. Ainsi a-t-on reproché aux sociologues d'avancer d'excellentes notions en se gardant de les appliquer dans leurs propres travaux. On ne saurait, pour le passé, dénier toute portée à cette boutade. Mais notre discipline offre une particularité : ce type de discussion y est rare au contraire. Aux États-Unis où la science politique connaît un important développement, l'analyse méthodologique de la discipline reste très en deçà de l'effort d'accumulation des faits. Ce décalage, on le dira cent fois, est l'une des causes fondamentales de la faiblesse actuelle de l'explication.

Au total le but de cette « introduction » n'est pas essentiellement, ni même principalement, d'ordre pédagogique. Le plan adopté comme le contenu des développements ne correspondent pas aux exigences d'un enseignement élémentaire. Un point en particulier doit être souligné. Étant donné les dimensions fixées à ce livre, il ne pouvait être question d'explicitier en détail les multiples sujets évoqués, qu'il s'agisse des théories de Bertrand de Jouvenel ou de Talcott Parsons, des sondages ou des jeux de stratégie. Entre l'examen approfondi de quelques problèmes et un essai d'inventaire général (naturellement incomplet), on a cru plus utile de choisir la seconde voie : ce faisant, on se condamnait à un exposé nécessairement allusif et, sur bien des points, nettement expérimental qui ne saurait suffire à l'élève débutant, en quête d'une information élaborée et aussi de certitudes immédiates.

* *

La préparation d'un ouvrage de cette nature pose toujours des problèmes difficiles. Il nous aurait sans aucun doute été impossible de les résoudre si nous

n'avions exercé, durant des années, la double fonction de secrétaire général de l'Association internationale de science politique et de rédacteur en chef de la Bibliographie internationale de science politique. Cette dernière nous a permis d'amasser, jour après jour, la documentation indispensable : on a tenté ici d'en faire profiter le lecteur, sur un mode d'ailleurs sélectif, par d'abondantes références qui doivent permettre, à qui le souhaiterait, d'entreprendre l'étude approfondie des questions évoquées dans le texte.

Mais nous devons à la première quelque chose de plus précieux qu'un appareil livresque : la connaissance directe des milieux dans lesquels s'élabore actuellement la science politique, l'établissement de relations personnelles avec quelques-uns des savants les plus éminents de cette discipline, dans le monde entier. Tous n'approuveront pas les positions prises et plusieurs probablement ne ménageront pas les critiques : il West pourtant que justice de reconnaître la dette contractée à leur égard. Nous leur sommes redevable d'avoir compris le rôle éminent de la science politique pour la connaissance des sociétés.

L'importance attribuée à cette discipline ne nous conduit nullement à méconnaître la portée des autres branches. L'un des thèmes centraux de cet ouvrage est que, à notre époque, les différentes sciences sociales sont indispensables les unes aux autres. Aucune ne saurait progresser en adoptant une position d'isolement. C'est en conjuguant leurs forces, en échangeant sans cesse données et techniques de recherche, que les spécialistes amélioreront la connaissance de leurs domaines respectifs.

Ce point de vue nous a poussé à évoquer de nombreux sujets sur lesquels nous n'avons que des notions fort limitées et, dans bien des cas, tout à fait superficielles. Les techniciens n'auront aucun mal à nous prendre en flagrant délit d'erreur et d'ignorance : nous avons accepté de courir ce risque dans l'espoir d'amener les uns et les autres à une exacte appréciation de l'apport considérable qu'ils peuvent fournir à l'analyse politique.

Parmi les reproches que mérite ce travail, figure le flottement de la terminologie. Sans en contester le bien-fondé, on tient cependant à souligner que ce défaut est, dans l'état présent des sciences sociales, très difficile à surmonter. Le seul moyen de l'éviter complètement eût été de forger un vocabulaire particulier et d'y plier arbitrairement l'ensemble des efforts analysés. C'est une tâche qu'au stade

actuel nous ne nous sommes pas senti apte à accomplir. L'unification de la terminologie est indispensable : il est difficile de concevoir qu'elle puisse être l'œuvre d'un individu isolé.

* *

Ce livre représente un point de vue personnel, sur des questions qui, dans l'ensemble, restent vivement controversées. À ce titre, il ne saurait engager aucune des « maisons » auxquelles nous avons appartenu et appartenons aujourd'hui. Sans nous réclamer d'une objectivité parfaite, nous nous sommes cependant efforcé d'exposer impartialement les arguments des uns et des autres. Le lecteur attentif saura reconnaître, de temps à autre, quelques mouvements d'humeur qu'en dépit d'un effort constant nous n'avons pu parvenir à éviter. Est-il besoin d'ajouter qu'ils ne concernent nullement des institutions qui sont grandes, et que nous respectons, mais seulement les conceptions que défendent certains de leurs représentants. Une confrontation intellectuelle n'a de portée que si chacun exprime sans détours ses préférences. La critique scientifique n'exclut ni l'estime ni l'amitié.

Quand un auteur écrit un livre, il a toujours tendance à forcer sa pensée : il agit de la sorte, comme disent les Anglais, pour donner une meilleure chance aux idées qu'il émet. On a essayé de ne pas trop accentuer ce mouvement naturel. Si néanmoins ceux qui lisent cet ouvrage croient pouvoir y relever quelques excès, nous leur demandons de nous en excuser en considération du but visé - promouvoir l'expansion d'une discipline dont l'état de sous-développement est inquiétant. Selon le mot très juste de Marcel Prélot, une « extraordinaire carence » a pris fin : on souhaite que soient saisies toutes les occasions qu'apporte cette transformation, dont les plus optimistes, il y a dix ans à peine, n'envisageaient que difficilement l'éventualité. On espère aussi qu'en dépit de ses imperfections évidentes ce travail y contribuera.

Novembre 1958.

Introduction à la science politique.

Chapitre 1

Les divers types d'analyse politique

1. les divers types d'analyse politique

[Retour à la table des matières](#)

L'un des traits caractéristiques de la science politique est la variété de l'image que s'en font ses adeptes. L'Unesco ayant réalisé, voici quelques années, une enquête sur l'objet et la méthode de cette discipline, le résultat en fut un livre collectif d'une diversité extrême, presque effarante ¹. À l'exception peut-être de la sociologie, aucune branche du savoir ne comporte de nos jours une telle marge d'incertitude.

L'examen des travaux publiés à l'époque la plus récente confirme l'actualité de cette observation. On relève certes, en proportion croissante, des recherches conduites selon des techniques de style moderne : mais on rencontre également des présentations d'allure purement doctrinale, sinon même d'inspiration confessionnelle ². Les optimistes trouvent dans ce pluralisme (qui va du raisonnement

¹ Il s'agit de l'ouvrage *La Science politique contemporaine : contribution à la recherche, la méthode et l'enseignement*, Paris, 1950. En dépit de son manque total d'homogénéité, ce livre demeure utile comme outil de référence. Pour une vue plus systématique de la discipline, voir ROBSON (William A.). *Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur : science politique*, Paris, 1955.

² Le meilleur exemple de cette tendance est VOEGELIN (Eric), *The New Science of Politics : An Introduction*, Chicago, 1952. Cet ouvrage a fait l'objet

abstrait à l'emploi de machines à cartes perforées) un témoignage de vitalité et d'esprit de mesure. D'autres l'interprètent comme un signe de confusion, une incapacité de choisir entre les divers modes de la connaissance.

C'est probablement L'étude des différentes conceptions de la théorie politique qui révèle le mieux cette étonnante variété. Elle est complexe en raison des tâtonnements des spécialistes et des incertitudes du vocabulaire.

• *UNE SITUATION ÉQUIVOQUE*

Il existe un net décalage entre la prétention de l'analyse politique qui veut se constituer en science et le comportement effectif de nombreux chercheurs. L'emploi du vocable de « recherche scientifique » est actuellement rentable et les intéressés n'hésitent pas à l'utiliser largement : ce n'est, dans bien des cas, qu'une assimilation formelle. Le procès-verbal d'une réunion américaine consacrée aux problèmes de la théorie ouvre à cet égard d'intéressantes perspectives ³. D'après l'auteur du rapport, trois tendances s'y sont manifestées.

La première traduisait la volonté d'ériger le domaine des études politiques en une discipline authentique par l'accumulation progressive de connaissances. assemblées et vérifiées selon des procédures rigoureuses : elle n'a remporté l'assentiment que d'une minorité. La seconde, témoignant d'une méfiance totale à l'endroit de cette aspiration, soutenait que le but de l'analyse est la découverte d'une sorte de sagesse (d'aucuns diraient peut-être en France d'un humanisme) : elle voyait dans une réflexion intuitive, fondée sur l'expérience. le meilleur moyen de parvenir à ce résultat. Elle est restée également minoritaire. Au contraire la grande

d'analyses minutieuses, d'aucuns s'efforçant d'établir qu'en dépit des excès de la thèse centrale, il comportait des éléments utiles. Voir par exemple McDONALD (L.C.). « Voegelin and the Positivists : A New Science of Politics ? » *Midwest Journal of Political Science*, novembre 1957, pp. 233-25 1. Voir aussi FUEYO (J.F.). « Eric Voegelin y su reconstrucción de la ciencia política ». *Revista de estudios políticos*. janvier-février 1955, pp. 67-116.

³ « Political Theory and the Study of Politics : A Report of a Conference » (rapporteur : Harry ECKSTEIN), *American Political Science Review*, juin 1956, pp. 475-487. Il s'agit d'une réunion tenue en février 1955 à la Northwestern University.

majorité des participants s'est prononcée en faveur d'une « approche » éclectique qui permît de retenir le meilleur de ces deux conceptions (en somme une certaine combinaison entre la corrélation statistique et l'aphorisme).

L'art du compromis est probablement un facteur essentiel de la gestion des affaires humaines. À ce titre, on ne saurait l'exclure de la conduite des réunions scientifiques. Il est cependant remarquable que le rapporteur renvoie dos à dos, en les qualifiant d'« extrémistes », les partisans des modèles et de l'appréciation morale. Cette volonté de modération qui correspond sans doute à l'opinion moyenne risque d'aboutir, au moins implicitement, à l'apologie de l'approximation : elle aide à saisir l'ambivalence du mot « théorie » dans la science politique contemporaine. Le point est important, car beaucoup de disputes tiennent à l'emploi du même terme pour désigner des démarches fondamentalement différentes ⁴.

Le mieux est de partir de positions tranchées entre lesquelles se répartissent bien des conceptions intermédiaires. Pour les uns, le rôle de la théorie est de formuler des prescriptions qui concernent le gouvernement des sociétés humaines. La tâche du spécialiste étant d'énoncer ce qui devrait être, il lui revient de spécifier à la fois les fins et les moyens de l'activité publique. À la limite, on lui assigne pour mission de préparer un code des relations politiques dont les établissements d'enseignement auraient pour mission d'inculquer le contenu aux membres de la communauté : ce qui revient à réinventer l'instruction civique. Au total, la fonction de l'analyse théorique est d'éduquer : elle comprend naturellement des jugements sur le « bien » et le « mal », le « juste » et l'« injuste ». Pour d'autres, l'objectif du théoricien est d'étudier le fonctionnement de la vie politique et d'en fournir une explication aussi complète et cohérente que possible. La réflexion porte sur ce qui est : elle emprunte le chemin qui va de l'observation et de la classification des faits à l'énoncé de généralisations et d'uniformités.

La science politique oscille ainsi entre la prescription morale et l'explication positive : loin de s'astreindre à un choix décisif, ses adeptes dépensent dans l'ensemble beaucoup d'efforts pour établir que ce choix correspondrait à une mutilation. Jusqu'à une date relativement récente, la notion de théorie et la qualité de théoricien ont été plutôt associées à la formulation de directives et de jugements

⁴ Cette ambivalence est clairement exprimée par JENKIN (Thomas P.). *The Study of Political Theory*, New York, 1955, pp. 1-4.

(spécialement à l'exposé de ceux que contiennent les doctrines du passé) : ainsi, dans la rigueur des usages, le droit naturel mais non le comportement électoral, relevait-il de cette catégorie. Pratique paradoxale qui est en voie de disparition : on admet de plus en plus que la démarche théorique s'attache à tous les compartiments de la recherche et qu'il est irrationnel d'en réserver l'exclusivité aux historiens de la pensée politique et aux constructeurs de systèmes. Mais ce faisant on s'est borné à étendre le cercle de la théorie et à accentuer la contradiction que le terme implique dans notre domaine.

Cette confusion des genres sépare la science politique, non seulement des sciences physiques et naturelles, mais aussi d'autres branches de la connaissance humaine : psychologie ou science économique, par exemple. Sans doute les préoccupations morales y font-elles parfois un retour offensif : ainsi, en matière économique, les tentatives, infructueuses dans l'ensemble, des écoles de l'économie de bien-être (Welfare Economics), tout au moins de celles qui se situent dans la ligne de Pigou. Cependant, peu de spécialistes en sciences sociales contesteraient aujourd'hui que leur tâche est seulement d'exposer le déroulement des relations sociales et non de proposer les critères d'un fonctionnement optimum de la société. Or, cette tendance à l'analyse positive est critiquée dès que l'on entend aborder les phénomènes politiques.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'indiquer les principaux arguments utilisés : notons que s'ils se révélaient fondés, la plus simple honnêteté conduirait à proscrire le terme de science pour désigner ce secteur de la recherche.

• *CONTROVERSE SUR L'ESPRIT DE L'EXPLICATION*

L'essentiel de l'argumentation consiste à affirmer que l'analyse politique a des servitudes propres et des problèmes particuliers. On en déduit que les procédés usuels (surtout les techniques statistiques) y sont d'un emploi malaisé et ne permettent pas d'appréhender la totalité du sujet. Par là se trouve justifié un système d'explication souple faisant une place à l'interprétation subjective et au jugement intuitif.

Il est possible de relever des positions extrêmes et, partant, isolées. Ainsi celle d'un Voegelin contestant que le recours aux faits ait plus de portée scientifique que la pure spéculation : point de vue dont l'acceptation entraînerait une complète mise en cause de nos habitudes de travail. D'autres observations exigent un examen attentif car elles se rapportent à des difficultés réelles dont on a seulement tort d'exagérer les conséquences éventuelles.

1. SOUCI D'OBJECTIVITÉ - Les partisans d'une étude positive affirment la nécessité de préserver l'explication de l'influence des valeurs et plus généralement, du poids des idées préconçues. Une telle prétention, dit-on, est insoutenable : la sociologie de la connaissance montre qu'il est vain de postuler la neutralité du chercheur. Non seulement la marche du raisonnement, mais encore la sélection des faits et même le choix des thèmes dépendent des idéaux et croyances de l'intéressé. Cette situation est quel que peu dissimulée dans une communauté où tous les savants s'inspirent, en gros, des mêmes critères : en ce cas, c'est la discipline qui, dans son ensemble, se trouve frappée d'une déformation. La question est immédiatement apparente au sein de sociétés divisées sur les principes de leur organisation et le sens de leur avenir.

Complication évidente, commune à toutes les branches de l'analyse sociale, elle constitue l'un des problèmes de base de la recherche scientifique⁵ et conduit parfois à souhaiter qu'au début de son exposé le savant précise, avec le maximum de franchise, les composantes morales de sa vision sociale : sans éliminer la déviation produite, un tel examen de conscience permettrait au lecteur de mieux la cerner et d'en apprécier plus aisément la portée⁶.

⁵ Pour une étude approfondie du problème, on pourra partir des références données par BARBER (Bernard), « Sociology of Science. A Trend Report and Bibliography », *Current Sociology*, 1956, no 2. pp. 91-153. On trouvera d'utiles observations dans ANTONELLI (E.). *Études d'économie humaniste*, Paris. 1957, pp. 11-24.

⁶ Ce procédé a été recommandé par G. MYRDAL dans son ouvrage *An American Dilemma : The Negro Problem and Modern Democracy*, New York. 1944, pp. 1044-1045. Pour un exemple d'application, voir DAHL (Robert A.), LINDBLOM (Charles E.), *Politics Economics and Welfare*, New York. 1953. pp. 25-54.

Envisagé sur le plan conceptuel, le problème de l'objectivité risque de paraître insoluble. Cependant, il n'est pas acquis qu'il en aille exactement ainsi au niveau des recherches concrètes. C'est au moins en partie, une affaire de méthodologie : il est possible, par une codification serrée des techniques d'observation, de préserver le chercheur de ses propres préférences. L'exploration, successive ou simultanée, du sujet par des esprits de tendances différentes, accroît les chances d'une présentation finale exhaustive : à cet égard, le conformisme n'est pas un avantage, même s'il résulte d'une simple pression sociale, hors de toute contrainte gouvernementale. L'impartialité absolue est probablement inaccessible : à moins de verser dans le défaitisme. on ne saurait en déduire l'impossibilité d'envisager les divers aspects d'une question.

Mais il est un palier de L'analyse au niveau duquel ces précautions ne peuvent plus jouer un rôle protecteur : l'appréciation morale, elle-même inséparable d'une conception globale des rapports sociaux. On prend parfois argument des difficultés d'une présentation objective pour justifier la tendance normative.. Erreur critiquable : constater les limites inévitables de l'objectivité scientifique et réclamer pour le savant le droit d'émettre des jugements de valeur, sont deux positions différentes. Le savant, estimant que la science politique se résout en une éthique, est fondé à contester l'ordre existant et à en proposer un meilleur : on minimiserait cette attitude en lui donnant pour seul principe le relativisme de l'explication, c'est-à-dire le produit d'une impuissance de l'esprit humain qu'il est souhaitable de limiter ⁷.

Il reste que l'impartialité est rarement accessible dans notre secteur. Les discussions et affirmations courantes concernant la vie politique sont de façon générale très engagées et partisans : la connaissance que chacun prétend en avoir forme un bloc confus (et presque indissociable) d'émotions, de vœux et de jugements partisans ⁸. Il serait bon que le spécialiste trouve dans cette situation un appel à la modestie et la justification d'un effort accru de détachement. Par contre,

⁷ Voir sur ce problème les pertinentes observations de LEONI (Bruno), « Guidizi di valore e scienza politica », *Politico*, mai 1957, pp. 86-94.

⁸ Consulter les observations de Georges GURVITCH sur la connaissance politique dans *Initiation aux recherches sur la sociologie de la connaissance*, Paris. 1948.

il serait regrettable qu'il en fit nécessairement le fondement d'attitudes moralisatrices.

2. RÔLE DE L'EXPÉRIENCE - Il est rare que le théoricien participe directement à la gestion des affaires publiques en occupant, par exemple, un siège de député ou un poste ministériel. Aux États-Unis, l'Administration a pris l'habitude de consulter des spécialistes en sciences sociales, voire même de les intégrer provisoirement dans ses cadres. Ailleurs les contacts sont moins étroits et se limitent souvent à des rapports épisodiques. Dans la quasi-totalité des cas l'analyse politique est donc conduite de l'extérieur. Est-ce là un grave handicap ?

Certains l'ont pensé. Sans un accès aux cercles gouvernementaux, le chercheur se trouve condamné à l'exploitation de ce qui « transpire » au dehors : d'où il résulte que l'explication reste superficielle et approximative. Les hommes politiques appuient souvent cette position : ils ironisent volontiers sur le manque de réalisme des études scientifiques et déclarent utopique l'effort qui veut traduire en formules rigoureuses les luttes pour l'accession au pouvoir. Ces observations tendent toutes à recommander une interprétation très souple, faisant une large part à l'intuition, l'empirisme, l'esprit de finesse. À quoi bon la mise en oeuvre d'un appareil coûteux si l'on est incapable, en raison de la nature des phénomènes étudiés, d'atteindre le fond des choses...

Sous leur forme brutale, ces remarques ne sont guère susceptibles de convaincre. Il est faux de supposer le praticien doué d'une faculté de compréhension supérieure à celle du théoricien. La vision de l'homme politique se borne généralement à certains des aspects du processus gouvernemental et à des problèmes secondaires mais dont dépend le déroulement de sa carrière. Il sait rarement s'élever à une vue d'ensemble et saisir l'interaction des phénomènes : l'absence de recul, le manque de temps pour la réflexion spéculative, l'inaptitude au maniement des catégories abstraites, constituent, dans la plupart des cas, un obstacle insurmontable. La contribution qu'il peut apporter se limite, en moyenne, à la fourniture de matériaux bruts (sous forme d'interviews, de mémoires...) que l'on ne saurait utiliser sans une vérification critique attentive.

Au surplus, il n'est pas démontré qu'en politique les éléments cachés aient plus de valeur que les données accessibles. Ainsi admet-on beaucoup trop aisément -

c'est parfois prétexte à paresse ou à facilité - qu'il est impossible d'établir raisonnablement les motifs d'une décision ; même dans le cas des pays totalitaires, on n'est pas dépourvu des moyens qui permettraient de déterminer les intentions gouvernementales et leur évolution (analyse de contenu de la presse, par exemple). La situation s'améliore quand on passe du détail (souvent d'importance anecdotique) aux lignes générales d'une activité. Autrement dit, les manifestations extérieures de la vie politique comportent un potentiel de documentation que l'on est encore loin d'avoir systématiquement utilisé.

Cependant, l'observation aidera à comprendre un trait de l'analyse présente dont la perpétuation serait fâcheuse. Il est vrai que certains secteurs de la vie publique se prêtent plus aisément que d'autres à l'emploi de procédures rigoureuses : d'où la tendance, chez certains théoriciens exigeants quant à la qualité de la preuve, à se concentrer sur les premiers au détriment des seconds. Ainsi l'abondance des études sur le comportement électoral - dont on a probablement surestimé le poids dans le fonctionnement du processus gouvernemental - contrastant avec l'extrême rareté des travaux sur le comportement des fonctionnaires et autres agents publics. Étroitement interprété, le besoin de rigueur aboutirait à de graves déséquilibres.

Sur ce point encore notre discipline n'a rien qui lui soit propre. Les chefs d'entreprise n'ont pas l'habitude de convoquer les économistes pour les informer des motifs de leurs investissements : cependant l'analyse scientifique de ces décisions ne cesse de progresser. Il n'existe aucun secteur des sciences sociales où l'interprétation ne soulève des problèmes redoutables : si elle est difficile, l'explication de la vie politique n'est pas une ambition inaccessible ⁹.

3. AMPLEUR DU DOMAINE - Plusieurs facteurs y contribuent. D'abord, l'extension des fonctions gouvernementales à l'époque contemporaine : la sphère des relations publiques ne cesse de se dilater aussi bien dans le cadre interne que sur le plan international. Ensuite, l'apparition de formes entièrement nouvelles : ainsi les sociétés totalitaires que l'on ne saurait en aucune manière assimiler aux

⁹ Voir l'étude de Wilfrid HARRISON, « Understanding Politics », *Occidente*, 1955, no 3, pp. 259-271, qui insiste sur l'aspect « esthétique » de l'interprétation.

dictatures classiques. Mentionnons enfin l'apport en quantité croissante de matériaux d'ordre politique par des disciplines comme l'histoire et l'anthropologie : d'où le problème d'intégrer dans l'explication les données relatives à des sociétés différentes des nôtres.

La tâche peut sembler écrasante. Il en va de même pour toutes les branches : que l'on songe seulement aux questions posées aux sociologues par l'urbanisation et aux économistes par la planification et les contrôles gouvernementaux ! Ne serait-il possible de la remplir effectivement qu'au prix de concessions (on n'ose pas dire de rabais) sur la rigueur de l'explication ?

Il est possible qu'il en soit ainsi dans un premier stade. Même fragmentaire et imparfait, un exposé désintéressé a généralement plus de valeur qu'une appréciation partisane. C'est probablement l'argument le plus fort en faveur d'une interprétation souple, qui fait plus de place à l'intuition empirique qu'à la vérification objective. Mais le procédé n'est admissible qu'à deux conditions : le spécialiste expose clairement les réserves indispensables, il évite de transformer en pratique habituelle un expédient provisoire. Évidemment, le théoricien ne parviendra valablement à couvrir de façon rigoureuse son immense domaine qu'au prix d'un long effort et notamment en préparant un cadre de travail susceptible d'embrasser peu à peu la totalité des faits relevés. Son absence met en lumière les difficultés de la science politique à suivre le mouvement et à en présenter une explication satisfaisante ¹⁰.

En définitive, les obstacles qu'affronte de nos jours cette discipline ne sont pas sensiblement plus graves que ceux auxquels se heurtent les autres branches des sciences sociales. Simplement elle paraît moins bien équipée pour les vaincre. La raison semble claire : insuffisance de l'appareil d'analyse et faiblesse de la formulation théorique. Cependant, l'accord est loin de régner sur la nécessité d'un changement ¹¹.

¹⁰ Sur cette insuffisance voir les observations présentées par GLASER (W.A.), « The Types and Uses of Political Theory », *Social Research*, août 1955, pp. 275-295.

¹¹ Très révélatrice à cet égard est la controverse engagée dans *l'American Political Science Review*, septembre 1957, pp. 734-775. Un article dû à D.E. AP-TER se prononce pour une formulation systématique incluant l'analyse des modèles. Un second, oeuvre de D.G. SMITH, soutient le point de vue tradi-

• *POUR UNE FORMULATION THÉORIQUE*

On entend désormais cette expression au sens des démarches qui préparent l'explication et permettent de lui donner un contenu systématique. De ce point de vue (le plus usuel en sciences sociales), la théorie forme un ensemble articulé de définitions, d'assomptions et de propositions couvrant un sujet déterminé. Elle doit permettre de présenter des relations susceptibles de vérification. Au stade initial, ce n'est qu'hypothèse, l'objectif ultime étant de permettre la démonstration causale et la prévision. Sauf indication contraire, c'est en ce sens que nous emploierons désormais le mot.

Sera-t-il superflu de préciser le point par quelques exemples ? L'étude du comportement électoral des femmes relève de l'analyse théorique, mais non le débat sur l'opportunité de leur octroyer ou non le droit de suffrage (tel qu'il se poursuit actuellement en Suisse). L'examen de la déformation de la représentation (et en particulier des inégalités de représentation) s'y rattache ¹², mais non la discussion sur la valeur morale du suffrage universel. Il n'y a aucun phénomène de la vie politique dont il ne soit possible d'entreprendre l'explication théorique : ainsi les camps de concentration ¹³ ou le couronnement de la Reine d'Angleterre ¹⁴. En adoptant cette position restrictive (par rapport aux habitudes de la discipline) on n'entend nullement déprécier, a priori et en bloc, les réflexions d'un autre type :

tionnel : l'objet principal de la science politique est la description des problèmes concrets (et éventuellement l'émission de jugements moraux). La théorie se rapproche ainsi d'une discipline littéraire. La troisième contribution, par A.A. ROGOW, repousse les deux thèses précédentes, accusant les spécialistes d'avoir négligé l'étude des grands problèmes (d'ordre économique, social...) qui se posent à notre société.

¹² Au sens donné à ces expressions par Maurice DUVERGER, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, 2e édition, Paris, 1956, pp. 623-628.

¹³ HOBBSAWN (E.J.), « The Political Theory of Auschwitz », *Cambridge Journal*, mai 1952, pp. 455-467.

¹⁴ NICHOLAS (H.S.), « The Coronation and the Monarchy », *Australian Quarterly*, mars 1953, pp. 7-12, et surtout SHILS (E.), YOUNG (M.), « The Meaning of the Coronation », *Sociological Review*, décembre 1953, pp. 63-81.

simplement il serait souvent préférable. en raison même de leur contenu, de ne pas les qualifier de théorie.

Jusqu'à présent, la science politique ne s'est que très modérément soucieuse de la formulation théorique. On a beaucoup décrit, mais on a peu cherché à généraliser. Cette recherche des faits est caractéristique des efforts américains : non sans excès, on a parlé d'*hyperfactualism* et même de tendance au « miniaturisme ». Nous n'en sommes pas encore là en Europe : il y est beaucoup plus aisé de relever les secteurs sur lesquels on possède quelques données sérieuses (généralement fragmentaires), que d'établir la liste de ceux pour lesquels l'ignorance est quasi totale. Disons que l'étude concrète des phénomènes n'est jamais contestable : pour d'évidentes raisons de sécurité, il y a d'ailleurs avantage à en confier la responsabilité à plusieurs chercheurs, travaillant, de façon indépendante, sur le même sujet. La seule erreur est de considérer ce travail comme une fin en soi, alors qu'il trouve sa signification essentielle dans la préparation de la synthèse. Le risque d'une submersion par la masse des faits n'existe qu'en l'absence d'un cadre théorique (au besoin sous forme d'une série d'hypothèses) permettant de les trier, les classer et les interpréter : il s'est souvent matérialisé.

Il n'en faut pas déduire que le champ de l'analyse théorique ainsi entendue demeure vierge. On relèvera facilement des propositions théoriques dont on ne s'est pas toujours préoccupé (y compris parfois l'auteur de la formule) de vérifier la validité à l'aide des matériaux existants ¹⁵. Il est vrai que l'on s'est rarement efforcé de rattacher les propositions particulières à une théorie générale de la vie politique, ou à une conception d'ensemble du système gouvernemental. Tâche immense dont certains pensent, même aux États-Unis, qu'elle est encore prématurée.

En indiquant cette voie, on emprunte le chemin suivi depuis bien longtemps par les sciences physiques et naturelles. Certains s'en irritent en postulant une différence de nature entre celles-ci et l'analyse sociale. D'autres affirment qu'après tout la divergence serait seulement de degré. Au stade actuel cette controverse semble un peu académique ¹⁶. Comme discipline d'observation et de systématisa-

¹⁵ On en trouvera de nombreux exemples dans LINDBLOM (C.E.). « In Praise of Political Science », *World Politics*, janvier 1957, pp. 240-253.

¹⁶ Qui s'intéresse à ce problème consultera avec profit l'importante étude de Johan GALTUNG, « Notes on the Differences Between Physical and Social

tion, les sciences sociales n'en sont encore, en somme, qu'au tout début de leurs efforts : qui se hasarderait à prédire, autrement que par inclination dogmatique, le point où elles arriveront dans un ou deux siècles ? Pour l'instant la question reste essentiellement pragmatique : il s'agit d'éviter les transpositions mécaniques qui découleraient d'une propension au scientisme. La méthode scientifique présente certes des principes de portée universelle dont on voit mal (ou peut-être trop bien) les motifs qui pourraient conduire à les écarter de l'analyse sociale : en particulier, l'obligation de ne pas sélectionner les faits en fonction de la thèse que l'on veut démontrer et de rejeter tout essai de généralisation infirmée par l'observation. Pour le reste, le seul critère valable est celui de l'efficacité : il en résulte notamment qu'avant de faire l'objet d'un emploi généralisé toute technique empruntée à une autre discipline (fût-elle d'ordre social) doit être essayée et prise comme hypothèse de travail. Dans l'état de nos connaissances, il est aussi peu satisfaisant de voir dans l'utilisation du raisonnement mathématique une perversion diabolique qu'une panacée universelle.

Autre danger (qui ne semble pas avoir beaucoup influencé la science politique) : la tendance à traiter les sociétés humaines comme des organismes biologiques et à construire des théories qui tentent de les interpréter en termes de naissance, de croissance, de vieillissement et de mort. Cette position, qui inspire à des degrés différents l'œuvre d'auteurs aussi divers que Hubert Spencer, Oswald Spengler et Arnold Toynbee, ne semble pas avoir conduit à des résultats indiscutables. Plutôt que d'y verser il serait préférable d'admettre, au moins à titre provisoire, l'autonomie des sciences sociales par rapport aux sciences physiques et naturelles.

La voie de la formulation théorique semble la plus sûre de celles qui s'ouvrent à la science politique : en vérité il ne semble pas qu'elle ait le choix. Doit-on en venir à la conclusion que tout l'effort de réflexion accompli dans le passé serait désormais sans valeur ou n'aurait de sens que pour la culture générale ? Question difficile : en dépit des apparences, elle représente bien davantage qu'un simple débat sur l'aménagement des programmes.

Science », *Inquiry*, Spring, 1958, pp. 7-34. Sur les assimilations abusives à l'ordre biologique, voir les observations de Barbara WOOTON, *Testament for Social Science*, Londres, 1950, pp. 71-81.

• **PRÉSENCE DES « GRANDES OEUVRES »**

Pendant très longtemps on a eu tendance à considérer, spécialement au niveau de l'enseignement, que la théorie politique se ramenait principalement à l'analyse des doctrines ou des « grandes oeuvres », pour reprendre la formule suggestive de J.-J. Chevallier. Cette conception a été très en honneur dans les pays anglo-saxons : les États-Unis certes, mais plus encore l'Angleterre (Cambridge et Oxford) où l'examen des auteurs anciens constituait le facteur de base, sinon l'élément primordial, de la formation de l'étudiant ¹⁷. En très net déclin dans les cercles où elle connut son apogée, une telle préférence continue d'inspirer, à retardement, les Universités désireuses de ne faire qu'une place limitée à la science politique : il n'est pas rare que l'histoire des idées politiques soit le premier cours à y être institué.

On avance couramment deux arguments pour justifier la place faite aux doctrines. Leur étude constituerait une gymnastique intellectuelle d'une exceptionnelle efficacité et fournirait à l'élève une bonne occasion d'affermir et d'affiner son mode de raisonnement. L'observation n'est pas sans fondement, sous la réserve que l'enseignement implique, notamment, un contact direct avec l'oeuvre (explication de textes) ¹⁸. Autre avantage : la connaissance des grands auteurs du passé demeurerait précieuse pour la compréhension du présent. Le point est discuté : précisément, si ce secteur de l'étude fait l'objet de contestations, c'est que la valeur des classiques apparaît moins grande et certaine pour l'interprétation de notre monde ¹⁹. Que penser de cette tendance ?

¹⁷ Voir COLE (G.D.H.), « The Teaching of Politics in the University. II, The status of political theory », *Universities Quarterly*, novembre 1953. pp. 22-33.

¹⁸ Wilfrid HARRISON voit dans l'enseignement des doctrines le lien entre les diverses branches de l'analyse politique. « Texts in Political Theory », *Political Studies*, février 1955, pp. 28-44.

¹⁹ D'où le souhait de limiter l'enseignement aux ouvrages ayant une signification pour le monde moderne : HACKER (A.). « Capital and Carbuncles "The Great Books". Reappraised ». *American Political Science Review*, septembre 1954, pp. 775-786.

Il y a certes un snobisme assez puéril de l'ancien. Aristote a tout dit, affirment certains, et il suffit de le lire avec attention pour trouver réponse à nos problèmes ²⁰. Autre type de paradoxe : les prétendues grandes oeuvres ne seraient que banalités, naïvetés, suppositions gratuites, affirmations intéressées : à quoi bon perdre un temps précieux à exhumer de telles vieilleries ? N'est-ce pas apporter la preuve que la science politique est incapable d'un effort original, à la mesure des exigences contemporaines ? Un tel mépris se condamne par son excès. Certes, il est possible de découvrir des erreurs, des approximations et autres faiblesses dans les doctrines (y compris les plus notoires). Cependant, elles sont le produit de quelques-uns des meilleurs esprits de leur époque et contiennent des vues qui n'ont pas fini d'influencer le destin de l'humanité.

Ainsi conduite, la controverse tend à s'éterniser sans que se dessine la perspective d'un accord quelconque. Il apparaît dès lors souhaitable de poser le problème en d'autres termes. Dans cet esprit, on va rechercher si et à quelles conditions l'histoire des idées peut apporter une contribution substantielle à la formulation théorique dans laquelle nous voyons la tâche centrale de la science politique.

1. APPORT DIRECT A LA THÉORIE - Pour revenir à l'ambivalence signalée précédemment, peut-on dire que les grands auteurs ont préféré exclusivement la prescription à l'explication ? Il n'y a pas de réponse uniforme. En beaucoup de cas, les considérations axiologiques ou normatives dominant : elles inspirent presque entièrement ce qu'il est convenu d'appeler les utopies. Mais il n'est pas rare, non plus, de découvrir le souci d'analyser objectivement le fonctionnement de la vie politique, ne serait-ce que pour mieux assurer les conseils émis. Souvent les deux courants coexistent dans la même oeuvre et il est bien difficile de les dissocier. On a parfois essayé (notamment pour l'histoire des doctrines économiques) de séparer dans les écrits du passé la recherche proprement théorique

²⁰ Écoutons pourtant Carl FRIEDRICH, l'un des spécialistes de ces doctrines : « Un chercheur imaginaire qu'on enverrait examiner la politique contemporaine dans les termes de la théorie aristotélicienne pourrait fort bien rapporter que la République d'Andorre est le lieu qui offre le plus grand intérêt », *La Démocratie constitutionnelle*, Paris, 1958, p. 1.

de la spéculation morale ou philosophique : ces tentatives se sont soldées par des échecs. Les grands systèmes de pensée se laissent rarement morceler ²¹.

Il est d'autant plus délicat de se prononcer que ces auteurs n'ont pas généralement pris la peine d'exposer leurs principes méthodologiques avec clarté. Montesquieu est plutôt une exception en déclarant dans l'*Esprit des lois* « On dit ici ce qui est, et non pas ce qui doit être », encore ne s'en tient-il pas d'un bout à l'autre à ce plan. Il serait absurde de considérer qu'avant lui aucun penseur n'avait tenté d'analyser objectivement les faits de son époque. Dès l'Antiquité hellénique, ce souci apparaît avec clarté : Aristote ne passe-t-il pas pour avoir étudié en une série de monographies les Constitutions de 158 cités grecques et étrangères ?

Il en résulte que beaucoup de propositions, d'allure spéculative, représentent en fait une systématisation de l'expérience, ce que nous considérerons comme une hypothèse. Parfois le lien est très apparent ; ailleurs, il est plus lâche et moins aisé à identifier. Mais qu'elles découlent d'une observation stricte ou de la pression globale d'événements historiques, bien des affirmations classiques se rapprochent de la théorie-explication. À titre d'exemple, mentionnons l'assertion de Rousseau d'après laquelle l'agrandissement de l'État entraînerait nécessairement un resserrement du gouvernement : ainsi le nombre des chefs diminuerait à raison de l'accroissement du peuple ²².

)Nous pensons qu'il serait fort utile de relire les « grandes oeuvres » en vue d'y recenser systématiquement de telles propositions. Resterait ensuite à en entreprendre la vérification au moyen des données dont nous disposons aujourd'hui. Il arrivera souvent que l'opération ne puisse être faite directement et qu'une adaptation s'impose au préalable. L'effort vaut d'être tenté : nous ne sommes pas assez riches en hypothèses significatives pour être fondés à négliger une telle source.

²¹ Voir par exemple McCOY (C.N.R.), « The Logical and the Real in Political Theory. Plato, Aristotle and Marx », *American Political Science Review*, décembre 1954, pp. 1058-1 066.

²² Nous l'empruntons à Bertrand de JOUVENEL, « Initiation à la théorie politique pure », *Revue internationale d'histoire politique* 1 et constitutionnelle, janvier-juin 1957, p. 87.

2. CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU RÔLE DES IDÉES - Dans cette perspective, il ne s'agit plus d'apprécier la validité d'une affirmation ou d'un schéma, mais d'examiner l'ascendant sur le comportement politique d'une certaine forme d'activité intellectuelle. Que les sociétés capitalistes n'aient pas évolué conformément aux prophéties du *Manifeste communiste* n'empêche nullement cette oeuvre de peser sur le cours de l'évolution sociale.

Le problème de la formation des idées est l'un des plus confus et des plus débattus qui soient. Les uns y voient un produit de la vie sociale : les penseurs seraient en somme les porte-parole de leur époque plus que des créateurs originaux. On en déduit que l'élément moteur réside non dans les doctrines mais dans les conditions objectives qui leur donnèrent naissance. Cette conception s'accommode mal des systèmes qui demeurent inopérants pour être en avance sur leur temps : on possède de multiples exemples d'idées qui ont précédé l'évolution et parfois de fort loin ²³. D'où la tentation de les considérer comme une force autonome dont le rôle effectif dépend de l'état de la société mais qui peut exercer une action modificatrice.

Laissons cette querelle pour considérer le stade de la mise en circulation : même ceux qui en font un produit social admettent que les idées sont susceptibles d'accélérer le mouvement. On peut, semble-t-il, étendre cette constatation aux travaux qui se bornent à organiser des notions déjà largement répandues : la systématisation en accroît la faculté de pénétration et dans certains cas la force explosive (exemple du pamphlet de Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État ?*) ²⁴.

L'analyse de l'influence exercée par les idées politiques est une recherche d'un exceptionnel intérêt. Appliquée à l'étude d'événements historiques, elle dégage des schémas d'interprétation que rien n'interdit d'essayer pour l'explication du monde contemporain. Mais bien des doctrines émises dans le passé continuent

²³ Que l'on examine attentivement par exemple le *Projet de paix perpétuelle* de l'abbé de *SAINTE-PIERRE*. A son époque, c'est une utopie. Cependant, il pose les bases, de façon réaliste et parfois subtile (voir en particulier les divers types de majorité), des projets de fédérations que l'on tente de réaliser à l'échelle européenne et même mondiale (O.N.U.)

²⁴ Sur l'influence des idées on trouvera une intéressante sélection de readings dans SNYDER (Richard C.). WILSON (H. Hubert), *Roots of Political Behavior*, New York, 1949, pp. 506-552.

d'agir à l'époque présente : cette perpétuation de l'influence est l'un des éléments qui commandent, avec le plus de force, l'introduction de la dimension historique dans la science politique. L'historien de la pensée rend donc un service évident en s'engageant dans cette direction ²⁵.

L'étude est certes difficile. Il arrive souvent que les hommes d'une époque se disent avec force et parfois véhémence disciples d'un penseur sans toutefois en appliquer réellement les idées. La Révolution de 1789 a-t-elle véritablement mis en oeuvre les conceptions de Rousseau ? Et qui a raison des Russes ou des Yougoslaves dans la dispute sur la conformité de la société soviétique aux enseignements de Marx ? Hors cela, l'analyse de l'influence des idées implique des exigences qui ne sont pas toujours satisfaites par l'histoire de la pensée politique. D'abord un examen, d'allure sociologique, du mécanisme de diffusion : en particulier ses modalités et son ampleur. Le tirage de l'oeuvre étudiée est déjà une indication intéressante, la composition du public une donnée qui ouvre d'importantes perspectives. Considérons, par exemple, le dépouillement de 500 bibliothèques privées (bourgeoisie libérale) réalisé par Daniel Mornet pour la période 1750-1780 : le Dictionnaire de Bayle y apparaît 288 fois, le Contrat social une seule ²⁶. Il serait souhaitable que de telles recherches soient entreprises sur une plus large échelle (naturellement en collaboration avec les historiens de la littérature). Mais un autre problème, plus important encore, doit être posé : ne commet-on pas une erreur, en matière d'influence, en se limitant aux grands auteurs traditionnels et n'y a-t-il pas d'autres sources, d'une importance appréciable qui, parfois, se révèle considérable ?

Ce point de vue est en train de gagner une large audience. Il y a sans doute beaucoup à retirer de documents, dont la réflexion systématique sur la politique ne constitue pas la raison d'être : pamphlets, libelles, correspondances, mémoires, romans, pièces de théâtre... Il est peu vraisemblable que l'on y découvre des notions originales, mais l'on n'en doit pas sous-estimer la portée quant aux mouve-

²⁵ Cette direction a été prise en particulier par l'historien américain W.A. DUNNING, *A History of Political Theories* (trois volumes parus à New York en 1902, 1905 et 1920). On comprend mal l'accusation d'« historicisme » dirigée contre lui par David EASTON.

²⁶ Cité par SAULNIER (V.L.), *La Littérature française du siècle philosophique*, 3e éd. revue, Paris. 1953, p. 12.

ments des idées. Un point capital est celui de la simplification (et éventuellement de la déformation) de la doctrine qu'entraîne une large utilisation. La tirade de Beaumarchais indique, sans aucun souci de nuances, ce que les hommes de la fin du XVIIIe siècle ont effectivement retenu de l'enseignement des philosophes.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la production littéraire. Déjà appréciable si L'écrivain se borne à refléter son temps, elle est capitale lorsqu'il entend participer au combat pour le pouvoir. Il arrive que les gouvernements autoritaires en tolèrent des remarques et critiques qu'ils n'admettraient pas si elles étaient présentées sous forme d'un traité systématique. Depuis octobre 1956, les romanciers et poètes polonais sont allés beaucoup plus loin dans l'attaque du régime que les professeurs de philosophie et de droit public (qui ont rarement exprimé par écrit les objections émises verbalement). Pour l'U.R.S.S. elle-même, on peut mentionner l'exemple de Vladimir Doudintsev et Boris Pasternak. En pareil cas, les oeuvres littéraires constituent une source originale. Il semble que nous ayons beaucoup à gagner d'une analyse plus attentive des rapports entre les lettres et la politique ²⁷.

Jusqu'à présent, on a évité d'employer le terme d'idéologie. Ce mot est l'un de ceux qui illustrent avec le plus de clarté l'imprécision de la terminologie des sciences sociales. D'aucuns pensent qu'il serait souhaitable de l'utiliser pour désigner ces courants, parfois confus et inarticulés, qui imprègnent des secteurs plus ou moins larges de l'opinion, Ainsi l'idéologie serait-elle la projection dans la vie

²⁷ Signalons à cet égard le cours de Littérature et Politique professé depuis plusieurs années par Jean TOUCHARD à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris. (Il en existe une reproduction ronéographiée hors commerce.) Sur l'étude du roman, voir BL0170ER (Joseph L.), *The Political Novel*, New York, 1955. Voir aussi Dupuy (Aimé). « Esquisse d'un tableau du roman politique français ». *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1954, pp. 484-513 ; GOSSMAN (N.J.), « Political and Social Themes in the English Popular Novel, 1815-1832 ». *Public Opinion Quarterly*, automne 1956, pp. 531-541. Mais l'apport de la littérature ne se limite pas à l'histoire des Idées. On peut également rechercher la vision qu'un homme de lettres a des conditions sociales : BERNARD « Moliere and the Historian of French Society », *Review of Politics*, octobre 1955, pp. 530-544 ; d'un secteur gouvernemental : CRABBE (V.), « Balzac et l'Administration », *Revue internationale des sciences administratives*, 1954, no 2, pp. 287-358 ; d'un événement historique : GUISSAN (Gilbert). « Flaubert et la Révolution de 1848 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1958, pp. 183-204.

quotidienne de L'effort doctrinal, pour ainsi dire l'intermédiaire entre l'écrivain et l'événement. L'obstacle réside dans la multiplicité des sens attribués à ce terme (notamment en fonction des thèses adoptées sur la formation des idées). Les uns lui attribuent une signification spécifique (par exemple celle d'un mythe politique fonctionnant pour préserver la structure sociale), d'autres lui confèrent une acception neutre pour désigner toute idée ou organisation d'idées. Notre propos n'exige pas une participation à ce débat ²⁸ : l'essentiel est de ne pas oublier en matière d'influence l'insertion de l'idée dans l'esprit des hommes et d'analyser ce qu'entraîne pour le système son assimilation par le public.

Il est indispensable d'appliquer l'effort suggéré aux doctrines contemporaines et, si l'on veut employer le terme, aux idéologies qui en dérivent. Trop souvent, l'historien s'interdit d'explorer les phénomènes récents : cette prudence ne manque pas de justifications, mais il en découle des lacunes fâcheuses (concernant les périodes trop proches pour l'histoire et déjà éloignées pour le spécialiste en sciences sociales que sollicite l'actualité immédiate). On peut se demander quel est le secteur du programme universitaire le plus favorable à L'analyse des idées présentes : la solution optimum est fonction des hommes disponibles. Le seul impératif est de conduire l'examen jusqu'au point actuel de l'évolution. À qui contesterait l'utilité de cette remarque, on se bornera à rappeler qu'il n'existe pas encore en France d'étude approfondie sur Maurras et l'Action française, sur les vicissitudes de la « doctrine » radicale, sur le socialisme de Léon Blum...

On espère avoir ainsi établi que la théorie a beaucoup à gagner d'une étude systématique de la pensée politique. Les orientations suggérées ne prétendent nullement embrasser la totalité des fonctions de cette analyse : en les formulant, on se propose d'établir qu'il n'y a pas, comme on le prétend parfois, d'incompatibilité entre la systématisation théorique et l'histoire des doctrines. Il serait regrettable qu'après avoir, à tort, considéré cette dernière comme une branche centrale, on tombât dans l'excès inverse en la négligeant ou en la réduisant à un rôle marginal.

²⁸ On trouvera une analyse critique du concept d'idéologie dans NAESS (Arne). *Democracy Ideology and Objectivity*, Oslo, 1956 (spécialement les deux premiers chapitres de la seconde partie).

• *L'ENRICHISSEMENT DE LA PENSÉE POLITIQUE*

La formulation théorique (qui englobe naturellement, comme un premier stade indispensable, la recherche des faits) et l'analyse historique de la pensée politique (doctrine et idéologies) n'atteignent pas l'intégralité des efforts actuellement accomplis pour perfectionner la connaissance. Mais il est très délicat de répartir ceux-ci en genres clairement délimités : le schéma esquissé ci-dessous est probablement beaucoup plus géométrique que la constellation effective des positions.

Notons d'abord la poursuite de la réflexion dans la ligne des grandes synthèses doctrinales du passé : pour la France, Plusieurs travaux de Bertrand de Jouvenel sont caractéristiques d'une telle manière²⁹. Cette tendance suscite de multiples travaux sur la nature de la démocratie, les droits de l'individu, la liberté, la justice, les fins de l'activité gouvernementale. Ce type d'analyse bénéficie d'un grand prestige en Angleterre où L'étude politique reste fortement imprégnée de préoccupations morales³⁰. Certaines de ces méditations demeurent sur le plan spéculatif sans souci d'application immédiate : beaucoup d'autres formulent des directives ou conseils en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions. Les plus originaux de ces auteurs trouveront plus tard leur place dans les manuels d'histoire des idées : on a déjà noté que, sans attendre, il convenait d'étudier leurs œuvres et d'en apprécier l'influence sur le comportement politique.

²⁹ *Du Pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance*, Genève, 1945, et surtout *De la Souveraineté. A la recherche du bien politique*, Paris, 1955.

³⁰ Pour la période récente on citera seulement les noms d'Harold LASKI, Michael OAKESHOTT, R.H.S. GROSSMAN, Sir Ernest BARKER... Voir en particulier, de ce dernier, *Principles of Social and Political Theory*, Oxford, 1951. S'opposant aux doctrines totalitaires, l'auteur y défend la thèse d'une distinction entre l'État et la société (entre les deux, pas de rivalité mais une complémentarité). Une bonne illustration de ces tendances est l'ouvrage *Philosophy, Politics and Society*. A collection edited by Peter LASLETT, Oxford, 1956. Autre représentant de cette tendance. WELDON (T.D.), *The Vocabulary of Politics*, Londres, 1956. Comme exemple d'une présentation de la « philosophie politique » à l'usage du grand public, Voir VEREKER (Charles), *The Development of Political Theory*, Londres, 1957. On peut rapprocher de cette élaboration doctrinale le livre de Jacques MARITAIN, *L'Homme et l'État*, Paris, 1953.

Bien souvent, ces efforts diffèrent de la théorie telle qu'on a choisi de la définir même si les intéressés, conformément à une vieille tradition, continuent à les présenter sous ce vocable. Il arrive que le souci principal soit aussi l'explication objective des phénomènes actuels et que la séparation se réduise en des nuances difficiles à saisir : moindre confiance dans les méthodes actuelles de recherche (spécialement sous leur aspect quantitatif), volonté d'assortir l'explication de jugements d'ordre moral, audace plus marquée dans la présentation des conclusions, etc. On a déjà rencontré le même problème pour les auteurs du passé : la recherche des formules et assertions susceptibles de vérification s'impose ici avec encore plus de force.

On a souvent prétendu que ce mode de réflexion était aujourd'hui en net déclin : des études particulières certes, mais aucune tentative pour construire un système qui soit au XXe siècle ce que, par exemple, fut celui de Bentham pour l'Angleterre. Le regret manifesté est d'autant plus vif que l'intéressé éprouve plus de réticence sur la valeur des techniques nouvelles. Pour C.B. Macpherson, la cause de cette décadence serait l'impuissance de la pensée politique, imprégnée d'individualisme, à comprendre les phénomènes de l'industrialisation et la montée des forces collectives qu'elle a provoquées³¹. D'autres en attribuent la responsabilité à l'oubli des thèmes du droit naturel. Il est juste d'ajouter que ce genre d'analyse a subi une grave dépréciation du fait de ses prétentions : ses adeptes ont souvent témoigné d'une assurance que ne justifiait pas la connaissance acquise. La prudence excessive aux yeux de certains dont témoigne aujourd'hui l'analyse théorique est en partie une réaction à ces excès.

On utilise parfois l'expression de « philosophie politique » pour désigner ce mode de réflexion. Le sens donné à cette catégorie est imprécis et varie d'un auteur à l'autre. On s'est efforcé de trouver un principe de différenciation entre la science politique et la philosophie politique. Les résultats obtenus demeurent peu satisfaisants. Une opinion moyenne admet que l'on passe au plan philosophique

³¹ « The Deceptive Task of Political Theory ». *Cambridge Journal*, juin 1954, pp. 560-568. Voir aussi EASTON (David), « The Decline of Modern Political Theory ». *Journal of Politics*, février 1951, pp. 35-58, et COBBAN (Alfred), « The Decline of Political Theory », *Political Science Quarterly*, septembre 1953, pp. 321-337.

dès qu'interviennent des points de vue normatifs, en bref, le philosophe politique serait celui qui s'occupe des fins aussi bien que des moyens ³².

Cet emploi du mot « philosophie » est-il légitime ? L'usage courant est certes en sa faveur : ainsi, pour prendre le cas du XVIIIe siècle, englobe-t-on parmi les « philosophes » des penseurs aussi divers que Montesquieu, Vauvenargues, Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Certains cependant sont partisans d'une utilisation plus restrictive, qui serait fondée sur une distinction entre l'élaboration doctrinale et la réflexion philosophique. La première se suffirait en quelque sorte à elle-même, la seconde n'ayant de sens que par rapport au système total de compréhension de l'univers dans lequel elle s'intégrerait. En définitive, la philosophie politique serait la méditation sur une catégorie particulière de phénomènes en fonction d'une philosophie systématique. En France, les travaux d'Eric Weil s'intègrent parfaitement dans cette conception restrictive ³³.

La distinction ainsi tentée apparaît logique. Il semble difficile de ranger sous une appellation commune l'élaboration du concept de justice chez Platon et la formulation du principe de la séparation des pouvoirs chez Montesquieu. Mais la différence est loin d'être toujours aussi tranchée, spécialement chez les auteurs contemporains. Au surplus, la philosophie ne revêt pas pour ses adeptes un sens univoque. On comprend ainsi que beaucoup se déclarent en faveur d'une conception large de la philosophie politique.

Ce point de vue est courant aux États-Unis où l'on tend, de plus, à charger la philosophie politique d'une tâche de surveillance générale de la recherche empiri-

³² On aura une idée de la variété des points de vue en consultant : STRAUSS (Léo). « On Classical Political Philosophy », *Social Research*, janvier 1945, pp. 98-117, et « What is Political Philosophy ? » *Journal of Politics*, août 1957, pp. 343-368, SARTORI (G.). « Filosofia della politica scienza empirica della politica ». *Studi politici*, sept. 53 - fév. 54. pp. 348-377 ; MAGID (H.-M.), « An Approach to the Nature of Political Philosophy », *Journal of Philosophy*, janvier 1955, pp. 29-42 ; CATLIN (George), « Political Theory : what is it ? », *Political Science Quarterly*, mars 1957, pp. 1-29.

³³ Son œuvre majeure en ce domaine est *Philosophie politique*, Paris, 1956. Elle a pour ambition de donner « une compréhension de la politique dans sa totalité et dans son unité structurée. comme compréhension de l'action humaine dans l'histoire ». Voir l'analyse de Pierre HASSNER, « La Philosophie politique de M. Eric Weil », *Revue française de science politique*, Juin 1958, pp. 423-431.

que. Se plaçant au-dessus des travaux courants d'interprétation, le philosophe aurait pour rôle d'en déceler les faiblesses conceptuelles et les erreurs méthodologiques. Il ferait, en somme, selon le jargon que l'on tente d'acclimater, de la « métathéorie ». Une telle fonction a certes sa raison d'être spécialement dans l'ordre de la terminologie. Le spécialiste en science politique utilise couramment, et sans en faire matière à réflexion, des mots chargés d'un sens métaphysique ou philosophique qui sont à l'origine de nombreuses controverses stériles : un effort de clarification préalable augmenterait certainement l'efficacité du travail quotidien. Mais doit-on confier cette tâche à une catégorie particulière de spécialistes qui se placent, non sans quelque prétention, à un niveau supérieur, ou considérer qu'elle fait partie intégrante de la formulation théorique ? On éprouve, à tort peut-être, de la méfiance envers les esprits qui se proposent de fournir à la recherche ses concepts et ses méthodes sans jamais y participer eux-mêmes. La position est confortable est-elle indéfiniment possible ? Il est en tout cas permis d'espérer que les progrès de la méthodologie politique, y compris la normalisation du vocabulaire, rendront un jour inutile un tel magistère.

Enfin l'on va jusqu'à charger la philosophie politique d'effectuer une synthèse des théories particulières. Son ambition finale serait alors d'établir le cadre de référence global à l'intérieur duquel prendraient place, au fur et à mesure de leur formulation, les généralisations départementales. On a le sentiment que la justification intellectuelle de cette extension demeure très incertaine. Ou la théorie générale que l'on projette d'établir est de même nature que les théories particulières et n'en diffère que par l'extension (les « valeurs » étant prises comme des données de l'explication, non comme des fins) : et dans ce cas on abuse du mot « philosophie » en l'employant pour désigner cette démarche. Ou au contraire, l'on considère qu'au stade terminal les valeurs devront intervenir comme facteur d'orientation : mais alors n'introduit-on pas une césure entre les divers paliers de l'explication et ne favorise-t-on pas l'équivoque dénoncée par ailleurs avec tant de véhémence ? Les éclaircissements déjà donnés sont dans l'ensemble insuffisants ³⁴.

³⁴ On vise en particulier l'ouvrage de David EASTON, *The Political System. An Inquiry into the State of Political Science*, New York, 1953. Si la partie critique est claire (et largement fondée) le sens de la reconstruction proposée manque de netteté : en dépit d'une lecture plusieurs fois répétée, nous n'avons jamais exactement compris la nature de la théorie générale que l'auteur suggère

Si on néglige cette prétention à la « méta-théorie » et à la formulation positive universelle, on se trouve au total confronté avec un mode de réflexion d'allure traditionnelle qui consiste soit dans la formulation de doctrines, soit dans le rattachement des phénomènes politiques à un univers philosophique. On ne saurait contester la légitimité d'un tel effort : on ne peut non plus admettre qu'on l'invoque pour contester l'utilité de la recherche empirique. Beaucoup raillent l'ambition des sciences sociales de donner une explication objective de la société (un Eric Weil ne tombe pas dans ce travers). On dénonce la lourdeur de leur appareil et le pédantisme de leurs formules, soulignant volontiers que jusqu'à présent un grand nombre de tableaux et d'équations n'ont engendré que des constatations secondaires. Toutes ces critiques, qui vont s'atténuant, ne se répercutent pas très loin : il est aisé de répondre qu'aucune discipline ne s'est réellement constituée en quelques années, voire en quelques décennies.

Au lieu d'engager de telles controverses, ne serait-il pas préférable d'admettre simplement qu'il existe divers plans de la connaissance politique, avec leur logique et leur propre justification ? Reste à savoir s'il est préférable de tenter de les unir ou de les maintenir séparés. Au niveau des catégories intellectuelles la distinction nous semble nettement préférable : l'état des études politiques serait moins confus si chacun déclarait nettement son propos. Il reste qu'en pratique les personnalités se jouent des classifications et dédaignent les cadres préétablis : encore est-il bon de disposer d'un critère qui permette d'apprécier la portée de leur oeuvre.

re (notamment du fait du chapitre 9 sur les « fondements moraux de la recherche théorique ». Voir sur ce livre : DUCLOS (Pierre), « Grandeurs, Faiblesses. Aspirations de la political science », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1954, pp. 156-184, et COOK (T.I.), « The Political System : The Stubborn Search for a Science of Politics ». *Journal of Philosophy*, février 1954, pp. 128-137.

• *UNE EXPÉRIENCE ÉTRANGÈRE*

On a fait dans ce chapitre de fréquentes références aux auteurs américains. Il en sera de même tout au long de ce volume. Pour une raison simple : la science politique dispose aux États-Unis, depuis plusieurs décennies, d'une situation pleinement autonome qui lui vaut d'avoir acquis d'importants moyens de travail. Le nombre des professeurs spécialisés y est très probablement supérieur à celui qui existe dans l'ensemble des autres pays. Même s'ils n'y ont pas encore correctement répondu, ces techniciens se sont déjà posé tous les types de questions que soulève l'analyse scientifique de la vie publique.

L'ampleur de cet effort est généralement méconnu en France. Il est vrai que les dimensions massives de l'œuvre en rendent l'abord difficile. Malheureusement beaucoup n'ont pas hésité à fonder sur une connaissance très insuffisante (qui découle parfois d'une ignorance de la langue anglaise...) des jugements aussi abrupts qu'inexactes. Ainsi le reproche fait aux savants américains de se limiter à une vision étroitement positive des phénomènes, d'ignorer les antécédents historiques et les préoccupations morales, de négliger le raisonnement déductif, en bref de ne prendre qu'un aspect du problème. On ne saurait travestir plus complètement la réalité.

En fait, depuis la fin du siècle dernier, la science politique américaine a essayé de multiples voies et revêtu de nombreux aspects. Selon les époques, tel point de vue a bénéficié d'un engouement marqué, allant parfois jusqu'à l'emballement. À aucun moment, une conception ne fut assez forte pour supprimer les autres. Aujourd'hui même la tendance à s'inspirer des sciences du comportement (*behavioral sciences*) a des partisans acharnés mais aussi des détracteurs très violents. Elle coïncide avec une recrudescence d'intérêt pour le droit public (considéré comme l'une des branches de la discipline). On peut seulement lui reprocher de manquer d'unité, cela étant dû à son extrême variété (qui, au niveau de l'enseignement, se traduit par une grande « flexibilité » dans l'organisation des départements...)

Ce n'est certes pas un modèle. Elle revêt des aspects irritants par exemple en tendant à dissimuler, sous une apparence d'objectivité, une validation implicite mais inconditionnelle des « valeurs » américaines et à transformer l'analyse en

une apologie de la démocratie (caractéristique est à ce propos le cheminement d'Harold Lasswell)³⁵. Elle témoigne de graves défauts méthodologiques que les Américains eux-mêmes n'ont jamais hésité à relever, souvent en termes sévères. Dans ce pays, la critique académique est loin de prendre l'allure courtoise qu'elle a fréquemment (et trop volontiers) en France. Mais la science politique américaine constitue un immense champ d'expériences dont il serait regrettable de refuser les enseignements. Ses succès comme les échecs graves qu'elle a subis comportent de précieuses leçons.

Un trait particulier : l'intérêt porté par les sociologues aux phénomènes politiques. Dès maintenant il existe dans ce pays une vigoureuse sociologie politique qui entreprend l'étude de quelques-uns des secteurs traditionnellement réservés à la science politique.

Les *political scientists* déplorent et dénoncent cette intrusion. Constatons sans insister que dans certains cas (et en particulier le comportement électoral) les analyses les plus importantes, spécialement du point de vue méthodologique, ont été le fait de sociologues ou de psychologues sociaux. Ces querelles de frontières entre professionnels, qui se ramènent souvent à la défense d'une « chasse gardée », n'ont après tout que bien peu d'importance. Elles n'auraient aucun sens en France où la science politique ne bénéficie que d'une autonomie très réduite et où n'existe pas un corps de spécialistes. Que des sociologues (en petit nombre d'ailleurs) s'y intéressent aux phénomènes politiques nous semble ouvrir une perspective particulièrement profitable³⁶.

³⁵ Voir en particulier son étude « The Developing Science of Democracy » (publiée pour la première fois en 1942), *The Analysis of Political Behavior*, Londres, 1947, pp. 1-12. Consulter EASTON (David), « Harold Lasswell : Policy Scientist for Democratic Society », *Journal of Politics*, août 1950, pp. 450-477.

³⁶ Voici quelques indications bibliographiques pour une étude des tendances actuelles de la science politique américaine. On y trouvera en particulier une discussion, souvent approfondie, des divers problèmes abordés dans ce chapitre. WALDO (Dwight), *Political Science in the United States of America*, Paris, 1956 ; YOUNG (Roland) ed., *Approaches to the Study of Politics : Twenty-Two Contemporary Essays Exploring the Nature of Politics and Methods by Which it Can be Studied*, Evanston (Illinois), 1958 ; *Goals for Political Science*, New York, 1951 ; GRIFFITH (Ernest S.) ed., *Research in Political Science*, Chapel Hill, 1948. La liste des articles est abondante et on se bornera

à une simple sélection : HOFFMANN (Stanley), « Tendances de la science politique aux États-Unis ». *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1957, pp. 913-932 ; CRICK (B.), « The Science of Politics in the United States ». *Canadian Journal of Economics and Political Science*, août 1954, pp. 308-320 ; COOK (T.I.), « The Prospects of Political Science ». *Journal of Politics*, mai 1955, pp. 265-274 ; MORGENTHAU (H.J.), « Reflexions on the State of Political Science », *Review of Politics*, octobre 1955, pp. 431-460. Pour la sociologie politique, voir BENDIX (Reinhard), LIPSET (Seymour M.), « Political sociology. An Essay and Bibliography », *Current Sociology*, 1957. no 2, pp. 79-169. Voir aussi l'étude de LIPSET dans ZETTENBERG (Hans L.) ed., *Sociology in the United States of America*, Paris, 1956, pp. 43-55. On trouvera de plus une incomparable source de références dans DRISCOLL (Jean M.), HYNEMAN (Charles S.), « Methodology for Political Scientists ». *American Political Science Review*, mars 1955, pp. 192-217. Ajouter enfin les nombreux articles sur les États-Unis contenus dans *La Science politique contemporaine*, op. cit.. et naturellement l'ouvrage de David EASTON.

Introduction à la science politique.

Chapitre 2

L'élaboration du cadre théorique

[Retour à la table des matières](#)

L'objectif principal de ce chapitre est d'indiquer dans quel esprit il paraît souhaitable de procéder à l'établissement d'un cadre systématique d'analyse. La démarche n'exige aucune présentation originale : il s'agit seulement d'appliquer à un secteur particulier les principes dégagés et employés dans les autres sciences sociales et, plus généralement, dans l'ensemble de la connaissance scientifique. On sait toutefois que la discussion de ces règles est loin d'être achevée : beaucoup des difficultés rencontrées ne sont pas propres à l'étude politique. L'examen de nombreuses recherches déjà effectuées ou en cours d'élaboration permettra d'adapter l'exposé au but de cet ouvrage.

Notre discipline en est essentiellement à l'âge de l'hypothèse. La plupart des propositions énoncées ne sauraient être définitivement acceptées sans vérification supplémentaire. Au surplus leur nombre reste faible eu égard à l'ampleur des problèmes en cause : on devra l'accroître par l'exploitation attentive des « grandes oeuvres » et surtout par un effort directement créateur. Qu'on ne s'étonne pas du rôle central ainsi dévolu à l'hypothèse : elle est partout irremplaçable quand il s'agit de progrès scientifique.

À ce stade, on considérera la théorie comme catégorie de la connaissance, sans se préoccuper de son extension : théories particulières ou théorie générale, généralisations départementales ou ensemble structuré de propositions. Les ques-

tions délicates que soulève l'édification d'un cadre compréhensif seront examinées ultérieurement.

Une tentation constante des sciences qui en sont encore à la première élaboration est d'exprimer des relations mécaniques et généralement unilatérales : on aboutit ainsi à des présentations déterministes dont la stérilité comme instrument de la connaissance n'est plus à démontrer. La science politique présente bien des exemples de telles impasses : il ne sera pas inutile de mentionner quelques-unes des plus caractéristiques.

• *LES FAITS ET LA THÉORIE*

On définit couramment la théorie comme l'exposé articulé des faits ou l'énoncé d'un mode de relations entre diverses catégories de faits. Au premier type se rattache, par exemple, l'établissement d'une carte des votes au lendemain d'élections générales : sa seule lecture montre, en Belgique, que l'orientation politique des deux grandes zones culturelles s'écarte sensiblement l'une de l'autre³⁷. La permanence de la tendance, d'une consultation à l'autre, affirme naturellement le sens de cette généralisation. D'aucuns contesteront la qualité de théorie à un tel comptage statistique : on y trouve cependant un essai ordonné d'exploitation des données disponibles qui est l'indispensable prélude à la recherche de corrélations. Au second type appartient la constatation faite par François Goguel d'une différence dans la répartition des suffrages entre la France « dynamique » et la France « statique »³⁸. L'observation se trouve liée à une variable : le coefficient de productivité et, plus généralement, le degré de modernisation économique. Définitivement vérifiée, l'hypothèse, qui exprime une relation causale, permettrait de prédire que, toutes choses égales, l'expansion du progrès technique dans notre pays modifie les préférences électorales et entraîne une avance des partis de gauche et

³⁷ Voir le remarquable *Atlas des élections belges 1919-1954* (en deux volumes), Bruxelles, 1958, publié au nom de l'Institut de sociologie Solvay par Roger E. de SMET et René EVALENKO. Pour l'étude des corrélations, également des mêmes auteurs : *Les Élections belges. Explication de la répartition géographique des suffrages*, Bruxelles, 1956.

³⁸ Voir les observations de François GOGUEL dans l'ouvrage collectif *Les Élections du 2 janvier 1956*, Paris, 1957, pp. 502-504.

du parti communiste. Autre exemple : la confrontation systématique de la pratique religieuse et des opinions politiques dont Gabriel Le Bras a posé les bases méthodologiques ³⁹.

Cette analyse comporte, semble-t-il, des éléments incontestables. Sans relation vérifiable avec les faits, une proposition pourrait difficilement être tenue pour scientifique. Cependant elle soulève dans sa simplicité des problèmes considérables dont l'un des plus importants est de déterminer le rôle respectif de la théorie et des faits dans l'élaboration de la connaissance.

Selon une conception simpliste, la formulation de la théorie n'interviendrait qu'une fois les faits connus et entièrement recensés : son amélioration découlerait de la modification ou du remplacement de l'énoncé, imposés par la découverte de nouveaux faits complétant ou contredisant les premières données recueillies. Autrement dit, la recherche des faits s'effectuerait hors de toute référence théorique. Or, l'expérience la plus courante montre que la théorie intervient comme une variable indépendante dans le développement de la science ⁴⁰.

Sans doute pourrait-on citer de nombreux cas où le fait intervient comme premier maillon d'une formulation théorique ultérieure. Ainsi, dans l'ordre physique, la découverte que l'excision du pancréas chez le chien provoque l'apparition des symptômes du diabète. Robert Merton a qualifié ce type d'observation de « donnée inattendue, anormale et stratégique » ⁴¹. Mais on n'en saurait déduire, selon une opinion encore trop fréquente, que « les faits parlent d'eux-mêmes » : ou alors il conviendrait d'expliquer pourquoi tant de chercheurs sont passés à côté. Souvent la constatation d'une nouveauté découle d'une proposition théorique antérieure dont l'auteur n'a simplement pas eu le temps, ou n'a pas pris la peine, d'explorer toutes les implications : vienne un chercheur plus minutieux et il profitera du travail précédent.

³⁹ Dans son étude « Géographie électorale et Géographie religieuse », *Études de sociologie électorale*, Paris, 1947, pp. 44-66.

⁴⁰ Pour reprendre l'expression de Talcott PARSONS, *The Structure of Social Action*, New York, 1937, p. 6. (L'ouvrage a été réimprimé en 1947 à Glencoe, Illinois.)

⁴¹ Dans *Social Theory and Social Action*, Glencoe, Ill., 1949. Le chapitre 3 en fournit des exemples pour les sciences sociales.

Plus généralement, il apparaît impossible d'entreprendre la collecte des faits sans avoir dans l'esprit quelque ébauche de système, quelque principe de sélection, en bref quelque rudiment de théorie. Et c'est la caractéristique d'une proposition théorique bien conçue que de préciser l'ordre de phénomènes à observer dans un contexte déterminé. En procédant autrement, le fil directeur manquerait et on aboutirait, tout au plus, à rassembler une masse hétéroclite de données qui, loin de s'exprimer pour elles-mêmes, conserveraient probablement leur mystère. Le service irremplaçable rendu par la théorie est d'orienter le chercheur vers les aspects de la réalité dont l'observation paraît désirable : telle est, au départ, la fonction propre de l'hypothèse. Il n'y a aucune raison pour que la science politique échappe à ce processus universel.

En définitive, il est simple de montrer que dans le travail scientifique les faits et la théorie sont en interaction permanente. En formulant sa proposition, le spécialiste doit naturellement prendre en considération tous les éléments de la situation dont il est déjà possible d'avoir connaissance : autrement dit, il faut se garder de confondre l'hypothèse théorique avec l'improvisation même brillante. Pour cette oeuvre de vérification, on aura dans l'esprit les suppositions de base, avec le souci d'examiner si elles se révèlent conformes à l'ensemble des faits découverts. Toute discordance incitera au rejet ou à la transformation de l'hypothèse. Dans d'autres cas, le chercheur, tout en gardant la substance de sa proposition initiale, sera conduit à lui donner une formulation différente. La situation est particulièrement favorable quand les faits semblent confirmer l'idée avancée tout en permettant de mieux l'exprimer ⁴².

Ce rôle autonome de la théorie entraîne des risques qui sont particulièrement redoutables dans les sciences jeunes : en voici quelques-uns.

La théorie canalise les efforts vers une direction précise qui, au terme de laborieux dépouillements ou de longues enquêtes, peut se révéler sans issue. D'où un gaspillage de ressources humaines et matérielles qui sont la plupart du temps limitées. Ce qui explique éventuellement les difficultés avec les organismes distribu-

⁴² Cette interaction est bien soulignée dans *GOODE* (William J.), *HATT* (Paul K.), *Methods in Social Research*, New York, 1952, chap. 2. Voir aussi *GRAZIA* (Alfred de), « The Process of Theory-Research Interaction », *Journal of Politics*, fév. 1951, pp. 70-87.

teurs de fonds qui tendent à assimiler l'absence de résultats à une négligence ou à une attitude de paresse. De tels échecs sont inévitables.

Autre écueil : la théorie a suffisamment de prestige pour diriger dans un sens particulier le meilleur des travaux au détriment d'autres branches. Ainsi aux États-Unis, l'influence exercée par l'interprétation de la politique comme une interaction de groupements a suscité, depuis 1930, un « déluge » d'études sur les *pressure groups* dont on se rend compte aujourd'hui qu'ils représentent seulement un aspect, important d'ailleurs, du processus gouvernemental. En contre partie, l'analyse du *leadership* - et plus généralement du rôle de l'individu dans les luttes pour le pouvoir - a été moins approfondie : les travaux d'ensemble disponibles (spécialement ceux qui explicitent les motivations) proviennent presque entièrement de la sociologie pour laquelle le leader politique n'est qu'un type particulier parmi bien d'autres.

Un second danger est la tendance fréquente à étendre les généralisations effectuées au delà du domaine particulier où elles ont pris naissance et trouvé un commencement de validation. Toujours aux États-Unis, certains auteurs n'ont pas hésité à pousser trop loin les constatations réalisées à partir de cas cliniques. Sans aucun doute avons-nous encore beaucoup à apprendre sur les ressorts cachés de la formation des attitudes. Ainsi en va-t-il de la place que tient dans le comportement de l'homme adulte, et par conséquent dans ses prédispositions politiques, l'expérience de l'enfant. Sur un autre plan, on ne saurait raisonnablement exclure les psychoses collectives de l'étude des tensions des préjugés, des révolutions et des guerres. La science politique ne peut dédaigner les résultats de l'exploitation du psychisme, à moins de se couper volontairement de l'un des courants les plus puissants et les plus originaux des sciences sociales modernes. Tout ceci admis, on a paru quelque peu abuser des névroses et de l'inconscient : ou, plus exactement, on a utilisé l'appareil de la psychanalyse avec une confiance qui, au moins dans les conditions actuelles, semble hasardeuse et parfois avec une maladresse qui confine à la naïveté. Il n'est peut-être pas très raisonnable de dégager de comportements anormaux et singuliers des généralisations théoriques portant sur l'ensemble des êtres humains : ou, comme nous l'avons entendu dans un congrès scientifique, de dénier l'existence des classes sociales sous prétexte que les psy-

chanalystes américains n'auraient pas relevé chez leurs patients de frustrations y correspondant ⁴³.

Un troisième danger consiste à attribuer aux concepts utilisés une réalité propre ou, si l'on préfère, à confondre les outils de travail avec les faits eux-mêmes. Ainsi dans la théorie de l'ancien type, l'emploi de la notion de contrat social - voulant justifier la thèse du « gouvernement limité », on mettait un tel contrat à la base des relations entre gouvernants et gouvernés, raisonnant comme s'il avait été effectivement conclu. On tend ainsi à oublier que l'élaboration théorique constitue une opération intellectuelle. Le risque est grand dans les théories modernes qui utilisent volontiers des « notions construites » comme chaînon intermédiaire entre les actes et les motifs qui les ont inspirés. Telle est par exemple celle dite du caractère national (dont les résultats obtenus jusqu'à présent ont rarement dépassé le stade des affirmations les plus banales) ⁴⁴. On peut craindre que les entités forgées pour les besoins de l'analyse ne soient employées comme des facteurs directs de l'explication au détriment de la recherche des éléments qu'elles prétendent exprimer. Certes, l'anthropologue ne tombera pas dans ce travers qui menace au contraire l'utilisateur superficiel : ainsi en revient-on quelquefois, par un pédant détour, au type d'explication que le Médecin de Molière fournissait quant aux propriétés de l'opium.

⁴³ Pour avoir une idée de ces tendances, on pourra se reporter à LASSWELL (Harold), « Impact of Psychoanalytic Thinking on Social Sciences », dans l'ouvrage collectif : WHITE (Leonard D.), *The State of the Social Sciences*, Chicago, 1956, pp. 84-115. Voir aussi MATSON (F.W.). « The Political Implications of Psychoanalytic Theory », *Journal of Politics*, novembre 1954, pp. 704-725. Comme exemple des implications ultimes que comporte une pseudo-connaissance, voir FRANK (L.K.). « The Promotion of Mental Health », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, mars 1953, pp. 167-174, qui tente d'établir des rapports étroits entre le fonctionnement de la démocratie et le niveau de la santé mentale du peuple.

⁴⁴ Le lecteur curieux de cette notion pourra consulter le travail de Margaret MEAD, « L'Étude du caractère national », dans l'ouvrage collectif *Les « Sciences de la politique » aux États-Unis*, Paris, 1951, pp. 105-132. Voir aussi BRODERSEN (A.). « Caractères nationaux : nouvel examen d'un vieux problème », *Diogenes*, octobre 1957, pp. 103-123 ; RÉMOND (René), « Les Tempéraments nationaux, produit de l'histoire », *Revue économique*, mai 1956, pp. 429-438.

Une difficulté particulière de l'analyse théorique surgit lorsque deux (ou plusieurs) chercheurs, travaillant sur le même sujet avec une égale objectivité, en arrivent à présenter des conclusions foncièrement différentes. Parmi les causes d'un tel désaccord, on peut mentionner sans hésiter la rareté (et souvent en science politique la quasi-inexistence) de nos instruments de mesure et notre incapacité à trouver un fil conducteur dans le réseau confus des interactions. C'est le moment de rappeler que les sciences sociales en sont encore au tout début de leur activité. Il serait pourtant absurde de conclure à l'inutilité d'une étude répétée : il n'y aurait guère de progrès scientifique sans les contrôles réciproques qui en résultent.

Or il existe en France dans divers milieux (et spécialement ceux qui touchent aux sciences sociales) un préjugé dangereux contre cette pratique. Ainsi la « courtoisie » commanderait-elle de ne pas s'aventurer sur le terrain déjà exploré par un collègue ou, pis encore, dans celui qu'il entend se réserver (et dont il ne tirera peut-être rien). On évoque aussi les gaspillages du double emploi. Il faut espérer que ces dispositions « féodales » iront en s'atténuant et que la nécessité de recommencer l'étude d'un sujet sera mieux perçue (opération distincte, est-il besoin de le souligner, de celle, très courante, qui consiste simplement à rédiger en termes différents les données contenues dans de précédents travaux) ⁴⁵.

Au total, la formulation théorique n'est pas sans périls mais on en affronterait un beaucoup plus grave en la négligeant : elle commande les progrès de la connaissance.

• **CLASSIFICATION DES HYPOTHÈSES**

On a déjà souligné le rôle central de l'hypothèse dans la formulation de la théorie - il s'agit maintenant d'en donner quelques exemples et d'exprimer les conditions qui lui permettent de jouer le rôle attendu. La variété des cas retenus risque de laisser une impression de dispersion. Si on peut dire qu'elle exprime la diversité des préoccupations de l'analyse politique, on ne saurait pourtant dissimu-

⁴⁵ Cette nécessité a été remarquablement exposée par ROSE (Arnold M.). *Theory and Method in the Social Sciences*, Minneapolis, 1954, chap. 15.

ler qu'elle traduit aussi l'incertitude des principes qui président encore à l'exploration du secteur.

Naturellement, ce choix est entièrement arbitraire. On s'est limité aux propositions offertes par des travaux contemporains. tout en souhaitant que d'autres exploitent les « grandes oeuvres » pour en trouver d'analogues. De ces dernières, on ne citera qu'une seule : les' considérations d'Aristote sur le rôle de la catégorie intermédiaire entre les riches et les pauvres, qui rassemble les titulaires de « situations moyennes ». Il voit dans sa prépondérance la garantie d'un bon gouvernement et déclare qu'un ralentissement de sa croissance entraîne pour le corps politique des convulsions et peut-être la mort ⁴⁶. On a trop insisté, sans parvenir d'ailleurs à une vue précise, sur le rôle des classes moyennes dans l'instauration de plusieurs régimes totalitaires, pour qu'il soit besoin de réaffirmer l'intérêt de cette hypothèse. Cependant, il nous a paru plus conforme à notre dessein de faire porter l'exposé sur des exemples récents. Il va sans dire que l'on se bornera à exposer les points dégagés sans en entreprendre la discussion proprement dite. Les hypothèses ont toutes pour but de contribuer au perfectionnement de notre connaissance de la vie politique, mais elles diffèrent quant à leur niveau d'abstraction. À partir de ce niveau, on en distinguera trois types :

1. CONSTATATION D'UNE UNIFORMITÉ. - L'ambition est de donner une présentation systématique d'un phénomène dont on n'a, le plus souvent, qu'une vue partielle et confuse ou, si l'on préfère, de substituer un tableau précis à des renseignements incertains. En voici plusieurs cas.

D'abord, le rôle des hommes de loi ou, plus généralement, des juristes, dans le fonctionnement des institutions. On a certes le sentiment qu'il est considérable et que ceux-ci occupent des postes électifs en une proportion très supérieure à leur pourcentage dans la population. Seul un recensement systématique permettra de

⁴⁶ *La Politique*, livre VI, chap. 9. On y lit par exemple au par. 9 : « Partout où la classe moyenne est nombreuse, il y a beaucoup moins de séditions et de dissensions que dans les autres gouvernements » (selon la traduction Thurot). C'est exactement la thèse soutenue de nos jours par les multiples organismes de défense des classes moyennes : le type même des affirmations répétées à satiété dont il ne serait certes pas inutile d'apprécier et de mesurer la valeur comme facteur effectif de la vie politique.

donner corps à cette supposition. On aurait tort de considérer qu'il s'agit d'un travail aisé : il exige en particulier l'emploi de conventions strictes (notamment choix d'un critère singularisant la notion de fonction politique). Le perfectionnement des données permet naturellement de meilleures hypothèses.

Soit les États-Unis, où les juristes passent pour les « grands prêtres » de la démocratie. Dans un premier stade, on constatera que 50% des gouverneurs d'États élus de 1930 à 1940 furent des hommes de loi. Cette proportion ayant peu varié depuis 1870, doit-on en conclure que le rôle considérable des juristes ne s'y est pas modifié à l'époque récente ? Une étude plus minutieuse montre que de 1870 à 1950 le pourcentage de ceux qui étaient auparavant chargés d'assurer l'exécution de la loi s'est élevé de 16% à 51% (1930). D'où l'hypothèse formulée par J.A. Schlesinger : la tâche du juriste dans la vie publique américaine est passée de celle d'un politicien « touche-à-tout » à celle d'un technicien des questions légales ⁴⁷.

Il arrive souvent que l'on reproche à de telles recherches d'exprimer des évidences ou des banalités, d'énoncer, non sans pédantisme, « ce que tout le monde sait ». Cette remarque est sans valeur. Même si l'observation vérifie l'opinion courante, elle permet de donner un contenu précis à un sentiment vague et, comme tel, inutilisable pour une construction théorique. Au surplus, il est fréquent que l'enquête conduise à des résultats qui contredisent les notions reçues, dont beaucoup ne sont guère que des clichés.

Ainsi il est courant d'admettre que le perfectionnement des techniques de transport et des moyens de communications a entraîné un développement sans cesse croissant des rapports entre les habitants des divers pays. Étudiant la situation sans idée préconçue, les chercheurs du Center for Research on World Political Institutions de Princeton ont été amenés à des constatations beaucoup plus nuancées. Soit par exemple, dans l'ensemble des lettres expédiées, la proportion

⁴⁷ « Lawyers and American Politics : A Clarified View », *Midwest Journal of Political Science*, mai 1957. pp. 26-29. Pour des indications générales sur l'importance des juristes dans la politique de ce pays, Voir MATTHEWS (D.R.), *The Social Background of Political Decision-Makers*, New York, 1954, pp. 30-31. Pour la France les recherches de Mattei DOGAN précisent la proportion des hommes de loi à l'Assemblée nationale (candidats et élus) : s'agissant de la dernière, on les trouvera dans le volume collectif *Les Élections du 2 janvier 1956*, op. cit., pp. 425-466.

du courrier à destination de l'étranger : les statistiques postales d'un grand nombre de pays font ressortir que la part de l'extérieur a crû de 1880 à 1913, mais a constamment diminué depuis cette date. D'où l'hypothèse d'un renversement dans la tendance à l'internationalisme, le mouvement actuel conduisant à un développement préférentiel des relations nationales. D'autres indices corroborent cette assertion : le déclin des opérations internationales de capitaux (spécialement si l'on s'en tient à ceux d'origine privée). La même situation serait perceptible dans le domaine de l'information scientifique : le comptage des références à des recherches étrangères faites dans les grandes revues des pays les plus avancés de 1894 à 1954, a incité à considérer comme très douteuse l'extension, généralement présumée, des rapports entre savants sur le plan mondial. Certes, les recherches sont encore fragmentaires et ne permettent pas d'exprimer des propositions définitives (ainsi pour le travail scientifique ne conviendrait-il pas d'intégrer dans l'enquête les congrès, les voyages culturels, les échanges de professeurs et d'étudiants ?) Elles suggèrent cependant des hypothèses de travail en contradiction avec les opinions généralement admises ⁴⁸.

Autre cas intéressant : le problème des élections sociales en France (comités d'entreprise, organismes de gestion de la Sécurité sociale et des Allocations familiales). Les électeurs qui y participent sont-ils mûs par des préoccupations propres ou se déterminent-ils en fonction de leurs attitudes politiques courantes ? À l'issue d'un colloque organisé en 1953 par l'Association française de science politique, François Goguel a émis diverses hypothèses dont voici la principale : les élections sociales semblent être en réalité des élections politiques, les problèmes particuliers en jeu ayant moins d'importance aux yeux des électeurs que la volonté de manifester une orientation politique déterminée ⁴⁹.

⁴⁸ Voir DEUTSCH (K.W.), « Shifts in the Balance of Communications Flows : A Problems of Measurement in International Relations ». *Public Opinion Quarterly*, printemps 1956, pp. 143-160. Dans une communication au 3e congrès de l'Association internationale de science politique (Stockholm, 1955). l'auteur, traitant des problèmes de l'intégration des États, a présenté plusieurs exemples de contradictions entre les recherches du Centre et les opinions courantes.

⁴⁹ « Élections sociales et Élections politiques », *Revue française de science politique*, avril-juin 1953, pp. 221-297 (avec des études de François GOGUEL, Pierre LAROQUE, Georges VEDEL...)

Dernier exemple plus complexe : le « réalignement » des partis politiques américains en fonction de la stratification sociale et des divisions économiques. Une analyse intensive des résultats électoraux sur le plan national (désignation du président) a fait apparaître que le processus se poursuivait depuis 1924 non sans quelques vicissitudes. Évident pour les élections présidentielles de 1928 à 1940, le mouvement s'atténue en 1944 et 1948 et se trouve aux prises en 1952 avec des facteurs adverses (questions internationales et désir de changer d'Administration après vingt ans de domination démocrate). Mais ces accidents ne compromettraient pas la tendance de fond : ainsi la plupart des possédants de revenus élevés (plus de 60%) tendent à voter républicain, la plupart des titulaires de revenus faibles semblent préférer le parti démocrate. Phénomène important : ce « réalignement » se manifesterait progressivement au niveau des États eux-mêmes (postes de gouverneurs et sièges au Congrès) surtout quand ils contiennent de grandes villes à large population industrielle. Autrement dit, présence de forces ayant pour résultat de « nationaliser » les divisions politiques, c'est-à-dire d'uniformiser sur tout le territoire les facteurs du clivage : mais leur portée serait inégale selon les États. Conclusion de Paul T. David qui expose ces hypothèses en 1955 : le parti républicain est probablement toujours en mesure de lutter pour la Présidence avec des chances de succès sur les bases de l'alignement présent. Cependant, il lui sera difficile de remporter pour les élections au Congrès des victoires proportionnelles à ses possibilités présidentielles au moins jusqu'à ce que le processus de « réalignement » ait progressé dans le Sud au delà de son point actuel ⁵⁰.

2. ÉTABLISSEMENT D'UNE TYPOLOGIE. - La typologie est un des outils essentiels du travail scientifique. C'est, sans aucun doute, l'un des points sur lesquels la science politique se trouve particulièrement faible. Des efforts ont été faits en vue de pallier cette insuffisance.

On citera en premier lieu les tentatives pour dresser une classification des partis politiques, qui puisse les intégrer dans l'ordonnement général des groupes sociaux. Ainsi Rudolf Héberlé qui se fonde sur la distinction bien connue de Tönnies entre la *Gesellschaft*, société à laquelle on adhère normalement à partir d'un

⁵⁰ « Comparative State Politics and the Problem of Party Realignment », *Research Frontiers in Politics and Government*, Washington, 1955, pp. 168-201.

intérêt et la *Gemeinschaft* à laquelle on se rattache par sympathie naturelle, plus généralement par l'effet d'une proximité qui prend de multiples aspects. Sur cette base, il distingue trois modes de groupements : la communauté des croyants reposant sur une doctrine (dont le parti communiste serait le modèle), la communauté des fidèles rassemblés autour d'un chef charismatique (dont le type achevé serait formé par les partis fascistes) et la *Gesellschaft* qui engloberait les partis fondés sur des intérêts rationnels ⁵¹.

Partant des mêmes notions, Maurice Duverger aboutit à une présentation différente. De la *Gesellschaft*, il tire la notion de « parti sociétaire » qui correspondrait aux partis bourgeois du XIXe siècle, à divers groupes centristes actuels et aux partis américains en général. La *Gemeinschaft* expliquerait les formations de type communautaire : par exemple, les partis socialistes, du moins à l'époque où l'adhésion y reposait véritablement sur l'appartenance à une classe sociale. Enfin, il situe les partis communistes et fascistes dans un ensemble particulier relevant de la notion d'Ordre (le *Bund de Schmalenbach*) : le rapprochement fondé sur l'engagement total et la discipline absolue que ce genre de groupement exige de ses membres. Mais, ajoute aussitôt M. Duverger, l'analyse sociologique fait ressortir « la complexité des liens de participation ». Les trois modes de liaisons sociales se retrouvent dans chaque parti : il arrive même qu'ils coexistent dans la conscience de l'adhérent. Tout au plus peut-on dire qu'un mode déterminé prédomine dans un parti et lui donne ainsi son style particulier. Conclusion : fragilité des classifications globales ⁵².

Cependant, même contestables et arbitraires, de telles propositions sont utiles en faisant apparaître le problème et en posant des jalons qui permettent d'en ap-

⁵¹ Cette classification est développée dans *Social Movements. An Introduction to Political Sociology*, New York, 1951.

⁵² *Les Partis politiques*, 2e édition, Paris, 1954, pp. 149-158. L'ouvrage suggère d'autres modes de classification (parti direct et indirect, totalitaire et spécialisé). HEBERLE a critiqué l'usage des catégories de Tönnies fait par Maurice DUVERGER, « Das Theorem Gemeinschaft und Gesellschaft in der Soziologie der politischen Parteien », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 1955. no 3. pp. 426-442 ; et « Ferdinand Tönnies' Contributions to the Sociology of Political Parties », *American Journal of Sociology*, nov. 1955, pp. 213-220.

précier les dimensions. On en dira autant de la classification des attitudes proposée par H.J. Eysenck ⁵³.

Le point de départ est simple. Lorsqu'il s'agit de la distribution des opinions, on a l'habitude de classer les communistes et les fascistes aux deux extrêmes. Le schéma courant est le suivant : communistes, socialistes, libéraux, conservateurs, fascistes. Pourtant, il est usuel de noter que communistes et fascistes ont beaucoup en commun et que ces éléments de ressemblance les opposent aux partis démocratiques. On ne saurait rendre compte du phénomène par un système à une dimension : Conservatisme-Radicalisme (au sens anglais du terme bien entendu). Un second élément est nécessaire, que Eysenck appelle Démocratique-Autoritaire.

Pour celui-ci, les diverses attitudes d'un individu ne sont pas isolées les unes des autres. Au contraire, elles témoignent, de façon étroite, d'une organisation ou d'une structure. Toute attitude particulière est en rapport avec les autres attitudes de l'individu (au point que l'on peut donner à ces relations une forme mathématique à l'aide de la corrélation). Il semble que cette organisation se fasse autour d'un double critère : l'opposition Radicalisme-Conservatisme et une ligne de division que nous citons dans sa formulation originale, *Tough-minded —Tender-minded*. Tels sont, d'après Eysenck, les deux facteurs responsables à la fois des attitudes particulières et de leur structure.

Revenons à notre problème. Il se résout très simplement par l'application de ces critères. Fascistes : autoritaires (*tough-minded*) - conservateurs ; modérés : démocrates (*tender-minded*) - conservateurs ; socialistes : démocrates-radicaux ; communistes : autoritaires-radicaux. Ainsi serait-il possible, avec un système d'interprétation à deux dimensions, de caractériser les diverses familles politiques.

Beaucoup estimeront impossible de considérer l'adhésion à un parti comme le résultat exclusif de motivations psychologiques : mais l'on ne saurait par contre nier que ces facteurs interviennent pour établir une sorte d'harmonie entre l'adhérent (a fortiori le militant) et la formation de son choix. De plus, la thèse d'Eysenck, bien qu'appuyée sur un arsenal impressionnant de recherches, risque de passer pour simpliste et mécanique. Il est à souhaiter qu'elle ait au moins pour

⁵³ *The Psychology of Politics*, Londres, 1954 (spécialement le chapitre 4). L'ouvrage ne manque pas de lourdeur, mais il dégage d'utiles perspectives.

conséquence de susciter des efforts, au besoin moins rigides, car notre information en la matière reste d'une extrême insuffisance ⁵⁴.

On mentionnera enfin la tentative de Raymond Aron visant à énumérer les principaux détenteurs du pouvoir (ou de l'influence) dans une société, en bref à fixer une typologie de la classe dirigeante. Dénonçant le caractère partiel des théories antérieures de Marx et de Pareto, il aboutit à un schéma compréhensif comportant : détenteurs du pouvoir spirituel ; propriétaires ou gestionnaires des moyens de production ; meneurs de masse ; fonctionnaires ou administrateurs ; chefs politiques et chefs des forces armées ou de la police. Si elle déborde du cadre de l'analyse politique, stricto *sensu*, cette constellation demeure essentielle pour elle et dès lors la classification d'Aron ouvre de larges perspectives ⁵⁵.

3. ÉNONCÉ D'UNE INTERACTION. - C'est le niveau d'abstraction le plus élevé. En termes très larges, il s'agit d'établir ce qu'implique pour une propriété quelconque le changement survenu dans une autre. La marche du raisonnement qui aboutit à l'établissement d'un rapport caractéristique suppose en particulier l'emploi de la notion de variable.

Ainsi, un auteur s'est demandé s'il n'existait pas une relation directe entre l'état de l'art militaire et la distribution territoriale du pouvoir politique, Il lui semble que lorsque cet art est orienté vers l'attaque (avec mise en oeuvre de puissants moyens) une certaine tendance à la concentration se manifeste : il s'ensuit, toutes choses égales, une diminution des gouvernements indépendants à l'intérieur d'une région déterminée et un élargissement géographique du contrôle exercé par ceux qui subsistent. La prédominance de la défense aurait des conséquences inverses. Exemples historiques : la conquête par Rome de la Méditerranée aurait été le résultat d'un perfectionnement sans précédent dans l'art de faire un siège, cependant que la désintégration de l'Empire romain d'Occident témoignerait d'une améliora-

⁵⁴ On trouvera une approche différente de ce délicat problème dans LANE (Robert E.). « Political Character and Political Analysis », *Psychiatry*, novembre 1953, pp. 387-398. Les catégories suggérées sont probablement plus subtiles du point de vue psychologique : cependant elles paraissent encore difficilement utilisables au niveau des recherches courantes.

⁵⁵ « Note sur la stratification du pouvoir ». *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1954, pp. 469-483.

tion en matière de défense. Dans la constitution des monarchies nationales, à la fin du Moyen Age, les facteurs militaires seraient énergiquement intervenus à côté de plusieurs autres : le canon aurait abattu le principal pilier du féodalisme qu'était le château fortifié. Actuellement, les possibilités d'attaque paraissent l'emporter sur celles de défense : le nombre des États ne diminue pas, mais beaucoup perdent une partie de leur autonomie au profit de l'une des puissances dominantes. Vastes, probablement trop larges, perspectives... ⁵⁶

Revenons à des notions moins étendues pour citer l'une des controverses de prédilection de la science politique française : l'influence des régimes électoraux sur le système des partis (et singulièrement sur leur nombre). Commencée il y a une dizaine d'années, la discussion n'a pas et ne pouvait en si peu de temps s'achever dans un accord général. Cependant, elle a donné lieu à des travaux et débats de grande qualité.

Le point de départ en a été l'énoncé par Maurice Duverger de trois généralisations : 1° La représentation proportionnelle tend à un système de partis multiples, rigides et indépendants, 2° Le scrutin majoritaire à deux tours, à un système de partis multiples, souples et indépendants, 3° Le scrutin majoritaire à un seul tour au dualisme des partis ⁵⁷. Encore que l'auteur les ait qualifiées d'« approximations grossières », ces formules ne pouvaient manquer de retenir l'attention en raison de leur exceptionnelle netteté. En les exprimant il tenait compte d'un grand nombre de phénomènes (interaction entre la théorie et la pratique) : l'un des plus expressifs étant l'amenuisement graduel du parti libéral britannique, opposé au sauvetage du parti libéral belge par l'introduction de la représentation proportionnelle en 1900 (les catholiques l'ayant alors souhaitée parce qu'ils désiraient éviter un tête à tête avec les socialistes). Il semble que l'énoncé concernant le nombre des partis ait davantage frappé les esprits que l'exposé des conséquences pour leur structure dont l'importance n'est pas moins considérable.

⁵⁶ ANDREZEJEWSKI (Stanislaw), *Military Organisation and Society*. Londres, 1954. Spécialement le chapitre 3.

⁵⁷ Voir son étude dans *L'Influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, Paris, 1950, pp. 11-68. Elle a été republiée sous le titre « Systèmes électoraux. Partis politiques et Représentation », *Bulletin international des sciences sociales*, vol. III, no 2, pp. 342-383 (dans le même numéro, pp. 387-392, les observations présentées à l'auteur par les participants au 1er congrès international de science politique. Zurich, septembre 1950).

Une vive critique de cette théorie a été présentée par G.E. Lavau ⁵⁸. Son orientation est exactement inverse : le système électoral est « une bien petite chose » eu égard aux multiples facteurs qui influent sur la vie politique d'un pays et en particulier la division des forces politiques en deux ou plusieurs partis. Récemment un auteur américain, Leslie Lipson, a pris position dans la controverse à partir d'une analyse des partis en Suisse : à l'entendre, ce n'est pas la représentation proportionnelle qui y a créé le système multipartiste, mais celui-ci qui précéda et engendra celle-là.

C'est dans la société suisse que le pluripartisme aurait ses origines ⁵⁹. Il est aisé d'établir que la critique de la thèse de M. Duverger par L. Lipson manque de pertinence. Avant de passer à la R.P., la Suisse pratiquait au plan fédéral le second tour : notons même que, jusqu'en 1883, la majorité relative n'était admise qu'au troisième tour. Or, dans la généralisation émise, représentation proportionnelle et second tour sont assimilés quant à l'influence sur le nombre des partis. Le point le plus important, d'ailleurs noté par Lipson, nous semble être que, sous l'ancien régime électoral caractérisé par la multiplicité des tours, le parti radical ait pu conserver au Conseil national, durant plusieurs dizaines d'années, la majorité des sièges contre tous les autres groupes réunis : ainsi, le scrutin majoritaire à un tour ne serait pas la condition inéluctable de la formation d'une majorité homogène.

La discussion reste ouverte. Il est souhaitable qu'elle se poursuive au niveau où elle fut engagée et non sur le plan moralisateur où a tenté de la placer F.A. Hermens, voyant dans la représentation proportionnelle la cause de l'« anarchie » européenne ⁶⁰. À notre avis, rien n'a encore été dit qui impose le rejet pur et simple des hypothèses proposées : le système électoral n'est probablement pas le facteur unique de la structure des partis mais, si on le maintient inchangé sur une période appréciable, il en constitue sans doute une variable d'influence certaine.

⁵⁸ *Partis politiques et Réalités sociales. Contribution à une étude réaliste des partis politiques*, Paris, 1953.

⁵⁹ « Le Système des partis politiques en Suisse », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1956, pp. 813-832.

⁶⁰ *Europe Between Democracy and Anarchy*, Notre-Dame (Indiana). G. LAVAU en a fait une critique très sévère mais non sans fondement. « Une Panacée politique : le scrutin à la pluralité des voix ou l'idée fixe de M. Hermens », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1953, pp. 167-178.

• *MÉCANISME DE L'HYPOTHÈSE*

Les conditions optima de formulation de l'hypothèse sont les mêmes dans toutes les disciplines scientifiques. La science politique ne présente qu'une particularité : la difficulté, relativement plus grande qu'ailleurs, de les mettre en oeuvre. Ainsi, la nécessité élémentaire d'utiliser des termes clairs et sans équivoque : or, l'analyse politique est dépourvue de vocabulaire technique, le sens même des mots qu'elle emploie étant l'objet de luttes sévères.

1. PORTÉE DES PROPOSITIONS. - On en soulignera deux aspects : le degré de précision, les dimensions du problème affronté.

Il arrive que l'hypothèse ait un contenu assez rigoureux pour revêtir une formulation chiffrée. Ainsi la proposition de Stuart C. Dodd établissant une relation cubique entre l'effectif des législatures et le chiffre des populations : raisonnant sur le cas des Chambres basses, il déclare que leur effectif tend à correspondre environ à la racine cubique du total de la population ⁶¹. Autre expression du même type, la « loi du cube » dans les élections britanniques ⁶² : si le rapport des suffrages recueillis par les deux partis est de A/B , le rapport des sièges sera de A^2/B^2 . Mais est-il encore permis de parler d'hypothèse lorsqu'une telle précision est atteinte ? Pour Dodd, la tendance des effectifs de population à égaler le cube des effectifs des législatures semble une « norme » dans l'histoire des gouvernements des nations. Kendall et Stuart sont encore plus stricts en spécifiant les conditions nécessaires au jeu de la « loi du cube ». Il y aurait probablement quelque optimisme dans une acceptation définitive de ces uniformités.

Au surplus, une hypothèse peut être précise sans revêtir une formulation numérique. Telles, diverses propositions relatives aux attitudes électorales de la jeu-

⁶¹ « L'Effectif des législateurs d'après la loi du cube. Une corrélation entre gouvernants et gouvernés », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1953, pp. 739-747.

⁶² KENDALL (M.G.), STUART (A.), « La Loi du cube dans les élections britanniques ». *Revue française de science politique*, avril-juin 1952, pp. 270-276.

nesse américaine : 1° Les abstentions sont plus élevées chez les jeunes que dans les couches plus âgées ; 2° Les jeunes tendent à s'inspirer de l'exemple de leurs parents quant au choix effectué ; 3° En dépit de ce phénomène, les jeunes ont tendu à soutenir davantage les Démocrates que les Républicains, au moins depuis 1936 ⁶³. Ce sont là des formules qu'il est relativement aisé d'éprouver à chaque consultation électorale. D'une vérification beaucoup plus difficile, par contre, se révèle l'assertion de S.S. Nilson relative à la clientèle des groupements plébiscitaires : ils n'auraient pas pour base une classe sociale déterminée, mais se recruteraient plutôt dans les milieux dont les convictions, faute d'organisation et d'expérience politiques, sont les moins stables. Ainsi « l'homme sauveur » trouverait-il ses plus fermes soutiens parmi les électeurs manquant de fortes traditions ⁶⁴. L'idée est intéressante, mais ne saurait être appliquée sans un travail complexe de clarification des termes (et en particulier une typologie des mouvements révolutionnaires qui fait complètement défaut).

Le degré de précision. atteint dépend évidemment du moment de la recherche auquel se situe la formulation de l'hypothèse : il sera d'autant plus grand qu'il y aura plus de données substantielles déjà réunies. Normalement, la formulation devient plus serrée au fur et à mesure que les résultats s'accumulent. Mais, par ailleurs, la nature des hypothèses intervient également. Il est plus facile d'être précis pour celles qui se bornent à dégager une uniformité que pour celles qui se situent au plan de l'interaction. Dans ce dernier cas, l'énonciation prématurée d'un lien causal pourrait conduire à une impasse ⁶⁵. Dès lors, il arrive souvent que, au moins dans un premier stade, le chercheur prudent se borne à évoquer une tendance ou à spécifier les variables en cause sans indiquer de lien causal.

Second aspect : les proportions du problème. Il peut s'agir d'une question nettement délimitée dans l'espace et dans le temps ou, au contraire, d'une catégorie de phénomènes aux dimensions très vastes. Au premier type appartient, entre bien d'autres, la recherche des effets de la télévision sur l'élection présidentielle dans

⁶³ MACCOBY (Eleanor E.), MATTHEWS (Richard E.), MORTON (Alton S.), « Youth and Political Change », *Public Opinion Quarterly*, printemps 1954, pp. 23-39.

⁶⁴ *Histoire et Sciences politiques*, Bergen, 1950, p. 48.

⁶⁵ Voir par exemple les observations de François GOGUEL sur les rapports entre la pratique religieuse et les opinions politiques en milieu rural, dans l'ouvrage collectif *Villes et Campagnes*, Paris, 1953, pp. 324-325.

un des États des États-Unis en 1952. L'étude en a été entreprise par Herbert Simon et F. Stern ⁶⁶. Conclusion : la télévision ne semble pas avoir joué de rôle dans la détermination des électeurs. Constatation d'autant plus intéressante que les auteurs avaient, à l'origine, le sentiment qu'elle exercerait une influence en augmentant la participation au scrutin et en intensifiant la perception des affinités avec les partis. D'où une nouvelle hypothèse : parmi tous les moyens de communication, la télévision ne serait pas un facteur s'ajoutant à d'autres, mais un élément de substitution.

On trouvera un exemple du second type dans la théorie des conflits coloniaux que s'efforce d'établir S. Bernard ⁶⁷. C'est là un phénomène d'une grande ampleur qui s'est déroulé dans les cultures et les circonstances les plus diverses. Mais le champ possède un facteur d'unification. Jusqu'à présent, si l'on excepte, d'une part les affaires de Chypre et d'Algérie encore en cours, d'autre part la répression de l'insurrection des Mau-Mau, ces conflits se sont toujours au XXe siècle dénoués en faveur des colonisés. L'hypothèse centrale s'énonce : « Les régimes coloniaux tombent en raison de leur inaptitude à résoudre les problèmes sociaux et politiques suscités par leur propre action sur le milieu traditionnel » : proposition plus aisée à formuler qu'à prouver, ajoute l'auteur.

Toutes choses égales (stade des recherches et nature de l'hypothèse envisagée), la précision et l'étendue ne sont pas toujours compatibles. La science politique est ainsi partagée (et jusqu'à un certain point déchirée) entre le désir d'hypothèses strictement vérifiables et la tentation de synthèses plus larges. On reproche aux premières de porter sur des points secondaires et généralement empruntés aux mêmes problèmes (comportement électoral) : surtout, on leur fait grief de n'apporter aucune vue d'ensemble. Mais il n'est que trop facile d'exposer les risques et incertitudes des visions globales dans l'état de notre information. En voici un

⁶⁶ « The Effect of Television upon Voting Behaviour in Iowa in the 1952 Presidential Elections », *American Political Science Review*, juin 1955, pp. 470-477. Pour une étude plus approfondie de ce problème, voir THOMSON (Charles A.H.), *Television and Presidential Election*, Washington, 1956.

⁶⁷ « Considérations sur la théorie des conflits coloniaux », *Revue de l'Institut de sociologie Solvay*, pp. 71-101. L'auteur y élabore un appareil de raisonnement très complexe qui aboutit à la formulation d'un modèle.

exemple : l'ensemble d'hypothèses formulées sur le rôle du système de partis en démocratie par C.B. Macpherson ⁶⁸.

La principale fonction du système des partis est de modérer et de contenir les conflits de classe. jusqu'à présent la tâche essentielle de tous ces systèmes a été d'exercer une telle fonction dans le cadre de l'économie capitaliste. Aucun facteur, à l'exception d'un tel système, ne saurait préserver la stabilité de la société capitaliste quand joue le suffrage universel. Qu'un système à deux ou plusieurs partis soit le mieux approprié à cet effet, dépend du degré de rigidité de la stratification sociale et du niveau de la conscience de classe. Un système de partis multiples est d'autant plus aisé à établir que la stratification est plus poussée et d'autant plus nécessaire que la conscience de classe est plus ferme. Théorie intéressante : contrairement au procès d'intention qu'on lui a livré, elle n'implique en elle-même aucune approbation de la thèse communiste qui justifie l'existence du parti unique par l'absence de classes sociales. S'il existe réellement dans les pays collectivistes une stratification sociale (et donc des conflits), la thèse de Macpherson signifie simplement qu'ils y sont contenus par d'autres moyens qu'un système de partis. Dégagée de son interprétation tendancieuse, la théorie reste difficile à vérifier et l'on peut se demander si nous disposons déjà des éléments qui rendraient l'opération possible.

On doit en tout cas éviter de couvrir d'une apparence de rigueur des hypothèses formulées de façon trop lâche ou extensive pour faire l'objet d'un travail utile. Ce n'est pas en bourrant de statistiques et d'équations un problème mai posé que l'on servira le progrès de la discipline. D'aucuns n'ont pas, su se soumettre à un impératif aussi élémentaire ⁶⁹.

2. LE REJET DES PROPOSITIONS ERRONÉES. - Il arrive qu'une proposition se révèle contraire aux faits. Son rejet constitue une oeuvre d'assainisse-

⁶⁸ Cf. un premier exposé dans *Studi politici*, mars-mai 1954, pp. 108-113. Une version plus élaborée a été présentée par l'auteur au 3e congrès international de science politique, Stockholm, septembre 1955.

⁶⁹ On trouvera de multiples exemples d'une telle tendance dans DAVIS (Harold T.), *Political Statistics*, Evanston (Ill.), 1954. Voir entre plusieurs autres le chapitre consacré aux rapports entre la science politique et la science économique (dont l'auteur a une vue assez simpliste).

ment indispensable et forme le prélude à une reconstruction. Un exemple : le rôle de l'Administration et plus concrètement des fonctionnaires dans le processus gouvernemental. Le point de départ a été l'affirmation d'une division du mécanisme gouvernemental en deux secteurs : celui qui prend les décisions (les hommes politiques) et celui qui est chargé de les exécuter (les fonctionnaires). On se fonde en somme sur la notion d'une Administration appliquant dans un esprit de totale neutralité les directives reçues, intervenant comme un instrument au service des équipes dirigeantes. Conclusion pratique : cet isolement de l'Administration d'avec le politique permettait de se limiter, pour l'organisation des bureaux, au seul critère de l'efficacité technique (le meilleur agencement étant celui qui permet de réaliser au moindre coût les objectifs fixés par le gouvernement). On ne saurait dire si, dans l'esprit de ses défenseurs, une telle conception a toujours représenté une interprétation réaliste des faits ou si elle ne comportait pas un élément normatif. En tout cas, elle a bénéficié d'une très grande audience, notamment aux États-Unis : en 1937, un comité créé pour l'étude de la réorganisation administrative s'en est encore implicitement inspiré ⁷⁰.

Cependant il est devenu de plus en plus évident que la division ainsi présumée ne correspondait pas aux faits. On a « découvert » (mais comment avait-on pu l'ignorer ?) que les agents publics avaient leurs idées sur les problèmes à résoudre et que les services en venaient souvent à défendre des conceptions spécifiques (et éventuellement non conformes aux désirs gouvernementaux). D'innombrables observations (particulièrement à partir de l'analyse des groupes de pression) ont montré que la bureaucratie participait, en pratique et par des moyens très divers, à l'élaboration de la politique et qu'entre les deux processus, politique et administratif, l'interaction était continue. Comme toujours, la réaction est allée trop loin. Dans les pays à instabilité ministérielle marquée et à fonction publique stable, on en est venu à dire que celle-ci dirigeait pratiquement la machine. Les journalistes ont parlé de « quatrième pouvoir » et le goût du jour a conduit à évoquer une

⁷⁰ Voir SIMON (Herbert A.), « Recent Advances in Organisation Theory », *Research Frontiers in Politics and Government*, op. cit., pp. 23-44. Pour une étude approfondie consulter LANGROD (Georges), *La Science et l'Enseignement de l'administration publique aux États-Unis*, Paris, 1954 (qui fournit une importante bibliographie).

« technocratie ». Ces exagérations dissipées ⁷¹, il reste que l'on ne saurait plus considérer l'Administration comme un outil. Elle dispose en fait d'une marge autonome d'influence dont les dimensions dépendent de multiples variables : dès lors, le problème du comportement des fonctionnaires devient une donnée importante de l'étude du processus gouvernemental .⁷²

Cependant la reconstruction s'avère difficile et la question - qui n'a pas encore suffisamment retenu l'attention - demeure confuse ⁷³. On peut l'étudier sous des angles divers dont on voudrait, sans souci de systématisation, marquer quelques-uns.

D'abord, est-il permis de parler de la fonction publique - et spécialement des hauts fonctionnaires - comme d'un groupe social homogène dont les membres seraient liés par une communauté d'origine, d'éducation, de relations mondaines ? Beaucoup tendent à l'admettre et même à en faire un postulat. Constatons seulement que pour la plupart des pays les données font défaut qui permettraient d'en discuter sérieusement ⁷⁴.

Une seconde direction de recherches est celle des motivations. D'abord le problème de la « participation » : l'hypothèse (issue de l'étude des relations industrielles) est que des changements appréciables dans les comportements humains ne

⁷¹ Voir les remarques pertinentes présentées par Pierre LAROQUE sur le rôle de l'Administration dans une étude consacrée à l'Exécutif français : *Bulletin international des sciences sociales*, 1958, no 2, pp. 241-252. Il nie expressément l'existence d'un régime technocratique dans lequel les initiatives reviendraient à un groupe de hauts fonctionnaires. Cf. aussi les développements de Christian CHAVANON dans son cours *Les Fonctionnaires et la Fonction publique, 1950-1951* (ronéographié hors commerce, fasc. 1, pp. 64-97, cf. spécialement p. 72 la justification, très mesurée d'ailleurs, d'une certaine résistance des fonctionnaires aux ordres gouvernementaux).

⁷² Voir WALINE (Marcel), « Les Résistances techniques de l'Administration au pouvoir politique », dans l'ouvrage collectif *Politique et Technique*, Paris, 1958, pp. 159-179.

⁷³ La tentative la plus systématique a été faite par Herbert SIMON, *Administrative Behaviour*, second edition, New York, 1957. Voir aussi SIMON (H.A.), SMITHBURG (Donald W.), THOMPSON (Victor A.), *Public Administration*, New York, 1950.

⁷⁴ Pour les États-Unis, voir BENDIX (Reinhard), *Higher Civil Servants in American Society*, Boulder (Colorado), 1949. Aucun sociologue n'a encore réalisé d'étude analogue pour la France.

sauraient être obtenus si les responsables ne sont pas appelés à prendre part aux discussions concernant l'opportunité et les modalités des dites transformations. D'où en France la création de comités techniques paritaires qui devaient en somme tenir le rôle de comités d'entreprises des services administratifs : on sait que leur influence est demeurée très faible.

Mais à quels mobiles les fonctionnaires obéissent-ils en fixant leurs positions ? Problème important si l'on songe à la marge d'influence dont ils disposent : or, sur ce point, on en est réduit la plupart du temps à des banalités. On use couramment de la notion d'« intérêt général » et, dans de nombreux pays, l'idée que les agents publics s'en inspirent paraît, en gros, fondée : irais. dans son état présent, la notion reste trop confuse pour constituer une hypothèse de travail utile ⁷⁵. Le problème aboutit à la question complexe des pressions subies par l'Administration dans sa tâche quotidienne (spécialement de la part des groupes d'intérêt) et à l'analyse de son attitude à l'égard de ces sollicitations.

Enfin, en troisième lieu, comment s'effectue le contrôle de l'Administration, spécialement dans les pays où le gouvernement manque de force ? S'agissant de la France, une hypothèse a été formulée ⁷⁶. Dans un État où le consensus politique est faible, le corps administratif nécessaire à une nation moderne dégagera de lui-même ses propres règles et procédures. Il créera des dispositifs qui lui permettront de fonctionner sans recevoir l'impulsion de la volonté gouvernementale et il établira un système de contrôles internes qui remplaceront les contrôles politiques. Mais ces dispositifs auront pour effet d'aggraver l'insuffisance de direction provoquée par la carence politique. Et l'auteur d'opposer la médiocrité des contrôles politiques à la solidité et à la permanence des contrôles internes : Conseil d'État, Cour des comptes, sans oublier la supervision constante exercée par le Ministère des finances : Direction du budget, contrôle des dépenses engagées...

⁷⁵ Un article américain récent dû à SCHUBERT (G.A. Jr). « The "Public Interest" in Administrative Decision-Making : Theorem, Theosophy or Theory », *American Political Science Review*, juin 1957, pp. 346-368, expose bien l'état des diverses conceptions existant aux États-Unis.

⁷⁶ Par Alfred DIAMANT, « The French Administrative System : the Republic Passes but the Administration Remains », dans l'ouvrage collectif *Toward the Comparative Study of Public Administration*, Indiana University, 1957, pp. 182-218.

Au total, on a rejeté avec raison une hypothèse simpliste mais la recherche d'un ensemble articulé de propositions destinées à lui succéder en est encore à son premier stade. Ainsi s'explique l'impression d'incohérence que laisse actuellement la littérature administrative.

3. PERSISTANCE DES DÉSACCORDS. - Dans certains cas, on se trouve aux prises avec des hypothèses nombreuses, sans qu'il soit encore possible d'effectuer un choix ni même d'apprécier si l'une quelconque d'entre elles est valable. Tel est le cas des explications fournies pour justifier la faible participation des citoyens à la vie politique dans les pays démocratiques (et dont l'abstention électorale, sur laquelle on se concentre à tort, n'est qu'un aspect).

La quasi-totalité des études concordent pour affirmer que cette participation est médiocre⁷⁷. C'est déjà un résultat appréciable, mais il se situe au plan le moins complexe : celui de la recherche d'uniformités. Par contre, les avis divergent si l'on passe à la recherche des variables responsables de la situation. Plusieurs études ont été faites aux États-Unis (généralement par des sociologues) : leurs conclusions sont intéressantes quoique ne paraissant pas inattaquables. Il ne semble guère possible, au moins pour la plupart, de les transposer mécaniquement à d'autres pays, (ainsi par exemple, l'hypothèse de Lipset : le fonctionnement d'une société stratifiée tendrait à réduire la participation de la classe ouvrière à la politique)⁷⁸.

Sur le sens même de ce détachement apparent à l'égard de la politique dans les États démocratiques, les opinions restent partagées. La question a été débattue surtout en ce qui concerne l'abstention électorale. Beaucoup de ceux qui la déplorent y voient un obstacle à un fonctionnement correct des institutions. D'autres, plus rares, l'interprètent comme un signe de santé politique, l'indice d'un consensus assez fort pour inciter les citoyens à ne pas trop se préoccuper de controverses

⁷⁷ Sous l'angle méthodologique, le meilleur travail disponible est : WOODWARD (Julian L.), ROPER (Elmo), « Political Activity of American Citizens », *American Political Science Review*, décembre 1950, pp. 872-885. Il n'existe rien qui lui soit comparable dans la littérature française.

⁷⁸ On trouvera un résumé de ces positions (avec les références détaillées) dans l'étude déjà citée de LIPSET (S.), *Sociology in the United States of America*, pp. 45-47.

pendantes. On va jusqu'à déclarer qu'une très forte participation témoigne de l'acuité des tensions (cas de l'Allemagne de Weimar où les élections précédant l'arrivée d'Hitler au pouvoir s'effectuèrent avec une participation de 90% environ des inscrits). Un auteur a même défendu le principe de l'apathie ⁷⁹.

Peut-être a-t-on voulu passer trop vite du stade de l'hypothèse-uniformité à l'hypothèse-interaction. Des données plus sérieuses sur les « tempéraments politiques » faciliteraient l'analyse du problème. Peut-être aussi ne tient-on pas suffisamment compte du substitut que fournirait la participation à des organismes spécialisés du type groupes de pression : le foisonnement de ces « associations volontaires », comme disent les Anglo-Saxons, n'est-il pas comme un exutoire aux velléités des citoyens de « faire de la politique » et surtout comme un mode de canalisation ⁸⁰ ? L'hypothèse est séduisante : mais n'observe-t-on pas dans beaucoup de ces groupements la même tendance à l'apathie (et en conséquence la prédominance du noyau bureaucratique) ?

• LA TENTATION MONISTIQUE

Isoler un facteur et en faire l'élément central, sinon exclusif, d'une explication totale : c'est là un mode d'analyse qui a toujours eu des adeptes. Voici l'un des plus récents et des plus systématiques : l'explication du despotisme oriental par le système d'irrigation, que vient d'exposer Karl A. Wittfogel. Sans prétendre résumer en quelques lignes un travail d'une extrême complexité, on essaiera d'en saisir les lignes essentielles ⁸¹.

Géographiquement, le monde se divise en deux zones : celle où l'agriculture dépend d'une irrigation organisée à une large échelle (et par conséquent du contrô-

⁷⁹ MORRIS JONES (W.H.), « In Defence of Apathy : Some Doubts on the Duty to Vote », *Political Studies*, février 1954, pp. 25-37.

⁸⁰ Voir à ce propos l'intéressante étude d'Arnold ROSE, « A Theory of the Function of Voluntary Associations in Contemporary Social Structure », dans l'ouvrage déjà cité : *Theory and Method in the Social Sciences*, pp. 50-71.

⁸¹ *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power*, New Haven, 1957. Voir aussi son article « The Ruling Bureaucracy of Oriental Despotism : A Phenomenon that Paralyzed Marx », *Review of Politics*, juillet 1953, pp. 350-359.

le des eaux) et celle où il est possible de se contenter de la pluie ou d'une organisation à petite échelle. Dans la première région, qui inclut tout particulièrement l'Asie (mais aussi des pays comme l'Égypte et le Pérou), une extraordinaire productivité fut obtenue dans les temps anciens par une irrigation appropriée. Cette dernière fut réalisée grâce à une autorité centrale en mesure de mobiliser la population pour les travaux nécessaires et de répartir l'eau selon un programme autoritaire. Ces fonctions, combinées avec l'exercice du *leadership* militaire (chacune renforçant l'autre), produisirent un type de bureaucratie plus puissant et plus oppressif que tout autre connu à l'époque.

Le schéma de ces « sociétés hydrauliques » est donc simple le système d'irrigation détermine l'organisation sociale et politique. Mais ce « mode asiatique de production » comporte une particularité : au lieu d'être attribuée à des propriétaires privés, la plus-value en résultant fut confisquée par le souverain et son entourage administratif. Au total, une bureaucratie officielle qui dirige (et, si l'on veut, possède) les moyens de production et se réserve la plus-value : nous tombons exactement sur le mécanisme décrit par Djilas pour les sociétés de type soviétique.

Il est fort douteux que l'on puisse ainsi réduire à un seul facteur causal un ensemble aussi complexe ⁸². Cependant cet exemple n'est qu'un seul parmi les multiples efforts accomplis dans le même esprit. Les passer systématiquement en revue exigerait un ouvrage : on se limitera donc à en évoquer quelques-uns.

Les facteurs géographiques d'abord. En matière politique, il est usuel de faire de Montesquieu le premier exposant systématique de leur influence : mais il a eu des précurseurs, spécialement J. Bodin (dans le cinquième des six livres de *La République*). Montesquieu insiste sur le climat (la chaleur rend dépendant, le froid pousse à l'autonomie), mais il n'oublie pas l'importance du terrain (la largeur de l'espace appelant le despotisme). Cependant, c'était un esprit trop puissant pour s'en tenir strictement à de telles affirmations : ainsi notera-t-il qu'à côté de facteurs géographiques bien d'autres éléments interviennent pour influencer la politique. Il lui semble même que le poids des phénomènes naturels diminue au fur et à mesu-

⁸² On trouvera une explication beaucoup plus complexe dans une étude (non encore publiée en librairie à notre connaissance) de S.N. EISENSTADT, *The Politics of Ruling Elites and Social Change in Bureaucratic Polities*.

re que l'on progresse sur l'échelle de la civilisation ⁸³. De telles nuances sont encore plus marquées dans l'utilisation qu'André Siegfried fera des éléments matériels pour l'explication du comportement électoral ⁸⁴. Elles ont été souvent oubliées par diverses Écoles (notamment en Allemagne celle de Ratzel) qui ont vu dans les facteurs géographiques les bases du développement de sociétés humaines et, en particulier, le déterminant exclusif des rapports entre les nations. La thèse de l'« espace vital », qui représente la subversion de cette perspective, a achevé de jeter le discrédit sur les propositions d'une certaine « géo-politique » : en sens inverse ce serait pourtant un regrettable excès que d'écarter le milieu géographique de l'explication de la politique étrangère ⁸⁵.

Autre tentation : le déterminisme technologique. Partant d'une conception plus ou moins large de l'outillage technique dont disposent les sociétés, on y voit la raison essentielle de leur évolution et, par voie de conséquence, de leur organisation politique. Certes, la technologie joue dans l'agencement gouvernemental un rôle qui peut être considérable. Ainsi, le perfectionnement des moyens de communications rend la centralisation infiniment plus aisée et transforme même complètement l'esprit et la portée de certaines fonctions traditionnelles (diplomatie). En somme, il accroît les possibilités d'action des gouvernants sur les gouvernés : on a eu probablement raison de souligner l'aspect technologique du totalitarisme actuel et d'affirmer qu'une large partie de ses traits caractéristiques suppose l'emploi des techniques modernes ⁸⁶. Mais s'il les renforce notablement, l'outillage n'a

⁸³ Voir l'étude de MERQUIOL (André). « Montesquieu et la Géographie politique », *Revue int. d'histoire politique et constitutionnelle*, juil.-déc. 1957, no 27-28. pp. 127-146.

⁸⁴ Dans son classique *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, 1913. Voir aussi *Géographie électorale de l'Ardèche sous la IIIe République*, Paris, 1949.

⁸⁵ Comme le montre bien Jean GOTTMANN, *La Politique des États et leur géographie*, Paris, 1952. Voir aussi CÉLÉRIER (Pierre), *Géopolitique et Géostratégie*, Paris, 1955. On pourra également consulter GOBLET (Y.M.), *Political Geography*, Londres, 1955. Pour une réfutation très solide du déterminisme géographique. voir SOROKIN (P.A.), *Les Théories sociologiques contemporaines*, Paris, 1938, notamment chapitre 3, « L'école géographique ».

⁸⁶ Point de vue exprimé dans un remarquable ouvrage : FRIEDRICH (Carl BRZEZINSKI (Zbigniew K.), *Totalitarian Dictatorship and Autocracy*, Cambridge (Mass.). 1956.

créé ni la volonté de centralisation ni encore moins la tendance au despotisme dans le gouvernement des hommes.

Les bouleversements récents ont été le prétexte d'une nouvelle forme de déterminisme, fondée sur la puissance de diverses machines que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de « machines à penser ». Ainsi s'est-on demandé si l'automation n'était pas appelée à transformer les conditions de fonctionnement des institutions politiques. Allons-nous vers « la machine à gouverner les hommes », le remplacement des mécanismes habituels de la politique par la mise en oeuvre de « cerveaux électroniques » spécialement équipés, à cet effet, le règne d'un robot tout puissant qui gouvernerait une société entièrement automatisée ? On n'a pas hésité à répandre dans le public de telles anticipations en tentant de leur donner une apparence de fondement scientifique. La cybernétique a constitué le point de départ ou l'occasion de semblables positions. On sait que le mot (qu'Ampère employait en 1834 pour désigner la science des moyens de gouvernement) a été repris par N. Wiener en 1947 : encore que le contenu de son oeuvre demeure quelque peu ambigu, il paraît évident que l'auteur n'a jamais pris à son compte de telles visions ⁸⁷.

Beaucoup admettent que l'automation, une fois appliquée au secteur administratif, est susceptible de transformer les conditions et les méthodes de l'activité gouvernementale et peut-être d'accroître le champ des interventions étatiques. Il reste pourtant que les machines électroniques les plus perfectionnées travaillent sur les problèmes qui leur sont posés par des esprits humains : ceux-ci fixent en même temps les règles du jeu, c'est-à-dire les conventions selon lesquelles le mécanisme fonctionne. Dans le domaine politique, on peut concevoir que les appareils apportent aux responsables des éléments d'information, voire une systématisation logique des options en présence, difficile à obtenir autrement ⁸⁸. Mais il

⁸⁷ Pour une vue brève mais très dense du contenu réel de la cybernétique, on pourra se reporter à l'excellent petit livre de GUILBAUD (G. Th.), *La Cybernétique*, Paris, 1954.

⁸⁸ Il est courant d'observer que les conditions de prise de décision ne semblent pas avoir fondamentalement évolué depuis 2 000 ans. Un député qui examine une proposition de loi aujourd'hui suit-il un processus d'analyse différent de celui employé par un sénateur romain ? On ignore jusqu'à quel point les techniques de la recherche opérationnelle sont utilisées dans le gouvernement des États les plus avancés du point de vue technique (États-Unis, U.R.S.S.) Sur la

demeure fort douteux que la décision politique puisse consister dans l'application pure et simple du produit des calculatrices électroniques : comme l'écrit justement François Meyer, « ... toute dictature de la machine, toute mécanocratie supposerait... l'aliénation préalable de [l'homme] » ⁸⁹.

On pourrait multiplier les exemples de la tentation déterministe. Parfois la thèse soutenue apparaît comme une sorte de norme « tendancielle ». Ainsi l'affirmation bien connue de divers partisans de l'économie de marché (F. Hayek et W. Röpke en particulier) voulant que l'institution de contrôles gouvernementaux, même à une échelle réduite, conduise, par un processus d'extension inévitable, à l'instauration d'une société totalitaire. Il n'y aurait pas d'état intermédiaire : la direction économique impliquerait nécessairement le despotisme politique. On a pu sans peine - sur le fondement d'exemples contemporains - faire ressortir le dogmatisme d'une telle conception ⁹⁰. Il est même possible de renverser le problème en se demandant si une planification intégrale est concevable sans mécanismes politiques préalablement déterminés. D'aucuns estiment que la logique du système démocratique est un obstacle absolu à son établissement (et même à l'acceptation de formes plus modérées dont beaucoup ont souhaité l'avènement tout en s'opposant à la dictature). Mais cette réfutation ne saurait être poussée trop loin sans verser dans le même processus dogmatique : sur la base de nos connaissances actuelles, on ne saurait exprimer qu'en formules nuancées les relations s'établissant effectivement entre régimes politiques et types d'organisation économique.

méthode elle-même, Voir MC CLOSKEY TREPETHEN (F.N.), *Introduction à la recherche opérationnelle*, Paris, 1958. Et aussi les actes du Colloque de *recherche opérationnelle* des 25 et 26 novembre 1956, Aix-en-Provence, 1958 (la quasi-totalité des exemples étudiés dans ces deux ouvrages concerne la vie industrielle et commerciale et non le travail gouvernemental, du moins directement). Voir enfin FREDET (Colonel), « La Recherche opérationnelle en défense nationale », dans l'ouvrage collectif *La Défense nationale*, Paris, 1958, pp. 439-460, et GONART, *La Recherche opérationnelle et la Décision*, Genève, 1958.

⁸⁹ « Techniques cybernétiques et Réalités sociales », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Politique et Technique*, pp. 343-354. Voir aussi s(Firmin), *Pour une Économie éclairée capable d'affronter la plus grande révolution industrielle qui a commencé*, Lausanne, 1957, pp. 5-30.

⁹⁰ Parmi les réfutations les mieux fondées de cette thèse, Citons BARENTS (J.), « Le Citoyen dans une société planifiée », *Bulletin international des sciences sociales*, vol. III, no 2, pp. 393-416.

Au total, le mode de raisonnement est toujours le même : on choisit un facteur isolé dont on fait le pivot d'une explication plus ou moins rigide. L'opération devient plausible dès que la variable considérée joue pratiquement un rôle dans le processus étudié : le seul tort est d'en exagérer les effets et d'oublier les autres facteurs (ou d'en minimiser systématiquement les résultats). Constamment dénoncée pour ses méfaits dans l'ordre de la connaissance, la tentation monistique ne cesse d'influencer les esprits : elle représente l'un des écueils certains de la formulation théorique.

• *EXIGENCES DE L'ÉLABORATION THÉORIQUE*

Jusqu'à présent, la plus grande part des travaux classés sous la rubrique science politique est demeurée descriptive. Tâche modeste, certes, mais dont on ne saurait sans injustice sous-estimer la portée, comme le font les intransigeants : elle est un point de départ qui exige déjà beaucoup d'efforts et de grandes qualités. Cependant les meilleures descriptions demeurent inopérantes, quant au progrès de la discipline, si elles ne suscitent pas une tentative de généralisation. Aujourd'hui le souci de la théorie atteint, peu à peu et assez lentement en réalité, les spécialistes de science politique. Néanmoins, on ne doit pas dissimuler que cette discipline est encore mal équipée pour la réalisation de cette ambition.

D'une façon générale, l'effort méthodologique, en prenant le mot au sens large, est encore insuffisant. Les intéressés n'ont pas accordé suffisamment d'attention à la nécessité d'instruments de recherche adéquats. On leur a reproché de se limiter à des emprunts (spécialement auprès de la sociologie et de la psychologie sociale). Ainsi formulée, l'accusation est vaine : les sciences se développent précisément par un tel va-et-vient. Mais en science politique l'opération est le plus souvent restée à sens unique. On s'est peu soucié des adaptations souhaitables ou indispensables. Passivité regrettable : elle est la cause directe de l'impérialisme sociologique dénoncé par les *political scientists* américains. Disposant de techniques supérieures aux procédés anciens, les sociologues se trouvaient incités à les mettre en oeuvre. Peut-être le défaut vient-il d'une lacune plus grave encore : l'insuffisance des échanges entre spécialistes, la dispersion des vues et l'absence d'un système d'analyse uniforme. Qu'on ne confonde pas le pluralisme, utile peut-être

lorsqu'il traduit des options précises, avec des tiraillements confus qui incitent à remettre inévitablement en question les positions prises par autrui.

Cette situation, clairement perceptible aux États-Unis, est encore plus marquée dans les pays où la science politique se constitue en un secteur autonome. Elle ne peut le faire que par emprunt de professeurs et chercheurs à des disciplines voisines ou qui s'estiment telles. Or, beaucoup d'entre eux, loin de consentir aux adaptations indispensables, y apportent leur propre méthodologie. leurs propres préoccupations sinon leurs préjugés. Qu'on ne s'y trompe pas : cette rigidité est susceptible de conduire à des résultats désastreux.

Ces faiblesses sont graves. Dans les pays où la science politique est une discipline récente, on éprouve souvent des scrupules à les avouer. Certes, on peut craindre que les adversaires en tirent argument pour s'opposer à une expansion plus grande dans les structures universitaires, cette limitation étant elle-même susceptible d'entraver les améliorations indispensables. Ainsi le cercle vicieux serait-il parfaitement bouclé. Nous partirons d'un point de vue différent : l'énumération des lacunes et insuffisances - un exposé minutieux et, si l'on veut, sévère - étant la condition nécessaire de tout progrès. C'est précisément à cette étude que vont être consacrés les chapitres 3 à 6 de cet ouvrage.

Introduction à la science politique.

Chapitre 3

L'identification de l'objet

[Retour à la table des matières](#)

Il n'existe pas de définition de la science politique unanimement acceptée par les spécialistes. Cette propension à la diversité, commune à la plupart des sciences sociales, est accrue par le flottement du vocabulaire qui revêt une ampleur exceptionnelle : à côté d'oppositions sur le fond, parfois génératrices de progrès, on observe bien des discordes verbales dont le seul résultat est de semer la confusion.

Une incertitude en découle qu'il serait absurde de dissimuler : c'est un des aspects du « malaise » évoqué avec complaisance en divers milieux peu favorables à cette discipline. On doit toutefois se garder d'en exagérer la portée. La marge de discussion n'est pas aussi grande que certains le soutiennent : souvent les adversaires, d'accord sur l'essentiel, ne sont séparés que par des nuances. Mais surtout ces querelles n'ont qu'un public limité, la plupart des chercheurs poursuivent leur activité sans trop s'en soucier.

Il est vrai cependant que de telles hésitations, peu propices à l'établissement d'un cadre systématique, restent susceptibles de compromettre l'unité et l'homogénéité des tentatives faites en vue d'explorer complètement le secteur des relations politiques. Un effort de clarification s'impose auquel ce chapitre a pour ambition de contribuer : en quels termes l'entreprendre ?

• *PORTÉE DE L'OPÉRATION*

L'incertitude qui marque l'objet a conduit, dans certains cas, au refus de définir la discipline de façon tranchée ou, ce qui revient au même, à l'impossibilité d'y parvenir. Il en va spécialement ainsi quand il s'agit de trouver une formule qui convienne à tous les membres d'une association ou contente tous les participants à une réunion. La seule issue est alors de se borner à une énumération des grands thèmes de l'analyse. Le produit de cette énonciation est généralement modeste : un tableau des matières dont l'enseignement existe ou apparaît désirable ⁹¹. On s'est pourtant demandé si le simple énoncé d'une liste de branches ne représentait pas le type de la démarche à accomplir pour caractériser, avec le maximum de sécurité et de réalisme, le contenu d'une science en constante évolution. Ainsi la science politique serait-elle simplement ce que font les spécialistes s'en réclamant ⁹².

D'aucuns l'ont pensé. Par souci de ne pas ajouter une formule à un stock déjà fourni et disparate dont aucun élément ne donne pleine satisfaction : mais aussi en vue de faciliter l'élargissement et l'enrichissement du domaine analysé que ne cessent de commander les perfectionnements méthodologiques et le rythme de l'actualité. L'étude des problèmes internationaux constitue un exemple de choix : longtemps négligée par la science politique elle en est, depuis une trentaine d'années, l'une des préoccupations essentielles. Or, il est plus aisé d'allonger une liste que de modifier une définition. Seule une science très évoluée peut s'accommoder d'une délimitation rigoureuse : tel n'étant pas le cas de notre discipline. on ne sau-

⁹¹ L'exemple le mieux connu est celui de la liste établie lors des travaux préparatoires à la constitution de l'Association internationale de science politique (1948-1949). On la trouvera dans *La Science politique contemporaine*, op. cit., p. 4. Elle a rendu des services pour la préparation des congrès, la formation de groupements nationaux, la réalisation de travaux bibliographiques. Sa portée scientifique est faible.

⁹² C'est essentiellement de cette façon que David BUTLER présente la discipline *The Study of Political Behaviour*, Londres, 1958, chap. 1. Certains sociologues ont défini de la même manière la sociologie : ainsi OGBURN (William P.), et NIMKOFF (Meyer F.), *Sociology*, Cambridge (Mass.), 1946.

rait mieux l'identifier qu'en énumérant ce qu'enseignent effectivement ses adeptes au moment considéré.

Cet empirisme est critiquable, car il tend à transformer en ligne de conduite optimum un expédient conçu dans le seul but d'éviter une impasse. La technique de la liste comporte un inconvénient majeur : elle indique les têtes de chapitre d'une science sans dire ce qui en fait l'unité. Si elle sauvegarde la flexibilité, ce n'est pas sans contre-partie. N'importe quel enrichissement n'est pas souhaitable à moins de concevoir la discipline comme ayant naturellement vocation à accueillir les matières négligées ou repoussées par les autres sciences sociales. En sens inverse, des branches essentielles sont susceptibles de glisser vers un état de semi-indépendance (dans lequel personne ne trouvera finalement son compte) sans que l'on soit en mesure d'opposer des arguments sérieux à un tel éparpillement : voir par exemple les efforts entrepris, en plusieurs pays, pour ériger en une science autonome l'étude de l'Administration (science administrative en Europe, public administration aux États-Unis). Mais comment assurer la cohésion ?

Il est courant d'attendre ce résultat d'une définition de l'objet, à la fois exhaustive et rigoureuse. Point de vue difficilement contestable au niveau des principes : bien conduite l'opération procure un puissant instrument d'unification. En pratique, la question est moins simple, car la portée de la démarche dépend de l'esprit qui a présidé à son élaboration : or, on peut aisément établir que ce souci de systématisation répond à des préoccupations fort diverses.

Dans la plupart des cas - et sur ce point notre secteur n'a rien qui lui soit propre - le souci de l'auteur est d'exprimer ce qui existe, de traduire en une formule concise l'orientation concrète qui se dégage de l'enseignement et de la recherche. La tâche n'est pas toujours facile, mais elle suscite rarement des polémiques graves. Ces définitions, dont les manuels fournissent d'innombrables exemples, sont généralement sans histoire : correspondant à l'opinion moyenne, elles n'exercent guère d'influence propre. Si la discipline manque de cohérence ou de force créatrice, on ne saurait s'appuyer sur elles pour y trouver remède.

Mais précisément cette situation provoquera tôt ou tard des protestations. Certains, sentant les périls d'une formulation trop imprécise, interviendront pour contester les habitudes prises. Éviter que la vitalité n'aboutisse à la dispersion, concentrer les esprits sur les points essentiels, prévenir les éclatements, dégager

des critères opérationnels : tels sont les objectifs courants de ces autocritiques professionnelles chères à la science politique américaine. Elles s'accompagnent souvent d'une définition neuve, d'esprit réformiste cette fois : en l'énonçant, on tente de provoquer soit l'introduction de perspectives originales dans l'examen des phénomènes, soit (c'est d'ailleurs plus rare) une modification complète de l'objet. L'audience que rencontre la construction proposée détermine l'influence de ces suggestions : elle est parfois considérable. Ces définitions-programme sont certes les plus intéressantes : ce sont aussi celles qui soulèvent les controverses les plus sérieuses.

En étudiant une définition quelconque, il est donc important d'observer si elle se borne à traduire plus ou moins heureusement l'orientation des travaux ou exprime une volonté de changement propre à l'auteur. L'appréciation serait plus aisée si les responsables indiquaient clairement le sens de leur effort. Au surplus une formulation considérée comme nouvelle représente souvent, en fait, la systématisation de tendances éparses mais déjà agissantes : la ligne de partage entre « ce qui est » et « ce qui devrait être » demeure vague.

Le problème de la définition revêt un aspect spécial dans les pays où la science politique n'est pas reconnue ou n'occupe qu'une place mineure. L'effort de promotion de cette discipline impose que l'on établisse l'absence, ou la médiocre qualité, de l'analyse d'un secteur déterminé des relations humaines. Dans ce cas, la définition se ramène à un processus de reconnaissance et d'identification préalable. C'est un aspect du combat pour la réalisation des adjonctions et regroupements susceptibles de porter remède aux insuffisances constatées. Il est dès lors inévitable qu'un tel effort s'oppose aux vues d'autres spécialistes dont il heurte les idées ou menace les intérêts acquis. Une des formes de la riposte consiste à donner une notion de la discipline telle qu'ils puissent affirmer s'y être toujours intéressés et avoir la possibilité d'assurer son développement dans les meilleures conditions.

À la limite, la conception défendue n'a d'autre but que de justifier l'annexion totale ou partielle par l'un des secteurs en place : ainsi en divers pays européens (France, Belgique...) les tentatives, partiellement couronnées de succès, pour faire de la science politique un simple prolongement ou un complément de l'enseignement du droit public. Dans des cas semblables, la querelle des définitions offre des éléments tactiques dont on aurait tort de sous-estimer la portée : en particulier,

le désir d'influencer la localisation de la discipline dans les structures universitaires.

Les essais accomplis en France depuis une dizaine d'années pour identifier l'objet de la science politique sont demeurés superficiels - ils se limitent à quelques formules dont on n'a que rarement tenté d'apprécier toutes les implications. Il est nécessaire d'élargir le débat en exprimant les options à résoudre pour dégager une conception ferme du sujet. Ayant pour ambition de délimiter les perspectives, le tableau que l'on va établir négligera beaucoup de nuances individuelles.

• *DIMENSIONS SOCIALES DE L'ANALYSE*

Première option : faut-il restreindre l'effort d'explication aux sociétés modernes ou, au contraire, englober dans les préoccupations de la recherche d'autres modes d'organisation ? D'aucuns seront tentés a priori de juger favorablement toute possibilité d'enrichissement ; cependant d'autres se demanderont s'il n'est pas préférable de concentrer les forces disponibles, encore bien réduites, sur les problèmes présents et si l'on n'exagère pas l'intérêt des résultats à attendre d'une vision plus compréhensive. Le point est difficile à clarifier.

Jusqu'à présent, la science politique a consacré le meilleur de ses efforts à l'examen de ce qu'il est permis d'appeler, d'un terme lâche mais expressif, le monde occidental (attitude que les Américains qualifient avec bonheur de *parochial*). Qu'il s'agisse des idéologies ou des institutions, les autres cultures, et spécialement celles de l'Asie, ont été presque totalement négligées. Ces pays ne disposant pas, la plupart du temps, de spécialistes capables d'étudier leur vie politique, l'ignorance à leur sujet est pendant longtemps restée quasi complète : la seule source de connaissance se bornait aux informations fournies par les récits de voyageurs ou les papiers de journalistes. Au surplus, l'implantation de structures coloniales contribuait à réduire fortement l'intérêt pour l'organisation traditionnelle qui subissait d'ailleurs de profondes altérations.

La situation est en train d'évoluer. Assez curieusement le changement est, dans bien des cas, le sous-produit des tentatives faites pour accélérer la mise en valeur économique. Cette dernière dépendant pour partie de l'aptitude du système

gouvernemental à réaliser les plans prévus, on a été conduit naturellement à analyser son assiette et ses modes de fonctionnement⁹³. Cependant, même si l'on s'en tient aux États membres de l'Organisation des Nations Unies, les données scientifiquement établies sont pour beaucoup d'entre eux fragmentaires et superficielles. L'une des raisons est que pour un grand nombre de ces pays la référence aux principes de l'État moderne est purement formelle : il est très douteux que les cadres d'analyse institués pour ceux d'Occident y soient également valables. Une immense impulsion, d'ordre méthodologique et documentaire, est indispensable pour réduire les lacunes de la connaissance politique : si le besoin n'en est guère contesté, l'ampleur des difficultés est couramment sous-estimée.

Ne convient-il pas d'aller plus loin en essayant d'intégrer dans la science politique l'étude des petites communautés dites « primitives » qui subsistent encore, avec leur mode de fonctionnement propre, dans le cadre des États indépendants ou des territoires colonisés ? Les anthropologues eux-mêmes sont divisés sur ce point. Pour les uns, la notion d'organisation politique serait étrangère à la plupart de ces groupements. D'autres estiment au contraire que les ressemblances avec nos propres mécanismes sont plus nombreuses et plus précises qu'on ne l'avait souvent admis au départ. Nous ne nous proposons pas d'intervenir dans cette discussion. Un point important est la diversité de ces communautés (au nombre de 4 à 5 000, semble-t-il). Si l'on s'en tient à l'Afrique noire, on observe des sociétés disposant d'une organisation centralisée dans lesquelles s'affirment la distribution du pouvoir et l'existence d'une bureaucratie : ailleurs, la situation est beaucoup plus fluide et la détermination même des traits susceptibles de faire de ces groupes des unités politiques reste incertaine. C'est peut-être de ces dernières situations qu'il serait possible de tirer les indications les plus originales pour la science politique : mais la diversité d'univers mental autorise-t-elle l'usage de la méthode comparative ? Nous jugerions regrettable d'adopter a priori une vue négative ;

⁹³ La notion de sous-développement est d'ordre essentiellement économique. Benjamin AKZIN s'est demandé si l'on ne pourrait aussi l'utiliser dans l'analyse politique : « Political Criteria of Development », *The Challenge of Development*, Jérusalem, 1958, pp. 151-161. Sa réponse est nuancée.

seul l'avenir montrera s'il est possible de tirer de ces rapprochements plus que des éléments marginaux ⁹⁴.

En principe, il n'y a aucune raison pour limiter la recherche des données aux sociétés actuellement observables. Il est couramment admis que l'histoire et l'archéologie sont en mesure d'apporter à la science politique d'utiles éléments d'information touchant les civilisations disparues (qu'il s'agisse de Rome ou de l'Empire Inca). Sans nier la valeur de l'expérience historique, certains notent cependant que l'histoire n'est pas toujours en mesure d'effectuer le type d'observation que d'aucuns estiment indispensable à l'analyse politique. La connaissance du passé est toujours intéressante. mais est-elle susceptible de donner des éléments directement intégrables dans la théorie, ou se bornera-t-elle, ce qui serait déjà fort appréciable, à fournir des points de repère et à suggérer des analogies, bref à élargir l'horizon du spécialiste ? Il semble prématuré de prendre position à ce stade du livre.

Retenons, à titre d'hypothèse de travail, l'utilité d'une vision large : il n'est pas aisé cependant de définir un cadre qui affirme cette vocation à l'universalité de la science politique et lui permette, pour autant qu'elle y ait intérêt, de s'attaquer à d'autres modes d'organisation des rapports politiques que le système de l'État au sens moderne du concept. Certains ont pensé trouver la solution dans l'emploi de la notion de société globale, d'origine sociologique. L'expression est lourde : a-t-elle une portée du point de vue de notre sujet ?

Partisan de l'usage d'une telle catégorie, le sociologue Jean Haesaert y voit « les groupes humains autarciques, c'est-à-dire les collectivités humaines plus ou moins vastes qui, renfermées dans leur organisation et leurs frontières. se suffisent à peu près à elles-mêmes et constituent le milieu presque exclusif dont les parte-

⁹⁴ Le lecteur intéressé par ces problèmes pourra se reporter à l'ouvrage collectif publié par l'International African Institute, *African Political Systems*, Londres, 1940. Voir aussi la très intéressante étude de I. SCHAPERLA, *Government and Politics in Tribal Societies*, Londres, 1956. Les manuels d'anthropologie comportent naturellement des chapitres consacrés à l'organisation politique des sociétés analysées. On pourra consulter entre autres : BOAS (Franz) ed., *General Anthropology*, New York, 1938, pp. 487-534 (contribution due à Julius E. Lips) ; Lowie (Robert E.), *Social Organization*, Londres, 1950, pp. 156-175 et 317-345 ; BEALS (Ralph L.), HOIJER (Harry), *An Introduction to Anthropology*, New York, 1953, pp. 443-468 ; etc.

naires tirent leurs ressources matérielles et spirituelles »⁹⁵. Un autre fondement de ce concept est la notion de « symbiose sociale » également due à un sociologue, Eugène Dupréel⁹⁶. Les hommes entretiennent, à titre individuel ou en groupes, des contacts dont les modalités et la densité varient selon les époques et les milieux : aucune symbiose n'est possible sans l'existence d'un cadre général en fonction duquel s'actualisent et s'ordonnent les rapports multiples et complexes. En définitive, la société globale, « groupe des groupes », serait le mode d'encadrement des relations humaines dans leur ensemble, l'expression de la « totalité sociale »⁹⁷.

L'analyse anthropologique et historique révèle bien des formes de sociétés globales : tribus, cités, seigneuries, royaumes, empires, nations... Aujourd'hui, la formule dominante est celle de l'ensemble national, orienté et coordonné par un appareil étatique qui lui est propre ; la « décolonisation » est un aspect de ce mouvement dont on connaît la force irrésistible. Mais il s'agit là d'une étape historique : aucune forme de société globale n'a vocation à l'éternité. Sous nos yeux s'ébauchent, avec timidité, des modalités nouvelles de regroupement régional et se dégagent, à titre de lointaines perspectives, les lignes de force d'un ordre mondial. Nul ne saurait encore prédire les directions qu'empruntera l'évolution ; la tendance relève déjà de l'étude scientifique. En donnant à la science politique la mission d'appliquer son centre d'intérêt particulier à toutes les sociétés globales - celles du passé, du présent et celles en voie de formation - n'évite-t-on pas *ipso facto* le risque de l'explication partielle et particulariste⁹⁸ ?

Difficulté immédiate : ce concept, comme la plupart des notions sociologiques, ne comporte pas pour ceux qui l'emploient une signification uniforme. En certains cas, la divergence est d'ordre linguistique ; parfois, elle concerne le

⁹⁵ « La Science politique : une mise au point », *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques (Académie royale de Belgique)*, 1957, no 8-9, p. 363. Pour un commentaire, voir son *Traité de sociologie générale*, Bruxelles, 1956, pp. 11-12.

⁹⁶ On en trouvera l'exposé dans son livre *Sociologie générale*, Paris, 1948, pp. 42-49.

⁹⁷ Pour une utile présentation d'ensemble du phénomène, voir LAPIERRE (J.W.), *Le Pouvoir politique*, Paris, 1953 (en particulier le chapitre 2).

⁹⁸ Une fresque de l'évolution historique est donnée par CUVILLIER (Armand), *Manuel de sociologie*, tome II. Paris. 1950, pp. 600-666.

fond ⁹⁹. Cependant, il ne semble pas que cette diversité doive entraîner une dévalorisation du phénomène en matière d'analyse politique. Malgré les désaccords des sociologues sur sa description et sa systématisation, un fait demeure ; la multiplicité et la plasticité des formes d'organisation générale des sociétés humaines. On admettra donc le principe d'une recherche extensive ne négligeant a priori aucune forme d'agencement social. Mais, et c'est évoquer une seconde option, quel secteur la science politique a-t-elle pour mission d'étudier ?

• *SÉLECTION D'UN CENTRE D'INTÉRÊT*

Quelle est la nature de l'objet attribué à chacune des disciplines qui se consacrent à l'étude de la société ? On raisonne parfois encore comme si la division des sciences sociales correspondait à une répartition de la réalité entre des champs matériellement distincts. Le domaine propre de chaque science serait alors constitué d'une partie pour ainsi dire physiquement identifiable et détachable des relations humaines. Il ne sera pas besoin d'entreprendre la critique d'une position si manifestement dépourvue de fondement.

Il est devenu banal de dire que la spécificité des divers secteurs de l'explication repose sur l'existence et la mise en oeuvre d'un centre d'intérêt particulier en fonction duquel chacun sélectionne les faits ou, plus exactement, l'aspect caractéristique des faits, dont il cherche à rendre compte. Identifier l'objet d'une discipline, c'est en définir l'« intérêt sélectif » ¹⁰⁰. En somme, une science se différencie des autres par les questions qu'elle pose : ce sont ces interrogations - dont le contenu varie selon les époques et les pays - qui dictent l'orientation des recherches et conduisent les esprits à s'attacher à tel aspect de la réalité sociale de préférence à tel autre. On comprend par là l'importance que revêt pour la formulation théorique la détermination rigoureuse d'un centre d'intérêt.

⁹⁹ Voir en particulier la conception originale de Georges GURVITCH, *Déterminismes sociaux et Liberté humaine*, Paris, 1955, pp. 191-297. Il propose une typologie des structures globales. Voir aussi dans le *Traité de sociologie* publié sous sa direction, tome I, Paris, 1958, un exposé général de sa position pp. 216-235.

¹⁰⁰ L'expression est de R.M. MacIVER et Charles H. PAGE, *Society : An Introductory Analysis*, Londres, 1950, p. v.

Sur ce plan, l'opposition des thèses est facile à cerner. D'un côté ceux qui, avec d'ailleurs des nuances dans l'expression, entendent limiter la science politique à l'étude de la vie publique. C'est là le contenu traditionnel, et encore le plus courant, de l'adjectif « politique ». Littre ne lui donne-t-il pas comme premier sens : « Qui a trait aux affaires publiques ?... » De l'autre, ceux qui, avec des variantes dans l'expansion souhaitée, préfèrent étendre son champ au delà du secteur gouvernemental. Jusqu'à présent ce point de vue, défendu avec brio par plusieurs auteurs, n'a eu que peu d'influence au niveau de l'enseignement ou de la recherche. Voici, à titre d'exemple, la conception large suggérée par Bertrand de Jouvenel ¹⁰¹.

Le point de départ en est l'existence de formes d'action que l'on rencontre dans tous les ensembles humains : celles tendant à assurer le rassemblement des volontés qui ont des existences distinctes (action dite « additive ») et celles visant à maintenir leur cohésion pour disposer d'un concours durable (action qualifiée d'« agrégative »). D'après lui, on se trouve fondé à dire qu'il y a « politique » dès que la volonté de réaliser un projet oblige son promoteur à employer une « technique de rassemblement des concours ». Cette technique est normalement mise au service de desseins extrêmement divers : lancement d'un produit ou candidature à une institution savante, par exemple. Dans des cas de ce type, on se trouve en présence d'une activité de forme politique au service de fins qui lui sont hétérogènes. Il y a, par contre, « politique pure » si l'on suppose que l'action de grouper n'a d'autre but que d'assurer l'existence et la conservation du groupement : on dit alors que l'effort est homogène avec sa fin. Ainsi, l'activité politique pure se présente-t-elle comme « l'activité constructrice, consolidatrice et conservatrice d'agrégats humains » : d'où il suit que la science politique consiste dans « l'étude du mode de formation et des conditions de stabilité des agrégats ».

Pour Jouvenel, cette conception est susceptible d'améliorer considérablement la portée de l'analyse politique. En la centrant sur l'observation des États, on lui attribue des phénomènes dont la durée est trop longue pour qu'on puisse en saisir aisément l'évolution. En s'attachant à des agrégats « à maturation rapide » dont le processus d'organisation et de désorganisation est facilement observable, elle dis-

¹⁰¹ Il a présenté son point de vue dans deux articles : « L'Essence de la politique », *Revue française de science politique*, oct-déc. 1952, pp. 641-652, et « The Nature of Politics ». *Cambridge Journal*, mai 1954, pp. 451-465.

posera d'abondants moyens de vérification : elle pourra émettre des propositions plus nombreuses et plus sûres que ce n'est le cas dans la conception classique.

Que penser de cette tentative (dont nous donnerons d'autres exemples ultérieurement) ? À première vue les définitions générales d'allure réformiste ont des chances de soulever la sympathie. Elles paraissent susceptibles de renouveler l'étude politique en lui donnant une base plus large et diversifiée. Leur caractéristique est de ne pas trop compter avec la division actuelle de l'analyse sociale ou même de l'ignorer complètement. Elles rejoignent les efforts de spécialistes d'autres disciplines également préoccupés des faiblesses et des dangers de la situation présente : ainsi la tentative, de vaste portée, pour promouvoir une théorie de l'action ¹⁰². L'avenir des sciences sociales ne repose-t-il pas sur un effacement progressif des barrières entre sujets artificiellement séparés ?

Ces propositions ne vont pas sans susciter des réserves. Écartons les difficultés qui en résulteraient quant à l'organisation de la science politique sur le plan universitaire. Oublions également que ses adeptes possèdent rarement, et seraient difficilement en mesure d'accumuler, les connaissances indispensables aux analyses suggérées. Ce sont là des arguments *pratiques importants mais non décisifs. Le risque essentiel nous paraît qu'en une telle conjoncture les caractéristiques propres à la gestion des affaires publiques soient négligées ou, à tout le moins, ne soient pas suffisamment mises en valeur. Il serait dangereux d'ignorer que dans la plupart des pays la connaissance politique n'en est encore qu'à ses débuts - les données scientifiquement vérifiées que l'on possède par exemple sur la composition des élites, les partis et les groupes de pression, sont notoirement insuffisantes. Un travail de défrichage étroitement spécialisé s'impose avant que l'on puisse envisager la moindre synthèse (autrement que sous la forme d'hypothèses de travail sujettes à constante révision).

¹⁰² En dehors naturellement du livre déjà cité de PARSONS, voir en particulier PARSONS (Talcott), SHILS (Edward A.), *Toward a General Theory of Action*, Cambridge (Mass.), 1951. Pour une présentation élémentaire, voir l'étude de PARSONS dans l'ouvrage déjà mentionné : *Approaches to the Study of Politics*. « Some Highlights of the General Theory of Action », pp. 282-301.

Est-ce à dire que de telles suggestions soient inutiles ? Certainement pas, à condition de les interpréter non comme l'objet idéal d'une science particulière mais comme le thème d'éventuelles confrontations entre disciplines différentes (ce que l'on nomme dans le jargon usuel le travail « interdisciplinaire »). Il est normal et souhaitable que les spécialistes de divers secteurs se réunissent pour étudier les problèmes dont les termes tiennent aux caractères généraux des relations humaines et non à un mode d'activité. À ce titre, ces suggestions préfigurent probablement des courants de la recherche de demain. Dans les pays où l'abondance des ressources le permet, il y a peut-être intérêt à éprouver immédiatement de telles instigations. Ailleurs (c'est-à-dire presque partout), il est préférable, pour des raisons étroitement pratiques, de concentrer les efforts sur l'exploration des domaines les plus mal connus de la vie sociale, parmi lesquels celui des affaires publiques.

Au total, la modification ainsi suggérée à l'objet traditionnel de l'analyse politique (ce serait une véritable mutation) ne semble pas devoir être retenue. Qu'elle soit entièrement arbitraire n'est pas contestable : ce n'est pas là l'argument majeur. Son principal danger serait de conduire probablement à la sous-estimation d'un secteur particulièrement important des relations sociales.

Ces tentatives restant isolées, on peut considérer qu'il y a une sorte d'accord global sur l'objet réel de la science politique. Les avis divergent sur l'interprétation de la catégorie « affaires publiques » trop fruste et imprécise pour être utilisée comme telle. D'où la multiplicité des formules suggérées afin de caractériser « l'intérêt sélectif ».

• *LA SCIENCE POLITIQUE, SCIENCE DE L'ÉTAT*

Le phénomène de l'État semble à bien des auteurs le fondement naturel et irremplaçable de cette discipline. « Quel pourrait être l'objet d'une science qui s'intitule politique, sinon l'État ? » proclame par exemple avec beaucoup d'assurance le juriste Jean Dabin ¹⁰³. Au niveau de l'enseignement, de nombreux manuels,

¹⁰³ Dans un ouvrage qui est un simple exposé de droit public classique : *L'État ou le Politique. Essai de définition*, Paris, 1957, p. 16.

spécialement dans le monde anglo-saxon. se réfèrent volontiers à une telle notion : ainsi entre bien d'autres Roger Soltau définit-il la science politique comme « l'étude de l'État, de ses objectifs, des institutions qui permettent de les réaliser, des relations de l'État avec les individus membres et les autres États et aussi de ce que les hommes ont pensé, écrit et dit sur ces questions » ¹⁰⁴.

Cette conception faisant de l'État l'objet suprême, ou essentiel, de l'explication politique, se réclame d'une longue tradition historique et s'appuie sur quelques-unes des œuvres majeures de la pensée humaine. Elle connaît pourtant de nos jours un déclin très marqué : il ne semble pas que son maintien comme catégorie d'analyse soit réellement souhaitable.

On peut reprocher à cette définition de se référer à un concept dont le contenu exact ne saurait être saisi sans une élaboration particulière. On ne met un terme à la controverse que pour ouvrir instantanément un autre débat. Il est à peine besoin de souligner la multiplicité et la variété des acceptions que revêt le mot État dans les discussions spécialisées. Désigne-t-il la société politique tout entière ou seulement la machine gouvernementale qui en assure le fonctionnement ? Convient-il d'y voir la nation juridiquement organisée, d'en faire un pur phénomène de force, de le définir par les fonctions assumées ? Ce serait déjà une tâche complexe que d'énumérer les points d'opposition : resterait ensuite à faire un choix dont on voit mal les critères objectifs qui pourraient l'inspirer. Au total, il semble peu indiqué de fonder une science sur un terme aussi équivoque ¹⁰⁵.

Un second reproche repose sur le caractère particulariste de la notion. Comme modalité d'agencement politique des sociétés globales, l'État représente une étape relativement récente qui se distingue par de nombreux traits des formations antérieures, telles les cités antiques ou l'organisation féodale. En centrant l'analyse sur

¹⁰⁴ *An Introduction to Politics*, Londres. 1951, p. 4.

¹⁰⁵ Pour reprendre l'adjectif utilisé par Charles ROUSSEAU, *Droit international public*, 1953, p. 77. Pour une étude des problèmes posés par la définition, voir PINTO (Roger), *Éléments de droit constitutionnel*, 2e édition. Lille, 1952, pp. 95-109 (avec de nombreuses références pour une analyse approfondie), et PRELOT (Marcel). *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris. 1957, pp. 1-16. Voir aussi COLLIARD (Claude-Albert), *Institutions internationales*, Paris. 1956. pp. 68-81 ; CUVILLIER (Armand). *Sociologie et Problèmes actuels*, Paris, 1958, pp. 22-68 ; DONNEDIEU DE VABRES (Jacques), *L'État*, Paris, 1954.

la collectivité étatique, ne rend-on pas difficile l'exploitation des données relatives à d'autres types de sociétés ? Sans fil conducteur valable pour toutes les formes d'organisation, on aboutira tout au plus à des comparaisons occasionnelles et superficielles, donc entièrement vaines. Au surplus, il n'est pas certain que sous l'angle d'une étude de l'État les données offertes soient jugées d'un quelconque intérêt. Il paraît presque inévitable qu'en définissant ainsi la science politique, on l'axe essentiellement sur la perspective contemporaine.

Encore faut-il noter que, même limitée au monde présent, la catégorie étatique ne permet pas de traduire la totalité des phénomènes politiques. Elle convient fort mal en effet à l'examen des relations entre pays. Il n'existe pas d'État mondial ou régional : quant aux constellations qui s'ébauchent actuellement dans la pratique, il est impossible de les réduire absolument aux agencements traditionnels. Répondre à cette objection en donnant à la science politique la mission d'étudier les rapports entre États serait jouer sur les mots. Si l'on part de la collectivité étatique pour analyser des phénomènes internes, force sera de trouver un autre schéma d'interprétation pour celle de la vie internationale : d'où, malgré tant d'efforts, une absence d'homogénéité entre les différents domaines de l'explication. La catégorie État a peu de portée pour l'intégration des relations internationales dans la science politique.

Un troisième reproche consiste dans la faiblesse et la médiocrité de l'impulsion que le concept de l'État est capable d'imprimer aux recherches des spécialistes. Jusqu'à présent, il a eu pour effet d'en provoquer la concentration sur les aspects institutionnels au détriment des études de comportement. Le contraste entre la connaissance des formes, parfois médiocre il est vrai, et l'ignorance du jeu des acteurs découle pour une large part de l'insistance à placer l'État au centre des préoccupations. La multiplication des travaux sur la souveraineté qui est le résultat direct de cette tendance représente une contre-partie de faible valeur, face aux lacunes constatées : instrument de combat, spécialement sur le plan international, le principe de la souveraineté n'a pas été d'un grand secours pour comprendre la distribution des forces politiques et analyser les modalités de leur action.

À ces objections de contenu positif s'ajoute la répugnance de nombreux esprits à accepter l'État comme catégorie de travail fondamentale, à la suite de présentations idéales et pour ainsi dire désincarnées que trop d'auteurs se sont attachés à en répandre - avec parfois, en arrière-plan, un souci d'apologie ou de défense de

l'ordre social. Nous évoquons ici l'idée mythique d'un État transcendant les individus et les groupes qui le composent ¹⁰⁶. On n'a pas l'intention d'insister sur le caractère dogmatique des conceptions implicitement fondées sur une totale indépendance de l'État à l'égard des diverses forces en présence, et aussi de celles qui affirment sa soumission intégrale à des intérêts particuliers : les unes et les autres se sont à l'épreuve révélées d'une grande stérilité sur le plan scientifique. Or, de telles notions (surtout les secondes) ont eu et possèdent encore des défenseurs multiples. Ce serait incliner vers le procès d'intention que d'en soupçonner a priori les divers auteurs qui entendent placer l'État au cœur de la science politique : mais ce manque de réalisme a suffisamment causé de dommages pour que de nombreux techniciens préoccupés de l'expansion de leur discipline aient depuis longtemps cherché d'autres voies.

Il sera facile de conclure. Utilisée comme une sorte de cadre général à l'intérieur duquel les spécialistes conduisent en fait les recherches de leur choix, la notion de l'État ne présente pas de risques mais n'a pas de portée. C'est une enseigne commode dont l'adoption dispense d'un effort spécial d'identification et permet des présentations très diverses. Si, par contre, on fait du concept un facteur effectif d'orientation de l'analyse, son emploi pose des problèmes complexes et recèle de sérieux dangers.

• *LA SCIENCE POLITIQUE, SCIENCE DU POUVOIR*

On va exposer sous cette rubrique des conceptions assez diverses dont le trait commun est de se fonder directement sur la notion de pouvoir ou de s'en inspirer étroitement. William Robson est parfaitement représentatif de cette tendance lorsqu'il écrit : « La science politique consiste à étudier la nature, les fondements,

¹⁰⁶ Voir les observations formulées par Jean LHOMME sur les rapports entre l'État et les groupes dans « Le Profit et les Structures sociales », *Revue économique*, mai 1952, pp. 402-414. En particulier. « Quelle que soit sa nature profonde, ses buts et ses moyens, la puissance publique se concrétise toujours par des hommes et, de plus en plus souvent, ces hommes représentent des groupes : partis politiques surtout, mais aussi syndicats (ouvriers et patrons), etc. » (p. 409).

l'exercice, les objectifs et les effets du pouvoir dans la société » ¹⁰⁷. Sous une forme ou sous une autre (certains préfèrent parier d'autorité), il semble que cette position soit aujourd'hui très répandue dans les milieux spécialisés de nombreux pays. Cependant, l'ampleur même de cette audience a engendré une grande variété de points de vue dont la similitude n'est qu'apparente. Il sera difficile de donner un clair exposé de ce courant et ce ne sera pas sans un risque d'arbitraire.

C'est dans l'entre-deux-guerres que "on a commencé à faire du pouvoir le concept central de la science politique : parmi les pionniers de ce mouvement, on mentionnera Charles Merriam, Harold Lasswell et George Catlin. Les raisons de ce mouvement sont complexes. La faible portée d'une grande partie des études centrées sur l'État, rendait de toute façon inévitable la recherche d'une autre formulation de l'« intérêt sélectif ». Mais l'ampleur et l'intensité des luttes menées à l'époque contemporaine pour obtenir le contrôle politique des sociétés humaines n'ont pas été étrangères à l'origine et surtout à l'expansion de ces conceptions.

Parmi les facteurs les plus actifs, retenons l'instauration de nombreux régimes totalitaires auxquels les perfectionnements de la technique (et spécialement des modes de communication) ont conféré des moyens d'oppression sans précédent. Faisant éclater l'impuissance des dispositifs légaux de protection, établissant la possibilité d'un décalage complet entre la lettre des institutions et leur fonctionnement pratique, ce phénomène a incité les spécialistes à concentrer leur attention sur le contenu concret de l'action gouvernementale et les méthodes appliquées pour s'assurer l'obéissance. Durant le même temps, les sociétés démocratiques ont subi une évolution profonde : extension de la sphère d'activité publique, multiplication des atteintes aux prérogatives individuelles, intensification des efforts pour orienter les esprits... Il eût été bien étonnant qu'une telle convergence demeurât sans effet sur le déroulement de l'analyse scientifique ¹⁰⁸.

Selon certains, le regroupement de la discipline politique autour de la notion de pouvoir constituerait un progrès sensible et peut-être décisif. En l'isolant de toute référence à un seul type d'institution, il illustrerait clairement sa vocation à une explication de portée universelle. Il fournirait en outre une catégorie d'analyse

¹⁰⁷ Op. cit., p. 17.

¹⁰⁸ En France, l'intérêt pour l'étude du pouvoir a été plus tardif. L'ouvrage de Bertrand de JOUVENEL déjà cité demeure l'analyse la plus marquante. Voir aussi POSE (Alfred), *Philosophie du pouvoir*, Paris, 1948.

d'une particulière efficacité. Cet optimisme n'est pas absolument dépourvu de fondement. Toutefois, avant d'émettre une appréciation ferme, on doit évoquer les multiples problèmes que soulève l'utilisation de ce concept.

Le premier est celui de la définition même du pouvoir. Une fois de plus, il s'agit d'un terme que l'on ne saurait employer dans l'analyse scientifique sans une élaboration complexe. Elle se révèle d'autant plus délicate que l'imprécision du vocabulaire est exceptionnellement marquée et ceci à un double point de vue : utilisation de mots différents (pouvoir, autorité, influence...) pour exprimer une même notion ou emploi d'un terme déterminé en des acceptions diverses.

Certaines définitions sont très vastes, de portée presque illimitée : par exemple celle de Bertrand Russell faisant du pouvoir « la production d'effets recherchés »¹⁰⁹. D'autres, s'attachant à un champ moins large, limitent le concept à l'exercice d'une action sur la conduite des hommes : ainsi Gerhard Leibholz y voit-il « la capacité d'imposer sa volonté, directement ou indirectement, à des êtres humains »¹¹⁰. Un second clivage tient à la prise en considération des moyens : à cet égard, les idées oscillent du pouvoir-coercition au pouvoir-ascendant. Soit l'action sur le comportement humain. Des auteurs, rares il est vrai, réserveront le concept de pouvoir à la capacité de réglementation, assortie d'injonctions. Vue exagérément étroite : le plus rapide examen des relations sociales établit que l'émission d'un ordre représente seulement l'un des moyens de s'assurer l'obéissance ou, si l'on préfère, de conformer le comportement d'autrui à un dessein arrêté. On y parvient aussi, entre autres, par le prestige ou le crédit dont on jouit, sinon même par la seule vertu de l'exemple donné. Faut-il inclure dans la notion de pouvoir tous ces phénomènes d'influence ou instituer des lignes de séparation qui ne sauraient être que conventionnelles ? La conception large est séduisante et probablement valable : elle conduit pourtant, à la limite, à une idée très diffuse.

Le second problème est celui de la part de la science politique dans l'analyse des phénomènes de pouvoir. Il est important de noter que plusieurs initiateurs du courant analysé ont eu l'ambition de confier à cette discipline l'étude totale du

¹⁰⁹ *Power. A New Social Analysis*, Londres, 1938, p. 35.

¹¹⁰ Dans l'ouvrage collectif (publié par l'Institut international de philosophie politique) *Le Pouvoir*, tome II, Paris, 1957, p. 126.

pouvoir ou si l'on préfère de toutes les formes qui s'en manifestent dans la société. Ainsi, par exemple, George Catlin ¹¹¹.

Son point de départ tout à fait original est l'acte de volonté par lequel l'homme cherche à réaliser ses désirs et le conflit qui en résulte au cours duquel chacun s'efforce de dominer autrui par des moyens divers (recours à la violence ou à la persuasion, appel à la tradition ou à la règle de droit). L'objet de la science politique est, pour lui, l'étude de cet ensemble très riche de phénomènes qui constituent l'essence même de la lutte pour le pouvoir. Domaine très large s'identifiant en somme à l'analyse de l'être humain en tant qu'il cherche à imposer sa volonté. Mais Catlin y voit un avantage : la possibilité d'exprimer des généralisations valables, ce qui ne serait pas le cas avec une science dont le champ d'observation serait limité à quelques dizaines d'États. Cet auteur va jusqu'à préconiser l'étude des sociétés animales (l'examen des fourmis, par exemple, étant susceptible de donner des enseignements sur le totalitarisme) ¹¹².

Il ne semble pas que les idées de Catlin aient eu une grande influence : peut-être sont-elles venues trop tôt. Par contre celles d'Harold Lasswell ont agi de façon certaine sur l'évolution de la science politique, spécialement aux États-Unis ¹¹³. Sans prétendre le moins du monde en fournir un exposé, disons que l'une des orientations essentielles de cet auteur a été et demeure l'analyse des mobiles et des impulsions de ceux qui luttent pour le pouvoir et l'influence. À cet égard la conquête des « valeurs » (les choses désirables : sécurité, revenu, déférence...) tient dans l'oeuvre de Lasswell une place fondamentale ¹¹⁴. Ainsi a-t-il

¹¹¹ Voir de cet auteur : *The Science and Method of Politics*, New York, 1926, et *The Principles of Politics*, New York, 1930. Consulter également « The Function of Political Science », *Western Political Quarterly*, décembre 1956. pp. 815-825.

¹¹² On sait que de nombreux sociologues vont jusqu'à nier l'existence même de sociétés animales. Pour une vue rapide mais substantielle de la thèse inverse, voir le petit livre de Paul CHAUCHARD, *Sociétés animales, Société humaine*, Paris, 1956.

¹¹³ Dans l'oeuvre abondante et d'un abord difficile d'Harold LASSWELL, on pourra consulter sur tous ces problèmes : *Politics. Who Gets What, When, How ?* New York, 1936 ; *Power and Personality*, New York, 1948 ; *Power and Society*, New Haven, 1950 (en collaboration avec A. KAPLAN).

¹¹⁴ La notion de « valeur » d'un usage très courant dans les sciences sociales américaines manque de clarté. On trouvera une bonne analyse de ses diverses

étudié les procédés par lesquels les élites politiques s'efforcent d'établir et de consolider leur situation privilégiée. Mais son propos s'est sans cesse élargi jusqu'à une tentative d'exploration systématique de toutes les formes de pouvoir et de leurs racines psychologiques communes en liaison bien entendu avec la distribution des « valeurs » dans la société. Par là, on aboutit à une conception de la science politique assez large pour embrasser tout acte orienté vers la possession des valeurs à travers l'usage du pouvoir ou de l'influence. La discipline deviendrait en somme une science totale du pouvoir dont l'objet serait l'étude de l'influence et de celui qui l'exerce (ce qui dépassé de beaucoup l'analyse des facultés fondées sur une disposition légale).

Il n'apparaît pas que les partisans de la thèse du pouvoir en aient, dans leur grande majorité, accepté une notion aussi extensive. Le point de vue restrictif déjà exprimé a dans l'ensemble prévalu. L'opinion moyenne est plutôt de borner la discipline à l'exercice du pouvoir dans le système gouvernemental, le problème étant alors d'identifier les critères qui permettent d'isoler le pouvoir politique des autres pouvoirs sociaux ¹¹⁵. Dans le cadre des sociétés politiques modernes, divers traits sont généralement avancés à cet effet.

Tout d'abord son caractère compréhensif. Les détenteurs du pouvoir politique sont les seuls à posséder la faculté de s'exprimer au nom de la communauté dans son ensemble et de l'engager tout entière. En ce sens ils disposent d'un pouvoir suprême, supérieur à tous les autres qui en dérivent par reconnaissance expresse ou tacite. À l'intérieur de leur champ d'action, tel qu'il résulte à un moment donné de la loi et des moeurs, ils ont vocation pour forcer à l'obéissance aussi bien les individus isolés que les groupes sociaux. Caractéristique majeure : le monopole de la contrainte physique attribué aux détenteurs de ce pouvoir. Les titulaires d'autres pouvoirs ont certes de multiples moyens d'assurer la réussite de leurs desseins : ils ne sauraient se faire justice à eux-mêmes sans contrevenir à l'un des principes de base de l'ordre des sociétés.

significations dans QUEEN (Stuart A.). CHAMBERS (William N.). WINSTON (Charles M.). *The American Social System*, 1956. pp. 444-461.

¹¹⁵ Sur le pouvoir politique, voir l'étude de MERRIAM (Ch. E.), *Political Power*, New York. 1934. Voir aussi du même auteur *Systematic Politics*, Chicago, 1945, qui contient une présentation générale des phénomènes politiques. Pour un autre mode de systématisation, voir MacIVER (R.M.), *The Web of Government*, New York, 1947.

Cette analyse est très courante. Même en limitant son application aux États actuels, on ne saurait la tenir pour pleinement satisfaisante : trop de place y est réservée aux aspects légaux, trop peu au contenu social. Elle ne saurait être utilisée sans de multiples nuances d'interprétation. Un seul exemple - l'attribution au pouvoir politique d'une position suprême n'empêche nullement les détenteurs d'autres pouvoirs d'exercer sur lui une action qui en plusieurs cas, se révèle déterminante. Ainsi il est usuel de parler du pouvoir politique du capital privé ; on peut d'ailleurs se demander s'il ne serait pas préférable d'utiliser le terme d'influence pour désigner un tel phénomène. De façon générale, à trop raisonner sur des concepts on finit par oublier le jeu des volontés et la constellation des rapports qu'ils sont censés représenter.

En dépit de ces réserves, la signification des traits propres explicités est indéniable. Ce sont des attributs dont la prise en considération a pour résultat de rendre intelligibles de nombreux phénomènes sociaux. Il est donc possible en définitive d'isoler un type particulier de pouvoir identifié par ses caractéristiques et d'y voir, en raison de son importance, le centre d'intérêt sélectif de la science politique. Plus modeste qu'une science totale du pouvoir, cette conception semble aussi à ses partisans plus homogène et maniable.

Divers auteurs, spécialement en France, préfèrent utiliser le terme d'autorité pour embrasser les relations nées du jeu du pouvoir politique. Adoptant une conception large de la discipline, Raymond Aron lui attribue pour champ « tout ce qui a trait au gouvernement des sociétés, c'est-à-dire aux relations d'autorité entre les individus et les groupes ». En une formule exceptionnellement dense, il écrit : « La science politique dégage son autonomie ... au fur et à mesure ... qu'elle tient la structure d'autorité pour un fait fondamental » ¹¹⁶. Partisan d'une notion plus étroite, Charles Céliér définit les phénomènes politiques comme « les rapports d'autorité dans le cadre de l'État » ¹¹⁷. Même point de vue chez Albert Brimo qui

¹¹⁶ Dans une importante étude, « La Science politique en France », *La Science politique contemporaine*, op. cit., pp. 52-68.

¹¹⁷ Définition donnée dans le cours d'*Introduction à la science politique, 1954-1955*, fasc. III, p. 406 (polycopié hors commerce).

voit dans la science politique « l'étude des phénomènes d'autorité dans le cadre de l'État » ¹¹⁸.

Le contexte de ces deux dernières définitions permet de penser que par le terme d'autorité les auteurs entendent traduire grosso modo le contenu et les implications des propriétés caractéristiques du pouvoir politique. Cette terminologie n'appelle aucune objection particulière : il s'agit d'une affaire de convention. On aurait tort de croire, à la suite de Brimo, que la substitution peut supprimer d'emblée les difficultés qui résultent de l'imprécision du concept de pouvoir : l'analyse sociale du mot « autorité » (que beaucoup se refusent à considérer comme un synonyme du terme pouvoir) soulève également de multiples controverses ¹¹⁹.

• VALEUR DE LA NOTION DE POUVOIR POUR L'ANALYSE POLITIQUE

Notre appréciation sera nuancée. Cette conception a déjà rendu des services importants. Elle présente divers risques que d'aucuns ont exagérés. Au total, le bilan est plutôt favorable. Mais figer la science politique sur cette notion relèverait d'un dogmatisme stérile.

On a parfois contesté que la notion de pouvoir (ou d'autorité) apportât vraiment quelque chose de neuf à la discipline, spécialement si l'on entend limiter sa mise en oeuvre à la sphère des affaires publiques : une analyse, même élémentaire, de l'État ne saurait manquer de lui associer les traits que l'on a choisis pour singulariser le pouvoir politique. En somme, la catégorie « État » serait assez large pour embrasser la catégorie « pouvoir ». Si cette observation a l'avantage d'établir que les controverses examinées portent souvent sur des nuances ou se ramènent à des questions d'optique, on ne saurait la tenir pour décisive. L'efficacité comparée de deux notions se ramène à la portée des questions qu'elles suggè-

¹¹⁸ « La science politique peut-elle se passer d'une définition ? » *L'Actualité juridique*, 20 mai 1958, pp. 37-41.

¹¹⁹ On en trouvera une bonne mise au point dans une étude de Robert BIERSTEDT, « The Problems of Authority », publié dans l'ouvrage collectif *Freedom and Control in Modern Society*, New York, 1954, pp. 61-81. Voir aussi MARSAL (Maurice), *L'Autorité*, Paris. 1958.

rent respectivement aux chercheurs d'analyser. Or il est incontestable qu'en dirigeant les esprits vers l'étude de la configuration et des mécanismes du pouvoir on a contribué à rendre la science politique plus concrète et on a accru sa capacité à donner un tableau valable du fonctionnement de la vie publique. L'acquis certain est la multiplication, depuis une trentaine d'années, des études positives sur les forces qui entrent en lutte pour obtenir le pouvoir, le conserver ou y résister : leur composition sociale, les modalités de leur action, les résultats de leurs démarches. Sans doute, il reste beaucoup à faire, ne serait-ce que pour déterminer une typologie de ces forces ; mais ces lacunes illustrent simplement l'ampleur du temps perdu ¹²⁰.

Autre avantage d'une telle conception, selon ses partisans l'approche par le pouvoir est susceptible de conduire peu à peu à l'établissement de comparaisons utiles (qui ne soient pas seulement la juxtaposition d'éléments hétérogènes) entre les divers types de sociétés politiques. Sans doute, la notion d'autorité sur laquelle on raisonne couramment repose-t-elle sur l'étude des États modernes : rien n'empêche d'étendre l'examen à d'autres modes d'organisation pour y déceler l'existence éventuelle et les propriétés d'une telle structure. L'opération a chance de se révéler fructueuse dès l'instant qu'elle s'organise autour d'un élément de référence nettement précisé : il peut en résulter, à la longue, une typologie des systèmes gouvernementaux très supérieure à celles qui trouvent leur principe dans la diversité des formes juridiques extérieures.

Un mot enfin des relations internationales. La « structure d'autorité » y est très dissemblable de celle observée sur le plan interne. Les efforts tendant à un rapprochement (condamnation du recours à la guerre, création d'une force militaire capable d'imposer le respect des décisions prises par les instances qualifiées...) restent embryonnaires. La lutte pour le pouvoir revêt des traits particuliers : cependant, pour beaucoup, le concept lui-même y demeure facteur efficace d'expli-

¹²⁰ C'est en 1896 que Gaetano MOSCA a présenté sa fameuse notion de la « classe politique » (*Elementi de scienza politica*, spécialement pp. 60-83). Aujourd'hui, l'expression est à la mode : très rare pourtant demeurent les pays où les recherches effectuées permettent de lui donner un contenu précis et par là d'apprécier sa portée en termes positifs. La dernière étude critique de la pensée de MOSCA est MEISEL (James H.), *The Myth of the Ruling Class : Gaetano Mosca and the Elite*, Ann Arbor, 1958.

cation ¹²¹. À condition d'éviter toute transposition mécanique et brutale, il n'est pas sans utilité d'employer, au niveau de l'analyse internationale, des catégories constituées pour rendre compte des rivalités internes (groupes de pression, par exemple).

Si l'implantation de la science politique sur le pouvoir a gagné une large audience, elle conserve des adversaires. Parmi les reproches exprimés, figure, entre autres, celui d'un renversement illégitime des perspectives. En faisant du pouvoir le thème central de l'analyse, on en viendrait à le présenter non plus comme un instrument au service des fins de l'État, mais comme un objectif en lui-même. On oublierait dès lors que la science politique a pour tâche de s'occuper des gouvernés aussi bien que de leur gouvernement et que l'étude des besoins humains dont l'État est chargé d'assurer la satisfaction a autant, sinon plus, d'importance que celle des techniques d'intervention. Au total, cette conception aboutirait à une grave mutilation de l'analyse dont elle saperait les fondements traditionnels ¹²².

Ces critiques se doublent parfois d'un procès d'intention : l'analyste du pouvoir étant accusé de contribuer à l'écrasement de l'individu, sinon de le souhaiter secrètement. Si l'on s'en tient à leurs aspects rationnels, les objections émises portent essentiellement sur deux points :

- ignorance des fonctions gouvernementales au profit des techniques d'intervention. Si l'on entend par là que l'une des missions de la science politique est de déterminer les fins mêmes de l'activité étatique, on prend une position normative que beaucoup de spécialistes refuseront d'avaliser à l'époque actuelle. La remarque peut simplement signifier que l'une des tâches de l'étude est de faire ressortir les fonctions ou les types d'activité exercés par les gouvernants au moment considéré ou d'énoncer les secteurs d'intervention de la structure d'autorité. Sous cet aspect, la critique n'est pas sans fondement et met en lumière diverses lacunes de l'explication présente ;

¹²¹ L'un des partisans les plus fermes de l'usage du concept dans l'étude des relations internationales est MORGENTHAU (Hans I.), comme en témoigne le titre même de son ouvrage : *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, 2e édition, New York, 1954.

¹²² Pour un exemple de ces critiques, voir LIPSON (Leslie). *The Great Issue of Politics*, New York, 1954. spécialement pp. 66-69.

- omission du rôle des gouvernés. L'observation serait sérieuse si l'indifférence était réelle. Certes, quelques auteurs ont tendance à raisonner comme si le pouvoir (ou l'autorité) était une faculté exercée en quelque sorte dans le vide. Mais la plupart de ceux qui utilisent cette approche emploient des mots comme « relations » ou « rapports » ne laissant aucun doute sur l'attention qu'ils portent au comportement des gouvernés. En définitive, la remarque n'a d'autre valeur que celle d'un avertissement, d'ailleurs salutaire. Observons toutefois qu'elle nous signale une insuffisance, cette fois réelle, de l'analyse qui, dans son ensemble, fournit une notion trop sommaire de l'asymétrie des rapports étudiés.

Considéré comme un phénomène de relation, l'exercice du pouvoir (ou de l'autorité) ne procure pas à celui qui en bénéficie une totale liberté de manoeuvre. Il est rare que le destinataire de l'ordre demeure entièrement passif. En somme le phénomène se traduit par un effet net. Soit *A* qui tente de conduire *B* à une position déterminée : l'issue de l'opération dépend évidemment de l'intensité de l'action déployée par *A*, mais aussi de la capacité de réaction de *B* (et par exemple de la faculté de neutralisation dont il dispose). Sur le plan conceptuel, cette idée d'effet net constitue un enrichissement de la catégorie pouvoir. En l'absence totale d'unité de mesure, on n'en saurait retirer qu'une aide très limitée pour l'analyse concrète. Il s'agit là d'une conséquence particulière du caractère qualitatif de l'analyse politique, non d'une infirmité imputable au concept examiné.

Au total, malgré ses insuffisances, la catégorie Pouvoir comporte à notre sens une force analytique supérieure à celle de la catégorie État. Sa formulation a apporté à la science politique une chance de progrès qui, au moins dans certains pays, a été largement saisie. Cependant sans contester ces avantages divers auteurs ont tenté de dépasser le palier atteint en liant l'exercice de l'activité publique à l'accomplissement d'une fonction spécifique ou, si l'on préfère, d'un type déterminé d'activité. On en vient ainsi à introduire dans la définition de la science politique une sorte de critère fonctionnel : il reste à exposer quelques-uns de ces essais qui, au moins dans leur principe, nous semblent représenter un progrès.

• **ÉLÉMENTS POUR UNE DÉFINITION
FONCTIONNELLE**

Voici, par exemple, une suggestion récente due au sociologue F. Bourricaud ¹²³. Définissant la politique comme « l'ensemble des processus par lesquels une société réalise (ou ne réalise pas) son consensus », il observe qu'il n'y a aucune raison d'en limiter le champ à l'étude des institutions gouvernementales. « Tout groupe, quels que soient sa taille et son caractère, fait face à des problèmes politiques pour autant que ses problèmes touchent à sa cohésion et à son unité. » Avantage de cette notion unitaire : l'étude expérimentale des petits groupes que l'on peut réaliser « en laboratoire » apparaît capable d'apporter des matériaux pour l'analyse de la formation du consensus.

Mais convient-il d'assigner un tel objet à la science politique ? Non, car ce serait la charger d'étudier l'intégration sociale dans sa totalité. Bourricaud est ainsi conduit à présenter une notion de la politique stricto sensu : utilisant un critère courant, il la ramène aux organisations dans lesquelles « le recours à la force est explicitement envisagé ». Ce n'est pas affirmer que le monopole de la contrainte constitue dans ces sociétés le principe unique d'intégration : c'est reconnaître qu'il y figure à l'état *d'ultima ratio* ¹²⁴.

Le problème soulevé par cette définition compte sans doute parmi les préoccupations majeures de la science politique contemporaine. Il présente l'avantage de se poser sans solution de continuité depuis les niveaux les plus humbles - participation des citoyens à l'administration des petites communautés locales - jusqu'aux projets les plus ambitieux : constitution d'une fédération européenne et, à la limite, mise en place des éléments d'un gouvernement mondial. Ainsi, hors le

¹²³ Elle a été explicitée en un article : « Science politique et Sociologie », *Revue française de science politique*, juin 1958. pp. 249-276.

¹²⁴ Il est intéressant de rapprocher de cette conception la notion du « rapport politique » présenté par Pierre Duclos comme l'objet propre de la science politique : le rapport étant défini comme le rapport particulier qui naît au sein d'un groupe du fait de l'existence d'un appareil de la force publique et de son application au maintien de la cohésion sociale. « L'Introuvable Science politique », *Recueil Dalloz*, 17 novembre 1949.

développement d'un certain consensus à l'échelle internationale, les efforts en vue de renforcer les Nations Unies apparaissent-ils assez vains. On peut cependant hésiter à centrer toute la discipline sur l'analyse d'une fonction qui, malgré sa haute signification, ne traduit pas le dynamisme de l'activité gouvernementale à notre époque et en particulier son extraordinaire extension. Une formule de portée plus grande semble souhaitable - telle est justement l'ambition de celle que nous propose David Easton. Elle s'exprime en termes simples : la science politique est l'étude de la répartition « autoritaire » (ou si l'on préfère impérative) des valeurs dans une société ¹²⁵.

On a vu que le terme « valeur » ne possède pas de signification univoque. De façon assez vague, David Easton y inclut ce que les hommes considèrent comme des « avantages ou des désavantages » ou encore « les biens à la fois spirituels et matériels ». Il est sûrement possible d'observer le fonctionnement d'une société sous l'angle de la distribution de ces valeurs. Mais à confier une telle mission à la science politique, comme le voudrait Lasswell, on la dilaterait à l'excès. Un critère est donc nécessaire pour particulariser le politique dans le social : notre auteur qui, sur ce point, témoigne de classicisme le trouve dans le mécanisme d'autorité. À quelles conditions une mesure peut-elle être tenue pour autoritaire ?

Elle le sera en premier lieu si ceux qu'elle vise ou affecte considèrent qu'ils doivent, ou en tout cas, devraient lui obéir (mûs en cela par des considérations morales ou la crainte d'une punition). Ainsi entendue, la zone autoritaire est très large : liant étroitement ses adhérents, une église ou un syndicat, par exemple, en relève. On la restreint si l'on fait intervenir une seconde condition : que la mesure prise soit tenue pour autoritaire (au sens précédent) par tous les membres de la société, même si elle ne concerne directement qu'une partie d'entre eux. Une politique de soutien des prix agricoles s'analyse dans l'attribution d'avantages particuliers aux paysans : cependant, dès qu'elle est régulièrement adoptée, elle s'impose à la communauté entière (qui en supportera les conséquences). Le domaine de la science politique se limite aux mécanismes de répartition des valeurs qui comportent ces deux traits. On voit donc que l'adjectif « autoritaire » couvre les modalités d'application (en bref, le respect dû à la mesure prise) non le processus d'élaboration (qui peut être démocratique ou dictatorial). Or, selon Easton, aucune commu-

¹²⁵ Voir son ouvrage *The Political System*, op. cit., spécialement pp. 125-148.

nauté ne saurait vivre et conserver sa cohésion sans qu'une partie des valeurs fasse l'objet d'une distribution de ce type : par là la discipline politique acquiert une portée d'analyse universelle.

Ajoutons que, dans ses derniers travaux, celui-ci a simplifié sa formule en centrant la science politique sur l'analyse des décisions autoritaires. À première vue, la modification semble heureuse : le terme de « valeurs » est trop équivoque pour que l'on n'éprouve pas un malaise à l'utiliser comme élément d'une définition générale. Reste à savoir si l'activité gouvernementale peut, y compris dans les États modernes, être ramenée à la prise de décisions. Autrement dit la formule proposée, même dans son expression améliorée, est-elle suffisamment compréhensive ? C'est là notre principale réserve.

D'aucuns ont reproché à Easton d'être revenu, par un détour, à la vieille conception de l'État : l'objection, fort superficielle, n'est pas pertinente. S'attachant à un ensemble déterminé de phénomènes (en l'espèce les affaires publiques), les diverses définitions ne sauraient diverger que par l'optique choisie. Or, à partir de la décision, on découvre un aspect de la vie politique qui, jusqu'à une époque récente, avait été presque totalement négligé. Dans les circonstances présentes, l'analyse des décisions autoritaires est l'une des tâches essentielles des spécialistes. Définition utile, donc comme élément d'orientation de travaux et peut-être aussi comme facteur de systématisation des recherches : rien n'oblige pour autant à la considérer comme le dernier mot du problème.

• ***BILAN DE LA CONTROVERSE***

Il est légitime d'éprouver des appréhensions quand on essaye de synthétiser, rigoureusement, un ensemble de faits aussi variés et peut-on dire aussi équivoques que les phénomènes du secteur politique. La position prise ne saurait avoir d'autre valeur que celle d'un outil de travail, susceptible d'être affiné voire remplacé, en fonction des résultats de la recherche. Sous ces réserves, il nous semble, pour reprendre l'expression de Raymond Aron, que la « structure d'autorité » dans son application à la gestion des affaires publiques constitue un instrument utile, probablement le mieux adapté parmi ceux proposés jusqu'à ce jour. On l'exprime soit par son mode d'exercice (le pouvoir politique), soit par le produit de son applica-

tion (les décisions autoritaires). Si nous préférons cette dernière « approche », c'est parce qu'elle découvre plus directement et concrètement les phénomènes à analyser. Sans vouloir proposer une formule nouvelle, il nous paraît plus utile de présenter quelques observations susceptibles : d'améliorer les conditions dans lesquelles sera appliquée l'expression retenue et de conduire, par la suite, à une définition plus satisfaisante.

La notion de « structure d'autorité » - et spécialement celle de décision autoritaire - peut-elle valablement servir à l'étude de toutes les formes d'organisation politique ? Ses promoteurs le pensent généralement. On ne saurait pourtant exclure qu'elle emprunte trop à notre culture pour convenir à l'examen de toutes les autres. Cependant il est pratiquement impossible d'imaginer ce que devrait être le critère répondant à une exigence d'universalité : peut-être après tout le problème ne saurait-il s'accommoder d'une solution unique. Seule la recherche effective nous fixera sur ce point : on ne peut présumer des difficultés éventuelles et des résultats qu'obtiendra la science politique si elle s'étend hors de ses champs traditionnels dont on a montré l'extrême exigüité.

Pour les sociétés modernes, par contre, l'expérience acquise permet de présenter immédiatement plusieurs observations capables d'améliorer les conditions d'emploi du critère.

Il y aurait tout d'abord un grand intérêt à rapprocher plus étroitement l'étude de la « structure d'autorité », appliquée aux affaires publiques, de l'analyse du contrôle social dans son ensemble. On entend généralement par ce mécanisme, cher à la sociologie américaine, la régulation du comportement de l'individu par le groupe ¹²⁶. Au sens large du terme, il s'agit d'un ensemble de processus ou de procédés multiformes par lesquels les membres d'une communauté sont conduits à adopter une conduite en accord avec les normes et idéaux collectifs. L'enseignement est l'un des moyens dont la société dispose pour assurer cette adaptation : durant toute leur existence, les individus sont soumis à des stimulations, pressions et contraintes qui agissent dans le même sens. Si l'on veut raisonner logiquement,

¹²⁶ L'ouvrage classique en la matière est Ross (Edward A.), *Social Control*, 1901. Pour une analyse moderne on se reportera à l'étude de Georges GURVITCH publiée dans *La Sociologie au XXe siècle*, tome I, Paris, 1947, pp. 271-301. Voir aussi LAPIÈRE (Richard T.), *A Theory of Social Control*. New York, 1954.

on doit admettre que les décisions des autorités publiques représentent un aspect, plus ou moins important selon les sociétés, de ce contrôle.

L'étude de ce mécanisme ouvre des perspectives intéressantes sur les motifs de l'obéissance ou de la soumission. Il peut en résulter d'utiles constatations sur la portée effective de ce monopole de la contrainte physique, dans lequel de nombreux esprits voient le trait caractéristique du pouvoir politique. À ce point de vue, une analyse comparée de diverses formes de sociétés ne saurait manquer d'apporter des éléments profitables.

Il y aurait également avantage à donner à la notion de choix une place plus importante qu'on n'en a l'habitude (y compris dans les conceptions qui centrent la discipline sur les décisions autoritaires). À cet égard, le concept de société globale redevient précieux. Le choix vise en premier lieu à rendre compatibles les activités et prétentions souvent contradictoires des membres de la grande collectivité : en ce sens, l'activité publique se traduit souvent par un arbitrage indispensable pour calmer les tensions et empêcher le désordre. Il concerne aussi les actions que commande à un moment donné aux responsables le destin du groupe dans son ensemble (ce que certains appellent les besoins collectifs) : activités qui pour s'exercer au-dessus ou en marge de celles des éléments composants n'en heurtent pas moins directement en bien des cas leurs intérêts propres (ou immédiats).

La réalisation d'un choix suppose la mise en oeuvre, implicite ou explicite, de critères ou facteurs d'appréciation et de jugement. Il est probable que la détermination de ces éléments de sélection représente l'une des responsabilités majeures des hommes qui tiennent les leviers de commande. On peut être tenté d'y voir l'essence de la fonction politique et de considérer les conditions dans lesquelles sont définis ces critères comme l'un des facteurs essentiels de la classification des régimes gouvernementaux. De toutes façons le problème est des plus importants.

Or, il a été jusqu'à présent presque totalement négligé. Certes de nombreux esprits ont tenté de définir, dans l'abstrait, les principes idéaux dont devrait s'inspirer l'action des gouvernants pour revêtir le maximum de justice ou d'efficacité. Mais ce sont là velléités normatives qui ne nous disent rien sur les conditions positives de la sélection et le contenu concret des critères effectivement employés.

Situation curieuse que l'on a déjà évoquée à propos du comportement administratif. Peu d'expressions sont aussi fréquemment usitées que celles d'intérêt public

ou général, et ceci chez les gouvernés aussi bien que chez les gouvernants. Mais il en est peu aussi qui aient si complètement découragé l'analyse positive. Il est dès lors à souhaiter que l'étude des décisions autoritaires soit conçue de façon assez large pour apporter des éclaircissements substantiels sur ce point capital.

Troisième suggestion : il y aurait intérêt à se demander s'il est possible de réduire toute l'activité gouvernementale à la seule prise de décisions autoritaires. Même en se limitant à l'État moderne, il est douteux qu'une telle conception soit valable : c'est probablement l'un des points sur lesquels la définition retenue devra être révisée.

Cela deviendra possible dès lors que l'on disposera d'une typologie des diverses formes de l'action gouvernementale. Soit par exemple un conflit entre groupes du type patrons-ouvriers ou railroute : les gouvernements sont fondés, s'ils en possèdent les moyens et le désir, à arrêter une solution qui s'impose aux intéressés. Il leur est également permis de se borner à rapprocher les points de vue, à agir par la voie de conseils, bref à exercer une magistrature morale. On peut certes soutenir que cette position représente déjà un choix : mais pourrait-on l'assimiler à une décision autoritaire ?

Il est possible que les divers secteurs de l'activité publique ne présentent pas d'homogénéité quant aux formes de l'activité gouvernementale. Ainsi, pour des raisons évidentes, la politique fiscale s'accommode-t-elle de la voie réglementaire qu'elle postule le plus souvent : par contre, les méthodes de contact, de persuasion et de négociation occupent une place plus large dans la politique économique. L'établissement de cette typologie à partir d'études monographiques ne présenterait aucune difficulté particulière : il ne semble pas pourtant que l'on 'ait encore songé à l'établir.

C'est donc sans illusions excessives que nous retenons comme hypothèse de travail le critère de la « structure d'autorité » et plus particulièrement des décisions autoritaires qui constituent son mode d'application. L'acquiescement ainsi donné traduit l'incapacité où l'on se trouve, sur la base des connaissances actuelles, de proposer une autre formule qui lui soit indiscutablement supérieure. S'agissant des États-Unis, une telle définition de la science politique traduit, au moins en partie, le courant existant : à l'époque récente, l'étude du *decision-making process*, dans son ensemble et sur des cas particuliers, y a fait des progrès appréciables. Pour la

plupart des autres pays, elle est nettement d'ambition réformatrice : il en va ainsi tout particulièrement de la France.

• *FLEXIBILITÉ DU SECTEUR POLITIQUE*

Si l'on accepte la position précédente, le secteur politique s'identifie donc à la « structure d'autorité », appliquée à la gestion des affaires publiques ou, de façon plus précise, aux décisions autoritaires qui assurent le fonctionnement des sociétés globales. Or, la moindre analyse comparée, dans le temps et l'espace, atteste l'extrême variété de la partie des relations sociales atteinte par ce mécanisme.

Le problème a souvent été abordé dans une perspective doctrinale : fixation a priori de l'optimum d'intervention en fonction de critères moraux ou de préférences subjectives. Bien souvent, les idées ainsi émises n'ont pas été sans influencer la position des gouvernants. Si l'on s'en tient à l'activité effectivement déployée, la perspective est changeante. L'expérience montre que cette action s'exerce presque nécessairement (ou au moins de préférence) sur certains éléments des relations humaines : défense nationale, représentation extérieure, sauvegarde de l'ordre public... Encore s'agit-il là de cadres généraux susceptibles d'interprétations et, partant, de servitudes fort diverses pour les individus (service militaire obligatoire ou armée de métier). Le degré de coercition impliqué dans la sauvegarde de l'ordre public est foncièrement différent selon les sociétés et va de la réglementation de la circulation routière au contrôle des livres et journaux « subversifs ». L'expérience montre aussi qu'il est peu d'objets auxquels le mécanisme des décisions autoritaires soit forcément étranger.

Soit le problème de l'enseignement. Les autorités peuvent s'en désintéresser totalement en confiant aux familles le soin de prendre les dispositions souhaitables. Elles peuvent aussi fixer des obligations de scolarité tout en laissant à l'initiative privée la tâche d'ouvrir les établissements nécessaires. À notre époque il existe presque partout un service public de l'enseignement : cependant les conditions dans lesquelles sont admises ou tolérées des organisations « libres » (d'ordre confessionnel ou commercial) varient considérablement selon les pays. Au total l'objet « enseignement » pénètre à des degrés divers dans la sphère des rapports autoritaires. Il serait aisé de multiplier les exemples.

Il arrive que, pour une question déterminée, la séparation ou l'intégration soient, provisoirement ou à titre durable, hors de question. Mais en bien des cas le débat porte sur l'attitude de principe - action ou abstention - à observer par l'État : luttés pour la constitution d'un système d'assurances sociales ou contre l'institution d'une législation anti-trust. En étudiant ce problème on ne doit pas oublier qu'une grande partie des décisions autoritaires est suggérée, sinon imposée, aux responsables par les intéressés ou bénéficiaires.

Encore avons-nous jusqu'à présent raisonné en termes de fonctions générales ou de problèmes communs. Or, il n'est aucun sujet qui, sous l'effet des circonstances, ne puisse être transféré dans le domaine des décisions impératives : un scandale financier ou le mariage d'une princesse appartenant à une famille régnante peuvent ainsi occuper pour un temps le premier plan des préoccupations gouvernementales.

À l'heure actuelle, le champ des activités gouvernementales s'accroît considérablement. Sous l'effet de causes diverses, mais convergentes, la tendance est forte dans les pays démocratiques. Les États-Unis passent pour la terre de l'« entreprise libre » : mais de pesants manuels sont nécessaires pour exposer les interventions du gouvernement en matière économique. Le mouvement atteint naturellement son maximum dans les pays totalitaires. À la limite, le secteur gouvernemental absorbe toutes les affaires sociales ou au moins entend les contrôler dans leur intégralité : la valeur d'une symphonie ou d'un tableau est appréciée en fonction de sa conformité aux directives officielles ¹²⁷.

Cette activité s'exerce en particulier sur le plan des rapports extérieurs. Elle concerne non seulement la diplomatie proprement dite mais aussi le contrôle, parfois extrêmement strict, des mouvements d'hommes, de marchandises et de capitaux à travers les frontières. Parfois, le changement est saisissant (États-Unis en 1913 et en 1958). Naturellement la science politique tient compte de l'évolution : l'étude des relations extérieures y a désormais, on l'a vu, une grande importance. L'accession à l'indépendance de pays jadis colonisés amplifie le mouvement ;

¹²⁷ Voir dans l'ouvrage de BARRINGTON MOORE Jr, *Terreur et Progrès en U.R.S.S.*, Paris, 1956, les chapitres 4, « Points de vue communistes sur les sciences et les arts », et 5, « Savants et artistes dans l'État policier ».

quasiment ignorée au temps de la domination anglaise, l'étude des questions internationales bénéficie aujourd'hui d'un vif intérêt dans les universités indiennes.

On sait qu'il existe sur le plan universitaire une querelle concernant le mode optimum d'enseignement des problèmes internationaux : faut-il les classer dans la science politique ou en faire l'objet d'une discipline indépendante ? Le problème ne semble pas se poser pour l'étude de la politique extérieure de chaque État qu'il est pratiquement impossible de séparer de l'étude du mécanisme gouvernemental dans son ensemble. Il a été soulevé par contre en ce qui concerne les relations des États au sein de la communauté internationale. Existe-t-il entre les sociétés politiques nationales et la société internationale une différence de nature ou de degré ? De nombreux efforts ont été accomplis en pratique pour que la distinction soit seulement de degré : mais la faiblesse des résultats obtenus (par exemple dans l'ordre de la juridiction) conduit certains à penser que la divergence est toujours de nature. À notre avis, les relations internationales constituent seulement l'un des plans de la science politique : la coupure que certains envisagent semble fâcheuse. Mais on doit reconnaître que l'effort d'intégration des relations internationales dans la science politique est jusqu'à présent resté très médiocre : la cause du mouvement centrifuge est probablement là. La science économique, dont le cadre d'analyse est plus solide, n'a pas connu un tel problème : et il n'existe probablement que fort peu d'économistes qui accepteraient le principe même d'une séparation entre les phénomènes nationaux, et internationaux ¹²⁸.

En tout cas on remarque sur le plan international la même flexibilité que dans l'ordre interne. Comme l'observe Charles de Visscher, la considération de l'objet

¹²⁸ Le lecteur s'intéressant à cette querelle, qui semble à l'heure actuelle avoir perdu de sa virulence, consultera MANNING (C.A.W.), *Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur : relations internationales*, Paris, 1954 (point de vue franchement autonomiste), et GOODWIN (Geoffrey L.) ed., *The University Teaching of International Relations*, Oxford, 1951. La thèse du rattachement à la science politique est défendue par William A. ROBSON, op. cit., pp. 67-73. Voir aussi : DUROSELLE (J.-B.). « L'Étude des relations internationales : objet, méthode, perspective ». *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1952, pp. 676-701 ; KIRK (Grayson), *The Study of International Relations in American Colleges and Universities*, New York, 1947 ; GURIAN (Waldemar), « The Study of International Relations », *Review of Politics*, juillet 1946. pp. 275-282 ; THOMSON (Kenneth W.), « The Study of International Politics », même revue, octobre 1952. pp. 433-467.

ne fournit aucun critère absolu et l'on ne saurait enfermer dans une énumération « ce qui n'est que tendance à une constante transformation » ¹²⁹.

Au total le domaine d'application effective de la « structure d'autorité » ou, si l'on préfère, le champ des décisions autoritaires doit être déterminé cas par cas. Une question quelconque devient politique à partir du moment où elle pénètre dans cette sphère et même dès que le principe de son admission (ou de son exclusion) fait l'objet d'un débat : la solution à lui apporter relève alors d'une logique propre ou plus concrètement de la masse, souvent confuse et changeante d'idéologies, de considérations pratiques et d'aspirations morales dont s'inspirent les détenteurs de l'autorité. Elle s'intègre alors dans un cadre plus vaste qui ne sera pas sans influencer son destin.

Ainsi, la politique représente l'ensemble des actes inspirés, entraînés ou impliqués par la mise en oeuvre de la « structure d'autorité », par la prise des décisions impératives. Elle englobe en particulier les luttes menées pour occuper les leviers de commande (de la campagne électorale à la révolution) ou orienter l'action de ceux qui les détiennent (à tous les niveaux : Parlement, ministres, bureaux).

Mais cette signification neutre est fort éloignée de l'acception usuelle. Pour l'homme de la rue le phénomène politique a une saveur essentiellement partisane : il est presque toujours conçu comme présentant un alignement sur des préoccupations idéologiques ou des intérêts spécialisés assez puissants pour imposer leur domination aux titulaires de l'autorité. Ainsi en arrive-t-on à déclarer que tel problème du ressort du gouvernement ne doit pas être résolu en termes politiques, soit du fait de sa nature technique, soit en raison de son importance pour la vie du pays. En exigeant que la conduite d'une guerre ou le sauvetage d'une monnaie soient réalisés sans référence aux préoccupations politiques, on entend signifier qu'il s'agit d'événements trop graves pour constituer l'enjeu de rivalités partisans.

Cette position particulièrement répandue exprime un jugement collectif défavorable sur le comportement de ceux qui sont chargés d'assurer la gestion des affaires publiques. Elle atteint spécialement les hommes politiques comme en témoignent toutes les considérations péjoratives qu'implique le terme de politi-

¹²⁹ *Théories et Réalités en droit international public*, 2e édition, Paris, 1955, p. 99. Voir, à la suite, l'application faite aux « différents politiques ».

cion ¹³⁰. Elle n'épargne pas non plus les fonctionnaires. Pour beaucoup d'esprits, même cultivés, la politique représente un ensemble de combinaisons et d'abus dont la vénalité est rarement absente. On n'entend pas discuter ici d'une telle assertion : disons seulement qu'elle traduit en moyenne une généralisation grossière de conduites isolées. Mais elle existe et possède assez de force pour constituer un facteur de détérioration de régimes démocratiques.

Cette position courante explique en partie les fréquentes déclarations d'apolitisme qui émanent des milieux professionnels dont la plupart, pourtant, font appel aux autorités afin d'assurer la protection ou la promotion de leurs intérêts. Certes, il s'agit bien souvent d'une tentative de camouflage. On connaît cependant des cas où l'affirmation sincère traduit la volonté de présenter les problèmes ou d'énoncer les revendications hors de toute considération partisane, de faire appel à l'homme public et non au politicien. Or, il est évident que l'on ne saurait enlever la qualité de politique à une démarche qui tend à orienter de façon précise le mécanisme des décisions autoritaires. La confusion s'accroît du fait que la langue française ne possède pas l'équivalent du mot anglais *policy* pour désigner une ligne de conduite adoptée dans un domaine quelconque. Ainsi sera-t-on inévitablement amené à parler d'une politique d'investissement ou de vente, ou de la politique de placement suivie par un individu dans ses spéculations boursières. Généralement, le contexte permet de réaliser que l'opération se situe vraiment hors du domaine des affaires publiques et ne relève pas de la politique tout court. Cependant, il arrive que cet emploi crée une ambiguïté. Par la politique d'un syndicat, on peut entendre soit la conception des problèmes dont il a la charge, soit l'état de ses rapports avec les partis.

La science politique ne doit certes pas ignorer la relation affective : politique = partisan (et cela d'autant moins que le discrédit n'est pas sans l'atteindre). Elle ne peut en faire un critère de rattachement à son objet ¹³¹. Il semble que de ce

¹³⁰ Sur le terme voir les observations de LEISERSON (Avery), *Parties and Politics. An Institutional and Behavioural Approach*, New York, 1958, pp. 10-14 et 65-70.

¹³¹ On ne saurait admettre non plus la position de John Maurice CLARK (*Economics Institutions and Human Welfare*, New York, 1957, pp. 237-242), qui voit dans la politique un mode déterminé de comportement, une certaine façon de poser et résoudre les problèmes. Ainsi avec ce critère particulier les discussions collectives entre patrons et ouvriers seraient de nature quasi poli-

point de vue l'introduction dans le secteur autoritaire soit le facteur de répartition le plus sûr. Ainsi, une discussion, même limitée à deux personnes, se révèle-t-elle politique quand elle porte sur un aspect quelconque du mécanisme des décisions impératives. Une doctrine (ou une idéologie) sont dites politiques lorsqu'elles leur apparaissent consacrées.

De façon plus générale c'est par rapport à ce critère que se déterminera la catégorie dite des faits politiques. Naturellement, nous employons l'expression *brevitatis causa* sans perdre de vue ses implications épistémologiques. Le fait est une donnée de l'expérience telle que la perçoit l'esprit humain. Le langage courant parle volontiers de description concrète : en réalité il s'agit de rapporter une observation faite sur tel ou tel événement par l'auteur lui-même ou toute autre personne. D'autre part, il est bien connu qu'un fait, selon l'expression de Claude Bernard, « ne vaut que par l'idée qui s'y rattache ». Il est inutile d'épiloguer sur les significations multiples que peut prendre un coup de revolver ou un rassemblement humain. Enfin l'on sait qu'il n'existe aucun fait qui puisse être saisi dans sa totalité sous un seul angle d'approche ou, si l'on préfère, à partir d'un centre d'intérêt unique. En utilisant l'expression de « fait politique » on entend qu'un fait déterminé présente, à titre principal ou accessoire, un aspect qui relève de la « structure d'autorité ». Mais aucune de ces propriétés, dont la présentation est parfaitement banale, ne constitue une particularité de la science politique : il n'y a donc pas lieu de s'y attarder.

Dernière observation : le fonctionnement de la « structure d'autorité » (et en particulier les luttes politiques qui en résultent) retentit souvent de façon directe ou indirecte sur d'autres secteurs des relations humaines. Tel est le phénomène de « politisation » dont l'extension éventuelle est pratiquement illimitée et dont l'ampleur effective dépend à la fois des pays et des époques : ainsi observe-t-on qu'en bien des cas des considérations d'ordre partisan pèsent sur des élections universitaires ou académiques qui sont censées relever d'autres critères d'appréciation ¹³².

tique. En adoptant de telles conceptions, fatalement variables d'un auteur à l'autre, on se prive de tout critère sérieux pour la délimitation du secteur politique.

¹³² Voir « Les Élections à l'Académie française. Analyse d'un scrutin significatif. L'échec de M. Paul Morand », *Revue française de science politique*, septembre 1958, pp. 646-654.

En principe les autorités n'interviennent pas pour contrarier ou réglementer de telles manifestations dont elles portent parfois d'ailleurs la responsabilité. Il arrive cependant qu'elles jugent nécessaire d'agir pour empêcher semblable transfert de motivations (ainsi interdiction de fonder un licenciement professionnel sur l'appartenance à un parti politique...)

La théorie ayant pour fonction de rendre compte des faits et d'en fournir une présentation systématique, sur quelles bases la science politique va-t-elle s'appuyer pour remplir sa tâche propre ?

Introduction à la science politique.

Chapitre 4

Le contenu de l'interprétation

[Retour à la table des matières](#)

Un objet spécifique ayant été assigné à la science politique, en quels termes convient-il d'en entreprendre l'explication ? Sous quel angle est-il préférable de se placer pour étudier la « structure d'autorité », quels types de facteurs est-il nécessaire de prendre en considération ? Il s'agit en somme d'exposer les diverses « approches » de l'analyse, d'indiquer les points de vue qui dominent son élaboration.

Le problème a reçu successivement plusieurs réponses que l'on va s'efforcer d'analyser, dans les termes mêmes où elles ont été présentées. En principe le mouvement a correspondu à un enrichissement et à une diversification des perspectives. Cependant le résultat n'est pas pleinement bénéficiaire. Les conceptions se sont ajoutées les unes aux autres, entraînant chacune une accumulation de matériaux nouveaux. Mais l'effort qui eût permis de les intégrer dans une synthèse cohérente n'a pas encore été effectué ; d'où l'absence d'homogénéité de la discipline, apparente à la lecture de n'importe quelle bibliographie, et la présence d'éléments centrifuges qui ont périodiquement pour effet de remettre en cause l'unité du domaine exploré.

Cette diversité est parfaitement nette dans la science politique américaine. Les questions découlant de ce pluralisme ont fait l'objet, à l'époque récente, d'analyses solidement motivées : certaines peuvent être tenues pour définitivement réglées, mais d'autres, les plus sérieuses, demeurent au premier plan des controverses cou-

rantes ¹³³. L'exemple des États-Unis est précieux car beaucoup de pays où l'introduction de la science politique est récente sont en train (sans toujours s'en douter) de connaître une évolution analogue : on n'aura pas de peine à effectuer des rapprochements saisissants.

L'incertitude sur les facteurs d'explication est l'une des conséquences de la faiblesse méthodologique, déjà évoquée plusieurs fois dans cet ouvrage. Ces conséquences sont plus graves que celles qui résultent des hésitations sur le choix d'un centre d'intérêt. Les réunions de spécialistes en apportent un éloquent témoignage : quel que soit le thème mis à l'ordre du jour, les participants laissent en général l'impression de ne pas tous parler la même langue. On aurait tort de considérer cette variété comme un signe de richesse.

Déclarons tout de suite n'être pas en mesure de proposer un principe de solution à ces difficultés. L'unification est souhaitable : elle constitue un préalable à l'édification de toute théorie réellement compréhensive. Elle sera longue à accomplir. Au moins tentera-t-on d'exposer les principaux points de vue en présence et d'en marquer les implications.

• *L'ÉTUDE DES INSTITUTIONS*

Il est aisé d'exprimer cette conception. L'essentiel, sinon la totalité, de l'analyse politique réside dans l'examen de la structure et du mode de fonctionnement des institutions. Ou si l'on préfère l'aménagement institutionnel représente le principal facteur d'explication de la vie publique. Cette notion a parfois une vaste résonance au niveau de la pratique : en France la réforme constitutionnelle est tenue par beaucoup comme le remède naturel aux crises politiques.

De façon générale cette « approche » est l'étape initiale : il en fut ainsi notamment aux États-Unis où elle a d'ailleurs été le résultat de l'influence européenne. Dans ce pays elle est depuis longtemps dépassée comme principe unique d'in-

¹³³ Voir en particulier l'étude de David EASTON, « La Science politique américaine et les Problèmes de méthode », *Bulletin international des sciences sociales*. vol. IV, no 1, pp. 109-128. On pourra constater que nous lui avons emprunté de nombreuses idées dans la rédaction de ce chapitre.

terprétation. Ailleurs la situation est plus confuse et la relation droit public - science politique continue de soulever des controverses.

1. ÉVOLUTION DU POINT DE VUE. - On peut la résumer ainsi : un effort pour saisir toujours plus exactement le fonctionnement concret des institutions. Cependant, même chez ses meilleurs représentants, cette conception ne produit pas la totalité des résultats escomptés.

Au point de départ, les tendances que l'on a qualifiées d'« exégétiques » dominent. Réserve faite de la réflexion philosophique, l'analyse des textes juridiques représente la seule voie d'accès de l'Université à la réalité politique. On procède à l'examen formel des dispositions de la Constitution sans se soucier de savoir si le mécanisme gouvernemental obéit au schéma tracé. Cependant l'ampleur même du décalage que l'on observe entre l'explication scientifique et le déroulement réel de la vie publique va susciter des réactions. La préoccupation de « réalisme » s'introduit dans la recherche et imprègne progressivement l'étude institutionnelle. L'opinion s'impose alors que la tâche centrale consiste non dans la détermination des compétences légales mais dans l'élucidation de leur mode effectif d'exercice. L'accent est mis sur le contenu concret des relations politiques : la conséquence la plus directe en est l'attention accordée aux partis (et, en une moindre mesure, au rôle joué par les hauts fonctionnaires).

Ce mouvement ne vise nullement à rompre la relation entre l'examen institutionnel et l'interprétation politique ¹³⁴. Mais il agrandit notablement les perspectives. Il impose à ses adeptes, on oublie parfois de le noter, un renouvellement méthodologique : on n'étudie pas (on ne devrait pas étudier...) un parti dans le même esprit et avec les mêmes techniques qu'un document juridique. En tout cas, il soulève expressément le thème de la répartition du pouvoir entre les institutions gouvernementales et les formations que les textes constitutionnels de l'époque ignorent complètement.

¹³⁴ En 1890, l'Américain John W. BURGESS publia un manuel, *Political Science and Comparative Constitutional Law*. Une soixantaine d'années plus tard, Maurice DUVERGER présentera son étude du système politique sous le titre *Manuel de droit constitutionnel et de science politique* (Paris, 1948) ; à l'époque c'était encore une audace.

Le moment décisif se situe vers la fin du XIXe siècle. On lui associe couramment les noms de Woodrow Wilson pour les États-Unis et James Bryce pour la Grande-Bretagne. La même tendance s'observe en France où cependant l'analyse systématique des partis politiques sera plus lente à s'implanter ¹³⁵.

L'effort ainsi analysé avait pour ambition de rendre compte du fonctionnement total des institutions. Même en restant sur le plan où ses adeptes ont entendu se placer, on ne peut manquer d'observer diverses carences, En voici deux exemples importants.

D'abord on remarque un défaut très prononcé dans l'établissement d'une typologie des régimes politiques. L'esprit de « réalisme » a souvent animé les études consacrées à un pays ou à une institution : il n'a guère pénétré dans le domaine des classifications. Les catégories classiques du droit constitutionnel n'ont été que faiblement perfectionnées en dépit de leur insuffisance notoire : et cela aussi bien pour les systèmes d'esprit démocratique que pour les « dictatures » nouvelles, nées après la fin de la première guerre mondiale. Chaque auteur tend à utiliser son vocabulaire et sa propre systématisation. La nécessité d'une typologie rigoureuse demeure : rares sont les spécialistes qui s'y attaquent franchement ¹³⁶.

D'autre part l'étude des institutions n'a pas été conduite de façon exhaustive. De nombreuses lacunes subsistent. La liste en est variable selon les États : ainsi en France le secteur des collectivités locales a été dans l'ensemble très négligé. Mais il existe des institutions dont le rôle est ignoré dans la plupart des cas : par exemple la police politique. Sans doute lui réserve-t-on une place de choix dans l'analyse des régimes totalitaires ; mais il en est fait volontiers abstraction lorsqu'on

¹³⁵ Marcel PRELOT a heureusement évoqué ce mouvement dans la préface du livre de Carl FRIEDRICH, *La Démocratie constitutionnelle*, op. cit. Voir aussi « La Fin d'une extraordinaire carence », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, janvier-juin 1957, pp. 1-16. Il cite avec raison comme l'un des meilleurs témoignages de cette tendance l'œuvre de Joseph Barthélemy mais plusieurs de ses propres travaux en sont aussi l'illustration (*L'Empire fasciste*, Paris, 1936, et *L'Évolution politique* du socialisme français, Paris, 1939). Encore une référence pour éclairer le sens de cette évolution : PELLOUX (R.), *Le Parti national-socialiste et ses rapports avec l'État*, Paris, 1936.

¹³⁶ L'effort le plus récent dans cette direction est dû à Karl LOEWENSTEIN, *Political Power and the Governmental Process*, Chicago, 1957 (surtout chap. 3 et 4).

étudie les pays démocratiques. On ne peut pourtant ignorer qu'elle y exerce une activité ¹³⁷.

L'examen d'autres points de vue fera ressortir que cette « approche » ne saurait permettre d'embrasser la totalité de l'objet de la science politique. Même comprise en un sens « réaliste » et étendue aux partis, elle ne révèle qu'un aspect de la « structure d'autorité ». Mais il n'y a aucune raison de la négliger comme il est aujourd'hui de mode dans divers milieux.

Il est vrai que l'on s'abuse parfois sur la valeur propre de certains mécanismes juridiques : ainsi l'interprétation fétichiste donnée en France de l'article 67 de l'actuelle Constitution allemande (« défiance constructive ») ¹³⁸. Cependant, l'ordonnement juridique est un facteur de la situation : le veto présidentiel représente un élément permanent de la vie politique aux États-Unis, même si tel président n'en fait qu'une utilisation modérée. S'il est indispensable d'étudier le comportement des hommes politiques et des fonctionnaires, il serait dangereux de poser en principe qu'il est indépendant des agencements institutionnels dans lesquels se déroule leur activité.

2. DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE. - L'association est fréquente en France. La récente réforme des Facultés de droit lui a donné une consécration officielle. Quelle est sa signification ?

Voyons d'abord les circonstances. Le point le plus important est le très brillant développement du droit public français à l'époque contemporaine : en particulier il a réalisé, en son nom propre, l'évolution allant de l'« exégèse » au « réalisme » qui s'est effectuée aux États-Unis sous le pavillon de la *political science*. Certes, divers esprits ont conservé un penchant pour la méthode ancienne ; toutefois ces exceptions n'influencent pas le souci général de rapprocher l'étude des textes de l'examen de leur application.

¹³⁷ Pour la France, le problème a été clairement posé par Daniel HALÉVY, *Décadence de la liberté*, Paris, 1931 (« Clio aux Enfers », pp. 143-193). L'étudiant en science politique qui désire obtenir *quelques informations* sur l'organisation et les effectifs de la police devra les chercher dans VITU (André), *Procédure pénale*, Paris, 1957, pp. 31-37...

¹³⁸ Le problème est bien exposé par Alfred GROSSER, *La Démocratie de Bonn*, Paris, 1958, pp. 70-76.

Dès lors, au cours des discussions relatives à l'introduction de la science politique dans l'Université, plusieurs « publicistes » n'ont pas manqué de déclarer qu'en fait leur branche se préoccupait depuis longtemps des problèmes en cause ¹³⁹. Et si l'on s'en tient à l'« approche » institutionnelle, la position ne semble pas inexacte. Sans doute les lacunes étaient-elles plus nombreuses qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Sans doute aussi l'étude des partis demeurait-elle très insuffisante, mais on pouvait soutenir qu'il s'agissait là d'un simple retard susceptible d'être comblé assez vite. Il reste vrai que bien des travaux français se rapprochaient de recherches accomplies ailleurs dans le cadre de la science politique par des auteurs de tendance identique et leur étaient même supérieurs par le souci d'une systématisation logique.

La situation était simplifiée par l'état de sous-développement dans lequel se trouvait au même moment la sociologie. Si la France avait disposé de nombreuses équipes de sociologues, il est plausible d'imaginer que nombre d'entre eux se seraient intéressés aux phénomènes de la vie politique sous une autre optique que les spécialistes de droit public. Dès lors aurait pu naître, comme dans d'autres pays, une sociologie politique : on peut croire que ses promoteurs auraient aussi exprimé le souhait de constituer le pôle de croissance de notre discipline. Mais il n'en était pas ainsi et les sociologues étaient bien trop préoccupés de leurs propres problèmes pour émettre la moindre revendication en la matière.

Au total l'association réalisée dans l'Université française entre la science politique et le droit public se révèle largement circonstancielle. Les traditions et préférences des diverses Facultés étant ce qu'elles sont, quelles perspectives de développement ouvrent à la science politique les liaisons établies (le raisonnement formulé valant seulement, faut-il le préciser, pour le cas de la France) ?

Il est peu contestable que dans l'esprit de certains l'adjonction ait représenté une concession à la mode (ou peut-être le simple désir de monopoliser un sujet)

¹³⁹ Voir en particulier l'étude de Charles EISENMANN, « Sur l'Objet et la Méthode des sciences politiques », *La Science politique contemporaine*, op. cit., pp. 96-137. Du même auteur, « Droit constitutionnel et Science politique », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, janvier-juin 1957, pp. 72-85. Comparer avec GAUDEMET (P.M.), « Derecho constitucional y ciencia política », *Revista de estudios políticos*, mars-avril 1953, pp. 63-71.

qui commençait d'attirer beaucoup de monde : l'opération n'impliquant pas, dans ce cas, une profonde transformation de l'état de choses. D'autres y ont vu simplement la possibilité d'apporter des compléments à l'étude constitutionnelle ¹⁴⁰. Admettons que ces vues restrictives s'estompent peu à peu et que l'on entende donner vraiment sa chance à la science politique : qu'en peut-il résulter ?

Certainement un approfondissement pleinement valable de la tendance à examiner avec plus de « réalisme » le fonctionnement des institutions. On peut craindre toutefois que l'analyse des mécanismes proprement gouvernementaux continue de prévaloir sur celle des partis. Le danger est aussi que les étudiants en « droit public et science politique » reçoivent une bonne formation pour l'explication du premier, mais ne soient pas suffisamment mis au courant des techniques (spécialement d'ordre quantitatif) indispensables pour l'étude de la seconde. Actuellement, la question est très variable selon les Facultés et tout dépend de la position personnelle de ceux qui ont été chargés d'enseigner la discipline. Est-il possible que la place faite aux sujets pour lesquels « il n'y a pas de texte », aille s'élargissant ? S'il en était ainsi, la science politique française augmenterait son stock de connaissances et la relation considérée produirait des effets favorables. La situation tendrait-elle à devenir pleinement satisfaisante ? Oui si l'on se place dans l'optique de l'analyse institutionnelle. Mais la plupart des acquisitions de la science politique contemporaine viennent de ce qu'elle a refusé de s'identifier exclusivement à ce courant et exploré des voies nouvelles (interaction des groupes sociaux, recherche des mobiles psychologiques...) dont on va esquisser le profil. L'introduction de ces tendances dans les Facultés de droit pourra-t-elle s'effectuer avec le mode actuel de recrutement des professeurs ? Est-il possible de choisir, sur la même base et par le même concours, des spécialistes compétents pour analyser les textes constitutionnels et les arrêts du Conseil d'État, exposer les principes mathématiques de la technique des sondages, étudier la formation du *leadership dans* les groupes sociaux, mesurer des attitudes, dresser des modèles, etc. ? L'analyse politique implique un nombre croissant de spécialisations que l'on ne saurait assurer sur la base d'une culture générale même très étendue.

¹⁴⁰ Ce point de vue a été clairement exprimé pour la Belgique (où l'influence juridique est très forte) par W.J. GANSHOF van der MEERSCH, *Pouvoir de fait et Règle de droit*, Bruxelles, 1957, p. 31 : « La science politique est le complément nécessaire du droit constitutionnel ».

Une réorganisation adéquate est-elle concevable au mieux avant très long-temps ? Et en ne la réalisant pas, ne s'orientent-on pas vers un développement à sens unique de la science politique française qui l'isolerait de courants dont plusieurs ont fait leurs preuves et dont d'autres, s'ils demeurent encore confus, sont indiscutablement prometteurs ? Que l'on songe aux efforts qu'on dû accomplir depuis dix à quinze ans les économistes français pour se situer à nouveau au niveau mondial, simplement parce qu'on avait mal posé le problème au départ...

Sans doute ce risque sera-t-il atténué par l'activité d'autres organismes comme la Fondation nationale des sciences politiques qui, beaucoup plus libre de ses activités, possède l'aptitude de saisir sans retard les chances de renouvellement. Sans doute aussi, l'expansion actuelle de la sociologie française profitera-t-elle finalement à la science politique ¹⁴¹. Pourtant, sur le plan général, il est regrettable que l'on n'ait pas témoigné de plus d'audace et d'esprit créateur dans la solution choisie : on sait la séduction de l'immobilisme qui n'incite pas à la réforme et permet encore moins de revenir sur une première modification acquise non sans peine.

• L'ANALYSE DES GROUPES

L'inspiration essentielle de cette conception est de considérer la politique comme un processus résultant de l'interaction des groupes sociaux. On estime généralement que les fondements en ont été posés dès 1908 par Arthur Bentley dans son ouvrage *The Governmental Process* ¹⁴². Ce livre, qui était très en avan-

¹⁴¹ Dès maintenant il serait injuste de ne pas citer diverses contributions de jeunes sociologues : par exemple les intéressants travaux de Michel CROZIER sur le milieu administratif (voir notamment *Petits fonctionnaires au travail*, Paris, 1955).

¹⁴² L'ouvrage a été réédité à plusieurs reprises (notamment en 1947 par *The Principia Press*, Bloomington, Indiana). Sur sa portée voir TAYLOR (R.W.). « Arthur Bentley's Political Science ». *Western Political Quarterly*, juin 1952, pp. 214-230. À l'époque actuelle, l'un des partisans les plus éminents de cette approche est David TRUMAN, *The Governmental Process. Political Interests and Public Opinion*, New York, 1951. Consulter également l'important article de LATHAM (E.), « The Group Basis of Politics : Notes for a Theory », *American Political Science Review*, juin 1952, pp. 376-397. Citons enfin MONYPENNY (P.). « Political Science and the Study of Groups : Notes to Guide a

ce sur son temps, passa presque inaperçu à l'époque : son influence s'est exercée principalement à partir des années 30. Aujourd'hui, la théorie qui fait des groupes la base de la vie politique connaît une large audience aux États-Unis et a provoqué une masse impressionnante de travaux. Hors de ce pays le mouvement ne se développe que lentement.

1. CONTENU DE CE POINT DE VUE. - En apparence la conséquence de cette « approche » est d'introduire l'activité des groupes dans l'analyse politique. On pourrait donc être tenté d'y voir un simple prolongement, d'ailleurs très fructueux, de la précédente : ce serait réduire considérablement la portée de cette conception que de l'apprécier ainsi.

Un premier objectif de cette étude est d'analyser l'action des groupements organisés. On a « découvert » peu à peu qu'un grand nombre d'entre eux s'efforçaient de réaliser leurs desseins par une pesée sur le système gouvernemental : les uns à titre principal, d'autres de façon auxiliaire. Les catégories que l'on a forgées pour exprimer le phénomène (groupes d'intérêts, groupes de pression) ne sont pas pleinement satisfaisantes sur le plan conceptuel : cependant l'action politique de ces organisations est un aspect important de la vie publique. Leur examen est devenu l'un des secteurs privilégiés de la science politique américaine : cette orientation gagne peu à peu d'autres pays.

Mais l'intervention des groupes organisés ne représente qu'une partie de l'influence du facteur collectif. Le langage courant (et aussi parfois la terminologie statistique) utilise le concept de groupement pour désigner un ensemble d'individus possédant une ou plusieurs caractéristiques communes. Ces traits partagés sont multiples : âge, sexe, position économique, statut social, qualification ethnique, pratique religieuse, voisinage géographique... Leur capacité de provoquer des comportements communs est très variable : par exemple, en effectuant l'étude de la distribution des voix aux élections on se demande si les femmes ont une conduite particulière ¹⁴³ ou si la région est un facteur appréciable des clivages

Research Project », *Western Political Quarterly*, juin 1954, pp. 183-201 : analysant les diverses positions prises par les partisans de cette approche, l'auteur esquisse une théorie de l'action politique fondée sur l'interaction des groupes.

¹⁴³ Sur cette question, la science politique française a accumulé des matériaux de grande valeur : DUVERGER (Maurice), *La Participation des femmes à la*

partisans ¹⁴⁴. Cependant nul ne conteste que ces traits agissent sur le déroulement de la vie sociale et ceci d'une double façon. D'une part, ils apportent le mobile qui pousse à la constitution de groupements organisés. D'autre part, même s'ils demeurent à l'état de perceptions diffuses, ils apparaissent susceptibles de conditionner les positions prises par un individu déterminé : ce sont, en somme, les facteurs sociaux du comportement.

Ayant pris conscience de ces caractéristiques, la science politique en a retiré des avantages manifestes. Ce fut le biais par lequel l'étude de la vie publique a retrouvé un contact étroit avec des phénomènes tels que les intérêts économiques ou les classes sociales. Ce n'était certes pas une nouveauté : l'histoire des doctrines politiques atteste que plusieurs des grands auteurs ont eu un sens très aigu du rôle des structures économique-sociales. Cependant, la concentration des esprits sur l'analyse des institutions (jointe parfois à une attitude conformiste vis-à-vis de l'ordre existant) avait conduit à les négliger en tant que facteurs d'explication scientifique. L'introduction n'est d'ailleurs pas allée sans heurts : ainsi, aux États-Unis, les idées de Charles Beard soulignant l'importance des préoccupations relatives aux richesses n'ont-elles pas été accueillies sans réticence (Fauteur n'ayant pas hésité, au début, à les présenter de façon quelque peu agressive) ¹⁴⁵. Sur ce point, il semble que la pensée européenne ait été mieux préparée à une telle extension des données de l'analyse.

vie politique, Paris, 1955 ; DOGAN (Mattei), NARBONNE (Jacques), *Les Françaises face à la politique*, Paris, 1955 ; DOGAN (Mattei), « Le Comportement politique des femmes dans les pays de l'Europe occidentale ». *La Condition sociale de la femme*, Bruxelles, 1956, pp. 147-186. Ajouter l'étude intéressante et nuancée de Mme Paola ARCARI sur l'Italie, *Le Rôle des femmes dans la vie politique*, Padoue, 1957.

¹⁴⁴ Il ne s'agit pas de déterminisme, la composante géographique n'étant plus considérée que comme l'un des facteurs de la situation. Pour la France, on a déjà évoqué le point de vue d'André SIEGFRIED. Voir aussi dans le numéro de janvier-mars 1954 de la Revue de géographie alpine trois études consacrées à des comportements politiques montagnards. Aux États-Unis, le rôle du facteur régional en politique demeure très discuté : on trouvera une excellente mise au point des conceptions en présence dans HEBERLE (Rudolf). *Social Movements*, op. cit., pp. 238-265.

¹⁴⁵ Voir en particulier ses ouvrages : *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States*, publié pour la première fois en 1903, et *The Economic Basis of Politics*, paru en 1922.

Mais la connaissance des groupements organisés et des caractéristiques partagées ne traduit pas la totalité de la théorie qui fait du groupe la base de la vie politique. L'apport original a été de voir en cette dernière un processus d'interaction ou, si l'on préfère, le résultat de l'action réciproque des agencements collectifs au sens large du terme (*political process*). Cette notion de processus, d'origine sociologique, n'est pas parfaitement claire. On peut considérer qu'elle exprime deux idées. À n'importe quel moment, la marche de la politique dépend de l'affrontement des diverses forces sociales qui entrent en lutte et tentent d'imposer leurs conceptions par tous les moyens concevables. Loin d'avoir un caractère définitif, la situation constatée en un instant quelconque représente un état transitoire de l'évolution : la vie politique s'écoule comme un flux perpétuellement changeant.

Quel est dans ce combat le rôle des institutions gouvernementales ? Il n'existe aucune distinction de fond entre elles et les groupements particuliers (l'observation valant naturellement pour les partis politiques). Ou, si l'on préfère, ce sont des groupes d'intérêt comme les autres. Une Assemblée parlementaire ou un service administratif ne diffère pas essentiellement dans son mode d'agencement (d'« agrégation », diraient certains) des volontés humaines d'un syndicat de travailleurs ou de paysans : il s'agit, dans tous les cas, de groupes organisés qui interviennent dans le processus politique pour y faire prévaloir leurs volontés. On porte surtout attention aux institutions gouvernementales parce que leur action est apparente : mais l'importance de leur activité n'est pas plus grande que celle des organismes non gouvernementaux et des rassemblements collectifs de tous genres (même s'ils n'engendrent pas une structure formelle). D'aucuns iront même jusqu'à dire que l'influence des autorités publiques est moins importante que celle des autres groupes.

Au total, les phénomènes gouvernementaux sont le résultat des pressions qu'à tout moment les groupes (y compris les organismes publics) exercent les uns sur les autres. Ces groupements réagissent à l'activité des forces extérieures auxquelles ils sont soumis, ou s'attendent à être soumis, et leur action est précisément limitée par la puissance réelle ou supposée de ces forces. C'est seulement en considérant la vie politique comme le résultat, en perpétuel changement, de cette interaction, que l'on parviendra à la connaître de façon satisfaisante.

Contrairement à l'opinion de David Easton, cette approche nous semble fondamentalement différente de la précédente. L'étude institutionnelle met au premier

plan de ses préoccupations l'organisme gouvernemental : elle en fait le centre du jeu politique et ne considère les groupements particuliers qu'en raison des pressions qu'ils apparaissent susceptibles d'exercer sur les détenteurs du pouvoir. C'est la distinction classique : gouvernants-gouvernés. Reportons-nous à la notion de « décision autoritaire ». Pour les partisans de l'approche traditionnelle, il y a d'un côté ceux qui ont compétence pour les prendre et occupent dès lors une position spéciale, de l'autre ceux qui peuvent seulement tenter d'en influencer le cours. Dans sa formulation rigoureuse, la conception du *political process* repousse cette dichotomie : la décision résultera d'un processus d'affrontement des groupements intéressés (y compris les organes gouvernementaux) sans que la faculté légale joue un rôle particulier dans son déroulement. Autrement dit, la qualification d'autoritaire atteint les conséquences de la décision, si l'on préfère le respect qui lui est dû (et en ce sens la science politique se distingue des autres), mais sur le plan de l'élaboration le rôle du groupe d'intérêt « Parlement », par exemple, ne diffère pas de celui des groupes paysans ou patronaux... Il semble difficile de tenir pour secondaire un tel renversement des perspectives.

Cette « approche » a rendu de précieux services. L'un des plus importants est implicite : habituer les spécialistes à examiner les événements politiques comme un aspect spécifique de l'activité humaine en tenant compte du fait que seuls les individus agissent et que les noms donnés au résultat ou aux mobiles de leur activité constituent des instruments de travail (ou des armes pour la polémique) et non « des choses en soi » (« souveraineté », « volonté générale », « contrat social », « intérêt public » ...) Il suffit d'évoquer l'habitude de mettre une majuscule au terme de « pouvoir » pour s'apercevoir de l'actualité de cette remarque en science politique : on ne saurait dire que cette discipline, pour reprendre des expressions d'Alain, ait complètement dépassé l'âge du grimoire et des magiciens. Autre avantage de cette « approche » : elle a favorisé - spécialement aux États-Unis - une nette appréhension des structures socio-économiques : la stratification sociale est désormais tenue pour un facteur indispensable de l'explication. Enfin, sur le plan méthodologique, elle a engendré des études d'un type nouveau qui se

concentrent sur l'analyse d'un processus déterminé ¹⁴⁶. Il semble que peu d'esprits en contesteraient aujourd'hui l'utilité.

Que penser de la thèse originale qui assimile les organismes gouvernementaux et les groupements particuliers au point de vue de l'influence exercée ? Dans sa logique, elle aboutit chez Bentley à l'abandon d'une « abstraction » telle que l'État, mais non bien entendu à la mise à l'écart des organes concrets de la structure gouvernementale. On lui a reproché de faire des services publics le simple jouet de la volonté des groupes de pression, de les supposer dépourvus de toute préoccupation spécifique. C'est faux : Bentley avait un sentiment aigu, par exemple, du comportement propre de l'Administration. La singularité porte donc sur le refus, contraire à une longue tradition, de leur accorder une place spéciale.

À première vue, cette conception est séduisante. Son attrait lui vient probablement de l'extraordinaire naïveté des présentations simplistes gouvernants-gouvernés. La démocratie, en vient-on à dire, serait le dialogue qui s'institue entre les uns et les autres... On raisonne comme s'il s'agissait de blocs monolithiques. L'étude de n'importe quelle décision montre que la ligne de séparation des intérêts ne passe pas au milieu des deux secteurs mais à l'intérieur de chacun d'eux : des groupements particuliers s'associent à des secteurs du gouvernement pour faire pièce à d'autres organismes privés défendus par une fraction différente des autorités publiques. Là se trouve peut-être l'essence de la formule démocratique.

On ne saurait trop souligner l'importance méthodologique de l'analyse de la décision comme un processus (étude du *decision-making*) ¹⁴⁷. À chaque choix particulier s'attachent ainsi les caractéristiques globales dégagées pour la vie politique : si l'on considère la stérilité de l'« approche » institutionnelle dans l'étude des décisions, on ne peut éprouver que sympathie pour la méthode proposée. Au

¹⁴⁶ On pense par exemple à des études comme celles de Stephen K. BAILEY, *Congress Makes a Law*, New York, 1950, et Earl LATHAM, *The Group Basis of Politics. A Study in Basing Point Legislation*, Ithaca, 1952. Voir aussi STEIN (Harold) ed., *Public Administration and Policy Development : A Case Book*, New York, 1952.

¹⁴⁷ Pour un bon exposé de la méthode. voir MACRIDIS (Roy C.), *The Study of Comparative Government*, New York, 1955, pp. 37-44. Voir aussi l'étude théorique très approfondie de SNYDER (Richard C.), « A Decision-Making Approach to the Study of Political Phenomena », dans l'ouvrage collectif *Approaches to the Study of Politics*, pp. 3-38.

surplus l'application de la notion de groupe d'intérêt aux organismes gouvernementaux et aux services administratifs en particulier n'est-elle pas capable d'en renouveler l'étude ?

Soit, par exemple, l'armée : les études traditionnelles sur les rapports entre le civil et le militaire nous donnent-elles une idée exacte de son rôle politique actuel et ceci dans les régimes les plus divers ? On n'en finirait pas d'énumérer les pays où le soldat s'installe au pouvoir ou contrôle les autorités. Dans de nombreux cas, l'armée, trop volontiers présentée en tant que rempart de l'ordre établi, a été un facteur de transformation révolutionnaire. La situation ne s'éclaire-t-elle pas si on la considère comme un organisme doté de préoccupations propres (elles-mêmes fonction de sa composition sociale) et tentant de les faire prévaloir ¹⁴⁸ ?

Cependant il est permis d'hésiter avant de franchir un pas aussi important. Raisons juridiques ? Les partisans de la théorie ne contestent pas la différence qu'introduit le concept d'« officialité » entre les organes gouvernementaux et les autres groupements particuliers. Ils estiment simplement qu'elle n'agit pas au stade de l'élaboration de la décision. Mais est-ce là une position conforme aux faits ? Les gouvernants ne retirent-ils pas de leurs prérogatives, et peut-être de la puissance des traditions, une situation privilégiée qui équivaut à une différence de nature en matière d'influence ? On pense, par exemple, à la position des bureaux quant aux revendications formulées par les groupes : le solliciteur et le sollicité sont-ils réellement dans la même position et sinon où en chercher la cause ? Il faut dire que les connaissances disponibles ne permettent pas encore de résoudre de tels dilemmes.

Peut-être la réticence à traiter le Sénat, l'armée ou la Direction du budget comme des groupes de pression vient-elle de l'attachement excessif à une tradition juridique : peut-être aussi a-t-elle des justifications plus profondes, même si on n'est pas actuellement en état de leur donner une formulation positive. Admettons que l'on ne suive pas jusqu'au bout les partisans de cette « approche », il est ce-

¹⁴⁸ Il n'existe pas encore d'étude générale de ce mouvement qui atteint même les pays où à la veille de la seconde guerre mondiale le statut social de l'armée était très médiocre : ainsi les États-Unis. Voir à ce propos la très suggestive étude de Michel-Henri FABRE, *Le Soldat des États-Unis*, Aix-en-Provence, 1952. Voir aussi SALOMON (Jean), « Les Dictatures militaires républicaines », *Politique*, avril-juin 1958, pp. 97-146.

pendant manifeste que l'on ne saurait plus traiter aujourd'hui du fonctionnement de la vie politique comme naguère. Incontestablement, la majesté de l'appareil gouvernemental qui faisait partie des présentations classiques a subi des atteintes.

On a pu faire à cette position un autre reproche : négliger le rôle propre de l'individu au profit des facteurs collectifs. Le « grand homme », ou simplement l'homme disposant de facultés particulières (par exemple du *charisma*, au sens de Max Weber), serait-il à proscrire de l'explication politique ? Et à côté de lui, l'homme moyen qui, dans un scrutin décisif, par exemple, apporte la voix qui fait pencher la balance ? L'acte personnel résulte-t-il toujours d'un conditionnement collectif ? La question se relie à celle du rôle de l'individu dans le déroulement des événements. Tous les arguments imaginables ont déjà été émis. Il paraît difficile d'exclure en politique l'action de l'accidentel et du singulier. Incident capable de n'agir qu'en courte période ou facteur d'un infléchissement durable de l'évolution ? La querelle ne semble pas près d'être éteinte : pourra-t-elle jamais finir ?

Il est une critique de cette « approche » que l'on peut formuler sans hésitation : ses partisans ont insisté avec raison sur l'importance des forces collectives, mais ils n'ont pas su en établir une typologie qui convienne à tous. La faute en revient pour partie à la sociologie dont les adeptes n'ont jamais pu se mettre d'accord sur la notion même de groupe et proposent chacun un système particulier de classification. Par ailleurs, la science politique n'a pas fait d'effort spécial pour combler cette lacune.

Elle est surtout sérieuse pour les groupes organisés. La classification des partis politiques en est à son début, celle des groupes de pression reste pratiquement inexistante. Le critère permettant de différencier les premiers des seconds demeure vague. La question est d'autant plus délicate que la vie politique engendre constamment des groupements qui prennent des noms nouveaux et correspondent parfois à des formes originales : ligues, mouvements de résistance, sociétés secrètes ¹⁴⁹. En l'absence d'une typologie comment passer d'un pays à l'autre et de l'histoire au présent ? Où classer par exemple les organismes, eux-mêmes très

¹⁴⁹ En évoquant les sociétés secrètes, on pense surtout à la franc-maçonnerie. Il s'en trouve pourtant de bien d'autres types. Par exemple, la « maffia » sicilienne dont l'activité politique n'est pas contestée. Voir HOBBSBORN (E.T.), « Political Theory and the Maffia », *Cambridge Journal*, septembre 1954. pp. 738-755.

divers, créés en France depuis le 13 mai 1958 ? D'aucuns diront que la question est de peu d'importance pour l'étude concrète du processus politique. Ce serait admettre que l'esprit et le mode d'organisation sont sans effet sur le rôle joué et la place tenue. À ce sujet l'essentiel reste à faire.

Grâce aux études de sociologie électorale, la science politique française s'est ouverte assez tôt aux explications socio-économiques. Notons que ces travaux, dont l'impulsion est venue d'A. Siegfried et de F. Goguel ¹⁵⁰, ont été en général effectués hors des Facultés de droit vouées à l'analyse institutionnelle : par contre, plusieurs chercheurs rattachés aux Facultés des lettres ont apporté des contributions substantielles ¹⁵¹. Mais l'examen des groupements organisés (en dehors des partis) est demeuré embryonnaire : c'est seulement à une époque récente que l'on s'est préoccupé d'étudier les groupes de pression. Quant à l'analyse politique de la notion de groupe, elle n'a été que rarement esquissée ¹⁵².

Il apparaît donc que notre pays a une tâche considérable à accomplir s'il désire exploiter les possibilités d'un courant particulièrement efficace de l'explication politique. Comme il arrive souvent, le problème a été très nettement exposé ¹⁵³, mais les réalisations se font attendre. On en a assez dit pour ne pas avoir à démontrer spécialement que cette « approche » (dans son esprit et ses implications méthodologiques) dépasse considérablement le cadre de l'analyse institutionnelle (même entendue en un sens large) : c'est un autre principe d'interprétation de la vie politique.

¹⁵⁰ Voir son *Initiation aux recherches de géographie électorale*, Paris, 1947.

¹⁵¹ Comme le montre l'« État des travaux français de sociologie électorale et d'étude de l'opinion publique » publié dans GOGUEL (François). DUPEUX (Georges). *Sociologie électorale*. Paris, 1951, pp. 25-30.

¹⁵² Voir toutefois JOUVENEL (Bertrand de), « Du Groupe », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1955, pp. 49-62. Dans la même revue, voir aussi CHARLIER (R.E.), « Les Contradictions internes des groupements », juillet-septembre 1951, pp. 311-325, et octobre-décembre 1951, pp. 465-480.

¹⁵³ On pense à l'étude de Jacques LAMBERT, « Structures sociales et Régimes politiques ». *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1951, pp. 433-464. Du même auteur. « Structure sociale et Opinion publique », dans l'ouvrage collectif *L'Opinion publique*, Paris, 1957, pp. 71-107.

2. SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE. - On sait que cette relation ne soulève en France aucun problème d'ordre pratique. Cependant, il n'en va pas de même aux États-Unis. La question mérite d'être posée en termes généraux.

Dès qu'elle s'attaque aux groupes sociaux, la science politique prend pied sur l'un des terrains privilégiés de l'analyse sociologique. Il serait absurde que ses adeptes ignorent les travaux effectués par les sociologues ou qu'ils les recommandent sans tenir compte de l'expérience acquise. Actuellement l'étude des groupes et en particulier de leur « dynamique » - est en plein progrès

sous plusieurs de leurs aspects ces travaux livrent des enseignements que certains tiennent pour utiles à la science politique (ainsi les facteurs de la cohésion et l'institution du *leadership*)¹⁵⁴. D'autre part, les sociologues ont consacré beaucoup de leur activité à l'étude des caractéristiques partagées qui provoquent des alignements d'attitudes. même en l'absence d'une structure organisée (classes sociales, groupements ethniques...) Sans multiplier les exemples. citons encore l'importance que présente pour notre discipline la connaissance de l'opinion publique. C'est en rapprochant les opinions énoncées des divers traits collectifs délimitant les « agrégats » humains, que le chercheur se prononcera sur leur portée respective dans la détermination politique (l'industrialisation d'une région catholique par utilisation de la main-d'œuvre locale provoquera-t-elle ou non un déplacement du corps électoral vers la gauche ?) Or, l'étude systématique de l'opinion publique est l'une des branches les plus vivantes de l'étude sociologique.

Une science orientée vers l'aspect politique des interactions sociales a évidemment beaucoup à recevoir de la sociologie (ou tout au moins de la branche de cette discipline consacrée à l'étude positive des groupes sociaux). Mais si l'on retient le point de vue exposé dans cette rubrique, y a-t-il une réelle différence entre la sociologie et la science politique et la seconde ne tend-elle pas à devenir un simple département spécialisé de la première ? Un esprit aussi pénétrant que

¹⁵⁴ Pour une étude des tendances actuelles de l'analyse des groupes, voir CARTWRIGHT (Dorwin), ZANDER (Alvin) ed., *Group Dynamics Research and Theory*, Evanston, 1953. Voir aussi HOMANS (George C.). *The Human Group*, Londres, 1951. *Sur le problème du leadership*, Consulter GOULDNER (Alvin W.) ed., *Studies in Leadership*, New York, 1950.

Catlin affirmera expressément leur identité ¹⁵⁵. Une difficulté majeure : la sociologie contemporaine sait-elle vraiment ce qu'elle est, et ce qu'elle souhaite réaliser ? Il n'existe qu'une certitude : depuis le début du siècle, elle n'a pas réussi à devenir le « corpus de l'ensemble des sciences sociales qu'avaient rêvé... Durkheim et Simiand » ¹⁵⁶.

Le problème n'est pas sans importance sur le plan de l'élaboration théorique. On a dit qu'il existait aux États-Unis un fort courant de sociologie politique ¹⁵⁷. Or, quelques-uns de ses adeptes (S. Lipset) nient qu'il y ait place pour une élaboration théorique de la politique, différente de la formulation sociologique. Une théorie de la politique ne serait pas plus nécessaire qu'une théorie spécialisée de la religion comme phénomène social ou du mouvement du travail. Le point a été précisé avec netteté par Parsons et Shils (qui admettent par contre l'existence d'une théorie économique distincte) : selon eux, la science politique serait appelée à demeurer une discipline d'observation empirique qui puiserait dans une théorie générale de l'action les composantes théoriques dont elle a besoin pour coordonner les données de son domaine propre ¹⁵⁸.

La « théorie de l'action », dont l'ambition est de fournir une analyse valable pour n'importe quel contexte institutionnel, reste encore au stade du laboratoire ; il n'est donc pas facile d'apprécier la vraisemblance de cette position. Il est possible que l'évolution conduise à une constellation des sciences sociales bien différentes de celle qui prévaut aujourd'hui. Actuellement, il serait fâcheux de tirer prétexte de cette éventualité pour se dispenser d'un effort dont l'incohérence de la discipline commande la réalisation : ce qui n'empêche nullement d'observer soigneusement les tentatives des sociologues et d'en tirer parti ou leçon ¹⁵⁹.

¹⁵⁵ « Political Theory : what is it ? », art. cité, p. 4. La distinction lui semble « pernicieuse ». La partie autonome de la discipline serait-elle donc la philosophie politique ?

¹⁵⁶ LÉVI-STRAUSS (C.), *Anthropologie structurale*, Paris, 1958, p. 4.

¹⁵⁷ Ajouter aux références données dans la note finale du chapitre 1 (p. 33). ROUCEK (Joseph S.), « La Sociologia politica negli Stati Uniti », *Politico*, septembre 1957, pp. 345-354.

¹⁵⁸ Op. cit., pp. 28-29.

¹⁵⁹ Voir MOORE (J.B., Jr), « Sociological Theory and Contemporary Politics », *American Journal of Sociology*, septembre 1955, pp. 107-115.

• *RECHERCHE DES MOBILES*

Ce point de vue attribue aux motivations humaines le rôle principal dans le déroulement de la vie politique. Soit l'adhésion à un parti extrémiste ou totalitaire du type national-socialiste. Dans la conception précédente, on s'efforcera de l'expliquer par le poids de certains facteurs collectifs et, en particulier, l'état des structures socio-économiques et le mouvement de la conjoncture. Les tenants de l'analyse psychologique prendront une autre voie : ils rechercheront les traits de la personnalité susceptibles d'éclairer cet acte et même d'en livrer la clé.

En un sens la recherche des mobiles constitue un aspect traditionnel de la réflexion politique. Les grands philosophes du passé ont eu l'ambition de guider mais aussi d'expliquer. Or, chez beaucoup l'effort d'explication repose sur une conception déterminée de la nature humaine. Ainsi c'est en fonction d'une idée très précise de l'homme (être dominé par l'égoïsme et la crainte, dépourvu de tout instinct de sociabilité) que Hobbes donnait à la société politique les traits d'un pacte volontaire fondé sur un calcul intéressé. Le cas de Bentham est très net. Pour lui, l'homme est sous la domination absolue de deux souverains maîtres : la peine et le plaisir, qui le dirigent dans tout ce qu'il pense et entreprend. Les tentatives pour leur échapper ne font que mieux établir son enchaînement à ces forces. Tout en leur apportant diverses réserves mentales (que ses disciples oublieront), c'est sur de tels postulats que Bentham édifiera sa construction théorique (aussi bien pour la politique que pour la morale et l'économie). Le trait commun à ces positions est de reposer sur une conception déductive de la connaissance psychologique (dont l'introspection est l'un des principaux outils, peut-être l'essentiel).

La prédominance de l'analyse institutionnelle avait conduit à un oubli presque total du rôle de la personnalité et des sentiments individuels dans l'activité politique. Plus exactement on n'en tenait nul compte dans l'explication. Considérant l'activité d'un Parlement par exemple, on n'éprouvait pas le besoin d'examiner l'influence exercée sur les travaux et les décisions par les attitudes de ses membres. En bref, on étudiait les institutions indépendamment de la personnalité des individus qui en orientent la marche ou en subissent le poids. Ce jugement paraîtra erroné si l'on considère la prétention de certains institutionalistes à faire

« oeuvre psychologique » : mais, à la lumière de la psychologie moderne (l'une des branches les plus élaborées de la connaissance humaine), il semble difficile d'admettre comme explication « psychologique » le recours à des platitudes trop connues sur le tempérament comparé des divers peuples. De ce point de vue, l'étude des groupes ne devait pas en elle-même apporter une modification sensible à la situation.

On a l'habitude de faire remonter le renouveau d'intérêt pour les catégories psychologiques à la publication en 1908 de l'ouvrage de Graham Wallas, *Human Nature in Politics*. Celui-ci, grand admirateur de William James, y contestait que l'homme fût l'être politiquement rationnel que tant de constructions avaient pris pour fondement. De façon plus générale, il niait que la conduite de l'individu fût guidée par des motifs logiques et soutenait qu'une large partie du comportement politique dérive de facteurs irrationnels. Si Wallas, malgré l'extrême médiocrité de diverses parties de son oeuvre, est considéré aujourd'hui comme un précurseur, il ne semble pas qu'il ait exercé, de son temps, une influence appréciable.

En réalité, la tendance que l'on va décrire est extrêmement récente. Elle n'a encore produit aucune oeuvre majeure : on ne peut même pas dire que son contenu ait déjà été complètement clarifié. D'où le caractère nécessairement superficiel et fragmentaire des indications données.

1. ORIENTATION GÉNÉRALE. - Le point de départ méthodologique de cette approche est l'utilisation de catégories psychologiques comme celles d'attitudes, de sentiments, de personnalité. Le terme de l'analyse consiste en explications qui reposent sur les particularités de l'être humain. Ainsi pour rendre compte des conflits et des guerres s'attachera-t-on par exemple à dégager les composantes et les modalités de l'agressivité qui se manifeste chez les individus ¹⁶⁰.

Une difficulté essentielle est celle du niveau où se placer pour rechercher les motivations. Les uns croient que l'on ne saurait trouver les véritables facteurs du

¹⁶⁰ Pour un exposé détaillé de cette tendance, voir KLINEBERG (Otto), *Social Psychology*, revised edition, New York, 1954 (chap. 20, « Psychology and international relations »). Du même auteur, « Psychological Aspects of International Relations », dans l'ouvrage collectif *Personality and Political Crisis*. Glencoe (Ill.), 1951.

comportement sans une exploration de l'inconscient d'où l'essentiel, sinon même la totalité, des motifs tireraient leur origine : cette position vient évidemment en droite ligne de la théorie psychanalytique de Freud. D'autres estiment au contraire que les hommes sont parfaitement informés des raisons qui les conduisent à agir d'une certaine manière : il suffira dès lors, pour connaître les motivations, de les interroger ouvertement au lieu d'utiliser les méthodes cliniques. D'aucuns pensent enfin que l'on ne saurait répondre complètement à la question « Pourquoi ? » sans procéder à l'étude de plusieurs niveaux : le niveau conscient, rationnel si l'on veut, où l'individu expose avec sincérité ses motifs ; le niveau inconscient où l'interprétation résulte d'un long processus d'exploration ; un niveau intermédiaire où l'individu connaît peut-être ses raisons mais hésite à les exprimer et s'en tire par des échappatoires (cas des sujets « tabou » engendrant des réticences chez le questionné : la liste en varie selon les cultures).

La plupart des études sur la composante psychologique des phénomènes politiques sont dues à des psychologues sociaux (portant au besoin, sans toujours beaucoup de conviction, le titre de spécialiste en science politique). Certains sont le fait de médecins, particulièrement de psychiatres ¹⁶¹. La cause de cette situation est simple : la plupart des théoriciens qui admettent la validité ou au moins l'intérêt de cette « approche » manquent encore des connaissances techniques qui leur permettraient d'apporter des contributions originales. Même aux États-Unis, où la tendance est en honneur, des hommes comme Harold Lasswell ou Herbert Simon sont rares.

L'un des secteurs de prédilection de la psychologie appliquée à la politique est l'étude de l'extrémisme. C'est ainsi que de nombreuses études ont été consacrées à l'interprétation psycho-analytique du communisme et du national-socialisme ¹⁶². Mais l'effort le plus important - et qui a exercé le plus d'influence - est celui d'Adorno et ses associés qui tend à dégager les traits de la « personnalité autoritaire » ¹⁶³. S'attachant à l'extrémisme d'« extrême-droite » (sélection unilatérale qu'on leur a vivement reprochée), les auteurs partent de l'hypothèse que les hom-

¹⁶¹ Voir par exemple du Dr François BAYLE. *Psychologie et Éthique du national-socialisme*, Paris, 1953.

¹⁶² On en trouvera la liste dans la contribution par S. LIPSET à l'ouvrage déjà cité ; *Sociology in the United States of America*, pp. 50-52.

¹⁶³ ADORNO (T.W.) et al., *The Authoritarian Personality*, New York, 1950.

mes adoptent des positions politiques correspondant aux besoins de leurs personnalités. Le problème a suscité un grand intérêt aux États-Unis en liaison avec l'activité de MacCarthy : d'où entre autres l'établissement en 1955, à partir du cadre de référence dégagé, d'un *survey* des attitudes américaines à l'égard des libertés civiles et dit problème communiste ¹⁶⁴.

L'un des écueils de cette « approche », on l'a déjà noté, est la formulation de théories unilatérales (difficiles à vérifier) et de généralisations prématurées. Ainsi par exemple de la « connection » freudienne entre le psychisme et la politique, cette dernière jouant un rôle compensateur en cas d'insuffisance des affections privées ¹⁶⁵. Sur cette base Harold Lasswell, partant de l'observation clinique de politiciens, a construit une analyse particulière du leader. Soit un individu qui, consciemment ou non, se sait privé des caractéristiques ou des possessions auxquelles la société attache une valeur (bonne réputation, affection familiale, éducation, argent, etc.) : ce sentiment de frustration le conduira à souhaiter une compensation. La recherche du pouvoir politique est l'un des débouchés possibles. En s'y engageant l'homme se déclarera mû par des raisons d'« intérêt public » : mais en réalité l'origine de son activité se trouvera dans des tensions d'ordre privé ¹⁶⁶.

Cette analyse n'est pas sans valeur et il est certain que de telles motivations jouent dans de nombreux cas. Cependant beaucoup hésiteront à lier aussi étroitement la recherche d'une position de commandement et l'existence préalable de frustrations individuelles. Encore la conception de Lasswell repose-t-elle sur une connaissance profonde de la politique. N'ayant pas l'intention d'écrire un ouvrage divertissant, on évitera de citer les excès auxquels conduit l'application sans nuance à notre domaine de la « libido » et de la « libidinisation » ¹⁶⁷ : faudrait-il voir dans la conduite des affaires publiques le sous-produit d'aberrations de la « libido » ?

¹⁶⁴ STOUFFER (S.A.), *Communism, Conformity and Civil Liberties. A Cross-Section of the Nation Speaks its Mind*, New York, 1955.

¹⁶⁵ RIEFF (P.), « Psychology and Politics : the Freudian Connection », *World Politics*, janvier 1955, pp. 293-305.

¹⁶⁶ Voir en particulier son ouvrage *Psychopathology and Politics*, Chicago, 1930.

¹⁶⁷ Une référence seulement : l'étude de John BOWLBY (psychiatre), « Psychology and Democracy », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Roots of Political Behaviour*, pp. 15-25.

Il apparaît difficile de contester que la personnalité et les motivations individuelles sont des éléments importants (d'aucuns disent décisifs) en matière politique. Cependant leur appréciation soulève des difficultés méthodologiques considérables dont on va esquisser quelques-unes.

Beaucoup de partisans de cette conception s'expriment comme si l'influence s'exerçait, à sens unique, de la personnalité sur les institutions. Autrement dit, les individus façonneraient le cadre social sans que l'inverse soit vrai. On ne peut soutenir une telle position qu'en affirmant l'inflexibilité de la personnalité et des comportements dont elle forme la synthèse structurée. Certains raisonnent ainsi, allant même jusqu'à affirmer que l'homme serait irrémédiablement « déterminé » par les cinq premières années de son existence. Est-ce admissible ?

Pour raisonner au niveau le plus simple, l'étude de l'Administration a montré que les agents réagissaient et se conduisaient différemment selon le mode d'organisation du service dans lequel ils étaient placés. On n'entend pas aborder ici, n'ayant aucune compétence pour le faire, le point de savoir s'il s'agit d'une modification de la personnalité ou de ses aspects les plus superficiels et si la psychothérapie a une valeur quelconque. Il suffira de constater que, sur la base d'expériences concrètes, des spécialistes, pourtant orientés vers l'« approche psychologique », ont constaté une influence du mode d'organisation ¹⁶⁸. On peut admettre, au moins pour notre propos, une interaction des agencements collectifs (en un sens large incluant les groupes organisés) et des personnalités dont la nature et la mesure soulèvent des questions qui n'ont pas encore reçu de réponses.

Mais il y a plus. On peut se demander si certains comportements présentés comme le résultat de caractéristiques ou prédispositions psychologiques ne sont pas en réalité la conséquence d'une pression sociale exercée sur l'individu. Soit par exemple un mouvement « autoritaire » du type du national-socialisme. Est-il déraisonnable de supposer que diverses circonstances aient conduit des individus

¹⁶⁸ SIMON (Herbert A.), SMITHBURG (Donald W.), THOMPSON (Victor A.), *Public Administration*, op. cit., p. 79.

qui n'avaient pas un tempérament « autoritaire », selon les normes dégagées, à s'y rallier et éventuellement à en appliquer les directives avec rigueur ¹⁶⁹ ?

Les chercheurs disposent-ils dès maintenant des instruments d'analyse et de mesure qui permettraient de résoudre clairement de tels problèmes ?

Que l'on nous comprenne bien. Aucune des réserves exprimées ne justifie la renonciation à une telle approche. C'est très probablement l'une des voies qui feront passer l'analyse de l'âge du discours à celui de la formulation scientifique. Pourtant il est nécessaire de l'aborder avec plus de prudence qu'on n'a tendance à le faire, au moins dans beaucoup de cas. On ne saurait trop déplorer les ravages qu'entraîne la volonté de « produire » des résultats significatifs dans un bref délai. Nul ne peut raisonnablement s'étonner qu'après dix à vingt ans seulement de réflexion l'application de la psychologie à la politique soit encore indécise, voire même à ses débuts.

Ces hésitations sont manifestes quand il s'agit de la recherche de catégories adéquates : nous avons déjà mentionné (supra, pp. 43-44) les efforts accomplis, entre autres, par Eysenck et Lane et signalé leurs insuffisances. La même incertitude se retrouve naturellement dans les premiers essais d'utilisation des concepts ¹⁷⁰.

2. ÉTUDE DU COMPORTEMENT. - Aujourd'hui peu de termes sont davantage utilisés que celui de « comportement politique » (*political behaviour*). Et

¹⁶⁹ Voir en particulier SHILS (E.), « Authoritarian : Right and Left », dans l'ouvrage collectif : *Studies in the Scope and Method of the Authoritarian Personality*, Glencoe (Ill.), 1954.

¹⁷⁰ Ainsi par exemple pour le concept dit de « personnalité autoritaire ». Voir entre autres la construction d'une échelle *F* (fascisme) à l'Université de Berkeley : ses auteurs ont prétendu avoir dégagé la « personnalité autoritaire-type ». Pour une appréciation : FARRIS (C.D.), « Authoritarianism as a Political Behaviour Variable », *Journal of Politics*, février 1956, pp. 61-82. R.E. LANE a tenté d'utiliser le schéma de Berkeley pour les élections présidentielles de 1952 « Political Personality and Electoral Choice ». *American Political Science Review*, mars 1955, pp. 173-190). Il lui semble permis de conclure que les électeurs à caractéristiques autoritaires ont eu une très forte tendance à voter républicain. Bien entendu, Il est impossible de tirer la moindre conclusion définitive de ce premier essai.

de façon très équivoque. On l'emploie parfois, en un sens très large comme synonyme du processus politique (*political process*) sans postuler par là une quelconque transformation dans les méthodes traditionnelles. D'autres en font une branche particulière de la discipline et tendent plus ou moins à l'identifier au comportement électoral. Ce n'est pas en ces sens que divers spécialistes, américains surtout, adoptent cette conception -pour eux, l'étude du *political behaviour* signifie une exploration du processus politique au point de vue des motivations, personnalités et sentiments des participants. C'est l'aboutissement et la systématisation des tendances visant à étudier la science politique sous l'angle de la psychologie ¹⁷¹.

Le mouvement est naturellement en rapports étroits avec la naissance et l'expansion des *behavioural sciences* (expression que l'on traduit généralement en français par « sciences du comportement » ; cependant, certains préfèrent dire : « sciences de la conduite humaine »). C'est pour la science politique une notion très nouvelle. S'il est possible que quelques-uns en aient eu l'intuition entre les deux guerres (Charles Merriam, par exemple ?) le mouvement n'a vraiment pris corps qu'à partir de 1950. Auparavant l'analyse psychologique de la politique avait surtout été le fait de psychologues et de psychiatres dont c'était seulement une préoccupation accessoire. Désormais des spécialistes en science politique vont s'y consacrer exclusivement, au besoin après un effort de rééducation technique.

Jusqu'à présent, et c'est normal, ce mouvement n'a produit que des résultats limités. Deux traits permettent de le caractériser.

¹⁷¹ On trouvera un exposé très clair du *political behaviour*, au sens strict du terme, dans une étude collective : « Research in Political Behaviour », *American Political Science Review*, décembre 1952, pp. 1003-1032. Ce travail expose avec détails trois projets de recherches qui donnent une nette idée des tendances de la nouvelle école. Pour une étude plus approfondie de ces tendances, voir la collection de readings réunis par EULAU (Heinz), ELDELSVELD (Samuel J.), JANOWITZ (Morris), *Political Behaviour*, Glencoe (Ill.), 1956. Pour une vue brave mais précise : WALDO (Dwight), op. cit., pp. 22-30. Consulter également : GARCEAU (Oliver), « Research in the Political Process », *American Political Science Review*, mars 1951, pp. 69-85, et LEISERSON (Avery), « Problems of Methodology in Political Research », *Political Science Quarterly*, décembre 1953, pp. 558-584.

En premier lieu, on l'a mentionné, l'étude du *political behaviour* n'est pas une science spécialisée, mais une conception originale de la discipline tout entière. Elle s'attache à l'ensemble des conduites et des relations que suscite la mise en œuvre de la structure gouvernementale. D'autre part, et ce trait est inséparable du précédent, elle témoigne de grandes exigences méthodologiques qui contrastent avec les tendances à l'approximation qui ont souvent prévalu et prévalent encore. D'où, en particulier, l'attention portée à la formulation même des sujets de recherches (*research design*) : ses adeptes repoussent généralement les grands thèmes qu'il est pratiquement impossible de traiter avec rigueur pour se cantonner à des études de dimensions limitées. Les adeptes de cette conception témoignent d'une prédilection spéciale pour la statistique et le raisonnement mathématique. Il va sans dire qu'ils s'interdisent strictement toute appréciation d'ordre normatif et tout conseil ¹⁷².

En principe l'« approche » du *political behaviour* concerne toutes les branches du sujet. Cependant elle connaît actuellement des champs de prédilection : comportement électoral et participation à la vie politique, partis et groupes... L'étude des groupements est souvent présentée comme l'un de ses principaux foyers, et ce choix est important du point de vue méthodologique. En réalité, les tenants de cette « approche » s'occupent à la fois de comportements individuels (dans les facteurs desquels certains font entrer l'âge et le sexe) et de comportements collectifs. Il semble même que jusqu'à présent l'analyse des seconds ait été plus dense que celle des premiers. Il est impossible de prévoir si cette tendance aura un caractère durable. En se confirmant elle conduirait cette école, dans son ensemble, à enrichir le point de vue précédent (interaction des groupes), mais aussi peut-être à ne pas se soucier assez du domaine presque neuf des motivations individuelles.

D'aucuns seront tentés d'expliquer la situation actuelle par des considérations pratiques : il est plus facile d'étudier les comportements collectifs car l'on dispose, au départ, d'une masse de travaux sur les groupes. que d'analyser le psychisme

¹⁷² Voir toutefois la judicieuse remarque de Stanley HOFFMANN dans son étude citée : « Tendances de la science politique aux États-Unis », p. 920. Il arrive aux États-Unis qu'une présentation d'apparence scientifique ait en réalité pour ambition ou pour conséquence d'exalter la supériorité du système américain. L'exemple pris (Robert DAHL, *A Preface to Democratic Theory*) est particulièrement intéressant.

dans ses rapports avec la politique (tâche pour laquelle on ne dispose même pas de catégories de travail adéquates). Dès lors, l'examen des comportements individuels serait nécessairement plus lent à organiser.

Dans l'état actuel des choses, la distance qui sépare l'« approche » décrite de l'analyse traditionnelle des groupes est très ténue ¹⁷³. C'est souvent une question de nuances : dès lors qu'on cesse de les examiner dans les termes de leur organisation formelle pour s'attaquer à leur « dynamique », on passe nécessairement au plan de la psychologie sociale. Ainsi la pratique aménage-t-elle des transitions et les oppositions sont-elles souvent moins tranchées que n'inciteraient à le croire les présentations scolaires et les déclarations des intéressés.

Ces tendances, aujourd'hui à la mode, sont systématiquement encouragées par les grandes Fondations (spécialement la Fondation Ford). En y participant, le spécialiste américain marque sa volonté d'améliorer la réputation scientifique de sa discipline. Cependant, le mouvement (dont quelques aspects sont irritants : par exemple l'emploi d'un jargon compliqué pour exprimer des notions simples) suscite de vives critiques. Les *behaviouralists* se défendent. À l'accusation de mépriser les « valeurs », ils répondent qu'ils ne sous-estiment nullement leur influence : l'observation systématique du comportement étant précisément un moyen efficace pour comprendre le rôle de celles qui se manifestent effectivement dans un système politique donné. Si, par ailleurs, on leur reproche de négliger les cadres institutionnels, ils répliquent en affirmant leur souci de ne pas oublier la structure constitutionnelle et juridique. Les Constitutions, lois, textes réglementaires, décisions judiciaires, ne sauraient être laissés de côté : ce sont, après tout, directement ou indirectement, des manifestations du comportement politique. En somme, ils affirment leur volonté de décrire plus complètement qu'on ne l'a encore fait les structures gouvernementales en action, mais, actuellement, cette partie du plan ne semble pas avoir été très poussée.

Aujourd'hui les réactions concernant ce mouvement reflètent davantage des préférences subjectives qu'un jugement objectif impossible à prononcer faute d'éléments d'appréciation suffisants. Les premiers travaux qui font une large place

¹⁷³ Par exemple : WALDO (op. cit., p. 25) cité sous la rubrique *Behaviouralism* les ouvrages de BENTLEY et TRUMAN (ainsi que plusieurs monographies de groupes de pression) qu'il nous a paru plus satisfaisant de mentionner dans la rubrique précédente.

aux difficultés méthodologiques sont encore plus descriptifs qu'explicatifs. Même si on accueille avec confiance cette nouvelle « approche » - sans d'ailleurs en méconnaître les dangers et les difficultés - il apparaît téméraire d'en attendre des résultats concluants avant une ou deux générations. L'une de ses orientations les plus intéressantes paraît être l'analyse du « processus décisionnel ». Il est évident que la science politique ne progressera guère tant que les connaissances relatives aux décisions seront réduites à des banalités ou à des constatations superficielles. On a vu que l'analyse du *decision-making* était déjà implicite dans l'œuvre de Bentley : l'étude des motivations des intéressés ne peut qu'accroître sa valeur et lui donner sa pleine signification. On n'insistera pas à nouveau sur la complexité de la tâche ¹⁷⁴.

• **CONSÉQUENCES DU PLURALISME**

Quiconque assiste à une réunion de spécialistes en science politique, même dans les pays où l'emploi de ce terme n'est pas une pure fantaisie, se trouve généralement amené à constater une profonde diversité dans les préoccupations des participants. Encore avons-nous exclu de notre propos les partisans d'une formulation normative et concentré l'attention sur les essais d'explication positive. Ces divergences résultent pour la plupart d'un désaccord sur le contenu de l'explication : on va en présenter quelques-uns.

1. IMPLICATIONS MÉTHODOLOGIQUES. - La première différence concerne les données jugées nécessaires pour l'explication. Parfaitement évidente, elle n'exige guère de commentaires. Les partisans de l'étude institutionnelle se trouvent, à cet égard, un peu isolés par rapport aux tenants des deux autres points de vue que le mouvement moderne des sciences sociales tend parfois à rapprocher dans le choix des secteurs explorés.

¹⁷⁴ Une bonne Introduction méthodologique à l'étude du problème dans les petites communautés est donnée par Rossi (P.H.). « Community Decision Making », *Administrative Science Quarterly*, mars 1957, pp. 415-443.

Une zone de convergence des « approches » sociologiques et psychologiques est l'analyse des « communications » politiques ou, plus concrètement, de cet échange d'idées, de sentiments, de croyances, de revendications qui s'établit en permanence entre les divers secteurs du monde politique ¹⁷⁵. On représente généralement le processus comme se dirigeant des gouvernés vers les centres gouvernementaux (les premiers agissant au besoin sous l'influence des « manipulateurs » professionnels de l'opinion). L'analyse montre qu'il est à double sens, les autorités provoquant certaines communications, en décourageant d'autres... Les émissions radiophoniques du type « coin du feu » (selon le procédé créé par Roosevelt) et le courrier des parlementaires intéressent aussi bien le sociologue que le psychologue. Cependant les préoccupations s'opposent souvent. Étudiant par exemple la diffusion des idées (ou des idéologies), l'un s'attachera aux modes sociaux de transmission, le second aux mécanismes individuels d'acquisition.

La seconde différence, qui découle immédiatement de la première, a trait aux techniques de recherche qui permettent d'assurer le rassemblement et l'interprétation des données. Il est banal d'observer que le choix de l'instrument est commandé par les éléments que l'on se propose d'étudier. Celui qui recherche les motivations au niveau conscient emploiera des procédés d'interrogation qui n'ont pas de sens pour le partisan d'une exploration de l'inconscient (lui-même disposant de moyens particuliers comme l'interview en profondeur ou « l'histoire de vie »). À cet égard, il est sans signification de critiquer en soi l'usage du raisonnement statistique ou de systèmes cartographiques méticuleux comme le font encore divers traditionalistes : leur exploitation s'impose dès que l'on entend exprimer ou représenter certains ordres de faits. La méconnaissance de cette relation élémentaire aboutit à des discussions méthodologiques qui négligent complètement le problème. On peut railler la prétention à dégager les motivations : si cette tâche est entreprise, il est impossible de ne pas utiliser les techniques subtiles et complexes patiemment élaborées par les techniciens.

¹⁷⁵ On trouvera une intéressante présentation du problème (pour les États-Unis) dans trois études publiées par la revue *Public Opinion Quarterly*, printemps 1956, pp. 5-142. La bibliographie analytique de Bruce L. SMITH et Chitra M. SMITH (*International Communication and Political Opinion. A Guide to Literature*, Princeton, 1956) est un instrument de travail de grande valeur.

Troisième conséquence qui n'est pas toujours signalée : l'enrichissement du contenu de l'explication politique a provoqué et ne cesse d'accroître la dépendance de la discipline à l'égard des autres sciences sociales. Une science politique consistant dans l'étude des institutions au sens traditionnel de cette « approche » pourrait, réserve faite d'une participation de l'histoire, fonctionner comme une sorte de domaine fermé : ne dépendant que d'elle-même pour les éléments de l'explication, elle apparaîtrait certes dans une situation confortable d'autonomie totale. Mais l'avantage ne serait acquis qu'en acceptant de placer l'étude au niveau le plus superficiel. Dès que l'on entend dépasser ce stade, on rencontre des facteurs qui n'appartiennent pas exclusivement, ni même toujours principalement, à l'étude politique.

Cette dépendance a un double aspect. L'un, que l'on peut considérer comme transitoire, a trait au recrutement du personnel. Au point de départ la discipline ne possède pas les chercheurs nécessaires (c'est particulièrement vrai pour l'étude des motivations) : elle est conduite à les emprunter (exemple des psychologues sociaux qui entrent aujourd'hui dans la science politique aux États-Unis). Cette situation est fâcheuse -n'ayant pas de formation politique, ces spécialistes sont mal placés pour adapter les techniques dont ils disposent aux problèmes étudiés et ne sont pas toujours aptes à sélectionner les questions significatives. On mettra fin à ces difficultés en donnant une formation appropriée aux chercheurs spécialisés en science politique. Mais la dépendance de fond demeurera : le comportement politique est un aspect de la conduite humaine. Il n'y a là rien de particulier à l'étude politique. Regardons la science économique : le cliché de *l'homo economicus* a discrédité pour longtemps la recherche « psychologique ». On y revient aujourd'hui, timidement d'ailleurs, mais la seule voie ouverte pour commencer est alors de s'adresser à des psychologues.

Ainsi les différences relevées (dont on n'a, pas tenté une énumération exhaustive) trouvent-elles un principe logique d'explication dans les divergences sur le contenu de l'interprétation.

2. FRONTIÈRES DE L'EXPLICATION. - Ce pluralisme explique la diversité des positions à l'égard des civilisations différentes. On entend par là, à la suite de Lévi-Strauss, les sociétés autres que Celles où nous vivons, que la différence

tienne à un éloignement dans le temps (même minime), à un éloignement dans l'espace ou simplement à une hétérogénéité culturelle. Dans quelle mesure l'étude de ces sociétés peut-elle livrer des matériaux pour l'édification de la théorie politique ? Problème déjà abordé au chapitre précédent : on a signalé que tous ne sont pas d'accord sur la portée de cette intégration. Il est plus facile maintenant d'en préciser les causes.

Voyons d'abord l'histoire. Il est traditionnel de souligner son importance pour notre discipline. La science politique sans l'histoire n'a pas de fondement (et l'on ajoute parfois : l'histoire sans la science politique n'a pas de fruits). On considère qu'elle est « seule à pouvoir donner le sens de l'évolution des idées et des institutions au cours du temps »¹⁷⁶. On a précédemment discuté du problème à propos des doctrines politiques et souligné la présence des « grandes oeuvres ». Il est cependant manifeste que cette opinion ne bénéficie plus aujourd'hui d'un assentiment unanime : pour de nombreux esprits, l'étude de la politique sous l'angle historique serait une perte de temps, une pure futilité. Cette position tient évidemment à une conception de l'interprétation.

On admet généralement que l'histoire peut rendre à la science politique un double service. D'abord l'étude du fonctionnement de la vie publique dans le passé. Ce serait le rôle propre de l'histoire politique : une histoire, est-il besoin de l'écrire, qui ne se limiterait pas à la description des batailles ou de la chronologie mais prendrait en considération la totalité des facteurs explicatifs. On reproche parfois aux historiens de négliger les catégories forgées à l'époque actuelle pour l'étude du processus gouvernemental : ainsi par exemple celle de groupe de pression. Sans doute nos cadres de travail n'ont-ils pas une valeur universelle, mais il y a des périodes (XIXe siècle par exemple) où leur application semble possible. À ce titre, l'histoire apporterait des éléments de valeur à la théorie, au besoin en lui suggérant une modification plus ou moins profonde de ses catégories pour tenir compte des particularités des sociétés anciennes.

Plusieurs spécialistes en science politique sont très réticents sur la valeur de ce service. L'historien n'est pas d'après eux en mesure de recueillir les données qu'on

¹⁷⁶ William A. ROBSON, *Op. cit.*, p. 64. Voir, par exemple, dans le même sens, MARONGIU (A.), « Valori della storia delle istituzioni politiche », *Politico*, décembre 1953, pp. 305-328. Voir aussi STEARNS (R.P.), « A Plea for Political History », *Review of Politics*, octobre 1955, pp. 511-529.

estime aujourd'hui indispensables pour l'interprétation. Est-ce toujours vrai ¹⁷⁷ ? Sans doute l'emploi de diverses techniques d'observation lui est-il fermé, mais il dispose de procédés éprouvés d'investigation qui pourraient être enrichis par l'adaptation de certains instruments nouveaux (analyse de contenu de documents). Ce sont sans doute les partisans de la recherche des motivations qui éprouvent les plus grandes réticences à l'égard de l'outil historique, leur position étant de n'accorder foi qu'à des données qu'ils ont eux-mêmes mesurées.

Quant au second service de l'histoire, il est de dégager les facteurs qui aident à comprendre les mécanismes et comportements d'aujourd'hui. Idées, traditions et habitudes du passé ne jouent-elles pas un rôle dans les activités actuelles ? Les spécialistes de sociologie électorale en France ne manquent jamais d'insister sur le poids du temps dans les déterminations présentes : l'analyse leur semblerait presque inconcevable sans l'éclairage que procure l'évolution historique. Il est vrai que l'influence du facteur « tradition », par exemple, est difficilement mesurable et aussi qu'en certains cas on a eu tendance à en abuser pour se dispenser d'un effort original (ainsi dans l'interprétation de la politique étrangère). Il est douteux que les techniciens des motivations (surtout sous leur aspect clinique) portent un réel intérêt à de tels événements : il est peu vraisemblable qu'ils parviennent à obtenir une approbation générale de leur position.

Passons maintenant à l'anthropologie ¹⁷⁸. On serait tenté de dire que la situation est simplement inverse. Sous l'angle de la méthodologie, les anthropologues modernes témoignent d'une rigueur qui les place à l'avant-garde des sciences sociales (dans lesquelles on ne saurait ranger d'ailleurs toute l'anthropologie). Ce

¹⁷⁷ Il est permis d'en douter. Nous pensons par exemple que l'analyse historique des groupes de pression du passé apporterait des matériaux utiles, à condition d'être entreprise dans le cadre (encore approximatif) utilisé par la science Politique. Malheureusement de telles études sont très rares. Voir par exemple McCORD (Norman), *The Anti-Corn Law, 1838-1846*, Londres, 1958, qui examine l'un des plus remarquables groupes de pression de l'histoire britannique.

¹⁷⁸ On sait qu'il n'existe aucun usage reconnu pour l'emploi des termes ethnographie, ethnologie, anthropologie (sociale ou culturelle). Le sens qui leur est attaché varie considérablement d'un système universitaire à l'autre. Pour un essai de clarification, voir l'étude de LÉVI-STRAUSS dans *Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur*. Sociologie, psychologie sociale et anthropologie culturelle, Paris, 1954, pp. 109-114.

sont donc plutôt les traditionalistes, fermes partisans de l'histoire, qui pourraient contester la valeur des enseignements livrés à la politique par l'étude des « primitifs ». Ce refus préalable est un préjugé : on ne saurait se prononcer sur la valeur et la portée d'une intégration qui n'a pas encore été réellement tentée.

Notons au passage que la distinction entre l'histoire et l'anthropologie ne s'établit pas aisément. On déclare souvent que le propre des anthropologues est d'étudier des sociétés caractérisées par l'absence de documents écrits. Sans la déclarer fautive, Lévi-Strauss estime que cette différence n'est pas essentielle. L'originalité de l'ethnologie (terme équivalent en gros à celui d'anthropologie) serait d'organiser ses données par rapport aux conditions inconscientes de la vie sociale, l'histoire s'attachant aux expressions conscientes. Interrogé sur une coutume ou une institution, l'indigène est rarement en mesure d'en présenter une justification morale ou une explication rationnelle : ses interprétations ont toujours le caractère de rationalisations ou d'élaborations secondaires ¹⁷⁹. Mais n'existe-t-il pas aussi des psychologues pour affirmer que dans nos sociétés les motivations (et en particulier celles d'ordre politique) ne sauraient être saisies que par une exploration de l'inconscient ?

Cette remarque de Lévi-Strauss est d'autant plus importante qu'on assiste aujourd'hui, spécialement quoique non exclusivement aux États-Unis, à une transformation essentielle dans le champ couvert par l'anthropologie. Jusqu'à une époque récente les anthropologues, par une sorte d'arrangement tacite, se limitaient aux populations primitives. Or, on note depuis quelques années « un véritable débarquement » de l'anthropologie avec ses concepts et ses méthodes dans le secteur du monde « civilisé » ¹⁸⁰. Désormais les anthropologues étudient les sociétés américaines et japonaises contemporaines, par exemple, comme ils le font pour une communauté polynésienne ou africaine. Ce mouvement prépare sans aucun doute un regroupement des sciences sociales (dont les *behavioural sciences* constituent peut-être le noyau). Conséquence importante pour notre propos : lorsque les anthropologues examinent une communauté, ils l'envisagent sous tous ses aspects, y compris naturellement ceux de la vie politique. Que notre discipline ait

¹⁷⁹ *Anthropologie structurale*, op. cit., pp. 3-33.

¹⁸⁰ Selon l'heureuse expression de Roger GIROD, *Attitudes collectives et Relations humaines*, Paris, 1953, p. 102, qui fournit une excellente présentation du mouvement.

intérêt à considérer ces efforts et, le cas échéant, à s'inspirer des techniques appliquées ne semble pas une attitude déraisonnable. Mais on a déjà suggéré, en évoquant la notion de caractère national (supra, p. 38), qu'il n'y avait pas lieu d'adopter nécessairement et surtout passivement les outils et concepts de l'anthropologie.

On observe, en France notamment, une tendance des historiens à se rapprocher de l'époque présente ¹⁸¹. Pendant longtemps ils se sont tenus à l'écart des événements contemporains : l'absence ou l'insuffisance de documents dignes de foi étant la justification usuelle de cette prudence. En s'intéressant au monde très récent, l'historien de la vie politique sera probablement amené à utiliser plusieurs des techniques des sciences sociales.

Ces convergences, qui témoignent du caractère conventionnel des barrières inter-disciplinaires, sont des éléments appréciables pour le développement des sciences sociales et de l'analyse politique. Mais, intervenant sans qu'aient été réglés les problèmes de base, elles risquent en apparence d'ajouter à la confusion. Est-il possible d'envisager un rapprochement et une fusion progressive des positions exposées dans ce chapitre ?

• **LE PROBLÈME DE L'UNIFICATION**

Certains contesteront toute gravité à la situation. N'est-il pas évident après tout que les institutions, les groupes sociaux et les motivations psychologiques (ces éléments étant envisagés autant que possible dans la perspective historique) sont également utiles ou indispensables à l'analyse politique ? Cette prétention à la synthèse aboutit à un système d'explication juxtaposant des éléments hétérogènes, rassemblant et feignant d'additionner les uns aux autres des facteurs peut-être irréductibles et, finalement, restant très inférieur à son ambition.

Éclairons le problème par une opposition simple à formuler. Les psychologues nous décrivent des comportements individuels par une étude des données conscientes et une exploration de l'inconscient. Le concept de personnalité traduit cette

¹⁸¹ Voir en particulier RÉMOND (René), « Plaidoyer pour une histoire délaissée : la fin de la III^e République », *Revue française de science politique*, avril-juin 1957, pp. 253-270.

individualité psychologique : il exprime la manière unique dont l'individu s'ajuste à son environnement. D'un autre côté les sociologues nous présentent des attitudes collectives, entendant généralement par là l'inclination d'une collectivité à agir d'une certaine manière dans une situation déterminée. Les uns nous diront que le tempérament fasciste d'un individu s'explique par le comportement de ses parents à son égard lorsqu'il était enfant (de même que l'on rend compte de la délinquance juvénile par la séparation de l'enfant d'avec sa mère entre l'âge de six mois et de cinq ans). Les autres établiront des corrélations entre les adhésions à un mouvement autoritaire et des facteurs tirés de la structure socio-économique : on fera intervenir des notions comme la stratification sociale, la conjoncture des affaires et la crise agraire, l'aboutissement fatal du système capitaliste, etc. Ces deux séries de données sont-elles irréductibles l'une à l'autre ou est-il possible d'établir un « pont » qui permettrait d'en envisager l'emploi cumulé dans l'explication ? Il existe à ce sujet une immense littérature de contenu particulièrement complexe ¹⁸². De puissantes synthèses ont été tentées (dont l'une des plus impressionnantes demeure celle de Kurt Lewin). Il n'est pas certain cependant que la science politique puisse y trouver dès maintenant un principe d'orientation incontesté.

La discussion se poursuit à tous les niveaux. Les attitudes individuelles : la personnalité résulte-t-elle d'une conformation biophysique ou de l'influence du milieu ? Un très fort courant repousse toute innéité catégorique et insiste sur l'influence des facteurs sociaux qui s'exercerait durant l'existence prénatale (ainsi état sanitaire de la mère, lui-même fonction de la structure socio-économique) et seraient même susceptibles d'agir sur certains éléments strictement physiologiques. Situation de l'individu dans le groupe : on ne saurait l'interpréter sans considérer deux relations (de l'individu au groupe et du groupe à l'individu). Mais comment s'effectue l'ajustement et en particulier jusqu'à quel point - problème capital pour la science politique - le groupe est-il susceptible de provoquer l'unification des conduites ? Champ des attitudes collectives. Comment les interpréter ? Faut-il considérer qu'elles désignent une réalité d'ordre psychologique (dispositions individuelles : les attitudes prises par les individus à l'égard des actions du groupe) ou traduisent un phénomène sociologique (disposition du groupe ou si l'on veut ac-

¹⁸² Dont on trouvera un bon exposé dans l'ouvrage déjà cité de Roger GIROD (qui se limite à l'analyse de la pensée américaine, la plus riche de toutes d'ailleurs en ce domaine).

tion collective dont on ne saurait concevoir que dans les conditions données elle prenne une forme différente de celle revêtue). La discussion porte non seulement sur le sens de chaque palier mais encore sur le passage d'un palier à l'autre (avec les interactions qui en résultent).

Peut-être la seule voie ouverte à la science politique (provisoirement ou durablement) est-elle de poursuivre l'étude simultanée des diverses « approches », spécialement celles de l'analyse des groupes (dans leur dynamique interne et externe) et de la recherche de motivations. N'est-il pas trop tôt pour se soucier des exigences d'une formulation synthétique et tenter, comme l'a fait Lasswell avec un courage exemplaire ¹⁸³, une unification des données que l'état présent des sciences humaines rend très aléatoire ? S'il en était ainsi, l'établissement d'une théorie politique générale serait retardée ou du moins ne pourrait être abordée que par des biais (du type de l'analyse macroscopique adoptée par la science économique qui n'a pas été en mesure non plus d'établir le « pont », *no-bridge*, entre la micro et la macro-économie). Position contestable certes : mais on doit bien reconnaître que l'analyse politique est tributaire de l'étude socio-psychologique et ne saurait progresser plus rapidement que la connaissance générale de la société.

¹⁸³ Voir dans *The Analysis of Political Behaviour*, op. cit., le chapitre « General framework : person, personality, group, culture », pp. 195-234. La qualité de l'effort entrepris est remarquable : cependant le résultat final n'emporte pas la conviction.

Introduction à la science politique.

Chapitre 5

Le rassemblement des données

[Retour à la table des matières](#)

Le rassemblement des données pose, dans les sciences sociales, des problèmes complexes. Les catégories de données à recueillir pour l'explication sont nombreuses et de nature diverse. L'observation soulève des difficultés particulières : notamment l'action qu'exercent l'un sur l'autre l'observateur et l'observé. Quant à l'expérimentation qui, dans d'autres branches de la connaissance, permet d'isoler et de mesurer le jeu d'un facteur, il est le plus souvent délicat d'envisager son emploi.

Ces obstacles sont particulièrement grands en science politique. La querelle des points de vue retentit naturellement sur la réunion des données. D'autre part, la politique est un secteur des relations humaines dans lequel, à tort ou à raison, les acteurs ont tendance à dissimuler les faits ou à en présenter une version falsifiée. La recherche des documents et la critique de leur véracité occupent à elles seules une large partie du temps du chercheur (spécialement s'il travaille de façon isolée, comme c'est encore le cas le plus courant en France).

Autre complication : l'insuffisance du cadre théorique. On sait que la collecte des faits en vue de dégager des relations ne saurait être efficacement entreprise sans une formulation au moins hypothétique du problème considéré. Or, dans bien des secteurs, ce minimum fait encore défaut. On insistera sur les conséquences de

cette situation pour l'analyse comparative. Mais elles pèsent également sur les autres procédés.

On n'a pas l'intention d'exposer dans ce chapitre les règles et procédures qui sont communes à l'ensemble des sciences sociales : on se bornera à souligner de façon assez rapide quelques traits propres à notre sujet ¹⁸⁴.

Pour éviter tout malentendu, on tient à dire que le fait d'exposer le contenu d'une méthode ne revient pas à lui donner une approbation sans nuances. Des tentatives sont entreprises pour rapprocher le statut de la science politique de celui des sciences exactes : elles n'ont pas encore produit de résultats décisifs et il n'est

¹⁸⁴ Il n'existe pas, en langue française, d'ouvrage général consacré à la méthodologie des sciences sociales et aux techniques de recherche moderne. Par ailleurs, on ne possède pas non plus de manuel qui en fasse l'application à la science politique : cette lacune sera comblée par la publication attendue de l'ouvrage de Maurice DUVERGER sur les méthodes de la science politique. On est donc contraint de se limiter presque exclusivement à des références étrangères. A un niveau élémentaire les deux meilleurs ouvrages disponibles sont : MADGE (John). *The Tools of Social Science*, Londres, 1953, et GOODE (William J.), HATT (Paul), *Methods in Social Research*, New York, 1952. Pour une étude des techniques actuelles dans ce qu'elles ont de plus raffiné et complexe, consulter : JAHODA (Marie), DEUTSCH (Morton), COOK (Stuart W.), *Research Methods in Social Relations*, vol. I. Basic Processes ; vol. II, Selected Techniques, New York, 1951 ; FESTINGER (Leon). KATZ (Daniel) ed., *Research Methods in the Behavioral Sciences*, New York, 1953 ; LAZARFELD (Paul P.), ROSENBERG (Morris), *The Language of Social Research. A Reader in the Methodology of Social Research*, Glencoe (Ill.), 1955 (ouvrage d'un niveau technique très élevé). On trouvera aussi d'utiles développements dans : ROSE (Arnold M.). *Theory and Method in the Social Sciences*, Minneapolis, 1954, FURFEY (Paul Hanly). *The Scope and Method of Sociology*, New York, 1953. DOBY (John T.) ed., *An Introduction to Social Research*, Harrisburg, 1954. On a gardé pour la fin l'ouvrage du sociologue suisse Roger GIROD, déjà cité, *Attitudes collectives et Relations humaines* : bien que centré sur un domaine particulier, d'ailleurs large, de l'étude sociale, il comporte un très utile exposé des techniques de recherche actuellement utilisées par la sociologie américaine (notamment pp. 151-237). On s'y référera à diverses reprises et on en recommande l'étude. Le lecteur trouvera également des notions intéressantes sur la méthode sociologique dans l'étude de GRANAI (Georges), « Techniques de l'enquête sociologique ». *Traité de sociologie* sous la direction de G. GURVITCH, op. cit., pp. 135-151, ainsi que dans CUVILLIER (Armand), *Manuel de sociologie*, tome I. Paris, 1950, pp. 242-279.

pas certain qu'elles posent correctement la question. Certains en arrivent à définir les problèmes (et plus généralement le domaine de l'analyse politique) en fonction des techniques de recherche qu'ils désirent employer. Erreur manifeste : c'est la nature du problème qui impose le choix de la technique. Il est donc nécessaire d'envisager avec prudence l'évolution présente. Pourtant, il est bon qu'une discipline, encore au premier stade de l'élaboration, explore toutes les perspectives ouvertes.

• ***TABLEAU DES DONNÉES***

Le choix des données dépend directement de la conception générale adoptée et du thème particulier retenu. Dans l'état d'inorganisation intellectuelle de la discipline, il apparaît pratiquement impossible de dresser, sur un mode logique, un tableau exhaustif des diverses catégories de données dont le chercheur peut avoir besoin, à un moment ou à un autre, pour remplir sa mission. Les indications fournies dans cette rubrique doivent être tenues pour une ébauche. On a voulu mettre en lumière l'essentiel : mais il n'est pas certain que l'on y soit parvenu.

On s'attachera ici exclusivement aux données de situation par opposition à celles d'évolution. Cette fragmentation, dont l'illogisme est apparent, s'explique par la médiocrité de l'analyse politique qui, dans son ensemble, s'intéresse encore fort peu aux phénomènes de longue période. Un développement ultérieur (chapitre 7) apportera la justification de l'attitude prise.

1. PRÉSENTATION DES DIVERS TYPES DE DONNÉES. - Elle sera dans l'ensemble rapide, spécialement en ce qui concerne les données les mieux connues et les plus aisément identifiables. On entrera par contre un peu plus dans le détail à propos d'éléments souvent négligés dont on a tenté récemment de promouvoir un mode nouveau de rassemblement. Autrement dit, la place attribuée dans cette rubrique à chaque catégorie n'est pas fonction de son importance en matière d'explication.

(a) Le premier élément est, bien entendu, la connaissance des décisions autoritaires elles-mêmes. De formes diverses, les unes correspondent à un acte juridique et se divisent en catégories dont la structure et le contenu dépendent de la répartition légale des compétences. En principe, au moins dans les régimes démocratiques, il est relativement aisé de se procurer les textes : dès que l'on s'éloigne du niveau central, l'obstacle réside dans l'éparpillement des sources. Cependant une difficulté se présente souvent pour les actes de l'Administration et en particulier les circulaires. L'importance de ces documents est parfois considérable : il arrive qu'ils modifient l'esprit d'une mesure et on connaît même des circulaires « suspendant », de leur propre chef, d'une des dispositions régulièrement adoptées. Mais les bureaux témoignent très souvent d'une grande réticence à les communiquer. Quant aux décisions qui n'empruntent pas une forme légale, leur reconstitution est évidemment plus malaisée à effectuer : certaines peuvent ne laisser aucune trace écrite (téléphone...) Or, dans le cadre de l'Exécutif, elles pèsent d'un grand poids en diverses circonstances. Enfin on doit aussi compter avec l'absence de décision. Non pas bien entendu le refus, qui est une forme claire de choix, mais la tendance à faire traîner un problème, à gagner du temps, à laisser « pourrir » une question : l'étude systématique des attermolements, qui chez plusieurs hommes d'État constituent parfois une manière de décision. serait d'un intérêt exceptionnel.

Certaines décisions se suffisent à elles-mêmes. D'autres s'intègrent dans le cadre d'une politique (*policy*). La reconstitution d'une ligne de conduite est d'autant plus complexe que l'on va du particulier au général (politique du blé, politique agricole. politique économique). Parfois le gouvernement définit lui-même sa politique sur un problème ou un secteur par l'exposé des mesures prévues pour en assurer l'exécution. Dans d'autres cas la reconstitution est une opération intellectuelle effectuée par l'observateur. Il en va souvent ainsi dans le domaine de la politique étrangère (plus peut-être hier, au temps de la diplomatie secrète, qu'aujourd'hui). De plus une politique. qu'il s'agisse d'une loi ou d'un traité. ne se définit pas seulement par les mesures prises. Il faut aussi tenir compte du style de l'action : présentation du dispositif (une déclaration orale corrigeant par exemple l'aspect abrupt d'un texte) : ordre dans lequel sont exécutées les diverses parties du programme : attitude lors de l'élaboration et empressement (ou freinage) dans la mise en œuvre.

En définitive, il est bien rare que le chercheur ait la possibilité de définir de façon aisée et rapide la politique qu'il se propose d'expliquer.

(b) Le point suivant est celui du contexte de la décision. Sa détermination exige l'utilisation de faits dont l'observation n'est pas également simple. Dans plusieurs pays les débats parlementaires font l'objet d'une publicité qui, sauf quelques rectifications (généralement sans grande importance) demandées par les intéressés, donne une idée précise du déroulement de l'opération. Mais il arrive que des points importants soient quelque peu escamotés à la tribune : les conversations de couloirs comme les entretiens du parlementaire avec ses électeurs sont particulièrement rebelles à l'analyse. De façon générale les négociations diplomatiques se révèlent difficiles à reconstituer dans le détail : il faut parfois attendre longtemps avant que des documents sérieux soient disponibles. Le travail de l'Exécutif, et spécialement des bureaux, reste souvent enveloppé de mystère. La tenue de conférences de presse, la pratique des allocutions radiodiffusées, la publication par des hommes politiques sinon même de fonctionnaires, de mémoires qui sont désormais dans bien des cas très proches de l'actualité... apportent des éléments de valeur diverse à la détermination de ce contexte.

L'attention doit également se porter, hors du secteur gouvernemental, vers les partis et aussi les groupes intéressés à la prise d'une décision. L'activité des organes dirigeants des partis n'est guère connue - pour une bonne partie - que par des indiscretions dont la véracité laisse normalement à désirer. Cependant les congrès offrent souvent ample sujet à commentaires. Les positions qui y sont prises représentent parfois l'un des éléments essentiels des mesures adoptées.

Restent les groupes. En principe leurs délibérations sont secrètes (les assemblées générales constituant presque toujours un simulacre). Cependant leur action se traduit dans des cas multiples par des démonstrations extérieures qu'il est aisé de relever. L'importance de ces dernières dans l'activité totale dépend du style du groupement et du niveau auquel il se préoccupe d'obtenir l'« accès ». M. Ginghambre est plus bavard que M. Villiers. On dispose en somme, pour étudier l'action collective, d'un ensemble d'éléments variés qui va du communiqué de presse au compte rendu d'un rassemblement de foule : soulignons à ce propos l'utilité qu'il y

aurait à dépouiller systématiquement le courrier des parlementaires (dont certains probablement accepteraient de se prêter à l'opération).

Toutes ces données - ou du moins la fraction que l'on parvient à connaître et à reconstituer - concourent à la détermination du climat dans lequel est prise une décision : elles en fournissent, si l'on veut, l'explication immédiate. Un point, exceptionnellement intéressant mais aussi particulièrement délicat, est l'étude de la documentation dont se sont servis les intéressés pour fixer leur position : on peut admettre que la connaissance de cette donnée serait très précieuse pour l'étude du système politique.

(c) L'analyse des décisions autoritaires implique l'examen du mécanisme institutionnel qui a compétence pour les élaborer et les promulguer. L'étude formelle des institutions dans les cadres du droit constitutionnel ne suscite pas en principe de difficultés particulières pour le technicien. Mais d'autres données sont nécessaires dans la recherche desquelles les textes ne sont pas d'un grand secours. D'abord le mode effectif de fonctionnement des institutions : la répartition réelle des tâches entre le Législatif et l'Exécutif ou encore la place occupée par les cabinets ministériels dans l'activité d'un ministère. En considérant par exemple comment était exposé jusqu'à une époque récente le mécanisme du système parlementaire anglais (et en particulier le droit de dissolution), on saisit immédiatement la nécessité de données de ce type. Ensuite, les méthodes mêmes du travail parlementaire et administratif dont la description - rarement tentée - exige une connaissance intime du milieu concerné.

De façon plus générale, le spécialiste en science politique doit connaître dans le détail ce que l'on pourrait appeler les « règles du jeu ». Ainsi le déroulement d'une crise ministérielle sous la IV^e République était devenu un processus élaboré ayant ses règles sinon même ses rites. En une acception légèrement différente, on peut entendre l'expression au sens des conventions sur lesquelles repose en définitive un fonctionnement paisible des institutions. Ces pratiques coutumières ont souvent une importance exceptionnelle, en particulier dans les pays où la population est fragmentée selon des lignes linguistiques ou confessionnelles (ou éventuellement les deux à la fois). De ce point de vue, la Suisse constitue presque un laboratoire, d'ailleurs très mal connu à l'extérieur. La répartition des sièges au

Conseil fédéral ou l'attribution des postes élevés de la fonction publique, par exemple, obéissent à des conventions qui correspondent à des accords tacites (singulièrement entre les différentes communautés linguistiques). Ces règles - qu'aucun texte ne prévoit et sanctionne - sont rarement transgressées et toute violation soulève des protestations. De même aux États-Unis, une « loi » non écrite a jusqu'à présent imposé que le président soit de religion protestante (naturellement de couleur blanche et aussi d'ascendance nordique). Il est possible de considérer plusieurs de ces usages comme des uniformités au sens précédemment indiqué.

Il va sans dire que toutes les institutions du secteur gouvernemental (y compris les entreprises publiques) présentent un intérêt pour la science politique qui, trop souvent dans le passé, s'est limité à l'étude du Parlement et des administrations centrales. On peut penser également que, en France, l'armée et la police bénéficieront désormais d'une attention plus vive.

(d) Autre type de données dont il ne sera pas besoin non plus de souligner l'importance : celles relatives aux groupes de types très divers qui interviennent dans la vie publique. Au cours des dernières années, on a beaucoup insisté en France sur la nécessité d'étudier leur organisation, leur clientèle, leur leadership, etc. Orientation excellente à condition qu'elle ne conduise pas à négliger la tactique mise en oeuvre, les idéologies défendues et les intérêts soutenus, l'évolution suivie (ou subie) au cours du temps...

De ces groupements, les uns se consacrent entièrement à la politique : ainsi les partis et également certains organismes dont le rôle varie selon les époques : ligues para-militaires, sociétés secrètes, etc. D'autres ont une activité partagée, l'action sur le secteur gouvernemental ne représentant qu'un moyen (principal ou accessoire) entre plusieurs de faire prévaloir leurs ambitions. On sait qu'il n'y a aucun groupe qui, à un moment donné, ne puisse envisager d'exercer une pesée sur les centres « décisionnels ». Les Églises elles-mêmes n'ignorent pas ce procédé.

Il ne saurait être question pour la science politique de dresser un fichier complet des dizaines de milliers d'« associations volontaires » (en perpétuel renouvellement) qui agissent dans les secteurs les plus divers. C'est seulement en fonction de leurs activités politiques (au sens technique du terme) qu'elle est amenée à s'intéresser à eux. Mais il ne paraît pas impossible d'établir, au moins approximati-

vement, une liste des organismes qui interviennent habituellement dans le fonctionnement de la « structure d'autorité » (au niveau central et local) : à condition d'être constamment tenue à jour, ce serait une donnée précieuse pour une explication d'ensemble.

On a l'habitude de parler de l'influence exercée par diverses catégories sociales qui ne sont pas toujours rassemblées en un groupement organisé : les propriétaires fonciers, les milieux d'affaires, les intellectuels, etc. Il est vrai que leur action est appréciable, encore qu'elle demeure souvent diffuse et s'oriente parfois en des sens divers (intellectuels). Il faut cependant prendre garde à ne pas donner à ces ensembles, qui sont pour partie des constructions de l'esprit, plus de consistance et de cohérence qu'ils n'en ont dans la réalité. Les « milieux d'affaires » ne forment pas un secteur homogène : ils consacrent une bonne partie de leur activité à se combattre les uns les autres. Ainsi en va-t-il également pour les intellectuels. De telles catégories ne sont utilisables pour l'analyse politique (réserve faite de leur portée comme slogan : « les 200 familles ») qu'au prix d'une stricte élaboration : il s'agit d'en préciser la composition et de dégager, s'il en existe, les uniformités de conduite dont la convergence spontanée supplée à l'absence de structure organisée.

(e) Une série de données particulièrement utiles pour l'explication de la vie politique est formée par l'ensemble de ce que l'on nomme en termes très vagues les opinions. Le langage courant et malheureusement aussi les travaux scientifiques utilisent à cet égard une terminologie d'une exceptionnelle fluidité. Les mots d'opinion, idée, croyance, doctrine, idéologie, conception... sont employés dans le plus grand désordre, avec un sens qui varie souvent d'auteur à auteur. Il serait extrêmement souhaitable qu'une codification, forcément conventionnelle, puisse être réalisée : mais, compte tenu des habitudes qui caractérisent les sciences humaines, sa réalisation paraît peu probable. Ces phénomènes peuvent être étudiés à l'égard d'un individu déterminé dont on cherche à expliquer le comportement : il est aussi concevable de les analyser sous forme de phénomènes collectifs (opinion publique, courants idéologiques...) Leur repérage et si possible leur mesure constituent une tâche importante de l'explication politique (cf. chap. 1, pp. 22-25).

Au cours des dernières années, on a beaucoup insisté sur certains aspects de ces données, Trois des éléments qui ont suscité une attention particulière vont être énumérés.

D'abord la catégorie des « valeurs » dont on a dit à plusieurs reprises la portée dans le fonctionnement du processus politique. L'expression est ambiguë. Les uns y voient les choses désirables, matérielles et immatérielles (pouvoir, richesse, affection, respect) que les hommes tentent de s'assurer par tous les moyens, notamment par la lutte politique ¹⁸⁵. D'autres, particulièrement en France, emploient l'expression de valeurs sociales en un sens proche de celui d'idéologies reçues ¹⁸⁶. Dans cette dernière acception, les valeurs se prolongent en préceptes de conduite, en règles d'action si même il n'est pas préférable d'admettre que ces normes forment, en réalité, partie intégrante des valeurs elles-mêmes. Il n'est pas impossible qu'une analyse plus approfondie conduise à rapprocher très sensiblement les deux notions. En tout cas, sous ces diverses formes, la structure des valeurs (les « systèmes de valeurs », préfèrent dire certains) constitue l'un des éléments de la pression du milieu social sur les conduites individuelles. De nombreux aspects de la vie politique demeureraient incompréhensibles si l'on n'intégrait pas dans l'explication cette catégorie de données ¹⁸⁷.

Ensuite la notion du mythe politique. Elle est, confuse. Certains, l'opposant aux programmes objectifs et rationnels, y voient les slogans qui entraînent les hommes à l'action (le « Reich millénaire », l'U.R.S.S. « patrie des travailleurs »). De façon plus précise, on a défini cette catégorie comme étant la projection dans l'avenir d'un mirage fondé sur les désirs d'une fraction plus ou moins large de la

¹⁸⁵ Harold LASSWELL a tenté d'effectuer une codification des « valeurs » à des fins d'analyse politique comparée : *The World Révolution of our Time*.

A Framework for Basic Policy Research, Stanford, 1951. Il présente une classification en huit catégories dont il souligne qu'elle est directement liée à l'énumération fameuse reconnaissant aux hommes le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur... Est-il acquis que cette liste puisse être utilisée de culture à culture ?

¹⁸⁶ En ce sens PINTO (Roger), *Éléments de droit constitutionnel*, op. cit., pp. 34-40.

¹⁸⁷ On trouvera un essai pour déterminer les « valeurs de base » de la civilisation française dans PADOVER (Saul K.), *French Institutions. Values and Politics*, Stanford, 1954 (ouvrage réalisé en collaboration avec François GO-GUEL, L. ROSENSTOCK-FRANCK, Eric WEIL).

communauté. Le mythe aurait pour fonction d'induire les hommes à suivre tel groupe ou à appuyer tel programme dont on affirme qu'ils permettraient de réaliser les vœux exprimés dans le mirage. Le mythe différerait ainsi de la légende, simple falsification d'événements historiques ¹⁸⁸.

On a eu parfois propension à abuser de cette notion, mais elle correspond à un élément effectif. De tout temps, le public a été sensible aux représentations mythiques ¹⁸⁹. La propagande ne pouvait manquer d'utiliser cette tendance. De nos jours, l'emploi conscient du mythe, notamment par les dictateurs, s'effectue sur une grande échelle : c'est en somme la forme rationalisée de l'utopisme. Cette tactique peut être rapprochée de la création de « boucs émissaires » destinés à faire diversion et à polariser le mécontentement. (Ce fut au moins l'une des fonctions de l'antisémitisme hitlérien si le coût de la vie augmente « c'est la faute aux juifs » ...)

Du mythe, on rapprochera la notion de « stéréotype » qui s'analyse en une sorte de jugement habituel porté sur les membres d'un groupe et en particulier sur les habitants d'un pays déterminé (les Allemands, les Russes). C'est une généralisation qui doit son caractère propre au fait de reposer non sur des informations sérieusement vérifiées mais sur des indications très vagues (anecdotes, témoignages singuliers, etc.) Une fois lancé dans la circulation, le « stéréotype » s'entretient de lui-même : il est rare - et c'est alors par hasard - qu'il contienne une part de vérité. Les « stéréotypes nationaux » jouent un rôle considérable dans la vie internationale où ils représentent souvent des obstacles à la compréhension ¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Voir en particulier dans l'ouvrage de WOODCOCK (George). *The Writer and Politics*, le chapitre « The functions of political myth », Londres, 1948.

¹⁸⁹ Sur le rôle du mythe dans la France contemporaine, Voir SAUVY (Alfred), *La Nature sociale*, Paris, 1957 (spécialement les chapitres 16 à 19). Consulter également VEDEL (Georges), « Le Rôle des croyances économiques dans la vie politique ». *Revue française de science politique*, janvier-juin 1951, pp. 40-55.

¹⁹⁰ Cette question a été remarquablement étudiée par le Département des sciences sociales de l'Unesco. Voir « Stéréotypes nationaux et Compréhension internationale », *Bulletin international des sciences sociales*, vol. III, no 3, pp. 541-630. Voir aussi BUCHANAN (William), CANTRIL (Hadley), *How Nations See Each Other*, Urbana (Ill.), 1953.

Dernière catégorie citée : celle des symboles politiques. La sociologie, spécialement aux États-Unis, fait une utilisation croissante de ce terme pour désigner « ce qui représente quelque chose d'autre ou en tient lieu ». Constituent des symboles un mot, un signe, un geste, un dessin, arbitrairement choisis pour désigner, de façon relativement concrète, un ensemble souvent diffus de phénomènes matériels ou immatériels. Le symbole peut n'avoir de sens que pour un individu ou certains individus. Mais d'autres ont une signification comprise par tous les membres de la communauté : ils représentent alors l'un des procédés essentiels par lesquels ceux-ci correspondent entre eux. Une très large partie du processus des communications s'effectue ainsi par voie de représentation symbolique. Les mots en particulier jouent un rôle essentiel pour désigner une idéologie, une émotion, une expérience, un objet ou un groupe d'objets.

D'où l'idée d'étudier le processus politique, national ou international, sous l'angle des symboles utilisés. Par exemple les termes de démocratie, communisme, bourgeoisie, capitalisme, ploutocratie... Il semble que le concept de symbole soit même assez compréhensif pour absorber les catégories du mythe (celui de l'abondance, par exemple) et de « stéréotype » (ainsi le « matérialisme » des Américains ou la « légèreté » des Français).

Le type de l'analyse à tenter selon ces conceptions nouvelles serait en France l'opposition droite-gauche qui est l'un des symboles marquants de notre vie politique. Au cours des dernières années, le trait caractéristique de la situation a été que, sur beaucoup de grands problèmes, la ligne de séparation est passée à l'intérieur des partis et non entre eux (communistes exceptés). Cependant la gauche défend avec âpreté sa vocation exclusive au gauchisme. Des polémistes étiquetés de droite viennent-ils à préconiser pour des raisons tirées de l'intérêt économique du pays le relâchement de liens coloniaux, qu'on lance immédiatement l'expression d'« anti-colonialisme de droite » pour bien le distinguer du seul véritable « anti-colonialisme », celui de gauche. Que représentent aujourd'hui dans l'esprit de ceux qui les utilisent ces notions de droite et de gauche ? Et où se situent effectivement, dans l'éventail des partis, les hommes que l'on serait conduit à classer

dans l'une ou l'autre de ces catégories en vertu des représentations collectives dominantes ¹⁹¹ ?

Ne nous y trompons pas. La caractéristique de ces présentations est de reprendre avec un nom nouveau, et sous une forme peut-être plus systématique, des notions déjà connues. C'est, au fond, une autre façon d'aborder les problèmes. L'analyse du « symbole » démocratie revient à étudier l'idéologie démocratique. La seule question est de savoir si ces catégories, que l'on entend d'ailleurs exploiter avec le secours des techniques modernes (recherche de la signification donnée à un mot par une analyse de contenu), se révéleront plus fructueuses que les « approches » traditionnelles ¹⁹².

On a un peu insisté sur ce type de données en raison des efforts récemment entrepris pour en renouveler l'étude. Nous sommes dans une période transitoire où des concepts sont « essayés » sans que les anciens soient pour autant abandonnés. Il en résulte une impression de confusion et d'incohérence, peu propice à l'établissement d'une formulation théorique. En tout cas, quelques points émergent : l'influence attribuée par de nombreux auteurs au facteur idéologique, sous une forme ou une autre, et de façon plus générale l'importance que revêt, pour l'explication politique, le processus des communications. Ainsi en particulier, le mode de diffusion des idéologies et l'effort exercé en vue d'infléchir les opinions (propagande) sont pour le chercheur des données de première importance.

¹⁹¹ On n'oublie pas le numéro sur « La Gauche » publié par *Les Temps modernes*, 1955, no 112-113, pp. 1537-2016. Témoignage intéressant porté sur la gauche par des partisans de cette tendance, ce document serait sans doute l'un des éléments de départ de l'enquête objective à entreprendre.

¹⁹² Pour l'étude de la catégorie « symboles politiques », on se reportera avant tout à une série de brochures publiées en 1951-1952 par l'Université de Stanford sous la signature conjointe de Harold LASSWELL, Daniel LERNER, Ithiel de SOLA POOL... : *The Comparative Study of Symbols. An Introduction ; Symbols of Democracy ; Symbols of Internationalism*. Voir aussi de Harold LASSWELL et Nathan LEITES, *Language of Politics. Studies in Quantitative Semantics*, New York, 1949. Une présentation simplifiée en a été publiée en français : LASSWELL (H.), « L'Analyse du contenu et le Langage de la politique », *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1952, pp. 505-520.

(f) Ouvrons une parenthèse pour insister sur une catégorie particulière de données dont l'intérêt est souvent méconnu : le décalage qui existe dans l'esprit du public entre un fait objectivement vérifiable et la représentation qui en a cours. On a noté par exemple que dans des périodes de baisse profonde des prix (dues à la conjoncture et non à des manipulations gouvernementales) le public dans son ensemble prétendait subir une hausse du coût de la vie. De telles distorsions ont une influence politique car elles sont susceptibles de provoquer ou d'accroître le mécontentement de couches plus ou moins larges de la société à l'égard de la politique gouvernementale.

Un cas intéressant est celui de la propagation d'une nouvelle sans que personne prenne la précaution ou soit en mesure d'en vérifier l'exactitude. C'est le phénomène de la rumeur, encore mal connu et peu étudié ¹⁹³. Quotidiennement, les membres d'une collectivité réagissent à l'annonce d'événements qui sont censés s'être produits, dont on affirme qu'ils sont en train de se dérouler ou sur le point de survenir : au bout d'un temps plus ou moins bref, on apprend que le « bruit » était totalement dépourvu de fondement ou constituait une exagération manifeste ou la déformation d'un fait réel. D'où venait-il ? Comment s'est-il transmis ? A-t-il exercé des effets ? Ces données ont une importance particulière dans l'étude des périodes de crise et, à ce titre, les historiens les ont identifiées depuis longtemps : elles apparaissent susceptibles de pousser à l'action une foule nerveuse ou exaspérée. Il serait intéressant d'étudier les modalités et les fonctions politico-sociales de la rumeur dans les pays où le gouvernement entend tenir sous son contrôle absolu le processus de communication (journaux, radio) : on aurait alors à examiner comme étant l'une des sources caractéristiques les informations diffusées par la propagande radiophonique étrangère.

D'aucuns ont pensé qu'en raison de leurs conséquences (ainsi aux États-Unis les excitations raciales) il serait souhaitable d'organiser la surveillance des ru-

¹⁹³ Voir cependant ALLPORT (Gordon W.). POSTMAN (Leo), *The Psychology of Rumor*. New York. 1947.

meurs ¹⁹⁴. Pour notre propos actuel, il suffit de dire que c'est un élément avec lequel l'explication politique devrait compter plus qu'elle ne le fait.

(g) Le point sur lequel le désaccord demeure le plus évident se situe dans la recherche des facteurs susceptibles de déterminer ou l'influencer le comportement politique. Ayant déjà évoqué le problème au chapitre précédent, on se bornera à quelques brèves remarques.

Jusqu'à présent, l'essentiel des données de l'explication politique a été recherché dans les structures socio-économiques au sens large du terme (incluant par exemple le régime foncier). Les uns se sont attachés à une catégorie unique (ainsi classes sociales), d'autres ont tenté d'établir une interprétation pluraliste exigeant l'emploi de plusieurs séries de données (lieu de résidence et voisinage géographique, niveau de revenus, statut social, pratique religieuse). Certaines de ces données se déduisent directement de la réalité observable (répartition par âge, par sexe), d'autres sont en fait des constructions par lesquelles on entend exprimer objectivement plusieurs traits de cette réalité (ainsi la notion de stratification sociale définie par divers « indicateurs » de situation). Il est à cet égard élémentaire de ne pas se faire l'esclave de représentations « symboliques », même si elles possèdent un pouvoir émotionnel évident : la sociologie électorale montre que le « prolétariat » est bien loin de voter dans sa totalité pour le parti communiste.

Cependant ces données ont un trait commun : elles expriment directement ou par une abstraction intellectuelle, des éléments objectifs de la situation. Ainsi pour l'influence de la religion sur les élections : il ne s'agit pas d'étudier le poids du sentiment religieux sur la détermination politique, mais de comparer la distribution des opinions à l'extension, objectivement constatable, de la pratique religieuse (opération réalisable en France grâce aux catégories établies par Gabriel Le Bras) ¹⁹⁵.

¹⁹⁴ Voir par exemple QUEEN (Stuart A.), CHAMBERS (William N.), WINSTON (Charles M.). *The American Social System*, op. cit., pp. 141-142.

¹⁹⁵ Catégories dont l'établissement peut être tenu pour un modèle d'analyse sociologique. Les travaux qui y sont relatifs ont été repris dans LE BRAS (Gabriel), *Études de sociologie religieuse*, 2 vol., Paris, 1955-1956.

On sait qu'une autre direction a été prise : celle des motivations individuelles aux divers niveaux du psychisme. Ce sont évidemment des données d'un autre type qui en résultent pour la science politique. De ce point de vue l'explication est recherchée dans la personnalité même : on est ainsi conduit à explorer les divers facteurs susceptibles de lui donner sa configuration. Mais là encore le technicien en quête de facteurs explicatifs doit se garder de confondre les éléments construits et l'ensemble des notions ou observations qu'ils entendent exprimer : par exemple les diverses variétés de caractères humains élaborées pour la société américaine par David Riesman ¹⁹⁶.

Il ne revient pas à notre discipline de résoudre le problème du « pont » entre le social et l'individuel : on a déjà noté que les discussions qui ont cours sur ce point rendent pour l'instant impossible la fusion dans l'explication politique des données tirées de la sociologie et de la psychologie. Certes, des instruments existent qui entendent rendre compte de ce passage : ainsi la notion anthropologique de culture, conçue comme l'ensemble des modes de conduite considérés comme souhaitables ou obligatoires dans un groupe donné. Le concept de « personnalité de base », qui en dérive largement, s'efforce d'exprimer cette interaction du social et de l'individuel : dans la définition de A. Kardiner, il s'agit d'une configuration psychologique propre aux membres d'une société déterminée qui se traduit par un certain style de vie sur lequel les individus « brodent » leurs variantes singulières ¹⁹⁷. Enfin la notion de « rôle » a été précisément construite pour lier le comportement individuel à certaines normes collectives portant sur la conduite « attendue » de l'individu en fonction de son sexe, de ses occupations professionnelles, de sa position familiale, etc.

¹⁹⁶ *The Lonely Crowd*, New Haven, 1950. Il construit quatre types : celui qui est guidé avant tout par le respect des traditions (*tradition-directed*), celui qui tente de se conformer à un modèle implanté dans son esprit par l'éducation familiale (*inner-directed*) ; celui qui s'inspire avant tout du désir de satisfaire aux normes sociales existantes (*other-directed*) ; celui qui a la volonté d'agir de façon « autonome » (*self-directed*). Les implications politiques de cette classification sont évidentes : mais ce n'est encore qu'une hypothèse de travail au stade du laboratoire.

¹⁹⁷ Pour une étude complète de ce concept. voir DUFRENNE (Mikel), *La personnalité de base*, Paris, 1953. Pour des indications succinctes. se reporter à FILLOUX (Jean-Claude). *La Personnalité*, Paris, 1957.

Il serait profondément regrettable que l'explication politique demeurât coupée, comme c'est généralement le cas aujourd'hui, de ces divers courants qui représentent des points de convergence pour l'ensemble des sciences sociales. Il ne saurait être question d'y engager dès maintenant la totalité ou le principal des efforts accomplis : par contre, il est souhaitable que certains spécialistes politiques, attirés par ces représentations, en explorent systématiquement l'intérêt et les implications pour l'étude de la « structure d'autorité ».

2. PORTÉE DE LA SÉLECTION EFFECTUÉE. - Le choix des données fixe le niveau de profondeur auquel se situe l'explication. C'est évidemment le trait propre de l'interprétation journalistique courante que de se cantonner aux aspects les plus superficiels : mais, réserve faite d'un plus grand souci de vérification des données utilisées, divers travaux universitaires se situent en réalité sur le même plan. On tente parfois de s'évader de ce reproche de superficialité en prétendant faire oeuvre « sociologique » ou « psychologique ». Vérification faite, on constate que l'opération se borne souvent à agrémenter la description des faits de quelques platitudes courantes : la prétention demeure sans fondement. C'est par rapport à la nature des données effectivement recueillies que se détermine, réserve faite bien entendu de sa valeur finale, la portée explicative d'un travail quelconque. Il ne semble pas que cette remarque soit inopportune à un moment où l'on utilise en divers milieux, sous le titre de « psychologie politique », des catégories qui remontent pour le moins à Victor Cousin.

Il serait certes fort utile de présenter les divers types de données sous forme d'une chaîne continue allant de l'acquisition des normes sociales par l'enfant au choix d'une politique par l'homme d'État. Provisoirement, ou de façon durable, c'est une tâche irréalisable notamment par suite des interactions, encore faiblement identifiées, du social et de l'individuel. La conséquence immédiate en est la difficulté - et souvent la quasi-impossibilité - d'assigner une place précise à une variable déterminée dans l'ensemble des facteurs explicatifs. Ainsi en va-t-il du rôle des valeurs ou des idéologies (si les deux notions doivent être distinguées) dans la détermination des conduites politiques. Il en résulte qu'au stade actuel le rassemblement des données est encore frappé d'empirisme et ne peut éviter une certaine incohérence.

Cette situation est d'autant plus accusée que l'on s'efforce d'atteindre un niveau plus profond dans l'analyse. Demeurant à la surface, la science politique peut laisser l'impression d'un tout solidement ordonné ; mais il est aisé de voir que ce monument laisse souvent les questions essentielles sans même un commencement de réponse. Pour aller au bout de son propos, elle doit s'aventurer sur un terrain encore mouvant et risque de se faire taxer de « confusionnisme ». Au stade de la recherche pure, le dilemme est aisé à trancher en faveur de l'exploration des terres inconnues : il demeure par contre beaucoup plus sérieux au plan de l'enseignement élémentaire.

Le cadre dans lequel s'intègrent les données recueillies dépend du thème de la recherche qui peut être l'étude d'une décision ou d'une politique, d'une institution, d'un événement... Mentionnons sans insister l'intérêt que présente pour l'explication l'étude monographique des hommes d'États : l'analyse de leur vie, de leur pensée et de leur activité implique une convergence et une organisation de données de types multiples (susceptible de contribuer à l'éclaircissement de leur action réciproque) ¹⁹⁸. Il serait aussi utile de mieux connaître le parlementaire moyen : qui sera capable d'établir la biographie et le rôle de tel député qui représenta, durant des dizaines d'années, à la Chambre la circonscription de Carpentras (sans que le pays eût connaissance de son nom) ?

• *LE RECOURS AUX DOCUMENTS*

Une première manière d'obtenir les données nécessaires est de se reporter aux documents existants. C'est la matière par excellence de l'histoire. Il en était de même dans une large mesure pour la science politique traditionnelle. L'orientation actuelle conduit au contraire à l'observation directe et, dans la mesure où elle serait possible, à l'expérimentation contrôlée. Le spécialiste ne saurait aujourd'hui

¹⁹⁸ La biographie est volontiers considérée en France comme un genre purement littéraire. Cependant certains spécialistes des matières politiques ont surmonté un tel préjugé. En particulier Jean-Jacques CHEVALLIER (*Barnave ou les Deux faces de la Révolution*, Paris, 1936, et *Mirabeau : un grand destin manqué*, Paris, 1947) ainsi que Paul BASTID (*Sieyès et sa pensée*, Paris, 1939).

en bien des cas se satisfaire des seuls documents disponibles : mais ils constituent pour lui une source importante, et parfois essentielle, d'information.

Les problèmes et événements qu'étudient les sciences sociales donnent lieu, de la part de ceux qui en sont les acteurs ou les spectateurs, à l'établissement sous une forme ou une autre, de documents écrits. Ils sont de types divers et les spécialistes de la documentation en fournissent des classifications multiples selon la source dont ils émanent, le contenu, etc. En somme, les documents rendent un double service : ils apportent des informations (plus ou moins élaborées et donc éventuellement déformées) sur les questions étudiées et ils aident à comprendre comment l'événement apparaît à ceux qui le vivent (ou l'ont vécu). Pour prendre des exemples extrêmes, la première formule est celle d'un annuaire statistique ou d'un bulletin officiel des lois adoptées, la seconde celle d'un reportage ou de mémoires sur une révolution. Jusqu'à une époque très récente, la recherche se limitait aux textes écrits. Dès maintenant les spécialistes en sciences sociales s'intéressent à d'autres types de documents - films, enregistrements phonographiques... On n'a pas besoin d'insister ici sur le rôle que jouent dans la vie politique les « écoutes téléphoniques ».

L'utilisation et la vérification des documents soulèvent des problèmes très difficiles qui ont fait depuis longtemps l'objet d'études approfondies. Ces questions n'ayant rien de particulier à la science politique, il n'est pas indispensable de les évoquer ¹⁹⁹. On va par contre signaler quelques particularités de la recherche des documents dans notre discipline.

La seule consultation de la précédente rubrique a certainement suggéré au lecteur de multiples sources documentaires. Il est vrai que la science politique dispose en apparence d'une très riche variété de matériaux : publications officielles, presse, comptes rendus d'activité des groupes, brochures de propagande et tracts.

¹⁹⁹ Sur ces points on se reportera avec profit à MADGE (John), *The Tools of Social Science*, op. cit., pp. 80-116. Voir aussi ANGELL (Robert C.), FREEDMAN (Ronald), « The Use of Documents, Records Census, Materials and Indices », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Research Methods in the Behavioural Sciences*, pp. 300-326. Du point de vue bibliographique, consulter la note de Jean MEYRIAT, « Bibliographie et Science politique », *Revue française de science politique*, avril-juin 1956, pp. 406-412.

mémoires d'hommes d'État, etc. Il serait aisé d'allonger la liste. Il est naturellement souhaitable que toutes les sources soient exploitées de façon systématique (et, dans cet esprit, on a précédemment évoqué l'intérêt des textes dits littéraires).

Cependant on aurait tort de croire que cette abondance et cette variété garantissent la possession de toutes les données désirées. Il existe au contraire des secteurs essentiels où les intéressés ne disent pas grand chose : dès lors, les documents qui en traitent correspondent soit à des approximations, soit à des prises de position partisans n'ayant que des rapports lointains avec la réalité. En fait, le spécialiste qui veut aller aux sources doit se livrer à une enquête, parfois épuisante, dont il ne lui arrive de tirer que de maigres résultats.

Comment s'expliquer une telle carence dans un domaine qui, au moins en régime démocratique, est censé demeurer sous le contrôle constant du citoyen ?

Une première raison est que dans de nombreux cas les organismes compétents ne possèdent pas les informations dont on serait prêt à penser, sur la base d'un raisonnement élémentaire, que le rassemblement constitue l'une de leurs préoccupations. Il en est ainsi pour la plupart des partis en France. Le chercheur qui en solliciterait un document établissant avec un degré de précision suffisant le total des effectifs décomposé par régions géographiques ou origine sociale, se verrait soit présenter un tableau parfaitement dénué de véracité et de signification, soit répondre qu'une telle répartition est beaucoup trop compliquée à établir pour qu'on ait songé à le faire. Le cas échéant, s'il parvient à convaincre les intéressés de l'utilité (même pratique) d'un tel exposé, on l'aidera dans son enquête en lui demandant pour contre-partie de communiquer les résultats obtenus. Une telle situation ne se rencontre pas au niveau des formations douées d'une forte structure (tels les partis anglais qui ont des bureaux d'études pour examiner ces problèmes) : mais la majorité des formations françaises sont gérées de façon particulièrement lâche. Elles n'ont pas en général le personnel nécessaire : on note même que celles disposant de « permanents » (telle la S.F.I.O.) les utilisent à des affaires d'importance immédiate sans songer à rassembler des données dont la possession s'imposerait si l'on entendait poursuivre une politique rationnelle de recrutement à long terme. Notons le fait car il contredit diverses tentatives pour expliquer l'activité des partis en raisonnant par analogie avec le comportement des chefs d'entreprise.

Une seconde raison est la défiance : on dispose bien des données sollicitées, mais on refuse d'en faire communication. Ainsi en va-t-il des ressources financières des partis et en particulier des subventions reçues, ou plus simplement de la presse intérieure. Dans le même esprit, les groupes de pression refusent en général de transmettre les informations indispensables à la recherche scientifique : les réticences sont telles parfois que l'on doit considérer comme une victoire d'obtenir le texte du règlement intérieur. La vérité oblige à écrire que le secteur gouvernemental témoigne souvent de la même réserve : l'Administration, par exemple, a généralement pour habitude de s'entourer de barrières et de refuser l'ouverture de ses dossiers sans établir de distinction, dans la moyenne des cas, entre le chercheur scientifique et le journaliste. Cette discrétion est compréhensible lorsqu'il est question d'affaires en cours concernant un ou plusieurs individus déterminés. Il en va autrement lorsqu'il s'agit de documents de portée générale ou dont le contenu touche à la vie du pays tout entier. Il apparaît difficilement justifiable par exemple, que seul le rapport général de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques soit publié, les rapports qui concernent chaque entreprise étant tenus pour confidentiels. On pourrait multiplier les exemples.

Les conséquences de cette attitude pour le fonctionnement des institutions sont sérieuses. Il n'est pas admissible que les multiples abus d'ordre financier signalés par la Commission de vérification ne soient pas exposés publiquement dans le détail car ils retentissent directement sur l'utilisateur et le contribuable. Il n'est pas besoin d'insister sur les difficultés qui en résultent pour l'information du chercheur : devra-t-il en venir, pour obtenir les données indispensables, à utiliser les techniques des services de renseignements ?

Le point est d'autant plus important qu'en cette matière comme en tant d'autres les méthodes des États totalitaires font tache d'huile. Par un processus évident de contagion, le développement du secret d'État s'affirme et il en résulte que bien des choses sont tenues cachées qui n'ont pas d'implications directes pour la sécurité nationale. L'évolution est nettement perceptible aux États-Unis et même en Grande-Bretagne. Dans ce dernier pays, aux termes de la législation en vigueur, le professeur qui a participé aux travaux de l'Administration peut être poursuivi s'il utilise, même par inadvertance, des informations dont il a eu connaissance durant l'exercice de cette activité.

Ces difficultés ne doivent pas conduire au découragement qui est parfois une expression de paresse. Et cela d'autant moins que des sources de documentation, souvent très précieuses, demeurent inexploitées, spécialement en France où l'intérêt pour l'étude positive de la politique est récent. Ainsi on déclare couramment que l'étude des groupes de pression est impossible parce que leurs dirigeants ne veulent pas communiquer de documents et éconduisent le chercheur. Mais a-t-on pris la peine de lire leur presse et de l'analyser par des techniques rigoureuses ? Elle révèle souvent bien plus de données intéressantes que les responsables des groupes eux-mêmes ne le pensent. Dès l'instant qu'un groupement participe au processus de communication, il passe inévitablement sous la coupe de la recherche scientifique : et il arrive qu'une analyse de contenu permette de reconstituer les vicissitudes d'une politique sans que pour autant le chercheur ait assisté aux séances de conseil d'administration ²⁰⁰.

La même remarque vaut pour les dirigeants des États totalitaires qui sont souvent obligés de préparer l'opinion par la voie de la presse à une évolution que l'on entend tenir secrète. Voici un exemple : une étude comparée de la *Pravda* et du *Volkischer Beobachter* durant les trois mois qui ont précédé la signature de l'accord germano-russe d'août 1939 révèle une importante différence. Pour le journal russe, l'attention portée à l'Allemagne demeure stable : au contraire dans le quotidien allemand les références à la Russie, jusque-là objet de critiques violentes, deviennent de plus en plus rares. N'est-ce pas l'indice que les dirigeants nazis, ayant des aspirations du côté de l'U.R.S.S., entendaient accoutumer l'opinion à un complet renversement diplomatique ²⁰¹ ? Évidemment c'est après coup que le phénomène prend toute sa signification : ne peut-on y voir la preuve que le chercheur qui entend rendre compte d'une évolution n'est pas nécessairement et complètement désarmé du fait de la carence des sources officielles ?

²⁰⁰ Voir par exemple l'étude entreprise avec des moyens très limités par J.-L. GUGLIELMI et Marguerite PERROT, *Salaires et Revendications sociales en France (1944-1952)*, Paris, 1953. Grâce à une étude de la presse syndicale, les auteurs ont pu reconstituer la politique de la C.G.T. et en marquer les points d'inflexion. Aucune nouveauté, certes, ne s'en dégage : mais l'exposition confirme et précise des données jusqu'alors confuses.

²⁰¹ LASSWELL (H.), « The World Attention Survey ». dans l'ouvrage *The Analysis of Political Behaviour*, Londres, 1947, pp. 296-303.

En certains cas la difficulté consiste dans le repérage des documents publiés : ainsi en est-il, par exemple en France, des publications officielles en raison de leur nombre et de l'absence d'une distribution centralisée²⁰². Par ailleurs, elle peut résider dans la nécessité de dépouiller une énorme masse de papiers n'intéressant le chercheur que par un aspect limité ou pour une question particulière. Il devient chaque jour plus évident que de telles opérations ne peuvent être conduites à l'échelle souhaitable que par des équipes de travail. L'extension prodigieuse à notre époque de l'« imprimé » sous toutes ses formes oblige le spécialiste isolé à s'en tenir à des vérifications partielles ou à consacrer à des tâches préalables un temps et une énergie qui ne seront plus disponibles pour l'interprétation. Il est souhaitable que la formule des « collaborateurs techniques » joue beaucoup plus largement au profit de la science politique²⁰³.

En consultant des documents, le spécialiste recherche, soit des données brutes, soit le point de vue d'un individu ou d'un groupe. Il arrive, rarement il est vrai, qu'il y trouve une analyse de la politique du type de celle qu'il envisage d'établir. On mentionnera par exemple les travaux des commissions parlementaires chargées de préparer une Constitution ou plus simplement une réforme administrative : ces documents contiennent parfois des analyses théoriques de valeur sur les questions discutées. À cet égard il est classique en Angleterre de souligner l'importance des nombreux rapports émanant de commissions royales ou de *select committees* parlementaires. Sur des sujets comme le rôle d'une seconde Chambre, le système électoral, la division du travail entre les ministères... on trouve dans ces travaux des discussions du problème souvent approfondies et très utiles pour l'explication systématique. Avec des variantes, le même phénomène existe dans de nombreux pays : ainsi en France il n'est pas exceptionnel que les rapports présentés au nom des commissions permanentes contiennent une étude approfondie

²⁰² D'où l'utilité d'instruments de travail comme la *Bibliographie sélective des publications officielles* françaises publiée par le Comité international pour la documentation des sciences sociales et la Commission interministérielle de documentation et de diffusion.

²⁰³ Voir par exemple *La Presse de province sous la IIIe République*, Paris, 1958, ouvrage établi par Jacques KAYSER avec la collaboration bénévole d'élèves de l'Institut d'études politiques de Paris. Voir aussi, établie selon la même formule, « La Presse parisienne et provinciale », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Les Élections du 2 janvier 1956*, pp. 69-112.

du problème en cause. Dans quelques cas, le même phénomène se constate au niveau des partis : ainsi diverses études établies par les formations britanniques apportent des éléments intéressants à la connaissance théorique du processus politique.

Il est inutile d'insister sur la nécessité d'une vérification critique très soignée des documents utilisés (par exemple, mémoires d'hommes politiques ou de militaires acharnés à donner des événements une version qui leur soit favorable). Cette exigence n'est pas propre à la science politique : elle y est probablement encore plus nécessaire d'ailleurs en raison du caractère souvent brûlant des questions traitées et de l'intensité des rivalités partisans.

• *L'OBSERVATION*

Quiconque aborde ce problème sous l'angle de l'explication politique, se heurte à une difficulté considérable. Les sciences sociales accordent à notre époque une grande attention aux questions méthodologiques : elles ont peu à peu mis au point un riche ensemble de procédures et de techniques dont l'utilisation fait désormais partie de leur routine quotidienne. Or la science politique n'a guère suivi le mouvement. D'une part sa contribution au perfectionnement des instruments de la recherche est demeurée, hors certains cas isolés, exceptionnellement faible. D'autre part, réserve faite de certains procédés (principalement les sondages), l'application de ces outils nouveaux aux affaires de la politique reste en moyenne limitée : encore doit-on noter qu'une partie appréciable des utilisations tentées a été ici l'oeuvre de spécialistes d'autres sciences (surtout, semble-t-il, psychologues sociaux).

Le maintien de cette situation signifierait, sans équivoque, que la science politique s'estime incompétente pour explorer son domaine en profondeur et se décharge de ce soin sur d'autres branches mieux adaptées. Cette perspective ne serait peut-être pas tellement grave si les spécialistes s'acquittant de cette mission possédaient à la fois l'outillage technique nécessaire et le sens de l'explication politique. Il en est rarement ainsi, comme en témoignent tant d'études de psychologues qui, ignorant les caractéristiques propres de la vie publique, faussent les proportions et négligent les vrais problèmes. La *behavioural school* aux États-Unis ex-

prime la volonté d'un renversement : mais c'est encore seulement une direction d'avenir.

Dès lors, on ne saurait traiter de l'observation d'une manière compréhensive qu'en se référant à d'autres sciences sociales que la discipline politique. Procéder ainsi serait sortir du cadre de cet ouvrage. D'où le caractère élémentaire et superficiel des explications fournies.

1. DIFFICULTÉS. - La plupart des spécialistes en science politique considèrent qu'ils pratiquent l'observation. Il est vrai que dès que l'on quitte l'exégèse des textes pour regarder le déroulement des luttes politiques, on fait inévitablement de l'observation au sens populaire du terme. Ainsi dira-t-on d'un commentateur qu'il est un observateur « fin » ou « puissant » ou « avisé ». Les connaissances ainsi acquises ne sont pas négligeables : une bonne partie de ce que nous savons résulte directement de telles pratiques. Mais c'est justement la prédominance de cet état de choses qui, aux yeux de savants plus exigeants (par exemple les anthropologues), donne à une très large fraction de l'explication politique actuelle un caractère pré-scientifique.

Il n'est pas besoin d'insister sur la différence qui sépare l'attention portée spontanément aux faits selon des procédés empiriques et leur observation systématique d'après des règles éprouvées et, le cas échéant, codifiées. Cette dernière comporte deux grandes variétés selon que l'individu ou le groupe observé est ou non au courant de l'opération. Dans le premier cas, la position de l'observateur est franchement avouée. On sait pourquoi il est là et, au moins grosso modo, ce qu'il fait : tel, un chercheur qui obtiendrait de suivre les débats d'une commission parlementaire, fermée au public, pour étudier le comportement de ses membres. Dans l'autre, l'élément observé n'est pas informé de ce qui se passe : ainsi, un technicien qui adhérerait au parti communiste pour suivre, de l'intérieur, le travail d'une cellule. La dissimulation peut être plus ou moins poussée : voir le cas où, sans tenter de s'identifier aux autres membres du groupe, le chercheur se présente en une autre qualité que la sienne (ainsi, à l'égard de divers mouvements politiques, est-il préférable de se dire journaliste qu'universitaire). Parfois le camouflage est très léger et se ramène à des nuances : voulant étudier les groupes de pression dans le domaine du logement, par exemple, on déclarera aux intéressés effectuer une enquê-

te sur la politique de l'habitation. Signalons sans insister que ces procédés soulèvent des questions de déontologie professionnelle et même d'éthique tout court : telle pratique acceptée dans une société sera vivement réprouvée ailleurs.

Sous l'une ou l'autre de ces formes, l'observation a pour On de donner au chercheur une connaissance de première main, aussi complète et impartiale que possible, de la situation ou des personnes considérées : on emploie volontiers le qualificatif d'« objective » pour la caractériser. On sait qu'un tel but n'est pas facilement réalisable, si même il est possible d'envisager qu'on puisse l'atteindre pleinement. La perception de ces obstacles n'est pas nouvelle (Herbert Spencer les a parfaitement vus) : l'originalité de notre époque est d'en avoir fait une analyse intensive.

Le débat se pose au plan philosophique : ainsi, sommes-nous justifiés à considérer comme « réels » les phénomènes que nos sens nous présentent ? Le sociologue n'a ni le loisir ni d'ailleurs l'intention d'aller aussi loin sur la voie de l'étude conceptuelle. Comme le note excellemment Barbara Wooton, il lui est possible d'accepter le témoignage commun selon lequel, si l'on voit un mur de briques, ou, si l'on se heurte à lui dans la nuit, il y a, somme toute, de bonnes raisons d'estimer que le mur existe ²⁰⁴. C'est donc sous l'angle sociologique qu'il convient d'analyser les problèmes de l'observation. Deux, en particulier, ont une signification certaine pour la science politique.

Nous avons déjà rencontré le premier : la difficulté pour le chercheur de faire abstraction de sa personnalité, même s'il le souhaite sincèrement. Les psychologues ont clairement établi que toute perception était le fruit de l'expérience immédiate, mais aussi de l'expérience accumulée tout au long de la vie de l'individu : la perception comporte ainsi un élément de mémoire qui fausse les perspectives ou conduit à ne voir qu'une partie de la réalité. Abordant le problème sous une autre optique, la sociologie de la connaissance a montré la permanence des « valeurs » dans tout effort d'explication, si désintéressé qu'en soit l'auteur. Ainsi pour G. Gurvitch la connaissance se place-t-elle au niveau du jugement ²⁰⁵. Il est donc évident que notre prétention courante à l'« objectivité » est quelque peu naïve et

²⁰⁴ *Testament for Social Science*, op. cit., p. 7.

²⁰⁵ « La connaissance ou le savoir implique nécessairement, va-t-il jusqu'à écrire, un jugement affirmant la vérité ou l'erreur sur quelque chose », *Initiation aux recherches sur la sociologie de la connaissance*, op. cit., p. 25.

qu'en particulier il est presque impossible d'exclure de l'observation l'équation personnelle de l'observateur.

Mais il y a plus. On a noté depuis longtemps que l'acte d'observer impliquait une action réciproque de l'observateur sur l'observé et vice versa. Cette interaction serait même, selon certains, la différence essentielle et permanente entre les sciences humaines et les autres. Dès qu'il se voit regardé, le sujet ne tend-il pas à prendre un comportement différent de celui qu'il adopte habituellement (la « distorsion » pouvant aller jusqu'à des déclarations inexactes) ? Quant à l'observateur, n'est-il pas à son tour influencé par les phénomènes contemplés (spécialement s'il s'agit du type d'opération où il tente de s'identifier à un milieu pour y pénétrer) ?

Toutes ces difficultés sont indéniables. On a heureusement compris qu'au lieu d'en discuter perpétuellement il était préférable d'aménager les techniques de recherche de manière à en réduire l'ampleur. Et il n'y a aucun doute que l'on puisse, ce faisant, obtenir des résultats appréciables. La tendance est donc aujourd'hui à l'« objectivisation » des instruments en vue de compenser les défaillances personnelles du chercheur. Dans certains cas, on va jusqu'à l'utilisation de la machine, au besoin à l'insu de l'observé (caméra ou appareil enregistreur de son) : mais le domaine des phénomènes sociaux que l'on peut atteindre par des moyens mécaniques demeure limité et d'ailleurs le conflit surgit à nouveau au plan de l'interprétation. La seule voie ouverte est de façonner et de codifier les procédures de la recherche en fonction des défauts relevés. Sans parler des règles de bon sens qui commandent d'utiliser pour l'étude d'un phénomène plusieurs techniques ou observateurs travaillant de façon indépendante ²⁰⁶.

S'il est un secteur où la prétention de réduire l'observation à un processus mécanique, dépourvu de tout élément émotionnel, est particulièrement insoutenable, c'est bien celui de la politique. Il y est spécialement malaisé à l'observateur de faire preuve de neutralité, et à l'observé de témoigner de sincérité (surtout s'il s'agit d'un homme public ou du responsable d'une formation partisane). Les plus exigeants diront même qu'il s'agit d'un domaine dans lequel une observation ri-

²⁰⁶ On trouvera dans les ouvrages cités au début de ce chapitre, de multiples témoignages des précautions prises pour accroître les chances d'objectivité et réduire l'interaction de l'observateur et de l'observé. Consulter spécialement à ce propos FESTINGER et KATZ, *Research Methods in the Behavioral Sciences*.

goureuse et solide est impossible. Il serait excessif d'interpréter cette opinion comme un prétexte à l'inaction : cependant on doit admettre qu'en bien des cas, et même si des précautions exceptionnelles sont prises, un doute pourra subsister sur la véracité des faits rapportés. Une conséquence élémentaire en résulte : la nécessité d'une extrême prudence dans l'établissement de généralisations à partir des phénomènes constatés.

Un écueil supplémentaire se manifeste en politique : la difficulté de définir des « unités » qui veuillent bien se prêter à l'observation. Déjà valable en ce qui concerne le citoyen moyen, la remarque a encore plus de portée dès que l'on pénètre dans le secteur des « gouvernants » (parlementaires, fonctionnaires). La réticence varie selon les cultures. Toutes choses égales, elle semble devoir être plus grande en France qu'aux États-Unis. Ainsi, dans ce dernier pays, des membres de l'Assemblée générale de la Caroline du Sud ont-ils accepté de se soumettre à une batterie de tests. Le professeur responsable de l'observation dont les résultats ont été rendus publics a conclu que les « leaders » étaient moins « neurotiques » que l'en semble de la population mâle de la nation, davantage *self-sufficient*, beaucoup plus « extravertis » et de tempérament légèrement plus dominateur, etc. Voit-on des membres de l'Assemblée nationale se soumettre à une telle opération et imagine-t-on même qu'on ait l'idée de le leur demander ²⁰⁷ ?

Autre remarque de sens commun : il est bien connu que les dirigeants et hauts fonctionnaires ont une propension très inégale à se laisser questionner. Il n'est pas acquis que les « bavards » et les « silencieux » se répartissent également entre les diverses tendances. Dès lors l'observateur, surtout s'il vient de l'étranger, risque d'avoir une vision déformée du phénomène en écoutant ceux qui acceptent de parler, même s'ils sont apparemment en grand nombre. Or la mise au point d'un plan d'entretien, sur la base d'une sélection systématique, risque d'être délicate du

²⁰⁷ *Enquête citée par Alfred de GRAZIA, The Elements of Political Science, New York, 1952, p. 71. Autre fait signalé par le même auteur et difficilement concevable dans notre culture : l'autorisation donnée à un spécialiste (Sebastian de Grazia) d'étudier les réactions à la mort de Roosevelt de trente patients en traitement psychoanalytique dans une clinique. On notera, sans y attacher d'importance excessive pour l'analyse politique, que tous déclarèrent avoir ressenti à la nouvelle de ce décès des sensations abdominales et que la plupart avouèrent avoir eu des embarras gastriques.*

fait des réticences de ceux qui refuseront l'entretien ou ne donneront que des réponses évasives ²⁰⁸.

2. TECHNIQUE. - On n'a pas l'intention d'exposer les questions pratiques d'aménagement de l'observation et de décrire les outils de recherche disponibles (dont quelques-uns d'ailleurs seront analysés au chapitre suivant dans le cadre des techniques quantitatives). De telles explications n'ont qu'une faible portée s'il n'est pas possible de les appuyer sur des exemples concrets dont la discipline politique n'est pas encore bien pourvue. On se limitera donc à quelques notions générales d'un intérêt immédiat pour cette science.

L'une des principales innovations contemporaines a été l'utilisation des propriétés caractéristiques de l'échantillonnage (*sampling*) que l'on peut résumer en termes simples : réduire l'importance d'un dépouillement en ne faisant porter l'opération que sur une fraction correctement choisie. Plus précisément, l'échantillonnage désigne tout effort de sélection rationnelle dans un dépouillement statistique. On sait que les principes mathématiques essentiels en ont été posés par Bernoulli et Poisson, mais bien des faits du domaine courant évoquent l'esprit de la méthode : ainsi, pour connaître la composition chimique d'une terre, suffit-il, sous réserve bien entendu de son homogénéité, d'en porter au laboratoire une toute petite quantité.

L'une des applications de ces principes est la technique dite des sondages qui permet d'obtenir des renseignements, d'une précision mesurable, en limitant l'en-

²⁰⁸ En écrivant ce paragraphe, on *pense* à l'étude de Herbert LUETHY et David RODNICK, *French Motivations in the Suez Crisis*, publiée en 1956 sous forme ronéographiée par l'Institute for International Social Research. La première partie est formée d'une étude de Luethy. « Basic Outlooks Influencing French Foreign Policy » : ni meilleure ni pire qu'une honnête interprétation journalistique. La seconde se compose du compte rendu de douze interviews pris par RODNICK au lendemain de la crise de Suez. Or, nous dit-on, ces *entretiens* apportent une « dramatique évidence » des thèses de Luethy au « niveau humain » dans lequel se situent les personnes Interrogées. Une simple lecture de ces *entretiens* rend difficile de considérer qu'ils expriment dans leur variété et leurs nuances les points de vue français même sur le plan choisi. Une vérification approfondie établirait probablement le caractère « pré-scientifique » de telles présentations qui se veulent rigoureuses.

quête à une partie de la population. L'aspect le mieux connu du public est le sondage d'opinion (principalement sous la forme de la prédiction des résultats électoraux). Mais le procédé s'accommode de la recherche de bien d'autres informations (y compris le dénombrement de la population d'un territoire). Au total l'outil permet d'étudier un vaste phénomène en interrogeant un petit nombre de personnes convenablement sélectionnées.

On examinera plus loin (chapitre 6) la valeur scientifique de cette technique, spécialement en ce qui concerne la mesure des attitudes. Il suffira de noter ici qu'elle a ouvert la possibilité de réaliser des observations extensives sur de multiples aspects des collectivités humaines. Comment le sondage se distingue-t-il de l'interview, autre outil caractéristique de l'observation, dont il n'est pas besoin de souligner qu'il se différencie de la conversation courante (qui a d'ailleurs aussi son utilité en politique) ? Certes, si l'on prend des cas extrêmes (enquête préélectorale et « histoire de vie »), la séparation est aisée à tracer. Dans bien d'autres cas, la situation est beaucoup moins nette et les fluctuations du vocabulaire selon les auteurs ne contribuent certes pas à la clarifier : certains n'appellent-ils pas les sondages d'opinion des interviews de masse ²⁰⁹ ?

On pourrait être tenté de chercher la différence dans la systématisation du choix des personnes interrogées ; mais rien n'empêche de sélectionner les gens interviewés au sein d'un groupe d'après la méthode de l'échantillonnage. Il semble que le seul critère valable - de caractère d'ailleurs vague - soit la nature des informations cherchées. Le sondage habituel du type « oui, non, je ne sais pas », offre des données précises, aisément manipulables et traduisibles en estimations quantitatives. Mais ces avantages sont acquis au détriment de la richesse de l'explication, spécialement du point de vue des motivations. Ainsi, beaucoup d'opérations dites « interviews » seraient-elles en réalité (sous réserve d'un échantillonnage préalable) des « sondages » : notamment lorsque les sujets sont priés de répondre très brièvement à un questionnaire préfixé. Naturellement, tout ceci demeure conventionnel.

²⁰⁹ Les ouvrages cités au début de ce chapitre sont riches en information sur l'interview. Voir par exemple SHEATSLEY (Paul B.), « The Act of Interviewing and a Guide to Interviewer. Selection and Training ». *Research Method in Social Relations*, Part II, pp. 463-492.

L'interview ainsi distingué du sondage comporte de multiples variétés. Parmi les éléments différentiels, mentionnons le rôle de l'interrogateur (depuis l'interview dirigé où l'on s'efforce de tenir l'interlocuteur exactement dans les limites de la question, jusqu'à l'interview du type psychanalytique où la règle est de le laisser s'exprimer en n'intervenant que pour l'aider à se dégager des obstacles). Signalons aussi le niveau auquel on entend se placer dans la conduite de l'observation : soit connaissance superficielle d'un phénomène ou de la personne interrogée, auquel cas on peut aller relativement vite, soit exploration en profondeur, ce qui exige du temps et parfois la répétition de l'opération. Tout dépend bien entendu du but visé.

La tendance actuelle des sciences sociales est de procéder à une codification soigneuse des diverses modalités utilisées afin d'éviter que l'observateur ou l'observé ne fasse dévier l'entretien de sa justification propre. Veut-on des informations sur un problème ou un événement : on présentera une série de questions dans lesquelles on tentera d'enfermer l'interlocuteur. Souhaite-t-on obtenir des éléments pour l'examen des attitudes : on partira aussi en général d'un questionnaire, mais le cas échéant on laissera l'interrogé s'exprimer très librement sur les problèmes soulevés. Désire-t-on au contraire procéder à une exploration de la personnalité (au besoin à des fins de psychothérapie) : il conviendra alors d'user de procédés cliniques ²¹⁰.

Ces problèmes n'ont jusqu'à présent que fort peu préoccupé les spécialistes en science politique : l'interview y est souvent pratiqué en vue d'acquérir des informations sur des faits, des motifs ou des intentions, mais prend volontiers la forme d'une lutte au cours de laquelle le chercheur s'efforce d'« extorquer » à son interlocuteur le maximum de renseignements. Il ne serait certes pas inutile d'apporter plus de systématisation et de cohérence dans ce type de démarche.

Une modalité particulière a été utilisée à diverses reprises en science politique, sur l'initiative d'ailleurs d'un psychologue social, Paul Lazarsfeld. Il s'agit de la technique dite du panel qui s'analyse en une répétition de l'interview à divers intervalles de temps pour observer l'évolution ou la constance des attitudes d'un groupe d'individus durant le déroulement d'un phénomène. Elle a été employée lors de l'étude de l'élection présidentielle de 1940, conduite dans le comté d'Érié

²¹⁰ Pour une vue assez claire des différents types d'interviews, voir MADGE (John), *The Tools of Social Science*, op. cit., pp. 144-205.

(Ohio) ²¹¹. L'échantillon retenu fut divisé en quatre fractions dont l'une fut interrogée 6 fois (à des intervalles d'un mois). Diverses conclusions ont pu en être tirées : les individus subissent peu l'influence des campagnes électorales (80% n'ont pas varié durant toute la durée du panel) ²¹².

Bien entendu, les sondages et l'interview n'expriment pas la totalité des instruments utilisables : il convient au moins de mentionner l'observation directe dont le principe est d'aller sur le terrain pour étudier la situation ou les personnes considérées. C'est là le procédé de travail usuel des anthropologues dans l'étude des sociétés primitives : il s'applique également à toutes les autres sciences sociales dès qu'elles veulent obtenir une vision sans détour de l'objet analysé.

À l'époque contemporaine, le procédé a reçu une très large application, notamment dans les études dites de communauté (comportant l'examen systématique d'une unité géographique déterminée) ²¹³. L'objectif est d'étudier l'unité observée dans tous les aspects de son existence (vie familiale, activité économique, loisirs...) De tels travaux sont presque nécessairement le fait d'une équipe qui utilise toutes les techniques de recherche sur le terrain. La pratique des sondages n'est pas exclue, mais si la communauté est suffisamment restreinte et surtout si l'équipe de recherche est assez nombreuse et dispose d'assez de temps, on interroge les habitants pour ainsi dire un par un, plutôt que de questionner un échantillon restreint. Aux États-Unis, les anthropologues ont pris une large part dans l'utilisation de cette formule et quelques-unes des études réalisées sont devenues célèbres ²¹⁴.

²¹¹ Il s'agit d'une étude célèbre dans l'histoire de la sociologie électorale : LAZARFELD (Paul F.), BERELSON (Bernard), GAUDET (Hazel), *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, 2e édition, New York, 1948.

²¹² Pour un exposé détaillé de la technique du panel, voir ROSENBERG (Morris), THIELENS (Wagner), LAZARFELD (Paul F.), « The Panel Study », *Research Method in Social Relations*, Part II, pp. 587-609.

²¹³ Pour une présentation générale, voir FURFEY (Paul), *The Scope and Method of Sociology*, op. cit., pp. 346-383.

²¹⁴ LYND (R.S.), LYND (H.M.), *Middletown*, New York, 1929, et *Middletown in Transition*, New York, 1937. Mais la plus célèbre est celle de Yankee City conduite par Lloyd WARNER et ses collaborateurs : à elles seules les recherches sur le terrain ont duré cinq ans pour une population observée d'environ 17 000 habitants (voir une analyse de cette enquête dont les résultats ont été publiés en plusieurs volumes sous le titre *Yankee City Series*, dans l'ouvrage déjà cité de Roger GIROD, pp. 146-155).

Des enquêtes de plus modeste envergure ont également été effectuées en France ²¹⁵.

Les études de communauté, qui semblent être un peu passées d'actualité, s'occupent naturellement des rapports politiques. Il serait souhaitable qu'un spécialiste de ces problèmes soit toujours inclus dans les équipes responsables du travail sur place. L'intérêt de l'opération réside dans la vérification sur un cas concret des relations que l'on connaît ou pressent entre le comportement politique et d'autres facteurs psychologiques et sociaux. Avantage important : l'analyse portant sur tous les aspects de la vie commune, il y a moins de risque qu'un facteur de détermination des attitudes politiques soit oublié.

Ces remarques sur la technique de l'observation demeurent très fragmentaires ²¹⁶. Leur seule ambition était de signaler quelques-unes des directions à suivre dès qu'on souhaite dépasser l'analyse des documents écrits et entrer en contact direct avec les phénomènes étudiés. Mais est-ce toujours possible ?

3. UNE PERSPECTIVE ORIGINALE : L'ÉTUDE A DISTANCE. - Cette « approche » a été mise au point aux États-Unis pendant la dernière guerre, principalement par des anthropologues - on s'est efforcé depuis de la perfectionner. Nous la mentionnons ici car on l'a employée pour étudier des faits de l'ordre politique ²¹⁷.

Une culture peut se révéler inaccessible à l'observation directe pour des raisons diverses : état de guerre, restriction à l'entrée des étrangers dans un pays... Est-il impossible pour autant de l'étudier systématiquement (en particulier si des

²¹⁵ BETTELHEIM (Charles), FRÈRE (Suzanne), *Une Ville française moyenne : Auxerre en 1950*, Paris, 1950 ; CLÉMENT (Pierre), XYDIAS (Nelly), *Vienne sur le Rhône*, Paris, 1955. Ces deux ouvrages présentent une analyse de la vie politique dans la communauté observée.

²¹⁶ Ainsi a-t-on omis de parler des enquêtes sociales dont le XIXe siècle offre des exemples célèbres (enquêtes Villermé, Baret, etc.) On les désigne en Angleterre par l'expression social surveys, dont on pourrait considérer que les études de communauté sont une modalité. On a aussi omis la technique dite des mass-observation. Sur tout ceci, voir l'ouvrage très clair de Mark ABRAMS, *Social Surveys and Social Action*, Londres, 1951.

²¹⁷ L'ouvrage de base est MEAD (Margaret), METRAUX (Rhoda) ed., *The Study of Culture at Distance*, Chicago, 1949.

informations, susceptibles d'application pratique, sont demandées au spécialiste, notamment par les services gouvernementaux) ? Soit le cas du Japon pour les États-Unis durant la seconde guerre mondiale. D'une part, il existait en Amérique une masse considérable de documents de toutes sortes sur le Japon (dont beaucoup émanant directement de ce pays). D'autre part, de nombreux Japonais y avaient émigré de plus ou moins longue date et continuaient de vivre sur le territoire américain. La méthode proposée consiste à associer l'étude de ces documents et l'interview de ces individus. Ses auteurs la décrivent comme une combinaison des méthodes historiques et anthropologiques. Elle a été largement utilisée pour l'étude de l'U.R.S.S. après la guerre. Ses partisans revendiquent d'avoir suggéré une décision célèbre : celle de ne pas déposer l'empereur du Japon. Dès 1941 en effet, l'un de ses adeptes, Geoffrey Gorer, avait préparé un rapport dans lequel il suggérait que la propagande américaine évitât d'attaquer le Mikado ou, de façon abstraite, le Trône. Il recommandait même qu'on ne le mentionnât qu'avec respect ²¹⁸. En l'insultant ou en le critiquant, on n'aurait abouti qu'à exciter inutilement la colère des Japonais contre une « folie sacrilège » : exactement comme l'aurait fait une attaque du Pape pour les catholiques du Moyen Âge. Ce conseil (qui reposait, au moins en principe, sur une analyse psychanalytique de l'univers mental du Japonais) a été suivi en gros lors de la cessation des hostilités.

Cet exemple n'est pas absolument probant car la séparation avec le Japon était vraiment trop proche pour que l'on pût parler de coupure profonde. La méthode, dans laquelle ses auteurs voient uniquement une formule de remplacement, est néanmoins intéressante et peut le cas échéant se révéler utile, en particulier vis-à-vis des pays dans lesquels il est difficile d'entrer (sauf pour un court tourisme organisé) si l'on ne sympathise pas avec l'idéologie officielle et où il est d'ailleurs presque impossible à un étranger d'effectuer une recherche scientifique sérieuse sur le terrain. La difficulté de ce procédé réside dans ce qui en fait l'originalité et lui enlève son caractère livresque : l'existence d'un groupe de gens nés et éduqués au sein de la société étudiée. Dès lors, la composition sociale et les attitudes habituelles de ces « émigrés » constituent nécessairement un souci sérieux pour les chercheurs.

²¹⁸ Ouvrage ci-dessus, p. 402.

S'agissant de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe orientale après la guerre, les éléments disponibles étaient essentiellement des réfugiés pour lesquels la déformation idéologique et les réactions passionnelles se trouvaient évidemment à un point maximum. C'est dès lors une tâche sévère - qui ne semble pas avoir toujours été couronnée de succès - que d'extraire de leurs déclarations et de leur comportement des facteurs valables pour l'analyse scientifique. Divers auteurs ont cru possible d'utiliser leur témoignage ²¹⁹.

• *L'EXPÉRIMENTATION*

Au sens épistémologique, c'est une méthode qui consiste à provoquer des observations faites dans des conditions déterminées en vue de contrôler une hypothèse. Il s'agit donc d'un stade de l'investigation scientifique supérieur à celui de l'observation, qui se borne à la constatation attentive des faits tels qu'ils se présentent. En expérimentant, le chercheur a pour mobile de voir ce qui se produit lorsque certains facteurs sont modifiés. Jusqu'à présent les sciences sociales n'ont que peu appliqué cette méthode sur laquelle, par contre, repose la physique moderne. En science politique, elle ne tient encore qu'une place insignifiante.

Pratiquement, le mot d'expérimentation et surtout d'expérience est employé dans un sens beaucoup plus large. Ainsi parle-t-on d'expérience au sens d'une connaissance acquise par l'usage de la vie : on attribuera une expérience politique à un homme d'État ou à un dirigeant de parti qui ont une longue pratique de la vie publique. En une acception plus proche de la notion épistémologique, on se sert du terme pour désigner l'introduction volontaire de modifications dans les structures ou les méthodes de travail de la machine gouvernementale. Il arrive que la disposition considérée soit vraiment prise à l'essai, l'autorité responsable se réservant de confirmer ou de revenir à l'état ancien d'après les résultats enregistrés : ainsi l'adoption, à titre provisoire, de la journée continue dans un service adminis-

²¹⁹ Comme produit de cette « approche », voir FAINSOD (Merle), *How Russia is Ruled*, Cambridge (Mass.), 1953 (traduit en français : *Comment l'U.R.S.S. est gouvernée*, Paris, 1957). Sources principales : les publications soviétiques et, en supplément, les « riches » données tirées de l'interrogation des réfugiés soviétiques.

tratif. Dans la plupart des cas le dispositif appelé expérience s'analyse en un ensemble de mesures destinées à régler une situation ou en une réforme, plus ou moins importante, à laquelle ses auteurs attribuent un caractère stable : ainsi la création de l'École nationale d'administration. En se référant à de tels dispositifs comme à une expérience, on entend signifier qu'il est possible d'en tirer des enseignements.

De ce point de vue, il est usuel de souligner que le monde politique actuel est particulièrement riche en expériences. Non sans emphase, quelques-uns le présentent comme un vaste laboratoire où seraient sans cesse essayées des formules originales. Cette propension à la nouveauté est particulièrement forte dans les régimes autoritaires : s'ils ne disposent pas d'une totale liberté de manoeuvre les dirigeants y ont assez de latitude pour expérimenter à une grande échelle des méthodes neuves dans l'établissement de la politique (*policy*), l'Administration ou la propagande. Le goût de l'innovation est moins prononcé dans les régimes démocratiques, le citoyen y exerçant volontiers une influence de freinage. Cependant des modifications se produisent dont il est intéressant d'observer les effets. On signale par exemple que dans le domaine de l'Administration les quarante-huit États des États-Unis constituent les uns à l'égard des autres un précieux champ d'expériences.

Il n'est pas question de contester qu'il y ait pour le théoricien beaucoup à gagner de telles pratiques. Mais on ne saurait assimiler l'observation des résultats acquis à une expérimentation scientifique au sens où l'opération constatée se borne à introduire un facteur nouveau sans contrôler les anciens, ni les maintenir constants. Dès lors, il est toujours difficile et parfois impossible d'apprécier le rôle propre de la variable introduite et, encore plus, d'en tirer des enseignements valables pour d'autres cas. Désormais, nous réserverons le terme d'expérimentation (et d'expérience) aux procédures dans lesquelles le chercheur est en mesure d'isoler les effets de la variation provoquée. En voici un exemple.

Deux spécialistes américains ont récemment entrepris d'analyser les motivations des communistes français ²²⁰. Ils ont cru découvrir en particulier que l'un

²²⁰ CANTRIL (Hadley), RODNICK (David), *On Understanding the French Left*, publication ronéographiée de l'Institute for International Social Research, 1956.

des facteurs conduisant les citoyens à adhérer au parti ou à voter pour lui, était une opinion défavorable ou mieux un sentiment de protestation à l'égard des États-Unis. Sans en exagérer la portée, ils y ont vu l'un des traits de l'univers mental communiste et l'idée leur est venue de vérifier la stabilité de cette opinion. Ainsi, l'électeur communiste est-il apte à écouter une argumentation favorable aux États-Unis et, si oui, ces arguments sont-ils de nature à modifier son sentiment sur ce point précis ?

L'opération fut divisée en quatre phases. D'abord, on détermina les motifs de l'opinion défavorable aux États-Unis à partir d'un échantillon d'électeurs communistes. En second lieu, on leur donna à lire un texte exposant les raisons de l'attitude prise par ce pays à l'égard du communisme (plus exactement, on divisa le groupe en cinq fractions à chacune desquelles fut remis un texte différent, insistant sur un aspect donné de la situation). Puis l'on essaya de déterminer dans quelle mesure les électeurs trouvaient raisonnable l'argumentation proposée. Enfin, on leur demanda à nouveau leur avis sur les États-Unis. Conclusion des auteurs : trois des textes proposés provoquèrent chez un certain nombre de ces électeurs (faible d'ailleurs) un changement d'opinion, favorable aux États-Unis. les deux autres ayant un effet opposé.

Bien entendu. il s'agit là d'une opération de portée très réduite. Le contraste entre le résultat acquis et la technicité des procédés utilisés pour l'obtenir prêterait volontiers à l'ironie. Il est permis de faire des réserves sérieuses sur sa signification. On l'a citée pour illustrer un type de raisonnement encore très rare en science politique : l'introduction d'un facteur contrôlé dans l'observation (en l'espèce une présentation des arguments de l'adversaire par lui-même). C'est évidemment l'esprit de l'expérimentation.

Autre exemple, tiré de la vie politique américaine. Un candidat socialiste à un poste politique dans une ville de Pennsylvanie décida de comparer les effets d'un appel « logique » en faveur du socialisme et d'un appel « émotionnel ». À cet effet, il prépara deux, textes différents : l'un contenant sept déclarations rédigées de façon telle que le lecteur pouvait leur donner ou leur refuser son accord (et on lui demandait de voter socialiste si le total des accords était supérieur à celui des refus), le second se contentant d'utiliser une approche sentimentale. La ville comprenait dix-neuf circonscriptions : trois reçurent l'appel « émotionnel », quatre le « rationnel ». les douze autres qui devaient servir d'unités-témoins n'en recevant

aucun. Résultats : le nombre des voix socialistes, bien que toujours modeste, augmenta de 54% dans les circonscriptions ayant reçu l'appel « émotionnel », de 35% dans celles ayant reçu le « rationnel » et de 24% dans les douze autres. Dans les deux premières séries, l'accroissement fut supérieur à l'augmentation moyenne pour la ville (31%). Bien entendu, cette expérience est loin de répondre à des standards scientifiques rigoureux et elle ferait sourire dans une science exigeante. Mais la notion de la variation provoquée et contrôlée y est présente ²²¹.

Il n'est pas besoin d'insister sur les difficultés de toutes sortes que rencontre l'expérimentation dans le domaine des relations humaines. En particulier les êtres qui acceptent d'en devenir les sujets ont conscience de ne pas se trouver dans une situation normale : leur comportement n'en est-il pas nécessairement altéré ? D'où la tendance à faire porter les expériences sur les enfants dont on attend qu'ils conservent plus aisément des réactions naturelles. Cependant, malgré les embûches, la psychologie et la psychosociologie s'efforcent de contrôler expérimentalement leurs observations, en particulier pour l'analyse des attitudes. Voici la ligne générale de certaines de ces opérations ²²².

Elles concernent volontiers le comportement des petits groupes. Les uns se limitent à l'étude d'un groupe particulier : dans une situation déterminée, on s'arrange pour faire varier un facteur de façon imprévue (introduction, par exemple, d'un stimulus), et on en observe les conséquences. Ainsi le groupe des cinq jeunes employées de l'enquête d'Hawthorne : dans cette recherche, connue sous le nom de *Relay assembly test room*, on expérimenta successivement l'effet de la rémunération aux pièces, des pauses dans le travail, de la réduction des horaires, etc., un observateur notant, minute par minute, ce qui se passait dans le groupe ²²³.

Dans d'autres cas, l'expérience porte sur plusieurs groupes que l'on place dans des conditions diverses et dont on s'efforce de comparer les réactions : ainsi les

²²¹ Rapportée par John MADGE (avec indication des sources), op. cit., pp. 263-265.

²²² Pour une étude plus approfondie, se reporter aux travaux (qui contiennent de multiples références) de FRENCH (John R.P., Jr), « Experiments in Field Settings », et FESTINGER (Leon), « Laboratory Experiments » «, dans l'ouvrage cité : *Research Methods in the Behavioral Sciences*, pp. 98-172.

²²³ En raison de l'importance méthodologique de cette enquête le lecteur aura profit à se référer au livre qui l'analyse, ROETHLISBERGER (F.J.), DICKSON (William J.). *Management and the Workers*, Cambridge (Mass.), 1939.

expériences concernant les effets de trois « climats sociaux » (autoritaire, démocratique, laisser-aller) sur le comportement collectif d'enfants de onze ans et leur comportement individuel. La difficulté initiale est la création du climat recherché (par exemple, on établit un climat « autoritaire » en demandant au surveillant adulte de contrôler tous les aspects du groupe et de critiquer les participants sans leur donner connaissance des critères de jugements utilisés) ²²⁴.

Certains ont pensé, notons-le au passage, qu'il était possible de tirer de ces expériences des éléments intéressants, pour l'étude de la formation du leadership et le fonctionnement de la démocratie : l'opinion moyenne des spécialistes est très réservée à l'égard de ce type de transposition ²²⁵. jusqu'à présent on ne semble pas avoir établi de « pont » entre le comportement des petits groupes et celui de plus grandes masses.

On voudrait enfin mentionner deux procédés qui, sans constituer une expérimentation proprement dite, ont pu en être présentés comme des substituts.

D'abord la méthode qualifiée par Roger Girod de quasi-expérience rétroactive ²²⁶. Elle se définit, selon lui, comme la recherche après coup de la place et du rôle d'un ou de plusieurs facteurs « dans l'enchaînement causal ou factoriel qui a

²²⁴ Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation synthétique par leurs auteurs : LIPPIT (Ronald), WHITE (Ralph K.), « An Experimental Study of Leadership and Group Life ». *Readings in Social Psychology*, New York, 1947. pp. 315-330. Pour un autre exemple, voir BAVELAS (Alex), « Réseau de communications au sein de groupes placés dans des conditions expérimentales de travail ». *Les Sciences de la politique aux États-Unis*, op. cit., pp. 185-198. On trouvera une bonne analyse des expériences effectuées sur les groupes dans SPOTT (W.J.H.), *Psychologie sociale*, Paris, 1954, pp. 52-70. Pour une analyse plus approfondie, se reporter à MURPHY (Gardner), MURPHY (L.B.), NEWCOMB (T.M.), *Experimental Social Psychology*, revised edition, New York, 1937.

²²⁵ Voir en particulier les études de François BOURRICAUD : « La Sociologie du leadership et son application à la théorie politique », *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1953, pp. 445-470, et « La Démocratie dans les petits groupes », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1955, no 19, pp. 104-113. Comparer avec HOROWITZ (M.W.), PERLMUTTER (H.V.), « The Discussion Group and Democratic Behavior », *Journal of Social Psychology*, mai 1955. pp. 231-246.

²²⁶ Op. cit., p. 219. D'autres auteurs qualifient ce procédé d'ex post facto method.

abouti à un résultat donné ». Ce raisonnement peut se faire en une double direction. Soit remonter des effets aux causes pour déterminer les variables expliquant la situation : ainsi, on étudiera le passé d'un groupe d'antisémites pour tenter d'apercevoir les motifs de leur attitude et de dégager des uniformités. Soit au contraire partir des variables considérées en s'efforçant d'isoler les conséquences produites au bout d'un certain temps : par exemple, l'étude des membres de telle promotion d'une grande école en vue de dégager les relations entre l'éducation reçue et tel autre phénomène (attitudes, réussite sociale). Ce procédé est intéressant et pourrait être utilisé facilement en science politique : il est fort douteux que l'on en puisse tirer des constatations comparables à celles d'une expérience contrôlée, en raison des difficultés rencontrées pour isoler les variables (ainsi la réussite sociale est fonction de l'éducation, mais aussi de la situation familiale - quid des boursiers ? - des liens matrimoniaux. etc.)

Ensuite l'emploi de la technique dite de « corrélation partielle » qui permet parfois au statisticien de tenir constants les facteurs qui touchent au problème étudié et de faire varier seulement celui dont il entend mesurer l'influence. Ce serait en somme une forme indirecte d'expérimentation. Voici un exemple tiré du domaine politique ²²⁷.

En 1928, Alfred Smith, gouverneur de l'État de New York et d'origine irlandaise, se présente à l'élection pour le poste de président des États-Unis sous le pavillon démocrate. C'est la première fois que l'on enregistre la candidature d'un catholique. Était-il possible d'isoler et d'apprécier la portée de cette variable ? La difficulté venait naturellement de l'existence d'autres éléments : l'opinion générale voulait qu'en dehors du facteur religieux Smith soit fortement favorisé par les électeurs nés à l'étranger, les habitants des villes, les partisans de la vente libre de l'alcool (il était anti-prohibitionniste), et naturellement les électeurs traditionnellement attachés au parti démocrate.

Deux sociologues, William F. Ogburn et Nell S. Talbot, ont tenté d'isoler la portée de chacun de ces facteurs, et en particulier de l'appartenance catholique, dans certains districts du Nord des États-Unis. S'il avait été possible de trouver un certain nombre de districts comportant un pourcentage équivalent des diverses

²²⁷ Nous l'empruntons à S.S. NILSON, *Histoire et Sciences politiques*, op. cit., pp. 19-22.

catégories retenues pour l'explication (citoyens nés à l'étranger, anti-prohibitionnistes, démocrates par tradition...), l'isolement de la variable « religion du candidat » eût été relativement aisé. En réalité il n'en était pas ainsi. Dès lors on dut comparer des districts où ces éléments existaient en proportion variée. Cependant l'emploi de méthodes mathématiques complexes permit aux auteurs, durant le calcul, de maintenir constants les divers facteurs à l'exception de celui qu'ils en venaient à mesurer. Ils purent finalement déclarer que l'influence « mouillée » était la plus grande (près de trois fois plus élevée que le facteur catholique). Celui-ci leur parut deux fois plus fort que la tradition démocrate, elle-même deux fois plus importante que la résidence urbaine. Quant à l'origine étrangère des électeurs, ils considérèrent que sa portée était négligeable.

La technique de la « corrélation partielle », employée en particulier dans les recherches sur la génétique, a été vivement critiquée dans son application aux sciences sociales comme substitut de la méthode expérimentale ²²⁸. Alors que la corrélation simple ne donne en elle-même aucune information sur le processus de cause à effet, la « corrélation partielle » est utilisée pour l'élucidation de l'enchaînement causal. Mais cela oblige à tenir les autres facteurs statistiquement constants. En faisant ainsi, le spécialiste se rendrait coupable d'un raisonnement fallacieux à moins qu'il ne possède antérieurement une connaissance assez sûre des relations de cause à effet dans le domaine étudié. En logique, cette critique est probablement fondée. Cependant, la science politique reste si dépourvue d'« approches » expérimentales que l'on peut hésiter à rejeter purement et simplement le procédé : en tout cas, si on l'utilise il convient d'en interpréter les résultats avec souplesse et d'y voir davantage des indications approximatives que des précisions chiffrées.,

Au total la méthode proprement expérimentale n'a connu encore que des applications extrêmement limitées en science politique. Compte tenu de la nature des relations analysées, il est possible qu'il en soit ainsi pendant longtemps (sous réserve de l'utilisation de certains « biais » qui constituent plus une observation améliorée qu'une expérience véritable). Cette constatation n'a rien qui puisse inquiéter : si toutes les sciences sociales relèvent en gros de la même méthodologie,

²²⁸ Voir en particulier de Arnold ROSE, « A Weakness of Partial Correlation in Sociological Studies », *Theory and Method in the Social Science*, op. cit., pp. 282-289.

il serait contestable de poser qu'elles doivent toutes suivre exactement la même voie.

• *L'ANALYSE COMPARATIVE*

Cette difficulté à acclimater l'expérimentation dans la science politique n'est donc pas rédhibitoire. Mais ne constitue-t-elle pas tout de même un handicap sérieux pour le chercheur ? Beaucoup ne l'admettront pas, remarquant qu'il a été possible de construire des sciences très rigoureuses dans des domaines où elle est soit inconcevable (astronomie, géologie), soit difficilement réalisable (anthropologie traditionnelle). Ils observeront que la méthode scientifique ne saurait être ramenée à la seule possibilité de modifier à volonté les phénomènes constatés. En particulier l'analyse comparative ne représente-t-elle pas pour les sciences sociales un substitut valable de l'expérience si utilisée dans les sciences physiques : n'est-elle pas, après tout, selon l'expression de Durkheim, une « expérimentation indirecte » ? Certains sont même allés plus loin en faisant de l'expérimentation une variété de la méthode comparative : celle dans laquelle les cas à comparer sont produits sur commande et dans des conditions contrôlées ²²⁹.

Au sens épistémologique, la comparaison est l'opération par laquelle on établit les ressemblances et les différences entre deux termes. L'analyse comparative consiste dans l'utilisation systématique de ce procédé. Le point de départ en est l'étude de situations sociales qui, à première vue, semblent comparables, c'est-à-dire qui paraissent posséder certains traits communs tout en différant par d'autres, ou avoir des caractéristiques partagées mais à des degrés divers. Cette impression initiale doit être affirmée et précisée : on y parvient si l'on est capable d'exposer les conditions et les limites dans lesquelles les ressemblances ou les différences sur un point sont accompagnées par (ou en relations avec) des ressemblances ou des différences sur d'autres. On obtient finalement des relations dont l'énoncé, s'il diffère de celui formulé à l'issue de l'expérience, est néanmoins de même portée. Ayant « expérimenté », on est en mesure de dire : si l'on introduit le facteur A, alors on trouve le facteur B, les autres étant constants. La formule de l'analyse

²²⁹ Talcott PARSONS, dans *The Structure of Social Action*, op. cit., p. 743.

comparative est légèrement plus complexe. On peut en donner une idée par une formulation du type : si *A*, alors *B*, car dans les situations $s^1, s^2, s^3 \dots$ on trouve *A* et *B* tandis que dans les situations $s^4, s^5, s^6 \dots$ on note l'absence simultanée de *A* et de *B*, ou l'on observe que des transformations dans *A* s'accompagnent de changements dans *B*.

Ainsi comprise, l'analyse comparative représente un procédé de travail commun à toutes les sciences sociales. Elle est simplement la mise en oeuvre du principe des « variations concomitantes » de J.S. Mill. Cependant, selon les époques et les disciplines, elle a bénéficié d'une importance plus ou moins grande. Durkheim y voyait l'outil par excellence de la recherche sociologique : mais à l'époque récente un fort courant s'est dessiné contre son emploi, spécialement en anthropologie ²³⁰. Aujourd'hui, les recherches comparatives paraissent de nouveau tenir une grande place dans les préoccupations scientifiques ²³¹ : cependant, l'utilité de la controverse a été de préciser les conditions dans lesquelles l'emploi de l'analyse comparative se révèle légitime. L'une d'entre elles au moins doit être précisée car elle est très généralement sous-estimée (et parfois totalement ignorée) en science politique.

L'analyse comparative ne saurait être utilement employée si l'on ne dispose pas déjà d'un cadre théorique ou, au minimum, d'hypothèses de travail sur le type de relations dont on cherche à établir ou vérifier l'existence. Il est d'ailleurs souvent souhaitable d'avoir plusieurs possibilités ou anticipations en vue. Mais si une

²³⁰ On trouvera un bon exposé de la controverse dans ACKERKNECHT (Erwin H.), « On the Comparative Method in Anthropology », *Method and Perspective in Anthropology*, Minneapolis, 1954, pp. 117-125. Voir aussi dans le même volume les commentaires d'A.L. KROEBER sur cette étude pp. 273-281. D'une façon générale les techniciens politiques gagneraient du temps et s'épargneraient bien des déboires s'ils consentaient à prendre connaissance des discussions menées dans des branches où la formulation théorique a déjà atteint un niveau élevé. Pour l'analyse comparative, voir par exemple NADEL (S.F.), *The Foundations of Social Anthropology*, Londres, 1951 (spécialement pp. 222-288).

²³¹ Comme en témoigne l'intéressant ensemble d'études publié sous le titre « Les Recherches inter-nationales » dans le *Bulletin international des sciences sociales*, 1955, no 4. pp. 595-691 (avec une importante bibliographie). Deux des travaux intéressent directement la science politique : WALKER (H.), « Théorie et Méthodes en administration publique comparée », et ROKKAN (S.), « Sympathies politiques et Formes d'opinion en Europe occidentale ».

telle condition n'est pas remplie, l'étude dite « comparative » risque de se ramener à une simple compilation de faits ou, plus grave encore, de conduire à des analogies simplistes et erronées. Autrement dit, l'interaction de la théorie et des faits s'applique aussi nécessairement au stade de la comparaison.

Si l'on en vient maintenant à la science politique, une première observation favorable paraît s'imposer : cette discipline attache de l'importance à la comparaison dont beaucoup d'auteurs font l'un de ses principaux objectifs ²³². En apparence, le programme est rempli au moins dans certains pays : ainsi aux États-Unis les manuels de *comparative government* sont innombrables et à l'époque récente on a vu apparaître une nouvelle perspective avec des travaux de *comparative public administration*. Cependant, il n'est pas besoin d'aller très loin dans la lecture pour s'apercevoir que la plupart de ces comparaisons sont, selon une expression sévère mais juste, « essentiellement non-comparatives ».

On n'entend pas rouvrir ici le procès de l'« approche » traditionnelle. La critique en a été faite, à notre avis de façon décisive, dans un séminaire tenu en 1952 aux États-Unis à la Northwestern University ²³³. Bien entendu, le jugement porté a suscité de multiples réserves. Il est cependant difficile de contester que la plupart des comparaisons effectuées se situent au niveau des caractéristiques institutionnelles sans se préoccuper d'embrasser le fonctionnement même de la vie politique. D'autre part, même à ce niveau d'un intérêt limité, les « comparaisons » se ramènent, dans la plupart des cas, à une juxtaposition exclusive de la recherche de toute régularité. D'ailleurs, même si l'on a été choqué au départ de leur vivacité et de leur ton quelque peu tranchant, les appréciations du séminaire ont été entendues au moins au plan de la recherche (car à celui de l'enseignement rien ne paraît encore avoir changé) : aujourd'hui, sous le titre de *comparative politics*, l'analyse comparative de la politique est en pleine reconstruction.

²³² Ainsi Marcel BRIDEL, entre plusieurs autres, fait-il entrer dans l'objet de la science politique comme « discipline complète et spécialisée ... l'étude comparative des institutions et des faits politiques étrangers », *La Science politique contemporaine*, op. cit., p. 64.

²³³ On trouvera le rapport établi à l'issue de ce séminaire (suivi de commentaires de quelques spécialistes éminents) dans l'*American Political Science Review*, septembre 1953, pp. 641-675.

Ce n'est pas, disons-le tout de suite, que les travaux accomplis jusqu'ici sous ce vocable soient dépourvus d'intérêt et de portée. Beaucoup ont fourni une vue intéressante du fonctionnement des institutions des divers pays étrangers (malheureusement, presque toujours les mêmes : quelques grands États du monde « occidental ») : à ce titre, leur lecture demeure utile. Les meilleurs ont parfois permis des rapprochements suggestifs : le plus souvent sous forme d'« aperçus » et non d'exposés compréhensifs et fortement motivés. Mais rien dans tout cela n'autorise à se réclamer de la méthode comparative, à moins d'admettre une fois pour toutes qu'en science politique les procédés habituels du travail scientifique ne peuvent être utilisés que sous une forme dégradée et particulièrement lâche.

L'« approche » comparative traditionnelle est l'une des meilleures illustrations de la prédominance de la description sur le souci de l'explication dans la science politique. Si véritablement le but de l'explication demeure l'établissement d'une théorie, le rôle de l'analyse comparative est de permettre la découverte de généralisations ou uniformités neuves, le perfectionnement ou éventuellement le rejet de formules anciennes. Il est évident qu'un tel objectif ne saurait être atteint par un simple exposé des institutions étrangères dont on n'entend pas contester l'intérêt en soi (ne serait-ce que pour donner au chercheur le sens de perspectives différentes et également pour préparer le travail proprement théorique).

On retombe alors sur la difficulté essentielle : l'analyse comparative suppose un minimum de formulation théorique qui n'est pas encore acquis en science politique. Telle est la raison pour laquelle ceux qui se sont penchés sur ce problème ont été amenés à proposer un cadre d'analyse (*conceptual scheme*), qui, on doit bien le voir, s'applique - ou est censé s'appliquer - aussi bien à l'examen comparatif qu'à l'étude isolée de la vie politique d'un pays déterminé. Autrement dit, la volonté de réaliser une analyse vraiment comparative est l'un des facteurs qui ont rendu particulièrement évidente l'insuffisance actuelle de la présentation politique. Pour qui suit le mouvement actuel des idées, il n'y a pas de doute : le *comparative politics* a été aux États-Unis au cours des dernières années l'une des sources les plus importantes de l'élaboration théorique ²³⁴.

²³⁴ Comme en témoigne l'ouvrage déjà cité de Roy MACRIDIS, *The Study of Comparative Government*.

Le perfectionnement de l'analyse comparative ne saurait être dissocié du progrès général de la théorie dont on exposera plus loin les conditions élémentaires. On ne peut donc s'attendre à ce qu'il soit rapide. C'est pourquoi, si l'on veut éviter de retomber dans l'ornière ancienne, la plus grande prudence s'impose dans le travail comparatif. Et cela à plusieurs niveaux qu'il ne sera pas inutile de distinguer.

D'abord lorsqu'il s'agit de comparer des pays en apparence comparables par le niveau de civilisation atteint et le sens général de leur vie politique. À cet égard, on peut se demander s'il n'est pas prématuré d'aborder déjà l'ordre des classifications. Soit par exemple celle proposée par G. Almond ²³⁵. Il distingue quatre grands types de systèmes politiques : 1° l'anglo-américain (incluant divers États membres du Commonwealth) ; 2° celui de l'Europe continentale à l'exception des pays scandinaves et des Pays-Bas qui combinent quelques-uns des traits de l'Anglo-Américain et de l'Européen ; 3° celui des États pré-industriels ou partiellement industrialisés ; 4° celui des régimes totalitaires. Il n'est pas besoin de souligner le caractère particulièrement fruste d'une telle typologie même comme hypothèse de départ. Le spécialiste « européen » par exemple sentira aisément ce qu'a d'arbitraire l'inclusion dans une catégorie unique des régimes politiques actuels de l'Europe continentale.

Autre difficulté plus importante. On a l'habitude de se demander s'il convient d'aborder l'étude comparative pays par pays ou de manière fonctionnelle (étude d'une institution ou d'un mode d'activité à travers des pays différents). En réalité il ne s'agit pas là, comme d'aucuns le pensent, d'une alternative librement ouverte entre les deux branches de laquelle un choix pourrait être effectué pour des raisons d'opportunité. Le problème est de savoir s'il est possible d'isoler de façon significative un élément du système - les partis et les groupes de pression - sans être obligé de prendre en considération sa totalité. L'analyse politique étant encore rudimentaire dans la plupart des pays, il peut en résulter la tentative de s'intéresser à des fragments avant que l'on ne soit en mesure de saisir le tout : c'est seulement

²³⁵ « Comparative Political Systems », *Journal of Politics*, août 1956, pp. 391-409. Voir aussi ALMOND (G.A.), COLE (T.), MACRIDIS (R.C.), « Suggested Research Strategy in Western European Government and Politics », *American Political Science Review*, décembre 1955, pp. 1042-1049.

au niveau du travail effectif de recherche que la validité de l'examen fonctionnel pourra être exactement appréciée ²³⁶.

Il va de soi que le problème est encore plus complexe lorsqu'il s'agit de comparer des pays à niveau culturel différent. C'est là certainement que réside l'une des difficultés les plus sérieuses d'une théorie politique générale. Le point est évident pour les sociétés primitives : on n'aboutit pas à grand chose, sinon à de fausses analogies, en rapprochant le bipartisme anglais, et le phénomène d'« organisation dualiste » dégagé par les anthropologues dans l'étude des primitifs ²³⁷. Mais la même observation vaut aussi pour les pays qui, tout en ayant adopté la forme de l'État et même des institutions modernes, n'ont pas connu, ou seulement de façon limitée, les transformations culturelles provoquées par l'industrialisation. Imagine-t-on que l'on puisse « comparer » sérieusement le multipartisme indonésien et suédois par exemple ? Notons sans insister que la science politique s'épargnerait bien des déconvenues si elle s'assurait le concours d'anthropologues pour l'étude de tels pays.

Enfin une prudence exceptionnelle paraît s'imposer lorsqu'on entend appliquer au perfectionnement de la théorie politique, les expériences réalisés sur le « gouvernement des hommes » dans des secteurs autres que celui de la gestion directe des affaires publiques. On a précédemment recommandé que la science politique ne tente pas de sortir du champ qui lui est traditionnellement attribué : cette réserve ne doit certes pas inciter le spécialiste à se désintéresser. par exemple, du mode de fonctionnement d'un camp d'internés ²³⁸, d'un grand syndicat ouvrier ²³⁹ ou

²³⁶ Comme pièce du dossier, on signalera l'étude de Gabriel ALMOND, « A Comparative Study of Interest Groups and the Political Process » établi en conclusion d'un séminaire tenu à l'Université de Stanford (5-10 avril 1957), *American Political Science Review*, mars 1958, pp. 270-282.

²³⁷ Voir sur les limites de l'analyse comparative les pertinentes remarques de François BOURRICAUD dans *Science politique et Sociologie*, op. cit., pp. 251-263.

²³⁸ Nous pensons par exemple au remarquable ouvrage d'Alexander LEIGHTON, *The Governing of Men : General Principles and Recommendations Based on Experience at a Japanese Relocation Camp*, Princeton, 1946.

²³⁹ Voir par exemple le livre fort important de Joseph GOLDSTEIN, *The Government of British Trade-Unions*, Londres, 1952.

des ordres monastiques ²⁴⁰. Il est tentant de procéder à des comparaisons et dans certains cas les rapprochements peuvent sembler utiles : pourtant, la médiocrité de la théorie politique actuelle est trop grande pour que l'on soit dès maintenant en mesure de tirer un parti sérieux de tels travaux dont l'intérêt pour le théoricien politique n'est d'ailleurs pas discutable.

* *

Au total, l'analyse comparative paraît aujourd'hui en plein renouveau dans le domaine politique. Il est possible que la méthode des études régionales (*area studies*) dont on traitera plus loin, apporte un élément utile à cet essor. Mais deux facteurs limitent sérieusement son expansion : la faiblesse de la théorie politique et dans la plupart des pays l'insuffisance des connaissances. Il est donc beaucoup trop tôt pour apprécier la portée du concours qu'on peut en attendre pour le perfectionnement de l'explication. L'effort sera rude : surtout si l'on observe que les considérations nationales, sinon locales, tiennent une place importante dans le processus gouvernemental - plus peut-être que dans d'autres secteurs de relations humaines ²⁴¹.

²⁴⁰ On pense en particulier aux intéressants travaux de Léo MOULIN. Nous citerons : « Le Gouvernement des communautés religieuses comme type de gouvernement mixte », *Revue française de science politique*, avril-juin 1952, pp. 335-355 ; « Les Origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, avril-juin 1953, pp. 106-148 ; « Les Formes du gouvernement local et provincial dans les instituts religieux », *Revue internationale des sciences administratives*, 1955, no 1, pp. 31-57 ; 1955, no 3, pp. 485-523 ; 1955, no 4, pp. 787-824 ; « Une forme originale du gouvernement des hommes : le gouvernement des communautés religieuses », *Revue internationale de droit comparé*, octobre-décembre 1955, pp. 753-771.

²⁴¹ Les problèmes étudiés dans cette rubrique ont fait l'objet d'une Table ronde de l'Association internationale de science politique (Florence, avril 1954). Le rapport général de Gunnar HECKSCHER a été publié sous le titre *The Study of Comparative Government and Politics*, Londres, 1957. Un grand nombre des communications présentées ont été réunies par la revue *Studi politici*, mars-mai 1954, pp. 7-137. Ajouter aux références déjà données : RUSTOW (DA.), « New Horizons for Comparative Politics », *World Politics*, juillet

1957, pp. 530-549 ; MOULIN (Léo), « La Méthode comparative en science politique ». *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, janvier-juin 1957, pp. 57-71 ; LIPSON (L.). « The Comparative Method in Political Studies », *Political Quarterly*, octobre-décembre 1957, pp. 371-382 ; NEUMANN (S.). « Comparative Politics : A Half-Century Appraisal », *Journal of Politics*, août 1957, pp. 369-380. La richesse de cette documentation témoigne de l'intérêt considérable que porte actuellement la science politique à l'analyse comparative.

Introduction à la science politique.

Chapitre 6

Mathématiques et science politique

[Retour à la table des matières](#)

L'utilisation des mathématiques en science politique est l'un des aspects du débat méthodologique actuel. Ce n'est pas une singularité. Toutes les sciences sociales ont connu une telle discussion et la nôtre ne doit qu'à son retard d'y avoir longtemps échappé.

L'idée n'est certes pas nouvelle. Déjà Condorcet attribuait aux méthodes mathématiques le mérite d'ouvrir des perspectives neuves aux sciences morales et politiques ; Rousseau lui-même n'a-t-il pas tenté de représenter les rapports entre le souverain, le gouvernement et l'État par une proportion où le second est le moyen terme ²⁴² ? Cependant l'analyse politique moderne a montré beaucoup d'hésitations à entrer dans la voie du calcul. L'ouvrage de Rice, qui inaugure l'utilisation systématique des techniques quantitatives, a tout juste trente ans : encore a-t-il mis longtemps à faire école ²⁴³. Aujourd'hui même beaucoup de théoriciens

²⁴² Du Contrat social, livre III, chapitre 1.

²⁴³ RICE (S.A.). *Quantitative Methods in Politics*, New York, 1928. Autre précurseur, H.F. GOSNELL, dont plusieurs travaux (en particulier *Machine Politics. Chicago Model*, Chicago, 1937, et *Grassroots of Politics, National Voting Behaviour of Typical States*, Washington, 1942) constituent des contributions essentielles au renouvellement méthodologique. Sur la lenteur de ce courant à s'implanter dans la science politique américaine, voir les indications chiffrées données par Dwight WALDO, *op. cit.*, pp. 37-47.

protestent ou sourient à la seule idée d'une application de l'outil mathématique aux phénomènes politiques.

Qu'on ne s'y trompe pas : la plupart de ces oppositions sont purement émotionnelles. Il s'agit de discréditer, avant même qu'on n'en ait entrepris l'essai, une méthode dont on ne possède pas les éléments. Passé un certain âge, il est toujours difficile de renoncer à la quiétude des habitudes acquises et de retourner à l'école. Ces jugements dogmatiques restent sans portée et d'ailleurs sans influence : il est par contre indispensable d'examiner les réserves émises par des spécialistes ayant une formation mathématique adéquate ²⁴⁴.

Les partisans de l'emploi du raisonnement mathématique dans l'explication politique se situent dans le courant qui entend donner à l'analyse plus de rigueur et de portée : ils estiment inconcevable que l'on se prive volontairement des services d'un instrument, d'un langage, disent certains, que toutes les branches de la connaissance scientifique s'annexent peu à peu. En considérant l'inutilité quasi totale de ces interminables discours que chaque génération recommence, on éprouve une vive tentation de les suivre. Mais la nature même des disciplines sociales (et plus généralement des sciences de l'homme) s'accommode-t-elle de la méthode proposée ?

Pendant longtemps les spécialistes en sciences sociales ont eu tendance à identifier l'analyse mathématique à la recherche quantitative : sous cet aspect les services qu'elle peut rendre, s'ils sont appréciables, demeurent limités. Voici que s'ébauchent de nouvelles formes de réflexion mathématique qui tendent à exprimer en formules rigoureuses des phénomènes qualitatifs. La théorie des jeux est l'un des aspects les mieux connus de ces préoccupations nouvelles. Or plusieurs branches (linguistique, ethnologie, science économique...) semblent avoir tiré profit du contact pris avec ces formulations neuves. Déjà certains parlent d'une mathématique des sciences humaines dont la caractéristique serait de disposer d'outils conceptuels procédant directement de l'expression des phénomènes de l'homme : une mathématique, en somme, qui n'obligerait pas le psychologue ou le sociologue à déformer sa matière en tentant de la plier brutalement à des schémas et à des instruments tirés des sciences de la nature. Quel argument sérieux pour-

²⁴⁴ Voir les opinions rapportées par E. ANTONELLI. *Études d'économie humaniste*, op. cit., pp. 101-102.

rait-on invoquer a priori en vue d'empêcher la science politique de participer à cette audacieuse expérience ?...

Ainsi se dessinent les deux orientations qu'on essaiera d'analyser dans ce chapitre : l'apport des mathématiques traditionnelles et en particulier de la statistique ; les perspectives ouvertes par les courants nouveaux. Le mathématicien qui, d'aventure, lirait cet ouvrage, s'apercevrait sans équivoque possible dès les premières lignes de l'exposé que son auteur n'en est pas un : il est clair qu'en dépit des précautions prises on n'est pas parvenu à éviter maladresses et approximations. Dès lors, l'ambition de ce chapitre ne peut être que limitée : poser le problème pour préparer la discussion approfondie que la science politique française ne manquera pas d'instituer un jour.

• *COMPTAGE ET ANALYSE STATISTIQUE*

De nombreux éléments du domaine politique se prêtent au dénombrement. Pendant longtemps les possibilités du chercheur ont été sévèrement réduites par la carence des autorités dans la publication des renseignements chiffrés. Mais dans l'ensemble le temps est loin où la Chambre des communes, par exemple, engageait une controverse pour déterminer si la population du pays augmentait ou diminuait. Aujourd'hui la plupart des gouvernements fournissent un abondant matériel statistique. On ne saurait certes s'attendre à y trouver tous les éléments nécessaires à l'explication politique. Les recensements administratifs sont le plus souvent conçus en fonction des besoins pratiques des bureaux et les responsables témoignent souvent de peu d'empressement pour y introduire les adaptations qui en amélioreraient la portée pour la recherche scientifique. Par ailleurs, les gouvernants ont tendance à classer de nombreuses données disponibles dans la catégorie des affaires « secrètes ». Enfin, bien entendu, des secteurs essentiels de l'explication politique ne sont pas directement traduisibles en données quantitatives. Cependant, si de telles données existent, il n'y a aucune raison légitime de ne pas les présenter et les étudier à l'aide des procédés éprouvés de l'analyse statistique.

On n'insisterait pas sur de telles évidences si dans divers milieux qui entendent s'occuper en France de science politique il n'y avait encore un préjugé tenace contre l'utilisation du chiffre et une admiration sans bornes pour l'esprit dit « de

finesse ». L'évolution générale y contraignant, on finira par admettre ou tolérer l'établissement de quelques tableaux ou graphiques, mais comme un procédé mineur, en somme une manière de divertissement scientifique qui, le plus rapidement possible, doit céder le pas à l'irremplaçable réflexion spéculative. Naturellement ces préventions seront peu à peu balayées comme elles l'ont précédemment été dans d'autres domaines de la recherche. En sciences sociales, la méthode statistique n'est pas une panacée : quand elle est utilisable, elle présente trop d'avantages, parfaitement connus, pour que l'on se sente obligé d'en entreprendre l'énumération détaillée ²⁴⁵.

Ces bienfaits, on le sait, sont de deux ordres. D'abord, ceux de la présentation des données sous une forme qui en facilite la compréhension et l'assimilation : l'établissement de tableaux et de diagrammes rend plus aisée la communication des résultats et en même temps fait apparaître sans équivoque les « trous » de la documentation (si simples à dissimuler dans les présentations de type littéraire). Arrêtée à ce stade, la méthode statistique constituerait déjà une acquisition notable ²⁴⁶. Mais elle comporte aussi, et surtout, des procédés d'analyse qui ont fait leurs preuves dans toutes les branches de la connaissance scientifique : depuis l'établissement de moyennes et d'indices jusqu'aux calculs de corrélation les plus subtils. En entrant dans la voie de l'étude quantitative, les théoriciens de la politi-

²⁴⁵ Il n'existe pas en langue française de manuel de statistique conçu en fonction des besoins de la science politique (ou plus généralement des sciences sociales). Cependant plusieurs ouvrages sont directement, utilisables pour une initiation élémentaire : en particulier LIORZOU (A.), *Initiation pratique à la statistique*. Paris, 1956. et MONJALLON (A.), *Introduction à la méthode statistique*. Paris. 1954. Utiliser également MARCHAL (André), *Économie politique et Technique statistique*, Paris, 1944. En langue anglaise on pourra consulter : KEY (V.O. Ir). *A Primer of Statistics for Political Scientists*, New York, 1954 ; CONNOLLY (T.G.), SLUCKIN (W.), *An Introduction to Statistics for the Social Sciences*, 2e édition, Londres. 1954 ; DORNBUSCH (Sanford M.), SCHMID (Calvin F.). *A Primer of Social Statistics*, New York, 1955.

²⁴⁶ Voir par exemple l'étude de Mattei DOGAN et Peter CAMPBELL, « Le Personnel ministériel en France et en Grande-Bretagne (1945-1957) ». *Revue française de science politique*, avril-juin 1957, pp. 313-345, et octobre-décembre 1957, pp. 793-824. Les tableaux, de facture relativement simple, que comporte cette étude donnent de ce problème important, une vue claire que l'on chercherait en vain dans des traités de droit constitutionnel, si volumineux soient-ils.

que ont pu, en fonction des séries disponibles. puiser dans cet outillage d'une haute précision. L'une des techniques qu'ils ont le plus exploitée est celle de la corrélation qui permet de mesurer le degré de similitude, en grandeur et en sens, des variations entre les valeurs correspondantes de deux caractères : ou, en termes plus simples, de comparer les variations relatives de deux ou plusieurs phénomènes : ainsi étudiera-t-on, et le cas échéant exprimera-t-on par des coefficients appropriés, le degré de corrélation entre la structure sociale de la population et les résultats électoraux.

On ne saurait envisager d'indiquer ici les divers aspects du système politique susceptible de faire l'objet d'une telle analyse. Au surplus, les données numériques existantes ne sont pas toujours les mêmes selon les pays. De nombreux phénomènes peuvent certes, relever de la méthode statistique dès que les indications chiffrées qui les expriment sont rassemblées et rendues publiques. Soit l'étude de la fonction publique : elle sera plus significative au point de vue de l'explication politique si le gouvernement dispose de statistiques concernant le nombre exact des agents publics (et ses variations dans le temps), leur répartition fonctionnelle et géographique, leur classification sur l'échelle des traitements, leur origine sociale et leur niveau d'instruction... Malheureusement, l'expérience montre que même dans les États les plus avancés de telles données (spécialement celles d'ordre sociologique) n'existent pas toujours : il arrive même que l'on éprouve de sérieuses difficultés à établir simplement le chiffre global des agents au service de l'État et des collectivités secondaires ²⁴⁷.

Jusqu'à présent, ce sont les statistiques électorales qui ont fait l'objet de la plus large utilisation en science politique. Au moins dans les pays à traditions administratives solides, on dispose souvent de séries qui remontent assez loin dans le temps : cependant, les résultats ne sont pas toujours établis selon des critères qui répondent aux besoins de l'analyse électorale. Ainsi les chiffres présentés ne sont-ils pas, dans de nombreux cas, décomposés selon les unités territoriales que le chercheur croit nécessaire de retenir en vue de l'explication : situation fréquente pour les élections anciennes. On n'a pas besoin d'insister sur les difficultés qui

²⁴⁷ L'évolution des dimensions de la fonction publique est l'un des facteurs qui illustrent le mieux les transformations de la structure gouvernementale. À titre d'exemple, voir ABRAMOVITZ (Moses). ELIASBERG (Vera F.), *The Growth of Public Employment in Great Britain*, Princeton, 1957.

résultent des transformations dans l'assiette géographique des circonscriptions, des changements dans les étiquettes partisans, de la réalisation de coalitions et listes communes, etc. Le seul dépouillement des statistiques présente en la matière infiniment plus d'obstacles et de pièges qu'on ne se l'imagine généralement. Nous nous bornons par ailleurs à signaler qu'on ne rencontre pas un accord total sur le mode d'emploi de ces données : par exemple, faut-il raisonner sur le nombre des votants ou, comme le souhaite François Goguel (à juste titre pensons-nous), sur celui des inscrits ? Faut-il employer des pourcentages bruts ou des indices établis en fonction de ces pourcentages comme le préconise Claude Leleu ²⁴⁸ ?...

L'étude systématique des élections au moyen de la statistique a permis d'éclairer de façon appréciable les problèmes du comportement électoral (au moins sous l'angle de ses déterminants sociaux). Les sondages, on le montrera dans la prochaine rubrique, ont amélioré la situation en permettant de saisir avec plus de précision les liens qui existent entre le choix de l'électeur et les divers éléments qui semblent le commander ou l'inspirer. Ils ont au surplus élargi les possibilités de comparaison entre les phénomènes observés, en donnant un contenu relativement précis à des variables pour lesquelles des séries statistiques complètes ne sont pas disponibles (répartition des électeurs par catégorie des revenus). On dispose donc en divers pays, comme résultat de cette analyse quantitative, d'un ensemble intéressant de constatations et même, dans certains cas, d'uniformités ²⁴⁹. L'étude permet parfois de découvrir un phénomène inattendu : comme celui d'un « bureau-témoin » dans le 15^e arrondissement de Paris dont les résultats, pour la pé-

²⁴⁸ « Pour une nouvelle méthode d'analyse des statistiques électorales ». *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1955, pp. 609-615. Voir l'application faite par l'auteur de son système au département de l'Isère dans l'ouvrage collectif déjà cité, *Les Élections du 2 janvier 1956*, pp. 369-395.

²⁴⁹ Par exemple, le tableau des 200 « finding or generalization » résultant des grandes enquêtes de sociologie électorale aux États-Unis depuis celle du comté d'Erié (1940) jusqu'à celle d'Elmira. New York (1948), dans BERELSON (Bernard), LAZARFELD (Paul), McPHEE (William N.), *Voting. A Study of Opinions Formation in a Presidential Campaign*, Chicago, 1954, pp. 333-347. Pour la Grande-Bretagne, voir en particulier l'intéressante étude de John BONHAM, *The Middle-Class Vote*, Londres, 1954. Pour des réserves sur l'analyse quantitative du comportement électoral, consulter BUTLER (David), *The Study of Political Behaviour*, op. cit., chap. 4.

riode 1951 à 1957, ont toujours été en concordance (jusque dans les pourcentages de voix attribués aux divers partis) avec ceux de la rive gauche tout entière ²⁵⁰.

Il est habituel d'exprimer un doute poli sur la valeur même des statistiques : les boutades les plus connues conservent toujours leur prestige. On n'a pas besoin de dire que la critique des sources est la première tâche de l'analyste, que les données en cause émanent des services gouvernementaux ou de groupements privés. Le repérage des erreurs conscientes ou involontaires n'est pas toujours aisé. Il est au surplus très rare que les auteurs d'une statistique aient soin de préciser son degré d'approximation : trop de services administratifs élèvent encore le « coup de pouce » à la hauteur d'un principe. Enfin, dans bien des cas, l'inadaptation au travail scientifique d'un document chiffré provient de l'incertitude ou du caractère trop lâche des catégories adoptées pour le recensement. Ainsi en va-t-il souvent dans les études qui portent sur l'origine sociale et les occupations professionnelles antérieures des parlementaires : des indications telles que chef d'entreprise, directeur de société, paysan, fonctionnaire... ne permettent pas de pousser l'effort aussi loin qu'il serait souhaitable.

Mais il y a plus. Il arrive qu'une étude statistique de contenu très rigoureux repose sur une ou plusieurs conventions de départ, dont la légitimité conditionne les résultats. En voici deux exemples. Étudiant le comportement électoral des paysans en France, Joseph Klatzmann raisonne sur le nombre de voix obtenues par chaque liste dans tous les cantons ne comportant que des communes rurales et comptant 70% au moins d'agriculteurs. Ce faisant, il ne tient pas compte de l'existence de « non-agriculteurs » en proportion appréciable dans les cantons considérés. Pour justifier sa position, Klatzmann déclare qu'à l'exception de « cas particuliers » la distribution des opinions dans un canton rassemblant environ trois quarts d'électeurs paysans est très voisine de celle des seuls paysans ²⁵¹.

Deuxième exemple : en vue d'établir la corrélation entre les structures sociales et la distribution des voix en Belgique, Smet et Evalenko, considèrent comme représentative de la structure sociale la répartition de la population masculine ac-

²⁵⁰ BODIN (Louis). TOUCHARD (Jean), « L'Élection partielle de la Ire circonscription de la Seine », *Revue française de science politique*, avril-juin 1957, pp. 271-313 (310-311 pour le bureau témoin).

²⁵¹ « Comment votent les paysans français ». *Revue française de science politique*, mars 1958, pp. 13-41.

tive ²⁵². C'est, en un certain sens, admettre que le vote féminin ne modifie pas sensiblement la distribution des suffrages entre les divers partis (ce qu'ils paraissent tenir pour vraisemblable en Belgique). Même s'il n'en était pas ainsi, l'erreur entraînée par ce choix serait, d'après eux, moindre que celle résultant d'une statistique de la population féminine active qui, par suite de divers facteurs (rôle des femmes dans l'agriculture), reste inadéquate. Dans la mesure où le chercheur explicite ces conventions en les motivant, il est généralement simple d'apprécier la portée de son travail : mais la nécessité de ces réserves préalables n'est pas toujours perçue par les intéressés.

Autre point encore plus délicat : il est fréquent de comparer une donnée numérique relativement précise (les suffrages accordés aux différents partis) avec un phénomène qui constitue une catégorie intellectuelle (les classes sociales). Dans ce cas, le rapprochement s'effectue en réalité entre les données considérées et un certain nombre d'indicateurs (échelle des revenus ou tableau des occupations) dont on considère qu'ils expriment correctement le phénomène retenu ²⁵³. Il est possible que les indicateurs choisis possèdent une précision statistique satisfaisante : mais l'appréciation du résultat final est entièrement fonction du jugement sur la convention adoptée.

En conclusion de cette rubrique, on évoquera le problème de la représentation cartographique des phénomènes politiques, à laquelle la formulation quantitative donne une impulsion certaine. L'établissement de cartes n'est pas un passe-temps superflu comme l'estiment encore certains, d'ailleurs de plus en plus rares. Non seulement la carte permet de saisir facilement le phénomène exposé : mais de plus leur comparaison peut fournir un point de départ à des recherches nouvelles. Enfin on ne saurait négliger l'influence de la figuration cartographique sur l'opinion. Sous l'impulsion d'André Siegfried, l'analyse électorale française a toujours attaché, à juste titre, une grande importance à ce problème : l'une de ses difficultés est la contradiction entre la volonté du spécialiste de présenter sur une même carte le maximum de phénomènes, et le souhait du cartographe de ne pas établir un do-

²⁵² *Les Élections belges*, op. cit., pp. 54-59.

²⁵³ Voir les pertinentes observations de BIRCH (A.H.), CAMPBELL (Peter), MACKENZIE (W.J.M.), « Partis politiques et Classes sociales en Angleterre », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1955, pp. 772-798.

cument surchargé et, partant, incompréhensible. Il est souhaitable que des efforts soient accomplis pour perfectionner ces techniques et en étendre l'application à d'autres phénomènes que les résultats électoraux ²⁵⁴.

• *DU COMPTAGE TOTAL À L'ÉCHANTILLONNAGE : LES SONDAGES*

On a déjà présenté au chapitre précédent la notion d'échantillonnage et montré que la technique dite du sondage constituait l'une de ses applications. Elle a parfois mauvaise presse. Il est aisé d'évoquer le cas de l'échantillon américain prié de donner son avis sur une loi entièrement imaginaire (un certain *Metallic Metals Act*). Les intéressés prirent une position décidée à concurrence de 70%. On peut aussi mentionner l'exemple de la progressivité fiscale : lors d'un premier sondage, les personnes interrogées portent sur cette notion des jugements précis, cependant qu'un second révèle que la plupart n'avaient aucune idée de son contenu. Enfin, on met volontiers en avant les échecs spectaculaires lors de certaines prédictions électorales (l'élection présidentielle de 1948 aux États-Unis : M. Truman contre Gallup...) On pourrait multiplier les exemples. Disons tout de suite qu'il n'y a pas dans ces critiques le plus léger motif de renoncer au sondage, cet instrument irremplaçable pour le développement des sciences sociales. Il s'agit simplement d'en faire un usage correct. Sans avoir la place d'en traiter, on voudrait au moins évoquer les principaux problèmes que pose cette utilisation ²⁵⁵.

²⁵⁴ Voir sur le problème, Georges DUPEUX, *Le Comportement électoral*, op. cit., pp. 288-290, et François GOGUEL, *Initiation aux recherches de géographie électorale*, op. cit. Consulter également le procès-verbal d'un colloque de sociologie électorale (organisé par le Centre d'études scientifiques de la politique intérieure). Paris, 1948. pp. 60-66. Récemment, deux jeunes chercheurs attachés à la Fondation nationale des sciences politiques, J.-M. COTTERET et C. EMERI, ont proposé une nouvelle méthode de figuration qui a en particulier l'avantage de faire ressortir avec précision la puissance électorale des partis politiques : « Essai de représentation des forces politiques », *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1957, pp. 594-625 (avec des observations préalables de Maurice DUVERGER).

²⁵⁵ Pour une étude élémentaire des sondages, voir l'excellent article « Sondages », d'Alain GIRARD, dans le *Dictionnaire des sciences économiques*, tome

1. PROBLÈMES GÉNÉRAUX. - D'abord la composition de l'échantillon. Les procédés employés ont fait au cours des dernières années l'objet de perfectionnements constants, le calcul mathématique le plus complexe accompagnant et vérifiant les intentions souvent empiriques de praticiens. En très gros, on en distingue deux variétés : l'échantillonnage au hasard (qui, au sens rigoureux du terme, est souvent difficile à réaliser), et l'échantillon par stratification préalable, qui revient à reconstituer une véritable population miniature. Le point important est qu'il est possible de calculer les erreurs dues au hasard du choix des échantillons et ainsi d'apprécier a posteriori la précision du sondage (ce qui, par contre, n'est pas possible pour les erreurs dues à une base imparfaite : par exemple, emploi de listes incomplètes). L'échantillon est établi en fonction du but de chaque enquête, du degré de précision cherché et aussi du montant des moyens financiers disponibles.

La rédaction du questionnaire ensuite. C'est évidemment un point capital car beaucoup des reproches adressés à cette technique proviennent d'erreurs ou de maladresses dans la formulation des questions (et même dans l'ordre selon lequel elles sont posées)²⁵⁶. Ces défauts sont aujourd'hui bien connus et il est possible de les éviter largement par une rédaction attentive. Quelques consignes ont une importance particulière : éviter les termes difficilement compréhensibles au non-technicien (le public sait-il ce qu'est un groupe de pression ou un *lobby* ?) ; écarter les questions sur lesquelles, pour des raisons diverses, les personnes interrogées

II, Paris, 1958. Voir aussi Roger GIROD, *Attitudes collectives et Relations humaines*, op. cit., pp. 166-182. Pour une étude plus poussée, voir STOETZEL (Jean), *Théorie des opinions*, Paris, 1943. et *Les Sondages d'opinion publique*, Paris, 1948. Consulter aussi : YATES (Franck), *Méthodes de sondage pour recensement et enquêtes*. Paris, 1951. Sur l'échantillonnage, voir THIONNET (P.). « Les Méthodes mathématiques dans les sondages d'opinion publique ». *Bulletin international des sciences sociales*, 1954, no 4, pp. 718-747, et KISH (Leslie), « Selection of the Sample », *Research Methods in the Behavioral Sciences*, op. cit., pp. 175-239. Consulter enfin l'ensemble d'études « Recherches sur l'opinion publique » publiées dans le *Bulletin international des sciences sociales*, 1953, Do 3, pp. 497-613 (en particulier bibliographie des travaux relatifs à l'opinion publique 1945-1953 et liste des organismes de recherche).

²⁵⁶ On trouvera un excellent exposé des principales erreurs commises dans EYSENCK (H.J.). *The Psychology of Politics*, op. cit., pp. 50-65.

ne sont pas en mesure d'avoir un avis significatif ; lutter contre les tournures vagues et confuses ; repousser la tentation de formules qui préjugent du problème posé et ne laissent guère à l'interlocuteur la possibilité d'exprimer une opinion différente de celle du rédacteur du questionnaire ; se garder des termes qui provoquent inévitablement une association d'idées avec un mythe ou un « stéréotype », etc. Il est souvent utile de préciser les deux branches d'une alternative, car l'expérience montre que le public n'est pas toujours capable de dégager celle qui ne lui est pas expressément posée. On comprend que dans les cas où le thème considéré est mal connu ou complexe, une enquête pilote (portant au besoin sur un petit nombre de personnes) soit particulièrement utile.

Quant au contenu des réponses, il convient de distinguer selon que la question posée est de type « ouvert » ou « fermé ». Dans ce dernier cas, qui correspond à la conception habituelle du sondage, le sujet est prié d'effectuer un choix tranché par « oui » ou « non » (avec la possibilité évasive du « je ne sais pas »). Par contre, dans la question « ouverte », on lui laisse le moyen d'exprimer un point de vue qui peut être nuancé : le sondage se rapproche alors beaucoup de l'interview (supra, technique de l'observation).

La réalisation pratique du sondage enfin. Nous retrouvons ici des problèmes déjà examinés lors de l'étude générale de l'observation. D'abord la position de l'enquêteur : sa bonne foi et son impartialité sont nécessaires (et d'autant plus difficiles à obtenir, à l'état total, que l'on passe de la question « fermée » à la question « ouverte »). Mais on doit aussi tenir compte des effets de l'enquête sur l'enquêté. Que penser de la sincérité des réponses obtenues ? Tout dépend de la nature des interrogations : les deux extrêmes étant les questions strictement objectives et de vérification individuelle facile (nombre d'enfants) et les questions subjectives concernant les opinions et plus généralement l'inclination du sujet. Divers exemples permettent de douter qu'elle soit toujours assurée. Ainsi, dans une expérience américaine portant sur la question : « Pensez-vous que les juifs aient trop de pouvoir et d'influence dans le pays ? » 56% des personnes interrogées répondent « oui », mais la question ayant été posée une seconde fois à bulletin secret, le pourcentage s'éleva à 66% ²⁵⁷.

²⁵⁷ Rapporté par EYSENCK, op. cit., p. 66.

Ce risque n'est pas contestable, spécialement dans les cas où le sujet s'imagine ou redoute qu'une réponse franche ne diminue son prestige auprès de l'enquêteur. Il n'est pas non plus insurmontable, la rédaction du questionnaire devant être assurée de manière à éviter dans toute la mesure du possible ce type de situation. Il est possible enfin que la sincérité varie selon les cultures et l'accoutumance du public à ce type d'enquête. Autre danger : le sujet répond bien de façon sincère, mais il s'agit d'un état passager susceptible de se modifier à la première incitation extérieure : ainsi le sondage reviendrait-il à prendre un instantané ²⁵⁸.

Autre problème : le refus de répondre aux questions posées. Il serait grave, si l'on établissait que cette position est le fait habituel d'un groupe déterminé de la population. Selon certaines enquêtes américaines, les refus seraient proportionnellement plus fréquents chez les personnes âgées, les gens pauvres, les femmes et les habitants des grandes villes : il ne semble pas qu'on puisse attribuer à ces observations une portée générale. Beaucoup de techniciens estiment que les attitudes négatives ne compromettent pas la validité du sondage : on peut en tout cas tenter d'en apprécier l'influence, après coup, lors du calcul de la précision de l'opération.

La technique du sondage a fait l'objet de nombreuses critiques scientifiques et suscité, notamment chez les psychologues, de nombreuses réticences ²⁵⁹. On doit distinguer deux questions :

Premier problème : le sondage est-il en lui-même un instrument de mesure satisfaisant, indépendamment de l'objet auquel il s'applique (qualité que certains spécialistes anglo-saxons appellent la *reliability*) ? Pour l'établir définitivement, il conviendrait de montrer en particulier soit que les mêmes personnes interrogées par deux enquêteurs différents font exactement les mêmes réponses, soit que les personnes interrogées successivement par le même enquêteur (avec un intervalle assez bref pour éviter une modification d'opinion réelle) témoignent chaque fois de dispositions identiques. Le panel n'est pas en cause puisqu'il a précisément pour but d'évaluer l'effet d'une incitation extérieure (dans le cas précédemment cité, la campagne électorale) : il s'agit ici, par hypothèse, d'une situation dans la-

²⁵⁸ Voir l'exemple donné par Alfred SAUVY, *L'Opinion publique*, Paris, 1956, p. 42.

²⁵⁹ On en trouvera un exposé particulièrement sévère chez EYSENCK, *op. cit.*, pp. 71-82.

quelle les positions prises ou les faits allégués la première fois ne sont pas censés avoir varié sous des causes externes.

Or diverses expériences ont conduit à douter que la *reliability* sous ces divers aspects soit parfaitement assurée. Constatation inquiétante : les divergences constatées dans les cas étudiés portent aussi bien sur des faits matériels (possession d'un téléphone) que sur des opinions subjectives. Ainsi le coefficient de stabilité serait-il loin d'être parfait. Autre aspect du problème : la consistance interne du procédé. Pour l'éprouver, on a posé aux mêmes sujets deux questions relatives à un même objet, mais rédigées de façon quelque peu différente. Là aussi, on a observé des divergences susceptibles de provoquer des craintes quant à la valeur de l'instrument.

Seconde question : la validité du sondage. Elle est indépendante de la première au sens où on peut concevoir qu'un bon instrument fonctionne mal en raison de la nature du phénomène auquel on l'applique. À proprement parler, la démonstration de la validité supposerait qu'après avoir effectué le comptage partiel on se livre à un comptage total qui confirmerait ou infirmerait la valeur fournie par le sondage. Or, s'agissant des phénomènes sociaux on a peu d'expériences de ce genre ou plutôt on n'en a qu'un type dont les résultats à première vue, ne semblent pas particulièrement concluants : les prédictions électorales.

Certes, il existe des pays où les élections confirment assez exactement les sondages : la Grande-Bretagne paraît en être le meilleur exemple. Ailleurs, les résultats sont beaucoup moins nets (notamment aux États-Unis). On en tire souvent argument contre la validité des sondages : il n'est pas certain que le raisonnement soit correctement fondé.

D'abord dans certains cas, les erreurs de prédiction résultèrent d'erreurs techniques graves qui ont pu être repérées après coup : très important à cet égard est l'examen de conscience des *pollsters* américains après l'échec de 1948 ²⁶⁰. D'autre part, il n'est pas certain que l'on ne s'abuse pas un peu sur la portée de l'opération. Le sondage nous donne seulement une photographie de l'opinion à un jour précédant l'élection d'où nous déduisons (ou d'où l'on déduit pour nous) que la

²⁶⁰ Le document de base est le rapport préparé par le comité spécial désigné par le Social Science Research Council pour étudier le problème : *The Pre-Elections Polls of 1948*, New York, 1949.

consultation réelle se déroulera conformément au schéma dégagé. Se trouve-t-on fondé en logique, s'il existe une divergence, à dire que l'estimation était fautive au moment de son établissement ? On ne pourrait le soutenir qu'en affirmant l'impossibilité d'une modification des opinions durant l'intervalle (même très court) qui sépare le sondage de l'élection proprement dite. Certes, la stabilité des attitudes électorales d'une large partie de la population semble acquise : mais est-on certain d'avoir réussi à intégrer dans le calcul l'action éventuelle des électeurs indécis ?

On peut prendre la question d'un point de vue plus technique. La théorie de l'échantillonnage suppose que l'on choisisse les personnes interrogées dans un univers parfaitement connu ; or, celui des électeurs effectifs l'est-il par avance ? Le niveau de l'abstention n'est-il pas pour partie un phénomène accidentel en liaison, par exemple, avec la qualité du temps ? Un soleil éclatant ou une pluie torrentielle n'aboutiront-ils pas également à éloigner des urnes des électeurs ayant pourtant manifesté de façon ferme l'intention de voter quelques jours auparavant ? Bien d'autres facteurs sont susceptibles d'intervenir pour empêcher que l'élection traduise exactement l'état des préférences manifestées un jour déterminé par un échantillon d'électeurs. Autrement dit, il ne semble pas que l'on puisse, à partir d'« erreurs » dans la prédiction, tirer des conclusions irréfutables contre la validité des sondages.

Nous avons tenu à insister sur ces objections précisément dans la mesure où il nous semble que le sondage est un procédé de travail indispensable. Peut-être n'est-il pas sous l'angle de la *reliability* et de la validité l'instrument de précision dont souhaite disposer le psychologue pour fonder un examen des attitudes. Mais du point de vue sociologique, il n'en va pas nécessairement ainsi : il n'y a rien de commun entre les informations, même imparfaites, qu'il procure et l'imprécision (ou l'absence totale) de renseignements sur des phénomènes de masse quand on se limite à l'observation directe. Il est clair que cette technique en passant de l'évaluation de données objectives (chiffre d'une population) à celle d'opinions et d'impressions subjectives se complique et perd de sa portée. On ne saurait y renoncer sans avoir trouvé mieux.

2. APPLICATIONS. - Elles sont multiples. Nous voudrions souligner ici l'un des services les plus importants que le sondage peut rendre à la science politique : l'amélioration de l'analyse des partis ²⁶¹.

C'est un fait que dans l'ensemble, la connaissance sociologique des partis demeure médiocre. De nombreuses formations en France, mais aussi dans beaucoup d'autres pays, ne possèdent pas elles-mêmes les données qui en permettraient l'étude : les détenant, elles éprouvent généralement les plus vives réticences à les communiquer au chercheur. Dans l'état actuel des choses, le sondage d'opinion publique paraît être le seul moyen disponible de surmonter ces obstacles. On peut, semble-t-il, en attendre trois types de services ²⁶².

D'abord, des informations sur le niveau de la participation à la vie de ces organismes. Trop souvent, on raisonne comme si le choix électoral constituait pour le citoyen la seule façon de s'intéresser à la politique. C'est évidemment l'aspect le plus facile à saisir, mais ce n'est pas le seul et d'aucuns pensent même que ce n'est pas le plus important : notons que déjà le sondage peut éclairer sur les motifs de l'abstention le jour d'un vote et apporter des matériaux à l'établissement d'une typologie qui fait encore défaut. Cette technique est également susceptible de nous fournir des éléments d'information sur des données dont l'évaluation reste très confuse sinon inexistante : la contribution personnelle apportée au parti (en argent ou en services : collage d'affiches...), l'assistance aux réunions, l'effort accompli pour gagner de nouveaux adhérents ou électeurs.

De ces observations on peut dégager - et tenter de mesurer une sorte de dimension temporelle de l'attachement partisan depuis l'électeur qui se décide le matin du vote jusqu'au militant inébranlable, tout au long de son existence. Il est aussi permis d'en attendre, à l'inverse, une meilleure connaissance des mobiles du désintéressement à l'égard de la vie politique dont on a toutes raisons de penser qu'il est profond, l'acte électoral n'étant qu'une manifestation éphémère. Naturel-

²⁶¹ Voir l'ensemble d'informations sur les partis politiques italiens (sujet fort mal étudié en Italie même) procuré par les sondages de l'Institut d'étude de l'opinion publique de ce pays. LUZZATO FEGIZ (Pierpaolo), *Il Volto sconosciuto dell'Italia. Dieci anni di sondaggi Doxa*, Milan, 1956, pp. 441-531.

²⁶² Nous nous inspirons sur ce point d'une communication inédite présentée par Jean STOETZEL au 3^e congrès de l'Association Internationale de science politique (Stockholm, septembre 1955).

lement, le sondage sera conçu de façon à permettre l'interprétation de ces constatations en termes de diverses variables (âge, sexe, degré d'instruction, niveau économique-social, pratique religieuse).

Par là on passe aisément au second type de service : la composition de la clientèle des partis, ou si l'on préfère, les raisons du choix partisan. À partir des opinions exprimées, il est possible d'établir des associations statistiques avec les divers facteurs sociaux que l'on vient de mentionner. L'enquêteur demandera aux sujets interrogés les indications nécessaires à cet effet ou, le cas échéant, sera prié de les établir lui-même (classement en quelques grandes catégories de niveau de vie apparent). C'est de cette façon que l'on a pu analyser le comportement électoral des femmes. la législation ou simplement l'usage, empêchant généralement l'utilisation d'urnes séparées ²⁶³. Sans doute, le sondage vaut-il surtout pour les facteurs sociaux de la préférence partisane, mais il apporte aussi des éléments sur le plan des motivations psychologiques : par exemple, le degré de confiance accordé par le citoyen au parti de son choix. Il est acquis que ce sentiment est variable chez les individus qui adhèrent à un même parti ; de plus, l'analyse révélera que les formations partisans, comme un tout, sont plus ou moins bien partagées de ce point de vue.

Enfin, le troisième service qui découle des précédents est de permettre l'étude comparée des divers partis, non plus comme aujourd'hui sur le fondement de leur structure formelle (ce qui est d'ailleurs important), mais dans leur cadre social et peut-être demain, dans leur contexte socio-psychologique. Il n'est pas interdit de penser qu'en s'améliorant, les procédés de sondage permettront de dégager les fluctuations et de marquer les seuils d'où résultera une connaissance du phénomène partisan sous son aspect évolutif.

On n'aura pas besoin d'insister sur les difficultés d'une telle étude et les imperfections inévitables qu'elle comporte et conservera longtemps. Tous les problèmes évoqués dans l'analyse générale se retrouvent ici. Par exemple, la *reliability*. Soit le classement en quelques grandes catégories de revenus apparents, réalisé par l'enquêteur lui-même (procédé obligatoire dès que les sujets intéressés éprouvent

²⁶³ Voir par exemple le sondage sur la participation des femmes françaises à la vie politique effectuée en juin 1953 pour le compte de l'Unesco par l'Institut français d'opinion publique (I.F.O.P.), dans DUVERGER (Maurice), *La Participation des femmes à la vie politique*, op. cit., pp. 165-206.

une quelconque répugnance à déclarer leurs revenus) : des expériences ont montré que deux enquêteurs agissant isolément n'adoptaient pas les mêmes solutions et même qu'un seul enquêteur, refaisant l'enquête après un court délai, ne choisissait pas nécessairement des positions identiques aux premières. La question de la sincérité des réponses ne saurait non plus être passée sous silence. Cependant, l'ordre de grandeur à respecter pour que de telles recherches soient utiles est relativement plus large que celui toléré par le psychologue. Et surtout il ne semble pas qu'un choix sur la technique à utiliser soit réellement ouvert si l'on veut obtenir des résultats appréciables dans un intervalle de temps relativement court ²⁶⁴.

L'objet de tels sondages n'est pas la prédiction de résultats électoraux (encore que les connaissances acquises puissent améliorer la réalisation de ceux qui se proposent un tel but). Ils peuvent intervenir à n'importe quel moment (étant entendu que des questions ayant trait à la vie politique sont susceptibles d'être incorporées dans un sondage à objet principal différent). On les place parfois après des élections générales à un moment où les souvenirs de l'électeur sur cette consultation sont encore assez frais. Le plus important de ce type réalisé en France a pris place quelques-mois après les élections législatives du 17 juin 1951, en février-mars 1952 ²⁶⁵. La Fondation nationale des sciences politiques a réalisé un sondage post-électoral immédiatement après la consultation électorale du 2 janvier 1956 ²⁶⁶.

²⁶⁴ Pour une autre Présentation du problème, voir le rapport d'une conférence tenue en avril 1955 à l'Université du Michigan : WHITE (John P.). *The Role of Public Opinion Polls in the Study of Political Parties*. Ann Arbor (ronéographié).

²⁶⁵ Les résultats de cet important sondage réalisé par l'I.F.O.P. ont été publiés sous le titre « Les Attitudes politiques des Français », dans la revue *Sondages*, vol. 14, no 3. 1952, 104 p. Voir les résultats qu'en a tirés Georges ROTVAND dans une étude fort Intéressante : « Sociologie électorale du communisme français ». Bulletin de la Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales, 15 mars 1957. no 672. 62 p. (ronéographié). Voir aussi le sondage sur la gauche, réalisé du 16 avril au 31 mai 1954. par l'Institut français d'opinion publique dans le numéro spécial déjà cité de la revue *Temps modernes*, pp. 1 576-1625 (enquête strictement parisienne, l'échantillon utilisé d'un total de 208 personnes n'ayant pas de caractère représentatif).

²⁶⁶ Les éléments en ont été publiés par STOETZEL (Jean) et HASSNER (Pierre). « Résultats d'un sondage dans le premier secteur de la Seine ». dans l'ouvrage collectif déjà cité, *Les Élections du 2 janvier 1956*, pp. 199-253. On

Un obstacle considérable de ce type d'observation est son coût relativement élevé : il est difficile d'envisager que les sciences sociales puissent se développer convenablement sur la base artisanale où on tente encore de les confiner.

L'une des conséquences les plus appréciables des sondages est d'accroître la masse des données quantitatives disponibles pour l'analyse politique. Ainsi sont traduits en données chiffrées des phénomènes qui à première vue n'apparaissent pas mesurables. Mais d'autres techniques ont été employées à la même fin.

• PRÉSENTATION QUANTITATIVE DE DOCUMENTS NON CHIFFRÉS

On a déjà souligné la valeur considérable pour l'explication politique de l'analyse des processus et moyens d'information. Il existe à cet égard un vaste ensemble de matériaux - articles de journaux, ouvrages, films... - dont la richesse et la variété ne cessent de croître. Beaucoup de ces documents sont aisément accessibles mais, faute d'un instrument approprié, leur interprétation politique demeure le plus souvent superficielle et fragmentaire : de façon générale, les procédés habituels de dépouillement ne permettent guère d'en tirer les éléments significatifs. L'objet propre de l'analyse de contenu (*content analysis*) est précisément d'introduire plus de rigueur et de systématisation dans l'exploitation de ces sources documentaires ²⁶⁷.

observera sans surprise excessive que 20% des personnes interrogées ont refusé de dire pour quelle liste elles avaient voté lors de la consultation du 2 janvier. Ce pourcentage considérable témoigne des difficultés de l'analyse politique en France.

²⁶⁷ L'analyse de contenu a fait l'objet d'une littérature considérable. On peut partir de BERELSON (Bernard). *Content Analysis in Communication Research*, Glencoe (Ill.), 1952, qui, après une présentation systématique de cette technique établit un inventaire des principaux travaux qui lui ont été consacrés et fournit une bibliographie copieuse. Pour la science politique l'ouvrage de base demeure LASSWELL (H.D.), LEITES (N.), *Language of Politics : Studies in Quantitative Semantics*, op. cit. Une bonne présentation d'ensemble est due à la plume de MC GRANAHAN (D.V.). « Content Analysis of the Mass Media of Communication », dans l'ouvrage cité : *Research Method in Social Relations*, Part II, pp. 539-560.

Cette technique est parfois présentée de façon rudimentaire, sinon caricaturale. On en fait par exemple un simple comptage statistique (nombre d'utilisations d'une expression ou de lignes consacrées à un thème, dans un journal ou un ensemble de journaux : ainsi l'« unité d'action » dans la presse communiste). Il est vrai, certes, que l'acte de compter est un aspect essentiel de ce procédé qui prend dès lors figure d'instrument quantitatif. Mais l'opération arithmétique n'est pas une fin en soi. Elle trouve sa justification dans l'idée que les symboles utilisés sont bien représentatifs des préoccupations ou du système de valeurs effectif d'un groupe (et éventuellement d'un homme, si le travail porte sur des documents individuels : discours...) Dès lors, l'analyse de contenu s'insère nécessairement dans un processus d'interprétation qui lui donne toute sa portée et, en même temps, empêche de la considérer comme une traduction purement mécanique des particularités figurant dans les documents examinés.

Le point est important. Divers théoriciens ont tendance à assimiler l'objectivité au calcul quantitatif. Ainsi l'emploi du comptage permettrait-il d'écarter de la recherche en sciences humaines l'équation personnelle du chercheur. Certes, l'arithmétique impose des servitudes dont il n'est pas question dans un raisonnement littéraire. Mais c'est un simple outil dont la logique propre ne s'étend ni à l'hypothèse initiale ni à l'interprétation finale : utilisé dans des conditions correctes, il améliore la première et renforce la seconde, sans supprimer aux deux extrémités des processus la responsabilité propre de l'analyste. Cette observation est valable pour l'ensemble des techniques quantitatives : elle s'applique particulièrement à l'analyse du contenu comme va nous le montrer l'étude sommaire de l'une des applications les plus ambitieuses qui en ait été tentée.

Il s'agit de l'essai entrepris, sous l'inspiration d'Harold Lasswell, pour mesurer les transformations idéologiques de notre temps ²⁶⁸. L'idée de départ est que nous traversons actuellement une phase « révolutionnaire » (le terme de révolution étant pris au sens d'une série de changements qui modifient de façon drastique les conditions de l'existence humaine). Or, dans la conception de Lasswell, il est possible d'étudier un tel mouvement en déterminant les modifications survenues dans la composition des élites et le vocabulaire qu'elles utilisent. Laissant de côté le

²⁶⁸ Voir en particulier l'étude d'Ithiel de SOLA POOL (en collaboration avec Daniel LERNER, Harold LASSWELL...). *The « Prestige Papers » : A Survey of Their Editorials*, Stanford, 1952.

premier de ces points, on constate que cet auteur fait de la configuration des symboles dans l'esprit des hommes une sorte d'index général des bouleversements révolutionnaires. C'est à ce moment du raisonnement que l'analyse de contenu va intervenir pour donner corps à l'hypothèse.

Les chercheurs responsables de cette enquête ont estimé possible de déterminer les changements dans les symboles par un dépouillement systématique des journaux lus par l'« élite » (*prestige papers* : Times, New York Times, Temps, Izvestia...) et des discours prononcés par les chefs de gouvernement. Ils ont ainsi établi une liste de 400 symboles idéologiques-clés de notre temps (démocratie, communisme, libre-entreprise, nationalisme...) : l'opération a naturellement comporté un comptage permettant de classer les éléments retenus par fréquence d'utilisation, mais on s'est également préoccupé de saisir la signification attachée à cet emploi.

Soit par exemple le terme de démocratie. Il s'agit de déterminer sa signification dans la pensée de ceux qui l'emploient. Pour cela, on examine les notions auxquelles il est associé dans les utilisations relevées. Si tel article indique que les paysans souhaitent une distribution des terres plus démocratique, cela revient à introduire dans la démocratie une notion d'égalité économique. Par contre, lorsque l'on se sert du terme à propos des procédures parlementaires ou de la loi électorale, on le conçoit comme une certaine forme d'organisation des pouvoirs publics. La prédominance statistique de tel ou tel de ces sens dans une culture, un journal, les discours d'un homme d'État permet de fixer la conception de la démocratie qui y prévaut. De façon générale, la recherche a montré qu'il existait trois interprétations de la démocratie représentées par les symboles du « gouvernement constitutionnel », de la liberté et de la participation des masses. Or, au XXe siècle, dans les textes étudiés, la part du premier ne cesse de décliner, le combat se livrant entre les deux autres. Leur audience relative varie selon le pays, les extrêmes se situant en France (accent sur la liberté) et en U.R.S.S. (accent sur les masses).

Voici quelques-uns des points qu'a fait ressortir la recherche. Il n'existe qu'un petit nombre de symboles faisant l'objet d'une utilisation massive. Leur chiffre tend à se réduire dans les régimes totalitaires où l'on note un net appauvrissement du vocabulaire politique : il en va de même, mais en proportion bien moindre, dans les pays démocratiques en temps de guerre. L'univers des représentations symboliques se modifie lentement, sauf en cas de rupture brutale avec l'ordre éta-

bli : la configuration des symboles subit alors une transformation profonde, sous réserve d'un retour offensif de mots de l'ancienne époque (l'utilisation accrue des mots patrie, État, famille dans les journaux soviétiques à partir des années 1940).

Autre phénomène intéressant : les-éditoriaux anglais apparaissent réticents dans la formulation de jugements relatifs aux symboles employés. Situation inverse dans le *Völkische Beobachter* dont la violence augmente au fur et à mesure des difficultés des nazis. Position intermédiaire dans *Novoe Vremia* (le journal tsariste) et *Le Temps* : des jugements sont émis, mais de façon ambivalente et incertaine (d'où les auteurs de l'enquête concluent que ces journaux ont peut-être contribué à l'affaiblissement politique des élites qui les lisaient et traduisaient en tout cas la « désintégration du système de valeurs » qui précède les bouleversements politiques).

On a insisté sur cette recherche parce qu'elle a été entreprise avec des moyens matériels très puissants et sur une base systématique. L'impression qu'en retiendra le lecteur est qu'il ne suffit pas d'utiliser un appareil mathématique complexe pour faire de la discipline politique une science exacte. Il n'est aucun point de cette enquête qui ne pourrait faire l'objet de contestations dans la mesure où, d'un bout à l'autre (hypothèses de départ, choix des journaux, conclusions tirées), on y rencontre des sélections conventionnelles et des positions idéologiques préétablies. Cependant, on y trouve aussi des éclaircissements utiles : d'où l'on peut conclure que si l'analyse de contenu est susceptible aujourd'hui rendre des services, c'est en intervenant pour permettre des vérifications plus limitées et partant, plus sûres.

On en a déjà cité plusieurs dans les précédents chapitres. En réalité cette technique peut être appliquée pour les objets les plus divers. Ainsi l'Unesco, préoccupée des entraves à la compréhension internationale que provoque l'orientation nationaliste (et parfois xénophobe) des ouvrages scolaires, a-t-elle mis au point un plan d'analyse de contenu de ces manuels, destiné à faire apparaître clairement cette tendance (et, au moins dans l'esprit de l'Organisation, à en atténuer progressivement l'ampleur). Au cours des dernières années, les experts américains ont minutieusement étudié la presse russe en vue de dégager l'image des États-Unis proposée au citoyen soviétique. Le plus souvent, l'effort de formulation quantitative porte sur les journaux et ouvrages (et généralement le document imprimé) : mais elle convient, avec les adaptations nécessaires, à toutes les formes de communication (y compris bien entendu l'interview). Il semble que son application

systématique aux films pourrait fournir des indications intéressantes. Cependant hors des États-Unis, le procédé est encore d'usage limité ²⁶⁹.

La préparation et la réalisation d'une analyse de contenu soulèvent des questions complexes que l'on n'a pas l'intention d'aborder ici. On mentionnera seulement les principales. Objet de la recherche : il est évidemment fonction du but visé et suppose que l'enquête envisagée a effectivement un sens quant au problème posé (liaison évidente dans certains cas, hypothétique dans d'autres). Choix des documents à analyser : s'agissant des journaux par exemple, on sera souvent obligé de se limiter à une sélection, sans disposer à cet effet des bases solides de l'échantillonnage statistique. Établissement des catégories destinées à recueillir les indications relevées : dans certains cas, on partira d'une classification préétablie qui facilite évidemment le travail du chercheur ; dans d'autres, il sera souhaitable ou inévitable de repousser la catégorisation après la recherche des données. Formulation quantitative : il s'agit de transformer si possible en valeurs chiffrées les indications recueillies. C'est probablement l'aspect le plus délicat et le plus contestable du travail. Supposons que l'on trouve dans la presse d'un pays, au cours d'une certaine période, un nombre déterminé de représentations symboliques favorables aux États-Unis et également un chiffre précis de symboles défavorables. La notion arithmétique qui s'en dégage est-elle suffisante ou faut-il tenter de la compléter (et ainsi de la nuancer) par diverses considérations qui fixeraient le poids relatif de chaque article (en particulier d'après l'audience dont bénéficie son auteur) ? On voit les difficultés et peut-être l'impossibilité de la tâche (autrement que sur la base de suppositions propices à une intrusion des jugements de valeur).

L'analyse de contenu est-elle un instrument de mesure satisfaisant ou, si l'on préfère, possède-t-elle la *reliability* ? Deux chercheurs (que pour simplifier, nous supposerons de même tendance idéologique) sont-ils susceptibles, dans le cadre d'une question déterminée, de tirer des éléments semblables d'un lot identique de journaux ? Il serait hasardeux de l'anticiper autrement qu'au niveau des opérations les plus élémentaires (fixation du nombre d'utilisations d'un mot spécifié par le plan d'enquête...) On n'a pas fait en cette matière les mêmes expériences que pour

²⁶⁹ L'une des rares études françaises disponibles est : BOULANGER (Jacques). « Les Allocutions radiodiffusées du président Mendès-France. Essai d'analyse du contenu », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1956, pp. 851-867.

les sondages : il est douteux que des divergences ne se manifestent pas dès qu'un problème d'interprétation se pose. Sans doute, le résultat pourrait-il être amélioré par une codification stricte des catégories et procédures à mettre en oeuvre. Cependant cet effort n'est-il pas lui-même conventionnel ? Une seconde équipe, travaillant aussi selon une « approche » rigoureuse, mais différente, parviendra-t-elle à des résultats analogues ?

Au total, ce procédé peut rendre des services : on en a des preuves. Et il serait souhaitable à ce titre qu'on l'utilisât plus fréquemment en France. Pourtant, il est nécessaire de prendre garde à sa signification. On ne mesure pas la ligne d'un journal comme la taille d'un individu ou l'état de la température. Certains ont reproché à cette technique de ne livrer qu'un aspect très partie] des phénomènes observés en les privant de leur aspect qualitatif. À côté des mots cités dans un éditorial, il y a aussi les inflexions de style qui ont bien leur importance²⁷⁰. La critique ne saurait être négligée. Non qu'il soit impossible à l'analyste de tenir compte de ces particularités : mais ne risque-t-il pas alors de perdre la précision qui, malgré nos réserves, résulte de cette technique et lui confère en tout cas son caractère original ?

Peut-être formulera-t-on un jugement équitable en disant qu'à l'heure actuelle le principal avantage de ce procédé d'analyse est de permettre au chercheur d'exprimer en termes relativement plus rigoureux des notions qu'il pressent ou obtient de façon vague après une lecture ordinaire. Ce serait en somme, dans le cadre de pensée adopté par le spécialiste, le moyen de renforcer la vérification. Doit-on en attendre le dégagement de perspectives nouvelles, l'émergence de relations originales ou plus modestement, des orientations de recherche utiles ?... Le pronostic n'est pas aisé : en tout cas, un perfectionnement marqué des procédures actuelles paraît indispensable pour que l'on puisse envisager de tels résultats. En attendant, on ne pourrait que jeter le doute sur la valeur de ce procédé en l'utilisant pour des synthèses prématurées.

Le contenu des journaux, revues, etc. n'est pas le seul élément qui intéresse la science politique.

²⁷⁰ Voir par exemple KRACAUER (S.). « The Challenge of Qualitative Content Analysis », *Public Opinion Quarterly*, hiver 1952-1953, pp. 631-642.

Une autre donnée de première importance est la composition de leur public. Sur ce point, la sociologie des communications livre dès maintenant des informations valables : elle est même parvenue à exprimer sur des bases assez sûres l'audience dont bénéficient les émissions radiophoniques. Mais l'analyse de contenu n'apporte guère de concours à cette recherche qui par contre, trouve dans le sondage un instrument utile ²⁷¹.

• LA MESURE DES ATTITUDES

On emploie ce terme pour se conformer à un usage assez courant un peu plus loin en tentera d'apprécier la portée de ce mot lorsqu'on l'utilise en sciences sociales. Jusqu'à présent, les travaux relatifs aux attitudes ont été quasi exclusivement le fait de psychologues et de sociologues. Dès lors qu'elle se préoccupe d'intégrer les motivations dans l'explication politique, notre discipline ne saurait plus se désintéresser de ces recherches qui sont conduites avec un grand souci de précision et font souvent appel à des méthodes d'analyse mathématique.

L'un des premiers efforts accomplis dans cette direction a été de mesurer le degré de sympathie ou d'antipathie, d'attraction ou de répulsion des membres d'un groupe à l'égard d'un autre. C'est la notion de « distance sociale » dont l'inventeur semble avoir été E.S. Bogardus ²⁷². La procédure dans l'ensemble assez simple, consiste à poser des questions dont chacune représente une catégorie particulière de distance. Ainsi, voulant étudier les préjugés raciaux, Bogardus demanda à un groupe d'Américains s'ils accepteraient d'entretenir, avec les citoyens d'un certain nombre d'autres pays, des relations de portée diverse (soit par ordre d'intimité décroissante : liens matrimoniaux, rapports d'amitié et admission au club ; voisi-

²⁷¹ Ainsi LAZARFELD (Paul F.), KENDALL (Patricia L.), *Radio Listening in America*, New York. On trouvera de nombreuses références pour l'étude du public des différents modes d'information dans les ouvrages collectifs suivants : SCHRAMM (W.) ed., *The Process and Effects of Mass Communication*, Urbana (Ill.), 1955 ; KATZ (D.) et al. (ed.), *Public Opinion and Propaganda*, New York, 1954 ; BERELSON (B.), JANOWITZ (M.), *Reader in Public Opinion and Communication*, Glencoe (Ill.), 1950.

²⁷² On trouvera un résumé de ces travaux dans les *Readings in Social Psychology*, op. cit., pp. 503-507.

nage d'habitation ; communauté d'occupation professionnelle ; octroi de la citoyenneté américaine ; admission seulement comme touristes ; exclusion totale du pays). Les résultats firent apparaître des distances diverses pour les différents pays et, à propos de chaque pays, pour les différents types de relations. Ainsi, pour les Anglais, 94% des Américains acceptaient les liens matrimoniaux contre 1% seulement pour les Indiens et Turcs (et 68%, pour les Français). L'exclusion totale était préconisée à concurrence de 19% pour les Indiens, 13% pour les Turcs, 1% pour les Français, 0% pour les Anglais. Dans l'ensemble, l'observation permit de constater que la « distance sociale » augmentait selon que l'on passe de l'une à l'autre des catégories suivantes : Anglo-Saxons, Européens du Nord, Européens de l'Ouest et du Sud, peuples de couleur. Résultats somme toute prévisibles, mais dont une présentation chiffrée rend mieux compte qu'une série d'affirmations littéraires ²⁷³.

La valeur des informations obtenues dépend évidemment du soin avec lequel l'enquête est conduite et surtout de la rédaction du questionnaire. Là encore, on a pu observer des faits de nature à inspirer une prudence particulière dans l'interprétation des résultats obtenus. Ainsi une expérience faite dans plusieurs universités américaines montra que les étudiants n'éprouvaient aucune retenue à spécifier leur sympathie ou antipathie pour des nationalités purement imaginaires : Daniréens,

²⁷³ On en rapprochera au moins en apparence la tentative effectuée par Quincy WRIGHT pour rendre compte de l'origine et de la probabilité de la guerre entre les États (*A Study of War, vol. II*, Chicago, 1947, chap. 35, « Measurement of international relations » et Appendice XL, « Measurement of distance between States »). Constatant la faillite de toutes les explications monistes des conflits, il hasarde l'hypothèse que l'état des relations entre deux pays dépend des « distances » qui les séparent (distance pouvant être tenue pour équivalent de facteur d'éloignement) : la probabilité d'un conflit est d'autant plus certaine que la somme de ces distances est plus grande. Wright distingue à cet effet huit types de distance synthétisant les divers éléments possibles de tension. Dans l'impossibilité d'en effectuer une mesure objective, il procède par un système simple de classement reposant sur son appréciation personnelle des rapports entre les pays considérés. Voici, telle que lui semble avoir été en juillet 1939 l'échelle des distances entre les États-Unis et un certain nombre de puissances : Grande-Bretagne, 18 ; France, 36 ; Italie, 63 ; U.R.S.S., 63 ; Allemagne, 70 ; Japon, 73. Parmi les multiples critiques que l'on peut adresser à un tel système, se trouve le fait que l'évaluation des « distances » repose uniquement en définitive sur le jugement propre du chercheur : d'où la nature purement subjective d'une présentation d'apparence statistique.

Pirénéens, Walloniens ²⁷⁴... Bien que peu employée dans l'explication politique, il semble que cette notion pourrait rendre des services (analyse de la distance des partis politiques au sein d'une Assemblée législative) ²⁷⁵. Soulignons sans insister que la sociométrie s'est efforcée d'enrichir le concept de distance sociale (notamment par la notion de télé, facteur de gravitation qui pousse les individus à constituer des « configurations » différentes de celles que donnerait le pur hasard).

Le procédé de Bogardus est encore fort rudimentaire car il se borne à déterminer et à éclairer un système de rapports sans aboutir à la mesure synthétique d'une attitude à l'égard d'un problème déterminé. Une telle opération est beaucoup plus délicate. Une technique complexe a été élaborée pour la réaliser dont les premiers éléments paraissent dus à L. Thurstone ²⁷⁶. En gros, le procédé se ramène à établir la fréquence relative au sein d'un groupe des divers degrés d'une attitude sur une échelle dont les deux points extrêmes sont formés par la position la plus défavorable et la plus favorable. Voici un exemple simple de ce procédé (qui a fait depuis, l'objet de multiples perfectionnements) sur une attitude intéressant directement la science politique : l'antisémitisme ²⁷⁷.

Le point de départ de cette enquête, réalisée en Angleterre, a consisté à recueillir un nombre important (150) de propositions ou de déclarations concernant les Juifs, dans des matériaux très divers (livres, journaux, interviews). Ces affirmations (Les Juifs monopolisent le haut commerce ou la vie intellectuelle) ont été soumises à 80 personnes, individuellement chargées de les classer selon le degré d'antipathie ou de sympathie dont leur contenu témoigne à l'égard des Juifs (en allant du texte le plus anti-sémite au plus pro-sémite). L'objectif était de calculer, sur la base de ces appréciations, le degré moyen d'antisémitisme contenu respectivement dans ces appréciations. Des divergences ayant été observées (sans qu'elles aient tenu, semble-t-il, aux variations du sentiment personnel des « juges » à

²⁷⁴ SPROTT (W.J.H.), *Psychologie sociale*, op. cit., p. 121.

²⁷⁵ Voir les observations présentées par Charles CÉLIER dans son cours d'*Introduction à la science politique*, année 1953-1954, fasc. iii, pp. 79-91 (polycopié hors commerce).

²⁷⁶ Dans des travaux qui se situent autour des années 30, en particulier « Theory of Attitudes Measurement », *Psychological Bulletin*, 1929, no 36. pp. 222-241, et « The Measurement of Social Attitudes », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1931, no 26. pp. 249-269.

²⁷⁷ Nous l'empruntons à EYSENCK, op. cit., pp. 88-106.

l'égard des juifs), on a immédiatement écarté les propositions sur lesquelles le désaccord était trop important. Enfin, on a sélectionné 24 déclarations et on les a classées par ordre décroissant d'antisémitisme : il en est résulté 24 questions qui ont constitué le questionnaire de base.

Restait à traduire tout cela en indications chiffrées. Deux points ont été pris en considération. D'abord la nature de la question posée. Chacune a été cotée de 1 à 11 (1 pour la plus pro-sémite, 11 pour la plus anti-sémite, 6 étant le point neutre : comme exemple de questions à 6 points - 5,9 exactement - citons : *Les Juifs sont un groupe isolé dans la société à cause de leur religion*). On voulait également tenir compte de l'intensité de la réaction éprouvée : c'est le problème de la pondération bien connu en statistique. Pour cela, on a prévu de faire répondre à chaque question par l'une des cinq affirmations suivantes : *pleinement d'accord (strongly agree), d'accord, incertain, pas d'accord et désaccord total (strongly disagree)*. Chacune de ces affirmations a été affectée d'un coefficient numérique. S'agissant des questions traduisant une attitude pro-sémite, le *pleinement d'accord* avait le coefficient minimum, les autres recevant des valeurs croissantes avec un maximum pour celle *en désaccord total*. Démarche logique puisqu'il s'agissait d'étudier l'antisémitisme.

La formulation numérique s'est ainsi effectuée en deux étapes, la valeur attribuée aux coefficients dépendant de la cote donnée à la question. Pour une question très anti-sémite, *Les Juifs sont la forme la plus méprisable d'humanité qui ait jamais existé* (cote 10,7), une réponse *pleinement d'accord* valait 8. Elle ne comptait que pour 5 dans une question moins antisémite, *Il y a trop de juifs dans les emplois bien rémunérés* (cote 6,7). La mesure de l'attitude consista dans l'addition de ces coefficients. Sur les bases adoptées, l'attitude la plus antisémite correspondait à 152 points, une attitude neutre à 96, la plus pro-sémite à 40.

Il était prévu que les réponses seraient données par écrit de façon anonyme. Précaution intéressante : l'ordre des questions avait été déterminé au hasard. En utilisant cette échelle, il est possible d'apprécier immédiatement la position d'un individu par simple réponse au questionnaire. Il va sans dire qu'elle permet également de déterminer la distribution de l'antisémitisme dans un groupe quelconque (à partir d'un échantillonnage tenant compte de facteurs multiples : âge, sexe, statut social, affiliation politique...)

Le problème qui vient immédiatement à l'esprit est celui de la validité de ce type d'échelle : exprime-t-elle réellement l'antisémitisme et traduit-elle fidèlement les variations de son intensité ? Divers procédés de validation ont été proposés. Le plus simple est de vérifier si les valeurs de l'échelle s'ajustent à des cas dont on a personnellement connaissance (ainsi, quelqu'un que l'on sait farouchement antisémite, obtient-il un total proche de 152 en répondant aux questions et inversement un philo-sémite notoire s'approche-t-il de la position 40). Autre mode : l'échelle concorde-t-elle avec des faits déjà connus. Même si l'on entend faire des réserves sur la signification du procédé, il est clair qu'il fournit des indications plus précises (et sans aucun doute aussi plus valables) qu'un simple sondage de type habituel (oui, non).

Récemment, des techniques de mesure des attitudes extrêmement complexes ont été élaborées notamment par Paul L. Lazarsfeld et Louis Guttman (inventeur du « scalogramme ») : leur étude est pratiquement inaccessible à qui ne dispose pas d'une très haute culture mathématique ²⁷⁸. On ne saurait, faute de compétence, en exposer le principe et les modalités, le but de ces auteurs étant d'ailleurs de construire une sorte de mécanique simple, susceptible d'être utilisée par le non-initié. À propos de ces courants nouveaux, on se bornera à observer que le questionnaire n'est pas le seul moyen utilisé dans l'analyse des attitudes : on emploie également, notamment pour l'étude de l'antisémitisme, des techniques de projection et des interviews cliniques (un exemple très simple de ces techniques étant

²⁷⁸ L'exposé de ces techniques figure dans le vol. IV, *Measurement and Prediction* de l'ouvrage *Studies in Social Psychology in World War II*, Princeton, 4 vol., 1949-1950. Voir aussi dans l'ouvrage collectif *Mathematical Thinking in the Social Sciences*, Glencoe (Ill.), les contributions de LAZARSELD : « A Conceptual Introduction to Latent Structure Analysis », pp. 349-387, et de GUTTMAN « The Principal Components of Scalable Attitudes », pp. 216-257. Pour une information (également technique mais n'exigeant pas la connaissance des mathématiques supérieures), voir RILEY (Matilda W.), RILEY (John W. Jr), TOBY (Jackson) ed., *Sociological Studies in Scale Analysis*, New Brunswick (New Jersey), 1954. Sur les techniques projectives, voir l'ouvrage déjà cité *Research Methods in Social Relations*. Part 1, pp. 209-227.

d'observer la diversité des réactions d'un certain nombre de sujets devant un même dessin) ²⁷⁹.

On évoquera un dernier problème : celui de la relation entre les attitudes. Il est important pour notre discipline, le caractère (ou le tempérament) politique s'analysant en une constellation d'attitudes. Existe-t-il un ensemble structuré d'attitudes que l'on puisse qualifier de « radical » ou de « conservateur » ? Nous avons déjà évoqué sur ce point les travaux d'Eysenck et de Riesman. Des techniques compliquées sont peu à peu mises au point pour l'étude de ces questions : mentionnons l'utilisation de l'analyse factorielle (que l'on peut définir comme une extension de la mesure mathématique des corrélations ou comme une technique de réduction des données multiples à un petit nombre de facteurs représentatifs) ²⁸⁰.

• UN PREMIER BILAN

Qu'avons-nous trouvé jusqu'à présent ? La possibilité de réaliser, dans des domaines déterminés, des dénombrements ou des mesures. D'où un ensemble d'indications chiffrées sur lesquelles il est naturel d'effectuer diverses opérations d'analyse statistique de complexité variable. En première approximation, on peut être tenté de souligner l'importance du résultat. Cependant un examen même rapide en révèle le caractère partiel et surtout les limitations logiques.

²⁷⁹ Voir par exemple FRANKEL-BRUNSWICK (Else), LEVINSON (Daniel J.) SANFORD (R. Neville), « The Anti-Democratic Personality », *Readings in Social Psychology*, op. cit., pp. 531-541.

²⁸⁰ Le seul exemple que nous connaissions d'application de l'analyse factorielle aux phénomènes politiques français est : MAC RAE (Duncan. Jr). « Une Analyse factorielle des préférences politiques », *Revue française de science politique*, mars 1958. pp. 95-109 : l'étude apporte une contribution à l'analyse des notions de droite et de gauche évoquée dans la note no 8 du chapitre 5. On notera que l'armée française applique l'analyse factorielle à l'étude du « moral » du soldat (moral = « ensemble des attitudes qui influent sur le rendement dans l'accomplissement d'une mission »). *Bulletin international des sciences sociales*, 1958, no 2. p. 295. On trouvera une étude de l'analyse factorielle par rapport, aux sciences sociales dans GUTTMAN (Louis), « A New Approach to Factor Analysis : The Radex », *Mathematical Thinking in the Social Sciences*, op. cit.. pp. 258-348.

Et d'abord la mesure. Il est indispensable de préciser de la façon la plus nette que la mesure réalisée en psychologie sociale diffère complètement de celle que permet d'obtenir disons le mètre. L'évaluation d'une attitude est de nature ordinaire : à condition d'admettre les conventions de base qu'elle comporte, on peut classer les sujets observés, les uns par rapport aux autres, en fonction d'un trait de caractère ou d'une attitude particulière. Mais l'opération ne nous fournit aucun point zéro qui permettrait d'obtenir une mesure cardinale : il est difficile de déterminer les motifs qu'ont certains psychologues de croire en la possibilité d'établir des échelles cardinales pour les phénomènes humains.

Considérant l'échelle de l'antisémitisme, nous pouvons dire qu'un sujet coté 120 est plus anti-sémite qu'un sujet noté 80. mais nous ne pouvons pas dire qu'il est deux fois plus anti-sémite qu'un autre coté 60. De même, nous ne pouvons affirmer qu'il y a la même différence d'intensité dans le sentiment entre deux sujets notés 90 et 110 et deux autres placés à 50-70. De tels procédés sont utilisés dans les sciences physiques (pour mesurer certaines propriétés des corps solides) : ils ne sont certes pas sans valeur, mais il est nécessaire, en les employant, de ne pas s'abuser sur leur signification.

En définitive, l'opération dite de mesure des attitudes revient à leur associer un nombre, calculé de façon plus ou moins arbitraire, en vue de saisir de façon plus précise la variation qualitative du phénomène observé. Elle ne dépasse pas en portée, sur le plan du raisonnement logique, la démarche du professeur qui évalue, au jour de l'examen, les connaissances du candidat ou d'un psychologue animalier qui tente d'apprécier l'intelligence d'une souris. Il s'agit d'un processus entièrement différent de celui du tailleur qui mesure une pièce d'étoffe avec un mètre à ruban.

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que l'opération ainsi limitée dans sa signification soit aisée. L'un des problèmes qui vient immédiatement à l'esprit est de savoir si les différences relevées entre les individus traduisent bien de réelles - divergences dans le comportement, ou sont dues à d'autres facteurs. Par exemple, une disposition plus générale de tempérament conduisant l'individu à dire oui ou *non* lorsqu'il hésite, ou à faire un usage fréquent de la catégorie incertain : la précision de la mesure de l'antisémitisme est susceptible d'en être compromise si l'on considère que l'écart entre *pleinement d'accord* et *d'accord* vaut 2 points pour

certaines questions. Autre sujet d'incertitude : l'influence de facteurs personnels passagers (état de fatigue, préoccupations diverses), d'éléments de situation (une femme interrogée devant son mari peut en être affectée dans ses réponses). On doit également compter avec les imperfections dues au procédé lui-même (rédaction du questionnaire : les questions choisies traduisent-elles bien l'univers que l'on entend explorer dans tous ses aspects et avec les nuances qui conviennent à tous les individus interrogés ? erreurs d'interprétation commises par le sujet lui-même, etc.) Les erreurs matérielles les plus minimes (fautes en cochant la réponse) sont susceptibles d'influencer le résultat. Sans aucun doute, l'expérience permet d'éliminer peu à peu nombre de ces risques : on aperçoit sans peine les facteurs et difficultés qui empêchent d'attribuer une précision parfaite à de telles démarches ²⁸¹.

C'est à une époque très récente que les théoriciens politiques ont posé le problème de la mesure du pouvoir et de l'influence. À vrai dire, les travaux consacrés à ce type de questions sont encore d'une extrême rareté. Sur le pouvoir, on peut citer une étude de Herbert Simon : son principal mérite est de situer les difficultés de la tâche ²⁸². À première vue, on peut être tenté de partir des facultés personnelles ou matérielles pour définir le pouvoir aux fins d'une mesure : il s'agit-là d'un index objectif qui n'implique pas nécessairement un exercice. Il faut alors considérer l'autre face. c'est-à-dire l'acceptation et l'obéissance. Si la relation du pouvoir est par construction asymétrique, elle comporte des possibilités de réaction pour le sujet. L'étude de cette interaction est compliquée dans le cas où, précisément, le détenteur du pouvoir tient compte de ces réactions éventuelles. Simon croit possible d'en entreprendre la mesure : cependant l'orientation de recherche suggérée reste encore très vague.

²⁸¹ Quiconque souhaite effectuer une analyse approfondie de ce problème complexe pourra consulter COOMBS (Clyde H.), « Theory and Methods of Social Measurement », *Research Methods in the Behavioral Sciences*. op. cit., pp. 471-535. Voir aussi *Research Methods in Social Relations*, Part I, pp. 91-127.

²⁸² « Note on the Observation and Measurement of Political Power », *Journal of Politics*, novembre 1953, pp. 500-516.

On en dira autant des travaux de J. March sur l'influence (considérée comme une incitation au changement) : le raisonnement spéculatif est poussé assez avant, mais on ne voit pas encore les lignes d'une application des concepts proposés aux phénomènes concrets ²⁸³.

Il serait souhaitable que les techniciens politiques se consacrent en plus grand nombre à l'étude de ces questions. Les résultats éventuels que l'on en peut anticiper seront certainement très longs à se manifester : et l'on ne saurait en attendre autre chose qu'un mode conventionnel de cotation (dont on conçoit difficilement qu'il ne se limite pas, au départ, à des cas singuliers ou à des fragments isolés du processus politique).

Considérons maintenant la seconde possibilité ouverte : celle des dénombrements. Il n'est pas nécessaire d'insister sur leur valeur propre, toutes les fois que l'on peut en réaliser (par dépouillement statistique intégral ou sur la base d'un échantillonnage). Pourtant, on ne doit pas s'abuser sur leur portée en matière d'explication. D'abord, une bonne partie de ce qui pourrait être exprimé en termes quantitatifs demeure fermé, ou se révèle très difficilement perméable à l'analyse scientifique (ainsi tout ce qui a trait au rôle de l'argent en politique). S'agissant de l'étude de phénomènes ou de secteurs isolés, la possession d'éléments quantitatifs rend d'incontestables services. Il arrive que le chercheur tienne les deux bouts de la chaîne : par exemple, données numériques sur la composition et l'organisation d'un parti et voix recueillies aux élections. Mais la limitation saute immédiatement aux yeux : le processus même de transformation des forces qui soutiennent le parti en voix obtenues le jour de l'élection, n'est pas réductible à la dimension quantitative. Autrement dit, s'agissant d'expliquer la stratégie du parti, il est nécessaire d'abandonner le secours de la quantité et d'interpréter le phénomène en d'autres termes, qui ne relèvent pas de la mesure. Faute d'une unité qui permettrait d'expliquer la conversion des facteurs en résultats, l'interprétation demeure qualitative. Les données numériques constituent pour le chercheur des points d'appui : leur mérite capital est de préciser la zone dans laquelle doit se situer le raisonnement et de lui donner des assises utiles (au besoin de poser des barrières à l'imagi-

²⁸³ « An Introduction to the Theory and Measurement of Influence », *American Political Science Review*, juin 1955, pp. 431-451, et « Measurement Concepts in the Theory of Influence », *Journal of Politics*, mai 1957, pp. 202-226.

nation ou à l'emportement idéologique). Mais elles n'accompagnent le chercheur que sur une partie du chemin.

Enfin, sans facteur d'unification (jouant, par exemple, le rôle de la monnaie dans l'étude économique), il n'est possible de passer d'un élément à l'autre de l'analyse politique que par un raisonnement qualitatif. Autrement dit, l'interaction globale des variables de la vie politique ne saurait être saisie et traduite en un processus quantitatif. Et il est douteux que la cotation du pouvoir ou de l'influence fournisse l'instrument qui serait nécessaire (à tout le moins est-il prématuré d'émettre un pronostic à cet égard). Pour l'instant, la quantification intégrale de la vie politique est un mythe.

Si les choses devaient en rester là, les mathématiques auraient rendu à la science politique de précieux services, quoique de portée limitée. Il ne serait pas excessif de dire que l'essentiel leur échappe. Mais l'évolution actuelle de la réflexion mathématique n'ouvre-t-elle pas des perspectives neuves capables de transformer le problème ?

• *DES PERSPECTIVES NOUVELLES*

Les réticences du spécialiste en sciences sociales à l'égard des mathématiques proviennent de causes multiples. L'une des plus agissantes est la notion encore fort répandue que leur application aboutirait à négliger complètement les aspects qualitatifs d'une situation ou d'une évolution. Il est vrai qu'au cours des cinquante dernières années, les sciences sociales se sont adressées aux mathématiciens presque exclusivement pour en obtenir des recettes quantitatives. Il est également exact que certains chercheurs ont raisonné comme si la procédure scientifique se limitait à un seul dispositif : l'échelle quantitative avec des intervalles égaux et un point zéro. Mais une telle conception découle d'un malentendu sur la nature de la réflexion mathématique qui dans certains de ses aspects (logique symbolique) est purement qualitative. Cette constatation qui, dans l'état actuel des travaux, est

devenue élémentaire représente le fondement de ce que l'on commence à nommer : les mathématiques de l'homme ou des sciences humaines ²⁸⁴.

Leur objectif est de traduire en formules adéquates les observations concernant le comportement social. Les mathématiciens en affirment la possibilité quelle que soit la nature du phénomène considéré dès que les propositions sont cohérentes. Ainsi entendue, l'analyse mathématique apparaît simplement comme un outil de raisonnement qui permet d'exprimer des enchaînements rigoureux ou, mieux encore, comme un langage apte à donner un sens très précis aux formulations exprimées. Or ce langage est de portée universelle : on peut l'employer sans référence à des estimations chiffrées, pour traduire des relations entre deux événements (ainsi le fait que l'un entraîne nécessairement la survenance de l'autre ou bien que les deux ne sauraient se produire ensemble). De ce point de vue, l'opposition quantitatif-qualitatif n'entraîne plus la différence capitale que l'on admet encore généralement : il est intéressant de noter qu'à l'époque récente ou a même contesté sa valeur sous l'angle des opérations de mesure ²⁸⁵.

L'un des exemples les plus frappants de cette collaboration entre les mathématiques et les sciences de l'homme est constitué par les recherches de Lévi-Strauss sur les structures de la parenté ²⁸⁶. Soit le mariage. À première vue, peu de phénomènes semblent plus difficilement réductibles au raisonnement mathématique (sous réserve, bien entendu, des comptages statistiques habituels permettant d'en étudier certains aspects de portée limitée). Cependant, toutes les règles du mariage dans une société peuvent être exprimées sous forme d'un système rigoureux

²⁸⁴ La meilleure source en langue française pour l'étude de ces tendances est : « Les Mathématiques et les Sciences sociales », Bulletin international des sciences sociales, 1954, no 4, pp. 643-753 (avec une remarquable introduction de Claude LÉVI-STRAUSS à laquelle nous nous référons plusieurs fois). A un niveau mathématique élevé, on pourra également consulter l'ouvrage collectif déjà cité : LAZARSELD (Paul F.), *Mathematical Thinking in the Social Sciences*.

²⁸⁵ Voir LAZARSELD (Paul F.), BARTON (Allen H.), « Qualitative Measurement in the Social Sciences : Classification, Typologies and Indices », *The Policy Sciences*, op. cit., pp. 155-192. La thèse des auteurs est qu'il existerait une continuité logique de la simple classification qualitative aux formes les plus rigoureuses de mesure (avec point zéro). Ainsi notamment serait jeté un « pont » entre la « cotation » d'une attitude et la mesure cardinale.

²⁸⁶ *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, 1949.

d'équations dès que certaines conditions sont remplies : il suffit, pour cela, que l'observation établisse que les mariages conclus dans ladite société, se ramènent à un nombre fini de classes et que les classes sont unies par des relations déterminées (par exemple une relation toujours la même entre la classe du mariage du frère et celui de la soeur). Dès lors, il est possible de traiter selon des formules mathématiques appropriées un phénomène dont la nature qualitative semblait proscrire une telle élaboration. On parvient ainsi à spécifier des ensembles régis par un principe de cohérence interne, au sens où un changement dans l'une des parties entraîne nécessairement une modification dans d'autres : le résultat final est donc d'autoriser la démarche prévisionnelle. Une telle méthode est appliquée depuis plusieurs dizaines d'années en linguistique où, d'après Lévi-Strauss, elle a permis d'établir des lois d'une rigueur comparable à celles dégagées dans les sciences exactes et naturelles.

Aucune démarche de ce type n'a encore été tentée ni même envisagée pour les phénomènes de l'ordre politique. Plus exactement, les efforts engagés ont porté sur des secteurs particuliers ou des aspects singuliers de l'explication. Ils demeurent isolés et n'ont guère exercé d'influence sur la conduite des recherches courantes. Généralement d'ailleurs ils ont été l'oeuvre de mathématiciens que tentait l'exploration d'un champ pratiquement vierge. En voici quelques exemples.

D'abord la théorie des élections dans un comité présenté par Black qui en fait ressortir les origines lointaines ²⁸⁷. L'objectif est d'exposer sous forme d'une théorie rigoureuse les relations s'établissant entre les opinions exprimées par les membres d'un comité et la décision arrêtée par le vote. Or, la seule différence essentielle entre cette situation et une élection est que, dans la seconde de ces opérations, le choix porte sur un candidat et non sur une motion. L'un des intérêts principaux de cette formulation est de permettre l'étude systématique des conséquences des diverses techniques procédurales dans l'organisation des débats. L'auteur ne craint pas d'en tirer des conclusions quant au type de procédure susceptible de conduire à la décision la plus raisonnable. De même il présente une analyse théorique détaillée des mérites et inconvénients respectifs des divers régimes électoraux.

²⁸⁷ BLACK (Duncan), *The Theory of Committee and Elections*, Cambridge, 1958.

On citera ensuite les travaux de Kenneth Arrow sur le choix social dans une démocratie qui représente un effort de logique mathématique appliquée à des concepts purement qualitatifs ²⁸⁸. Le thème de la recherche est : comment parvenir à des choix rationnels dans une démocratie du fait de la division des volontés ? Le vote comme mode de choix social (qui du fait des interventions économiques de l'État vise dans de nombreux pays à se substituer au mécanisme de marché) est-il un procédé satisfaisant du point de vue de la rationalité ? En particulier, est-il possible d'obtenir que les choix sociaux reflètent les préférences individuelles de façon démocratique ou, si l'on veut, est-il permis de réaliser des choix sociaux qui ne soient ni imposés ni dictatoriaux ? L'étude logique des implications d'un choix social démocratique conduit à douter qu'il soit possible d'obtenir un tel résultat dès que le total des alternatives est supérieur à deux. La seule issue serait que l'accord sur la procédure elle-même (opération électorale) rende pour l'ensemble des individus, n'importe quelle décision obtenue par son intermédiaire préférable à toute autre qui serait le résultat d'une organisation différente. En définitive, un choix social non démocratique serait en quelque sorte couvert par la foi dans la démocratie (à condition qu'elle existe).

Dernier exemple : la théorie des relations internationales proposée par Richardson ²⁸⁹. Le point de départ est qu'un État aura tendance à augmenter son

²⁸⁸ ARROW (Kenneth), *Social Choice and Individual Value*, New York, 1951. C'est dans cet ouvrage que se trouve explicité le fameux « paradoxe du vote ». Soit une communauté de trois individus placée devant un problème susceptible de trois solutions : pour prendre l'exemple d'André Marchal, les subventions aux écoles, A = pas de subventions ; B = aide aux écoles publiques seulement ; C = aide aux écoles publiques et privées. Supposons la constellation suivante : 1° L'individu I préfère A à B et B à C, donc A à C ; 2° L'individu II préfère B à C et C à A, donc B à A ; 3° L'individu III préfère C à A et A à B, donc C à B. Totalisons. Il existe une majorité qui préfère A à B (individus I et III) ; un autre qui préfère B à C (individus I et II). On peut conclure que la communauté préfère A à B et B à C. Donc, si elle est logique, elle doit préférer A à C. Or, il existe une majorité (individus II et III) qui préfère C à A. D'où l'on peut déduire que l'opération de vote ne permet pas d'effectuer des choix rationnels... Pour une application, RIKER (William H.), « The Paradox of Voting and Congressional Rules for Voting or Amendments », *American Political Science Review*, juin 1958, pp. 349-366.

²⁸⁹ « Generalized Foreign Politics », *British Journal of Psychology*. Monograph supplements, no 23.

budget militaire dès qu'il estime que l'ennemi plausible possède un armement supérieur au sien : la diffusion de cette attitude constituant le principe de la course aux armements. Mais il est susceptible de reculer devant l'importance de la dépense et l'adversaire peut en faire autant. Finalement, l'auteur réunit les équations propres à chaque pays en un système d'équations différentielles qui, compte tenu de diverses conventions, permettent de tracer dans le temps la courbe de l'armement des deux pays.

Les exemples choisis, de façon d'ailleurs arbitraire, n'avaient d'autre ambition que d'éclairer l'aptitude du système de raisonnement mathématique à s'emparer de n'importe quel problème, dès que les termes peuvent en être posés de façon cohérente. De ces efforts eux-mêmes, on ne saurait prétendre tirer des conclusions définitives sur la faculté de la pensée mathématique à promouvoir la recherche scientifique dans le domaine de la science politique. Ou tout au moins on ne pourrait le faire qu'avec une hâte intempestive : comment supposer qu'en quelques années une poignée de techniciens, travaillant dans l'indifférence générale des spécialistes, aient été en mesure de dégager à la fois les perspectives à explorer et les outils de l'analyse ?

Il est usuel de reprocher aux formules mathématiques d'être « simplistes » et de négliger les complexités de la réalité, Or, le propre de cette méthode est de pouvoir saisir et traduire en un schéma rigoureux infiniment plus d'éléments et de nuances qu'une présentation littéraire. Si « simplisme » il y a, n'est-ce pas dû au fait que les mathématiciens désireux d'intégrer dans des calculs les fameuses « complexités » qu'on les accuse de négliger, ne sauraient, et pour cause, les trouver dans les travaux disponibles ? Remarque dont on ne saurait conclure que tous les modes de raisonnement mathématique conviennent aux phénomènes politiques, ni même que (spécialement aujourd'hui) les méthodes mathématiques soient toujours utilisables.

Le vieil économiste Charles Gide disait des mathématiques (qu'il n'aimait pas) qu'elles sont un moulin, la farine produite dépendant de la qualité du grain. La formule entendait marquer des réserves : il semble pourtant qu'aucun mathématicien ne serait prêt à la critiquer. Il est évident que si les éléments du problème sont mal ou insuffisamment connus, le meilleur raisonnement ne saurait y suppléer. Autrement dit, contrairement à ce que feignent de considérer ses adversaires, le raisonnement mathématique ne dispense d'aucun des efforts déjà énoncés

pour le rassemblement des données. Il est l'outil qui intervient après le travail préalable pour rendre l'interprétation des données plus rigoureuse et systématique. On peut certes exprimer une hypothèse sous la forme d'un modèle mathématique : mais ce dernier n'a alors d'autre valeur que de donner plus de rigueur (et peut-être plus de consistance) à l'oeuvre de vérification qui demeure indispensable.

D'aucuns estimeront parfaitement inutile le rappel de conditions si élémentaires qu'on peut les tenir pour des banalités. La réaction des techniciens politiques à l'égard des mathématiques étant ce qu'elle est, on peut penser que le culte des vérités premières conserve quelque portée. La question est simple : le spécialiste a-t-il avantage à ajouter à son bagage méthodologique un outil supplémentaire ? Peut-il s'en priver sans dommage majeur ? Est-il souhaitable qu'il ne l'utilise pas ? En science politique, il n'existe pas assez de travaux de cet ordre pour qu'on puisse en tirer argument dans un sens ou dans l'autre. L'exemple d'autres branches scientifiques, et même de disciplines voisines, ne peut que conduire à accepter, au moins à titre expérimental, l'extension de ce mode de raisonnement à notre discipline. Il s'y introduit d'ailleurs, quoique de façon encore très timide (et parfois même un peu honteuse).

Mais que sont les mathématiques de l'homme ? Lévi-Strauss en a dit avec netteté qu'elles demeurent largement à faire et que « ni les mathématiciens ni les sociologues ne savent encore où aller [les] chercher »²⁹⁰. Il est aisé de voir que l'adaptation aux sciences sociales du raisonnement mathématique sera plus rapide et adéquate si les techniciens des deux séries de disciplines collaborent étroitement à cet effet. En attendant, les premiers efforts entrepris se développent dans des directions diverses : de l'introduction de la notion de réseau dans la science économique (qui permet d'appliquer à certains aspects de cette discipline l'expérience considérable découlant de l'analyse des réseaux électriques), à l'interprétation des groupes (comme système d'équilibre au sein duquel toute modification d'une variable provoque des changements dans les autres jusqu'à ce qu'un nou-

²⁹⁰ Dans l'article cité du *Bulletin international des sciences sociales*, p. 648. Il ajoute qu'elles « seront en tout cas bien différentes de celles grâce auxquelles les sciences sociales essayaient jadis de donner une forme rigoureuse à leurs observations. Elles veulent absolument échapper au désespoir des "grands nombres" - ce radeau où agonisaient les sciences sociales perdues dans lui océan de chiffres ».

veau point d'équilibre soit atteint). Autre direction dominante : l'application extensive aux sciences sociales de la théorie des probabilités (qui aboutit en particulier à la notion de « comportement inductif » selon lequel on tient pour « vraie » une hypothèse après un certain nombre d'observations).

On ne saurait, faute de la compétence requise, présenter un tableau systématique de ces tentatives. Acceptant donc par force le risque de n'en donner qu'une présentation fragmentaire, et à peine authentique, on se bornera à souligner deux aspects : l'utilisation des modèles et les applications, encore éventuelles, de la théorie des jeux.

• *L'UTILISATION DES MODÈLES*

On peut définir le procédé du modèle comme l'établissement d'un schéma simplifié et symbolique, destiné à expliquer une réalité quelconque. Il peut être exprimé en termes de langage courant, de logique aristotélicienne, d'analyse mathématique. La réalité observée apparaît généralement sous une forme enchevêtrée et confuse : le modèle intervient pour en donner une représentation schématique qui permette d'identifier les variables en cause et d'explicitier leur interaction. La formulation mathématique donne à ce procédé de raisonnement une forme particulière (spécialement en permettant l'étude des relations simultanées) ²⁹¹.

La portée des modèles diffère considérablement selon le stade de la recherche où se situe leur utilisation. Au point de départ, on sera souvent conduit à établir un schéma d'une simplification extrême : il s'agit alors de repérer les lignes essentielles du phénomène considéré. Cependant, au fur et à mesure des progrès de l'analyse, on passera à des modèles plus fouillés traduisant jusque dans les détails la complexité de la réalité observée. En tout état de cause, la démarche a un double

²⁹¹ Voir Kenneth ARROW. « Utilisation des modèles mathématiques dans les sciences sociales », *Les Sciences de la politique aux États-Unis*, op. cit., pp. 199-242. Voir aussi SIMON (Herbert A.), NEWELL (Allen). « Models : Their Uses and Limitations », *The State of Social Sciences*, op. cit., pp. 66-83. Pour une présentation sommaire mais précise, voir l'article « Modèles » (dû à J.-R. BOUDEVILLE) dans le *Dictionnaire des sciences économiques*, tome II, op. cit.

aspect : sélection des variables (dont pour un cas donné, le nombre dépendra du niveau d'abstraction accepté) et spécification de leur place respective (étude et formulation des relations qui les unissent). Naturellement, ce mécanisme d'investigation s'accommode de la souplesse imposée par l'état des connaissances : dans l'étape initiale, on pourra formuler des hypothèses alternatives sur l'importance et le mode d'action de telle ou telle des composantes du schéma. Le modèle convient aussi bien à l'étude d'un vaste ensemble qu'à celle d'un phénomène étroitement spécialisé ou localisé.

Les techniciens distinguent de nombreuses catégories de modèles dont l'énumération ne saurait être envisagée ici. On mentionnera cependant deux points, car ils sont bien des fois évoqués à tort contre l'emploi de ce procédé en sciences sociales. Dans les branches déjà avancées de la connaissance, le modèle se présente souvent comme un instrument d'analyse quantitative dont les résultats peuvent, dès lors, être directement confrontés avec la réalité représentée (on dit parfois de tels modèles qu'ils ont un caractère opérationnel). Cependant, il existe aussi des modèles purement qualitatifs dont les symboles, sans donner prise à la mensuration, sont susceptibles d'ordonnement : ils constituent alors un outil de la logique symbolique.

D'autre part, on ne saurait réduire l'étude des relations à la recherche de mécanismes de causalité. Certes l'établissement de rapports de cause à effet (modèles « déterministes ») constitue l'ambition suprême de la formulation théorique : mais il arrive que, pour des raisons diverses, la description causale soit impossible, les relations dégagées ayant seulement un caractère de probabilité (modèles « probabilistes »). Dans ce cas les rapports décrits conservent une marge d'imprécision : ce qui diminue la valeur scientifique de la démarche sans en rendre la portée négligeable. Il est clair qu'en admettant cette double possibilité (modèles qualitatifs et modèles « probabilistes ») on élargit considérablement les perspectives d'utilisation de ce procédé dans les sciences sociales.

Ces dernières, à la suite des sciences physiques et naturelles, font aujourd'hui un usage étendu des modèles. Particulièrement accentué en science économique, le mouvement s'affirme aussi avec force dans l'étude des processus socio-psychologiques. La science politique ne s'est engagée sur la même voie qu'avec retard et hésitations : situation qui n'a rien d'étonnant si l'on considère que le modèle est, somme toute, l'expression perfectionnée de l'élaboration théorique dont

on sait qu'elle demeure à un niveau très rudimentaire dans la discipline politique ²⁹². Cependant, au cours des dernières années, divers efforts ont été accomplis dont on va exposer quelques-uns.

Comme exemple de formulation très générale qui est déjà un modèle, on peut citer l'équation de Lasswell visant à exprimer le comportement de l'homme politique ²⁹³. L'idée est que le développement de la personnalité en politique suit une ligne particulière déplacement vers un objet d'intérêt public (d) de motifs personnels (p) que l'on s'efforce de rationaliser en termes d'intérêt général (r). Ou, si l'on préfère, p est transformé en d qui, à son tour, est transposé en r. Il ne semble pas que cette hypothèse ait suscité le rassemblement de données qui aurait permis de la vérifier et, comme on l'a vu, il est difficile de considérer qu'elle exprime la totalité des motifs et des circonstances qui peuvent conduire un homme à entrer dans la politique active. Méthodologiquement, son intérêt réside dans l'effort pour donner une représentation symbolique à un phénomène dont les études courantes laissent généralement une notion confuse.

Beaucoup plus fouillé est le modèle du nationalisme présenté par K.W. Deutsch ²⁹⁴. Il part de la constatation, largement fondée, qu'en dépit d'une masse considérable d'études consacrées à un phénomène, la détermination des causes du développement de l'idée nationale reste entourée d'incertitude. La solution d'un tel

²⁹² Encore qu'Herbert SIMON soit officiellement classé comme political scientist, la plupart des études regroupées dans son ouvrage *Models of Man Social and Rational* (New York, 1957) ne concernent pas directement les phénomènes de l'ordre politique. Il arrive naturellement que le phénomène politique soit utilisé comme cas d'application d'un modèle de portée plus générale : ainsi l'emploi des données recueillies dans le comté d'Erié sur les fluctuations de vote au cours d'une campagne électorale pour expliciter un modèle (de nature « probabiliste ») relatif à l'analyse des changements d'attitude dans le temps. ANDERSON (T.W.), « Probability Models for Analyzing Time Changes in Attitudes ». *Mathematical Thinking in the Social Sciences*, op. cit., pp. 17-66.

²⁹³ *Psychopathology and Politics*, op. cit., pp. 75-76.

²⁹⁴ *Nationalism and Social Communication : An Inquiry into the Foundations of Nationality*, New York, 1953 (voir en particulier pp. 209-213 le modèle mathématique des processus d'assimilation et de mobilisation présenté par l'auteur comme fruste). Pour un commentaire averti, voir HOFFMANN (Stanley), « Une Théorie quantitative du nationalisme », *Revue française de science politique*, avril-juin 1954, pp. 401-405.

problème lui paraît excéder les forces d'une seule discipline et exiger le concours d'un nombre important de sciences sociales, peut-être de toutes. La notion de départ est d'étudier, par la méthode mathématique, la « théorie d'un peuple considéré comme une communauté de communication sociale » et, par là, de dégager les lois de formation d'une nation. La partie la plus originale consiste dans l'établissement d'un certain nombre de concepts quantitatifs (taux d'assimilation et de mobilisation) qui permettent d'utiliser de façon systématique les statistiques de tous ordres (social, culturel, politique et économique) ayant une signification pour le phénomène étudié.

L'ambition de l'auteur est grande : il pense que son modèle pourrait conduire à des prévisions concernant l'assimilation ou la différenciation des populations mélangées qui vivent sur le même territoire (prévision incluant même la durée probable du processus). Pourtant, il souligne dès le départ que les calculs actuels font abstraction des personnalités dominantes, de l'organisation politique, des décisions historiques, etc., tous éléments difficilement réductibles à l'analyse quantitative. Dès lors, le modèle appauvrit la réalité en négligeant des facteurs susceptibles de peser sur l'évolution des peuples. Préoccupé de donner à son système un aspect opérationnel, Deutsch en a exclu des facteurs qu'un modèle d'une autre nature (moins immédiatement ambitieuse) eût peut-être permis de prendre en considération. Cependant, l'importance méthodologique de ce travail ne doit pas être sous-estimée : à notre connaissance, aucun autre effort de portée équivalente n'a encore été accompli.

Le modèle de Deutsch vise un aspect déterminé du phénomène politique. Beaucoup pensent que, dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de concevoir un système représentant, même de façon purement qualitative, l'ensemble des phénomènes politiques. Cependant David Easton n'a pas craint d'aborder la difficulté. Dans un travail récent, il propose de considérer la vie politique tout entière sous la forme d'un modèle d'input-output ²⁹⁵. Selon lui, l'output du systè-

²⁹⁵ « An Approach to the Analysis of Political System », *World Politics*, avril 1957, pp. 383-400. EASTON a cru pouvoir établir que la seule hypothèse ayant été émise sur le fonctionnement général de la vie politique consistait dans la mise en oeuvre du concept d'équilibre (de façon d'ailleurs habituellement implicite). Il a vivement critiqué l'application de cette conception à la science politique en montrant, assez justement au total, que faute d'unité de mesure du pouvoir il était impossible d'en entreprendre la vérification. *The*

me politique est formé par l'ensemble des décisions autoritaires nécessaires au fonctionnement de la société : pour que le système « tourne », il doit recevoir de façon continue un ensemble d'impulsions qui constituent l'input (et qui est composé de demandes d'une part, de soutiens de l'autre). Le système politique (notion chère à Easton sur laquelle on reviendra plus loin) apparaît ainsi comme le centre de conversion de demandes, appuyées par des soutiens, en décisions autoritaires, étant précisé que, par un effet de feed-back, la prise de décisions favorables aux intérêts en cause forme l'un des déterminants du soutien.

Un tel modèle, qu'Easton présente modestement comme un simple effort d'orientation vers une théorie générale, a des aspects séduisants. On notera qu'il consiste dans la transposition à la vie politique, du tableau des échanges inter-industriels (dont l'origine se trouve dans les travaux de W. Leontief). De plus, il applique le principe du feed-back dont on a tendance à user largement dans les modèles actuels de sciences sociales²⁹⁶. Mais la tentative appelle des réserves assez sérieuses. Les économistes disposent, grâce à l'évaluation monétaire, de l'outil d'unification qui assure l'homogénéité des données inscrites dans le tableau (et permet en particulier de vérifier la constance éventuelle des coefficients d'échange d'une branche d'activité à l'autre). Rien de tel en science politique (même sous la forme limitée d'une « cotation » du pouvoir et de l'influence). Le modèle d'Easton est un instrument d'interprétation purement qualitative. La notion qu'il suggère n'est pas sans intérêt (surtout, le renouvellement du soutien par le principe du feedback) : elle propose, c'est là son principal mérite, une façon assez originale d'aborder l'étude du processus politique, envisagé comme un mécanisme

Political System, op. cit., particulièrement chap. 11. Voir aussi « Limits of the Equilibrium Model in Social Research », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Political Research. A Reader in Theory and Research*, pp. 397-404. Mais une large partie des critiques émises contre le modèle d'équilibre peut être retournée contre l'« approche » proposée par l'auteur.

²⁹⁶ On en rappelle sommairement l'économie par l'exemple du thermostat. Une source d'énergie alimente un appareil de chauffage. La température de l'air chauffé est mesurée à l'aide d'un thermomètre et comparée automatiquement à la température voulue. L'écart admis entre les deux est limité à un certain plafond : dès qu'il est dépassé, un signal est renvoyé (feed back) au commutateur qui règle aussitôt la quantité de chaleur dispensée par la source. On comprend que l'utilisation de ce principe dont l'étude mathématique a été poussée très loin apparaisse précieux pour l'analyse des flux et des reflux, des actions et réactions, en bref des causes de l'instabilité sociale.

de conversion d'énergie. Cependant, même du seul point de vue qualitatif, la conceptualisation proposée est pauvre.

On signalera enfin divers efforts concernant la vie internationale proprement dite : en particulier celui de Morton Kaplan ²⁹⁷. Celui-ci a tenté d'embrasser l'ensemble du champ en spécifiant six modèles de systèmes internationaux, explicitant les traits caractéristiques de leur fonctionnement et décrivant les transformations qui surviennent dès que les conditions de l'équilibre existant sont rompues. Ce travail qui utilise les acquisitions les plus modernes (en particulier la théorie des jeux) se situe à un niveau d'abstraction exceptionnellement élevé : il ne fait qu'un appel très limité aux éléments historiques et aux autres données recueillies par les sciences sociales dont, pourtant, la prise en considération eût permis d'apprécier, au moins dans une certaine mesure, la portée des propositions avancées. C'est le type du modèle entièrement déductif (contrairement à celui de Deutsch) dont par conséquent, la correspondance avec la réalité ne saurait être présumée. Beaucoup seront probablement sévères pour une telle conceptualisation : il ne semble pas que cet effort - qui eût gagné à être présenté sous une forme plus soignée et pour tout dire, plus intelligible - ait évité les risques d'une présentation abstraite à l'excès ²⁹⁸.

L'écueil qui menace en effet les constructeurs de modèles est l'écart qui les sépare de la réalité. En un sens ce décalage est inévitable, surtout à l'étape initiale et ne serait-ce qu'en raison des conventions que l'on est presque nécessairement contraint d'adopter : les unes ayant pour rôle de figurer de façon schématique le milieu dans lequel est censé se dérouler l'enchaînement des phénomènes considérés, les autres de simplifier le mécanisme lui-même qu'il est impossible d'exprimer, de prime abord, dans toute sa variété. Il reste que le processus d'interaction des faits et de la théorie joue en cette matière, comme dans tous les autres aspects

²⁹⁷ *System and Process in International Politics*, New York, 1957. Voir aussi du même auteur « Balance of Power, Bipolarity and Other Models », *American Political Science Review*, septembre 1957, pp. 684-695.

²⁹⁸ L'effort de Kaplan n'est pas unique. Voir par exemple BURNS (AL.). « From Balance to Deterrence : A Theoretical Analysis ». *World Politics*, juillet 1957, pp. 494-529. Tentant d'établir une théorie générale des relations internationales fondée sur les notions d'alliance et de pression, l'auteur propose deux modèles, l'un dit de balance du pouvoir, l'autre relatif au deterrent system, et montre la transition qui s'effectue de l'un à l'autre.

du travail scientifique. Comme l'a écrit excellemment André Marchal : « Ce sont précisément les écarts constatés a posteriori entre le développement hypothétique et le développement historique, entre la séquence théorique que présente le modèle et la série statistique qui lui correspond qui permettent, par tâtonnements, de modifier les hypothèses et les conventions primitives et de chiffrer l'influence des facteurs exogènes »²⁹⁹. Mais la procédure de vérification est beaucoup plus complexe dès que le modèle se trouve de nature purement qualitative (cas qui restera pour longtemps le plus fréquent en science politique) : cependant, cette particularité tenant à l'absence d'unité de mesure affecte toutes les formes de l'explication politique et non un procédé singulier.

La technique des modèles a des mérites spéciaux que les imperfections relevées dans les utilisations déjà effectuées ne doivent pas conduire à sous-estimer. Le raisonnement mathématique permet d'appréhender simultanément - et de façon relativement aisée - un plus grand nombre de variables que ce n'est le cas dans les présentations ordinaires. Il garantit une simplification et une clarification du langage : avantage précieux si l'on songe aux controverses stériles provoquées par les ambiguïtés terminologiques. Un modèle constitue avant tout un cadre de raisonnement qui identifie clairement la nature des données à recueillir (et par conséquent les outils statistiques à appliquer). Le modèle n'enferme pas le chercheur, une fois pour toutes, dans les hypothèses formulées : bien au contraire, il conduit à la recherche constante, mais dans un moule systématique, de compléments et de perfectionnements. En bref, malgré ses dangers, c'est dans l'outillage scientifique un instrument de précision³⁰⁰.

Le modèle est conçu pour conduire un raisonnement à ses fins logiques et donc pour aboutir à la prévision. On appelle précisément modèles « prévisionnels » ceux qui, à partir de relations vérifiées, ont pour but de déterminer la valeur des variables internes pour un moment de l'avenir³⁰¹. Un mot sur la catégorie particulière des modèles décisionnels : les résultats à atteindre étant déterminés,

²⁹⁹ Dans le *Traité d'économie politique* publié sous la direction de Louis BAUDIN, 2e édition, Paris, 1955, p. 89.

³⁰⁰ Voir les pertinentes observations de P.-H. MAUCORPS dans *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1955, p. 864.

³⁰¹ Voir en particulier l'étude d'André MARCHAL, « De la Théorie à la Prévision par la méthode des modèles », *Revue d'économie politique*, juillet-août 1948, pp. 481-512.

on précise, à partir des relations disponibles, la nature et la valeur numérique des instruments à employer en vue de les obtenir. Pour des raisons évidentes - et sur lesquelles on reviendra longuement dans le chapitre 10 - la science politique n'en est pas encore là.

• LA THÉORIE DES JEUX

Elle a été présentée en 1944 par un physicien mathématicien (J. von Neumann) et un économiste (O. Morgenstern) qui ont repris, en un langage mathématique très complexe, divers travaux antérieurs, dont ceux d'A. Cournot sur la théorie des richesses ³⁰². Cette théorie a bénéficié en très peu de temps d'une audience extrêmement étendue et d'un prestige considérable. Conçue pour l'explication du comportement économique, elle est utilisée aujourd'hui dans de nombreux autres domaines (y compris la 'théorie militaire). La science politique a-t-elle intérêt, comme le soulignent certains, à employer cette méthodologie nouvelle pour l'analyse des comportements et des processus décisionnels qui entrent dans son domaine ?

La théorie ne s'intéresse qu'aux jeux stratégiques, c'est-à-dire ceux dans lesquels, par opposition aux jeux de hasard, la maîtrise du joueur constitue un facteur du résultat. Les premiers se présentent sous plusieurs formes que l'on peut distinguer selon la connaissance des éléments du « coup » à jouer dont dispose le joueur. Dans certains cas (échecs) elle porte sur tous les éléments : le joueur peut alors employer une « stratégie pure » ; dans d'autres (jeux de cartes en général) elle est partielle : il est conduit à utiliser une « stratégie mixte ». Cependant le jeu, quel qu'il soit, présente une caractéristique générale : les joueurs s'y trouvent confrontés avec un ensemble d'éléments représentant les diverses positions du jeu qu'ils pourront envisager tôt ou tard. Trois facteurs dominent la « partie » : l'information du joueur sur la position du jeu au moment où il doit se décider ; la

³⁰² Theory of Games and Economic Behaviour. Princeton. Sur un plan tout à fait différent, on notera l'essai d'utilisation de la catégorie « jeux » pour une explication sociologique des comportements humains : CAILLOIS (Roger), *Les Jeux et les Hommes (Le Masque et le Vertige)*, Paris, 1958.

règle qui, à tout instant, fait apparaître, en fonction du point atteint, les positions disponibles ; le gain, nombre connu à la fin de la partie.

La théorie des jeux représente une tentative pour formaliser mathématiquement les décisions intentionnelles et les stratégies ³⁰³. Elle étudie successivement les jeux de 2, 3, 4 personnes pour s'achever en une analyse des jeux stratégiques de n personnes, dans lesquels les coalitions tiennent un rôle important. Les auteurs font entrer dans leurs appareils conceptuels des notions comme la ruse (aptitude du joueur à prévoir le comportement de ses adversaires) ou le bluff, entendu comme la réponse à cette ruse (art pour le joueur de dissimuler ses informations à l'adversaire, de le tromper sur ses intentions, de lui faire sous-estimer son habileté). Toutes ces notions et d'autres qu'on n'a pas le loisir d'explicitier ici, n'évoquent-elles pas des situations courantes dans le déroulement quotidien des relations sociales ?

Considérons par exemple la vie économique. N'est-il pas aisé d'y relever des situations (monopole bilatéral, duopole et duopsonne, oligopole, cartels) dont les traits caractéristiques correspondent à ceux que l'on relève lorsque des groupes d'hommes se rassemblent pour jouer aux échecs, au bridge, au poker... Dans les jeux, comme dans la réalité économique, les partenaires se battent ou s'allient, conspirent entre eux ou les uns contre les autres, coopèrent ou s'exploitent... La systématisation du comportement du joueur n'est-elle pas susceptible d'éclairer le comportement économique et d'en rendre l'étude plus compréhensive et systématique ? Plus généralement, la stratégie du jeu n'est-elle pas identique à celle qui se manifeste dans les situations sociales nécessitant un comportement rationnel (réalisation des objectifs à un coût minimum, dans des conditions déterminées ou maximisation des résultats pour un coût fixé à l'avance) ? De ce point de vue la

³⁰³ On ne saurait envisager d'analyser ici cette théorie. Sur cette question, on pourra étudier WILLIAMS (J.D.), *La Stratégie dans les actions humaines, les affaires, la guerre, les jeux*, Paris, 1956, ainsi que BOUZITAT (Jean), « Quelques aspects théoriques et pratiques des jeux de stratégie », dans l'ouvrage collectif *Science et Action économique*, Paris, 1958, pp. 63-110. Consulter également GUILBAUD (G.Th.), « La Théorie des jeux », *Économie appliquée*, avril-juin 1949, pp. 275-320 et un second article sur le même sujet, *Revue d'économie politique*, mars-avril 1955, pp. 153-188. Voir enfin JUSTMAN (E.), « La Théorie des jeux ». *Revue d'économie politique*, septembre-décembre 1949. pp. 616-633.

théorie des jeux constitue pour les partisans de son emploi une contribution à l'explication, mieux peut-être, une méthode d'analyse des comportements sociaux : elle apporte en particulier de précieux éléments pour la construction des modèles.

Autre aspect : la théorie n'est-elle pas susceptible de guider directement les responsables des décisions en leur précisant nettement les éléments au besoin alternatifs d'un comportement qui, compte tenu des possibilités existantes ou de ce que l'on connaît des réactions des interlocuteurs, atteint la rationalité ou s'en approche ? Toute décision politique implique un choix entre plusieurs possibilités : sur la base de l'information disponible, ne peut-on attendre de cette méthode qu'elle facilite la systématisation des opinions en présence et le choix des critères d'appréciation ³⁰⁴ ?

Jusqu'à présent l'application de la théorie des jeux à l'analyse politique reste très limitée et se cantonne dans des ouvrages d'un haut niveau d'abstraction (celui de Morton Kaplan cité dans la rubrique précédente). Les conditions et possibilités d'une utilisation ont fait, certes, l'objet de discussions ³⁰⁵ : mais le nombre des théoriciens disposant d'une culture mathématique suffisante pour y participer utilement reste réduit. À première vue, il est tentant d'envisager son emploi pour une étude plus rigoureuse du processus décisionnel : par exemple, pour la reconstitution des motifs qui ont conduit à effectuer un choix déterminé entre toutes les possibilités existantes. Cette théorie aiderait-elle à comprendre dans le cas des événements français de 1958, sinon le comportement de tous les acteurs, du moins de certains d'entre eux ?

³⁰⁴ Voir l'intéressante étude de Michel VERHULST, « Mathématiques pour organisateurs », *Impact*, vol. VIII, no 1, mars 1957, pp. 17-32.

³⁰⁵ La référence de base est : SHUBIK (Martin) ed., *Readings in Game Theory and Political Behavior*, New York, 1954. Pour un point de vue très optimiste, sur les possibilités d'application, étudier la contribution de SNYDER (Richard C.), « Game Theory and the Analysis of Political Behavior », dans l'ouvrage collectif déjà cité, *Research Frontiers in Politics and Government*, pp. 70-103. La position de K.W. DEUTSCH est plus nuancée : « Game Theory and Politics : Some Problems of Applications », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, février 1954, pp. 76-83 (étude reproduite sous un titre différent dans les Readings, pp. 41-55). Pour une application : SHAPLEY (L.S.), SHUBIK (M.), « A Method for Evaluating the Distribution of Power in a Committee System », *American Political Science Review*, septembre 1954, pp. 787-792.

Autre secteur d'application éventuelle : la détermination des « règles du jeu » en politique. Nous avons déjà fait allusion à leur importance : mais la connaissance que l'on en a demeure imprécise. Un tel mode d'analyse ne serait-il pas en mesure de renouveler l'étude des rapports entre le Législatif et l'Exécutif dont l'étude actuelle nous vaut seulement la répétition d'affligeantes banalités

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples : le point important est de savoir si la discipline possède déjà les données (spécialement quant à leur qualité) qui sont indispensables à une telle formalisation. Mentionnons enfin, sans insister, les possibilités ouvertes par la théorie pour donner plus de rationalité aux décisions des responsables (ainsi dans l'ordre des relations internationales).

La théorie des jeux bénéficie actuellement d'un grand prestige. Cependant, des réticences sérieuses se manifestent à son endroit. L'assimilation entre les jeux stratégiques et certaines formes d'activité sociale est séduisante : malgré tout, des différences existent que l'on n'a pas toujours suffisamment mises en valeur. La règle des jeux est calculée pour donner au départ des chances égales à chaque participant : il n'en va presque jamais ainsi dans les relations sociales où l'inégalité (due à des motifs divers), constitue la situation courante. D'autre part, les règles du jeu stratégique sont immuables et les joueurs sont obligés de s'y soumettre : dans la vie sociale et spécialement en politique les règles elles-mêmes sont souvent un objet de lutte (loi électorale en France). Enfin, l'activité de jeu est, selon l'expression de Guilbaud, « un monde à part, fermé sur soi... isolé dans le temps et dans l'espace » : les processus sociaux au contraire apparaissent continus et indéfinis.

Des doutes subsistent quant à la portée d'une extension de ces spéculations hors des mathématiques pures. Les déductions effectuées reposent sur deux notions : la possibilité pour les partenaires de disposer d'une information qui épuise les données utiles ; la supposition que l'adversaire agit en connaissance de cause dans l'attente d'un résultat précis (ce qui élimine le rôle de l'erreur, du caprice, de la sottise). La réalité s'accommode-t-elle d'un tel schéma ³⁰⁶ ? Négligeons ces

³⁰⁶ Écoutons ce que nous dit KEYNES de l'investissement, opération qui semble pourtant relever au plus haut point de la rationalité : « Autrefois, l'importance de l'investissement était fonction du nombre des individus de tempérament sanguin et d'esprit constructif qui s'embarquaient dans les affaires pour occuper leur existence sans chercher réellement à s'appuyer sur un calcul pré-

objections et admettons la possibilité d'une application : il est frappant d'observer que l'utilisation se ramène, en fait, à l'examen de phénomènes isolés dans lesquels s'affrontent un nombre relativement restreint de partenaires. Est-ce une faiblesse temporaire ou durable ?

Nous n'avons pas une connaissance suffisamment intime de la théorie des jeux pour prendre une position tranchée sur de tels problèmes. Depuis sa création, elle a fait d'ailleurs l'objet de perfectionnements nombreux, dont le contenu n'est guère accessible à ceux qui ne disposent pas d'une culture mathématique très élevée. Cependant, on ne peut manquer d'évoquer des difficultés qui, solubles peut-être au plan de la spéculation pure, constituent des obstacles graves sur le terrain. On en a rencontré dans la transposition au comportement social dans son ensemble des résultats expérimentalement obtenus par l'étude des petits groupes.

• *UNE MATHÉMATIQUE DE L'HOMME 7*

Conclure fermement sur les problèmes évoqués supposerait une aptitude que l'on avoue ne pas posséder, faute probablement d'une connaissance adéquate des mathématiques modernes (si différentes de celles que l'on enseigne à l'école). Tant de chemins paraissent ouverts que les spécialistes qualifiés commencent à peine d'explorer... Il est clair que la science politique doit tendre à l'exactitude. Beaucoup douteront qu'elle devienne jamais une science exacte. Mais, au fait, que signifie cette expression ? Nous l'employons avec un sentiment d'envie (et parfois quelque irritation) pour désigner les sciences physiques et naturelles : or, ces dernières ne sont-elles pas aussi amenées à prendre en considération l'approximatif et le probable.

Le trait caractéristique de la réflexion mathématique actuelle semble bien être une extraordinaire souplesse dans le choix des symboles et des axiomes. Il appartient aux chercheurs entraînés à cette gymnastique intellectuelle de déterminer ce qui est adéquat au domaine qui l'intéresse. Autrement dit, la mathématique consi-

cis de profit escompté ... Si la nature humaine n'avait pas le goût du risque, les seuls investissements suscités par un calcul froidement établi ne prendraient sans doute pas une grande expansion » (*Théorie générale...* édition française, Paris, 1942, p. 165).

dérée comme une axiomatique est transposable d'un secteur à l'autre de la connaissance : il n'est que de rappeler le progrès qu'elle a permis de faire à la biologie. L'outil ne serait-il pas utilisable directement dans nos disciplines ?

Certes, il est aisé de souligner les risques de la « mathématisation » et on en a signalé plusieurs tout au long de ce chapitre. Mais il s'agit souvent d'un emploi défectueux de l'instrument et non d'un vice propre à ce dernier. Un raisonnement mathématique, si rigoureusement construit soit-il, conduira à des conclusions fausses si les conventions symboliques et hypothèses de départ ont été mal choisies. D'aucuns diront peut-être qu'il est plus facile de rectifier de telles erreurs, chemin faisant, dans un raisonnement de type littéraire que dans un système d'équations (surtout lorsque leur résolution est demandée à des machines) : des exemples quotidiens incitent à n'accueillir cette observation qu'avec réserve. L'emploi des mathématiques ne serait réellement dangereux que s'il aboutissait à négliger le contenu pour se concentrer sur la forme, comme le font certains novices, éblouis par la subtilité et la rigueur de l'appareil : mais de telles attitudes ne sont-elles pas péché de jeunesse ?

Il nous semble que la science politique sacrifierait des chances de renouvellement (dont on ne saurait dès maintenant préciser la portée) si elle se coupait systématiquement de ces courants ou, ce qui revient au même, ne faisait rien (ou trop peu) pour tenter de s'y intégrer. Au minimum, il paraît souhaitable que ces méthodes nouvelles et ces instruments neufs soient très complètement étudiés et essayés sur des problèmes précis. À l'issue de telle analyse, il sera moins présomptueux d'écrire une étude sur les rapports entre « les mathématiques et la science politique » que ce n'est encore le cas aujourd'hui ³⁰⁷.

³⁰⁷ Sur ces problèmes, on recommande la lecture de la communication faite par Emile GIRARDEAU à l'Académie des sciences morales et politiques, *Les Lignes de force du progrès social* (séance du 24 juin 1957).

Introduction à la science politique.

Chapitre 7

Propos d'étape

[Retour à la table des matières](#)

Les précédents chapitres ont établi, sans complaisance, les faiblesses actuelles de l'analyse politique. Elles sont si grandes qu'on peut légitimement contester l'emploi du terme « science » pour désigner l'état présent de la réflexion. Conser-vons-le comme le symbole qui doit orienter les programmes d'avenir. L'objet de ce chapitre est précisément d'énoncer quelques-unes des tâches majeures à entre-prendre si l'on veut que la discipline passe de l'état de l'approximation à celui de la formulation théorique.

Une observation préalable : l'explication politique ne saurait progresser sur la seule base de travaux individuels. Son domaine est d'une telle ampleur qu'on ne peut le défricher que par une série d'efforts collectifs. Le propre des techniques nouvelles - dont on vient d'exposer l'esprit - est de dépasser les possibilités du chercheur isolé. Cette nécessité d'une mise en commun de l'énergie disponible n'est pas toujours perçue dans les sciences sociales. Il est pourtant évident que, dans la plupart des cas, l'activité de l'homme seul est de portée limitée. Elle consiste souvent à réinterpréter les données disponibles ou à en fournir une pré-sentation nouvelle : comme celles-ci sont notoirement insuffisantes on en vient à reprendre et à remâcher les éternels arguments dont seul le recours aux faits per-mettrait d'établir la portée. Il arrive que des personnalités brillantes fassent des remarques ou émettent des hypothèses qui tranchent sur cette grisaille : le plus

souvent, faute de l'appareil scientifique approprié, aucune tentative n'est faite pour en apprécier la validité. Encore qu'on utilise le mot pour « dégeler » la réticence des dispensateurs de crédits, il est prétentieux de parler de laboratoire pour une discipline comme la nôtre. Cependant le terme évoque bien les pratiques qu'il est souhaitable d'instaurer dans l'analyse des phénomènes politiques. En bref, il s'agit de lui appliquer un vieux principe : la division du travail...

• POUR UN EFFORT DE CODIFICATION

La communication des résultats est la condition fondamentale de tout progrès. L'amélioration de la théorie résulte de la confrontation perpétuellement renouvelée des travaux accomplis sur le même sujet par des chercheurs éloignés les uns des autres. Or cette opération élémentaire est très difficile à réaliser pour les phénomènes politiques en l'absence d'un appareil conceptuel unifié. La diversité est dans ce domaine assez marquée pour conduire à l'emploi de mots différents dans la désignation d'un mécanisme ou d'un groupement déterminé. Ces habitudes compromettent sérieusement la transmission de l'expérience acquise : l'éparpillement actuel témoigne de l'urgence d'un effort de codification, d'abord dans chaque pays et ensuite, pour autant que ce soit possible, sur le plan international. On aurait tort de sous-estimer la complexité de la tâche : il n'existe probablement guère d'entreprise plus ardue que la tentative de modifier des errements coutumiers.

La science politique se sert constamment des mots du langage courant. Or, ils n'ont que rarement une signification univoque. Bien plus, le sens de beaucoup d'entre eux fait l'objet de luttes partisans. Cette situation, déjà regrettable, est accrue à notre époque par la tendance des régimes totalitaires à s'emparer de termes, auxquels s'attache traditionnellement un contenu propre, pour désigner des phénomènes ou des catégories d'une nature différente. Un parti a toujours signifié une union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt ou une opinion contraire ; or, l'organisation dite « parti unique » conteste la possibilité même d'une division des esprits. Le syndicat offre un autre exemple : c'est un abus linguistique caractérisé que d'en faire l'appellation commune des associations de travailleurs britanniques et soviétiques. Il serait aisé d'allonger la liste. On comprend certes en quoi consiste l'opération : il s'agit de bénéficier du prestige émo-

tionnel et, pour ainsi dire, de la qualité sentimentale de certains termes dont le sens est souvent associé à de longues luttes historiques. L'acceptation générale de cette prétention par les spécialistes des sociétés démocratiques provoque des assimilations entièrement fallacieuses.

Les organisations internationales (y compris les institutions non-gouvernementales qui n'y ont pourtant aucune obligation) favorisent le mouvement en cédant au fétichisme de l'universalité dans le recrutement : à la limite, le Parlement hongrois et la Chambre des communes siègent sur les bancs de la même association et y sont considérés comme des organismes équivalents (Union interparlementaire). On en arrive ainsi à des situations franchement impraticables : ainsi la volonté des pays communistes d'avoir des délégués à l'Organisation internationale du travail, non seulement dans les catégories « représentants du gouvernement » et « travailleurs » mais aussi dans celle des « patrons »³⁰⁸. Ce confusionnisme qui est l'une des causes de la stérilité relative des organisations internationales a également des implications fâcheuses pour le travail scientifique.

On a souvent proposé d'établir un « vocabulaire politique » les difficultés de la tâche ont jusqu'à présent fait reculer, au moins à l'échelle nationale, les initiateurs de tels projets³⁰⁹. Cet instrument, s'il était réalisé dans des conditions correctes,

³⁰⁸ Le lecteur sait probablement que l'on s'en est tiré par un compromis : les délégués « patronaux » des pays communistes participant aux travaux des commissions non comme membres titulaires mais en qualité d'adjoints. COLLIARD (C.-A.), *Institutions internationales*, op. cit., p. 439.

³⁰⁹ Dès sa création l'Association française de science politique a mis l'étude de ce problème à son programme. Voir le rapport de Marcel PRELOT dans le compte rendu des *Journées d'études des 26 et 27 novembre 1949*, Paris [1950] (ronéographié) pp. 39-48. L'ouvrage de F. ELLIOTT et M. SUMMERSKILL, *Dictionary of Politics*, Londres. 1957, donne des informations sur les hommes, les pays et les événements mais ne contient aucune définition d'ordre théorique. Le département des sciences sociales de l'Unesco a entrepris, avec des moyens assez puissants, l'établissement d'un vocabulaire de sciences sociales. Sur l'esprit du projet, voir le compte rendu des deux premières réunions d'experts sur la terminologie des sciences sociales dans le *Bulletin international des sciences sociales*, 1954, no 3, pp. 615-618, et 1956, no 3, pp. 529-534. Par ailleurs plusieurs « projets de définition » ont été publiés dans le *Bulletin* (1955, no 3, pp. 509-520 ; 1955, no 4, pp. 716-728 ; 1956, no 1, pp. 133-151 ; 1956, no 2, pp. 324-344). Plusieurs des mots analysés concernent directement la science politique : autorité, décentralisation, élite, impérialisme. Nationa-

serait d'une utilité certaine, notamment en précisant les divers sens attachés à un mot dans l'évolution historique et la pratique contemporaine : cependant il n'apporterait, en lui-même, aucun remède à la dispersion terminologique présente.

Il ne serait pas réaliste de recommander la création d'un vocabulaire technique (dans l'esprit où Pareto proposa aux économistes, sans d'ailleurs aucun succès, de remplacer le terme équivoque d'« utilité » par celui d'« ophélimité »). Le danger d'employer un vocabulaire flottant et chargé d'éléments passionnels se révèle particulièrement considérable lorsque, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, l'explication politique se situe au niveau le plus superficiel des phénomènes : dès qu'elle s'attache à exprimer leur contenu réel, l'ambiguïté terminologique perd une large partie de sa malfaisance. La solution viendra peut-être d'un développement de la représentation symbolique (notamment dans la construction de modèles).

Il ne faudrait pas pour autant considérer que l'emploi du langage courant est seul responsable de l'imprécision linguistique. On rencontre en effet des catégories ou phénomènes auxquels les spécialistes eux-mêmes ont donné leur nom mais sans parvenir à une terminologie unifiée : ainsi par exemple les hésitations actuelles entre l'expression de « groupe d'intérêt » et celle de « groupe de pression ». Chez certains auteurs la distinction a un fondement logique : dans la plupart des cas les deux sont pratiquement tenues pour équivalentes et l'on choisit entre elles selon des préférences personnelles, ou l'état de la mode (qui semble aujourd'hui favoriser l'utilisation des termes de « groupe d'intérêt »). Par sa simplicité, cet exemple illustre les difficultés qu'éprouve la discipline politique à se plier à une codification.

Une tendance identique s'observe dans l'élaboration des concepts. Tout se passe comme si chaque chercheur, aux prises avec un problème, entendait se former son propre système conceptuel, sans tenir le moindre compte de ceux déjà proposés (et parfois exploités) par d'autres. Ce trait caractérise aujourd'hui la science politique américaine (qui le tient d'ailleurs de la sociologie où il sévit avec une intensité particulière) : ainsi, par exemple, la batterie des concepts définis par Lasswell pour caractériser l'évolution probable de la politique nationale et interna-

lisme, pouvoir... Dues à des groupes de travail de diverses nationalités, les définitions sont de valeur inégale.

tionale dans les années à venir ³¹⁰. Il arrive que l'opération trouve en elle-même sa propre fin : on se satisfait en somme d'avoir créé de belles formules qui donnent à la pensée une apparence de profondeur et de cohérence... Pourquoi d'autres se refuseraient-ils la même satisfaction ? Mais dans de telles conditions la communication aisée et rapide des résultats, si du moins on en obtient, se révèle hautement improbable...

C'est dans cette perspective qu'il faut se placer pour apprécier les propositions tendant à l'adoption de nouvelles catégories d'analyse ou à l'attribution d'une signification univoque à d'autres déjà en usage. Ainsi, par exemple, celle de David Easton concernant la notion de système politique ³¹¹. Généralement on le prend dans un sens très lâche comme synonyme de l'ensemble des institutions et de mobiles qui permettent d'assurer le fonctionnement de la structure d'autorité : dans cette acception on pourrait songer à une typologie des systèmes se rapprochant de celle dont se servent les économistes (capitalisme, collectivisme) ou mieux encore des types d'organisation économique proposés par W. Eucken (économie dirigée du centre ou de la périphérie). En employant ce terme, Easton semble se référer à une autre conception : il entend exprimer l'idée que chaque partie du système est liée à toutes les autres ou, si l'on préfère, que le fonctionnement d'un secteur isolé ne saurait être compris sans considérer la façon dont l'ensemble se comporte. Le modèle *input-output*, évoqué au chapitre précédent, explicite cette position. Mais, ainsi compris, le système politique n'est-il pas simplement une autre façon de désigner le *political process* ? On devine aisément les controverses susceptibles de s'instituer entre les partisans de l'une ou l'autre terminologie.

³¹⁰ *The World Revolution of our Time*, op. cit. Il en distingue quatre : indétermination (tendance à l'interaction dans la communauté mondiale) ; *bipolarization* (tendance pour la politique mondiale à se concentrer sur les deux pôles américain et russe., est-ce pleinement exact ?) ; *militarization* (accroissement de l'influence de l'élément militaire) ; *totalitarianization* (concentration du pouvoir dans quelques mains : la centralisation étant fonction de la perception d'une menace commune). Une telle énumération aurait présenté un grand intérêt si chaque point avait donné lieu à des vérifications approfondies dans les termes suggérés par Lasswell : il ne semble pas que tel ait été le cas.

³¹¹ Voir *The Political System*, op. cit., pp, 96-100.

D'aucuns proposent aujourd'hui d'introduire dans l'explication politique la notion de structure en lui attribuant une signification tranchée. Constatons que dans les disciplines où on l'utilise, elle fait l'objet d'âpres débats. L'un de ceux qui en ont la conception la plus rigoureuse est Lévi-Strauss. Pour lui, il est nécessaire de distinguer clairement structure sociale et relations sociales. Celles-ci sont les données employées pour construire les modèles qui rendent celle-là manifeste. Autrement dit, les recherches de structure n'ont pas pour objet un domaine propre parmi les faits de la société : elles constituent une méthode susceptible d'être appliquée à divers problèmes. Mais cette conception est sévèrement critiquée par G. Gurvitch qui identifie « sociétés globales » et structures sociales ³¹².

On trouve des discussions du même ordre dans le domaine économique : au cours des dernières années, les économistes français se sont beaucoup intéressés à la notion de structure mais ils ne sont pas parvenus à s'entendre sur la signification à lui donner. Exposant les principales positions adoptées, André Marchal en vient à conclure que, dans l'attente d'un accord général, l'économiste est fondé à adopter le concept « qui lui paraît le plus maniable, étant donné la nature de ses travaux et l'objectif qu'il se propose d'atteindre » ³¹³.

³¹² Voir *Anthropologie structurale*, op. cit., spécialement les chapitres 15 et 16 (celui-ci contenant la réponse aux critiques de GURVITCH). Pour la conception de ce dernier, voir en particulier *Déterminismes sociaux et Liberté humaine*, op. cit. (spécialement le chap. 1 de la troisième partie).

³¹³ « Définition de la structure », *Revue économique*, septembre 1958, pp. 681-687. Pour une étude plus large de ces problèmes au point de vue des économistes, se reporter au numéro spécial de la même revue, « La Structure économique », novembre 1954, pp. 841-953 (en particulier l'importante étude de Jean LHOMME, « Matériaux pour une théorie de la structure économique et sociale ». Dans cet ouvrage, nous avons utilisé à plusieurs reprises, mais de façon non technique, le terme de structure à propos de phénomènes très divers (exemple, les structures universitaires). Grosso modo, le sens donné se rapproche de la définition d'André MARCHAL : « Éléments d'un ensemble économique qui, au cours d'une période déterminée, apparaissent comme relativement stables ». En cette acception l'introduction de la science politique dans les Facultés de droit constitue une réforme de structure. Quant à l'expression de « structure d'autorité », nous l'avons employée comme un moyen commode d'exprimer les propriétés permanentes du pouvoir politique de nos sociétés (en particulier la capacité de prendre des décisions « autoritaires »). On ne saurait

Dans l'état actuel de la science politique, et en l'absence des éléments propres à appuyer le raisonnement, tout essai pour y acclimater largement la notion de structure et en faire un instrument opérationnel risque d'aboutir à un débat stérile. Beaucoup jugeront plus sage de renvoyer cette utilisation à un moment où la mise en oeuvre d'un appareil conceptuel unifié aura enfin permis le minimum de généralisations théoriques indispensables à un emploi technique de la formulation structurelle.

Il est un secteur dans lequel l'effort de codification serait particulièrement souhaitable : celui des outils de recherche. Le technicien politique français qui voudrait se livrer à une analyse de contenu approfondie (allant au delà de ce que l'on attend normalement de l'étudiant) devrait, au préalable, procéder à un vaste dépouillement des publications spécialisées, américaines notamment, dont la cohérence et la clarté ne sont pas toujours les qualités dominantes. Certes, il ne s'agit pas de parvenir à un document aussi rigoureux que l'Instruction générale sur l'Artillerie... Mais en spécifiant avec précision le contenu de ces techniques, en montrant les obstacles rencontrés et les solutions employées pour les vaincre, en indiquant avec netteté les lacunes et les limitations de chaque procédé, on rendrait déjà un immense service. Un tel ouvrage (par l'ampleur même de son ambition) ne saurait être l'oeuvre que d'une équipe : il serait très désirable qu'un organisme comme la Fondation nationale des sciences politiques prenne l'initiative de son établissement.

La codification implique au surplus des opérations visant à unifier le rassemblement et la présentation de données. Elles sont de portée diverse. Parmi les plus simples, citons le choix d'un code unique des activités professionnelles (par exemple pour les études électorales et l'analyse de l'origine sociale des parlementaires). À un niveau supérieur, il s'agirait de se mettre d'accord sur l'uniformisation des indicateurs choisis pour particulariser, et le cas échéant mesurer, diverses situations sociales (ainsi la stratification)

On en voit sans peine les difficultés : il reste que le désaccord est l'un des indices extérieurs les plus évidents du fossé qui sépare encore la science politique de l'exactitude.

admettre a priori qu'une telle conception de la structure convienne finalement à l'explication politique.

**• VERS L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE THÉORIE GÉNÉRALE**

La systématisation théorique est le but normal de l'explication scientifique. Elle implique un recours constant aux faits et en même temps facilite leur rassemblement. Redisons encore qu'aucun outillage technique, si perfectionné soit-il, n'est une fin en soi : il n'a de sens que s'il permet de saisir les phénomènes et ensuite de les interpréter. Le propre d'une analyse scientifique est d'être explicative : elle revêt normalement une allure simplificatrice mais elle doit demeurer réaliste.

Il est courant d'affirmer que le progrès d'une science se marque par la formulation de théories de plus en plus générales. On passe peu à peu des hypothèses de travail mineures et isolées, à des formulations plus compréhensives, pour aboutir à un cadre conceptuel total d'où il est possible de tirer d'autres hypothèses, majewres cette fois sur les phénomènes observés. Cet effort vers la généralisation est sans aucun doute le signe de maturité d'une discipline déjà en possession de ses moyens. À ce titre, on ne peut qu'en donner une esquisse encore très floue pour la science politique.

On estime volontiers aujourd'hui que l'édification du cadre théorique doit commencer par l'établissement de formulations embrassant des domaines limités. Après toutes les observations déjà présentées, il ne sera pas nécessaire d'insister sur le contenu et le sens de ces théories particulières (ou si l'on préfère généralisations départementales). Il s'agit d'explorer un secteur donné ou une (ou plusieurs) série de phénomènes déterminés afin d'en présenter une vue systématique. Le but ultime est de dégager une interaction en termes de causalité. Faute d'y parvenir, on se contentera souvent d'exprimer un ensemble de relations fonctionnelles établissant par exemple la présence simultanée de deux facteurs sans que l'on soit en mesure d'attribuer à l'un le rôle moteur. Ce travail est préparé par l'établissement de typologies et la constatation d'uniformités. Il va sans dire que la construction de modèles peut être envisagée dès ce stade.

Avantage de cette formulation limitée : la rapidité (relative) avec laquelle il est possible d'établir des propositions théoriques significatives. En restreignant volontairement le champ étudié, on devient capable d'en effectuer une analyse

plus approfondie et, finalement, on se trouve incité à exploiter sous une forme rigoureuse les données recueillies. Au total, la théorie et la recherche seraient améliorées par cette méthode dont l'aboutissement consiste à découvrir des généralisations qui ne sont pas nécessairement liées les unes aux autres. La branche risque de se présenter pendant un certain temps comme une sorte de « puzzle » : cette situation - dont la sociologie américaine est l'exemple type - ne serait-elle pas le propre des disciplines en voie de formation ³¹⁴ ?

Beaucoup estiment qu'un tel programme est capable d'épuiser pour longtemps les ressources humaines et matérielles de la science politique. À tous les points de vue, l'essai d'élaboration d'une théorie générale de la « structure d'autorité » serait prématuré. Pourtant cette conception ne bénéficie pas d'un assentiment unanime. Certains font remarquer qu'un cadre global est indispensable pour permettre l'expression de théories particulières et surtout pour restituer leurs proportions véritables aux phénomènes considérés. L'influence, probablement excessive, attribuée aux groupes de pression ne provient-elle pas de l'ignorance ou de la sous-estimation, d'autres forces qu'une analyse complète mettrait en lumière. Cette position nous paraît juste : mais elle ne conduit pas à préconiser n'importe quel type de formulation générale.

L'analyse sociale effectuée au cours des dernières années offre de nombreux cas de systématisation théorique dont il n'apparaît pas souhaitable que notre discipline s'inspire pour établir son cadre propre. Par exemple, la tentative de Stuart C. Dodd d'établir un système d'équations qui exprime l'ensemble des relations interpersonnelles (« théorie-S ») : elle fournit un système de notation applicable aux processus sociaux qui permet de transformer en « situation-S » n'importe quel type de rapport social concret ³¹⁵. Autre effort de même ambition : celui de Georges Zipf tendant à expliquer la plus large partie du comportement humain, individuel et collectif, par le principe du moindre effort (ou en termes plus rigoureux, par la volonté de minimiser l'espérance mathématique du taux moyen du tra-

³¹⁴ À la suite de R. MERTON (*Social Theory and Social Action*, op. cit.), les sociologues américains désignent volontiers ces théories de l'expression *middle-range*. En relèvent les efforts théoriques pour l'étude de la participation politique ou l'analyse du processus de fonctionnement des petits groupes.

³¹⁵ N'ayant pas pu nous procurer son ouvrage *Dimensions of Society*, 1942, nous mentionnons ce système d'après l'analyse de Ernest HILGARD et Daniel LERNER dans *Les Sciences de la politique aux États-Unis*, op. cit., pp. 46-47.

vail)³¹⁶. Il n'est pas besoin d'allonger la liste. Ces travaux se situent sans aucun doute, à un très haut niveau scientifique et commandent le respect : il ne semble pas que l'établissement de tels systèmes dans l'explication politique soient de nature à faciliter l'établissement du cadre dont notre discipline a un besoin si urgent...

À un niveau de généralisation théorique encore très élevé, se situent les synthèses de sociologues comme P.A. Sorokin, Talcott Parsons ou Florian Znaniecki³¹⁷. Le trait commun à ces constructions, très différentes d'ailleurs par leur esprit et leur style, est d'ignorer les frontières disciplinaires actuelles et d'embrasser des phénomènes dont l'étude incombe aux sociologues certes, mais aussi aux anthropologues et psychologues sociaux. Il est loin d'être acquis qu'en dépit de leur ambition à présenter un ordonnancement positif, ils ne soient les uns et les autres teintés de quelque philosophie sociale. Il est fort douteux que les données actuellement disponibles permettent d'entreprendre de telles systématisations pour l'objet propre de la science politique. Et à franchement parler, un essai en ce sens ne paraît pas réellement désirable ; quiconque a pu mesurer la médiocrité présente de la formulation théorique dans la discipline politique ne saurait envisager sans appréhension les conséquences éventuelles d'une construction hors de proportion avec les possibilités.

Cette position n'entraîne pas condamnation des efforts que l'on pourrait entreprendre dès maintenant pour élargir le cadre du raisonnement et donner peu à peu un support plus large aux généralisations départementales. On peut tenir au contraire pour souhaitable que les deux séries d'efforts - vers l'élaboration du général et la formulation du particulier - soient entreprises simultanément et s'épaulent réciproquement. Dans cette perspective, le cadre général se présenterait comme une construction souple, en constante révision, dépourvue de toute prétention dogmatique. La situation est assez nette. Il paraît inconcevable de faire de la théorie générale un point de départ : cependant pour des raisons scientifiques et pratiques, il semble qu'on ne devrait plus en renvoyer la préparation à un avenir

³¹⁶ ZIPF (George K.), *Human Behavior and the Principle of Least Effort*. Cambridge (Mass.). 1949.

³¹⁷ Les ouvrages fondamentaux sont : pour SOROKIN, *Society, Culture and Personality*, New York, 1949 ; Pour PARSONS, *The Social System*, Glencoe (Ill.), 1951 ; pour ZNANIECKI, *Cultural Sciences*, Urbana (Ill.), 1952.

indéterminé. Ne pourrait-on l'envisager comme une sorte de création continue ? Essayons de clarifier cet exposé par trop abstrait.

Le trait le plus notoire de l'explication politique contemporaine est de se présenter en « pièces détachées ». Nous sommes capables de saisir successivement les diverses forces qui orientent le jeu, mais nous ne sommes pas en mesure - ou seulement de façon impressionniste - de les situer les unes par rapport aux autres, d'apprécier leur influence respective et surtout de les rattacher, par une relation certaine, à une vue d'ensemble. L'analyse se limite à une juxtaposition d'éléments que l'on ne sait pas unifier : elle n'a pas encore fourni, à ce jour, de configuration articulée des variables du processus gouvernemental.

Conséquence immédiatement apparente : lorsqu'un phénomène survient, qui bouleverse les habitudes acquises, on ne dispose d'aucune clé qui permettrait de l'identifier, de le caractériser et de lui donner une place dans le cadre plus général où il intervient. Ainsi en va-t-il quand l'armée passe du statut d'un simple outil militaire à celui d'un organe politique plus ou moins autonome : le phénomène n'est certes pas neuf, mais le schéma fait défaut qui permettrait d'en donner une interprétation logique ³¹⁸. Les commentateurs, y compris ceux qui entendent se placer au niveau scientifique, ajouteront seulement un chapitre ou un paragraphe à leurs propos : ils seront incapables d'exprimer - autrement qu'en formules vagues et sujettes à controverses - le poids de cette force sur l'ensemble et aussi sur chaque pièce du jeu.

Le besoin le plus urgent est donc celui d'une « grille » (le *conceptual scheme* des Américains) susceptible de se transformer peu à peu, au prix du travail d'une ou deux générations, en un modèle (ou plus probablement une série de modèles) embrassant les multiples variables qui conditionnent le fonctionnement de la vie politique et établissent l'état de leurs relations. L'étape initiale sera nécessairement limitée : le repérage des divers facteurs et leur répartition en un faisceau ordonné, en bref une typologie. Aussi longtemps qu'on n'aura pas atteint ce stade, au besoin

³¹⁸ Pour une vue générale, voir l'ouvrage collectif déjà cité *La Défense nationale*, première partie, « Le problème général des rapports du pouvoir civil et du pouvoir militaire ». Pour un essai de systématisation très partiel (et à sens unique), voir HUNTINGTON (Samuel P.). « Civilian Control of the Military : A Theoretical Statement », *Political Behavior. A Reader in Theory and Research*, op. cit., pp. 380-385.

sous forme de classification provisoire, l'explication scientifique ne se distinguera de l'interprétation journalistique que par l'intention et l'ampleur du savoir empirique de son auteur.

L'enrichissement de la « grille » s'effectuera par l'introduction successive des relations dégagées dans les études particulières : les lacunes et décalages constatés dans le cadre général formant d'ailleurs une incitation sérieuse à de telles recherches. L'un des points les plus difficiles sera sans aucun doute la spécification des motivations et influences individuelles, leur raccordement aux facteurs collectifs : sur ce point, il est possible que l'expansion des sciences du comportement apporte progressivement des éléments utiles à notre discipline.

C'est seulement quand le modèle aura pris corps qu'il sera possible d'utiliser pleinement la notion de structure : en attendant, son emploi ne saurait représenter beaucoup plus qu'une commodité de langage (ainsi la notion de « structure d'autorité »).

En définitive, la théorie générale que nous envisageons représente un effort progressif de systématisation du processus politique (ou si l'on préfère, du système politique au sens de Easton). Il paraît nécessaire de l'entreprendre, pays par pays, sans que les chercheurs nationaux se sentent nécessairement liés par les dénombrements effectués et les relations dégagées dans les analyses étrangères. Nous ne méconnaissons pas, la valeur de l'analyse comparative : quoique, dans la plupart des cas, elle soit encore prématurée. Ce point mérite d'être formulé avec d'autant plus de netteté qu'on voit se développer actuellement une tendance, d'origine américaine, à embrasser des phénomènes très vastes dans des présentations fatalement dépourvues d'articulation logique - ainsi l'étude des partis ou des groupes de pression dans le monde. De telles ambitions aboutissent à rapprocher artificiellement des notions dont l'homogénéité n'est pas établie (le jeu des groupes dans les pays démocratiques et les pressions sur l'appareil gouvernemental dans les pays communistes). Elles ne font qu'accuser la médiocrité du statut scientifique de l'analyse politique : comment effectuer des comparaisons internationales alors que dans la plupart des cas les éléments de l'étude nationale font défaut...

Il est également nécessaire de réagir contre la tendance déjà signalée à classer les différents systèmes politiques en quelques grandes catégories. Là encore on doit s'en prendre à des habitudes américaines. Vue des États-Unis, l'Europe occi-

dentale constitue peut-être une unité valable de raisonnement et de recherche. C'est un choix comme un autre : nous ne pouvons que souligner son caractère profondément arbitraire, L'« Europe occidentale » ce sont des Allemands, des Belges, des Français, des Italiens... sur quel argument scientifique peut-on se fonder pour décréter que les phénomènes politiques de ces pays sont des variantes d'un même type ? À vouloir « comparer » par exemple les partis politiques d'Allemagne, de France et d'Italie, on revient aux pires habitudes que l'on dénonce par ailleurs avec tant de véhémence. De deux choses l'une : ou, ce qui est vraisemblable, on n'effectuera aucune analyse comparative (au sens épistémologique de l'expression) ou on présentera sous ce vocable des assimilations primaires et superficielles dont un autre « comparatiste » n'aura aucune peine à établir l'inanité, pour en proposer d'autres qui ne vaudront pas mieux.

La science politique américaine est admirable dans les critiques qu'elle fait d'elle-même avec une franchise et une rigueur dont on devrait s'inspirer ailleurs : mais ses adeptes perpétuent les erreurs traditionnelles (au besoin avec un changement d'étiquette qui semble apporter une sorte de purification : *comparative politics* au lieu de *comparative government*). L'analyse comparative est un outil d'une grande puissance à condition que soient définies au préalable avec précision les termes ou les propriétés sur lesquels porte la comparaison.

Jusqu'à quel point l'étude du processus politique peut-elle s'exprimer de façon quantitative ? Sans doute plusieurs facteurs, probablement plus nombreux qu'on ne l'imagine au départ, pourraient-ils faire l'objet d'un comptage et donner prise, par suite, à des manipulations statistiques. Ainsi une analyse de contenu des débats parlementaires ouvrirait-elle d'intéressantes perspectives sur le mode de fonctionnement des Assemblées : en rapprochant les résultats acquis de ceux livrés par les sondages d'opinion publique, on obtiendrait probablement des connaissances plus valables que les impressions actuelles sur les modalités et les conséquences de la « discussion » des affaires publiques dans les pays démocratiques.

Ce n'est là, bien entendu, qu'un seul des points sur lesquels il est possible de recueillir des indications chiffrées. Les secteurs d'application du comptage ne sauraient, au surplus, être repérés par un raisonnement abstrait : c'est le chercheur qui, opérant sur le terrain, se rendra compte des moyens et, le cas échéant, inventera les procédés (et souvent les biais) par lesquels tel élément, d'apparence qualitative, pourra être soumis au dénombrement. De la sorte, il est probable qu'une

analyse statistique de l'œuvre du Conseil d'État (nombre d'instances relatives à une catégorie d'affaires, voire à une loi déterminée) apporterait des notions intéressantes sur certains aspects du processus politique ³¹⁹. De même l'accès aux archives des corps de contrôle, s'il était autorisé, donnerait des bases plus solides à l'étude du comportement administratif (ainsi nombre des violations relevées à un dispositif déterminé). Nous avons la conviction que les techniques quantitatives sont assez souples pour permettre d'appréhender une grande masse de phénomènes : mais on a déjà suffisamment insisté sur les limitations de cette « approche » pour n'avoir pas à les exprimer de nouveau.

Un pas important serait franchi si l'on parvenait à disposer d'une échelle ordinale de l'influence. Son absence est évidemment un handicap grave pour l'analyse ; ainsi, par exemple, est-on aujourd'hui dans l'incapacité de classer les groupes de pression selon la puissance dont ils disposent à l'égard des autorités. Dans quelques cas le décalage entre les groupes en présence est si manifeste qu'il est permis de considérer l'un d'entre eux comme plus fort que l'autre (ou les autres). Mais c'est pur impressionnisme.

Joint à une représentation symbolique appropriée, l'usage de cette échelle ouvrirait d'immenses horizons à l'analyse politique et lui permettrait d'accéder à une sphère de raisonnement qui lui demeure fermée. Rien n'indique encore que son établissement soit, pour l'époque prévisible, une probabilité ou une éventualité : rien ne permet non plus de considérer qu'il soit utopique d'envisager sa création. L'histoire de la pensée scientifique est pour partie la réalisation de découvertes dont les « bons » esprits de leur époque tenaient pour acquise l'impossibilité (qu'il s'agisse des régularités stellaires ou de la circulation du sang).

Dès lors, pour une période dont on ne peut pas déterminer la longueur, l'analyse du processus politique sera pour l'essentiel d'ordre qualitatif. Les représentations symboliques adoptées n'auront d'autre portée (et c'est déjà appréciable) que de fournir des conventions commodes et de bannir les querelles dont le seul fondement réside dans des ambiguïtés terminologiques. La méthode des modèles, on l'a vu, n'exige pas nécessairement la formulation quantitative. Au surplus, nul ne

³¹⁹ Les tout premiers éléments en sont donnés dans la publication annuelle du Conseil d'État, *Études et documents*, sous le titre « Rapports sur l'activité des diverses sections et formations de travail » (rubrique régulière).

peut encore prédire avec certitude l'ampleur et les modalités de l'appui que l'explication politique obtiendra des « mathématiques des sciences humaines » (théorie des communications, emploi de la notion de réseau, principe du *feedback*, etc., sans oublier les applications éventuelles de la théorie des jeux). S'il est vrai que la réflexion mathématique moderne conduit à réduire la portée de l'antithèse quantitatif-qualitatif et à insister sur les aspects « probabilistes », bien des obstacles à une analyse rigoureuse du système politique peuvent être levés.

Cette incertitude interdit d'émettre un pronostic sur les formes que revêtiront, soit les relations particulières, soit les ensembles articulés de relations que l'étude permettra progressivement d'explicitier ³²⁰. En particulier, trouveront-elles leur mode final d'expression dans des mots ou des symboles mathématiques ? Il est vraisemblable que le choix entre les deux types dépendra du sujet étudié ; une fois encore il faut signaler l'erreur qui consiste à interpréter de façon restrictive les possibilités de l'outil mathématique. À côté des relations déterminées, on rencontre aussi des relations probables dont l'ambition est d'intégrer le jeu du hasard dans l'explication. Sans insister, mentionnons la catégorie des modèles stochastiques (l'adjectif signifiant « dû au hasard » ou « aléatoire ») qui comportent des variables tenant compte des perturbations dans la valeur des variables accoutumées (erreurs) ou dans les relations (chocs).

Cette présentation globale de l'effort de généralisation a négligé plusieurs problèmes importants. Essayons donc de combler ces lacunes par l'étude d'une question qui suscite beaucoup d'intérêt et de vives controverses : l'élaboration théorique dans le domaine international.

³²⁰ Pour une analyse des différents types de théorie, voir SIMON (H.A.), NEWELL (Allen), « Models : Their Uses and Limitations », *The State of Social Sciences*, op. cit., pp. 66-83. Voir en particulier l'essai de réhabilitation du raisonnement par analogie.

• *L'INTÉGRATION DES RELATIONS INTERNATIONALES*

Au cours de la dernière décennie, le secteur « relations internationales » a bénéficié d'une attention croissante non seulement aux États-Unis mais aussi dans plusieurs autres pays, notamment en France et en Grande-Bretagne. Les instituts de recherches spécialisés qui existaient avant la guerre ont été renforcés, d'autres créés (le modèle étant bien souvent le Royal Institute of International Affairs, de Londres). De nombreux enseignements ont été fondés. Cet effort s'est déroulé soit dans le cadre de la science politique, soit dans des institutions latérales (dont l'organisation témoigne d'un désir d'autonomie dont nous avons déjà rendu compte). Au départ le niveau de la formulation théorique s'est révélé faible et il est souvent arrivé que la différence entre l'analyse scientifique et la chronique journalistique demeure ténue, spécialement pour l'interprétation des événements actuels ³²¹. Récemment un effort de rigueur s'est manifesté, visant à doter l'analyse de ce secteur d'une armature logique. On en relèvera ici deux manifestations.

La première est d'ordre méthodologique : elle consiste dans la mise au point d'une méthode connue sous le nom *d'areas studies* ³²² dont la traduction littérale

³²¹ Cette remarque vaut particulièrement pour les nombreux *text-books* publiés aux États-Unis durant les dernières années. Voir la très vive critique de plusieurs d'entre eux présentée par Alfred GROSSER, « L'Étude des relations internationales, spécialité américaine ? » *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1956, pp. 634-651. Voir également les analyses, moins sévères, présentées par SNYDER (R.C.), « Toward Greater Order in the Study of International Politics ». *World Politics*, avril 1955, pp. 461-478. Cependant les manuels les plus récents (ou tout au moins certains d'entre eux) révèlent de sérieux progrès. Voir en particulier celui qui nous semble le meilleur par son souci de cohérence : HAAS (Ernst B.), WHITING (Allen S.), *Dynamics of International Relations*, New-York, 1956. Mentionnons aussi l'important ouvrage de SCHWARZENBERGER (G.). *Power Politics*. Londres, 2e édition, 1951.

³²² Pour l'étude de la méthode des *areas studies*, la meilleure référence demeure l'ensemble d'études publiées dans le *Bulletin international des sciences sociales*, 1952, no 4, pp. 671-672. (Voir en particulier les études de J.-B. DUROSELLE, J. GOTTMANN et H.J. MORGENTHAU ; consulter également la bibliographie des *areas studies*, 1939-1952).

en français « études régionales » est équivoque (l'expression servant déjà dans le langage scientifique pour désigner les travaux effectués par les économistes sur les régions du territoire national). Cette méthode a été appliquée d'abord aux États-Unis. Il semble qu'à l'origine son ambition fut essentiellement d'ordre pratique : donner aux agents du Département d'État (spécialement de ceux appelés à travailler hors des frontières) une meilleure connaissance du milieu étranger. Mais on n'a pas été long à voir que l'instrument empiriquement forgé pouvait se transformer en un outil de perfectionnement de la recherche scientifique. Les *areas studies* ont été conçues (et principalement utilisées) dans le cadre des études de « relations internationales » : le procédé est assez souple pour être employé de façon plus large à l'analyse comparative de la vie politique dans son ensemble ³²³

La présentation la plus brève que l'on puisse donner de *l'area study* est celle d'une étude de synthèse faisant appel à plusieurs disciplines et concernant une région donnée dont elle vise à préciser le rôle dans la politique internationale. C'est essentiellement le résultat d'une collaboration inter-disciplinaire. La réalisation de ce genre de recherche soulève de nombreux problèmes méthodologiques. L'un des plus difficiles est celui de la détermination de la région à étudier. il s'agit de délimiter un territoire ayant une « personnalité » distincte, perceptible à l'échelle de la vie internationale (l'opération ne prenant pas nécessairement pour base les souverainetés politiques qui s'exercent sur lui au moment considéré et encore moins les divisions artificielles qui s'instituent par rattachement à des systèmes d'alliances différents). La seconde question concerne le type de données à recueillir pour expliquer complètement les relations de *l'area* avec le reste du monde : d'où découle le choix des disciplines appelées à coopérer. Sans insister sur le problème, indiquons que la géographie et la science économique seront presque toujours indispensables tandis que l'anthropologie s'imposera dès que l'on entend sortir du monde occidental au sans courant de l'expression.

Sous réserve que la coopération ne s'analyse pas en une juxtaposition de points de vue différents (unification difficile à réaliser), la méthode des *areas studies* constitue un puissant instrument de recherche. On l'a quelque peu déconsidérée en couvrant de son titre des études dont l'ambition n'était pas à la mesure des

³²³ Pour l'application de la méthode à l'étude comparative de la vie politique, voir HECKSHER (G.). *The Study of Comparative Government and Politics*, op. cit., pp. 85-107.

moyens : ainsi en va-t-il presque nécessairement pour les procédés scientifiques qui connaissent à un moment quelconque une grande vogue. Mais cette méthode de travail demeure disponible et n'a pas encore produit tous les résultats que l'on peut attendre.

Le second effort à mentionner est l'élaboration du cadre théorique proprement dit ³²⁴. Rappelons qu'il a été jusqu'à présent très confus : les éléments d'unification faisant défaut, l'éparpillement des positions a été la caractéristique particulièrement nette de ces efforts. Il est rare, en matière scientifique, d'observer une telle dispersion ³²⁵.

L'un des principaux débats de l'après-guerre a porté sur l'inspiration de la politique étrangère : il a été particulièrement vif aux États-Unis ³²⁶. Deux conceptions s'opposaient. La première, se rattachant directement à la tradition de la *Realpolitik*, insistait sur la défense de l'intérêt national comme fondement de l'action extérieure. La rivalité des États est une donnée permanente qui constitue l'essence même de la politique : à moins d'admettre par anticipation un changement radical dans l'homme et la société, il est difficile d'imaginer un système juridique dont les décisions seraient admises par les parties intéressées. La défense des intérêts nationaux doit constituer le seul critère : elle implique la mise au premier plan

³²⁴ Pour une mise au point (déjà quelque peu ancienne), voir THOMSON (K.W.), « The Study of International Politics : A Survey of Trends and Developments ». *Review of Politics*, octobre 1952, pp. 433-467. On trouvera également d'utiles indications dans l'ouvrage collectif *The Changing Environment of International Relations*, Washington, 1956 (en particulier l'étude de D.W. BROGAN, « Conflicts Arising out of Differing Governmental and Political Institutions »).

³²⁵ Pour l'étude critique de quelques-uns des courants actuels, voir de K.W. THOMSON, « Toward a Theory of International Politics », *American Political Science Review*, septembre 1955, pp. 733-746, et « Beyond National Interest : A Critical Evaluation of Reinhold Niebuhr's Theory of International Politics ». *Review of Politics*, avril 1955, pp. 167-188. Voir aussi LIPSKY (G.A.), « The Theory of International Relations of Harold Lasswell », *Journal of Politics*, février 1955, pp. 43-58, et WANDYCYZ (P.S.). « The Theory of International Relations », *Review of Politics*, avril 1955, pp. 189-205.

³²⁶ Les éléments en ont été remarquablement exposés dans une analyse critique de Raymond ARON, « En quête d'une philosophie de la politique étrangère », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1953, pp. 69-91. Voir aussi sur le conflit : CARR (E.H.), *The Twenty Year's Crisis, 1919-1939*, Londres, 1946 (notamment pp. 113-119. 125-127. 131-133).

des préoccupations de la sécurité du pays, la fixation d'objectifs mesurés, la renonciation aux rêves de transformation du monde. Le principal exposant de cette conception a été Hans J. Morgenthau ³²⁷.

L'autre point de vue, soutenu par Frank Tannenbaum ³²⁸, affichait au contraire des prétentions à l'idéalisme : ses tenants insistaient sur la nécessité d'engager une action visant à transformer le monde et en particulier à perfectionner l'organisation mondiale conçue comme le moyen d'imposer aux nations un ordre plus juste. À la limite on aboutit à une sorte de propagande qui n'a plus rien de scientifique en faveur des institutions internationales : il n'est pas sûr d'ailleurs que l'idéalisme ne recèle lui-même un certain « impérialisme ».

On peut se demander jusqu'à quel point une telle querelle est de nature « théorique » : dès que l'on cesse d'examiner la part relative du « réalisme » et de l'« idéalisme » dans la conduite de la politique étrangère pour dégager un principe normatif de comportement, on pénètre inévitablement sur le terrain de l'éthique et de la philosophie sociale ³²⁹.

En dehors de ce débat philosophico-théorique, bien d'autres efforts ont été effectués pour donner plus de cohérence au secteur des relations internationales. Mentionnons ainsi la méthode proposée par Raymond Aron pour l'examen des « constellations » diplomatiques ³³⁰ et, sur un autre plan, l'étude des conflits entreprise par le Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale en vue de découvrir un système d'analyse objective des divers types de querelles qui troublent les relations entre États ³³¹. Cependant l'effort se poursuit également

³²⁷ *In Defense of the National Interest*, New York, 1951. Pour une formulation très brève, voir le premier chapitre de l'ouvrage déjà cité de MORGENTHAU, *Politics among Nations*.

³²⁸ « The Balance of Power in Society ». *Political Science Quarterly*, décembre 1946, no 4, pp. 481-504.

³²⁹ Le lecteur est vivement invité à lire l'ouvrage de John H. HERZ (*Political Realism and Political Idealism : A Study in Theories and Realities*, Chicago, 1951), qui étudie le problème général de ces deux tendances en politique.

³³⁰ « De l'Analyse des constellations diplomatiques », *Revue française de science politique*, avril-juin 1954, pp. 237-251, qui préconise l'établissement d'une liste de cas types.

³³¹ C'est à cette enquête que se rattache l'étude des conflits coloniaux (déjà citée) entreprise par S. BERNARD à partir de l'exemple du Maroc. Parmi les autres exemples analysés citons : Chypre, la dispute de l'Anglo-Iranian Oil et

à un niveau plus élevé de généralisation abstraite : nous en avons donné quelques exemples à propos des modèles (en particulier le dernier ouvrage de Morton Kaplan).

Il apparaît clairement que l'élaboration d'un cadre théorique satisfaisant, pour le domaine international, en est encore à l'étape initiale : le besoin est ressenti mais on ne sait pas exactement comment le satisfaire. Il n'est pas certain que la méthode de la formulation abstraite soit la plus valable. Une meilleure perspective semble être de commencer par l'étude systématique d'événements ou de groupes d'événements de portée équivalente. De ce point de vue, il est probable que l'examen de décisions offre des possibilités appréciables d'élaboration théorique (soit décision isolée, soit ensemble d'attitudes et de dispositifs constituant une politique). L'analyse des conflits représente un cas direct d'application de cette « approche ». C'est presque certainement l'une des voies les plus efficaces pour parvenir à l'établissement de généralisations qui correspondent à la réalité observée ³³².

On notera - c'est important - que grâce à plusieurs des instruments techniques déjà connus (sondages, analyses de contenu, interviews...), il est possible à l'analyste des relations internationales d'aborder avec une sécurité suffisante l'étude des événements proches et même celle des phénomènes actuels (attitude qui contraste avec celle de l'histoire traditionnelle préférant n'intervenir qu'une fois acquis un recul substantiel et publiés les documents relatifs aux négociations).

Faut-il revenir une fois de plus sur l'irritante question des rapports entre la science politique et les « relations internationales » ? Avouons qu'au stade présent, elle nous paraît vaine. Deux points sont acquis. En premier lieu, l'élaboration du cadre théorique en cette matière exige une élaboration séparée. Elle requiert des connaissances spécialisées que, sauf exception, ne possède pas le théoricien de la politique intérieure (encore doit-on noter qu'en se perfectionnant l'analyse de cette dernière comporte presque nécessairement une phase d'éclatement, dont la

le conflit franco-allemand sur la Sarre. Le premier volume à paraître (en, 1959) est relatif à ce dernier cas : il sera l'oeuvre de Jacques FREYMOND.

³³² Le document de base est SNYDER (Richard C.), BRUCK (H.W.), SAPIN (Burton). *Decision-Making as an Approach to the Study of International Politics*, Princeton, 1954. Voir aussi DUROSELLE (J.-B.), « L'Élaboration de la politique étrangère en France », *Revue française de science politique*, pp. 508-525 (et à sa suite l'étude de Pierre GERBET, « La Genèse du plan Schuman », pp. 525-553).

construction de la « grille » suggérée pourrait réduire notablement les conséquences).

D'autre part, il semble évident que l'étude des problèmes internationaux emprunte beaucoup à l'explication politique générale, tant au point de vue de l'élaboration conceptuelle que de l'emploi des techniques de recherches. Cette parenté est nette dès que l'on centre l'analyse sur la méthode du *decision-making*. En réalisant leur programme, les spécialistes des relations internationales rencontrent les groupes de pression, les partis politiques et, plus généralement, toutes les forces politiques dont l'analyse courante a pour rôle d'organiser le repérage et d'explicitier le fonctionnement. Et surtout ces théoriciens sont aux prises avec des phénomènes de pouvoir et d'influence qui constituent l'essence de la politique sur le plan national et international. Un renforcement de l'autorité des institutions internationales, aboutissant à leur conférer la possibilité de prendre des décisions « autoritaires » (au sens technique du terme), accentuerait encore le rapprochement.

Ces éléments positifs conduisent à souhaiter que l'analyse des relations internationales, au sens de rapports entre les unités politiques, s'effectue dans le voisinage immédiat de celle de la politique intérieure. L'étude de la politique étrangère fournit la transition logique (et aussi la plus sûre) entre l'examen du milieu national et celui de la société internationale (qui se présente comme une « société globale » en voie de formation). Disons que le cadre importe relativement peu dès l'instant que les échanges indispensables sont correctement (et pour tout dire organiquement) assurés.

Une fois de solides éléments théoriques acquis, de part et d'autre, il sera temps de vérifier s'il est possible de les intégrer dans une théorie politique unique, ou s'il est préférable de distinguer plusieurs plans de l'élaboration théorique. Cette position modeste paraît préférable à l'ambitieuse conception du « complexe » cher à Manning ³³³ - qui entend s'attaquer à toutes les formes de relations (y compris celles entre individus : économiques, culturelles). À mélanger les catégories que l'on distingue soigneusement sur le plan national (tout en tenant, bien entendu, le

³³³ Voir Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur. *Relations internationales*, op. cit., chap. 1.

plus grand compte des influences réciproques), l'étude internationale verserait inévitablement dans la confusion.

La querelle a perdu aujourd'hui de sa virulence, probablement par suite d'une plus exacte appréciation de la situation : c'est à partir de résultats acquis par l'analyse théorique que se déterminera le plus sûrement la relation optimum entre l'examen des deux séries de phénomènes.

• UNE DIMENSION NÉGLIGÉE : LE CHANGEMENT POLITIQUE

Pour autant qu'elle témoigne d'une volonté de systématisation, la science politique contemporaine s'est principalement attachée au fonctionnement immédiat de la structure d'autorité. En employant des termes assez lourds, on peut dire qu'elle se préoccupe davantage des simultanités que des successivités. La notion de changement demeure presque extérieure à l'explication courante. Sans doute de nombreux auteurs (particulièrement quoique non exclusivement en France) ont-ils le souci de la perspective historique : mais ils ne s'intéressent généralement à ce facteur qu'en fonction de la situation courante. L'intégration du changement dans le cadre théorique est particulièrement désirable : elle soulève pourtant de grandes difficultés. Et tout d'abord quelles séries de phénomènes ranger dans cette catégorie ?

En premier lieu des évolutions. On en constate sur tous les points dans la composition des élites et la configuration des représentations symboliques, dans les mobiles et les compétences gouvernementales, dans le fonctionnement des institutions... Leur repérage systématique ne semble pas avoir été réalisé et, encore moins, l'énoncé des conditions permettant de passer logiquement d'évolutions particulières à une évolution d'ensemble. Les unes s'effectuent de façon presque entièrement spontanée : d'autres sont provoquées ou hâtées (et éventuellement contrariées) par une action consciente des autorités. Il est probable que, dans ce secteur, l'on pourra établir peu à peu, sur une base conventionnelle, plusieurs indicateurs quantitatifs du changement.

En second lieu, des ruptures. On touche ici au phénomène de la révolution dont Brogan a écrit qu'elle était « l'une des plus vieilles institutions politiques de notre civilisation occidentale »³³⁴. Peu de mots font l'objet d'acceptions aussi diverses. À la limite, on le prend pour synonyme d'évolution, une évolution assez profonde pour modifier de façon irréversible le mode de vie de la communauté (la « Révolution industrielle » : voir aussi l'expression « révolution insensible », couramment appliquée à l'Angleterre). En l'interprétant comme une coupure localisée dans le temps, on lui donne une signification plus dense, sans aboutir pour autant à une « catégorisation » homogène. On désigne en effet par ce mot de nombreux phénomènes qu'il semble difficile de ramener à l'unité : opérations de portée limitée visant à renverser le gouvernement dans des formes non-constitutionnelles ; transformations profondes dans quelques-uns ou la plupart des traits d'une culture (dyptique de faible portée scientifique d'ailleurs que certains expriment par les termes de révolution limitée ou totale)³³⁵.

L'ambiguïté terminologique est accrue par l'expression de « coup d'État » dont le sens varie selon les auteurs. Les uns y voient le prototype de la révolution limitée (en Amérique du Sud notamment : plus hier qu'aujourd'hui d'ailleurs). D'autres en font une étape nécessaire des révolutions totales ; le moyen, si l'on veut, qui permet d'en assurer la réalisation (en ce sens le « coup de Prague »). À la place de coup d'État on emploie parfois le terme de « putsch »³³⁶.

En bref, le désordre linguistique est complet (encore avons-nous négligé des termes comme « insurrection »). Il correspond à une confusion intellectuelle. Nous manquons d'une typologie sûre des phénomènes révolutionnaires quant à leur origine, leur contenu, leurs conséquences. Son établissement qui irait de pair avec une classification des mouvements révolutionnaires (eux-mêmes de formes

³³⁴ *Le Prix de la révolution*, Paris, 1953, p. 13.

³³⁵ Le meilleur ouvrage de science politique sur ces problèmes nous paraît être BRINTON (C.), *The Anatomy of Revolution*, nouvelle édition, New York, 1952. Voir aussi l'intéressante note de Robert PELLOUX, « Remarque sur le mot et l'idée de révolution », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1952, pp. 42-55.

³³⁶ La littérature scientifique sur le coup d'État est très pauvre. Voir TOSI (Silvano), *Il Colpo di stato*, Roma [1951]. La lecture du livre de Curzio MALPARTE, *Technique du coup d'État*, Paris, 1931, demeure toujours d'actualité.

et de méthodes très diverses : partis, ligues, sociétés secrètes) permettrait de répondre à des questions qui, en l'absence d'un cadre ferme, donnent lieu à d'irritantes controverses. Ainsi la notion de contre-révolution : est-il légitime, comme on le voudrait parfois, de ranger le fascisme dans cette catégorie (d'ailleurs très incertaine) ou convient-il de voir dans ce rattachement une interprétation partisane ? Même question pour la révolte populaire d'octobre 1956 en Hongrie. Comment classer et interpréter le soulèvement des peuples colonisés dont l'analyse exige des concepts nuancés (Gandhi, Ho-Chi-Minh, Bourguiba) ? Où ranger la lutte contre l'occupation du territoire par un ennemi ? Que veut dire exactement l'expression de « guerre révolutionnaire » particulièrement en honneur dans divers milieux ? Enfin, comment situer la notion de guerre civile par rapport à celle de révolution ? A-t-elle une signification propre ou doit-on la considérer comme une simple modalité du phénomène révolution ? Il apparaît bien difficile de poursuivre l'analyse théorique de ces phénomènes sans un minimum de classification préalable.

On peut enfin se demander si, en dehors des deux types de changement que sont les évolutions et les ruptures, il n'y aurait pas intérêt à insister davantage qu'on ne le fait aujourd'hui sur les fluctuations (au sens d'une sorte de flux et de reflux dans les phénomènes). La question se pose notamment à propos des partis (adhérents et électeurs) : elle est naturellement plus aisée à examiner dans les régimes bipartistes que dans les autres. L'avantage technique de la notion de fluctuation est de conduire à la recherche d'éventuelles régularités. Certains sont allés suffisamment loin dans cette voie pour évoquer un mouvement cyclique : ainsi Leiserson emploie-t-il la notion de cycle (dont il distingue plusieurs types) pour son étude des variations dans les forces respectives des partis ³³⁷.

Là spécification rigide de régularités cycliques a causé tant de dommages dans le raisonnement économique qu'il apparaît souhaitable de n'envisager son extension à la science politique qu'avec la plus grande prudence. On notera que l'observation de fluctuations récurrentes n'est pas exclusive de la constatation d'une tendance de longue période (le trend des économistes qui ont mis au point des instruments permettant de dissocier et de mesurer à part les deux mouvements) : ainsi est-il concevable que l'alternance au pouvoir de deux grands partis s'accompa-

³³⁷ *Parties and Politics*, op. cit., pp. 304-311. On aura intérêt à étudier avec soin la liste présentée des facteurs du changement politique.

gne de l'affaiblissement à long terme de l'un d'entre eux, sur le plan régional et même sur le plan national.

Une fois repérés et classés les divers types de changement, le problème essentiel devient celui de leur explication. Il ne se pose guère pour ceux qui entendent appliquer aux phénomènes sociaux un système préfabriqué d'interprétation de l'évolution historique. À de multiples reprises, les hommes ont cru découvrir que les événements suivaient un cours nécessaire, voire même fatal : Vico et son mouvement ascendant des civilisations humaines, Auguste Comte et sa loi des trois états, Marx et sa conception d'un passage obligatoire du capitalisme au communisme. L'analyse de l'évolution sociale montre sans équivoque que de telles conceptions n'ont, en définitive, d'autre valeur que celle d'un mythe (dans certains cas, fort agissant) : sur le plan scientifique, on a établi depuis assez longtemps pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister à nouveau, qu'une clé dont on veut se servir pour ouvrir toutes les portes n'est pas généralement une bonne clé.

La question est donc de rechercher dans chaque cas, et sans opinion préconçue, les facteurs susceptibles d'expliquer une évolution, une rupture, une fluctuation. Nous proposons d'appeler données de l'évolution (par opposition aux données de la situation telles qu'énumérées au chapitre 4) celles qui sont nécessaires à ce stade de l'analyse politique. Nous n'entendons nullement dissimuler que la distinction ainsi proposée, en dehors même de son imperfection linguistique, est arbitraire et artificielle : elle représente un aspect très probablement transitoire de notre système théorique. Son seul mérite est d'établir dès maintenant la nécessité de faire appel à des éléments supplémentaires pour intégrer valablement le changement politique dans la théorie.

Il est pratiquement impossible d'énumérer actuellement les diverses catégories de données de l'évolution : géographiques, démographiques, technologiques, économiques... On y retrouvera plusieurs des facteurs dont certains auteurs ont tenté de faire le moteur principal ou même unique d'explications déterministes : ainsi le changement technologique. Arrêtons-nous quelques instants sur cette variable de longue période,

On a précédemment souligné que les perfectionnements actuels de la technique (spécialement dans l'électronique) semblaient capables de modifier peu à peu, de façon profonde, le fonctionnement des processus décisionnels et des services

administratifs. Évoquons un autre problème : les conséquences susceptibles d'en résulter pour la participation du citoyen à la vie politique. À première vue, les bouleversements technologiques paraissent avoir pour résultat d'augmenter la rapidité avec laquelle des décisions politiques, le cas échéant extrêmement graves, doivent être prises ou devraient l'être (que l'on songe seulement aux conditions de déclenchement d'une guerre thermo-nucléaire). Or c'est un lieu commun de la science politique que de voir dans la rapidité du choix par les responsables un obstacle décisif à l'exercice d'un contrôle réel par les citoyens. La technologie aurait donc pour effet, toutes choses égales, de limiter la portée du droit de regard de ces derniers sur la gestion des affaires publiques.

Tous ne sont pas de cet avis. Les perfectionnements techniques ont aussi pour rôle d'accroître l'ampleur et la vitesse des communications : il est bien connu que dans certains États la presse s'efforce en permanence de dévoiler jusqu'aux intentions les plus secrètes des responsables. D'autres vont même jusqu'à penser que la conscience des périls découlant pour l'humanité des bouleversements technologiques augmenterait chez l'homme moyen le sens de la responsabilité à l'égard des affaires de la communauté : position qu'il est difficile d'apprécier. Ainsi la dégradation de la formule démocratique ne serait-elle pas nécessairement incluse dans le progrès technique. D'autres sont plus sceptiques. Les perfectionnements technologiques ont pour conséquence d'élargir la dimension des problèmes de gouvernement et d'en accroître la complexité : or ils s'accompagnent d'une spécialisation de plus en plus poussée qui rend bien difficile à chacun (le désirerait-il) d'en avoir une vue suffisamment nette pour participer à un contrôle effectif.

Il est inutile d'insister sur cette controverse, peut-être prématurée, qui, faute des matériaux nécessaires, se situe à un niveau trop élevé de généralité pour se révéler réellement utile ³³⁸. Cependant, l'exemple paraît illustrer correctement le type de changement évolutif susceptible de résulter d'une variation antécédente dans les données de l'évolution.

L'étude théorique du phénomène révolutionnaire, gravement compromise par la confusion linguistique et l'imprécision de catégories, demeure très médiocre.

³³⁸ Nous avons utilisé pour la caractériser des documents non publiés présentés en particulier par C.B. MACPHERSON et Jerzy WIATR à une réunion de spécialistes en science politique tenue à Munich en décembre 1957.

On s'est efforcé de décomposer la révolution en stades successifs en dégagant pour chacun d'entre eux des uniformités typiques ³³⁹ (qui seraient en somme autant d'indicateurs d'une situation tendue au point de risquer l'explosion). Ainsi l'un des traits caractéristiques du premier serait-il la « désertion » des intellectuels à l'égard de l'ordre social existant (intellectuels de qualification différente selon les époques : « philosophes » au XVIIIe siècle, romanciers au XXe). Autre élément initial : la fermentation sociale trouvant son origine dans une inégalité trop accentuée (ou plus exactement la perception de cette situation) ou dans des troubles économiques graves et prolongés, etc. Mais tous ces éléments demeurent beaucoup trop incertains pour que l'on puisse songer à établir le moindre modèle.

À notre époque, une donnée particulière intervient : la rationalisation de la lutte révolutionnaire, spécialement par le mouvement communiste. Il existe, dans beaucoup de pays, une catégorie de « professionnels » dont l'occupation avouée est de préparer le renversement de l'ordre existant, en mettant en œuvre des plans longuement mûris qui utilisent des tactiques successives (celle de « Front populaire » constituant l'étape initiale). Les « barricades » ne sont plus qu'une vision symbolique, ou, plus exactement, le combat de rue n'intervient qu'au terme d'un processus complexe de désintégration et d'intoxication des forces adverses (dont le « noyautage » des administrations, de l'armée et de la police est l'une des pièces maîtresses). Le triomphe de cette méthode est de faire la révolution sans tirer un coup de fusil, et même, selon des formes d'apparence parfaitement légales. La présence de ces minorités organisées - dont l'élimination (par extermination physique ou ségrégation concentrationnaire) est le souci constant des régimes totalitaires - constitue une donnée de l'étude révolutionnaire dont il n'y a lieu, ni de surestimer, ni de sous-estimer l'importance.

Quant aux fluctuations politiques, on en a volontiers recherché les causes dans des mouvements de nature économique. Les quelques essais effectués conduisent à témoigner de circonspection dans l'appréciation du rôle de ce facteur. Dans les régimes bipartistes on admet volontiers qu'une dépression économique sérieuse amène presque automatiquement les électeurs à se prononcer contre le parti au pouvoir, quel qu'il soit : cependant on n'a guère pu établir de relation déterministe

³³⁹ Voir par exemple l'étude de George I. BLANKSTEN, « Revolution », dans le volume collectif *Government and Politics in Latin America*. New York, 1958 (Harold E. DAVIS editor), pp. 119-146.

et il est préférable d'en rester, tout ait plus, au niveau des généralisations probables (l'expérience ayant montré que d'autres facteurs étaient en mesure de perturber le jeu de l'élément économique). Encore n'est-il pas certain que cette position d'ambition limitée soit valable : les quelques analyses de fluctuations politiques disponibles (spécialement pour les États-Unis) se laissent difficilement réduire à l'action d'un facteur unique ³⁴⁰. Si l'on passe aux régimes à partis multiples dont la contexture même traduit l'existence de plusieurs lignes de division dans l'esprit public, la recherche du facteur causal exclusif y est encore plus aléatoire. Il va sans dire que la même recherche peut être entreprise pour l'interprétation des fluctuations politiques sur une longue période du passé ³⁴¹.

Mais justement, en se livrant à ce type de travail, le spécialiste en science politique ne risque-t-il pas d'empiéter sur le terrain de l'historien ? Beaucoup (parmi lesquels un homme comme Simiand) ont répondu par la négative. Pour eux, la tâche propre de l'histoire serait l'analyse du fait historique unique, alors que le but des sciences sociales est de chercher des éléments de régularité et de constance, c'est-à-dire des relations entre phénomènes. Ainsi l'histoire serait-elle science non par ses résultats logiques (absence de formulation théorique), mais par sa méthode. Pourtant ce point de vue est fermement contesté par divers historiens qui entendent participer également à la découverte des « lois sociales ». Sans insister sur cette controverse dont on n'entrevoit pas encore la fin, disons que, de toute façon, le théoricien politique a un intérêt manifeste à se rapprocher le plus possible des historiens (au moins de certaines catégories d'entre eux) lorsqu'il s'occupe du rassemblement et de l'interprétation de données de l'évolution.

³⁴⁰ Voir les études analysées par S.S. NILSON à propos des fluctuations politiques : *Histoire et Sciences politiques*, op. cit., pp. 49-67. Ainsi RICE (S.A.). *Quantitative Methods in Politics*, op. cit., étudiant les pourcentages mouvants des suffrages donnés au parti républicain dans le New Jersey de 1877 à 1914 conclut que la courbe représentative des cycles de l'économie est peu semblable à celle des événements politiques.

³⁴¹ On signalera à cet égard la brillante étude de Charles MORAZÉ, *Les Français et la République*, Paris, 1956. On en citera cette phrase typique : « Les crises cycliques de 1828-1830, 1847-1848 se sont traduites en Angleterre par des faillites acceptées avec résignation. En France, elles se sont traduites par des révolutions qui ont porté au pouvoir ceux mêmes que la crise menaçait de faillite » (p. 47). Voir le commentaire donné du livre par Raymond ARON, *Espoir et Peur du siècle*, Paris, 1957, pp. 146-157.

On a soigneusement évité dans cette rubrique d'employer les mots de statique et de dynamique. La querelle qui divise les économistes sur l'interprétation de ces catégories n'incite guère à en tenter l'application au stade actuel des recherches politiques. Selon une interprétation assez courante, une théorie serait dynamique lorsque, analysant les réactions d'une variable sur les autres, elle n'oublierait pas le laps de temps qui sépare la cause de l'effet : elle comporterait donc l'établissement de variables finies se rapportant à des moments différents ou de variables différentes se rapportant au même mouvement. Il est probable qu'en se perfectionnant l'explication politique éprouvera des soucis de même type (qui ont engendré, en économie, la méthode dite d'analyse de séquence). Nous n'en sommes pas encore là et les données disponibles ne rendent guère possible de témoigner d'un tel raffinement. Le seul problème important pour l'instant est que la science politique acquière une vue plus exacte du rôle du temps dans les phénomènes sociaux et tienne davantage compte des problèmes du changement politique (sans oublier que des techniques, comme l'analyse de contenu, peuvent être aussi employées pour l'étude de documents du passé).

• *LA QUERELLE DES MÉTHODES*

On voudrait l'évoquer encore une fois en terminant. C'est en une large mesure un faux problème. Son origine se trouve, dans l'habitude prise - on ne sait sous quelle impulsion - de discuter de quelle méthodologie globale la science politique doit s'inspirer : historique, géographique, sociologique, juridique, statistique. Ainsi posée, la question n'a rigoureusement aucun sens.

Chacune de ces « méthodologies » s'exprime par le recours, en proportion variable, à un petit nombre de méthodes bien connues : l'analyse des documents, l'observation, l'expérimentation, l'étude comparative... La mise en oeuvre de chacune de ces méthodes est assurée par l'intermédiaire de techniques de recherche que l'on perfectionne sans cesse pour tirer le parti maximum de la démarche choisie. Selon le cas, ces techniques livrent des matériaux qualitatifs ou des indications chiffrées que l'on peut alors présenter et traiter au moyen de l'outil statistique qui s'applique à toutes les branches de la connaissance et n'appartient en propre à aucune. La méthode dite de *l'area study* est une combinaison au second degré

puisqu'elle consiste à faire appel à des disciplines qui ont chacune leur orientation méthodologique particulière.

La science politique n'a pas à choisir entre la méthode sociologique ou psychologique par exemple : il s'agit pour elle de savoir dans quelle mesure et par quelles techniques, elle fera appel à l'observation ou à l'expérimentation. Ainsi ramenée à ses dimensions réelles, la querelle perd beaucoup de sa virulence : si la controverse subsiste, au moins peut-on espérer qu'elle portera sur les vrais problèmes.

L'un des plus sérieux est celui de la valeur de la mathématique ou, plus exactement peut-être, du mode de raisonnement mathématique (en particulier modèles) dans l'explication politique. De toutes façons, le théoricien doit respecter un certain nombre de principes et de règles qui sont communes à toutes les branches de la connaissance scientifique. De plus, on peut se demander s'il est préférable d'employer la logique traditionnelle ou la logique symbolique que procure l'outil mathématique : il est indiqué d'en discuter (de préférence avec le concours de mathématiciens...) mais le problème se pose pratiquement dans les mêmes termes pour la plupart des sciences sociales (et en particulier la sociologie).

Pour ce qui concerne cet ouvrage, trois brèves remarques mettront un point final à la discussion.

En premier lieu, la constitution de l'appareil d'analyse dépend fondamentalement du problème auquel s'attache le chercheur. Une attitude de refus systématique de telle ou telle démarche serait pur dogmatisme. En raisonnant ainsi, on se condamnerait souvent à n'exprimer qu'un point de vue, à ne donner qu'une explication fragmentaire du domaine choisi et le spécialiste ressemblerait à quelqu'un qui, se trouvant dans l'obligation d'accomplir un voyage, repousserait, sur le fondement d'habitudes acquises, la solution de l'avion quand le chemin de fer n'est pas disponible ou vice versa.

Deuxième observation : dès que le sujet analysé le permet, il est préférable de ne pas se limiter à un type de démarche mais d'en utiliser plusieurs. Les sciences sociales portent sur des problèmes beaucoup trop complexes pour que l'on n'éprouve pas le souci et même le besoin de cette vérification précieuse que constitue le recours simultané (au besoin par des chercheurs différents) à des « approches » méthodologiques diverses. Ainsi l'étude d'une campagne électorale a chan-

ce d'être plus efficace et plus sûre si le spécialiste propose pour la suivre et l'interpréter des techniques de recherches multiples ³⁴². Il arrivera souvent que les résultats obtenus ne convergent pas exactement : d'autres difficultés d'interprétation surviennent au moment de la synthèse. Mais, on l'a répété à satiété, aucun appareil, si perfectionné soit-il, ne dispensera le théoricien d'un effort propre de raisonnement qui permette de passer peu à peu de l'approximatif au certain.

Troisième remarque : l'amélioration des outils de recherche est un procédé continu qui revêt à notre époque une ampleur croissante. Certes, il ne s'agit pas de céder à toutes les modes dont quelques-unes sont passagères. Cependant, il y aurait quelque candeur à se priver, pour des raisons de principe (défense et illustration de l'esprit de « finesse »), du secours d'instruments qui, après avoir bouleversé l'activité économique, sont en train de modifier profondément les conditions du travail administratif et aussi de la recherche scientifique. On ne saurait ignorer qu'en 1957, d'après les spécialistes, une machine calcule plus vite que 600 000 hommes ensemble, possède une « mémoire » de 150 000 chiffres et lit à la vitesse de 90 000 chiffres binaires à la seconde.

Certes, la machine à calculer (même électronique) ne donnera pas d'idée à qui en manque, mais souvent elle permettra à celui qui en possède de les vérifier dans des conditions de sécurité et de confort intellectuels dont on n'aurait pas osé rêver il y a dix ans. Les machines I.B.M. ne nous imposeront aucune servitude : elles feront ce que nous serons en mesure de leur demander et pour l'objet exact qui nous semblera justifier leur utilisation.

Pour illustrer le mouvement incessant des idées en matière méthodologique, on citera l'exemple des « techniques d'évaluation » qui sont aujourd'hui en pleine expansion ³⁴³. Leur raison d'être consiste dans l'évaluation objective des résultats d'activités quelconques. Le plus souvent (et spécialement en matière de travail

³⁴² Voir par exemple les six techniques énumérées par Alfred de GRAZIA, « Research on Voters and Elections », *Research Frontiers in Politics and Government*, op. cit., pp. 104-134 (spécialement pp. 104-116). On en trouvera une application (partielle) dans son livre *The Western Public 1952 and Beyond*, Stanford, 1954 (analyse de l'élection présidentielle de 1952 dans les États de l'Ouest).

³⁴³ Voir l'ensemble d'études publiées sous ce titre dans le *Bulletin international des sciences sociales*, 1955, no 3, pp. 369-493 (en particulier la remarquable étude d'Otto KLINEBERG, « Le Problème de l'évaluation »).

gouvernemental), les résultats obtenus à la suite de la mise en oeuvre d'un programme ou d'une réforme ne font l'objet que d'estimations empiriques, entièrement approximatives. L'évaluation vise à leur substituer une appréciation rationnelle fondée sur des procédés éprouvés (ou en voie de l'être).

Ces techniques semblent avoir une ambition essentiellement pratique et permettre, par exemple, à un administrateur, d'apprécier les conséquences d'un programme d'irrigation ou de suivre les effets d'une campagne d'information. Rien n'interdit de penser qu'elles soient aussi utilisables pour examiner, sur le plan scientifique, les résultats d'une décision prise par les pouvoirs publics : ainsi pourrait-on envisager d'« évaluer » par de telles techniques les résultats de la création de l'École nationale d'administration.

On peut certes éprouver de la nostalgie pour les périodes où les habitudes et connaissances acquises durant la période de formation, servaient de guide durant toute la vie professionnelle. Mais nous vivons à une époque où beaucoup d'hommes (et probablement de plus en plus) sont, à un moment quelconque de leur existence, tenus à un effort de réadaptation. Il est difficilement concevable que le théoricien prétende échapper au sort commun. À moins de se condamner volontairement à refaire au XXe siècle le *Cours de politique constitutionnelle* de Benjamin Constant.

Introduction à la science politique.

Chapitre 8

Science politique et sciences sociales

[Retour à la table des matières](#)

C'est un thème que l'on a déjà rencontré à bien des reprises : il reste désormais à en donner une présentation d'ensemble.

Un point doit être précisé dès le début : les rapports entre les diverses branches des sciences sociales constituent un problème en perpétuelle évolution. Aujourd'hui même, on observe un renforcement des contacts interdisciplinaires et un affermissement des tendances à l'intégration (*behavioural sciences*). Or, comme beaucoup de créations humaines, les structures universitaires sont lentes à s'adapter aux courants nouveaux. Cette prudence est parfois sagesse, car l'Université n'est pas seulement un vaste laboratoire destiné à faire progresser la connaissance : elle a aussi pour tâche d'enseigner et à ce titre ne peut envisager de suivre la mode du jour dont il n'est pas toujours acquis qu'elle engendre un mouvement durable. Mais la séparation entre la prudence et la routine, la sagesse et la volonté de conserver le passé n'est pas aisée à établir. D'où des conflits constants et parfois irritants, entre ceux qui voudraient aller de l'avant et ceux qui freinent. Au surplus, en une telle matière, les intérêts acquis et les conceptions intellectuelles constituent un mélange difficile à dissocier. Ainsi s'explique que les débats sur les relations entre les sciences sociales tournent fréquemment à la controverse, et la plupart du temps, ne contribuent guère à clarifier la question.

Dans cet exposé. on ne fera qu'évoquer les problèmes de l'économique sans en traiter de façon approfondie : il semble intéressant en effet de consacrer un développement séparé aux rapports entre la science politique et la science économique qui seront analysés, compte tenu des notions dégagées dans ce chapitre.

• *LE SENS DE LA DIVISION*

Certains raisonnent comme si la séparation présente relevait d'un principe pré-établi : d'après eux, il faudrait admettre l'existence d'un schéma idéal imposant une fragmentation rigide et définitive des relations humaines entre les divers secteurs consacrés à leur étude. Cette conception, d'allure féodale, exerce souvent des conséquences fâcheuses, en incitant les intéressés à s'entourer de cloisons étanches qui s'opposent à la diffusion de l'expérience acquise. En France par exemple, on rencontre encore des économistes qui se rebellent à la seule évocation de la sociologie : le contact avec les sociologues leur semble presque contre nature, et cela à un moment où l'étude du développement économique oblige les techniciens à des rapports avec la sociologie et l'anthropologie ³⁴⁴. Cette position dogmatique est en contradiction absolue avec l'évolution de l'analyse. En fait, la constellation actuelle des sciences sociales est bien différente de ce qu'elle représentait il y a quelques décennies.

L'un des aspects les plus importants de ce changement est la création de nouvelles branches. L'exemple le mieux connu est celui de la psychologie sociale qui s'est développée par occupation d'une « zone interstitielle » entre la sociologie et la psychologie. Dans les sciences physiques et naturelles, le même mouvement a provoqué la création au XIXe siècle de la chimie physique et, au XXe, de la bio-physique et de la bio-chimie. Il arrive d'ailleurs que ces disciplines hybrides témoignent d'une grande vitalité et menacent d'absorber les branches entre lesquelles elles ont pris naissance. Un autre phénomène doit être signalé : l'apparition et

³⁴⁴ Attitude que l'on rencontre aussi dans d'autres pays. Voir l'âpre controverse entre Franck H. KNIGHT (économiste) et Melville J. HERSKOVITS dont les pièces sont reproduites dans l'ouvrage de ce dernier : *Economic Anthropology*, New York, 1952. pp. 507-531, sous le titre « Deduction and Induction in Economics ».

l'expansion, sur un mode empirique, de sujets nouveaux qui utilisent les données théoriques de plusieurs des disciplines traditionnelles établies. Un cas frappant est celui de l'étude des « relations industrielles » qui bénéficie aujourd'hui d'un engouement considérable : ce secteur fait appel à la science économique (théorie des salaires et de l'emploi), à la sociologie (dynamique des organisations patronales et ouvrières), à la psychologie sociale, etc. C'est précisément sur cette base que certains ont entendu constituer une science des « relations internationales » qui emprunterait son appareil théorique à la science politique, à la science économique, à l'anthropologie... Là encore, on peut relever des exemples dans d'autres secteurs de la connaissance : psychiatrie, médecine sociale et psychosomatique... Les uns veulent ériger ces secteurs en disciplines indépendantes ; d'autres se contentent d'y voir des « sous-branches » (on dit aux États-Unis des « sous-professions »). Peu importe : c'est le mouvement qui compte, non sa dénomination ³⁴⁵.

Beaucoup sont prêts à admettre que la situation actuelle découle de l'impuissance à présenter, et même à entrevoir, une explication coordonnée et totale des phénomènes humains. Ainsi la fragmentation correspond-elle à une commodité, mieux, à une nécessité. Mais les divergences s'accusent sur la portée de la répartition. Pour les uns la constitution de diverses branches des sciences sociales en foyers autonomes d'observation s'est faite et continue de se dérouler selon un processus logique : ils considèrent que chacun des grands secteurs de l'explication a ses propres raisons d'être et refusent d'admettre qu'ils sont destinés à se fondre, même un jour lointain, dans une science sociale intégrée. Il est possible que l'on parvienne à établir une base théorique commune à toutes les disciplines : cette réussite facilitera le développement des diverses branches sans les conduire pour autant à disparaître ³⁴⁶.

³⁴⁵ Nous avons tiré profit, pour la rédaction de ce paragraphe, de l'intéressante étude de Kenneth BOULDING, « L'Économie et les Sciences du comportement : une frontière déserte ? » *Diogène*, 1956, 15, pp. 3-19.

³⁴⁶ À titre d'exemple d'un tel rapprochement, voir les analogies établies par LÉVI-STRAUSS entre l'étude du système de la parenté (communication des femmes), du système économique (communication des biens et services), du système linguistique (communication des messages). À partir de là, il lui est possible d'affirmer que les trois séries d'études relèvent en somme de la même méthode, *Anthropologie structurale*, op. cit., p. 326.

Pour d'autres, la répartition présente est davantage le résultat de facteurs contingents que d'un cheminement intellectuel. Des circonstances différentes auraient peut-être incité à une constellation très éloignée de celle que nous connaissons. De nombreux facteurs externes (traditions historiques, conceptions gouvernementales, rapports entre l'individu et l'État, influence de l'étranger) ont pesé à tout moment sur les structures universitaires. D'autres phénomènes provoqueront peut-être par la suite des orientations absolument nouvelles. Moins convaincus de la valeur logique de notre système, les partisans de cette thèse sont, toutes choses égales, mieux préparés à accepter l'éventualité d'une intégration au moins partielle.

En l'absence fort regrettable d'une analyse historique approfondie du problème, il est difficile d'apprécier la valeur respective de ces deux positions. Cependant, au niveau de l'activité quotidienne, il semble malaisé de contester la part de la convention dans la mise en oeuvre du centre d'intérêt sélectif qui caractérise chaque branche : un très bon exemple en est la mutation actuelle de l'anthropologie qui, comme on l'a noté, après s'être longtemps cantonnée dans les sociétés primitives, s'attaque désormais au monde « civilisé ». À notre avis, la répartition actuelle a un caractère largement conventionnel : elle n'apparaît donc pas forcément immuable pour la longue (peut-être la très longue) période. Bien sûr, comme l'a dit Keynes, dans la longue période nous serons tous morts ! Mais au moins nous revient-il d'accepter dès maintenant les contacts entre disciplines et même d'en provoquer la multiplication.

Dans ce qui va suivre, on considérera exclusivement la vocation des diverses sciences, telle qu'elle résulte de leur centre d'intérêt, sans trop se préoccuper des « étiquettes » attribuées aux hommes ou revendiquées par eux. Il arrive que des sociologues ou historiens, qui, pour des raisons diverses (dont un attachement sentimental et aussi la rigidité de l'organisation universitaire) ne veulent pas quitter leur discipline d'origine, apportent en réalité d'excellentes contributions à la science politique. En sens inverse, d'autres présentent sous le pavillon de cette discipline des contributions qui n'en relèvent selon aucun standard connu : situation fréquente dans les pays où l'analyse politique n'est pas reconnue comme secteur autonome ou vient juste de l'être. Le critère de rattachement d'un homme à la science politique (provisoire ou durable, accidentel ou habituel) est aisé à définir :

la contribution apportée à la connaissance du fonctionnement de la structure d'autorité dans les divers types de société.

• *L'UTOPIE DE L'INDÉPENDANCE TOTALE*

Il semble parfois que le souci de certains spécialistes soit de constituer une science se suffisant à elle-même, n'ayant rien à emprunter à d'autres et ne songeant pas à leur apporter quoi que ce soit. Une telle prétention est utopique. Aucune des sciences sociales existantes ne s'est jamais trouvée dans une situation semblable. Des contacts sont indispensables qui apportent d'ailleurs des gains réciproques (ce que les Américains appellent *cross-fertilization*). On peut les grouper logiquement en deux rubriques.

En premier lieu, chacune d'entre elles est tenue de s'intéresser aux situations ou évolutions décrites par d'autres, dès qu'elles sont susceptibles de retentir sur son domaine propre. Qu'on le considère comme un processus logique ou une opération de nature conventionnelle, le découpage de la connaissance s'oppose à l'unité de la vie sociale dont tous les éléments sont, à des degrés divers, en interaction constante. Choisissons un exemple dans l'évolution de la population.

L'étude démographique montre qu'au XIXe siècle le développement économique, impliquant au premier chef l'industrialisation, a suscité d'abord un accroissement considérable de la population ; puis l'expansion s'est nettement ralentie, entraînant en particulier un vieillissement des effectifs. Le mouvement est clairement perceptible pour la France du XIXe siècle et du début du XXe. Une telle analyse importe au premier chef à la science politique. S'il est vrai que la jeunesse a tendance à se diriger vers les partis extrêmes (ou du moins vers les plus « avancés » : démocrates par rapport aux républicains aux États-Unis...), la pyramide des âges représente à tout moment une donnée de l'explication politique en termes de situation. Cependant le phénomène intervient aussi sur l'évolution. Selon une opinion, le vieillissement aurait pour effet de renforcer la stabilité de la vie politique : c'est une affirmation dont avant tout emploi il serait nécessaire d'étudier la portée. Mais l'industrialisation entraîne généralement une autre conséquence : la diminution de la part relative de la population rurale et l'urbanisation dont les effets sont

susceptibles de jouer en sens inverse du vieillissement ³⁴⁷. En dehors de leur influence globale, les mouvements démographiques exercent aussi une action localisée en des sens qui peuvent être très divers. Ainsi on a déclaré que le tempérament de gauche du département de la Creuse était entretenu par l'émigration annuelle des maçons vers Paris ³⁴⁸.

Il est bon de noter que tout progrès dans l'analyse démographique serait de nature à faciliter la tâche du technicien de la politique. Il en irait ainsi, par exemple, si la démographie était capable d'établir une uniformité ou une divergence significative entre les diverses cultures quant aux effets du développement économique sur le rythme d'accroissement des effectifs. Or, il ne semble pas qu'elle soit encore en mesure d'énoncer de telles généralisations ³⁴⁹. Constatons que le même phénomène de vieillissement intéresse aussi la science économique. Les uns soulignent qu'une population stable ou déclinante est un facteur peu favorable à l'investissement : toutes choses égales, elle déprimerait l'efficacité marginale du capital et partant, l'incitation à investir. D'autres préfèrent évoquer les conséquences éventuelles de ce déclin sur le niveau des prix. Peu nous importe ici : il s'agit seulement de constater que la démographie apporte aux disciplines politique et économique des données sans lesquelles on ne pourrait envisager de fournir une explication valable.

³⁴⁷ Voir l'esquisse présentée par Bertier de SAUVIGNY (G. de), « Population Movements and Political Changes in Nineteenth Century France », *Review of Politics*, janvier 1957, pp. 37-47.

³⁴⁸ DERRUAU-BONNIOL (S.). « Le Département de la Creuse : structure sociale et évolution politique ». *Revue française de science politique*, janvier-mars 1957, pp. 38-66.

³⁴⁹ Pour une étude générale de ce problème, voir SAUVY (Alfred), *De Malthus à Mao-Tse Toung*, Paris, 1958. Comme exemple de rapports spécifiques (encore exprimés de façon vague) entre les phénomènes politiques et démographiques, voir DOUBLET (Jacques), « Des Lois dans leurs rapports avec la population », *Population*, janvier-mars 1949, pp. 39-56 : l'auteur montre que la population, par sa structure même, exerce une influence sur les lois de toute nature. Voir aussi LECARPENTIER (Georges), « Variation des dépenses publiques en fonction de la population », *Population*, octobre-décembre 1947, pp. 721-742. Consulter enfin à l'échelle microscopique KAYSER (Bernard), « Conséquences sociales et politiques de transformations démographiques dans un village des Alpes-Maritimes », *Revue de géographie alpine*, 1954, no 1, pp. 143-161.

Chaque science est ainsi amenée à recevoir des autres une partie de ses données. La seule différence réside dans le taux du rapport entre l'emprunt et les acquisitions propres. Actuellement la science politique, du moins lorsqu'on tente de ne pas rester à la surface des choses, est largement tributaire d'autres disciplines, en particulier de la sociologie et de la psychologie. La raison de cette situation, déjà longuement exposée, est simple : ces deux branches sont amenées à étudier des phénomènes généraux dont la science politique n'étudie qu'un aspect. Ayant négligé d'aborder directement l'analyse de ses problèmes particuliers, elle est obligée de se reposer sur d'autres disciplines du soin de lui apporter les matériaux nécessaires. On a souvent souligné les inconvénients de cet état de choses. Cependant même si l'on envisage une participation de la discipline politique à l'élaboration de ces données (infra), il serait ridicule et irréalisable de prendre pour objectif un affranchissement total.

La seconde catégorie logique de contacts est le « va-et-vient » des techniques et outils de la recherche. C'est un processus naturel. Les sciences sociales étudient les relations humaines dans le même souci d'explication positive : elles ne digèrent. on l'a vu. que par l'orientation de leur centre sélectif. Il est donc compréhensible que de nombreux instruments leur soient communs et il est souhaitable que toutes bénéficient de l'avance prise par l'une à un moment donné. Il va sans dire que la ressemblance globale n'impose nullement une homogénéité totale dans l'appareil technique. En dehors de leurs besoins communs, les diverses branches des sciences sociales ont chacune des nécessités propres qui impliquent soit la création d'instruments particuliers, soit l'adaptation d'outils utilisés ailleurs. Ainsi l'application de la technique des sondages dans les sociétés « primitives » ³⁵⁰. Une transposition mécanique n'est jamais souhaitable : on ne saurait envisager de plus un emprunt quelconque, sans un minimum d'essais. concluants. Sous ces réserves, la communication méthodologique est essentielle : ainsi, on l'a souligné,

³⁵⁰ Voir BIRMINGHAM (W.B.), JAHODA (G.), « A Pre-Election Survey in a Semi-Literate Society », *Public Opinion Quarterly*, été 1955, pp. 140-152 : ils pensent qu'en dépit de difficultés particulières ces techniques peuvent être appliquées dans un cadre radicalement différent de celui où elles ont pris naissance. Voir aussi MARWICK (M.G.), « An Experiment in Public Opinion Polling among Preliterate People », *Africa* (Londres), avril 1956, pp. 149-159 : l'expérience fut un échec (en particulier impossibilité de constituer un échantillon représentatif) dont l'auteur tire des leçons.

les techniciens politiques auraient-ils gagné à prendre connaissance des discussions sur l'analyse comparative intervenues au sein de l'anthropologie.

Il serait extrêmement difficile de dire à l'heure actuelle ce que chaque science doit à l'autre. La question de l'antériorité (qui a découvert ou mis au point ?) n'a de valeur que pour l'amour-propre des spécialistes ou l'histoire de la méthodologie. Pour apprécier l'importance de cette diffusion, il n'est que de considérer l'expansion actuelle de la méthode des modèles : d'un emploi courant en science économique, elle est aussi considérablement utilisée en anthropologie et psychologie et atteint même, timidement il est vrai, la science politique. Notons que ce « va-et-vient » est pratiquement sans fin : c'est continuellement que chaque discipline s'enrichit des acquisitions des autres ³⁵¹.

Là encore la science politique occupe une position particulière, due à son retard général dans l'ordre méthodologique. Elle n'a guère apporté d'éléments aux autres (sous réserve peut-être de suggestions utiles pour l'analyse de contenu) et, jusqu'à une époque récente, elle s'est peu souciee d'emprunter. Le vent a tourné et désormais, au moins dans les cercles les plus avancés, on ne se fait pas faute d'utiliser les procédés les plus modernes. Chez certains, rares encore, le souci du perfectionnement de l'outillage technique est très vif. Il n'est pas sûr que la transposition soit toujours effectuée de façon satisfaisante. S'agissant en particulier des procédés d'inspiration mathématique, peut-être ne tient-on pas suffisamment compte des caractéristiques propres du domaine étudié. Il serait au total souhaitable que les spécialistes témoignent à la fois d'une faculté d'innovation plus aiguisée et d'un sens critique plus poussé vis-à-vis des outils existants.

³⁵¹ Voir l'étude de J.-B. DUROSELLE, « De l'Utilisation des sondages d'opinion en histoire et en science politique », *Insoc* (Bruxelles). 1957, pp. 1-66 : il lui semble qu'en dépit de ses imperfections et limites le sondage fournit à l'histoire un instrument supplémentaire qui lui permet d'aborder avec plus de sécurité l'analyse de l'opinion publique.

• *LES TYPES DE RELATIONS*

Il ne saurait être question d'évoquer ici, une à une, les diverses sciences avec lesquelles la discipline politique est amenée à entrer en contact. La fluidité même de la répartition rendrait l'entreprise hasardeuse. Ainsi la démographie est considérée, selon les systèmes universitaires, comme une branche autonome, une partie de la sociologie, une dépendance de la science économique. Au surplus, la diversité du vocabulaire (anthropologie-ethnologie par exemple) obligerait à une présentation dont la complexité n'aurait guère de sens pour notre propos. Il semble donc préférable de se limiter à l'énumération des modes de relation spécifiques, susceptibles, au moins pour le présent, d'embrasser les divers cas connus.

1. SCIENCES CONSACRÉES À DES SOCIÉTÉS DIFFÉRENTES. - Il s'agit essentiellement de l'histoire et de l'anthropologie (tant qu'elle se limite au monde dit primitif). Les rapports de ces deux disciplines avec la science politique dont on a déjà traité à plusieurs reprises, ne semblent pas devoir soulever de grandes difficultés.

L'histoire d'abord. Le problème ne se pose que pour ceux des spécialistes, encore très nombreux, qui croient à l'utilité de la dimension historique pour l'explication politique. Il leur revient alors de prolonger la recherche des données dans le passé, en se saisissant de tous les éléments qui laissent encore une trace sur le comportement présent (histoire des idées, des institutions, part de la tradition dans les attitudes). Si, par ailleurs, l'on pense que la théorie peut être améliorée et assouplie par l'expérience historique, il n'est que de puiser dans les études disponibles ou de provoquer la réalisation de nouvelles analyses. On aboutit ainsi à une histoire politique au sens où elle a pour objet la « structure d'autorité » dans le passé (au besoin très proche) comme on dispose d'ailleurs d'une histoire économique...

Deux phénomènes peuvent troubler cette harmonie. L'un paraît sans gravité : il est en liaison avec la tendance actuelle des historiens à se rapprocher du présent. Lorsque la science politique s'installe dans un pays, elle est presque inévitable-

ment portée à se concentrer sur les phénomènes de l'actualité qui la sollicitent immédiatement. Dès lors, il est très heureux que l'histoire s'attaque à des événements encore proches car sinon ils risqueraient d'être négligés : ainsi pour la France l'entre-deux-guerres. Mais si la science politique française se développe, il n'en sera pas de même en 1980 pour la période 1960-1980. Dès lors sera-t-il bon que l'historien fasse en 1981 l'étude historique des groupes de pression, de 1960 à 1970 par exemple, qui aura été accomplie de façon presque contemporaine à l'événement par le technicien politique ? Nous répondons sans hésiter par l'affirmative : le cours du temps si bref soit-il, apporte de nouveaux documents et dégage des perspectives neuves que nul, mieux que l'historien, n'est en mesure d'exploiter.

Le second point de friction est plus sensible. On l'explicitera à partir des rapports entre la science économique et l'histoire économique, spécialement en France. Les économistes (tout au moins plusieurs d'entre eux) reprochent aux historiens de conduire leurs recherches sans se préoccuper des cadres et des relations dégagés par la théorie économique moderne : dès lors, leurs travaux réalisés selon des schémas que rejettent les économistes ne sont pour ces derniers que d'une utilité très réduite. À quoi certains historiens répondent en contestant la valeur de la théorie actuelle et en déclarant que la marche vers l'abstraction qui la caractérise est un recul par rapport à la science économique, élaborée jusqu'à Marx (ce qui est d'ailleurs, sur le plan scientifique, une pure absurdité). Le divorce est patent. Il peut avoir des conséquences sérieuses en incitant les économistes à négliger les travaux historiques et même à s'instituer leurs propres fournisseurs lorsqu'ils ont besoin de données relatives au passé. Cette volonté d'établir une histoire particulière qui réponde aux besoins actuels d'une discipline est certes fâcheuse. Appliquée à une échelle appréciable, elle engendrerait une perte de temps et un gaspillage de moyens : au surplus, rares sont les économistes qui ont les qualifications indispensables à l'historien.

Le problème ne se pose pas encore dans l'ordre de l'explication politique du fait de son insuffisance théorique. Il est très souhaitable qu'on l'évite autant que possible pour l'avenir. L'écart sera réduit si un nombre suffisant d'historiens suivent, au fur et à mesure, les progrès de la théorie politique. Non qu'ils soient tenus de transposer mécaniquement à l'étude du passé les schémas forgés pour le présent : il est concevable que, souvent, le transfert ne soit pas possible, ou ne le de-

viennne qu'au prix de sérieuses adaptations. Les historiens rendront d'ailleurs un important service au théoricien en lui signalant, sur la base d'exemples précis, les raisons de cette inadaptation totale et partielle : il peut en résulter un enrichissement du cadre théorique.

Les relations avec l'anthropologie classique soulèvent peu de questions. Étant donné la spécificité des méthodes mises en oeuvre par les anthropologues, il n'est pas possible au spécialiste du monde d'aujourd'hui de rechercher lui-même dans les sociétés « primitives » les éléments ayant trait à sa spécialité, comme il est parfois tenté de le faire pour l'histoire. S'il trouve un intérêt à la dimension anthropologique, le théoricien politique dépend du savant spécialisé pour la fourniture des données qui y ont trait. Il est au surplus concevable que ce dernier songe à synthétiser les résultats obtenus dans l'étude du gouvernement de ces communautés. On disposera ainsi d'une anthropologie politique comme on possède déjà une anthropologie économique. Au théoricien politique de voir ce qu'il peut retirer de cet assemblage de matériaux (dont il n'est pas exclu, mais nullement obligé, que certains schémas théoriques actuels aident à le rendre plus systématique et plus significatif).

2. SCIENCES À DOMAINE SPÉCIALISÉ. - Nombreuses sont celles auxquelles la science politique emprunte des données. Ainsi la géographie. Dès que l'on prend en considération la répartition des hommes dans l'espace (que ce soit au titre de la politique internationale, de l'établissement des circonscriptions administratives ou du comportement électoral), la nécessité d'une contribution géographique paraît évidente. L'apport risque de se révéler plus massif dans les pays où, comme la France, la géographie attache une importance particulière aux éléments humains et accomplit sous son pavillon des travaux que l'on regarderait peut-être ailleurs comme partie de la sociologie (étude des phénomènes urbains). De même, on l'a noté à de multiples reprises, la science politique dans sa recherche des motivations rencontre la psychologie individuelle, la psychanalyse, la psychiatrie.

Mais c'est évidemment avec les sciences sociales traditionnelles que la science politique a les rapports les plus étroits : psychologie sociale, sociologie (pour autant qu'elle se limite à une optique spécialisée, sans témoigner d'une vocation à l'universalité), science économique... C'est aussi pour ces disciplines que le sché-

ma tracé au paragraphe précédent a le plus de sens : on a déjà signalé que l'ampleur du courant d'échanges variait selon les cas et que dans la grande majorité des situations la science politique était actuellement beaucoup plus « demandeur » qu'« offreur ».

Le problème commun à toutes les sciences sociales, est de savoir dans quelle mesure la science politique doit se borner à recevoir ses données toutes faites, participer à leur élaboration, les façonner intégralement. C'est pour partie une affaire de convention. Il est possible que dans certains pays elle se développe plus vite que la sociologie : ce décalage la conduira nécessairement à élaborer directement des données (relatives à la stratification sociale) qu'ailleurs elle empruntera à une analyse sociologique déjà effectuée. Cependant, il ne semble pas impossible de proposer un critère de répartition des tâches à interpréter avec souplesse, qui s'inspire non d'un impérialisme professionnel mais (du moins nous l'espérons) de l'intérêt de la discipline politique.

Il existe des facteurs de portée absolument générale que la science politique est amenée à prendre en considération au même titre que d'autres disciplines : par exemple, la localisation géographique ; la pyramide des âges et l'évolution, qualitative et quantitative, de la population ; la structure des revenus... En principe, la science politique reçoit ces éléments en laissant le soin de leur élaboration aux disciplines qui en ont charge, de par leur centre d'intérêt sélectif : elle ne serait amenée à les déterminer elle-même qu'au vu d'une carence de ces dernières (ce qui est difficilement concevable au moins dans une structure universitaire évoluée). D'autres données, par contre, concernent en premier lieu et dans leur intégralité la « structure d'autorité » : les institutions gouvernementales, les partis, les doctrines ou les mythes politiques. La science politique porte alors la responsabilité de leur élaboration complète, au besoin en s'inspirant de procédés et techniques utilisés par d'autres branches (analyse des partis en tenant compte des instruments et procédures employés par les sociologues pour les groupes). Les mêmes phénomènes pourront d'ailleurs être abordés par des techniciens de spécialités différentes sous d'autres aspects : les institutions gouvernementales sont après tout une catégorie spéciale d'institutions sociales, les partis une variété de groupes... Enfin, il existe des éléments qui représentent seulement un aspect d'un problème plus général : les tempéraments politiques dont la détermination répond à la projection dans un secteur particulier des structures générales de la personnalité, ou

encore le mode de fonctionnement d'un groupe dont l'intervention dans la politique n'est qu'une fraction de l'activité. C'est pour l'établissement de ces données, on l'a vu, que la question est la plus délicate.

D'une part, l'élaboration isolée des aspects intéressant la politique paraît difficilement concevable en raison de l'unité même des phénomènes considérés. D'autre part, le traitement de ces sujets suppose une formation technique que le spécialiste de science politique ne possède généralement pas (c'est vrai surtout pour la psychologie). Doit-il donc se désintéresser de l'affaire et puiser au fur et à mesure de son établissement dans les connaissances socio-psychologiques ? On vient de dire qu'on n'approuvait pas cette façon de voir. Voici les motifs de cette position.

Le spécialiste politique doit être capable de contrôler la valeur du matériel offert et pour cela il est nécessaire qu'il connaisse les conditions de son élaboration. D'autre part, il peut présenter d'utiles suggestions quant à l'application à son domaine de facteurs et de relations de portée plus générale. Enfin, dans divers cas, il est en apparence le mieux placé pour examiner certains aspects d'un phénomène général (ainsi l'analyse des élites politiques dans une étude d'ensemble de la répartition du pouvoir social ou, si l'on préfère, de l'influence). Ces considérations (dont la liste n'est pas exhaustive) incitent à souhaiter que le spécialiste de science politique prenne sa part de l'immense travail socio-psychologique qui s'accomplit actuellement. Autrement dit, il semble désirable qu'il participe à l'élaboration des données de cet ordre, même si ce qui l'intéresse n'est qu'un aspect - difficile à détacher - de problèmes qui, dans leur totalité, dépassent le cadre de son analyse (par exemple, l'étude des tendances « autoritaires » de l'individu).

Il arrive qu'une discipline déterminée prenne le qualificatif de « politique » lorsqu'elle en vient à traiter de problèmes qui touchent à la gestion des affaires publiques. On a ainsi la géographie politique ou la psychologie politique. À première vue, cette propension n'appelle aucun commentaire particulier : la connaissance politique est encore trop médiocre pour que l'on ne se félicite pas de ce concours. Deux réserves cependant sont nécessaires. : cette attitude est fâcheuse si elle conduit à accorder au facteur considéré une importance trop considérable par rapport à l'ensemble des autres facteurs (on tombe alors dans certains excès de la géopolitique) ; ou si elle conduit à interpréter la structure d'autorité avec des catégories qui ne lui sont pas adaptées (et on verse alors dans des présentations psychanalytiques ou psychiatriques qui, au mieux, n'expriment qu'une partie du com-

portement politique). Penchant au déterminisme, absence du sens de proportions, déformation systématique : tels sont trop souvent les traits caractéristiques de ceux qui accolent à leur qualification courante le vocable de « politique » sans avoir réalisé l'effort d'adaptation et d'information indispensable.

On n'a pas évoqué encore le cas du droit public. On peut envisager plusieurs formules. Dans certains pays, il est considéré comme une part intégrante de la science politique : ainsi en va-t-il aux États-Unis (où, toutefois, le droit international, dont l'étude exige une spécialisation très poussée, jouit d'une position et d'un statut particuliers). Cependant, il existe des principes d'analyse juridique qui sont communs à toutes les branches et il est normal que le spécialiste des institutions gouvernementales entretienne des rapports avec le juriste de droit privé (un peu comme l'analyste des partis se tient en contact avec la sociologie des groupes). Là où le droit public a précédé la science politique les relations sont assez aisées à définir, au moins sur le papier. Ou le droit public (élargi par le souci de réalisme) entend devenir le pivot de la science politique : et l'on risque d'avoir une discipline trop exclusivement orientée vers un seul point de vue. Ou, dès le départ, la science politique est admise dans sa plénitude : et dans ce cas, des relations étroites ne peuvent manquer de s'établir, à plus ou moins longue échéance, entre ses adeptes et les spécialistes du droit public.

3. SCIENCES À VOCATION UNIVERSELLE. - Dans l'état actuel des choses, il serait plus équitable de parler de prétention. Certaines branches estiment qu'elles ont vocation à exprimer soit la totalité de la réalité sociale (sociologie), soit l'intégralité des processus fondamentaux (dès aujourd'hui une fraction des psychologues sociaux et demain peut-être, les sciences du comportement). Dans les deux cas, on envisage pour la science politique un statut mineur. Il serait aisé de demander aux représentants de ces tendances de faire leurs preuves et d'ignorer jusque-là les affirmations émises. Jetons cependant un coup d'œil sur leurs positions.

La sociologie d'abord. Il existe de nouveau une tendance à la considérer comme la science sociale dont les diverses sciences actuelles (politique, économique) représenteraient seulement des secteurs spécialisés. On a déjà évoqué la création aux États-Unis d'une sociologie politique qui semble assez dynamique. Qu'elle

étudie divers secteurs de l'explication politique traditionnelle n'est pas un mal en soi, surtout s'ils ont été négligés par les spécialistes qui en avaient la charge. Mais l'ambition ne s'arrête pas là. L'un des principaux exposants de cette tendance, Seymour Lipset, souligne que jusqu'à présent les sociologues se sont tacitement gardés d'étudier directement le secteur gouvernemental : comportement des gouvernants, des fonctionnaires... Cependant ajoute-t-il, il est impossible de défendre rationnellement cette division du travail.

Doit-on en déduire que certains sociologues songent à une telle extension, auquel cas, dans le concret, la sociologie politique ressemblerait de plus en plus à la science politique ? Ce n'est pas invraisemblable. Pourtant il n'en résulterait nullement que l'analyse sociologique soit désormais en mesure d'offrir le moule dans lequel l'une et l'autre seraient appelées à s'intégrer. La sociologie contemporaine a rendu des services manifestes pour l'étude de questions déterminées (dynamique des groupes, stratification sociale, opinion publique et étude des « communications de masse »). Mais elle n'est jamais parvenue à établir, sur une base positive, un cadre d'intégration de la totalité des phénomènes sociaux (le terme positif excluant de notre esprit diverses tentatives qui se ramènent en fait à l'exposé d'une philosophie sociale). C'est pourquoi d'ailleurs elle est elle-même contestée par certains courants qui prétendent l'absorber dans un ensemble plus vaste.

La psychologie sociale paraît au centre de ces préoccupations nouvelles. Il semble en particulier que les Américains y incluent l'ensemble des efforts accomplis pour étudier les aspects psychologiques des phénomènes humains. C'est l'un des secteurs qui poussent à la constitution des sciences du comportement dont on dira quelques mots plus loin : l'effort en est à son début. Il semble dès maintenant plus solide que les vaines tentatives de la sociologie de se transformer en système général d'explication des phénomènes de l'homme.

Autre discipline ambitieuse : l'anthropologie qui, au moins aux États-Unis, entend se présenter comme la science des oeuvres et des activités humaines. Or elle dispose d'un appareil d'analyse très élaboré qui lui permet, en particulier, d'explorer très à fond les rapports entre la personnalité et la culture : d'où son association au mouvement *behaviouralist*.

Le but de ces divers courants, dont la convergence semble probable, est de jeter les bases d'une compréhension totale du comportement de l'homme en tant

qu'être humain et membre de la société. Si ce plan était réalisé (de toutes façons il faudra très longtemps), l'autonomie de l'explication politique deviendrait un problème. Ou plus probablement les dimensions de cette autonomie risqueraient d'être réduites : on n'en est pas encore là...

• *POSITION DE LA SCIENCE POLITIQUE*

La reconnaissance de la science politique comme une science complète et spécialisée a demandé du temps, spécialement dans les pays européens où d'ailleurs ce sont les sciences sociales, dans leur ensemble, qui ont éprouvé les plus grandes peines à s'insérer dans l'ordonnement universitaire traditionnel. Aujourd'hui encore, des réticences subsistent qui paraissent susceptibles parfois de retarder l'implantation de la discipline ou de lui donner une orientation contestable.

La première s'exprime sous la forme d'un dilemme connu : « sciences politiques » ou « science politique ». Les partisans des « sciences politiques » ont d'ailleurs des conceptions assez diverses. Ainsi, Charles Eisenmann voit dans la science politique l'une seulement des « sciences politiques » (dont il énumère comme suit les cinq principales : doctrine politique, histoire politique, sociologie politique, science du droit et... science politique)³⁵². Autre variété de cette position, particulièrement forte en Angleterre : la science politique serait une catégorie intellectuelle inadéquate et il serait préférable de parler d'« études politiques » (expression qui figure dans le titre de l'Association qui groupe les spécialistes de ces matières et forme le titre de la revue qu'elle publie), Autrement dit la politique (*politics*) formerait bien un sujet (*subject-matter*) mais son exploration serait le fait de plusieurs disciplines (histoire, psychologie...) ne s'intéressant que partiellement à lui : c'est la réunion de ces efforts qui constituerait les « études politiques »³⁵³. Notons d'ailleurs que le terme de science politique est aussi utilisé dans ce pays (de plus en plus, semble-t-il) et que la position restrictive prise par

³⁵² Dans l'article déjà cité : « Sur l'Objet et la Méthode des sciences politiques ».

³⁵³ En ce sens, Wilfrid HARRISON (editor de *Political Studies*), dans l'article déjà cité : *On Understanding Politics*.

plusieurs n'empêche pas les savants britanniques de faire. sous le vocable de *political studies*, ce que l'on réalise ailleurs sous la rubrique *political science*. Il est dès lors difficile d'indiquer les raisons de l'usage persistant de cette expression (peut-être le souci de ne pas employer le mot ambitieux de « science » que ne justifierait pas la précision obtenue. peut-être aussi le secret désir de ne pas se couper des humanités et de l'appréciation morale...) En tout cas si l'expression « sciences politiques » a un sens pour ses partisans, c'est d'exprimer l'impossibilité d'étudier la politique avec le concours d'une seule discipline : l'un des plus fermes exposants de ce point de vue est F. Vito ³⁵⁴.

Nous pensons que la plupart du temps (mais pas toujours) cette querelle est purement verbale (en ce sens l'exemple anglais). À partir du moment où les partisans des « sciences politiques » reconnaissent l'existence de la politique comme sujet distinct et où, d'autre part, les tenants de la science politique admettent la nécessité de faire appel à des données tirées d'autres sciences, l'écart tend à se réduire. Cependant, pour des raisons à la fois intellectuelles et pratiques, il est préférable de grouper les efforts entrepris sous un pavillon unique ³⁵⁵. Reste le cas de ceux, de plus en plus rares, qui contestent l'existence même du secteur politique comme sujet distinct : plusieurs chapitres de ce livre ont répondu par anticipation à une telle position et on n'a pas l'intention d'y revenir.

Autre notion assez bizarre d'ailleurs - la science politique serait, une science carrefour. Serait-ce parce qu'elle a besoin d'éléments empruntés à d'autres disciplines : mais beaucoup d'autres sont dans le même cas, sous réserve que leurs emprunts semblent, au moins pour la phase actuelle, moins importants. La science économique, par exemple, paraît moins dépendante : ne serait-ce pas dû au fait qu'elle s'est largement engagée sur la voie de l'analyse macroscopique au détri-

³⁵⁴ Il a exprimé sa position notamment dans « Indirizzi attuali degli studi politici », *Rivista internazionale di scienze sociali*, juillet-août 1956, pp. 287-295.

³⁵⁵ En France, les « sciences politiques » ont constitué une importante voie d'accès à l'étude des structures et activités gouvernementales à un moment où on n'avait pas l'idée d'une explication unifiée ou pas le moyen de la faire prévaloir. L'expansion de la science politique lui ôte cette raison d'être : l'expression subsiste néanmoins comme un synonyme assez lâche de « sciences sociales » (avec d'ailleurs plus d'intérêt pour les problèmes historiques, économiques et naturellement politiques que pour les processus socio-psychologiques et les facteurs culturels proprement dits).

ment de la micro-économie ? Si elle revenait à cette dernière, pour tenter une synthèse des deux points de vue, sa dépendance à l'égard de la psychologie ne serait pas moins grande que celle de la science politique. En réalité, si le terme contestable de carrefour devait être utilisé, il semble qu'on devrait le réserver aux « sous-branches » évoquées plus haut (et dont le type le plus net paraît être l'étude des « relations industrielles »).

Reste enfin l'expression de science de synthèse dont quelques-uns ont vraiment tendance à abuser. Le plus souvent son emploi n'a guère de raison d'être logique : il traduit une sorte d'incantation magique dont on pense qu'elle donne à la discipline plus de poids, ou dont on se sert simplement pour ne pas faire comme tout le monde. Chez certains, l'utilisation conduit à un problème pratique : ils estiment en effet que la science politique ne devrait être abordée qu'une fois certaines connaissances de base acquises (mais les études dites de « propédeutique » n'ont-elles pas pour mission de jouer ce rôle de préparation à l'égard de toutes les disciplines spécialisées) ?

En fait, l'emploi du terme de « synthèse » n'a de sens que si on l'assortit d'une théorie des niveaux de la connaissance. On pourrait dès lors peut-être établir que la science politique et la science économique (dont certains veulent aussi qu'elle soit une discipline de synthèse)³⁵⁶, se situent à un plan différent, disons, de celui de l'analyse psychologique. Cependant s'il existe chez divers auteurs des éléments d'une telle analyse, on trouve peu d'accord sur la spécification des niveaux (étant entendu d'ailleurs qu'il serait difficile de plier les structures universitaires à un tel schéma, si parfait soit-il).

Il n'y a donc aucune raison sérieuse de réclamer pour la science politique un statut particulier, mineur ou majeur. C'est, dans l'état actuel des choses, une branche comme une autre des sciences sociales. Il ne semble pas utile de consacrer plus de place à des discussions qui sont pour partie des spéculations byzantines et pour l'autre des « rationalisations » (permettant à telle institution de justifier ses revendications, voire à tel auteur de donner à son système d'explication un aspect

³⁵⁶ En ce sens par exemple Gilles-Gaston GRANGER, *Méthodologie économique*, Paris, 1955, p. 6. « Elle se présente en définitive (la science économique) comme une discipline de synthèse au carrefour des sciences psychosociologiques ». Contrairement à beaucoup d'affirmations littéraires le jugement de Granger est motivé.

de légitimité). Cependant le domaine de l'analyse politique présente une particularité dont une interprétation erronée peut jeter la confusion dans les esprits.

L'explication politique centre ses efforts sur les conditions de fonctionnement du mécanisme, par lequel sont émises les directives dont l'observation s'impose à l'ensemble de la communauté ou qui l'engagent tout entière. Or les décisions « autoritaires » portent, spécialement à notre époque, sur les matières les plus diverses dont l'étude incombe normalement à des disciplines spécialisées. Lorsque l'autorité promulgue une modification de la fonction publique, il n'y a aucune difficulté : cette décision concerne dans sa totalité la science politique. En est-il de même lorsqu'elle formule une politique familiale ou une politique agricole ? Autre exemple peut-être encore plus suggestif : lorsque le Parlement vote un traité d'alliance politique, notre discipline s'occupe aussi bien des conditions de la décision que de son contenu : en va-t-il de même lorsqu'il s'agit d'un accord commercial ? On étudiera en détails ce problème au chapitre suivant à propos de la politique économique : dès maintenant on voudrait exprimer quelques brèves observations générales.

Il y a des cas d'abord, où la science politique a traditionnellement compétence pour étudier la décision dans ses divers aspects : en particulier ses considérants techniques et l'ensemble de ses conséquences sur le domaine envisagé. En dehors de l'aménagement même du processus gouvernemental, la politique étrangère est le cas par excellence de cette vocation à un examen total. On pourrait être tenté d'en chercher la raison dans le fait que la conduite de telles relations a toujours été du domaine de la compétence gouvernementale. Mais n'en va-t-il pas de même pour l'organisation judiciaire ? Or, c'est un fait qu'en France les spécialistes de matières politiques ont tendance à négliger, à tort d'ailleurs, les problèmes relatifs à la structure et aux fonctionnements des tribunaux (réserve faite des juridictions administratives). On pressent par là que la solution donnée à ce problème dans les différents pays est conventionnelle.

Qu'en est-il pour les matières très nombreuses qui, tout en ressortissant à des disciplines spécialisées, sont saisies par les autorités et font l'objet de décisions impératives ? Il ne semble pas, par exemple, que la science politique ait comme telle à examiner les justifications techniques de l'électrification des chemins de fer et ses conséquences sur les moyens de transport dont dispose le pays. Mais plusieurs tâches lui reviennent : 1° Étudier les conséquences des interventions de

l'État sur le fonctionnement du processus politique (conséquences de l'extension du *Welfare State* sur le fonctionnement de l'État fédéral) et, en sens inverse, déterminer les entraves que connaît cette activité du fait de l'aménagement institutionnel existant ; -2° Analyser tout ce qui a trait à la prise de la décision (considérée comme un processus d'affrontement de volontés rivales) : ainsi le jeu des groupes de pression en tant qu'il déclenche, facilite, entrave ou empêche telle ou telle action gouvernementale, préconisée ou repoussée selon les cas, par les techniciens de la branche considérée ; - 3° De façon plus générale. examiner les motivations gouvernementales dans la conduite de telles affaires : ce qui permet notamment de faire la part de l'influence du « raisonnement spécialisé » et des autres facteurs qui inspirent les autorités (parmi lesquels la conception de l'intérêt public qu'elles professent et la liberté de manoeuvre dont elles disposent par rapport aux intérêts privés). Dès qu'il entre dans la sphère gouvernementale, un problème quelconque relève de cet ensemble confus d'idéologies, d'aspirations, de considérations matérielles qui animent à un moment donné le fonctionnement de la « structure d'autorité ». Le spécialiste de l'action sociale regrettera. par exemple, la faiblesse de la lutte anti-alcoolique : au technicien politique d'en expliquer les raisons.

L'étude ultérieure de la politique économique éclairera, nous l'espérons, ce schéma abstrait. Les solutions adoptées ne sont sans aucun doute pas pleinement logiques et il en résulte parfois des états d'insatisfaction qui poussent certains à souhaiter des regroupements (ainsi la création d'une branche « relations internationales » qui étudierait les décisions de portée extérieure, politiques. économiques. culturelles sous tous leurs aspects). Mais cette division du travail, d'ailleurs plutôt fluctuante - que, par contre, ne connaît pas l'historien, sinon (ce qui revient peut-être au même) par spécialisation dans la branche - est le seul moyen de ne pas rendre intolérable le fardeau de la science politique. On ne saurait raisonner comme si la science politique était la seule discipline à s'occuper des relations humaines, Elle illustre en tout cas la pénétration réciproque des diverses sciences et la valeur du travail interdisciplinaire.

• LA COOPÉRATION INTERDISCIPLINAIRE

Sa nécessité est implicite dans la conception de la science politique qui a été défendue tout au long de cet ouvrage : on l'a souligné à de nombreuses reprises sur des problèmes précis. Il ne reste donc à ajouter que fort peu de choses aux indications fournies précédemment. Le point de départ de ces remarques sera l'énoncé d'occasions dans lesquelles cette coopération paraît souhaitable ou s'impose.

Un premier cas est celui où une relation découverte ou vérifiée dans un secteur déterminé des relations humaines paraît également susceptible d'application dans d'autres domaines. Soit, par exemple, la tendance à une direction oligarchique constatée par Roberto Michels pour les partis politiques³⁵⁷. Il lui semble que ces organisations, même si les statuts prévoient et agencent un mode de fonctionnement parfaitement démocratique, sont inévitablement dominées par un petit nombre de dirigeants : la routine quotidienne produit un *leadership* professionnel qui, en fait, manipule le groupement et impose aux membres sa propre politique. Au lieu d'être considérée comme un moyen, la « machine bureaucratique » devient une fin et peu à peu on tend à éviter toute mesure qui serait susceptible d'en compromettre la marche. Résultat : les partis révolutionnaires voient leur combativité s'éteindre et, même s'ils conservent le vocabulaire initial, cessent d'être un danger pour l'ordre social. Sans doute a-t-on contesté la valeur de ce schéma en notant que la situation n'était pas absolument uniforme et que les constatations faites par Michels avaient plus ou moins de fondement selon les cas. Mais à titre de tendance, l'uniformité présentée paraît peu contestable.

Or, ce phénomène n'est pas propre aux partis. Dès 1896, les Webb le constataient pour les syndicats de travailleurs : des études plus récentes ont rendu pour

³⁵⁷ Dans l'ouvrage traduit de l'allemand, *Les Partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, 1914. La deuxième édition allemande est parue à Leipzig en 1925, *Zur Soziologie des Parteienwesens in der modernen Demokratie*. la traduction en langue anglaise a été réimprimée pour la dernière fois en 1949, *Political Parties*, Glencoe (Ill.).

ce cas le phénomène manifeste ³⁵⁸. On sait, d'autre part, que dans les grandes entreprises les actionnaires n'ont pratiquement pas voix au chapitre et témoignent souvent d'une apathie presque complète en faveur des *managers*. Finalement, on peut se demander si cette propension à l'absence de « participation » n'affecte pas toutes les associations ³⁵⁹.

Il est certain que dans leurs recherches propres les spécialistes ne peuvent que gagner à être informés des travaux de leurs collègues appartenant à d'autres branches. D'autre part, on peut admettre qu'une tendance aussi générale a des causes qui se situent en dehors et au-dessus des traits propres à un type déterminé d'organisme. La confrontation de ces divers travaux est susceptible de permettre une meilleure appréciation de facteurs que l'étude disciplinaire est parfois portée à sous-estimer : ainsi l'influence de la taille, les implications de la grandeur dans la gestion et le fonctionnement d'un organisme.

Un second cas est celui où un même problème est étudié par plusieurs disciplines agissant chacune selon son centre d'intérêt. Il serait facile d'en citer de multiples exemples : ainsi une grève de fonctionnaires intéresse-t-elle le spécialiste en science politique, l'économiste, le sociologue... Cette dispersion apparente est le résultat direct de la fragmentation de l'analyse sociale en branches séparées et à ce titre on ne saurait l'éviter. Il serait heureux que de temps en temps les travaux accomplis par les uns et les autres fassent l'objet d'une confrontation, d'autant plus souhaitable que les divers aspects, séparés pour les besoins de la cause, agissent en réalité les uns sur les autres au plan concret. Le rapprochement est indispensable dès qu'il s'agit de suggérer à l'autorité compétente les moyens de réaliser une politique (*policy*) quelconque dans le domaine considéré.

Soit l'entreprise publique : il est peu de sciences sociales qui, d'une façon ou d'une autre, ne soient intéressées à son fonctionnement. Ce sont évidemment les sciences politique et économique qui y portent l'attention la plus directe et la plus immédiate. L'un des problèmes-clés de sa gestion est l'organisation de son contrôle par les autorités politico-administratives : aucun pays ne peut se vanter de

³⁵⁸ En dehors de l'ouvrage de GOLDSTEIN cité au chapitre 5 (note 56), voir LIPSET (S.M.), « Political Process in Trade-Unions », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Freedom and Control in Modern Society*, pp. 82-124.

³⁵⁹ BARBER (Bernard), « Participation and Mass Apathy in Associations », dans l'ouvrage collectif déjà cité : *Studies in Leadership*, pp. 477-504.

l'avoir déjà résolu dans des conditions adéquates. Il est évident que les considérations politiques et économiques sont un peu antagonistes : l'économiste verra volontiers dans la souplesse du contrôle un facteur d'efficacité que redoutera peut-être le théoricien politique plus soucieux, par vocation, du point de vue « autoritaire ». Toute solution méconnaissant ces deux impératifs risque de ne pas donner satisfaction : d'où là encore l'utilité de contacts qui permettront peut-être d'aboutir à une formule équilibrée ³⁶⁰.

On mentionnera enfin le cas où la nécessité de la coopération naît de la question même posée aux spécialistes. Ainsi l'étude entreprise par l'Unesco de la technique des conférences internationales ³⁶¹. Il s'agissait d'analyser l'organisation administrative (le coût et le rendement des services, l'efficacité relative des divers types de commissions...), la préparation au fond (en particulier la nature de la documentation remise aux membres avant l'ouverture) ; la conduite des débats ; les problèmes de la « communication » à l'intérieur de la Conférence (difficultés linguistiques et sémantiques, portée des interventions selon leur ordre, leur contenu), l'influence des facteurs d'ordre culturel, idéologique, psychologique et de façon plus générale les divers types de tensions susceptibles de se manifester, etc. Un tel sujet intéresse directement la science politique et, de fait, c'est un spécialiste de cette discipline, Walter Sharp, qui reçut la responsabilité de son étude. Mais on ne pouvait envisager de le traiter sans le concours de sociologues et surtout de psychologues sociaux (spécialement pour l'analyse systématique des causes et des modalités des conflits dans ces sortes de réunion).

Au lieu de multiplier les exemples, il est préférable de définir les limites de cette coopération. Elles sont immédiatement apparentes dans les réunions dites

³⁶⁰ Sur ce problème, VITO (Francesco), « Il controllo dell'impresa pubblica », *Rivista delle società*, mai-juin 1958, pp. 445-466. Pour une approche interdisciplinaire de l'entreprise publique, voir les actes du 3^e colloque des Facultés de droit : Le Fonctionnement des entreprises nationalisées en France, avant-propos de Claude-Albert COLLIARD, Paris, 1956.

³⁶¹ Les résultats en ont été publiés dans le *Bulletin international des sciences sociales*, 1953, no 2, pp. 257-361. Voir en particulier l'étude de SHARP. « Problèmes à envisager pour une étude systématique des conférences internationales ».

interdisciplinaires ³⁶². Parmi les obstacles on doit tout d'abord noter l'inégalité actuellement très marquée dans le niveau scientifique des diverses disciplines, surtout sous l'angle de la formulation théorique. Dès lors, une discussion commune risque de s'établir ou à un niveau de technicité qui rebute de nombreux participants, ou bien à un plan de vulgarisation qui leur ôte tout attrait pour les représentants des sciences les plus avancées. Mais surtout on doit compter avec la diversité de centres d'intérêt : chacun aborde le sujet sous l'angle de sa discipline propre et se préoccupe peu, en définitive, du point de vue du voisin. Il en résulte qu'une réunion destinée à faire ressortir un point de vue synthétique se ramène à une juxtaposition de déclarations particulières qu'aucun fil directeur n'organise en un tout cohérent.

On a constaté la même tendance lors de l'essai tenté dans diverses Universités américaines pour initier l'étudiant aux sciences sociales par une sorte de présentation générale de leur mode d'analyse. L'idée, valable en elle-même, était d'assurer une formation commune antérieure à la spécialisation. Mais ceux des cours qui ont été publiés représentent rarement plus que la juxtaposition d'une série d'initiations élémentaires aux diverses sciences sociales qui ne correspond guère aux ambitions déclarées de l'expérience ³⁶³.

En réalité, si la coopération interdisciplinaire est très souvent un facteur d'enrichissement réciproque, elle ne trouve véritablement son sens pour l'amélioration de la théorie et bien entendu pour la formulation de conseils, que si elle se fonde sur un principe d'intérêt commun qui assure la convergence des efforts. Pour employer des expressions simples, il faut amener (ou obliger...) les participants à parler la même langue. La découverte d'un tel facteur, susceptible de briser les

³⁶² Très caractéristique à cet égard fut le stage d'étude franco-polonais sur le progrès économique et social (Paris, octobre 1956) dont le rapport général a été publié par l'Unesco en 1958.

³⁶³ Voir par exemple HUNT (Elgin F.), *Social Science. An Introduction to the Study of Society*, New York, 1955. ou encore OGLE (Marbury B., Jr), SCHNEIDER (Louis), WILEY (Jay W.), *Power Order and the Economy. A Preface to the Social Sciences*. New York, 1954. Très supérieur est l'ouvrage déjà cité, QUEEN (S.A.), *American Social System : Social Control. Personnel Choice and Public Decison*, parce qu'il est vraiment organisé autour d'un thème : celui de la liberté et du contrôle dans la société américaine.

particularismes que provoque l'existence de centres d'intérêt divers chez les interlocuteurs, est l'élément-clé de l'efficacité d'une telle coopération.

On en donnera un exemple - l'intéressante tentative de deux spécialistes américains, Robert Dahl et Charles Lindblom, pour réduire à quelques catégories de portée générale les nombreux types de processus « décisionnels » utilisés aussi bien dans le domaine politique (« structure d'autorité ») qu'économique (gestion des ressources rares) ³⁶⁴.

L'idée de départ est que la plupart des oppositions actuelles (capitalisme-socialisme, démocratie-hiérarchie, plan-liberté économique, système des prix-gestion centralisée) ne traduisent plus la réalité. Ces grandes alternatives, à propos desquelles se livrent encore tant de luttes politiques, n'ont plus une importance essentielle au niveau des décisions. Ou plutôt ce n'est pas en s'y référant que les gouvernements agissent. En 1945, le *Labour* entend appliquer un programme « socialiste », mais quand les Conservateurs reviennent au pouvoir en 1951, ils gardent l'essentiel des mesures prises. Si l'on souhaite caractériser avec réalisme la gestion des affaires sociales et le comportement gouvernemental, il est préférable d'examiner les modalités de la prise des décisions.

La tentative consiste à en distinguer quatre : le processus démocratique selon lequel les leaders demeurent sous le contrôle des citoyens ; le processus hiérarchique dans lequel les premiers dirigent étroitement les seconds ; le procédé du marchandage (*bargaining*) qui s'analyse en négociations entre les leaders et qui est d'ailleurs implicite dans la théorie du groupe comme base de la politique ; le système des prix que l'on peut, en termes politiques, considérer comme un système où les leaders jouent à la fois, les uns à l'égard des autres, le rôle du contrôlé et du contrôleur (les structures oligopolistiques en donnent une illustration frappante). Or, il est important de noter que si une décision isolée relève normalement de l'un ou l'autre de ces processus, une société peut utiliser les quatre séries de processus : emploi simultané qui permet d'adopter des modes différents selon les types de décision.

³⁶⁴ *Politics, Economics and Welfare, Planning and Politico-Economic Systems Resolved into Basic Social Processes*, ouvrage déjà cité. Voir aussi de Robert DAHL, « Hierarchy Democracy and Bargaining in Politics and Economics », dans le livre *Research Frontiers in Politics and Government*, pp. 45-69.

Il ne saurait être question de discuter la valeur du système proposé (dont on n'a fait qu'une présentation très fragmentaire). Il suffit d'observer que les auteurs parviennent à des propositions intéressantes précisément parce qu'ils ont utilisé les concepts et acquisitions de deux disciples sur la base d'une préoccupation identique : ramener à une présentation unitaire des processus décisionnels que l'on a l'habitude d'étudier de façon séparée, sinon opposée. Même si les catégories proposées sont à discuter de très près, un fait intéressant apparaît. Dans les sociétés démocratiques, des décisions sont prises selon des processus non-démocratiques au sens traditionnel du terme, et dans les sociétés autoritaires toutes les décisions ne relèvent pas du processus hiérarchique. Sous l'angle politique, la notion de marchandage - forgée et employée de façon courante par les économistes - est pleine d'intérêt. Mais un tel effort n'a pu être tenté qu'en raison du centre sélectif commun choisi par les auteurs. Nous voici finalement conduits au problème de l'intégration des sciences sociales.

• *LES ESSAIS D'INTÉGRATION*

Il existe actuellement aux États-Unis un mouvement en faveur d'une intégration des disciplines et domaines spécialisés. Il est connu sous le titre de *behavioral sciences* : sciences de la conduite humaine. Les adeptes s'en recrutent principalement parmi les psychologues sociaux, anthropologues et sociologues : quoique très connu (et un peu turbulent) il n'intéresse encore qu'une minorité des spécialistes en sciences sociales ³⁶⁵.

Il n'est pas aisé de le définir. Si l'on en croit Kenneth Boulding un dicton circulerait : constitue une science du comportement celle qui permet d'obtenir une subvention de la Fondation Ford... En fait, on tend à utiliser l'expression en des sens multiples, allant parfois jusqu'à en faire un synonyme de « sciences sociales ». Toutefois si le mouvement a une signification propre, c'est de rassembler les secteurs de la connaissance, quelle que soit leur implantation universitaire, qui

³⁶⁵ Sur la diversité d'attitude des sciences sociales à l'égard de ces perspectives, voir RIESMAN (David), « Some Observations on the Older and the Newer Social Sciences », dans l'ouvrage collectif *The State of the Social Sciences*. Chicago, 1956, pp. 319-339.

procurent, ou aspirent à le faire. des « principes vérifiés » sur le comportement humain, par des méthodes de recherche analogues à celle des sciences naturelles.

À la base de cette tentative, on trouve l'idée. issue de l'évolution des sciences physiques et naturelles, que le perfectionnement de la science résulte de la formulation de théories de plus en plus générales. Peu à peu les théories. même très larges. édifiées par des disciplines particulières sont absorbées dans des ensembles plus vastes. Ainsi à partir des acquisitions départementales se dirigerait-on vers des théories sociales plus compréhensives. Mais sur quels éléments unificateurs fonder cette synthèse ? À titre d'exemple d'un tel facteur. mentionnons les théories actuelles de l'information qui, issues de la cybernétique. tendent à passer de l'électronique aux sciences sociales.

Cependant, le mouvement n'en est pas encore à ce stade. Il paraît se développer dans deux directions : l'une s'attachant au comportement individuel et au mécanisme de fonctionnement des, petits groupes ; l'autre se situant au niveau d'une théorie de l'action considérée hors de tout contexte institutionnel. Ce n'est pas encore révolutionnaire : les travaux sur les groupes prolongent et enrichissent un courant très solidement implanté depuis une vingtaine d'années (« dynamique des groupes »). Quant à la théorie de l'action, on rappellera l'effort entrepris par Talcott Parsons dès avant la guerre pour coordonner les tradition.% de Durkheim et de Max Weber (son livre plusieurs fois cité. *The Structure of Social Action*, est de 1937). Il en va de même ait plan des techniques de recherches : les sciences du comportement s'efforcent de tirer le parti maximum de procédures déjà utilisées et codifiées (ainsi l'expérimentation dont les psychologues font une large utilisation). L'outil statistique et le raisonnement mathématique (modèles) tiennent naturellement une place privilégiée dans l'arsenal méthodologique du chercheur.

Jusqu'à présent la science politique dans son ensemble a peu participé au mouvement. Cependant le courant dit du *political behaviour* montre qu'elle en a subi directement l'influence : on a d'ailleurs marqué en l'exposant que là aussi il s'agissait plutôt de l'épanouissement des tendances existantes que d'une véritable rupture. Jusqu'à quel point l'influence des sciences du comportement a-t-elle déjà marqué l'analyse politique et surtout, jusqu'à quel point est-il souhaitable que cette influence s'exerce ? Questions complexes, difficiles à poser en raison de l'incertitude et même de la confusion qui caractérisent tout ce secteur de la connaissance : même si l'on essaie d'éviter le ton passionné qui est souvent de règle dans des

controverses de ce type, on ne saurait apporter de réponse qui ne comporte un élément d'appréciation purement subjective et qui, donc, ne contienne une part d'anticipation.

Les sciences du comportement sont probablement plus qu'une mode passagère : malgré leurs préjugés et même leurs tics, elles représentent l'un des espoirs les plus sérieux d'affermissement des sciences humaines ; on peut d'ailleurs s'attendre à ce qu'elles subissent bien des modifications avant de parvenir à des résultats substantiels. Il est vrai que jusqu'à présent on n'a pas réussi à passer d'expériences portant sur des groupes d'enfants ou de l'observation clinique d'anormaux, à des généralisations valables pour l'ensemble des hommes. De plus sévères ont même affirmé qu'un petit nombre seulement des relations dégagées par la psychologie sociale pouvaient être généralisées au-delà du cadre précis dans lequel et à propos duquel on les a formulées. Il est vrai aussi que les recherches sur le comportement mettent généralement l'accent sur l'individu et négligent les implications institutionnelles. Or la science politique, nous dit-on, ne peut ignorer les institutions (au sens large du terme) dans lesquelles se situe l'activité touchant la « structure d'autorité ». Dès lors, les travaux d'ordre psychologique ne seront utilisables que s'il est possible d'introduire dans les hypothèses et les modèles proposés les particularités caractéristiques du complexe institutionnel relevant de notre discipline : ce qui n'a guère été tenté jusqu'à présent.

Il ne semble pas utile de prolonger ce débat : à quoi bon tenter de juger un mouvement qui a trop peu d'années derrière lui pour avoir même réussi à se définir de façon univoque ? Le suivre avec sympathie, ou au moins sans préjugé défavorable, y participer si l'on en a les moyens, s'efforcer d'y puiser au fur et à mesure tout ce qu'il apporterait de valable pour l'analyse politique : ces propositions que d'aucuns jugeront trop prudentes et d'autres dangereuses, ont en tout cas le mérite de sauvegarder l'avenir - un avenir dont le dessein nous échappe encore très largement ³⁶⁶.

³⁶⁶ Pour dépasser ces quelques remarques, particulièrement élémentaires, le lecteur pourra se reporter à TRUMAN (David). « The Impact on Political Science of the Revolution in the Behavioural Sciences ». dans l'ouvrage *Research Frontiers in Politics and Government*, op. cit., pp. 202-231. Voir aussi MILLER (James G.), « Toward a General Theory for the Behavioural Science », dans *The State of the Social Sciences*, op. cit., pp. 29-65. Ajouter

Introduction à la science politique.

Chapitre 9

Science politique et science économique

[Retour à la table des matières](#)

Dès le départ nous trouvons un fait symptomatique de l'intimité de leurs relations : la science économique s'est longtemps appelée économie politique. En France, et dans plusieurs autres pays, l'expression ancienne bénéficie toujours d'une large diffusion. Il ne sera pas inutile pour notre propos d'indiquer sa justification initiale.

En 1615, Antoine de Montchrétien publiait un traité d'économie politique : il semble qu'il ait été l'inventeur de cette appellation (ce qui, selon certains, serait le seul mérite du livre). Ce choix s'explique en tout cas si l'on considère l'objet des recherches économiques à l'époque. Du XVI^e au XVIII^e siècle, le seul souci des économistes est de définir les conditions susceptibles d'assurer l'enrichissement du Prince. Durant cette phase - que l'histoire des doctrines qualifie de mercantilisme - l'idée d'une séparation entre l'économique et le politique est inconnue et presque inconcevable. L'autorité surveille étroitement la production et la circulation des richesses. Sans doute passera-t-on peu à peu de la notion d'un enrichissement in-

BOULDING (Kenneth), *The Image*, Ann Arbor, 1956, et LIKERT (Rensis), HAYES (SanI tiel P.). *Some Applications of Behavioural Research*, Paris (Unesco). 1957.

dividuel du Prince à celle de la prospérité de la" nation ; mais l'ambition des spécialistes ne se modifie pas fondamentalement. Elle est toujours de suggérer les moyens d'accroître la richesse du pays, cet objectif étant considéré comme l'une des tâches essentielles du gouvernement. Encore en 1776, Adam Smith, père de la science économique moderne, intitulera son grand ouvrage : *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. On voit donc que durant cette période l'étude économique a été expressément liée, dans l'esprit de ses artisans, à la réalisation d'un idéal politique.

L'expression de science économique (*economics*) résulte d'un double courant : l'effort du libéralisme pour dégager la vie économique de l'emprise gouvernementale et la volonté des économistes de se limiter à l'explication systématique de leur domaine. Elle s'est rapidement implantée dans les pays anglo-saxons jusqu'à devenir l'appellation quasi-exclusive de la discipline : en France, le mouvement a été beaucoup plus lent ³⁶⁷. Aujourd'hui, certains théoriciens anglais et américains frappés de l'importance des interventions de l'État et de l'orientation nouvelle qui s'en dégage pour l'explication, en viennent à regretter la vieille expression de *political economy*.

Les définitions de la science économique sont nombreuses et aucune n'a obtenu un assentiment unanime. Pour le propos de ce chapitre, on choisira arbitrairement celle qui fait de cette discipline la science de l'administration des ressources rares dans une société humaine ³⁶⁸. Elle a en particulier pour mérite d'exclure la sélection des fins du travail de l'économiste. L'étude des relations entre la science politique et la science économique constitue un immense sujet ; dans le cadre de cet ouvrage, on se bornera à en dégager quelques aspects caractéristiques.

³⁶⁷ Cependant Adolphe LANDRY a publié en 1908 un *Manuel d'économique* à l'usage des Facultés de droit.

³⁶⁸ Nous l'empruntons à Raymond BARRE (*Économie politique*, tome I, Paris, 1956, p. 11) qui précise : « Elle étudie les formes que prend le comportement humain dans l'aménagement onéreux du monde extérieur en raison de la tension qui existe entre les désirs illimités et les moyens limités des agents économiques ».

LES DONNÉES POLITIQUES DE L'EXPLICATION ÉCONOMIQUE

Il serait aisé de donner de multiples exemples. Cependant, il semble préférable de limiter l'exposé à un seul phénomène de très vastes dimensions d'ailleurs : la croissance économique dont l'étude est actuellement au centre des préoccupations des économistes. On la définira conventionnellement comme un accroissement démographique accompagné d'une élévation des ressources disponibles, le progrès économique consistant alors en une augmentation des ressources plus que proportionnelle à celle des effectifs humains. L'un des traits essentiels de l'évolution est l'amélioration de la productivité du travail. Quant au terme de développement, son sens est lâche : on peut l'utiliser pour caractériser une croissance marquée par un progrès. Dans quelle mesure le fonctionnement de la structure d'autorité est-il susceptible de faciliter ou d'entraver la réalisation de ce mouvement ?

La constatation d'une relation entre le progrès économique et le comportement gouvernemental n'est pas une nouveauté. On l'interprète aujourd'hui comme entraînant une extension des responsabilités des autorités publiques. Mais il est curieux d'observer qu'elle a parfois conduit les économistes à préconiser la solution inverse. Le point est très net chez Adam Smith. L'une des raisons pour lesquelles il a vigoureusement insisté sur les avantages du « laissez-faire » était l'incompétence et la corruption de la plupart des régimes politiques à la fin du XVIII^e siècle : en limitant au maximum le secteur de leur activité, il pensait réduire au minimum les dommages susceptibles d'en résulter pour la vie économique. Encore qu'on l'ait contesté, il semble possible d'admettre la thèse qui explique par un mobile du même ordre la répugnance des classiques à l'égard de l'endettement public. Pour eux, ce type d'emprunt n'a pas seulement pour effet d'« éponger » le marché des capitaux au détriment de l'investissement privé, il a également comme conséquence, en libérant les pouvoirs publics des servitudes du prélèvement fiscal, d'augmenter leur irresponsabilité et notamment de les conduire à entreprendre

des guerres coûteuses et interminables. Position dans laquelle beaucoup verront une conception profondément réaliste ³⁶⁹ ...

Un peu plus tard, dans ses *Principes d'économie politique*, John Stuart Mill mettra en tête des moyens propres à assurer l'accumulation du capital dans les pays autres que l'Angleterre et les pays d'Europe occidentale, « un meilleur gouvernement » ³⁷⁰ : vue dont il serait difficile de contester l'actualité... Cependant la science économique en était venue à oublier un peu cette relation élémentaire. Et cela pour des raisons diverses. D'abord la transformation de la pensée vigoureuse des libéraux du XIXe siècle en un dogmatisme sclérosé : dans ses positions extrêmes, ce courant en venait à traiter l'État en qualité négligeable. « L'État, ce néant », n'hésitera pas à écrire un chroniqueur du *Temps* ³⁷¹. Autre cause de désintéressement : l'adoption progressive par les pays en voie de développement (du moins par la plupart d'entre eux) du mode capitaliste d'organisation des rapports de production et du mode démocratique d'aménagement des relations politiques. Dès l'instant que la démocratie paraissait nécessairement accompagner la croissance (avec d'ailleurs un décalage que l'on négligeait) à quoi bon discuter de ses implications économiques ?...

L'apparition et l'expansion de nouvelles formes de réglementation des relations sociales (sur le plan politique aussi bien qu'économique) ont rendu aux économistes le sens de la perspective politique que, d'ailleurs, les plus avisés d'entre eux n'avaient pas perdu (sans toujours en tirer les conséquences dans leurs analyses. il est vrai). Cependant une question se pose immédiatement en élargissant son horizon, l'économiste rencontre non seulement le secteur gouvernemental mais l'ensemble des structures et forces sociales. L'un des meilleurs théoriciens actuels de la croissance, E. Domar, suivant une thèse constamment défendue par Schumpeter, ira jusqu'à souligner que l'établissement de sa théorie suppose « la capacité de synthétiser les données et les idées de toutes les sciences sociales » ³⁷². Ayant

³⁶⁹ Voir sur ce sujet une intéressante étude de BURKHEAD (Jesse), « The Balanced Budget », reproduite dans les *Readings in Fiscal Policy*, Londres, 1955, pp. 3-27.

³⁷⁰ Livre II, chap. 13, par. 1. On rappelle que le livre V (et dernier) de l'ouvrage est consacré à l'influence du gouvernement.

³⁷¹ Tel est le titre d'un ouvrage d'Edouard JULIA publié à Paris en 1937.

³⁷² Cité par Raymond BARRE dans un rapport au congrès des économistes de langue française (Paris, juin 1958) : « Structures sociales et Croissance éco-

fait de ce point de vue l'un des thèmes dominant du présent ouvrage, nous serions mal venu d'en contester le bien-fondé ; il en découle que le fait politique est seulement l'un des éléments non-économiques de la croissance et qu'en l'isolant pour apprécier son influence on se livre à une opération quelque peu arbitraire.

Sur le plan de l'analyse de longue période, c'est probablement l'économiste suédois Johan Akerman qui a le plus insisté sur ce facteur : il voit dans les « changements politiques » l'une des sept forces motrices qui commandent les progrès de l'économie (au même titre que les découvertes technologiques) ³⁷³. Deux points lui semblent d'une importance exceptionnelle. Tout d'abord les transformations dans les rapports entre l'État et les affaires privées (ce qu'il appelle la relation X/Y). Dans un premier stade de l'économie moderne, le changement politique a entraîné un renforcement de l'initiative privée, mais à partir de 1870 la tendance se renverse et l'État commence d'entreprendre une politique active (rapports sociaux, agriculture, commerce international...) qui ira s'élargissant et s'intensifiant. Mais le phénomène majeur lui paraît être l'alternance des grandes périodes de guerre et de paix : il y voit la charpente même du mouvement séculaire. Ainsi la guerre d'indépendance américaine (1775-1783), tout comme la Révolution française et les guerres de Napoléon, aurait-elle préparé l'essor économique en donnant un nouveau cadre politique au commerce et à l'industrie.

Akerman étend également l'influence du facteur politique à l'analyse de courte période : étudiant ainsi l'évolution de la France de 1935 à 1938, il y découvre quatre « cycles de conjoncture politique » suivis chacun à bref délai d'un cycle de production et conclut que, durant ces années, les modifications du volume de la production industrielle ont été déterminées dans une large mesure par les changements de ministères.

Les idées d'Akerman ont été contestées et on doit admettre qu'en dépit de l'impressionnante documentation la thèse n'emporte pas toujours la conviction. Un point demeure acquis : l'importance des phénomènes politiques dans l'évolution

nomique. Sur les limites d'une théorie économique de la croissance », *Revue d'économie politique*, mars-avril 1958, pp. 379-404. Nous ferons plusieurs emprunts à cet important document. Voir aussi SHANNON (Lyle W.), « Social Factors in Economic Growth. A Trend Report and Bibliography », *Current Sociology*, 1957, no 3, pp. 173-237.

³⁷³ *Structures et Cycles économiques*, tome 1, Paris, 195, pp. 97-113.

économique. Le Japon est peut-être, de ce point de vue, le meilleur exemple à évoquer. Sans doute l'abolition du Chôgounat en 1868 avait-elle été précédée par une période d'intense fermentation sociale, mais cette date marque un changement dans l'administration des ressources rares. L'un des aspects les plus importants en fut la création de nombreuses et puissantes entreprises publiques (que, d'ailleurs, l'État vendit à des groupes privés après 1880). En même temps, le gouvernement s'efforçait d'encourager l'initiative privée sans que cette dernière obtienne toujours des résultats satisfaisants. On admet volontiers aujourd'hui qu'en prenant provisoirement à sa charge les risques de l'innovation, les pouvoirs publics ont considérablement aidé l'industrialisation du pays³⁷⁴. Actuellement, ce même phénomène se produit dans plusieurs États sous-développés (Inde notamment). L'entreprise publique y est l'un des instruments de la croissance (mais, compte tenu des transformations idéologiques, on n'envisage pas, semble-t-il, de rétrocéder un jour au secteur privé les unités créées).

On peut étudier le même problème sous un angle plus pratique, en décrivant dans le détail les traits de la conduite gouvernementale susceptibles de favoriser et aussi de gêner le développement économique. Cette recherche a été accomplie par de nombreux économistes³⁷⁵. Sans reprendre l'ensemble des considérations mentionnées dans ces travaux, on va évoquer quelques-uns des traits dégagés dont on verra aisément qu'ils correspondent à des exigences aussi élémentaires qu'importantes.

³⁷⁴ Voir l'intéressant ouvrage de SMITH (Thomas C.), *Political Change and Industrial Development in Japan : Government Enterprise, 1868-1880*, Stanford, 1955. Voir aussi LOCKWOOD (William N.), *The Economic Development of Japan*. Princeton, 1954. (Chap. 10 : « The State and economic enterprise ».) Cf. également KUZNETS (S.), MOORE (W.E.), SPENGLER *Economic Growth : Brazil, India, Japan*, Durham (N. C.). 1955. Part. III. « Social structure, the State and economic growth ».

³⁷⁵ Le meilleur travail que nous connaissons est celui d'Arthur LEWIS, *The Theory of Economic Growth*, Londres, 1955. (chapitre 7 : « Government ».) On trouvera également de nombreux éléments dans STALEY (Eugene). *The Future of Underdeveloped Countries. Political Implications of Economic Development*, New York, 1954. Voir aussi MEIER (Gerald M.), BALDWIN (Robert E.), *Economic Development. Theory, History Policy*, New York, 1957 (chapitres 17 et 18) Consulter enfin RIGGS (F.W.), « Public Administration : A Neglected Factor in Economic Development », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, mai 1956, pp. 70-80.

Il ne sera pas utile d'insister beaucoup sur cette condition première du développement, que constitue le maintien de l'ordre à l'intérieur des frontières. La vie économique, dès qu'elle dépasse le cadre des petites unités locales se suffisant à elles-mêmes pour se fonder sur une division du travail étendue, met en oeuvre un réseau très complexe d'institutions et de pratiques, dont le fonctionnement n'est pas concevable sans un appareil assurant la sécurité et la continuité des transactions (tranquillité qui doit aussi jouer au profit des étrangers qui travaillent sur le territoire national ou y apportent des capitaux). On peut en rapprocher la nécessité d'un équipement public qui soit à la mesure des besoins de l'économie. Pour des raisons évidentes, la puissance publique peut difficilement s'en remettre à l'initiative privée du soin de le constituer : tout retard, toute erreur aussi, retentissent directement sur la croissance.

Il en résulte la nécessité d'une utilisation judicieuse des ressources dont dispose le gouvernement. La dépense publique a un aspect financier : mais s'il est le plus apparent, on ne doit pas oublier pour autant les conséquences qui en découlent pour le potentiel du pays. En dépensant, l'État provoque un emploi déterminé des facteurs de la production dont la rareté reste la caractéristique essentielle. De ce point de vue, les autorités peuvent exercer une influence défavorable en affectant une part trop large des ressources de la communauté à des projets d'intérêt secondaire, voire même purement somptuaires (dont les régimes dictatoriaux aiment à faire étalage et dont les grandes entreprises nationalisées ne sont pas toujours ennemies). Sans ériger nécessairement la « parcimonie » en vertu gouvernementale, on ne doit pas méconnaître le besoin d'une répartition judicieuse des disponibilités entre les différents secteurs : selon le sens dans lequel s'effectuera l'arbitrage, les autorités peuvent ralentir ou accélérer la formation du produit global.

Il est banal d'insister sur l'obstacle au développement que constitue la corruption gouvernementale. Dans nos sociétés, l'importance de cette pratique a été considérablement réduite et il est permis de considérer qu'en France ou en Angleterre par exemple, elle ne joue qu'un rôle marginal. Mais il existe encore des pays dans lesquels la conquête d'un mandat politique et même l'entrée dans la haute fonction publique impliquent la volonté d'un enrichissement rapide (sans même parler des petits et moyens fonctionnaires payés si peu ou avec tant de retard, que la corruption est pour eux le moyen d'obtenir le pain quotidien). On a pu dire, non

sans humour, que l'achat des consciences, s'il s'effectuait sur des bases constantes et somme toute forfaitaires, pouvait devenir un élément régulier du prix de revient et que le danger pour les affaires résidait dans les demandes soudaines et inattendues. Il est en tout cas difficile de considérer ces tractations comme un stimulant au travail productif.

On évoquera un dernier point : l'importance du cadre juridique de l'activité économique dont l'établissement relève de décisions des pouvoirs publics. Il ne sera pas besoin d'insister sur le rôle de la société anonyme dans le développement du capitalisme contemporain : il semble que, dans les pays occidentaux, le système juridique ait au total évolué peu à peu en un sens propice à la croissance. Par contre, on trouve aujourd'hui de nombreux États où le cadre légal et particulièrement le régime des terres, forment un obstacle considérable au progrès. C'est ainsi que parfois (cas des pays successeurs de l'Empire ottoman et en particulier de l'Irak), la réalisation d'améliorations culturelles est gravement compromise par l'incertitude qui s'attache aux titres de propriété. Plus généralement, le régime d'exploitation des terres est souvent facteur de stagnation : la médiocrité des rendements obtenus est l'une des justifications les plus courantes des réformes agraires ³⁷⁶. Il va sans dire que les mesures portant sur l'état des personnes exercent aussi une influence sur la croissance : ainsi, en Russie, l'abolition du servage amorcée dès 1861 prépare un essor industriel dont on oublie souvent de dire qu'il fut particulièrement rapide de 1880 à 1913 (selon certains, le taux de la croissance économique de la Russie aurait été, de 1885 à 1889 et de 1907 à 1913, supérieur à celui de n'importe quel autre pays capitaliste).

Pour apprécier pleinement l'apport gouvernemental au développement économique, il serait nécessaire d'examiner maintenant dans le détail les divers types de concours apportés, spécialement durant la phase du démarrage (que les techniciens appellent parfois « décollage »). On ne saurait entreprendre ici une telle analyse qui exigerait une étude pays par pays. Il suffira d'évoquer l'aide financière considérable apportée par l'État à la construction du réseau ferré en France ou au

³⁷⁶ Ces problèmes ont donné lieu à une vaste littérature dont émergent deux ouvrages importants : PARSONS (K.H.), PENN (R.J.), RAUP (P.) ed., *Land Tenure*, Madison (Wisconsin), 1956 ; NATIONS UNIES, *La Réforme agraire. Les défauts de la structure agraire qui entravent le développement économique*. New York. 1951.

développement des lignes maritimes internationales en Allemagne. Les relations de Napoléon III avec l'équipe saint-simonienne (les Péreire, Haussmann...) constituent également un cas fort expressif de ces liaisons.

Une légende, créée et propagée par les économistes libéraux de l'époque contemporaine, veut qu'au XIXe siècle les pouvoirs publics se soient complètement désintéressés des affaires économiques du pays et qu'ils aient laissé aux mécanismes automatiques la charge de réaliser les ajustements nécessaires : au fur et à mesure qu'on l'a écrit (et en France le rythme est particulièrement lent), l'histoire économique de cette période s'inscrit en faux contre une telle assertion ³⁷⁷.

Un point mérite d'être mentionné, car on l'oublie souvent dans les exhortations à la démocratie adressées aux pays sous-développés. Durant la phase de démarrage, les pouvoirs publics sont intervenus de façon constante pour stopper la poussée des masses ouvrières et briser leur capacité revendicative. Mieux instruits aujourd'hui par l'exemple de l'U.R.S.S. des exigences d'une croissance rapide, nous sommes portés à nous demander si les sacrifices en résultant pourront jamais relever d'un consentement sincère de ceux qui les subissent. En tout cas, au XIXe siècle, tout au moins jusque vers 1870-1880, l'absence de démocratie politique comme aussi la faiblesse (et souvent l'inexistence) des organisations syndicales, ont obligé les travailleurs à se soumettre aux impératifs de développement : affectation d'une large partie du produit global à l'investissement, existence d'une main-d'œuvre bon marché et mobile. Ce sont les autorités qui ont assuré la coercition indispensable à cet effet ³⁷⁸.

Le rôle du facteur politique dans la croissance est prouvé, a contrario, par le cas de nombreux pays sous-développés où l'impuissance des autorités gouvernementales (hommes politiques et fonctionnaires) demeure l'un des obstacles les plus sérieux à surmonter. En particulier, les gouvernants ne parviennent pas à créer un climat favorable aux investissements et sont dans l'incapacité d'imposer aux classes privilégiées les mesures nécessaires à la croissance (contrôle des

³⁷⁷ Voir par exemple l'ouvrage de Claude FOHLEN, *L'Industrie textile au temps du second Empire*, Paris, 1956. Également son article « Bourgeoisie française, Liberté économique et Intervention de l'État », *Revue économique*, mai 1956, pp. 414-428.

³⁷⁸ Voir SCHWEINITZ (K. de, Jr), « Economic Growth, Coercion and Freedom », *World Politics*, janvier 1957, pp. 166-192.

changes et arrêt des importations somptuaires, redistribution des terres, réforme du système fiscal). Il apparaît clairement à la lecture des rapports de mission des experts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement que, souvent, des possibilités matérielles existent mais que les pouvoirs publics se révèlent inaptes à les mettre en œuvre ³⁷⁹.

Partant de ces prémisses, certains auteurs ont tenté de définir le régime politique optimum à conseiller aux pays sous-développés ³⁸⁰. L'entreprise semble assez vaine : de telles recommandations ont peu de chances d'être entendues et à supposer qu'elles le soient, rien ne garantit que les institutions jouent comme prévu. La rédaction d'une Constitution ne saurait être envisagée que sur cas concret en fonction de variables dont il serait audacieux de prétendre que la science politique a déjà achevé le recensement. La plupart du temps, les propositions à ambition générale reposent sur des jugements de valeur qui, précisément, ne tiennent pas compte des « valeurs » propres aux sociétés intéressées (ni d'ailleurs bien souvent des nécessités de l'industrialisation). Dès qu'il sort des considérations techniques (concernant par exemple l'amélioration progressive de la fonction publique), le spécialiste se voue à l'approximation et finalement à l'arbitraire.

L'analyse rapide et superficielle 'que l'on vient d'entreprendre illustre, sur une question exceptionnellement lourde de sens, la place tenue par les données politiques dans l'explication économique. On a le sentiment qu'en moyenne les économistes n'apprécient pas encore pleinement l'importance de ces facteurs : trop souvent la structure gouvernementale est considérée comme une variable annexe que l'on introduit dans le raisonnement par souci d'être complet. En réalité, les pou-

³⁷⁹ La bibliographie sur ces problèmes est fournie. On trouvera dans l'étude déjà citée de SHANNON les références nécessaires à une étude approfondie. L'un des meilleurs ouvrages disponibles est BONNÉ (A.), *State and Economics in the Middle East*, Londres, 1955. Voir aussi BARON (P.A.), « On the Political Economy of Backwardness », *Manchester School of Economics and Social Studies*, janvier 1952, pp. 66-84.

³⁸⁰ Voir les réflexions (assez banales d'ailleurs) d'Herman FINER, « The Role of Government », dans l'ouvrage collectif *Economic Development. Principles and Patterns*, New York, 1954, pp. 365-426. Voir aussi BROZEN (Y.), « Technological Change, Ideology and Productivity », *Political Science Quarterly*, décembre 1955, pp. 522-542. Est-on fondé à dire, comme le soutient l'auteur, que les systèmes démocratiques assurent une incitation à l'augmentation de la productivité supérieure à celle des régimes totalitaires ?

voirs publics exercent de nos jours une pression considérable sur tous les actes de la vie économique. Mais, diront certains, le gouvernement n'est-il pas le reflet ou l'expression des groupes économiques dominants et dès lors, l'action qualifiée de politique n'est-elle pas simplement une pression économique s'exerçant par l'intermédiaire d'un système gouvernemental colonisé ?

• LES DONNÉES ÉCONOMIQUES DE L'EXPLICATION POLITIQUE

Nous avons déjà souligné à de multiples reprises le rôle du facteur économique en termes de situation comme d'évolution. L'importance qui lui est attribuée varie selon les explications : ainsi, pour l'étude des préférences électorales ou l'analyse des fluctuations de la vie politique. Au surplus, il paraît difficile à première vue de considérer qu'il tient la même place dans toutes les cultures. Afin de ne pas alourdir l'exposé, nous nous bornerons à étudier ici un seul problème : le poids des intérêts économiques dans les décisions politiques et plus généralement l'influence politique des forces économiques.

C'est une thèse assez courante que dans nos sociétés, les autorités sont en réalité au service des hommes d'affaires et qu'ainsi la démocratie y est un cadre purement formel. Elle s'appuie sur des précédents historiques d'une grande portée (spécialement pour le XIXe siècle) et de nombreux arguments positifs. Cette position nous semble nettement excessive pour l'interprétation du monde présent. Quiconque s'attache à rendre compte du processus gouvernemental en termes purement économiques ne voit qu'un aspect du problème.

Réglons d'abord une question simple. Les partisans de cette conception, spécialement dans les partis de gauche, raisonnent quasi exclusivement sur les cas de grandes entreprises (ce que l'on désigne d'un terme vague, mais très suggestif pour le public, le « capital »). Certes, la concentration économique et financière est source de puissance. De nos jours, le nombre dès qu'il est manipulé par l'organisation professionnelle, est également facteur d'influence : ainsi des individus dont le pouvoir propre est insignifiant, deviennent forts à l'égard de pouvoir politique du fait qu'ils savent se grouper ou simplement qu'on les estime susceptibles d'adopter un comportement commun le jour de l'élection (bouilleurs de cru). Or les mêmes

partis qui vitupèrent contre les grandes affaires évitent avec le plus grand soin de s'en prendre dans les mêmes termes. aux interventions. pourtant ostensibles, des producteurs de blé, des vigneron, des bouchers, sans parler des cafetiers et autres distributeurs de boisson. Notre propos permettant d'ignorer les contingences électorales, nous rangerons ces catégories parmi les forces susceptibles d'une pesée sur les centres gouvernementaux en vue d'assurer le triomphe de leurs intérêts particuliers.

L'affirmation du primat des intérêts économiques se fonde sur de nombreux arguments. Aucun n'est dépourvu de vraisemblance ni même de véracité. L'erreur consiste à grossir exagérément le phénomène, à extrapoler de l'observation de conduites isolées à des conclusions de portée générale, à refuser de tenir compte des facteurs limitatifs dont la vie quotidienne atteste la présence.

D'abord ce que l'on peut appeler l'occupation des centres gouvernementaux. On entend ainsi exprimer le fait que les cercles économiques (et l'on pense surtout ici aux milieux d'affaires) parviennent souvent à s'assurer, directement ou indirectement, la possession des leviers de commande politique en une proportion très supérieure à celle que justifierait leur seul pourcentage numérique dans la population. D'où une discordance marquée entre la composition des élites politiques (dans lesquelles on range les hauts fonctionnaires) et la structure sociale globalement considérée. Il est certes aisé d'en donner des exemples : ainsi pour les États-Unis le sociologue C. Wright Mills partant d'une liste de 513 personnalités ayant occupé les postes-clés de 1789 à 1953, a affirmé que 60% d'entre elles étaient nées dans les familles les plus fortunées du pays et 5% seulement dans les milieux d'ouvriers, de petits commerçants et de paysans modestes³⁸¹. On sait que l'Administration Eisenhower a ouvert largement les portes de l'Exécutif aux représentants des grandes affaires : ses adversaires ne parlent-ils pas de « Cabinet Cadillac » ?

Il est fort probable qu'une étude du même type portant sur l'Angleterre ou la France au XIXe siècle donnerait des résultats sinon analogues, du moins de même orientation. L'observation est donc valable dans son principe, mais ne tend-on pas à en exagérer la portée et à négliger les facteurs de modification, notamment en Europe ? Ainsi l'accès des partis socialistes au gouvernement n'a-t-il pas déjà pro-

³⁸¹ Dans un ouvrage des plus intéressants. *The Power Elite*. New York, 1956.

duit des changements notables ? En particulier, où se situe en France, dans la moyenne des cas, l'origine sociale du parlementaire ? De plus, la thèse comporte un défaut grave : elle présume que l'individu occupant une fonction d'autorité a pour seule préoccupation de satisfaire aux revendications de son -milieu. Encore qu'on le prétende parfois, il apparaît difficile d'admettre que l'inspecteur des finances de style classique (en dépit de la pratique du « pantouflage ») défende inconditionnellement les cercles dans lesquels il se marie et dîne.

Deuxième argument : le contrôle exercé sur l'activité gouvernementale par les forces économiques. On ne saurait le contester, spécialement dans le cadre de la politique économique. Une large partie des décisions « autoritaires » découle, au moins partiellement, de la poussée des intérêts coalisés. Il existe même des domaines qui semblent fermés aux interventions des pouvoirs publics par suite de la puissance de ceux qui risqueraient d'en être lésés. Mais on sait que cette pression n'est pas irrésistible et toute étude des groupes qui ne tient pas compte de leurs échecs relève de la polémique.

La portée de ce raisonnement, si elle n'est pas du tout négligeable, doit être nuancée par de sérieuses réserves. D'abord, il convient de distinguer la prise en considération par le gouvernement de l'intérêt économique et l'action des intérêts économiques ~ il se peut que des mesures dont on attribue l'exclusive responsabilité à la pression organisée eussent été adoptées de toutes façons sur la base de l'intérêt national. Il est pour le moins douteux que les fonctionnaires qui ont défendu l'agriculture française lors de la rédaction du traité de Marché commun aient eu le sentiment d'obéir aux injonctions de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. D'autre part, les groupes de pression ne constituent pas un bloc homogène : leurs divisions procurent aux autorités une liberté de manœuvre appréciable (dont il est vrai qu'elles ne savent ni ne peuvent toujours se servir). Enfin, dans divers secteurs de l'action gouvernementale (notamment la politique étrangère) il ne semble pas qu'en moyenne l'intervention des groupes soit réellement oppressive pour les responsables des décisions.

Troisième argument : le sabotage de l'activité publique que n'hésiteraient pas à entreprendre les intérêts économiques, dès qu'ils se trouveraient dans l'impossibilité d'empêcher, par les voies légales, la prise de mesures susceptibles de nuire à leurs intérêts. Un moyen privilégié d'obstruction serait le montage de crises financières. C'est ainsi que l'on a accusé les milieux de la Cité d'avoir provoqué, en

1931, des exportations systématiques de capitaux en vue d'entraîner la chute du Cabinet travailliste -la dévaluation de la livre aurait finalement constitué le prix du succès remporté. En France, l'allusion au « mur d'argent » était devenue rituelle pour expliquer l'échec des cabinets de gauche (notamment ceux du Cartel et du Front populaire). Que les milieux financiers aient en bien des cas joué avec habileté de l'incompétence, voire de la naïveté et surtout de la timidité sinon du manque de courage des hommes au pouvoir, semble peu contestable (encore que difficile à prouver). Le rôle politique des « financiers » n'a jamais été négligeable. Mais leur force de résistance est-elle illimitée ?

On s'est souvent demandé en Grande-Bretagne dans les cercles socialistes, ce qui se passerait si le gouvernement s'attaquait aux fondements de l'ordre social, par exemple, en nationalisant de larges secteurs de l'industrie : on l'a vu de 1945 à 1951. Le trait frappant dans les relations entre le gouvernement travailliste et l'industrie à cette époque est moins la résistance sporadique manifestée dans certains secteurs (acier), que la docilité avec laquelle un programme d'une telle ampleur a été admis. On l'a vu aussi pour la France en 1945-1946 où aucune défense sérieuse n'a été esquissée par le patronat. Il arrive qu'ensuite les intéressés se ressaisissent et tentent (parfois avec succès) de minimiser la portée des concessions et de lutter contre de nouvelles amputations. Sur le moment, l'attitude dominante (nous ne parlons ici que pour l'Europe) est plutôt celle de la capitulation que de la rébellion.

Quatrième argument : l'abolition de l'ordre démocratique qui serait pour les milieux économiques l'ultime moyen de contrer la loi du nombre. Renonçant à composer avec les majorités démocratiquement élues et à abandonner une partie de leurs privilèges, les milieux d'affaires ne verraient d'autre salut que dans l'installation d'un régime autoritaire et tenteraient d'en provoquer la venue, spécialement par l'octroi de concours financiers. Le secteur de choix pour l'analyse de semblables collusions, est naturellement l'avènement du fascisme en Italie et du national-socialisme en Allemagne ³⁸². Mais l'on s'est efforcé de relever des faits du même ordre dans les pays où les tentatives de création d'un régime dictatorial se sont soldées par des échecs (pour la France dans l'entre-deux-guerres : le finan-

³⁸² Ainsi Daniel GUÉRIN. *Fascisme et Grand Capital*, nouvelle édition, Paris. 1945.

cement des ligues para-militaires, la Cagoule. la Synarchie...) Finalement on déclare que « le fascisme... est un des produits du régime capitaliste » ³⁸³.

Cette assertion est difficile à apprécier en raison de l'imprécision du terme « fascisme » dans lequel d'aucuns finissent par ranger tout effort contre l'expansion du communisme, fût-ce sur le plan de la critique intellectuelle. Considérons le phénomène comme l'installation d'une forme de régime totalitaire reposant sur un parti unique ou, plus précisément, comme la variété non-communiste du mode totalitaire de gouvernement. Or, la caractéristique de l'entre-deux-guerres est que la plupart des pays « capitalistes » évolués ont évité une telle aventure : États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Suède, Pays-Bas, Suisse... Si des tendances « fascistes » ont existé en France et en Belgique, il faudrait dépenser beaucoup de dialectique pour établir qu'elles ont alors réellement menacé l'ordre démocratique. Au même moment, l'implantation de régimes autoritaires trouvait un lieu d'élection dans les pays à structure pré-capitaliste (Espagne. Roumanie, Turquie. Yougoslavie, etc.)

Reste le cas de l'Italie, de structure partiellement capitaliste (étant entendu qu'il n'est raisonnable, sur aucun plan, d'assimiler purement et simplement le fascisme italien au national-socialisme). et surtout celui de l'Allemagne. L'énormité de la crise économique a été sans doute l'un des facteurs de l'accession d'Hitler au pouvoir. Cependant, on doit mentionner d'autres variables : caractère récent de l'unité nationale, médiocre apprentissage de la démocratie parlementaire, séquelles d'une guerre perdue, facilité d'une mobilisation des esprits pour l'abolition d'un traité de paix abhorré... Au surplus, si l'on tient à insister sur le facteur économique, encore convient-il de ne pas en donner une vue tronquée. Que divers industriels aient subventionné Hitler n'est pas contesté. Mais on ne saurait oublier le rôle joué par la crise agraire et le mécontentement paysan, résultant au moins pour partie de l'inadaptation des ruraux aux méthodes modernes de production. L'exemple du Schleswig-Holstein étudié par Héberlé est typique. Cette région constitua une véritable place-forte pour les nazis qui y recueillirent, dès 1930, leur

³⁸³ Henri BARTOLI, *Science économique et Travail*, Paris, 1957, p. 233. Il n'est pas besoin de souligner les excès et aberrations auxquels conduit la polémique en une telle matière. Ainsi l'expression de « national-molletisme » forgée par Alexandre WERTH, *La France depuis la guerre (1944-1957)*, Paris, 1957, p. 570.

plus grand pourcentage de voix aux élections (27%) : en juillet 1932, elle fut le seul district électoral du Reich où ils obtinrent la majorité absolue (51%)³⁸⁴. La moindre étude de science politique établit que l'avènement du « fascisme » est un phénomène infiniment plus complexe que ne l'admettent les déterminismes simplistes³⁸⁵.

Il est vrai que l'on note aujourd'hui l'infiltration de tendances autoritaires et même de procédés totalitaires dans des pays traditionnellement attachés à l'ordre démocratique. Ce phénomène semble difficilement imputable à des éléments économiques si l'on considère la croissance presque continue des économies capitalistes après 1945 (le terme « presque » étant utilisé pour tenir compte des récessions qui jusqu'à présent ont été bénignes). Comment l'expliquer ? Les uns y voient le résultat inévitable de la contagion des despotismes³⁸⁶. D'autres l'interpréteront comme la prise de conscience du fait que dans la lutte planétaire actuelle les méthodes démocratiques sont en elles-mêmes un handicap grave et que la volonté de résister à l'adversaire peut conduire à adopter certaines de ses techniques : ainsi la tendance au secret d'État que l'on a précédemment relevée constitue un effort, maladroit d'ailleurs, pour cacher à la Russie des informations dont il est impossible de se procurer l'équivalent chez elle. De toutes façons, les facteurs matériels ne suffisent pas pour analyser le jeu politique : ainsi serait-il légitime d'interpréter en termes purement économiques la montée du pouvoir militaire que l'on observe actuellement dans tant de pays ?

Résumons les observations effectuées. On remarque dans nos sociétés une influence certaine des intérêts économiques sur les autorités politiques. On a toutes raisons de penser qu'elle est moins forte au XXe siècle qu'au XIXe : cependant, ce serait faire œuvre partisane que d'en contester l'existence. Elle est d'autant plus

³⁸⁴ HEBERLE (Rudolf), *From Democracy to Nazism. A Regional Case Study on Political Parties in Germany*, Bâton-Rouge (Louisiane), 1945. Il montre que le succès du nazisme fut particulièrement grand dans la partie rurale de la province (63,8% des voix en juillet 1932 contre 45% dans les circonscriptions urbaines).

³⁸⁵ Voir par exemple LODA (N.). « Interpretazioni del Fascismo ». *Studi politici*, décembre 1954, pp. 555-572.

³⁸⁶ On rappellera l'observation d'A. SAUVY : « C'est le patronat de combat qui a créé le communisme et le communisme violent qui a créé le fascisme », (*La Nature sociale*, Paris, 1957.)

nette que les efforts entrepris, un peu partout, pour lutter contre la concentration monopolistique et contrôler les ententes professionnelles se sont soldés par des résultats très partiels et souvent par des échecs manifestes. De plus, si l'on veut avoir une vue complète du phénomène, il faut tenir compte de phénomènes que la thèse de la domination du politique par l'économique est portée à négliger.

La puissance des grandes centrales de travailleurs d'abord qui, dans les pays où le syndicalisme n'est pas divisé, disposent d'une force considérable capable de mettre en échec les desseins de l'État « bourgeois ». Le pouvoir des grandes entreprises nationalisées également. En France, l'un des motifs invoqués pour les nationalisations était de débarrasser les autorités de la tyrannie des « féodaux » : en observant la situation depuis 1945-1946, d'aucuns sont portés à considérer qu'en réalité le gouvernement a simplement changé de maître. N'insistons pas sur ces banalités qui, sous leur aspect polémique, dissimulent des faits parfaitement réels. Au total, il n'est pas possible de nier que les pouvoirs publics (y compris les fonctionnaires) sont soumis à la pression constante des forces économiques : mais on ne pourrait, sans verser dans le dogmatisme, affirmer qu'ils en sont simplement (Administration comprise) les mandataires ou les jouets.

La surestimation du mobile économique, en dehors de ses implications pour l'analyse scientifique, produit parfois sur le plan pratique des conséquences graves. On a eu jadis tendance à expliquer l'expansion coloniale par le jeu des intérêts financiers (l'« impérialisme ») oubliant que dans plusieurs cas, les hommes d'affaires ont été poussés à intervenir par leurs gouvernements qu'inspiraient des préoccupations d'ordre politique. Aujourd'hui on tend à penser dans divers milieux qu'il est possible de contenir, sinon de briser, le nationalisme des peuples colonisés par des concessions et avantages économiques. C'est se préparer de cruels lendemains. L'intérêt économique peut amener les pays ayant acquis l'indépendance à accepter certains liens politiques tant qu'ils demeurent discrets (Angleterre et Inde par exemple : cependant, la seconde vote contre la première à l'O.N.U.) Mais lorsqu'il s'agit d'obtenir l'indépendance c'est, tôt ou tard, le nationalisme qui l'emporte : il paraît hasardeux (pour employer un terme très modéré) de régler la conduite d'une politique sur le « primat de l'économique ».

De façon plus générale, comme l'a parfaitement souligné Charles de Visscher ³⁸⁷, les solidarités économiques n'ont d'action pacifiante sur les rapports internationaux que pour autant que les rivalités politiques restent circonscrites. Cette constatation souligne la grande faiblesse de la diplomatie dite des hommes d'affaires. Ainsi a-t-on cru à un moment qu'il serait possible d'amadouer Hitler en recherchant avec lui des accords économiques (la Cité de Londres n'y inclinait-elle pas ?) Or, chaque fois que l'acuité des oppositions politiques prend un tour dangereux, on note des propositions visant à renforcer les liaisons commerciales. Comme s'il s'agissait de phénomènes substituables...

Le point est important. Dans le cadre de la politique dite de « coexistence pacifique », la Russie, et à sa suite le monde communiste dans son entier, réclame une intensification des échanges commerciaux. Que l'U.R.S.S. y ait un intérêt considérable pour pallier plusieurs de ses lacunes (industrie chimique par exemple), est difficilement contestable. Que des hommes d'affaires acharnés (parfois jusqu'à l'hystérie) à lutter contre le communisme sur le plan national, se plaignent des entraves placées aux livraisons de matériel lourd à la Russie et à la Chine - dont l'élargissement augmenterait par contre-coup le rayonnement communiste - constitue pour l'observateur un sujet de méditation. Que les gouvernements des pays « capitalistes » mettent en balance les désavantages politiques de ces échanges avec leurs avantages économiques (emploi, matières premières...) et qu'ils se décident pour leur augmentation, constitue une décision évidemment ouverte à la critique mais non nécessairement dépourvue de rationalité. La seule erreur fondamentale serait de considérer que cette expansion augmenterait durablement, par elle-même, les chances de la paix. Pour contester cette vue, il faudrait oublier que les grandes puissances belligérantes en 1914 et 1939 entretenaient des liens commerciaux et financiers comme on n'en établira jamais (en ampleur ou en densité) avec les pays communistes. Si la tension entre les deux blocs se relâchait, le développement des échanges suivrait rapidement et sans effort particulier de part et d'autre : ce ne serait nullement une garantie contre le renouvellement de la guerre froide.

Il est grand temps de conclure cette discussion. Nous pensons que les autorités politiques disposent d'une marge d'autonomie à l'égard des intérêts économiques.

³⁸⁷ *Théories et Réalités en droit international public*, op. cit., p. 98.

Comment le prouver ? Certes la réalisation d'études sérieuses sur les sujets abordés (en France, elles font encore presque totalement défaut) améliorerait la qualité du débat. Leur absence constitue disons l'infirmité de conjoncture : elle est guérissable. Mais, même ces analyses une fois effectuées, on ne parviendra pas pour autant à une réponse incontestable.

Si la discipline politique était une science exacte, elle affecterait chacun des facteurs en présence d'une valeur définie : après quoi, il serait aisé, par une totalisation appropriée, d'exprimer l'effet net. Nous savons qu'une telle mesure est hors des possibilités actuelles : de toutes façons, ce serait une estimation conventionnelle, fort différente de celles que réalisent sous le même nom les sciences physiques et naturelles. Un modèle complet du processus politique, que l'on parviendra bien à établir un jour, éclairerait considérablement la controverse : il enserrerait les positions adverses dans un réseau de signes et de relations qui rendrait les prises de positions unilatérales beaucoup plus difficiles. Cependant, ce serait miser sur les chances de la très longue période que d'en attendre un accord général. En d'autres termes, la science politique a pour tâche de viser à l'exactitude et elle a certes des résultats substantiels à enregistrer avant de parvenir au bout de ses possibilités. Mais cet effort doit être entrepris en pleine conscience des limites présentes - et peut-être durables - de la discipline.

• *LES EMPRUNTS MÉTHODOLOGIQUES*

ne semble pas que sur le plan des techniques de recherche la pénétration réciproque des deux disciplines ait été appréciable. La science politique n'a pas grand chose à offrir qui lui soit propre : dans la mesure où ses adeptes s'efforcent d'enrichir et de perfectionner leur outillage, c'est plutôt vers la sociologie et la psychologie qu'ils sont conduits à se tourner. Si les économistes revenaient sérieusement à la micro-économie, il ne leur serait guère avantageux de s'enquérir des procédés de la science politique qui, jusqu'à ce jour, n'a mis au point aucune technique neuve pour l'étude des données psychologiques.

Il est un secteur dans lequel les spécialistes de la politique auraient un grand intérêt à étudier les démarches des économistes : l'analyse de l'évolution dans le temps d'un phénomène ou d'une série de phénomènes. La science économique

dispose des procédés assez perfectionnés pour en assurer la représentation graphique (l'un des plus simples et des plus expressifs étant la courbe cumulative). De plus et surtout, elle a mis au point des techniques très poussées pour dissocier les divers mouvements (par exemple variations saisonnières et tendances cycliques) qui, à un moment donné, impriment son rythme à l'économie. Dès que la science politique s'ouvrira mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui, à de telles perspectives, elle rencontrera presque nécessairement des difficultés analogues et on peut admettre que le travail des économistes (dont la méthodologie est sur ce point en avance sur celles des autres sciences sociales) lui sera alors d'une utilité certaine.

Mais nous voudrions évoquer une autre forme d'emprunt l'utilisation d'un principe d'interprétation dégagé dans l'une des disciplines pour expliquer les phénomènes de l'autre. Disons tout de suite que les expériences tentées en ce sens ne nous paraissent guère apporter de résultats concluants.

L'objectif peut être d'abord d'établir une comparaison : par exemple entre les choix effectués sur le marché et dans le bureau de vote ³⁸⁸. Il y a certes, à première vue, des observations intéressantes à formuler en fonction d'un tel rapprochement, Sur le marché, l'individu choisit pour lui-même alors qu'en faisant un choix électoral il prend une décision qui affecte la collectivité. En matière économique, l'individu qui fait acte de présence sur le marché ne risque pas comme en politique de faire partie d'une minorité dont le rôle peut être négligeable ou nul : cependant, l'électeur paraît jouir de plus de liberté que le consommateur. Enfin, les choix politiques sont plus naturellement exclusifs les uns des autres que les alternatives économiques. On pourrait discuter longuement de la valeur de ces assertions et en formuler d'autres. Il ne semble pas que l'on en soit en mesure d'en tirer des considérations réellement importantes pour l'une ou l'autre des deux disciplines en cause.

Emprunt par la science économique à l'analyse politique : on mentionnera comme typique la proposition de John Maurice Clark de considérer le collective *bargaining* comme une « activité quasi politique » ³⁸⁹. Son raisonnement est le

³⁸⁸ BUCHANAN (J.M.). « Individual Choice in Voting and in the Market », *Journal of Political Economy*, août 1954. pp, 334-343.

³⁸⁹ Nous l'avons déjà évoquée au chapitre 3 (note no 41). *Economic Institutions and Human Welfare*, op. cit.. (chap. 10 : « the interpenetration of politics and economics »).

suivant. La théorie de la productivité marginale n'est plus adéquate pour expliquer la formation des salaires. D'autre part, les efforts effectués pour construire une théorie du marchandage ont jusqu'à présent échoué. La raison en est peut-être à chercher dans l'habitude persistante de traiter les syndicats comme des unités économiques ordinaires au lieu de reconnaître leur caractère politique (ou gouvernemental).

Pour Clark, de multiples points de rapprochement peuvent être constatés. Les dirigeants d'un syndicat sont soumis à l'élection et pour être élus doivent faire des promesses ou invoquer les résultats obtenus. Ayant promis ils doivent tenir parole ou trouver des « boucs émissaires » pour justifier les échecs. De tous les gains acquis, seuls ceux réalisés par l'action collective constituent la « performance » sur laquelle on se fondera pour obtenir de nouveaux membres et conserver les anciens. D'où il résulte que si le patron consent de lui-même une augmentation, le syndicat n'en tiendra pas compte pour modérer sa propre revendication ; il ajoutera celle-ci au précédent avantage. Finalement le syndicat est une sorte d'État dont le revenu économique serait périodiquement déterminé par un traité conclu avec un puissant voisin. Son arme essentielle est l'art de la négociation : effort pacifique dans la moyenne des cas, mais avec en arrière-plan la perspective d'une déclaration de guerre (grève). Cette guerre est sans doute limitée : la cause en est que la réglementation interne est aujourd'hui infiniment plus puissante que le droit international public. Syndicats patronal et ouvrier agissent à l'intérieur d'une Ligue ou Union (en fait l'État) qui a qualité pour interpréter le traité conclu et en assurer l'exécution. Le meilleur accord est celui qui ressemble à une constitution définissant les avantages et obligations des partis en terme de droits humains. On notera que Clark n'étend pas à l'entreprise de telles caractéristiques : il lui, semble qu'on peut toujours, pour l'essentiel, en expliquer le comportement en termes économiques.

Que penser de cette conception qui repose sur une description dont le contenu paraît cadrer avec la pratique actuelle des syndicats américains sans pour autant convenir à d'autres, français par exemple ? L'assimilation ainsi proposée nous paraît entièrement fallacieuse. Il est clair que divers organismes humains présentent des similitudes de fonctionnement (ainsi, les tendances à l'oligarchie et à l'inertie bureaucratique, dès que la taille s'accroît au delà d'un certain seuil, d'ailleurs encore vague d'après la théorie). A l'étendre dans de telles conditions, le

domaine du politique et de la politique perdrait toute précision. L'objectif d'un syndicat n'est pas en principe (surtout aux États-Unis) de s'occuper de la « structure d'autorité ». Certes, son action acquiert un sens politique dès que les dirigeants essaient de faire aboutir leurs revendications par la voie gouvernementale : le résultat est le même si ce sont les autorités qui entendent réglementer la vie et les pratiques de l'organisme. Mais si le syndicat s'insère alors dans la politique, c'est du fait d'orientations particulières (qui s'affirment fréquemment aujourd'hui) et non en vertu d'analogies superficielles de structure et de fonctionnement.

Beaucoup plus valable nous paraît l'effort de Dahl et Lindblom (mentionné au chapitre précédent) qui se proposent de dégager des processus décisionnels communs en dépit de la diversité des objets auxquels ils s'appliquent : ainsi un organisme économique comme le syndicat et une organisation politique, tel le parti, peuvent-ils utiliser la même technique pour parvenir à un accord avec leur interlocuteur, en particulier le *collective bargaining*.

Voyons maintenant les transpositions effectuées de l'économique au politique : un cas très net est l'influence du système input-output sur le modèle d'explication du système politique proposé par David Easton. Nous avons déjà analysé au chapitre 6, en exprimant des réserves, cet emprunt méthodologique. Un autre mode de transfert est l'interprétation du comportement du secteur gouvernemental par assimilation avec les motivations (réelles ou supposées) des unités économiques. L'exemple le plus systématique d'une telle position se trouve dans la théorie « économique » de la démocratie présentée par Anthony Downs ³⁹⁰.

Le point de départ du système proposé est une sorte *d'homo politicus* agissant comme un être rationnel, c'est-à-dire faisant à tout moment la balance entre les gains et les coûts. Ainsi aux élections, le citoyen se décidera-t-il en effectuant la comparaison entre ce qu'il a reçu du gouvernement sortant et ce qu'il pense qu'il aurait obtenu si les partis de l'opposition avaient tenu les leviers de commande. Les partis dont le seul but est de triompher dans la consultation électorale, adopteront un comportement susceptible de maximiser les suffrages acquis : leur tendance sera dès lors de formuler des politiques permettant d'obtenir des mandats plutôt

³⁹⁰ *An Economic Theory of Democracy*, New York, 1957. Voir aussi du même auteur « An Economic theory of Political Action in a Deniocracy ». *Journal of Political Economy*, avril 1957, pp. 135-150.

que d'en briguer pour appliquer un programme préconçu. Une fois au pouvoir, les partis s'inspireront de la même ligne de conduite : par exemple, lors de l'établissement du budget, les autorités continueront de dépenser jusqu'au point où le gain d'un électeur marginal procuré par la dépense se révèle égal à la perte d'un autre électeur marginal par suite du prélèvement fiscal.

Ce système apparaît comme un modèle d'une grande cohérence logique. L'auteur n'en tire pas moins de 25 propositions susceptibles de vérification (*testables*) ; certaines offrent un réel intérêt (ainsi l'idée que les gouvernements démocratiques favorisent les hommes davantage comme producteurs que comme consommateurs). Mais que vaut l'ensemble comme instrument de travail ? Downs sait parfaitement que le comportement de cet *homo politicus* artificiel se compare difficilement avec celui de l'homme réel (ne serait-ce qu'en raison de l'absence d'information sur les problèmes en cause pour la plus large partie des votants). Or, sans information, pas de rationalité. On dira à sa décharge que toute théorie représente une abstraction intellectuelle : le décalage entre ce qu'elle énonce et ce qui se passe effectivement, à condition qu'il soit clairement perçu par le chercheur, n'annule pas la portée de l'instrument. Encore faut-il que l'écart soit de degré, non de nature. En est-il ainsi dans le modèle de Downs ? Franchement, on ne le pense pas. En supposant le citoyen armé d'une balance au jour de l'élection et se décidant au vu d'un solde au crédit ou au débit du gouvernement sortant, on prend une position qui fait bon marché de tant d'autres éléments acquis par l'analyse positive qu'on peut légitimement hésiter à lui accorder la moindre valeur. Le citoyen de Downs n'est pas une représentation abstraite ou idéalisée du citoyen moyen - c'est un autre personnage que la sociologie électorale ne semble guère avoir rencontré dans ses investigations.

Cette dernière nous montre qu'un grand nombre d'électeurs votent par tradition ou attachement individuel à un parti. Reste sans doute le cas des électeurs indécis (*floating vote*)³⁹¹. S'il est vrai que la campagne électorale exerce peu d'effet sur les déterminations électorales (au moins pour la grande majorité des électeurs), ce serait le « vote flottant » qui déterminerait les changements dans les équipes gouvernementales (spécialement sous les régimes bipartisans), Si ces

³⁹¹ Voir la note de S.S. NILSON, « Le Problème des électeurs indécis », *Revue française de science politique*, janvier-mars 1952, pp. 56-67.

électeurs représentaient réellement des hommes qui réfléchissent et passent d'un parti à l'autre sur la base, d'un jugement motivé, la thèse de la rationalité trouverait une justification au moins partielle dans le comportement de cette minorité. Certains l'ont cru davantage, semble-t-il, sous l'effet de considérations déductives que d'observations vérifiées. Mais, justement, des études positives ont fait ressentir que cette catégorie était composée des électeurs le moins intéressés par la politique, et le moins décidés à étudier sérieusement les problèmes impliqués dans l'élection. Aucune généralisation n'est encore possible sur la base de données disponibles : cependant, il apparaît difficile de préjuger de la rationalité des électeurs « flottants ».

En réalité, ce modèle essaie de transposer dans la science politique divers schémas affirmant la rationalité du comportement de *l'homo economicus* : le chef d'entreprise poussant la production jusqu'au point où la recette marginale égale le coût marginal ; le consommateur utilisant sa monnaie de telle façon que l'utilité de la dernière unité dépensée soit égale dans chaque espèce d'emploi, etc. Ce transfert est d'autant plus curieux qu'à notre époque nombreux sont les économistes qui contestent la valeur de ces principes (spécialement dans l'ordre de la consommation) ou ne les utilisent que formellement (en vertu d'une vieille tradition...). Sans nier la valeur logique (cohérence interne) de l'interprétation « économique » de la démocratie, il ne nous paraît pas possible d'approuver l'esprit de l'entreprise et les points de départ choisis.

Cet exemple suggère un danger de portée générale dans l'élaboration de la théorie et plus particulièrement de la construction de modèles : la tendance à postuler un comportement rationnel. c'est-à-dire en conformité logique avec le but visé par le sujet (ou du moins celui qu'on lui prête). Cette supposition facilite certes l'établissement de déductions et de relations rigoureuses. Pourtant, toutes les fois que l'analyse s'attaque à l'étude de conduites concrètes, elle découvre que l'être humain n'est que très partiellement rationnel et que ses actes sont soumis à une intense pression sociale dont certains aspects (propagande, publicité...) ont précisément pour objectif de désorganiser le jugement rationnel. Ainsi beaucoup sont conduits à mettre en doute la valeur des corollaires tirés du principe de rationalité : en particulier, celui déclarant que l'homme fait un choix identique chaque fois qu'il se trouve placé devant les mêmes alternatives. Sans insister davantage, disons que c'est là une difficulté sérieuse de l'élaboration théorique.

Au total, les opérations tentées dans les deux sens (de l'économique au politique et vice versa) n'ont pas une grande portée si même elles ne présentent pas de dangers sérieux. C'est dans son propre domaine, et compte tenu des observations réalisées, qu'une discipline doit chercher son principe d'orientation : si les emprunts sont utiles (souvent indispensables) quant aux techniques de recherche et aux données, ils deviennent contestables lorsqu'ils visent à transposer, sans vérification préalable suffisante, le système d'explication de l'une dans l'autre.

• **UN SECTEUR DE CONFLUENCE : LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Il n'est Pas besoin d'insister sur la place occupée de nos jours par les problèmes économiques et financiers dans les préoccupations et les activités gouvernementales. Des statisticiens ont affirmé que plus de 80% des questions à résoudre par les autorités relevaient directement ou indirectement de la vie économique. Une telle précision n'a pas beaucoup de sens car les bases de calcul du pourcentage sont forcément incertaines et conventionnelles. Elle serait dangereuse si elle incitait à penser que ces problèmes comptent pour quatre cinquièmes dans le destin national. L'Assemblée nationale a consacré infiniment plus de temps aux revendications des producteurs de blé et de vin qu'à la discussion du Pacte atlantique... Cependant les questions relatives à la gestion des ressources rares constituent de nos jours un élément considérable et, à certaines époques, essentiel, du travail gouvernemental. Quelle est la position et aussi la responsabilité respectives de la science politique et économique devant ce phénomène ? Sujet capital dont on voudrait, à titre de jalons, dégager quelques aspects ³⁹².

1. ÉLABORATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE. - C'est un thème qui, dans l'ensemble, demeure fort mal connu. Les études qui lui ont été consa-

³⁹² Voir l'intéressante étude de J.-R. BOUDEVILLE, « L'Economie, science politique », *Revue française de science politique*, avril-juin 1954, pp. 278-300.

créées sont rares et partielles ³⁹³. Cependant les problèmes qu'il soulève sont à la fois d'un grand intérêt et d'une réelle importance.

D'abord, le repérage même des actions économiques gouvernementales. Encore qu'élémentaire, un tel tableau n'est réalisé le plus souvent que de façon fragmentaire et superficielle. Un point essentiel serait de préciser les motifs de l'intervention (en vérifiant si les raisons officiellement énoncées traduisent sincèrement la réalité) et de dégager les forces qui poussent à l'intervention ou tentent de l'empêcher. Un tel recensement, dont la complexité est évidente, apporterait un élément de choix à la controverse sur l'influence des intérêts économiques et permettrait probablement de détruire définitivement certaines légendes (dont le « libéralisme » des milieux d'affaires qui, en de multiples occasions, sont directement à l'origine de réglementations étatiques).

Un tel travail diffère complètement des efforts tendant à définir la sphère optimum d'intervention. Beaucoup pensent, à juste titre semble-t-il, que la détermination des fins ne relève pas du travail scientifique dont la tâche propre est l'explication positive de secteurs déterminés des relations humaines. Cependant, des tentatives de ce type sont périodiquement accomplies par des spécialistes soucieux d'arrêter ou d'intensifier, voire de justifier, la tendance présente à l'expansion de la réglementation.

L'une des plus intéressantes de ces dernières années est due à un économiste, J.W. Baumol, qui s'est efforcé de légitimer l'institution d'une sorte de contrat social sur le plan économique ³⁹⁴. Son argument consiste à rechercher les raisons qu'un « citoyen rationnel » peut avoir de ne pas repousser les interférences du gouvernement en ces matières (et par là de déterminer a contrario les secteurs dans lesquels les autorités devraient s'abstenir d'interventions). Dans une société complexe, il arrive qu'en poursuivant leur intérêt immédiat certains sujets agissent contrairement aux intérêts d'autrui. D'où des frustrations réciproques qu'il y a avantage à réduire ou au moins à circonscrire. Si l'on n'y parvient pas par un accord volontaire, il peut être avantageux pour les membres d'une collectivité que

³⁹³ Parmi les rares travaux disponibles, voir « L'Élaboration de la politique économique et financière », *Bulletin international des sciences sociales*, 1956, no 2, pp. 219-305. (Articles sur les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Suède et en Yougoslavie.)

³⁹⁴ *Welfare Economics and the Theory of the State*, Cambridge (Mass.) 1952.

leurs activités soient restreintes par des mesures coercitives. Mais l'analyse de Baumol ne comporte aucune énumération des cas où le « citoyen rationnel » peut et doit souhaiter une intervention de l'État. Il ne paraît pas que de tels raisonnements présentent un intérêt appréciable sur le plan de l'explication scientifique de la vie économique.

Second problème : le mode de préparation de la décision et la configuration des organismes chargés de son exécution. Là encore, les études positives font le plus souvent défaut, spécialement en France. Certes, on connaît le problème dans ses grandes lignes (importance des bureaux...) mais faute de monographies, l'exposé reste très superficiel. Ainsi, par exemple, pour l'énumération des diverses administrations qui agissent dans le secteur, l'examen des relations qu'elles entretiennent, l'étude des méthodes de travail qu'elles utilisent, l'analyse des modalités de leur action à l'égard des assujettis... Sur beaucoup de ces questions, on en est réduit à des impressions ou à des travaux polémiques (on a peine à croire qu'il n'existe aucune étude approfondie du Ministère de l'agriculture et a fortiori des directions départementales agricoles).

Cette carence est d'autant plus regrettable qu'elle réduit à une suite de controverses stériles la discussion de problèmes dont la connaissance serait nécessaire pour caractériser le fonctionnement du régime gouvernemental et du système économique. Soit la question de la planification : on n'arrête pas d'échanger des idées - presque toujours les mêmes d'ailleurs - sur ses mérites et inconvénients. Mais pendant que se déroule cette bataille idéologique, n'assiste-t-on pas à l'infiltration progressive de tendances planificatrices dans tous les pays, y compris ceux où le gouvernement exalte la philosophie de la libre entreprise ? Une étude impartiale s'accrochant aux faits accuserait probablement le caractère dogmatique de bien des oppositions. Il serait également intéressant d'étudier comment sont prises les décisions, plus exactement quels types d'arrangement sont appliqués pour y parvenir (à cet égard le schéma Dahl-Lindblom mériterait d'être mis à l'épreuve).

Troisième question - le contenu de la politique économique. De ce point de vue, la question essentielle est celle des facteurs qui concourent à fixer le sens et les modalités du dispositif adopté. Ils sont la plupart du temps nombreux et n'agissent que rarement de façon convergente. Toute décision, on l'a vu, est un processus d'affrontement de forces rivales dont la complexité varie selon les cas examinés (et dans lequel certains refusent d'attribuer une quelconque prééminence aux

services gouvernementaux). L'action économique gouvernementale offre un terrain de choix pour de telles études.

Parmi les points de vue qui se manifestent, figure celui des économistes (et spécialement des universitaires), du moins dans la mesure où ils admettent (situation courante à notre époque) de se prononcer sur les moyens. L'estimation de leur influence est délicate. car, en dehors des moyens d'accès immédiat (consultation, participation à une commission...), les techniciens disposent souvent du levier de l'enseignement dont le poids, pour s'exercer à plus long terme, n'est pas négligeable.

Il semble que dans cette recherche de dispositifs « instrumentaux » les économistes auraient intérêt à tenir un plus grand compte des particularités de la structure gouvernementale. Telle politique (*policy*) parfaitement satisfaisante sur le plan de l'analyse technique, risque de se révéler totalement ou partiellement inapplicable par suite de résistances institutionnelles. Soit la politique dite de finances publiques (*fiscal policy*) qui tente d'agir sur la conjoncture par une manipulation appropriée du montant des dépenses et du taux des impôts. Sous l'angle économique, on peut la tenir pour un instrument puissant et adapté à son objet. Cependant, il n'est pas certain qu'on puisse l'utiliser avec la rapidité et la souplesse indispensables par suite des habitudes financières gouvernementales (qui sont le fruit d'une longue tradition historique et dans certains cas reposent sur des textes constitutionnels). D'où le souhait qu'une collaboration s'institue entre les techniciens politiques et économiques lors de la définition des moyens.

Mais le point de vue des spécialistes n'est jamais le seul qui soit exprimé. Il faut aussi compter avec la conception de l'Administration ou plutôt celle des divers bureaux intéressés qui sont rarement d'accord les uns avec les autres. Enfin, bien entendu on ne saurait ignorer la poussée des groupes de pression (qu'il serait dangereux, du moins dans de très nombreux cas, de considérer comme unitaire). C'est la tâche spécifique de l'homme politique, formellement responsable de la décision, que de faire un choix dont on ne saurait généralement s'attendre à ce qu'il ignore le complexe d'intérêts en cause et la constellation des pressions qui en découlent. Ceci dit, la négociation n'implique pas nécessairement l'asservissement. Si, comme nous l'avons supposé, le politique comporte une marge d'autonomie par rapport à l'économique, il en résulte, pour le responsable, la possibilité

d'employer un critère propre d'appréciation dont il est regrettable que l'on néglige le plus souvent d'entreprendre l'analyse.

Le couronnement de tous ces travaux serait une étude des motivations des pouvoirs publics lorsqu'ils abordent le domaine de la gestion des ressources rares. Les positions scientifiques sont souvent d'une grande indigence. Des auteurs prisonniers d'une conception a priori se réfèrent à un concept de rationalité. Ainsi G. del Vecchio : partant de l'idée que l'activité de l'État est de nature économique (et relève donc du principe de la recherche du coût minimum pour le résultat maximum) il est obligé d'admettre que les autorités, au moins entre certaines limites, s'inspirent en matière de choix, d'un tel mode de gestion ³⁹⁵. D'autres essaient d'escamoter la difficulté en postulant l'idée d'un critère d'intérêt public dont on laisse prudemment dans le vague le contenu et les articulations.

Il n'est pas utile d'insister sur ces positions dogmatiques et sur ces approximations. L'analyse courante conduit à douter de la rationalité des décisions publiques ou, plus exactement, à ne voir dans le facteur rationnel qu'un élément obligé de composer avec d'autres. Mais jusqu'à présent, on ne s'est que fort peu préoccupé d'entreprendre l'analyse systématique de ces motivations. Difficile, elle ne paraît pas pourtant inabordable dans le cadre d'une « approche » synthétique de l'activité économique gouvernementale. En tout cas, tant que l'analyse de la politique économique demeurera ce qu'elle est, on ne pourra formuler sur ces problèmes que des banalités ou des propositions contestables.

Mais une autre série de questions se pose : celle des conséquences de la politique économique.

2. CONSÉQUENCES DE L'ACTION ÉCONOMIQUE GOUVERNEMENTALE. - Les unes sont générales : elles découlent de la modification dans le rapport entre le contrôle public et la gestion privée pour l'administration des ressources rares. D'autres sont particulières à chaque décision.

³⁹⁵ *Lezioni di economia applicata*. Parte II, *Politica economica*, Padoue, 1937. Voir aussi « I Principi della politica economica », *Economia*, septembre-octobre 1926, pp. 175-222.

Les premières sont spécialement importantes pour la science politique et il est dommage que les techniciens ne leur accordent pas plus d'attention. L'expansion sans cesse croissante des actions économiques gouvernementales a profondément modifié le mode de fonctionnement des systèmes politiques. Si l'on observe le fonctionnement de l'État fédéral, on constate que le développement des responsabilités économiques publiques y a produit une rupture d'équilibre entre les divers niveaux de gouvernement et engendré un mouvement de centralisation. Dans tous les États (fédéraux et unitaires), il a provoqué une décadence des Assemblées parlementaires (qui se traduit, notamment, par l'extension généralisée du procédé de la législation déléguée) et un accroissement des facultés, de droit et de fait, de l'Exécutif. Au sein de ce dernier, les bureaux tiennent une place considérable et participent à l'élaboration de la politique (*policy*) : par ailleurs, il a fallu prévoir la création d'institutions ou de mécanismes susceptibles d'assurer l'unité et la cohésion de la politique économique (tentatives n'ayant généralement obtenu que des succès partiels).

Les transformations ne sont pas moindres dans le secteur de l'explication économique. Les autorités gouvernementales y apparaissent comme un agent important ou privilégié, de la vie des affaires en raison de leurs fonctions, de leurs possibilités d'action, et du monopole de la contrainte publique qu'elles détiennent. Ce n'est plus un facteur auxiliaire que l'on pouvait intégrer, après coup, dans l'explication : il faut, comme on l'a vu, l'incorporer dès le début dans l'analyse des mécanismes dont il transforme le jeu. Introduction d'autant plus difficile que l'on ne saurait, sous peine de déformer la réalité, interpréter l'action étatique avec les critères utilisés par les agents économiques ordinaires.

En dehors de ces conséquences générales, il faut aussi compter avec les effets propres à chacun des dispositifs. Ils sont certes d'ordre économique : leur action s'exerce, selon les cas, sur un secteur plus ou moins large de la structure ou de la conjoncture, le point le plus délicat étant celui de l'appréciation des effets indirects. Mais encore qu'on demeure mal équipé pour les apprécier, il n'est pas possible de négliger les implications politiques. Le contre-coup pour le secteur gouvernemental vient souvent de l'échec de l'action entreprise (maintien du chômage malgré une expansion des travaux publics), sans que la réaction des intéressés s'exerce toujours à bon escient. Il peut aussi résulter du succès remporté (stabilisa-

tion du prix des produits agricoles en cas de tendance à la rareté : d'où mécontentement agricole).

On en a assez dit pour établir que l'étude de la politique économique relève à la fois de la science politique et de la science économique ³⁹⁶. D'aucuns ont réclamé qu'elle soit érigée en une discipline indépendante, spécialement en Italie ³⁹⁷. À première vue il serait tentant d'y voir l'une de ces disciplines-carrefour dont on a évoqué le statut au chapitre précédent. En dehors de l'obstacle que constitueraient pour un tel regroupement les habitudes acquises, une considération pratique semble s'y opposer : l'étude des problèmes économiques a atteint aujourd'hui un degré de technicité qui exige une compétence spécialisée. On est donc conduit à admettre que l'analyse de ce champ s'effectue selon un partage des tâches entre les deux disciplines : ce qui revient à dire qu'une étude complète ne saurait s'effectuer sans une mise en commun des résultats acquis dans les analyses séparées.

La ligne optimum de séparation est délicate à tracer. S'il s'agit des conséquences, elle se laisse assez facilement saisir. C'est pour l'élaboration que les difficultés d'une division logique apparaissent avec le plus de clarté. Le problème est pour partie une question d'homme et partant d'inclination personnelle : l'étude du Commissariat au Plan ou de l'Administration économique peut tenter à la fois l'économiste ou le technicien politique. Cependant, au fur et à mesure que l'on s'approche de la décision autoritaire, c'est naturellement la science politique qui dispose du meilleur cadre de systématisation. Ce serait pour elle une lacune grave que d'ignorer le processus d'élaboration, tel qu'on l'a caractérisé, auquel l'économiste ne saurait, dans le meilleur des cas s'intéresser que partiellement.

Pour ce qui est de l'étude des motivations gouvernementales qui est comme la synthèse, d'aucuns soutiendront que la science économique dispose des meilleurs

³⁹⁶ Aux États-Unis, les travaux sur les interventions du gouvernement dans la vie des affaires sont tantôt l'œuvre d'un économiste : MUND (Vernon A.), *Government and Business* (New York, 1950), tantôt d'un *political scientist* : ainsi DIMOCK (Marshall E.), *Business and Government*, revised edition (New York, 1953).

³⁹⁷ L'affirmation la plus nette du lien entre la politique économique et la politique a été présentée par A. de PIETRi TONELLI, « Di una scienza della politica economica », *Rivista di politica economica*, 1929, pp. 26-46. Voir en outre son *Corso di politica economica*, vol. I, Introduzione, Padoue. 1931.

atouts pour l'entreprendre par suite de la supériorité actuelle de son cadre conceptuel. L'expérience montre cependant qu'elle connaît un handicap en raison de la tendance de ses adeptes à étendre aux autorités publiques des modes de raisonnement conçus en fonction des acteurs privés. On peut penser que la science politique est de ce fait mieux placée pour établir une « approche » neuve : est-il besoin de dire qu'elle ne saura le faire sans suivre de très près le mouvement des idées et des faits dans l'ordre économique.

En définitive, le cas de la politique économique rend manifeste l'interpénétration des deux disciplines. Mais il eût été aisé de l'établir à partir d'autres phénomènes : en particulier les « finances publiques » dont on peut vraiment se demander s'il est préférable que l'étude et l'enseignement relèvent de la science politique ou de la science économique. Si, sur le plan pratique, la spécialisation disciplinaire a ses mérites, on aperçoit très vite les limites et les difficultés qui en résultent pour une explication complète des problèmes.

Conséquence pédagogique : la valeur de la liaison science économique - science politique dans les programmes universitaires. Il est désirable que le futur économiste ait des notions de la seconde. Il est très souhaitable que le spécialiste en science politique soit pourvu d'un minimum de culture économique : l'étendue des connaissances nécessaires va croissant dès que celui-ci entend analyser les « fonctions économiques et sociales du gouvernement » (pour reprendre le titre de l'une des matières figurant sur la liste de l'Association internationale de science politique).

On dira (ou on sera tenté de dire) que le technicien politique n'étant pas nécessairement (ni même, selon toutes probabilités, généralement) un surhomme, on ne peut lui demander d'ajouter à sa formation et à ses préoccupations professionnelles des éléments tirés d'une autre discipline. Et on n'aura pas tort. Mais il faut alors poursuivre le raisonnement jusqu'au bout. Il n'est pas possible à l'heure actuelle à un seul homme de maîtriser l'ensemble des données incluses dans l'explication politique. Sauf, bien entendu, au niveau du discours ou du manuel très élémentaire : encore n'est-ce pas un hasard si, dans le pays où la science politique est la plus avancée, les *text-books* tendent progressivement à devenir des œuvres collectives. Dès qu'elle sort de l'âge infantile, la science politique, à l'image des autres branches de la connaissance, ne peut plus progresser que par la spécialisation. Il apparaît souhaitable que dans le faisceau de compétences spécialisées,

certaines aient trait aux problèmes et aux acquisitions des disciplines voisines telles l'histoire, la psychologie, la sociologie et, bien entendu, la science économique. On réclame souvent une intensification des contacts et on va jusqu'à prévoir des dispositifs capables de l'assurer : elle serait plus aisée à obtenir si des divers côtés de ce qu'il faut bien appeler la barricade, on se souciait davantage - au moins par l'intermédiaire de quelques-uns - des soucis, des échecs et des succès du voisin.

Introduction à la science politique.

Chapitre 10

L'application de la théorie

[Retour à la table des matières](#)

Il serait tentant de passer la question sous silence. Les possibilités de la théorie politique par rapport aux problèmes du monde moderne sont si médiocres et si dérisoires que beaucoup en jugeront même l'exposé superflu. Il semble cependant que l'étude ne sera pas inutile si elle contribue à clarifier la situation.

La valeur, comme outil de prévision, de la réflexion théorique déjà amassée est faible : l'impatience de divers milieux à prouver l'« utilité » de la science politique pour l'action est dès lors dangereuse. Le perfectionnement de l'analyse dégagera peu à peu (et probablement de façon lente) des notions susceptibles d'utilisations pratiques : mais cet emploi éventuel de la théorie soulève des questions méthodologiques dont la complexité est généralement sous-estimée.

On peut pourtant se demander si, malgré le caractère fragmentaire et incertain de ses élaborations, le théoricien n'est pas en mesure de rendre des services au praticien. La certitude scientifique lui fait certes très souvent défaut : mais, dira-t-on, l'analyste de la vie politique possède des notions et des outils qui lui permettent d'examiner les questions avec plus de sécurité et d'énoncer la gamme des solutions possibles avec plus de fermeté que ce n'est le cas pour le non-technicien. On formule cette remarque sans trop d'illusions : si le théoricien s'attache à l'ap-

plication, le moment vient vite où son dossier technique s'épuise et où ses seules armes demeurent l'intuition et le « flair ». Est-il fondé comme savant à s'en servir et, surtout, est-il nécessairement mieux partagé de ce point de vue que le politicien de métier, le fonctionnaire de carrière ou simplement, le journaliste lorsqu'il sait regarder et ne dédaigne pas de réfléchir ?

Il serait déloyal de cacher la réticence avec laquelle nous envisageons pour l'immédiat les rapports entre la science politique et l'action. Sans être nulle, la marge d'influence de la théorie sur la pratique nous semble très limitée. On essaiera cependant d'exposer les motifs des partisans de la thèse inverse et d'énumérer les diverses possibilités qui existent déjà.

• LE PASSAGE DE LA THÉORIE A L'APPLICATION

La théorie politique traditionnelle avait et conserve comme ambition ultime, d'apprendre aux sociétés à se bien gouverner. À en juger par les résultats, on peut conclure indifféremment que les théoriciens ont failli à leur tâche ou que les hommes ne sont pas perfectibles. Dès le début, on a écarté la formulation normative des préoccupations de ce travail. Ce type de démarche intellectuelle a son fondement propre : il ne semble pas relever de la recherche scientifique au sens pris par l'expression dans tous les autres secteurs de la connaissance positive. Mentionnons cependant que, si l'on adopte la conception ancienne, l'écart entre la théorie et la pratique, auquel se réfère volontiers le public, est de portée courante : il exprime simplement que les hommes ne veulent ou ne peuvent suivre les conseils donnés.

Dans la perspective adoptée pour cet ouvrage, le problème se pose tout autrement. L'existence d'un décalage entre la théorie et les faits est difficilement concevable. Si la théorie ne rend pas compte des faits, il convient de la rejeter ou de l'amender. Par contre, dès que l'énoncé d'une interaction subit victorieusement l'épreuve de la vérification, les conditions et les limites de son application sont précisées par les termes mêmes de la formulation. S'il est vrai que la variable considérée comme élément causal produit nécessairement telles conséquences, les autres facteurs demeurant constants, l'action à engager pour accélérer, contrarier ou renverser l'évolution se déduit directement de la constatation. À supposer qu'on

l'eût prouvée. la relation entre le scrutin uninominal à un tour et le bipartisme aurait dicté la mesure à prendre pour lutter contre le multipartisme (à condition bien entendu que cet objectif entrât dans les vues du gouvernement).

On pourrait donc considérer que le spécialiste n'a pas, comme tel, à se préoccuper de l'application de ses découvertes. Sa seule tâche serait d'exprimer des propositions valables en laissant aux intéressés, s'ils le souhaitent, le soin d'en tirer les conséquences. La mise en oeuvre étant écartée du travail scientifique, la notion ambiguë de science appliquée perdrait sa raison d'exister dans notre domaine. En logique, cette position semble fondée : dans l'état présent des sciences de l'homme, elle est indiscutablement trop absolue.

À de multiples reprises, on a souligné que la connaissance des sociétés, et tout spécialement celle des relations politiques, demeurerait encore dans l'enfance. Il est très prématuré de décider, comme le font certains, si les généralisations émises par les sciences sociales seront un jour d'une nature identique à celles des sciences physiques et naturelles. En attendant, beaucoup seront tentés de douter que l'analyse des sociétés aboutisse à des formules suffisamment homogènes et rigoureuses pour permettre à tout intéressé d'en recevoir les enseignements sans un effort particulier d'élaboration. L'avenir, un avenir vraisemblablement très lointain, résoudra le problème.

Pour le présent, la situation est simple : l'incertitude et l'imprécision des propositions déjà formulées dans toutes les branches des sciences sociales ne permettent d'en envisager l'utilisation qu'au prix d'une extrême prudence. Le spécialiste ne peut dès lors se désintéresser des conditions dans lesquelles on envisage de tirer parti de son travail : le cas échéant, il ne doit pas hésiter à formuler les risques d'un usage prématuré et à énoncer clairement les facteurs qui empêchent de tenir son hypothèse pour définitivement validée. En bref, il est donc normal d'admettre qu'au stade actuel de la connaissance, l'application, plus exactement peut-être l'énoncé des conditions et limites d'une utilisation éventuelle, fait partir intégrante de la tâche du savant.

Prise à la lettre, cette observation donnerait à penser que le spécialiste est prêt à participer inconditionnellement au choix des solutions. Est-ce là une position qui recueille l'assentiment unanime ?

• *LES RÉTICENCES DU CHERCHEUR*

Il n'en est pas ainsi. Sans doute bon nombre de techniciens des sciences sociales revendiquent dès maintenant une association plus étroite avec les autorités responsables : ils s'estiment en mesure de leur donner d'utiles conseils par exemple pour provoquer ou accélérer la disparition de certaines situations que l'opinion considère en général comme des tares (sous-emploi des facteurs de la production, préjugés raciaux, excès de formalisme dans l'Administration, etc.) L'expression même de *policy sciences* forgée aux États-Unis traduit bien cette impatience ³⁹⁸. À l'inverse, d'autres chercheurs font preuve d'une attitude beaucoup plus nuancée et vont même jusqu'à penser que le savant sort de son rôle en formulant le moindre avis pratique. Les arguments avancés pour justifier l'abstention semblent impressionnants.

Le premier repose sur une conception du travail scientifique entièrement pure de toute velléité d'utilisation concrète. L'objectif unique de la science est la connaissance, une connaissance aussi impartiale et désintéressée que le permettent les possibilités de l'esprit humain. Le savant a pour mission de poursuivre ses recherches sans se soucier de leurs implications. Les grands principes de la physique nucléaire ont été dégagés par des hommes dont le seul but était de comprendre. On doit noter cependant qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Au XVIIe siècle, par exemple, de nombreuses découvertes ont été effectuées dans un but immédiatement pratique (application au travail des mines, à la navigation, à l'art de la guerre). Le détachement des théoriciens de la physique et de la chimie à l'égard de la mise en oeuvre de leurs formules n'aboutit nullement à la stérilisation de ces dernières. Dans ce domaine, trop de gens ont intérêt pour des raisons diverses (industrielles ou militaires) à utiliser l'invention pour que cette dernière, dans la moyenne des cas, soit négligée : on a même noté que le délai séparant la découverte théorique de l'application pratique ne cessait de se raccourcir. Les sciences

³⁹⁸ Voir l'ouvrage déjà cité LASSWELL (Harold D.), LERNER (Daniel) ed., *Les Sciences de la politique aux États-Unis*. L'édition originale américaine comporte quelques études non traduites dans la version française (*The Policy Sciences*, Stanford, 1951).

sociales n'en sont pas là. Leur position n'est pas sans ressembler à celle des sciences physiques d'il y a quelques siècles. Dès lors, l'exemple cité ne convainc pas pleinement.

Un second argument trouve sa source dans la médiocrité de la connaissance. Il est particulièrement valable pour la science politique. Il ne serait pas honnête, affirme-t-on, de tromper les responsables sur la qualité des informations disponibles. Le spécialiste en sciences sociales qui intervient aujourd'hui dans la marche des affaires humaines ne se situe pas à un niveau supérieur à celui de l'astrologue dans les cours de l'Ancien Régime. Il abuse de la crédulité publique en tentant d'amplifier les possibilités d'action qu'ouvre son savoir. L'objection est forte. On ne peut la battre en brèche qu'en renversant le problème : le chercheur ne sait pas grand chose mais, s'il se tait, d'autres qui en connaissent beaucoup moins que lui et n'ont ni son expérience ni son honnêteté intellectuelle, n'hésiteront pas à parler à sa place. Son abstention complète ne serait-elle pas préjudiciable à la collectivité ?

Troisième argument : les sciences sociales portent sur des matières qui touchent directement aux intérêts et aux passions. À les aventurer sur la voie du conseil, on risque de les compromettre aux yeux de ceux dont elles ne renforceraient pas inconditionnellement les thèses. Le travail scientifique risque de glisser insensiblement vers la polémique. Le risque est particulièrement grand dans notre domaine, l'expérience montrant que le public a énormément de peine à séparer la science politique de la politique tout court. Mais là encore l'argument a une faille. De toutes façons, les éléments dégagés risquent d'être utilisés dans un but partisan : s'attaquant à des matières d'une actualité parfois brillante, le chercheur court le danger d'être impliqué malgré lui dans les luttes quotidiennes. Il n'est que de voir l'utilisation faite en France de la catégorie « groupe de pression » pour être édifié sur cette tendance. Grâce à une sélection judicieuse des cas cités, la presse de gauche s'en est servie unilatéralement pour dénoncer l'activité de groupements sympathiques aux partis modérés. Un outil d'analyse scientifique devient ainsi une arme du combat politique. Dans une société divisée, il est inévitable que les recherches sur la « structure d'autorité » fassent l'objet d'une exploitation partisane. Au total, les arguments pour une abstention totale sont très sérieux sans être absolument décisifs. Les partisans de l'intervention font état au surplus de deux considérations dont la portée n'est pas négligeable.

Ils insistent tout d'abord sur les progrès que réalise une discipline, du seul fait d'avoir à se mesurer avec des questions déterminées. Il arrive que la situation sociale incite directement les esprits à étudier un problème et qu'il en découle des oeuvres de grande qualité. Il n'existe aucune certitude que Keynes eût écrit sa *Théorie générale* si l'Angleterre n'avait été aux prises avec un chômage permanent qu'elle n'arrivait pas à résorber, même dans les périodes dites de prospérité. De façon plus générale, la grande dépression des années 30 a posé à la science économique contemporaine un challenge particulièrement grave : améliorer sa formulation théorique ou sombrer définitivement dans le ridicule. Le défi a été relevé et, en vingt-cinq ans, les économistes ont réalisé des progrès substantiels : la formulation théorique y a gagné. En remontant dans le passé, il ne serait pas difficile d'énumérer plusieurs « grandes oeuvres » politiques dont l'inspiration immédiate est directement venue d'un souhait d'agir sur la réalité présente : peut-être la plupart sont-elles dans ce cas.

Dès lors, pourquoi ne pas admettre que des progrès analogues pourraient être réalisés à partir de problèmes spécialement posés au chercheur par les autorités responsables ? En participant aux travaux d'une commission chargée de réorganiser l'Administration, en acceptant de donner un avis sur l'établissement d'un système constitutionnel, en proposant des mesures propres à améliorer la gestion des entreprises publiques, le spécialiste n'améliorera-t-il pas sa connaissance des mécanismes gouvernementaux et ne sera-t-il pas amené, sur la base de cette expérience, à saisir des liaisons dont l'énoncé facilitera l'analyse scientifique ultérieure. Allons plus loin en supposant, par exemple, qu'il propose un moyen pour limiter l'instabilité ministérielle dans les pays où elle est un trait de la vie politique ; si le procédé suggéré se révèle efficace, on pourra en tirer une vue peut-être nouvelle des rapports entre le Législatif et l'Exécutif. Autrement dit, une action de cet ordre s'analyse en un certain type très rudimentaire d'ailleurs d'expérimentation (procédure dont on sait que, sous sa forme stricte, elle n'est pas facilement applicable à notre sujet).

Cet argument appelle une réserve sérieuse : il n'est pas certain que les problèmes concrets soient toujours les plus importants quant à l'établissement d'un cadre systématique d'explication. En se limitant à répondre à de telles interrogations, la science politique risquerait de ne couvrir que très partiellement son programme et d'échanger les perspectives d'une vue cohérente contre des résultats dispersés. Il

est souhaitable que les travaux ainsi entrepris n'occupent qu'une partie du plan de recherches.

Autre justification : la volonté d'améliorer le prestige social de la discipline qui, dans l'ensemble, est plutôt bas. Ce désir est très fort chez les savants américains ³⁹⁹. Les considérants en sont fort simples. La science politique a, comme toutes les autres, besoin d'importants moyens matériels pour accomplir sa tâche : notre monde étant ce qu'il est, elle ne les obtiendra qu'en faisant la preuve de son utilité et, pour commencer, en témoignant vis-à-vis des gouvernants et de l'opinion d'une volonté de servir. Il serait tentant de rejeter purement et simplement semblable argumentation dont on ne saurait dissimuler le caractère quelque peu sordide : pourtant, il n'est pas certain que ce serait une position parfaitement sage.

Lorsque les gouvernements, en France ou ailleurs, dressent des plans en faveur de la recherche scientifique, ce n'est certainement pas pour favoriser la spéculation désintéressée, mais en fonction des résultats pratiques attendus. L'appétit des « scientifiques » étant pratiquement illimité, il est douteux que les sciences sociales obtiennent une dotation substantielle. à la mesure de leurs besoins, sans que les responsables aient un minimum de confiance dans leur valeur potentielle. Il s'agit en somme de briser le cercle vicieux : peu de moyens - peu de résultats et donc à nouveau peu de moyens. La difficulté est de provoquer la rupture de cette « circularité » sans exagérer les possibilités actuelles, sans émettre des affirmations audacieuses dont l'échec inévitable provoquerait une nouvelle défiance qu'il faudrait ensuite beaucoup de temps pour vaincre ⁴⁰⁰.

Au total, tout tient à l'insuffisance présente de la connaissance scientifique. Ce n'est pas un paradoxe que d'y voir une raison de ne pas refuser les contacts : elle impose cependant une très prudente réserve dans les fonctions assurées et les avis émis. Mais, après tout, le technicien ne saurait éventuellement accepter, ou refu-

³⁹⁹ On en trouvera l'écho dans le livre que nous venons de mentionner notamment pp. 54-61 et 265-279 de la version française.

⁴⁰⁰ Sur l'ensemble des difficultés que rencontre le chercheur lorsqu'il affronte les problèmes de la pratique, voir l'importante étude de Gunnar MYRDAL, « The Relation Between Social Theory and Social Policy », *British Journal of Sociology*, septembre 1953, pp. 210-242. On trouvera également de nombreux points de vue intéressants dans son ouvrage *The Political Element in the Development of Economic Theory*, Londres, 1953.

ser... que ce qu'on lui offre ; les gouvernants ont-ils véritablement le désir de faire appel à lui ?

• *LE POINT DE VUE GOUVERNEMENTAL*

D'une façon générale, et dans la plupart des pays, les hommes politiques n'ont encore qu'une confiance très limitée dans les possibilités de la science politique. Beaucoup l'ignorent entièrement. D'autres en contestent formellement l'utilité : pour eux, la politique sera toujours un art fondé sur l'intuition et l'empirisme qu'aucune formulation ne saurait exprimer en termes systématiques (position que d'ailleurs ne désavoueraient pas certains spécialistes). Les plus ouverts à la discipline constatent qu'elle n'a pas encore beaucoup d'éléments positifs à offrir ⁴⁰¹.

Ce jugement modéré est évidemment celui qui mérite le plus de considération. Après tout, la confiance accordée par les hommes politiques aux économistes n'est pas en apparence plus considérable. Cependant ces derniers pénètrent en nombre croissant dans les services gouvernementaux : ils participent aux travaux de nombreuses commissions officielles. On sait de mieux en mieux que l'appareil d'analyse forgé au cours des vingt dernières années (comptabilité nationale, tableaux des relations inter-industrielles, etc.) permet une étude plus sûre et compréhensive des problèmes en cause. Tout ce que l'on a écrit au cours de cet ouvrage montre qu'il n'en est pas encore ainsi pour la science politique.

À l'époque récente, la France s'est trouvée aux prises avec des problèmes exceptionnellement graves impliquant dans beaucoup de cas une révision drastique des positions anciennes. Les spécialistes universitaires des matières politiques ont tenu, en grand nombre, à exprimer publiquement leurs points de vue. La critique des erreurs effectuées a été souvent brillante et, parfois, exceptionnellement pertinente. Est-il permis de témoigner d'un égal optimisme quant aux propositions de réforme et de reconstruction ? Il ne le semble pas. Les idées émises sont dans l'ensemble demeurées banales : ni meilleures, ni pires que celles formulées au même moment par des non-techniciens dotés d'une bonne culture générale et d'une sé-

⁴⁰¹ Ainsi GUIBAN (Louis), « Des Études de droit à la Politique ». *Zeitschrift für schweizerische Recht*, vol. 77, fasc. 1, pp. 45-60.

rieuse faculté de réflexion. La science politique se limiterait-elle donc à ces exposés balancés qui, après avoir énuméré toutes les raisons « pour », énoncent imperturbablement les arguments « contre », en laissant aux responsables la seule tâche difficile : conclure, c'est-à-dire faire un choix.

S'il devait en être toujours ainsi, la science Politique n'aurait guère à se plaindre du traitement médiocre qui lui est généralement réservé. Ce livre exprime que l'on croit un redressement possible : au prix d'efforts dont on aurait tort de sous-estimer le temps et les moyens qu'ils exigent, cette discipline parviendra probablement à formuler des généralisations plus fermes et à énoncer des relations traduisant correctement le déroulement des faits. Reste à savoir si les responsables admettront alors, ou seront en mesure, d'en tirer les conséquences.

Beaucoup n'hésiteront pas à répondre par la négative. Il leur apparaît douteux que le politicien accepte jamais d'ignorer les considérations partisans au profit d'une approche impartiale du problème. D'autre part, dans les cas où l'étude scientifique se révélerait défavorable à des habitudes traditionnelles ou à des intérêts acquis, comment attendre des bénéficiaires de la situation qu'ils envisagent de prendre les mesures susceptibles d'y mettre fin ? Soit, par exemple, en France la discussion, périodiquement ouverte, de la loi électorale : il est bien connu que le seul critère du député est sa chance de réélection. On a même dit que le parlementaire s'orientera nécessairement vers le système qui lui permet de choisir ses électeurs avec le minimum d'incertitude. Face à ces considérations, comment supposer que l'étude objective des rapports entre la loi électorale et le fonctionnement des institutions puisse avoir une quelconque portée ?

En définitive, l'essentiel des enseignements de la science politique serait destiné à demeurer lettre morte. Cette opinion, qui repose sur un jugement de valeur défavorable à l'homme politique n'est pas, comme telle, à l'abri de la critique : il est excessif de présumer que l'élu soit nécessairement et en toutes circonstances, enchaîné aux désirs de ses électeurs et qu'il ne sache jamais s'élever au-dessus des avantages de carrière. De telles généralisations relèvent de la polémique, non de l'analyse scientifique. Par contre, l'affirmation courante soulève un problème général qui dépasse les considérations anecdotiques et les outrances journalistiques : la marge d'influence de la théorie sur la pratique dans l'ordre des sciences sociales et tout particulièrement de la science politique.

Un sociologue belge, Stéphane Bernard, l'a clairement exprimé il y a de ce point de vue une nette différence entre les sciences physiques et naturelles d'une part, la discipline politique de l'autre. Dans les premières, la théorie définit explicitement, par la seule vertu de ses formules, ce qui peut être fait en pratique sans se préoccuper le moins du monde des conditions du passage de l'invention à l'application : et l'expérience montre qu'au bout d'un temps plus ou moins long la transposition s'accomplit inévitablement. Dans la seconde, cette question ne peut être sous-entendue : il s'agit de savoir si les responsables disposent effectivement de l'autorité qui leur permettrait d'appliquer les enseignements de la théorie. « En science politique, écrit Bernard, ... la question majeure est de savoir dans quelle mesure l'homme peut se conférer à lui-même l'autorité qui lui est nécessaire pour agir sur le milieu social conformément aux enseignements de la théorie » ⁴⁰².

Le problème se pose, il est bon de le noter, pour toutes les disciplines dont les enseignements ne sauraient être mis en oeuvre que par le canal du mécanisme des décisions autoritaires. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer pour la politique économique. A côté des mesures que les pouvoirs publics ne souhaitent pas réaliser, il y a celles qu'ils ne peuvent pas prendre. L'obstacle peut tenir à la structure des arrangements institutionnels (lenteur des méthodes du travail parlementaire, par exemple) : dans ce cas, il s'agit, pour le lever, de réaliser les adaptations nécessaires. Mais il résulte souvent des pressions exercées sur les autorités qui, à la limite, sont privées de toute liberté de manoeuvre dans des secteurs définis de relations sociales (impossibilité d'appliquer effectivement l'impôt direct aux exploitants agricoles). Il arrive que les responsables invoquent les risques d'une perturbation de l'ordre public pour trouver un prétexte à l'inaction : dans d'autres cas, le danger d'une explosion est réel. L'analyse des limites que rencontre l'action économique gouvernementale est ainsi un aspect particulier d'un problème absolument général.

Au total, la science politique couvre un domaine dans lequel l'amélioration de la théorie n'entraîne pas fatalement un perfectionnement de la pratique. Il serait du plus haut intérêt d'entreprendre l'étude approfondie de la question. On a souligné qu'il serait excessif d'attribuer l'entière responsabilité de ce décalage aux gouver-

⁴⁰² Dans un très intéressant rapport présenté au 4e congrès de l'Association internationale de science politique, Rome, septembre 1958.

nants. Certes, on connaît des cas dans lesquels l'imputation se vérifie exactement. Ainsi beaucoup de spécialistes estiment-ils que dans divers pays l'efficacité du travail gouvernemental est compromise par l'ampleur des prérogatives que s'attribue le Parlement : il en résulte paralysie et incohérence au niveau de l'Exécutif. Or, il est peu vraisemblable que les parlementaires consentent d'eux-mêmes aux adaptations souhaitables. Cependant ce sont souvent les gouvernés qui portent la responsabilité du blocage des enseignements de la théorie (groupes de pression).

Si l'on récapitule les observations précédentes, on s'aperçoit que l'utilisation de la théorie demeure généralement médiocre pour deux raisons essentielles. L'insuffisance des efforts accomplis par les spécialistes pour énoncer des formules possédant des virtualités d'application. Et dans la mesure où cet obstacle est surmonté, la mauvaise volonté ou l'impuissance du gouvernement à en tenir compte. C'est en fonction de ces deux limitations que l'on va examiner les divers modes de transposition dans la pratique des acquisitions de la théorie.

• *THÉORIE ET PRÉVISION*

La question de la prévision est fondamentale : elle domine nécessairement d'un bout à l'autre le problème des applications. Même si elle ne parvient pas encore à formuler des directives précises, la prise en considération par une science du problème prévisionnel constitue le signe d'une transformation épistémologique fondamentale. Gilles-Gaston Granger l'a remarquablement montré pour la science économique : la question de la prévision lui semble être une ligne de séparation essentielles entre la théorie actuelle et celle antérieure aux années 30. En s'attachant à la poser, une discipline même incomplète, montre son souci de coordonner rationnellement la théorie et la pratique. Peu importe si des zones d'obscurité subsistent dès que l'on s'attache à les délimiter (dialectique d'approximation) ⁴⁰³.

En même temps, la prédiction des événements est l'un des premiers services que les intéressés demandent aux chercheurs : la capacité d'annoncer ce qui va se passer est ainsi considéré comme le test de l'utilité sociale. On s'explique sans peine une telle attitude en songeant aux inconnues qu'implique pour le responsa-

⁴⁰³ *Methodologie économique*, op. cit., pp. 330-337.

ble. une décision. Quelle attitude plus naturelle que de se retourner vers le spécialiste pour mettre sa connaissance à l'épreuve... Mais il arrive bien souvent que les questions posées soient de celles auxquelles il n'est possible de répondre qu'en sortant du domaine scientifique. En schématisant, on peut admettre que les gouvernants (et aussi les hommes d'affaires) demandent aux sciences sociales soit des recettes d'efficacité, soit des prédictions inconditionnelles. Or, il n'est que trop clair que la science ne saurait ni confectionner un catéchisme pragmatique ni émettre des prophéties.

Revenons aux constatations élémentaires. Le spécialiste peut simplement dire : si telle condition existe, alors telle conséquence suivra. les autres facteurs demeurant constants. En dehors de cette formulation il a certes la faculté de se risquer à des pronostics : le « flair » y aura plus de place que le raisonnement. Le type de la question auquel le technicien ne donne une réponse qu'en se transformant en « diseur de bonne aventure » est : que va-t-il se passer ? C'est aussi la forme la plus courante de l'interrogation. Il est possible que par son expérience et son objectivité le savant soit mieux placé que l'amateur pour « tomber juste ». Ce n'est même pas certain et, de toutes façons, le pronostic émis demeure fragile.

La science politique n'a pas encore mis au point de technique concrète de prévision, sauf en des secteurs limités où d'ailleurs les progrès sont dus presque exclusivement à des sociologues et psychologues sociaux. Les essais sont restés isolés. Cette situation s'explique par l'état de grande médiocrité de la théorie politique. On ne s'étonnera donc pas si les quelques indications fournies ici sont particulièrement fragmentaires.

Question préalable : l'établissement de généralisations susceptibles de fonder des prévisions vérifiables est-elle possible dans les sciences sociales en général et dans la science politique en particulier ? On l'a parfois contesté. La connaissance par le public de la relation émise conduirait ce dernier soit à se conduire conformément au schéma tracé (*self-fulfilling prediction* disent les sociologues américains), soit à adopter systématiquement une position inverse (*self-denying prediction*). Supposons, disent les tenants de cette thèse, que l'expérience historique permette de déclarer qu'aux États-Unis, les présidents ayant exercé leurs fonctions durant une guerre, ne sont jamais réélus après la cessation des hostilités. Si l'on prévoit sur cette base la défaite d'un certain président, les électeurs pourront être tentés de voter en accord avec la prévision, en considérant comme inévitable le

fait envisagé : la généralisation sera vérifiée, mais en aurait-il été de même si elle n'avait pas été connue ? Cependant, les électeurs peuvent aussi avoir la tentation de mettre en échec le pronostic, et si la généralisation est contredite, ne serait-ce pas également en raison de la connaissance qu'en a le public ? Autrement dit, une relation ne demeurerait valable qu'autant qu'elle resterait secrète. Dès que le public viendrait à la connaître, elle constituerait un nouvel élément de la situation susceptible de fausser, dans un sens ou dans l'autre, les résultats de l'opération considérée.

Le risque ainsi évoqué est-il très sérieux ? Il apparaît difficile de se prononcer sur le fondement des données existantes. On peut craindre qu'il ne serve d'excuse pour justifier des erreurs réelles dans la prévision. Notons pourtant que l'observation concerne seulement les cas où le public est en mesure de modifier son comportement en fonction de la connaissance acquise. Il est loin d'en être toujours ainsi. Supposons qu'un perfectionnement de l'analyse théorique permette de formuler des généralisations sérieuses sur les conséquences politiques de l'industrialisation et de l'urbanisation. Il ne semble pas que l'assimilation de ces propositions, même par des fractions très larges du public, soit susceptible de modifier le moins du monde le cours de l'évolution. Il est possible que les gouvernements désireux d'éviter certaines conséquences tentent d'agir sur les facteurs dont la théorie souligne le rôle causal : il s'agirait alors simplement de l'utilisation normale d'une prévision concrète.

Le problème a été posé avec beaucoup d'insistance à propos des sondages préalables aux élections. On sait que les résultats en sont généralement diffusés avec insistance dans le public : la grande presse leur réserve une place de choix. Des auteurs se sont demandés si cette publication n'était pas de nature à fausser les résultats et dès lors à empêcher toute prédiction correcte (opération dont on a déjà souligné les difficultés). Deux « effets » possibles ont été dégagés par Herbert Simon, dont le jeu dépend de la mentalité des électeurs. Les uns tendent à se prononcer pour le candidat dans lequel ils voient le vainqueur probable, et dès lors la connaissance du sondage tendra à favoriser le postulant déjà le mieux placé (effet dit *bandwagon*) : d'autres seront au contraire attirés par le plus faible et tenteront de le soutenir (effet dit *underdog*). En dépit de leur dénomination curieuse, ces « effets » ne correspondent pas à une fantaisie intellectuelle. Aucun des deux comportements cités n'est dépourvu de vraisemblance : d'où la nécessité d'effec-

tuer un ajustement tenant compte des réactions que la diffusion des chiffres est susceptible de provoquer. Simon croit l'opération possible : dès que l'on est en mesure de les intégrer dans les calculs, les deux traits n'empêcheraient plus l'émission de prédictions exactes ⁴⁰⁴.

L'aspect le mieux connu par le public des sondages est, comme on l'a précédemment noté, le pronostic électoral. On ne reviendra pas sur les aspects méthodologiques de cette technique : son utilité, comme aussi ses limitations, ne sauraient être contestées. On peut d'ailleurs se demander si l'opération représente réellement un acte de prévision au sens scientifique du terme. Sous sa forme la plus dépouillée, la démarche signifie qu'un échantillon de population, dont on considère là représentativité comme satisfaisante, s'est prononcé d'une certaine façon au jour considéré. Le pronostic électoral repose sur une double supposition : l'échantillon possède bien les qualités qu'on lui prête et les dispositions du corps électoral ne subiront pas de modification entre le jour de l'interview et celui de l'élection (la pratique montrant que les deux suppositions sont parfois mal fondées). Il semble préférable de réserver à cette démarche le titre de prédiction pour la distinguer de la prévision proprement dite (au sens où, par exemple, la science économique s'efforce de prévoir les points tournants de la conjoncture) : à la lumière de nombreux exemples récents, on sait d'ailleurs que l'opération réserve des surprises parfois considérables (d'où, pour les spécialistes, la tentation, qui n'est pas sans fondement, de s'abstenir de tout pronostic devant les situations électorales complexes ou particulièrement mouvantes).

Mais le sondage - on l'a montré - est aussi une technique d'analyse scientifique. À ce titre, il demeure susceptible de faciliter l'établissement de relations qui conduiront ensuite à la prévision. En calculant les liens de corrélation entre les opinions déclarées et certaines caractéristiques socio-économiques, on dégage diverses composantes du comportement électoral. Les résultats acquis permettent ensuite non seulement d'améliorer la composition de l'échantillon, mais de formuler des généralisations sur les attitudes électorales. Ainsi, l'index de « prédisposition politique » dressé par Lazarsfeld et ses collègues dans le cadre de leur étude classique du comté d'Erié. Trois facteurs dominant selon eux : la religion (protes-

⁴⁰⁴ « Bandwagon and Underdog Effects and the Possibility of Elections Predictions », *Public Opinion Quarterly*, automne 1954, pp. 245-253.

tants ou catholiques), le statut socio-économique, la résidence (urbaine ou rurale). En les combinant, on peut énoncer par exemple, à partir des déclarations des intéressés, qu'un catholique de statut socio-économique médiocre, vivant dans le centre urbain du comté, a une forte prédisposition à voter démocrate et qu'un riche fermier protestant a une forte tendance à choisir le candidat républicain ⁴⁰⁵. Sous réserve d'une validation définitive, on pourrait être tenté d'effectuer pour le comté d'Erié des prévisions sur les conséquences électorales d'un changement dans les proportions de diverses catégories d'habitants : à tout le moins est-on sur la voie qui, au bout d'un temps plus ou moins long, mène à la formulation prévisionnelle.

Selon une conception précise du terme, on ne saurait qualifier de prévision l'opération consistant simplement à déceler une ligne de conduite dans le comportement d'une institution : ainsi la tentative effectuée par un auteur américain qui s'est efforcé de traduire en formules mathématiques la position prise par la Cour suprême des États-Unis dans les multiples affaires relatives à une espèce déterminée de procès. Il y décèle une nette continuité ⁴⁰⁶. C'est en somme une nouvelle façon de présenter la « jurisprudence » qui ne semble pas avoir eu beaucoup d'écho (en particulier, on a critiqué les conventions statistiques adoptées). L'interprétation de la démarche est plus délicate dans le cas de l'affirmation de David Butler qui établit pour la Grande-Bretagne une relation mathématiquement chiffrable entre le pourcentage national des voix réunies par chacun des deux partis et le nombre de sièges qui lui sont attribués ⁴⁰⁷.

⁴⁰⁵ LAZARSELD (Paul F.), BERELSON (Bernard), GAUDET (Hazel), *The People's Choice*, op. cit., pp. 25-27 et p. 174. Pour une critique de l'index. Voir JANOWITZ (M.), MILLER (W.E.), « The Index of Political Predisposition in the Election of 1948 », *Journal of Politics*, novembre 1952, pp. 710-727. Les auteurs estiment que le nombre des variables pris en considération est insuffisant.

⁴⁰⁶ KORT (F.). « Predicting Supreme Court Decisions Mathematically : A Quantitative Analysis of the "Right to Counsel" Cases », *American Political Science Review*, mars 1957, pp. 1-12. Pour une critique sévère de la formulation mathématique utilisée, voir. FISHER (Franklin M.), « The Mathematical Analysis of Supreme Court Decisions : The Use and Abuse of Quantitative Methods ». À la suite, réponse de KORT, « Reply to Fisher's Mathematical Analysis of Supreme Court Decisions », *American Political Science Review*, pp. 321-348.

⁴⁰⁷ *The Electoral System in Britain, 1918-1951*, Oxford, 1953, pp. 191-200. Pour une version simplifiée, voir son étude « La Relation entre les sièges ob-

Cette relation constitue une présentation plus empirique du phénomène déjà exprimé par la « loi du cube » (supra, chapitre 2, p. 46). Elle s'exprime très simplement : tout déplacement de la majorité (swing) de 1% des voix assure approximativement au parti qui en bénéficie un gain de 18 sièges, soit environ 3% du total des mandats aux Communes. Ou, ce qui revient au même, un « swing » de 1% qui accroît la majorité électorale d'un parti de 2% augmente sa majorité parlementaire d'environ 36 sièges, soit 6% du total. Cependant, pour que cette relation joue effectivement, plusieurs conditions très rigides doivent être réunies. Il résulte des vérifications que cette relation, dans les limites déterminées. par son auteur, correspond au mode de fonctionnement du système électoral britannique. Elle exprime en somme davantage une uniformité que l'expression d'une interaction. Cependant, nous sommes aux frontières de la prévision proprement dite.

À ce type de démarche appartient indubitablement la proposition formulée par Louis H. Bean au sujet des élections américaines dites de *midterm* (intervenant entre deux élections présidentielles). Elle tend à établir des corrélations entre les fluctuations économiques et les fluctuations électorales, les premières jouant un rôle causal ⁴⁰⁸. Ayant constaté que le parti qui occupe la présidence perd presque toujours des voix à ces consultations, il tente de préciser les causes et l'ampleur prévisible du phénomène. Se fondant sur les statistiques de 46 élections au Congrès (dont la moitié de *midterm*), il croit pouvoir établir que si l'activité économique est demeurée stable pendant les deux ans qui ont suivi l'élection, le parti présidentiel perd 8% en moyenne du total des sièges à la Chambre des représentants, que cette perte est doublée si un indice déterminé de l'activité économique a baissé de 20 points et qu'elle est réduite à 4% si le même indice a monté de 20 points. C'est le type parfait du raisonnement : si... alors... Notons que l'hypothèse émise dont nous n'avons fourni qu'une présentation très schématique, a suscité de

tenus et les votes recueillis par les partis dans les élections britanniques ». *Revue française de science politique*, avril-juin 1952, pp. 265-269. Pour l'application de cette relation aux dernières élections, voir de Jacques CADART, « Les Élections générales du 26 mars 1955 en Grande-Bretagne », même revue, octobre-décembre 1955, pp. 799-817. De ce dernier auteur, consulter également Régime électoral et Régime parlementaire en Grande-Bretagne, Paris. 1948, spécialement la deuxième partie.

⁴⁰⁸ *How to Predict Elections*, New York, 1948. Réserve faite de cette tentative de prévision, l'ouvrage présente une grande importance méthodologique pour l'étude du comportement électoral.

nombreuses réserves et qu'après de nouvelles vérifications on a déclaré que l'explication donnée était trop sommaire ⁴⁰⁹.

D'autres auteurs américains ont tenté de faire un exposé plus général des liaisons entre les mouvements économiques et le comportement politique : ainsi l'hypothèse déjà signalée voulant qu'en cas de dépression économique le corps électoral se retourne toujours contre le parti au pouvoir quel qu'il soit (phénomène du « bouc émissaire »). Cependant, on a observé des cas dans lesquels d'autres facteurs (difficultés internationales, par exemple) neutralisent les phénomènes économiques : il ne semble pas que l'on ait été en mesure d'exprimer à ce propos des généralisations rigoureuses ⁴¹⁰.

D'une façon générale, la formulation de prévisions systématiques ne joue encore qu'un rôle extrêmement limité dans notre secteur. On a tenté de présenter diverses hypothèses (du type si... alors) dans l'étude du travail administratif (public administration) : mais le niveau de généralisation atteint demeure encore très rudimentaire ⁴¹¹. Cette attitude prudente est d'ailleurs préférable à l'audace dont témoignent certains en explicitant des prévisions entièrement prématurées. En voici un exemple.

Il s'agit de l'énoncé d'une relation établissant un lien rigoureux entre la distribution des revenus dans une société et la survenance de mouvements révolution-

⁴⁰⁹ En particulier PRESS (O.C.), « The Prediction of Midterm Elections », *Western Political Quarterly*, septembre 1956, pp. 691-698.

⁴¹⁰ Le lecteur intéressé par ces problèmes trouvera les références nécessaires dans les développements déjà cités de S.S. NILSON, *Histoire et Sciences politiques*, pp. 49-76, et DUPEUX (Georges), « Le Comportement électoral. Tendances actuelles et biographie », *Current Sociology*, 1954-1955, vol. III, no 4, pp. 281-344.

⁴¹¹ Ainsi, par exemple : si les fonctionnaires supérieurs sont choisis sur la base d'un système de *merit*, l'efficacité du service qu'ils dirigent sera plus élevée que dans le cas d'une sélection relevant du favoritisme politique. Ou encore : si plus de deux individus combinent leurs efforts pour accomplir une tâche déterminée ils établissent (sans en avoir nécessairement conscience) une hiérarchie. Dernier exemple : dans une société où le pouvoir est diffusé la fonction publique sera fragmentée ; là où il est centralisé, elle sera monolithique. (Formules tirées d'un rapport préparé par H. KAUFMAN au nom d'un sous-comité de l'Association américaine de science politique.) Du même auteur, « Emerging Conflicts in the Doctrines of Public Administration », *American Political Science Review*, décembre 1956, pp. 1057-1073.

naires. Le point de départ en est la formule de Pareto sur la répartition du revenu. Ce dernier a cru pouvoir établir qu'elle tendrait à prendre une allure uniforme dans tous les pays. Si l'on représente cette distribution par une ligne droite, on observe que sa pente est approximativement la même partout. La constante ∞ qui la mesure tendrait à s'établir dans tous les États à économie stable autour de 1,5. Elle traduit l'inégalité des revenus (ainsi une pente plus forte, et dont une valeur plus élevée de a , étant le signe d'une diminution de cette inégalité et vice versa). La thèse soutenue consiste à déclarer que l'on doit s'attendre à des « troubles politiques et économiques majeurs » dès que cette constante se fixe à certaines valeurs critiques.

L'auteur va même plus loin : employant un taux de concentration établi par Corrado Gini (dont la valeur $p = 1/2$ pour une constante a de 1,5), il affirme que l'on doit prévoir : 1° une révolution si le taux s'élève nettement au-dessus de 0,5 (accroissement de l'inégalité au détriment des masses populaires) ; 2° une guerre civile contre-révolutionnaire s'il tombe nettement au-dessous de 0,5 : la masse y aura gagné mais les riches, mécontents, s'efforceront de renverser la situation. Il va même jusqu'à dire que dans le premier cas le mouvement sera rapide et, dans le second, plus lent, car une guerre civile contre-révolutionnaire exige le rassemblement de « moyens mercenaires »...

Pour apprécier l'audace de cette position, il suffit de rappeler que la connaissance des revenus est presque partout médiocre et que l'observation statistique, là où elle est possible, montre des écarts dans la constante a selon les pays. D'autre part, on ne possède aucune typologie valable des mouvements révolutionnaires. On n'a insisté sur cet exemple que pour montrer l'usage aberrant que l'on peut faire du raisonnement mathématique par manque de contact avec les réalités que l'on prétend expliquer ⁴¹².

Autre exemple de démarche contestable en un sens différent : la formulation d'évidences ou de banalités sous une forme savante, sinon hermétique. Ainsi, la théorie dite pompeusement du *challenge-response* dans les relations internationales. Voici le coeur de la formulation : en diverses circonstances une nation cher-

⁴¹² DAVIS (Harold T.), *Political Statistics*, op. cit., pp. 185-218. Voir aussi de KORT (F.). « The Quantification of Aristotle's Theory of Revolution », *American Political Science Review*, juin 1952, pp. 486-493.

che à établir son autorité ou à augmenter son influence au détriment d'autres États (challenge) ; la nation menacée va tenter de parer le coup et de prendre des mesures pour bloquer ce dessein (*response*) ; la nation responsable du déclenchement de l'affaire va à son tour considérer cette attitude comme une menace à son endroit (nouveau challenge) et ainsi de suite. L'inventeur de cette formule pense que sa théorie pourrait servir d'instrument de prévision dans la politique internationale : il n'y a pas lieu d'insister ⁴¹³.

Quelle possibilité reste donc ouverte à un spécialiste en science politique, auquel une autorité responsable demande son avis sur le cours d'une évolution ou la survenance d'un événement ? Celle de donner une réponse de bon sens qui tienne compte de l'expérience acquise et énumère clairement les réserves indispensables. Si on le presse d'être plus explicite, il ne pourra généralement se fonder que sur son intuition : il risque alors d'être battu par le journaliste auquel personne ne reprochera de s'être trompé et qui peut dès lors prendre des risques...

Dans les limites fixées, l'opinion du théoricien peut être utile au praticien. ne serait-ce qu'en lui suggérant un éventail plus riche d'éventualités que celui dressé par les collaborateurs habituels. S'il lui est difficile de prévoir, le technicien peut contribuer à éclairer. Notons au passage que la valeur de la consultation est souvent limitée par l'habitude de l'homme politique de s'adresser surtout à des spécialistes dont il sait que les opinions générales concordent avec les siennes.

⁴¹³ SCOTT (A.M.), « Challenge and Response : A Tool for the Analysis of International Affairs », *Review of Politics*, avril 1956, pp. 207-226. Cette présentation n'est pas sans rappeler l'essai de formulation mathématique de la course aux armements par RICHARDSON (Lewis F.), *Generalized Foreign Politics*, op. cit. Réduit à sa plus simple expression, il s'exprime : l'augmentation des armements du pays U dans la période T dépend de l'accroissement réalisé par R durant la période $T-1$. D'où, sans un contrôle ou un *planning international*, le risque d'une extension quasi mécanique du processus.

• *L'ANALYSE D'UNE SITUATION*

En s'engageant sur cette voie, on aboutit à un mode d'intervention du spécialiste apparemment moins ambitieux que la seule prévision. Il s'agirait simplement de définir les éléments du problème, de façon aussi précise et exhaustive que possible, tout en réservant la question de son évolution possible. Mais dès que l'on entend énoncer les choix ouverts (et c'est probablement l'aspect le plus utile de l'opération), il est bien difficile de ne pas les assortir de quelque élément de prévision. La ligne de séparation entre les deux types de démarche - prévision et définition de la situation est très floue en pratique ⁴¹⁴.

La notion même de situation politique demeure confuse. Il ne semble pas qu'un effort systématique ait encore été effectué pour en déceler les caractères propres. En un sens technique, il est permis de dire que deux individus discutant de la politique étrangère du pays créent une telle situation. Mais on emploiera le même terme pour désigner, par exemple, la position d'une petite nation aux prises avec les revendications contradictoires de deux grandes puissances. Quelle que soit l'acception retenue, les incertitudes théoriques sont susceptibles de rendre aléatoire tout effort d'appréciation raisonnée. De toutes les insuffisances existantes, rappelons seulement l'absence d'une typologie des forces qui conditionnent le fonctionnement de la « structure d'autorité ». La difficulté de l'analyse atteint son point le plus élevé lorsqu'il s'agit de périodes de crise : sur ce chapitre de la théorie, l'on en est encore réduit aux premières approximations. Et il semble difficile d'envisager une amélioration tant que la science politique n'aura pas acquis le sens du changement qui lui fait aujourd'hui presque complètement défaut. Ainsi retombe-t-on nécessairement sur le problème de la prévision.

⁴¹⁴ Les deux ouvrages de Raymond ARON sur l'Algérie par exemple (*La Tragédie algérienne* et *L'Algérie et la République*, Paris, 1957 et 1958) constituent certes une analyse de la situation : mais ils énumèrent les choix et s'attachent à en dégager les conséquences éventuelles. On en dira autant de l'étude de J.-L. QUERMONNE, « Les Perspectives institutionnelles de la décolonisation en Algérie ». *Revue française de science politique*, juillet-septembre 1957, pp. 531-572. Le mot même de « perspectives » dans le titre illustre la dualité du propos.

Dans le cas d'une situation présentant des caractéristiques uniques, ou tout au moins exceptionnelles, l'application est très malaisée : l'intuition et le « flair » y tiendront souvent plus de place que le raisonnement logique. Par contre, dès qu'il s'agit d'une situation qui se répète, il devient possible de témoigner de plus de rigueur. Sans doute si le spécialiste possédait tous les éléments du problème serait-il en mesure d'établir une uniformité, voire de dresser un modèle : Mais il y a des cas où, sans aller jusqu'à une aussi complète systématisation, l'analyse théorique peut (ou pourrait) dégager des éléments solides d'interprétation.

Ainsi en va-t-il de la situation dite de « guerre révolutionnaire ». L'expression couvre de façon assez lâche les enseignements de Mao-Tsé-Toung, les techniques des mouvements de résistance et la tactique de guérilla désormais utilisée dans les conflits coloniaux. On a pu la rattacher aux conceptions de Clausewitz. Sans doute cette conception n'a-t-elle pas la rigueur géométrique et l'unité d'inspiration que d'aucuns lui prêtent. Le mélange qui résulte de la fusion de courants divers a un aspect hétérogène : en dépit de toutes les rationalisations, la flexibilité dans l'exécution (et parfois dans le calcul de l'objectif) joue encore un rôle appréciable. Cependant les guerres coloniales, par exemple, ne se déroulent plus comme avant et on aurait eu, en France, le plus grand intérêt à analyser les éléments nouveaux du problème. En fait, les spécialistes des matières politiques n'ont guère effectué ou dirigé de recherches systématiques sur ces questions ⁴¹⁵.

⁴¹⁵ On sait que les services de l'armée ont tenté de réaliser cette analyse. Le document le mieux connu est le numéro de la Revue militaire d'information (février-mars 1957) consacré à la « guerre révolutionnaire. données et aspects, méthodes de raisonnement, parade et riposte ». Voir aussi LACHEROY (C.), « La Guerre révolutionnaire », dans l'ouvrage collectif déjà cité *La Défense nationale*, pp. 307-330. En divers milieux on s'est moqué des faiblesses et outrances de la présentation : elles sont évidentes. Mais à la décharge des auteurs on doit noter que la liste des ouvrages scientifiques français sur le sujet capital du XXe siècle n'était pas très fournie... La même remarque vaut pour l'ouvrage de Charles MONTIRIAN, *La Paix révolutionnaire. Riposte à la subversion*, Paris, 1958. Consulter également BONNET (Gabriel), *Les Guerres insurrectionnelles et révolutionnaires, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1958. Pour une présentation mesurée du problème voir MEGRET (Maurice), *La Guerre psychologique*, Paris, 1956 (avec des éléments de bibliographie). Pour l'exposé (par un sociologue) d'une expérience particulière, voir LERNER (Daniel), *Sy-kewar. Psychological Warfare Against Germany. D. Day to Ve-Day*, New York, 1949. Sur un autre plan, voir l'étude d'Eric WEIL, « Guerre et Politique

Il existe une tendance à remplacer l'analyse scientifique de la situation que l'on ne peut pas effectuer par des évaluations moralistes, sinon moralisatrices. Ainsi, de nombreux spécialistes américains (et britanniques aussi parfois) demandent-ils à des collègues étrangers pourquoi leur pays ne dispose pas d'une *strong democracy* ou encore d'une *healthy democracy*. Poser ainsi le problème, revient presque naturellement à postuler que le pays de celui qui questionne possède bien les qualités refusées à l'autre ⁴¹⁶. On ne peut y répondre qu'à partir de jugements de valeur ou d'appréciations partisans. Pour beaucoup de Français, l'attachement de 20% des électeurs inscrits au parti communiste (des élections de 1945 à celles de 1956) est un signe de « santé » politique, et tout abaissement sérieux de ce chiffre constituerait une menace pour l'ordre démocratique. On ne mentionnerait même pas de telles tendances si la formulation littéraire n'avait, dans notre domaine, une solide implantation : elle explique la persistance et le succès toujours renouvelé de platitudes que l'on se transmet d'une explication à l'autre, sans le moindre souci d'élaboration critique (ainsi l'inévitable et, dirons-nous, l'indispensable « individualisme » français... ⁴¹⁷)

Aujourd'hui, l'habitude se développe en quelques pays d'exprimer des observations banales sous une forme savante. Ainsi se justifie le succès de la notion de consensus. Elle ne traduit rien de plus que les remarques de Renan, plus élégantes de forme, sur la nation. Certes, le vouloir-vivre collectif est un élément important de la vie politique, et on ne saurait l'omettre quand il s'agit d'analyse nationale sans créer une lacune grave dans l'explication. Le consensus est l'une des varia-

selon Clausewitz ». *Revue française de science politique*, avril-juin 1955, pp. 291-314.

⁴¹⁶ Voir par exemple l'ouvrage de Nathan LEITES, *Du Malaise politique français*, Paris, 1958. Les observations formulées n'ont rien d'invraisemblable : il s'agit d'ailleurs pour l'essentiel de lieux communs auxquels l'on s'efforce de donner une apparence nouvelle. Mais qu'ont de particulier au système français la fuite des responsabilités, l'art de gagner du temps, le souci des précautions et accommodements ?... On pourrait décrire la situation de bien d'autres pays en utilisant les mêmes cadres : seraient-ils dépourvus d'application pour les États-Unis ?

⁴¹⁷ Reconnaissons d'ailleurs qu'en l'absence d'un critère ou d'un système de critères uniformément admis la formulation statistique ne change pas grand'chose à l'affaire. FITZGIBBON (R.H.), « A Statistical Evaluation of Latin American Democracy », *Western Political Quarterly*, septembre 1956, pp. 607-619.

bles significatives du processus politique. Mais son emploi pose des problèmes complexes dès qu'on tente d'y voir la pierre de touche d'un jugement global sur un pays, ou pis encore, le moyen de comparaison de deux États. On risque alors, en l'absence d'une unité de mesure, de verser dans le « stéréotype ». À en croire certains, la Grande-Bretagne bénéficie d'un consensus exceptionnel : l'expérience la plus récente, en matière internationale et sociale notamment, confirme-t-elle une pareille affirmation ? Il est au moins permis de penser que l'instrument utilisé n'est pas (ou pas encore) correctement adapté au rôle ambitieux qu'on entend lui faire jouer.

• *RÉALISATION D'UNE POLITIQUE*

Nous prenons ici le mot au sens anglais de *policy*. On a indiqué à de multiples reprises qu'il ne revenait pas au théoricien comme tel de définir les buts de la politique gouvernementale : les fins ne sont pour lui qu'un objet d'étude. Cependant, une fois la ligne de conduite arrêtée par les autorités qualifiées, n'est-il pas souhaitable qu'il soit appelé le cas échéant à donner son avis sur les moyens à utiliser pour obtenir le résultat souhaité ? C'est évoquer le social engineering cher à de nombreux spécialistes en sciences sociales des pays anglo-saxons. Il n'est pas sûr que l'opération soit susceptible de revêtir la neutralité, l'objectivité dont d'aucuns en font les traits distinctifs. Au surplus, que valent les possibilités en quelque sorte techniques du savant ?

Elles sont sans aucun doute limitées. En recommandant l'emploi d'un moyen, on accomplit un pronostic sur les résultats susceptibles d'en découler. Nous sommes inévitablement ramenés à la prévision qui, à tous les niveaux, forme le chaînon entre la théorie et la pratique. Cependant, la connaissance que possède le spécialiste, même limitée et confuse, ne peut-elle être réellement d'aucun secours ? Celui-ci ne peut-il au minimum contribuer à ce que le problème soit mieux posé, ses difficultés mieux perçues ? Partons d'un exemple : les essais tentés à divers moments et en plusieurs endroits, pour réaliser une union permanente d'États qui ne soit pas le seul résultat de la conquête.

Un premier niveau de raisonnement, le plus simple, est d'énoncer le minimum d'aménagement institutionnel indispensable au fonctionnement effectif du type

d'Union que l'on souhaite ou envisage de réaliser. Sans doute, une marge de désaccord s'établira-t-elle entre les points de vue des experts : le problème est cependant de ceux dont la solution n'est pas impossible à découvrir ⁴¹⁸. Le second niveau est beaucoup plus complexe : il s'agit d'établir le tableau des forces qui poussent et des obstacles qui s'opposent à la réalisation de l'Union considérée. On peut penser qu'une analyse approfondie des expériences déjà réalisées (soit formule de l'État fédéral, soit intégration aboutissant à l'État unitaire) est susceptible de livrer quelques enseignements : ce n'est pas inexact, mais les leçons ainsi tirées se ramènent à des constatations générales, difficiles à utiliser comme fondement d'une action raisonnée ⁴¹⁹. Au surplus, quelle est la valeur des observations historiques pour les sociétés présentes ? En considérant nombre d'expériences, on note que le rassemblement s'est généralement effectué autour d'un pôle d'attraction qui a en somme attiré dans son orbite les éléments destinés à composer l'Union ⁴²⁰ : est-ce une condition inéluctable ou une modalité circonstancielle ?

On a récemment tenté d'améliorer la connaissance du problème en partant d'un type particulier de communauté politique (appelée par ses utilisateurs *security-community*) dont le trait caractéristique est l'abolition de toute perspective de guerre entre les membres et par conséquent de tout préparatif à cet effet. Autrement dit, comment parvient-on à une situation dans laquelle l'idée même d'un conflit armé est bannie entre les divers groupes qui peuplent un espace géographique et, le cas échéant, comment une telle communauté se dissout-elle ⁴²¹ ?

⁴¹⁸ Sur ce problème voir les études de K.C. WHEARE et J.A. MAXWELL dans le *Bulletin international des sciences sociales*, vol. III, no 2 (respectivement pp. 306-313 et 322-336).

⁴¹⁹ En dehors du livre de WHEARE, *Federal Government*, 3e édition, Londres, 1953. qui constitue et de fort loin la meilleure étude d'ensemble disponible, consulter « Le Fédéralisme : problèmes et méthodes », *Bulletin international des sciences sociales*, vol. IV, no 1 (spécialement les études de Jean RIVERO, Raymond ARON et Werner S. LANDECKER, pp. 5-69).

⁴²⁰ Exemples dans le cadre fédéral : pour les États-Unis les trois États de Virginie, Pennsylvanie et Massachusetts ; pour la Suisse, d'une part les trois cantons originels d'Uri, Schwyz, Unterwalden, d'autre part la ville de Zurich. Exemple dans le cadre de l'intégration : pour le Royaume-Uni, l'Angleterre à l'égard du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande ; pour l'Allemagne, la Prusse ; pour l'Italie, le Piémont ...

⁴²¹ Nous faisons allusion aux travaux du Center for Research on World Political Institutions de l'Université de Princeton.

L'« approche » est sans doute intéressante : il sera probablement difficile à ses partisans de spécifier avec netteté, et en termes opérationnels, les variables sur lesquelles il conviendrait d'agir pour hâter l'établissement d'une telle communauté.

Entendons-nous bien au surplus sur le sens de la consultation : il ne revient pas à la science politique de dire aux gouvernements et aux citoyens qu'ils doivent réaliser une forme quelconque d'Union, mais de leur indiquer les conditions à remplir et les obstacles à vaincre s'ils souhaitent y parvenir. C'est la distinction classique entre les fins et les moyens : elle n'est aisée que sur le papier. Remplaçons le terme générique d'Union par celui de Fédération européenne et nous situons le problème dans son cadre affectif, sinon passionnel. Quand certains déclarent que le but de la science politique est de promouvoir la construction européenne, ils commettent une erreur, peut-être une imposture ⁴²². Le spécialiste est tout au plus fondé, si on le lui demande, à donner son avis sur la technique de réalisation. Mais dans les pays « pluralistes », on ne saurait faire autrement que certains soient partisans et d'autres adversaires du projet. Les premiers auront bien du mal à distinguer la recherche objective des moyens de la propagande sur les fins, les seconds seront inévitablement portés à juger avec suspicion le travail de leurs collègues. C'est vérifier que l'opinion recommandant au technicien de se tenir à l'écart des controverses courantes, fût-ce pour exprimer un conseil désintéressé, n'est pas dépourvue d'un solide fondement.

Il est peu de questions d'ordre politique dont il soit aisé de bannir les composantes idéologiques et les préférences subjectives. Dès le début on a marqué que l'impartialité était particulièrement difficile à atteindre. Certains sujets se prêtent mieux (ou moins mal) que d'autres à la formulation d'avis qui traduisent une connaissance objective du problème ; ainsi l'amélioration des méthodes du travail parlementaire ⁴²³. Il en va tout autrement si l'on tente, par exemple, de définir les conditions nécessaires à un fonctionnement correct de l'ordre démocratique : il

⁴²² Selon les propos rapportés par G.-E. LAVAU, « Sciences politiques et Sciences de l'homme ». *Esprit*, avril 1956, pp. 504-511.

⁴²³ Voir par exemple *Le Travail parlementaire en France et à l'étranger*, études présentées par François GOGUEL, Paris, 1955.

est impossible d'y parvenir sans partir de conceptions morales et le résultat exprimé soulève nécessairement la polémique ⁴²⁴.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un domaine nouveau s'est ouvert aux techniciens : l'édification de structures institutionnelles pour les pays ayant accédé à l'indépendance et de façon plus générale, la modernisation de l'Administration des pays sous-développés (notamment dans le cadre des procédures de l'Assistance technique). Les conseils donnés ont été d'ampleur et de portée très diverses : depuis la rédaction de textes constitutionnels pour d'anciennes colonies (particulièrement dans l'Empire britannique), jusqu'à l'organisation détaillée de services administratifs. Étant donné le niveau généralement peu élevé des pays faisant appel à l'aide (et en particulier la rareté d'experts autochtones qualifiés), on peut penser que le spécialiste consulté (en dépit de la limitation de nos connaissances) est généralement en mesure de rendre des services. Il serait injuste de déprécier en bloc les efforts accomplis : cependant, des erreurs sérieuses ont été commises dont on voudrait citer au moins un exemple.

Il s'agit de la transplantation des institutions. L'expert a une tendance naturelle à préconiser l'adoption des institutions qu'il connaît le mieux (ou dont il admet, au moins implicitement, la supériorité morale). Ce faisant il commet inévitablement des fautes : les unes sont dues à des erreurs d'appréciation pour ainsi dire matérielles qu'un peu plus d'attention eût permis d'éviter ⁴²⁵. D'autres tiennent à des causes plus graves : la fixation d'un schéma institutionnel, sans tenir compte des composantes socio-psychologiques de la communauté à laquelle on le destine. L'idée que le cadre juridique suffirait à déterminer le mode de fonctionnement de la structure d'autorité est pourtant abandonnée depuis longtemps : les diverses forces qui commandent le jeu du processus politique sont en interaction constante

⁴²⁴ Ainsi le symposium consacré aux « Cultural Prerequisites to a Successfully Functioning Democracy », *American Political Science Review*, mars 1956, pp. 101-137.

⁴²⁵ Ainsi les programmes visant à développer les tâches des collectivités locales ont-ils parfois oublié que dans certains pays sous-développés elles sont à peu près dépourvues de ressources. Voir par exemple les indications données par R. BASKHARAN pour l'Inde dans ZINK (Harold) et al., *Rural Local Government in Sweden, Italy and India*, Londres, 1957, pp. 94-101. Il existe dans ce pays des villages (*panchayats*) dont les revenus mensuels ne dépassent pas 200 roupies (une roupie = 83 F en novembre 1958).

et l'on ne saurait prétendre agir efficacement sur l'une sans tenir compte des autres. Mais la formulation juridique est plus aisée dans un tel cas que la connaissance des attitudes collectives (l'indispensable contact avec les sociologues et anthropologues n'ayant pas toujours été établie, ou ne l'ayant pas été dans des conditions satisfaisantes).

Dernier exemple : l'aménagement de l'activité gouvernementale en fonction des tâches que les autorités se proposent d'effectuer. L'efficacité des interventions étatiques, globales ou partielles, dépend pour une bonne part du fonctionnement de l'appareil chargé de les élaborer et de les exécuter. Or, le plus souvent, le dispositif envisagé (spécialement en matière économique et financière) est étudié en lui-même sans que l'on considère les obstacles que les institutions sont susceptibles d'apporter à sa réalisation. D'où des mécomptes nombreux et graves : le spécialiste en science politique a probablement une mission importante à remplir dans cette oeuvre d'adaptation ⁴²⁶.

Il n'est pas rare que le social *engineering*, tel que nous venons de le caractériser, ait mauvaise presse. Les uns lui reprochent la modestie de ses ambitions : ils regrettent l'état d'esprit ancien en vertu duquel l'on n'hésitait pas à préconiser de larges réformes et à engager le combat pour la préservation et l'expansion de certains idéaux. D'autres sont fort réticents devant cette prétention à agir sur le comportement des hommes, à contrôler (au sens anglais du terme) le jeu des mécanismes sociaux. La crainte est souvent excessive : cependant une tendance qui se dessine aux États-Unis (et qui, de là peut s'étendre) n'est pas sans donner plus de poids à de telles réticences.

⁴²⁶ Ces problèmes n'ont été que fort peu étudiés. L'une des rares études sérieuses disponibles est JONES (Victor), « The Political Framework of Stabilization Policy », dans l'ouvrage collectif : *Income Stabilisation for a Developing Democracy*, New York, 1953.

• *L'ACTION SUR LES ESPRITS*

Au cours des dernières années l'analyse du processus de communication a fait des progrès considérables. Les techniques mêmes qui permettent d'en aborder l'étude sur une base positive ont été considérablement affinées et diversifiées : on en a précédemment évoqué plusieurs. En outre, les techniciens ont acquis des connaissances sérieuses sur le fonctionnement même de ce processus et en particulier sur les moyens appliqués pour influencer les attitudes du public : divers canaux utilisés avec une appréciation de leur efficacité respective, procédés employés pour obtenir les transformations souhaitées, L'analyse systématique de l'effort de propagande accompli par les régimes totalitaires a considérablement amélioré le niveau des connaissances. Les spécialistes en science politique ne se sont pas désintéressés de cet effort : mais l'essentiel des recherches a été fait par les sociologues et psychologues sociaux. Le sujet, cependant, nous concerne directement car on va voir que les résultats de ces travaux ne sont pas sans implications politiques ⁴²⁷.

Il était inévitable que les gouvernements cherchent à utiliser pour eux-mêmes les techniques de recherche sur les opinions et les communications. On pense immédiatement aux sondages d'opinion et autres méthodes d'enquête par interviews ⁴²⁸. Mais d'autres outils ont été employés : ainsi, pendant la guerre, le gouvernement américain s'est-il servi par exemple de l'analyse de contenu pour tenter de percer les intentions de l'ennemi ⁴²⁹, de confondre devant les tribunaux la

⁴²⁷ Le lecteur aura une bonne idée des progrès réalisés dans ce domaine en consultant les ouvrages mentionnés dans la note no 30 du chap. 6.

⁴²⁸ Voir en particulier : LIKERT (Rensis), « La Méthode d'enquête par interview d'un échantillon de population. Son emploi comme instrument de recherche et comme guide administratif », *Les Sciences de la politique aux États-Unis*, op. cit., pp. 153-184. Du même auteur, voir dans l'ouvrage collectif *Some Applications of Behavioural Research*, Paris (Unesco). 1950, le chapitre 1 : « Behavioural research : a guide for effective action ». Consulter également l'ensemble d'études publiées dans *Public Opinion Quarterly*, été 1954, pp. 121-142, « Congressional Use of Polls : A Symposium ».

⁴²⁹ GEORGE (A.L.), « Prediction of Political Action by Means of Propaganda Analysis », *Public Opinion Quarterly*, printemps 1956, pp. 334-345.

« Cinquième colonne » qui opérât aux États-Unis ⁴³⁰, d'apprécier avec exactitude la propagande radiophonique dirigée par l'Allemagne vers le pays ⁴³¹. On rappelle également la monumentale analyse des attitudes du soldat américain sur la base de laquelle ont été notamment aménagées diverses mesures relatives à la démobilisation et à l'aide aux « vétérans » (le comportement effectif des démobilisés ayant correspondu à 2 ou 3% près aux calculs effectués) ⁴³². Naturellement, les partis politiques ne pouvaient manquer d'emboîter le pas ⁴³³.

L'emploi de ces techniques correspond naturellement à des intentions très diverses. Les régimes autoritaires s'en servent parfois pour tenter d'apprécier les sentiments de la population et l'opinion des citoyens sur les problèmes en cours (en ce sens les enquêtes effectuées en 1941 par le Gouvernement de Vichy dans la région parisienne). On peut aussi les utiliser pour essayer de mesurer les résultats obtenus par une campagne déterminée (ainsi les sondages réalisés à diverses reprises en France au cours des dernières années pour apprécier les effets de l'action contre l'alcoolisme). Enfin, plus généralement, le sondage tend à devenir un moyen normal de travail administratif dans divers secteurs de l'organisme gouvernemental.

En principe, il n'y a pas de commentaire particulier à présenter sur l'emploi de ces techniques que d'aucuns tiennent pour un enrichissement valable des méthodes d'intervention : on constatera simplement qu'elles ouvrent aux responsables des moyens supplémentaires de contrôler l'activité et les positions des citoyens (d'ambition plus rigoureuse que les traditionnels rapports des préfets). Ainsi ces pratiques intéressent-elles directement l'analyse politique. dès qu'elles apparaissent susceptibles de renforcer les facultés gouvernementales.

⁴³⁰ BERELSON (Bernard), GRAZIA (Sebastian A.). « Detecting Collaboration in Propaganda », *Ibid.*, été 1947, pp. 244-253.

⁴³¹ BRUMER (Jerome S.), « The Dimensions of Propaganda : German Short Wave Broadcasts to America », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1941, no 3. pp. 311-337.

⁴³² STOUFFER (S.A.) et al., *Studies in Social Psychology in World War II*, Princeton, 1949-1950. Pour une analyse détaillée de ce livre, voir GIROD (Roger), *Attitudes collectives et Relations humaines*, op. cit., pp. 253-277.

⁴³³ DEXTER (L.A.), « The Use of Public Opinion Polls by Political Party Organisation ». *Public Opinion Quarterly*, printemps 1954, pp. 53-61.

Mais il y a plus. Jusqu'à présent les « découvertes » effectuées dans l'étude de la transmission de communications et de l'action sur les opinions avaient été utilisées essentiellement dans le secteur industriel et commercial : d'où, notons-le, une intensification du contrôle du consommateur par le producteur. Or. aujourd'hui, l'application tend à s'en faire dans le secteur politique. Allons tout de suite au cas le plus extrême.

Aux États-Unis, des firmes se sont créées qui, pour des honoraires déterminés, prennent en charge l'agencement de l'ensemble d'une campagne électorale - non seulement la publicité à effectuer, mais aussi le détail de la tactique à appliquer par le candidat. Ce système a été surtout utilisé en Californie. Les partis ou les divers groupes intéressés ont ainsi la possibilité d'employer les services d'experts dans la manipulation de l'opinion publique. Ces techniciens, en se fondant sur l'expérience acquise et une étude systématique du corps électoral, indiquent comment gagner une élection à partir d'une dépense déterminée, et précisent les problèmes sur lesquels le candidat à intérêt à prendre position ou à se taire. Il s'agit en somme de « vendre » tel postulant au public. Le travail de la maison spécialisée repose sur l'acquis scientifique dans le domaine des communications : mais, par ricochet, leur connaissance pratique du comportement politique s'en trouve accru. Comme le déclare non sans humour David Butler auquel nous avons emprunté ces observations, Whitaker and Baxter (c'est la principale de ces firmes) a probablement plus fait avancer la connaissance des attitudes électorales que n'importe quel chercheur académique ⁴³⁴...

De telles techniques ne semblent pas avoir connu une large diffusion en dehors des États-Unis (où, d'ailleurs, semble-t-il, leur utilisation demeure limitée). Lors des dernières élections fédérales (septembre 1957) les partis allemands paraissent avoir attaché une certaine importance à la « rationalisation » de leur campagne. Ils passent pour s'être inspirés dans la rédaction de leurs slogans des conseils fournis par des spécialistes de la recherche « motivationnelle ». Il est possible et même probable, que l'on ait tendance à exagérer en cas de succès la portée de ces procédés : il reste en effet à établir que l'on peut modifier dans des

⁴³⁴ *The Study or Political Behaviour*, op. cit., pp. 91-98. Voir aussi PAKKARD (V.), *La Persuasion clandestine*, Paris, 1958 (particulièrement la partie intitulée : « Nous persuader en tant que citoyens »).

proportions vraiment appréciables l'issue d'une campagne par une manipulation appropriée des esprits.

Les groupes de pression utilisent désormais sur une large échelle les techniques d'influence de l'opinion. Aux États-Unis d'abord, où c'est une partie importante (parfois essentielle) de leur activité : ces efforts s'insèrent dans la technique dite d'es public relations qui a pris dans ce pays une extraordinaire ampleur. Mais cette fois le mouvement a eu des imitateurs en plus grand nombre et la Grande-Bretagne n'y a pas échappé. Il y existe de puissantes organisations (*Economic League* et surtout *Aims of Industry*) qui, en particulier, ont mené de puissantes campagnes contre les nationalisations : celle concernant l'industrie sucrière est demeurée célèbre ⁴³⁵. En France, les efforts entrepris par les groupes patronaux n'ont revêtu ni la même ampleur, ni surtout le même degré de rationalisation.

Et les gouvernements eux-mêmes ? En principe dans nos pays la propagande est présentée comme l'outil diabolique et malhonnête des régimes totalitaires, les gouvernements démocratiques, sûrs de bénéficier du fameux consensus, se contentant d'informer sur une base objective. En fait, il n'existe au plus entre la propagande et l'information qu'une différence de degré. L'erreur serait de considérer la situation présente comme une nouveauté : c'est la possession d'immenses moyens techniques et leur utilisation rationnelle qui donnent à notre époque son originalité. Aujourd'hui, tous les États font de la propagande : seul diffère l'éventail des moyens. Sur le plan interne, il est possible de relever d'importantes différences selon les divers types de régime. Mais si l'on considère l'action dirigée vers l'étranger, les divergences tendent à s'estomper. Le but visé se révélant fondamentalement le même, les moyens utilisés ne peuvent différer que par des nuances dans l'application (réserve faite des facultés supplémentaires qu'ouvre à l'U.R.S.S., dans divers pays, l'existence de puissants partis communistes).

⁴³⁵ Sur le problème, consulter ROGOW (A.A.), *The Labour Government and British Industry, 1945-1951*, Oxford, 1955 (en particulier le chapitre 7. « Public relations of government and business »). Pour la campagne de l'industrie sucrière, voir WILSON (H.H.), « Techniques of Pressure. Antinationalization Propaganda in Britain », *Public Opinion Quarterly*, été 1951, pp. 225-242. Voir aussi FINER (S.E.). « The Political Power of Private Capital », *Sociological Review*, décembre 1955, pp. 279-294, et juillet 1956, pp. 5-30.

Un aspect particulier de la situation est l'essai d'utiliser au profit du gouvernement le système des « relations publiques ». Il en va ainsi aux États-Unis, tout spécialement au niveau de la Présidence. Divers commentateurs éprouvent des réticences devant cette extension et certains n'hésitent pas à le déclarer malsain ⁴³⁶.

On dira que dans tout ceci la responsabilité du spécialiste en sciences sociales n'est pas directement engagée (pas plus en tout cas que celle du physicien ou du chimiste dont les découvertes sont employées au perfectionnement d'engins de guerre). Cependant aux yeux de certains, les tendances actuelles ne sont pas sans donner un caractère trouble au social engineering, à cette volonté de contrôler les relations sociales et de provoquer une transformation des attitudes. Est-il opportun d'encourager les efforts en direction du « meilleur des mondes » et une certaine maladresse gouvernementale n'est-elle pas plus favorable aux libertés individuelles qu'une action parfaitement rationalisée ?

• *PERSPECTIVES*

Jusqu'à présent, si l'on excepte le domaine des communications de masse, le social engineering a porté principalement en politique sur l'aménagement des institutions et ne s'est guère exercé que dans le secteur gouvernemental proprement dit. Mais dès maintenant on l'utilise dans d'autres branches des relations sociales à un niveau plus profond : celui de la modification directe des attitudes. Pour les rapports du travail, la fameuse enquête d'Hawthorne a définitivement posé les bases d'une action tendant à l'amélioration du « moral » du travailleur et à la disparition de toute défiance à l'égard du patron -l'amélioration du rendement demeurant en dépit de toutes les belles phrases sur les « relations humaines » le but principal de l'opération. Dans le domaine des préjugés raciaux, on a effectué depuis vingt ans de multiples études pour découvrir les moyens propres à l'atténuation de telles attitudes. Une recherche analogue s'esquisse pour le travail ad-

⁴³⁶ Voir par exemple l'article très dur de Marian D. IRISH sur l'allure actuelle de la Présidence aux États-Unis. « The Cipher in the White House », *New Statesman*, 7 décembre 1957, pp. 761-765. Il lui semble que la réalité du pouvoir appartient aux managers et aux *public relations men*.

ministratif (*public administration*). N'est-il pas à redouter qu'un perfectionnement de l'analyse politique conduise à une extension de ces ambitions et procédés à tous les rapports qui se nouent autour de la « structure d'autorité », mais cette fois-ci au profit de tous les groupes (et surtout les plus puissants ?) N'est-il pas à craindre que, dès lors, on se dirige vers un « conditionnement » du citoyen d'une telle perfection que le système de l'Empire Inca pourrait, par comparaison, être considéré comme jeu d'enfants ?

Georges Catlin a exprimé la crainte que les technocrates et autres « ingénieurs » du pouvoir ne deviennent des « fascistes très malfaisants », qu'ils se parent de couleurs « noires ou rouges ». C'est précisément, selon lui, la tâche de la science politique de convaincre les étudiants et le public qu'aucune forme de raisonnement technocratique n'est susceptible de réaliser, par elle-même, la société juste et ordonnée dont ils rêvent. On ne saurait y parvenir sans prendre en considération les fins mêmes de l'autorité. D'où l'affirmation que la discipline politique (en tant que science des moyens) n'aurait aucune utilité sociale et serait même dangereuse, au fur et à mesure de ses progrès, si elle n'était pas complétée par une philosophie politique de l'homme⁴³⁷. On ne saurait exprimer avec plus de pertinence le problème que pose à l'humanité le développement de la connaissance dans tous les secteurs de la recherche.

Tout au long de cet ouvrage, nous avons insisté sur la nécessité de séparer l'explication positive (la science politique) de la formulation normative et de la réflexion sur la place de l'homme dans le système social (secteur du philosophe). Il s'agit de préoccupations différentes que la logique et le souci de perfectionner la connaissance scientifique commandent de tenir séparés. Cette position n'implique nul mépris pour la réflexion philosophique. À de nombreuses reprises nous avons affirmé qu'elle avait un fondement propre. Les découvertes des savants et le sens des applications sont en définitive sous la dépendance de la conception de l'homme qui prévaut dans la société intéressée. C'est la philosophie sociale dominante

⁴³⁷ « The Utility of Political Science », dans l'ouvrage collectif déjà cité, *Freedom and Control in Modern Society*, pp. 265-285. Point de vue à rapprocher de la définition donnée par MAURRAS de la politique : « la science et les conditions de la vie prospère des communautés » (*Mes idées politiques*, Paris, 1937, p. 107).

qui inspirera l'usage que l'on fait de travaux du technicien et lui donnera sa signification véritable pour l'être humain.

En assignant à la science politique le but d'expliquer systématiquement le fonctionnement de la structure d'autorité, nous considérons qu'elle est apte, comme toutes les autres branches de la science, à formuler des prévisions et à conseiller sur les moyens. Mais l'emploi de ces découvertes ne nous concerne qu'en tant que citoyens. C'est au contraire la tâche première du philosophe politique et social que de tenter d'orienter cette mise en oeuvre dans des conditions qui élèvent l'homme au lieu de l'abaisser et qui conduisent la société sur la voie d'une plus grande justice.

En prononçant ces mots, on entre dans un domaine où la seule observation des faits n'est plus la condition suffisante, ni même peut-être le facteur essentiel de la formulation d'un système. Ce n'est plus le nôtre : nous n'en méconnaissons pas l'importance.

Introduction à la science politique.

Chapitre 11

Les conditions du progrès de l'analyse politique

[Retour à la table des matières](#)

On se propose maintenant, pour terminer, d'indiquer les facteurs propres à faciliter le développement de la science politique. La plupart d'entre eux ont déjà été énoncés tout au long de cet ouvrage. Il s'agit donc d'un simple et bref regroupe-ment.

On raisonnera principalement sur le cas de la France. De Bodin à Georges So-rel, en passant par Montesquieu et Tocqueville, la réflexion politique a toujours tenu une grande place dans notre pays. Cependant, à l'époque contemporaine, l'analyse positive de la « structure d'autorité » a subi une éclipse. Comment ren-forcer et étendre, en quantité et en qualité, les efforts accomplis depuis une dizai-ne d'années pour remonter le courant ? Il va sans dire qu'en examinant l'exemple français on ne s'interdira pas de jeter un coup d'œil sur des expériences étrangères susceptibles d'offrir des enseignements valables.

On a dit en commençant que ce livre traduisait le point de vue d'un homme et qu'il était discutable comme toute affirmation personnelle sur des problèmes controversés. Cette remarque s'applique particulièrement aux considérations qui suivent.

• *L'EXIGENCE DE LA RIGUEUR*

Au cours des dernières années plusieurs travaux importants de science politique ont vu le jour en France : certains ont déjà gagné une réputation internationale ⁴³⁸. Quelques-uns ont été cités et utilisés dans les précédents chapitres : mais les références données n'expriment nullement la totalité de l'effort entrepris. Cependant on a aussi observé une tendance à la dissertation. On a parfois considéré en divers milieux que l'analyse politique constituait le moyen commode d'exprimer des observations que l'on n'eût pas osé présenter dans le cadre rigoureux de sa discipline d'origine. En somme la science politique (on mettait alors l'expression entre guillemets) aurait correspondu à l'aspect journalistique des sciences sociales. Attitude en voie de disparition : son rejet est la condition élémentaire de tout progrès.

Un courant puissant oriente aujourd'hui les spécialistes vers la formulation théorique. L'impatience est vive aux États-Unis où l'on dénonce avec véhémence *l'hyperfactualism*. En France un travail préalable de défrichage d'une exceptionnelle ampleur reste nécessaire. Il est humiliant de constater que nous devons à un Anglais notre seule étude approfondie du fonctionnement de la IV^e République et à un Américain l'unique monographie sérieuse d'un groupe de pression français ⁴³⁹. Cette carence s'étend naturellement à la vie politique des autres pays : la

⁴³⁸ Le seul état des travaux français de science politique est dû à deux auteurs américains MACRIDIS (Roy C.), BROWN (Bernard E.), « The Study of Politics in France since the Liberation : A Critical Bibliography ». *American Political Science Review*, septembre 1957, pp. 811-826.

⁴³⁹ WILLIAMS (Philip), *Politics in Post-War France*, 2^e édition, Londres, 1958. EHRMAN (Henry W.), *Organized Business in France*, Princeton, 1957. Il serait facile d'allonger la liste. Nos seules études politiques des collectivités locales sont dues à un Anglais, CHAPMAN (B.). *French Local Government*. Londres. 1953 (traduit en français sous le titre *L'Administration locale en France*, Paris. 1955), et *The Prefects and Provincial Frame*, Londres, 1955. La seule analyse politique que nous possédions de l'immense secteur de la Sécurité sociale est l'œuvre d'un Américain, Henry C. GALANT, *Histoire politique de la sécurité sociale française, 1945-1952*, Paris, 1955. Veut-on s'informer sur des matières aussi banales que la procédure parlementaire actuelle ou l'évolution du système électoral français de 1789 à nos jours, il est bon d'avoir

plupart du temps il faut avoir recours à la consultation ou à la traduction d'auteurs étrangers ⁴⁴⁰. S'il constitue un procédé de travail indispensable, le recours aux sources extérieures présente de sérieux inconvénients dès qu'il apporte la quasi-totalité de la documentation disponible. Il s'écoulera sans doute beaucoup de temps avant que le retard pris ne soit entièrement comblé. Or les conceptions théoriques qui se développent actuellement aux États-Unis, sur le fondement d'une masse impressionnante d'observations empiriques, sont difficilement conciliables avec les besoins qui existent actuellement en France.

Le premier effet d'une méthodologie entendant rapprocher la science politique des disciplines dites exactes, est de limiter l'ampleur des sujets choisis. On considérera, par exemple, qu'il est impossible d'effectuer une oeuvre véritablement « scientifique » sur un problème aussi vaste que le fonctionnement d'une grande société nationalisée : d'où la préférence donnée à des recherches spécialisées comme l'examen de l'origine sociale des dirigeants ou de la représentation des usagers. Ce choix est parfait si l'on dispose déjà d'une ou plusieurs monographies d'ensemble établies dans un esprit descriptif : sinon une semblable sélection conduira, au bout d'un certain temps, à une série d'analyses dispersées dont il sera difficile de tirer une orientation centrale.

Seconde conséquence qui va dans le même sens : l'influence exercée par l'état des techniques sur l'établissement du programme de travail. Il n'est pas excessif d'écrire qu'en plusieurs cas le sujet est déterminé en fonction des outils existants. Position déjà critiquable en elle-même : elle oublie le rôle créateur de la recherche en matière méthodologique, les difficultés rencontrées provoquant l'apparition de procédés nouveaux et le perfectionnement des anciens... L'effet restrictif de cette attitude est amplifié par la tendance à considérer qu'il n'y a pas d'analyse scientifique hors de la mesure. Elle conduit à choisir les thèmes dans les secteurs où elle peut s'exercer : or, ils sont actuellement limités.

recours à deux Anglais, LIDDERDALE (D.W.S.), *Le Parlement français*, Paris, 1954, et CAMPBELL (Peter), *French Electoral Systems and Elections, 1789-1957*, Londres, 1958. Allonger la liste relèverait du masochisme. Faudra-t-il attendre qu'un Anglais ou un Américain s'intéresse au problème pour que nous disposions d'une étude sur le rôle politique du Conseil d'État !

⁴⁴⁰ Soit la Bibliothèque de la science politique (dirigée par Marcel PRÉLOT) sur cinq volumes parus ou annoncés sous la rubrique « Institutions politiques ». quatre sont l'oeuvre d'étrangers.

Appliquée à titre exclusif, cette conception, dont il n'est même pas certain qu'elle soit ratifiée par les mathématiques modernes, aboutirait à une vision fragmentaire du domaine couvert. Souhaitable dans une science en pleine expansion et qui dispose d'assez de ressources pour utiliser à la fois toutes les méthodes, l'introduction d'une rigueur extrême au sein d'une discipline en voie de formation risquerait d'avoir un effet stérilisateur : pour viser le rendez-vous de l'an 2000, on se mettrait en position de manquer celui de 1975. D'aucuns seront d'ailleurs tentés de souligner qu'en raison des habitudes acquises un tel danger n'est pas près de se matérialiser en France.

La difficulté majeure des années à venir sera de poursuivre simultanément l'élaboration théorique et la recherche des faits. La seconde démarche deviendra fructueuse si la première lui fournit assez rapidement un cadre approprié sous forme d'une série d'hypothèses dont il n'est pas besoin d'indiquer qu'elles auront au départ un caractère entièrement provisoire. L'exemple américain établit qu'il ne suffit pas d'accumuler les faits pour parvenir à une formulation cohérente. Le bon sens indique d'autre part, qu'à moins de verser dans l'interprétation romancée, il est difficile de présenter une hypothèse de travail utile sans un minimum de connaissances concrètes : or dans beaucoup de secteurs de l'analyse politique, on n'en est pas encore là.

On dira qu'en matière scientifique un pays n'est jamais livré à ses seules ressources. Mais, en notre domaine, la médiocrité de la situation s'affirme à peu près partout. Sans doute les États-Unis ont-ils une nette avance (qui jusqu'à présent n'a été qu'imparfaitement employée) : il n'est pas certain que l'on puisse directement utiliser ailleurs les résultats qu'obtiendront les savants de ce pays. Nous avons le sentiment (c'est une vue encore hypothétique) que l'explication politique dépend plus profondément des particularités nationales que d'autres branches des sciences sociales, par exemple l'étude économique. Il est plus facile de comparer la structure bancaire des divers pays d'Europe occidentale que leurs systèmes de partis. Il est possible que ce particularisme retentisse même sur le choix des techniques de recherches : le sondage d'opinion a-t-il la même portée en France et aux États-Unis ?

L'avenir établira s'il s'agit là d'une caractéristique durable, ou si la situation résulte du retard des théoriciens à forger des catégories assez générales pour rendre réellement comparables des phénomènes en apparence d'une extrême diversité. En

attendant, il paraît nécessaire de n'accepter qu'avec la plus grande prudence les généralisations forgées dans un autre milieu.

On connaît certes des formules dont la validité semble s'imposer partout (ainsi les tendances oligarchiques dans la direction des organismes de vastes dimensions). Il est possible que diverses hypothèses, émises par les philosophes du passé, se rattachent à ce type : moins attentifs aux détails qu'on ne l'est aujourd'hui, ils ont peut-être aussi mieux saisi certains aspects permanents du phénomène politique. C'est un point à vérifier.

• *LE REFUS DU MORALISME*

De tous les pays du monde occidental, l'Angleterre est probablement celui où la morale est le plus intimement liée à la réflexion politique : ce courant y possède encore de nos jours une grande force ⁴⁴¹. En France également l'alliance ressort d'une longue tradition (comme l'indique le titre même de l'une des classes de l'Institut : Académie des sciences morales et politiques). Eric Weil exprime parfaitement cette union en écrivant : « La question du sens de la politique ne peut se poser que ... pour celui qui s'est déjà installé dans le domaine de la morale » ⁴⁴².

Est-il nécessaire de répéter encore une fois que le refus exprimé n'entend contester, ni l'autonomie, ni le fondement propre de ce mode de réflexion dont nous avons tenté de préciser la portée à propos des applications de la théorie ? Ce que l'on conteste par contre est la prétention de mélanger l'explication des faits - la vie politique telle que nous pouvons la saisir - et la formulation de jugements de valeur. L'opération revêt chez ceux qui s'y livrent des sens divers qu'il est nécessaire de distinguer. Elle traduit parfois des scrupules de conscience devant certains aspects du monde moderne : le commentateur estime qu'il faillirait à son

⁴⁴¹ On lira avec profit pour un point de vue anglais sur la science politique la leçon inaugurale de Michael OAKESHOTT (successeur de G. Wallas et H. Laski à la London School of Economics and Political Science), « Political Education », dans l'ouvrage déjà cité *Philosophy, Politics and Society*, pp. 1-21 : il est invraisemblable que certains continuent de répandre le cliché d'une science politique « anglo-saxonne » uniquement préoccupée de recherches positives et de vérifications statistiques.

⁴⁴² *Philosophie politique*, op. cit., p. 8.

devoir s'il ne complétait l'explication d'une appréciation subjective. Dans d'autres cas, la dissertation moralisante représente la solution de facilité : il est plus aisé d'ouvrir un débat de principe que d'effectuer une analyse exhaustive. Enfin, il arrive que la prétention normative soit simplement l'expression d'un point de vue partisan, la justification commode d'une position arrêtée dès le départ. De ces multiples attitudes, seule la première appelle une discussion.

Elle paraît sous-estimer la portée qui s'attache à l'explication d'un phénomène quelconque, sans que le chercheur ait besoin pour la renforcer de faire appel à des considérations de moralité. Soit l'analyse des camps de concentration (l'expression couvrant des situations très variées depuis les camps de travail, ou de « rééducation » jusqu'à ceux d'extermination). La tâche de la science politique est de les examiner comme mode de gouvernement des hommes, comme l'une des techniques par lesquelles les autorités tentent de plier à leurs desseins les membres de la communauté. La première démarche est naturellement une description minutieuse du phénomène (difficile d'ailleurs en raison du camouflage derrière lequel bien des gouvernements s'efforcent de le dissimuler). La seconde est d'interprétation. Or les observations minutieuses effectuées au cours des dernières décennies montrent que l'« univers concentrationnaire » n'est pas un accident, ou une particularité du nazisme : il est indissolublement lié au fonctionnement des sociétés totalitaires (ou à l'apparition de tendances totalitaires dans des sociétés globalement démocratiques). On se demande en quoi une protestation morale pourrait augmenter le poids d'un tel mode d'analyse. Autre exemple : celui des groupes de pression. On en aborde volontiers l'étude en France comme s'il s'agissait de dresser un réquisitoire. Là encore, la force d'une analyse positive est probablement supérieure à celle d'une protestation indignée. Il est plus facile de réfuter la seconde (très souvent d'ailleurs orientée vers un type particulier de groupes) que la première.

On dira peut-être que nous insistons trop lourdement sur une question secondaire. Le jugement moral, émis en conclusion d'une analyse, n'en altère pas la valeur : dès lors, pourquoi faire un problème de sa formulation ? D'abord parce qu'une telle appréciation ne paraît pas conforme à l'esprit de l'analyse scientifique. Ensuite, parce que le scrupule moral des uns peut servir de couverture à la volonté partisane d'autres. Contrairement à des tendances, dont il est difficile de préciser l'ampleur, il est nécessaire d'écrire que la science politique ne pourrait être une science « engagée » qu'en se reniant. Trop d'esprits l'abordent aujourd'hui, surtout

au niveau des utilisateurs, dans le seul souci d'y trouver des matériaux supplémentaires pour une attaque de l'ordre social. Si ce mouvement n'était freiné, la réaction inverse suivrait inévitablement et nous aurions une science politique de « gauche » à laquelle s'opposerait aussitôt une science politique de « droite ». Et, dans ce cas, il serait permis de regretter que le sujet eût été tiré de sa léthargie.

Le refus du moralisme n'implique nullement l'expulsion des « valeurs » de l'explication. On ne saurait comprendre le mécanisme de la vie politique dans une nation (ou dans n'importe quelle communauté, si petite soit-elle) sans considérer la philosophie sociale dont elle s'inspire. L'analyse des camps de concentration demeurerait incomplète si l'on n'indiquait avec soin les « valeurs » dont on se réclame, ne serait-ce qu'implicitement, pour justifier leur institution : l'étude positive étant susceptible de montrer si l'utilisation du système correspond aux justifications qui en sont données ou s'inspire de motifs différents (ainsi en Allemagne récupération de main-d'oeuvre et enrichissement économique de la S.S.) Cet effort de compréhension par l'intérieur, qui est considéré par l'anthropologue comme la condition élémentaire de son travail, est exceptionnellement difficile à réaliser pour les sociétés contemporaines. C'est d'ailleurs pourquoi divers spécialistes en sciences sociales estiment que l'étude systématique de la vie publique n'est réalisable que pour les sociétés du passé : l'histoire serait ainsi la seule voie d'accès à la connaissance politique. Pessimisme probablement excessif : l'événement le justifie pourtant en bien des cas. Il reste que le désir prononcé d'une appréciation morale est l'un des obstacles à ce détachement scientifique.

Le moralisme a enfin des aspects plus subtils qui atteignent même des analyses d'apparence parfaitement rigoureuse - la tendance à admettre l'excellence et la supériorité morale des « valeurs » de la société à laquelle on appartient, à considérer qu'elles ne sauraient être remises en question, simplement parce qu'il n'existe rien de mieux à adopter. C'est un trait prononcé de la science politique américaine. Non que ces adeptes soient dépourvus de sens critique (comme on l'insinue parfois en France) et incapables d'apercevoir le fonctionnement effectif du système américain : il faudrait une très vaste bibliographie pour recenser les oeuvres consacrées dans ce pays aux groupes de pression, au rôle de l'argent dans la politique, au « bossisme » et à la corruption. Mais les auteurs ont, en moyenne, le sentiment qu'il s'agit là d'écarts par rapport à des principes dont la portée n'est pas compromise par les abus que l'on commet en leur nom.

D'où la facilité avec laquelle on met en lumière les tares du système et attribue aux hommes des préoccupations purement intéressées : rien de tout cela ne sert à contester l'ordre existant qui est tenu pour immuable. D'où l'aisance avec laquelle on accepte le social engineering et plus généralement la notion de *policy science*. L'idée profonde de ce dernier courant est que la science politique (comme d'ailleurs toutes les autres sciences sociales) se trouve appelée à améliorer le fonctionnement de la démocratie américaine. implicitement considérée comme le meilleur système et le seul convenable pour les États-Unis. Autrement dit, ses partisans ne paraissent même pas envisager que la connaissance des moyens puisse être mise en oeuvre dans un autre dessein que le renforcement et le perfectionnement du système présent. Tout bien pesé, n'est-ce pas en définitive prendre position sur les fins et introduire, à un stade supérieur de l'analyse, la prescription normative que l'on entendait absolument bannir au départ ?

La seule manière de sortir de l'impasse serait de « valider » les valeurs démocratiques, non pas sur la base de la réflexion morale, mais par des procédures purement scientifiques. Harold Lasswell à la fois chef de file du *behaviouralism* le plus strict et créateur de la notion de *policy science*, l'a admirablement compris. Avec une extraordinaire intuition, il a tenté de placer l'étude des « valeurs » démocratiques sur le terrain de l'analyse expérimentale en vue de prouver qu'elles correspondent vraiment aux besoins de l'homme à ce stade de notre civilisation.

Ainsi s'explique que tant de *political scientists* des États-Unis s'instituent à l'étranger, avec une entière bonne foi, les défenseurs, sinon les commis-voyageurs, de la démocratie américaine. Il y a là une sorte de « messianisme » dont les effets peuvent être redoutables en inspirant aux autres peuples, soit des institutions qui ne correspondent pas à leur système de « valeurs », soit des « valeurs » qui sont incompatibles avec des objectifs dont on s'efforce au même moment de promouvoir la réalisation. Le premier point est volontiers évoqué : les conséquences de la transposition mécanique des institutions sont trop bien connues pour qu'il soit nécessaire d'insister à nouveau. On sait, par de multiples exemples, que le résultat obtenu va souvent à l'encontre du but visé ⁴⁴³. Le second est moins souvent abordé : ses effets n'en sont pas moins graves.

⁴⁴³ Voir par exemple les observations présentées pour l'Amérique latine par Jacques LAMBERT dans l'article cité : « Structures sociales et Régimes poli-

Prise à la lettre, la position américaine à l'égard des pays sous-développés revient à suggérer à la fois l'aménagement de la vie politique selon les normes démocratiques, et une action vigoureuse pour obtenir la croissance économique. Celle-ci suppose une forte accumulation initiale de capital : l'aide étrangère ne pouvant jouer qu'un rôle d'appoint, l'essentiel de l'opération doit être réalisé par prélèvement sur les ressources nationales. Autrement dit, la consommation doit demeurer largement inférieure à la production. Serait-ce possible avec un régime de partis multiples et de syndicats organisés dont l'ambition, parfaitement compréhensible, est d'obtenir au plus vite, le relèvement d'un niveau de vie effroyablement bas ? Les conditions dans lesquelles se sont industrialisées l'Angleterre (ou la France) et l'U.R.S.S. sont fort différentes : dans les deux cas - nous l'avons noté - on n'a pas réellement demandé l'avis de ceux qui en subissaient le poids et on n'a pas songé à leur attribuer les moyens d'exprimer une protestation et de la rendre effective. Le même processus s'observe aujourd'hui en Chine où la soumission des volontés individuelles aux ordres des autorités atteint un niveau supérieur à celui constaté dans n'importe quel autre pays communiste. On peut tenir pour probable que la phase initiale de l'industrialisation est facilitée par l'existence d'un régime autoritaire, susceptible de multiples nuances selon les traditions nationales (régime dictatorial démocratie de façade laissant aux seules autorités sociales le soin de décider du rapport entre la consommation et l'investissement...)

La pensée politique française n'est pas exempte d'un tel « messianisme » (dont les conséquences risquent de se faire sentir demain en Afrique noire). Cependant, le risque qui en résulte pour l'analyse scientifique est tempéré par la diversité des valeurs auxquelles se rattachent ses adeptes. Dans une perspective optimiste, on peut estimer que la science politique est bien placée en France pour saisir les divers aspects d'un problème et éviter les interprétations unilatérales. L'impartialité absolue étant impossible, nous le savons, il n'est pas mauvais que la même question, ou le même pays, soient étudiés par des chercheurs dont les « positions » fondamentales sont différentes. Cet avantage disparaîtrait, on l'a dit, si l'idéologie venait à marquer l'explication au point de provoquer l'éclatement de la discipline en tendances ou chapelles, dont la constellation refléterait les divisions de l'esprit

tiques ». Il souligne en particulier comment le suffrage universel fut absorbé par le « patronage » dans les campagnes brésiliennes.

public. Le danger sera surmonté si chacun s'efforce de préciser honnêtement ce qui, dans son comportement, relève de la science et de la politique tout court.

• *LA LIBERTÉ DE L'EXPLICATION*

On voudrait poser le problème en termes simples. L'objectif de la science politique n'est pas nécessairement, pour employer des mots à la mode, de « démythifier » ou de « démythifier » mais simplement d'expliquer. Il n'est pas acquis qu'en toutes circonstances et sur tous les points, le fonctionnement de la vie politique soit en contradiction avec l'interprétation officielle et l'opinion des groupes influents. Cependant, à des degrés divers, de tels écarts existent dans toutes les sociétés. Nous entendons par liberté de l'explication la possibilité pour le chercheur d'exprimer, sous sa seule responsabilité scientifique, ce qu'il tient pour établi ⁴⁴⁴.

Autrement dit, tout effort des autorités politiques et sociales pour imposer au public, de façon unilatérale, une conception déterminée, soit de la marche générale du système, soit d'un événement particulier, entrave fatalement la tâche du spécialiste. Les conséquences de cette prétention sont multiples. La plus bénigne est le refus de fournir la documentation indispensable, la plus grave, la sanction pénale pour non-conformisme intellectuel. À la limite, l'existence de la science politique n'est pas concevable.

Reconnaissons que même dans les pays où la liberté de l'explication sociale est le mieux garantie, la science politique fait encore l'objet, dans de nombreux milieux, d'une vive méfiance. On considère volontiers qu'elle aboutirait à saper les fondements de l'ordre social : en bref, elle serait « subversive ». Ce sentiment, diffus mais tenace, trouve probablement son origine dans le rôle des manieurs d'idées, lors du déclenchement des mouvements révolutionnaires et des troubles sociaux. Toute société, dira-t-on, est un édifice fragile qui repose sur un certain nombre de conventions : à en dénoncer le contenu réel, l'intellectuel joue avec le feu et ne peut manquer d'attiser les passions. Le peuple le plus heureux n'est-il

⁴⁴⁴ Sur la totale indépendance d'esprit nécessaire au spécialiste en science politique, William A. ROBSON a exactement exprimé tout ce qu'il est souhaitable d'écrire op. cit., chap. 10.

pas, en définitive, celui qui se pose le moins de questions sur l'organisation dans laquelle il vit ?

Il est tentant de rejeter purement et simplement cette position qui conduirait, pour des raisons pratiques, à frapper d'interdit la recherche scientifique dans l'ordre des phénomènes sociaux. Acceptons cependant de nous placer sur le terrain où entendent se situer ses défenseurs ; il n'existe aucune certitude que cette conception soit un calcul exact quant au but visé.

Tout d'abord, à moins d'entrer dans la voie de la servitude totalitaire, on ne saurait prétendre empêcher l'émission d'idées ou la création de systèmes de pensée ayant comme ambition la modification ou le renversement complet du système existant. La quasi-totalité des grands auteurs, auxquels on attribue l'influence révolutionnaire, n'étaient pas des professeurs d'Université. Leurs affirmations se sont répandues dans l'opinion par de multiples canaux dont l'explication scolaire des doctrines n'est qu'un chaînon. En déclarant la science politique « subversive », on fait la supposition qu'elle ajouterait des éléments à ce mouvement de critique sociale lui apporterait un aliment nouveau, le renforcerait du prestige de la vérification. En est-on véritablement certain ?

C'est aujourd'hui un dogme de la pensée marxiste que dans les démocraties « bourgeoises » les autorités politiques sont inconditionnellement au service du capital privé. Ainsi, le fonctionnement du capitalisme, spécialement dans sa phase monopolistique, parviendrait-il à vider le régime démocratique de son contenu réel. Cette notion n'a pas été créée par la science politique : il lui appartient, par contre, d'en vérifier l'exactitude. Or, si une conclusion se dégage des multiples travaux accomplis à l'époque contemporaine, c'est bien qu'on a généralement tendance à surestimer la portée du facteur économique et l'influence du capital privé dans le fonctionnement des démocraties occidentales.

Ces analyses établissent certes sans équivoque que le pouvoir économique dispose d'une influence propre et elles s'efforcent d'étudier avec précision les moyens mis en œuvre pour l'obtenir et la conserver. Mais elles constatent aussi que cette action rencontre de nos jours des obstacles sérieux et se heurte à des forces compensatrices ; elles montrent, sur le fondement d'un raisonnement rigoureux et à partir de multiples exemples, qu'il n'est pas possible dans nos sociétés de considérer le pouvoir politique comme l'esclave des forces économiques organi-

sées. À moins de s'enfermer dans un dogmatisme partisan, on ne saurait considérer le socialisme britannique ou suédois comme un mouvement visant à renforcer le capitalisme « monopoleur ». Rappelons l'opinion de Bertrand Russell qui n'a pourtant rien d'un « chien de garde » : « La démocratie là où elle existe a plus de réalité que beaucoup d'opposants au capitalisme ne veulent l'admettre » ⁴⁴⁵

Bien entendu ce point de vue sera discuté par d'autres spécialistes : il suffit pour notre propos d'établir que la science politique n'arrive pas nécessairement à consolider les opinions « subversives ». Bien des thèmes de la pensée sociale « avancée » pourraient ainsi faire l'objet de cette « démystification » que l'on réserve volontiers à la critique de l'ordre existant. L'effort de clarification n'est jamais contestable sauf s'il s'exerce sélectivement.

Prenons un autre problème. Dans beaucoup de pays démocratiques la politique a une fâcheuse réputation. On met couramment en cause non seulement la compétence des parlementaires, mais également leur honnêteté. Ce dernier point est important. Dès qu'une décision apparaît discutable à un individu ou à un groupe, l'attitude-réflexe est d'en trouver l'origine dans un effort de corruption. Le slogan voulant que les parlementaires soient des « vendus » a une résonance certaine devant à peu près n'importe quel auditoire. Ces notions exercent une influence en détournant de nombreux esprits des affaires de la Cité.

La science politique valide-t-elle semblables conceptions ? Certes pour des raisons évidentes on connaît encore fort mal le problème. Il est aisé de relever des cas de vénalité dans tous les pays et sous tous les régimes. Cependant, il est clair que leur ampleur et leur portée sont très variables selon les sociétés. Qu'en est-il des nôtres ? L'argent y joue un rôle mais est-ce le nerf essentiel, ou même exclusif, de la vie politique comme d'aucuns le prétendent ? Il paraît difficile de l'admettre. En nous référant aux résultats de nombreuses études préalables, nous serions prêts à proposer deux notions à titre d'hypothèses de travail : d'abord on a en général tendance dans chaque pays à surestimer l'ampleur de ces pratiques par

⁴⁴⁵ *Power : A New Social Analysis*, Londres. 1938. p. 130. Ce point de vue est expressément confirmé entre bien d'autres témoignages par l'ancien ministre travailliste John STRACHEY : tout en se proclamant l'admirateur de Marx, il lui reproche d'avoir sous-estimé l'importance des éléments politiques et méconnu le poids de la démocratie comme facteur de transformation du capitalisme (*Contemporary Capitalism*, Londres, 1956).

rapport à leur niveau réel ; d'autre part. la corruption, si elle peut entraîner des mesures individuelles (le faveur, n'a qu'une importance réduite dans le choix des grandes lignes de la politique suivie et n'a pratiquement pas empêché les grands courants d'opinion d'obtenir finalement gain de cause.

Revenons à notre point de départ : certes, la science politique dans sa recherche d'une explication systématique ne ménage ni les conceptions acquises ni les intérêts établis. Mais en même temps, à condition de n'être animée d'aucune passion idéologique, elle délimite. ou tente de le faire. les dimensions du phénomène observé. Et il arrive parfois que le schéma proposé demeure bien en deçà des opinions entretenues sur la base d'une information fragmentaire, sinon sur le seul effet de la passion partisane. Entraver l'essor de la science politique en raison de son caractère « subversif », c'est peut-être en définitive préférer le risque d'une explosion à une évolution réformiste qui s'efforce de corriger les abus et de mettre les conduites gouvernementales en harmonie avec les « valeurs » sociales dominantes.

Mais les réticences restent solides. En dehors de l'action directe des gouvernants et des groupes, la discipline politique risque de se trouver aux prises avec une pression sociale diffuse, qui la conduira dans des directions difficilement compatibles avec sa mission propre. Ce danger existe surtout dans les pays où l'acceptation des « valeurs » de base est considérée comme le trait caractéristique, et pour ainsi dire obligé. du bon citoyen. On s'explique par là qu'un comité de l'Association américaine de science politique ait évoqué. il y a quelques années, la possibilité pour les spécialistes de se charger du « *teaching of good citizenship* » : disons tout de suite que cette proposition a suscité. parmi ceux qu'elle concernait. des protestations d'une rare fermeté ⁴⁴⁶.

La neutralité de l'opinion publique est nécessaire à la science politique qui ne saurait se développer dans un climat de défiance caractérisé. Est-ce suffisant ?

⁴⁴⁶ Le rapport en question a été publié sous le titre *Goals for Political Science*, op. cit. (spécialement le chap. 2, « Goals of citizenship education »). Pour sa critique, voir dans l'*American Political Science Review*, décembre 1951, pp. 996-1024, « Goals for Political Science : A Discussion ». en particulier la prise de position très nette de Louis HARTZ contre cette formule.

• *LA CONQUÊTE D'UN STATUT SOCIAL*

On peut considérer qu'il existe une relation entre le développement de la science et l'attitude du public en général vis-à-vis du travail scientifique. Il est douteux qu'elle progresse notablement dans un climat d'indifférence et de scepticisme à l'égard des résultats éventuels. Même dans le pays où la recherche scientifique se trouve normalement indemne de toute pression gouvernementale directe et de tout contrôle politique, le développement de la science est inévitablement conditionné en quelque mesure par l'intérêt que lui porte l'opinion, et par le prestige dont elle bénéficie. Vrai pour l'ensemble des disciplines, ce rapport a une valeur particulière pour les sciences sociales.

Certains problèmes sont communs à toutes les branches. D'abord l'ampleur des crédits publics (et aussi dans certains pays des subventions privées) : leur répartition entre les parties prenantes tient nécessairement compte de la réputation dont jouit chacune d'entre elles. Ce même facteur joue un rôle important dans le recrutement des nouveaux chercheurs, les jeunes ayant tendance à n'importe quel moment à se diriger vers les secteurs qui semblent les plus prisés par la société. De plus, les sciences sociales dépendent de cette dernière d'une façon qui leur est propre : le rassemblement d'une partie de leurs données est fonction de l'aide apportée par le public et dépend de sa coopération. Déjà nécessaire pour l'observation (du type des sondages d'opinion), ce concours est absolument indispensable dans les cas où l'on s'efforce de réaliser des expérimentations contrôlées.

Or le prestige des sciences sociales demeure faible. Et cela même dans des lieux de haute culture comme les pays européens. Il n'est même pas certain que leur prétention à constituer des sciences véritables soit tenue en moyenne pour légitime par le public cultivé. Le système d'enseignement est en partie responsable de cette situation par la distinction qu'il crée entre les « sciences » en un sens très étroit et les « humanités » où l'on range tout le reste (y compris l'histoire et la géographie). Sur cette base, on considère souvent que les sciences sociales constituent une sorte particulière d'« humanités » (confusion que tend à aggraver en France l'expression de « sciences humaines »). On arriverait ainsi à faire de ces disciplines un pur instrument de culture.

Ce sentiment est particulièrement fort à l'égard de la science politique. Le politicien et l'homme de la rue n'admettent qu'avec les plus extrêmes réticences que quelqu'un puisse, par son travail professionnel, leur être supérieur dans la connaissance de la politique. C'est un secteur dans lequel les habitudes mentales pré-scientifiques continuent de prévaloir. On a tendance à y émettre des propositions tranchées, à se prononcer par oui et par non, à ne voir que le noir et le blanc, à généraliser en fonction de quelques conduites isolées... C'est aussi un secteur où l'on refuse d'admettre la signification réelle de nombreux actes et où l'on s'efforce, de plus ou moins bonne foi, de les entourer d'un halo respectable par des « rationalisations » allant jusqu'à l'imposture pure et simple. Sans aucun doute le public dans son ensemble est-il mal préparé à reconnaître qu'un tel champ, confus et perpétuellement agité, puisse faire l'objet d'une discipline scientifique.

Il apparaît difficile d'ignorer que l'opinion et les gouvernants jugent de l'importance d'une discipline à ses résultats. Comme l'écrit Barbara Wooton, « quand on parvient à soigner son diabète par l'insuline, quand on reconnaît sa femme sur un écran de télévision ou, mieux encore, quand on acquiert la possibilité de détruire d'un seul coup plus de gens qu'on ne l'avait encore jamais fait, on est prêt à apprécier la validité et l'utilité potentielle de la méthode scientifique »⁴⁴⁷. Il est évidemment douteux que la science politique soit avant longtemps, si elle y parvient jamais, capable d'offrir au public et aux hommes d'État des services de ce type.

Il serait vain d'espérer un changement profond de la situation dans les prochaines années. L'opinion publique est certes malléable, mais l'on aperçoit mal les « motivations » que pourrait utiliser avec efficacité une campagne de *public relations* au profit de la science politique. Pendant longtemps encore le chercheur sera obligé de se battre pour obtenir des facilités dont la modicité même entravera les progrès de la connaissance. Encore est-il souhaitable que l'organisation universitaire ne constitue pas pour lui un handicap supplémentaire.

• *UNE PLACE AUTONOME DANS L'UNIVERSITÉ*

⁴⁴⁷ *Testament for Social Science*, op. cit., p. 47.

En abordant ce problème en dernier lieu, on ne méconnaît nullement son importance dans le développement d'une discipline. D'aucuns seront tentés d'y voir le facteur principal du progrès. Il semble pourtant que la meilleure organisation serait frappée d'inefficience, sinon de complète stérilité, dans le cas où les éléments déjà étudiés exerceraient une forte poussée adverse.

Partons tout d'abord à la recherche de l'optimum. La minutieuse enquête réalisée en 1950-1952 par l'Association internationale de science politique, dont l'étude déjà plusieurs fois citée de William Robson constitue le document final, autorise quelques conclusions solides dont voici l'essentiel.

La constitution de la science politique en une unité autonome d'enseignement et de recherche crée une situation propice à son développement. Par autonomie, on entend que la discipline dispose de son propre corps de professeurs et de chercheurs et soit à même de décerner, en sa seule qualité, tous les diplômes universitaires. Toute association exclusive à une discipline anciennement établie est rarement favorable à cette expansion. Diverses conséquences en résultent habituellement : exercice d'une orientation intellectuelle à sens unique ; réduction à une place de « parente pauvre » dans la répartition de crédits et la constitution des bibliothèques ; difficultés considérables (parfois quasi-impossibilité) de former des chercheurs spécialisés, etc.

Second point (sur lequel beaucoup sont tombés d'accord durant l'enquête de l'Association internationale) : il n'apparaît pas souhaitable que cette unité autonome vive en état d'isolement. La science politique est tenue d'emprunter une large partie de ses données à d'autres branches des sciences sociales. De façon plus générale, celles-ci ne peuvent que gagner à des échanges répétés (spécialement quant au perfectionnement des techniques de recherche). Le travail en commun est une nécessité qui s'imposera à elles de plus en plus. Il semble dès lors opportun que l'organisation universitaire traduise cette situation. De ce point de vue, l'idéal, pour notre branche, semble être de constituer une section ou un département d'une Faculté ou École de sciences sociales dont la caractéristique serait l'absence de barrières rigides entre les divers éléments la composant.

Revenons maintenant à la France. À plusieurs reprises depuis 1945 on y a envisagé la création de Facultés de sciences sociales : les projets ont toujours échoué

dès le stade de la première élaboration et il est peu vraisemblable, étant donné la structure des Facultés des lettres (lettres et sciences humaines) et de droit (droit et sciences économiques), qu'ils aient des chances sérieuses d'aboutir dans un avenir prévisible. Il en résulte, notamment, que la science politique ne semble pas destinée à recevoir un statut du type de celui préconisé par la majorité des experts de l'Association internationale.

Il est dès lors à souhaiter que les arrangements adoptés fonctionnent avec souplesse et que nombreux soient les sociologues, les psychologues, les historiens (et aussi quelques mathématiciens) à s'intéresser professionnellement à l'étude de la discipline politique : la conjugaison de leurs activités permettra à notre pays d'affronter ce grand et redoutable sujet dans toutes ses perspectives et, sans aucun doute, de contribuer à la synthèse dont la réalisation, pour lointaine qu'elle apparaisse, demeure l'objectif majeur de la recherche.

Introduction à la science politique.

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Le mode d'analyse des phénomènes politiques, ébauché dans cet ouvrage, risque de décevoir le lecteur. Il n'est pas besoin d'une longue méditation pour déceler la faiblesse de cet essai de compréhension, eu égard à l'ampleur des problèmes en cause et à l'importance des décisions par lesquelles, jour après jour, les responsables tentent d'y faire face. Existe-t-il réellement un rapport entre le monde effectif des affaires publiques et l'univers mental par lequel on s'efforce de le représenter ? Il ne serait pas honnête d'esquiver cette interrogation.

La phase finale de la rédaction de ce livre a coïncidé avec la disparition de la IV, République : un régime dont les erreurs tragiques ont conduit les Français à sous-estimer, sinon à nier, l'incontestable actif. Il y a certes quelque dérision à écrire paisiblement sur l'organisation de la Cité à un moment où les événements administrent d'aussi implacables leçons. Les formules littéraires et a fortiori les représentations symboliques ont souvent pour effet d'atténuer le poids des actions humaines, de leur conférer un étrange éloignement : aucun exposé sur le chômage ne saurait traduire la détresse du sans-travail. Que signifie l'évocation des rapports entre l'armée et le pouvoir civil à l'instant où la pression de militaires (quel qu'en soit le moteur) provoque la désagrégation complète de l'ordre constitutionnel établi ? ...

La science politique serait-elle une futilité ou, pis encore, une « mystification » ? En quête d'une explication positive, aboutirions-nous seulement à une version moderne de la querelle sur le sexe des anges ?...

Si nous le pensions, cet ouvrage ne verrait pas le jour. Mais il est parfaitement possible, en dépit des efforts entrepris, que nous n'ayons pas réussi à justifier notre conviction, au minimum à la rendre plausible. Sans aucun doute, des lecteurs seront-ils portés à considérer notre tentative comme un échec ? Il n'est pas sans intérêt toutefois d'esquisser par avance les facteurs éventuels d'un tel jugement.

La cause première de la situation réside probablement dans les insuffisances de l'auteur lui-même. Nous le disons, non par souci banal de susciter les protestations d'usage, mais par intime conviction. À aucun moment, nous n'avons essayé de dissimuler hésitations et ignorances. Entretenant ce travail, nous avons la certitude qu'il ferait l'objet de vives critiques - le sentiment s'en est affermi lors de la correction des épreuves. La cause de la science politique contemporaine aurait mérité un avocat plus expert. Ce livre, en tout cas, aurait d'heureuses conséquences s'il déterminait une floraison d'études sur la signification et la méthodologie de la discipline, sans lesquelles la frontière de l'approximation ne sera jamais franchie, le péril de l'incertitude jamais écarté. Réflexion d'autant plus indispensable que la science politique - comme discipline systématique d'observation - manque encore aujourd'hui de maturité.

Parmi ses principales lacunes, citons l'absence d'une relation précise entre ses divers éléments : le manque d'une théorie adéquate pour un très grand nombre de ses thèmes, l'inexistence d'un cadre général de référence. Il faudra beaucoup de temps et d'énergie pour réduire ces défauts. En attendant, le spécialiste de disciplines plus avancées et aussi l'honnête homme seront conduits à témoigner de quelque méfiance à l'égard d'une branche de la connaissance si lente à acquérir un statut scientifique.

Une troisième raison enfin, dont on ne saurait sans danger sous-estimer l'influence, tient à la nature même de la discipline politique, c'est-à-dire à la volonté de placer la « structure d'autorité » dans le cadre d'un examen rigoureux et sans passion (pour autant qu'un tel détachement soit possible...) Dès lors, beaucoup ne trouveront pas dans les analyses des techniciens ce qu'ils souhaiteraient y rencontrer : un exposé prenant fermement position, portant des jugements univoques et, à la limite, appuyant inconditionnellement une idéologie déterminée.

La démarche scientifique, dans l'ordre des faits sociaux, impose une prudence qui risque de passer pour manque de courage, absence de compréhension, ou plus simplement, conformisme béat. À ce stade, le problème de la qualité de la preuve devient prédominant. Le technicien est-il fondé à exprimer tout ce qu'il croit savoir ou seulement ce qu'il est en mesure d'établir ?... Encore la notion même de preuve n'est-elle pas dépourvue d'aspects subjectifs.

Cette prudence se manifeste dans le choix des sujets de recherche. L'un des plus grands thèmes de l'analyse politique, peut-être après tout le plus significatif, est de déterminer qui gouverne réellement la communauté. Dans quelque régime que ce soit, les bénéficiaires de l'ordre existant ont toujours tendance à affirmer que la répartition du pouvoir s'effectue conformément au schéma institutionnel en vigueur. Aucune science politique n'est concevable si, sous l'effet d'une pression sociale diffuse ou d'une action directe des autorités, la réalité d'une telle affirmation ne peut être mise en question.

Il semble donc que la première tâche du spécialiste, dès qu'il a la faculté de travailler ou qu'il est apte à s'en saisir, soit de clarifier cet immense sujet. Et pourtant, il est bien vrai qu'une réponse approximativement satisfaisante ne saurait être donnée qu'à l'issue de longs travaux de recherche (impliquant de prime abord une élaboration méthodologique complexe qui, pour l'essentiel, fait encore défaut).

Si, malgré l'insuffisance des instruments disponibles, le spécialiste se risque à formuler des conclusions provisoires sur ces thèmes fondamentalement contestés, il risque, en voulant demeurer sur le plan scientifique, de faire l'objet de critiques d'inspiration opposée mais d'effet convergent. Établissant, par exemple, l'inanité de la prétention à l'apolitisme des groupements patronaux (et sur ce point la démonstration peut être faite), il sera accusé de contribuer à la démolition de l'organisation sociale. Mais, montrant au même moment les limites au pouvoir des affaires de diriger la vie publique dans une démocratie (et il est également possible d'établir valablement ce phénomène), il sera taxé de complaisance à l'égard des forces d'argent. Les plus objectifs lui imputeront une position « centriste » dont, pourtant, il n'a pas le droit de se départir au niveau de l'analyse scientifique.

Sans insister davantage sur le problème, on voudrait dire qu'il en coûte parfois de se limiter, faute d'un appareil de démonstration adéquat, à des appréciations modérées et, pour tout dire, ambivalentes. Ainsi le chercheur est-il constamment

tenté d'énoncer ses impressions et convictions intimes : il lui est difficile, sinon presque impossible, d'éviter complètement cette sollicitation. En s'imposant semblable renonciation, le technicien sera-t-il finalement payé de retour ?

* *

Oui, si la science politique devient une science authentique, une discipline capable d'atteindre des résultats que seuls les aveugles ou les partisans pourraient contester.

On n'en est pas encore là. Tout est de savoir si l'on y parviendra un jour.

Il ne serait pas équitable de dissimuler que beaucoup en doutent. Rendant compte de l'ouvrage de David Butler, *The Study of Political Behaviour*, plusieurs fois cité, *l'Economist* (no du 25 octobre 1958, p. 316) déclare lui savoir gré de ne pas employer l'expression de « science politique ». Utilisée pour conférer à une branche d'étude le prestige obtenu par les sciences physiques, elle implique que l'on peut obtenir, dans l'ordre des faits sociaux, des résultats présentant le même degré de généralité et d'exactitude. C'est là une prétention qui ne semble pas fondée à l'auteur de cette analyse. Même si l'on consacrait à l'examen du sujet des sommes égales à celles affectées à la physique nucléaire ou à la chimie, on n'arriverait pas à des résultats de même portée.

C'est poser assez clairement la question. Il va sans dire, comme ce livre en témoigne, que nous sommes fort éloigné de partager le point de vue qui méconnaît notamment quelques-unes des évolutions les plus récentes des sciences physiques elles-mêmes et aboutit à confondre les sciences de la société avec les humanités. Nul ne saurait encore préjuger du stade qu'atteindront les disciplines sociales - et particulièrement la science politique - dans la longue période. En attendant, celles-ci doivent tendre à l'exactitude et, dès lors, ne rien avancer qu'elles ne soient en mesure d'établir et, si l'on veut admettre un mot ambitieux, de prouver.

Il en résulte que la voie à suivre sera étroite et longue. Il en découle aussi que la modestie demeurera longtemps l'une des vertus les plus nécessaires au spécialiste en science politique.

Introduction à la science politique.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

La présente liste bibliographique a été établie à l'intention du lecteur non spécialiste : la consultation des divers ouvrages mentionnés lui permettra d'acquérir une première notion, relativement précise et cohérente, de la science politique contemporaine. Il va sans dire que la brièveté de ce document (comme aussi le caractère nécessairement arbitraire de la sélection effectuée) en fait un instrument de travail de portée élémentaire.

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

Sur la place de la science politique dans les structures universitaires et les problèmes posés par l'enseignement de cette discipline, la référence de base demeure : ROBSON (William A.), *Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur. Science politique*, Paris, 1955. La partie documentaire de ce livre a un peu vieilli, mais le tableau d'ensemble présenté demeure pleinement valable. On pourra également se reporter à deux volumes de la même série (représentatifs des tendances actuelles à l'éclatement de la matière) : MANNING (C.A.W.), *Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur. Relations internationales*, Paris, 1954, et MOLITOR (André), *Les Sciences sociales dans l'enseignement supérieur. Administration publique*, Paris, 1958.

Sur l'état présent de la science politique, le travail le plus intéressant reste : EASTON (David). *The Political System. An Inquiry into the State of Potitical*

Science, New York. 1953. Les développements d'Easton, un peu lourds dans la forme, sont précieux pour la critique de la situation : l'essai de reconstruction se révèle fragmentaire et parfois contestable. D'un ton différent est le petit livre de BUTLER (David E.), *The Study of Political Behaviour*, Londres, 1958. Très élégant de facture, cet ouvrage traduit parfaitement les réticences de nombreux savants britanniques à l'égard de l'appareil complexe de conceptualisation et de mesure qu'essaie de forger la science politique américaine.

Dans le même ordre d'idées, on mentionnera enfin la publication de l'Unesco : *La Science politique contemporaine. Contribution à la recherche, la méthode et renseignement*, Paris, 1950. Elle conserve un intérêt comme outil de référence. De plus, certaines des études consacrées à la situation de la science politique dans les divers pays méritent toujours une lecture attentive (en particulier celle de Raymond Aron sur la France, de Thomas I. Cook et de Benjamin F. Lippincott sur les États-Unis. de William A. Robson sur la Grande-Bretagne...)

En dépit de son titre, cette publication se révèle fort peu explicite sur la méthodologie. Une lacune sérieuse vient d'être comblée par la publication du manuel de Maurice DUVERGER, *Méthodes de la science politique*. Pour l'application des techniques statistiques à l'analyse des phénomènes politiques, on pourra se reporter à : KEY (V.O., Jr), *A Primer of Statistics for Political Scientists*, New York. 1954.

L'insuffisance actuelle de la science politique est attestée par le nombre très réduit de traités ou de manuels exposant de façon systématique les principes et modalités de l'activité politique. Il n'existe encore aucun travail de ce type en langue française. Diverses tentatives ont été faites à l'étranger, spécialement aux États-Unis : aucune n'a donné de résultats pleinement satisfaisants.

Le plus intéressant et utile des manuels américains est à notre avis : GRAZIA (Alfred de), *The Elements of Political Science*. New York, 1952. Le lecteur y trouvera un effort marqué de présentation théorique qui s'appuie sur un vaste appareil bibliographique : mais le plan d'ensemble de l'ouvrage demeure rudimentaire et, d'un chapitre à l'autre, le fil directeur n'apparaît pas toujours clairement. Il est douteux qu'en l'état présent de la théorie politique l'établissement d'un manuel parfaitement cohérent et articulé soit possible. Parmi les autres ouvrages disponibles, on citera : FLECHTHEIM (Ossip K.) ed., *Fundamentals of Political Scien-*

ce. New York, 1952. De contenu plus classique que le précédent, cet ouvrage ne manque pas de solidité. Signalons enfin : RODEI (Carlton C.). ANDERSON (Totton J.), CHRISTOL (Carl Q.). *Introduction to Political Science*, New York. 1957.

On sait que l'enseignement américain fait une large utilisation des readings. Dans notre domaine, deux au moins méritent une mention particulière : SNYDER (Richard C.). WILSON (H.H.) ed. *Roots of Political Behaviour. Introduction to Government and Politics*, New York. 1949, et EULAU (Heinz), ELDFRSVELD (Samuel I.), JANOWITZ (Morris) ed., *Political Behaviour. A Reader in Theory and Research*, Glencoe (Ill.). 1956. Les travaux réunis dans ces deux volumes (et spécialement dans le second) éclairent les tendances du secteur le plus « avancé » de la recherche américaine

On donnera enfin quelques références pour l'histoire des idées politiques, Pendant longtemps le seul effort systématique accompli en France a été celui de P. JANET avec son *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* (dont la première édition, parue sous un titre différent. date de 1858 et la dernière de 1924). Le renouveau d'intérêt pour l'enseignement de cette matière (d'abord dans les Instituts d'Études politiques puis dans les Facultés de Droit) a suscité l'établissement de plusieurs ouvrages.

Mentionnons en premier lieu celui de Jean-Jacques CHEVALLIER. qui a donné une vive impulsion à l'étude du sujet : *Les Grandes Oeuvres politiques, de Machiavel à nos jours*, Paris, 1950. On consultera également avec profit le cours d'Histoire des idées politiques professé par ce même auteur à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris (4 fascicules hors commerce ronéographiés par les Cours de droit).

Signalons également deux manuels conformes au programme de la licence de droit public et science politique : l'un, déjà paru, de Marcel PRELOT, *Histoire des idées politiques*, Paris. 1959 ; l'autre, à paraître incessamment. de Jean TOUCHARD (avec la collaboration de Louis Badin. Pierre Jeannin, Georges Laval) et Jean Sirinelli, Paris).

II. OUVRAGES SUR LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE

On indiquera dans cette rubrique quelques ouvrages de science politique sur les problèmes français proprement dits. Au cours des dernières années, des résultats déjà fort appréciables ont été acquis dans plusieurs secteurs : cependant des lacunes considérables subsistent et de grands efforts seront nécessaires pour rattraper le temps perdu.

Pour une étude d'ensemble de la IV^e République, on se reportera à WILLIAMS (Philip), *Politics in Post-War France. Parties and the Constitution in the Fourth Republic*. 2^e édition Londres, 1958. Consulter également le cours *Les Partis et la Vie politique sous la IV^e République*, professé par Jacques CHAPSAL à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris (3 fascicules hors commerce ronéographiés par les Cours de droit).

Qui veut remonter à la III^e République (opération indispensable si l'on souhaite comprendre le présent) se reportera nécessairement à l'ouvrage de base : GOGUIEL (François). *La Politique des partis sous la III^e République*. 3^e édition. Paris, 1958.

Pour l'étude des institutions, on pourra se référer aux manuels de DUVERGER (Maurice), *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, 2^e édition, Paris, 1956. et PRELOT (Marcel), *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris, 1957. Ces deux ouvrages qui, s'inspirant de perspectives différentes, ne font pas double emploi, comporteront bientôt, sans nul doute, de nouvelles éditions qui présenteront les Institutions de la V^e République.

L'un des secteurs de prédilection de la science politique française a été la sociologie électorale. André SIEGFRIED reste le maître incontesté en cette matière. C'est en 1913 qu'il a créé ce type d'étude avec son *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*. Ce livre, qui était fort en avance sur son temps, est épuisé depuis très longtemps et on éprouve souvent des difficultés matérielles à le lire. Faute de s'y référer, le lecteur pourra consulter une étude monographique publiée par Siegfried à une époque plus récente : *Géographie électorale de l'Ardèche sous la Troisième République*, Paris, 1949.

Depuis 1945, une impulsion décisive a été donnée à ces travaux par François Goguel. Pour une vue d'ensemble, consulter : GOGUEL (François), DUPEUX (Georges), Sociologie électorale. *Esquisse d'un bilan. Guide de recherches*, Paris, 1951. Consulter également DUPEUX (Georges). « Le Comportement électoral. Tendances actuelles et bibliographie », *Current Sociology*, vol. III, 1954-1955, pp. 281-344 ; l'auteur réserve une large place aux travaux français.

De nombreuses analyses sur les problèmes électoraux ont été publiées dans les Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques. Voir en particulier les numéros (1) : *Études de sociologie électorale*, 1947, et (60) : *Nouvelles Études de sociologie électorale*, 1954. La dernière en date est : LONG (Raymond), *Les Élections législatives en Côte-d'Or depuis 1870. Essai d'interprétation sociologique*, 1958 (numéro 96 de la collection). Mentionnons enfin PATAUT (Jean), *Sociologie électorale de la Nièvre au XXe siècle (1902-1951)*. Paris, 1956.

Un problème a fait l'objet d'une attention particulière : le comportement politique des femmes. Voir DOGAN (Mattei), NARBONNE (Jacques), *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et conditions sociales*, Paris, 1955. Consulter également DUVERGER (Maurice), *La Participation des femmes à la vie politique*, Paris, 1955 : l'analyse couvre plusieurs pays dont la France.

L'étude théorique des partis politiques a été plus lente à s'organiser. L'ouvrage-clé depuis la fin de la seconde guerre mondiale est celui de DUVERGER (Maurice), *Les Partis politiques*, 3e édition, Paris, 1958 : constituant un essai de systématisation, ce livre dépasse le cas français, mais il y fait de multiples références. La même remarque s'applique au travail collectif publié sous la direction de Maurice DUVERGER, *L'Influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, Paris, 1950.

C'est seulement à une époque récente que l'analyse systématique des groupes de pression a pris corps en France. Voir MEYNAUD (Jean), *Les Groupes de pression en France*, Paris, 1958. Voir aussi l'étude de LAVAU (G.E.), « Political Pressures by Interest Groups in France ». dans l'ouvrage collectif : EHRMANN (Henry W.), *Interest Groups on Four Continents*. Pittsburgh, 1958, pp. 60-95.

Pour l'étude des groupements en France, on signalera deux excellentes monographies (qui ont l'une et l'autre une grande importance méthodologique) :

HOFFMANN (Stanley), *Le Mouvement Poujade*, Paris, 1956. et EHRMANN (Henry W.), *Organized Business in France*, Princeton. 1957.

* *

Au cours des dernières années, plusieurs ouvrages collectifs ont été publiés par la Fondation nationale des sciences politiques, en collaboration avec l'Association française de science politique sur des secteurs déterminés ou certains phénomènes de la vie politique. Ces travaux présentent plusieurs intérêts. En premier lieu, ils comblent de sérieuses lacunes de l'analyse politique française. D'autre part, ils constituent une application particulièrement large du travail interdisciplinaire. Enfin, ils représentent un effort d'assimilation et d'adaptation au cas français des techniques neuves de la recherche sociologique (surtout celles d'ordre quantitatif). Le lecteur y trouvera pour une bonne part ce qu'il y a de plus original et de plus prometteur dans la recherche politique française. Quatre de ces ouvrages seront signalés ici :

- *La Politique étrangère et ses fondements* (sous la direction de Jean-Baptiste DUROSELLE), Paris, 1954 ;
- *Partis politiques et Classes sociales* (sous la direction de Maurice DUVERGER), Paris, 1955 ;
- *Les Élections du 2 janvier 1956* (sous la direction de Maurice DUVERGER, François GOGUEL et Jean TOUCHARD), Paris, 1957 ;
- *Les Paysans et la Politique dans la France contemporaine* (sous la direction de Jacques FAUVET et Henri MENDRAS). Paris. 1958.

Dans l'ordre des travaux collectifs, on mentionnera enfin les publications du Centre de sciences politiques de l'Institut d'études juridiques de Nice. Sous l'impulsion du directeur du Centre, Louis Trotabas, plusieurs volumes d'un intérêt certain pour la science politique viennent d'être publiés au cours des dernières années. Signalons *Politique et Technique*, Paris. 1958. et surtout *La Défense nationale*, Paris, 1958. Ce dernier ouvrage est particulièrement important : c'est la

première tentative effectuée en France pour étudier les problèmes militaires sous l'angle de la science politique.

On a gardé pour la fin les travaux de Raymond ARON que leur richesse même rend difficile de classer dans des cadres préétablis. Toute l'œuvre théorique d'Aron serait à citer pour sa contribution, de très haute portée, à l'analyse de la politique nationale et internationale. Pour se limiter à une sélection arbitraire (et certainement contestable), on mentionnera : *Les Guerres en chaîne* Paris, 1951 ; *L'Opium des intellectuels*, Paris, 1955 ; *Espoir et Peur du siècle, Essais non partisans*, Paris, 1957. Signalons enfin son *Esquisse d'une théorie des régimes politiques* qui constitue un fragment du cours professé à la Sorbonne sur la sociologie des sociétés industrielles (publié sous forme ronéographiée par le Centre de documentation universitaire).

III. DOCUMENTATION

Une large fraction des recherches les plus intéressantes de science politique est présentée sous forme d'articles de revues. Au cours des dernières années. le nombre des périodiques consacrés, en tout ou en partie, à l'étude scientifique des phénomènes politiques est allé grandissant : on en trouvera une énumération exhaustive dans une publication du Comité international pour la documentation des sciences sociales : *Liste mondiale des périodiques spécialisés dans les sciences sociales*, 2e édition, Paris, 1957. Les trois plus importantes revues de science politique semblent être actuellement :

- *Revue française de science politique*, publiée par l'Association française de science politique et la Fondation nationale des sciences politiques :
- *American Political Science Review*, publiée par l'American Political Science Association ;
- *Political Studies*, publiée par la Political Studies Association of the United Kingdom.

Ces trois revues sont particulièrement représentatives de la science politique contemporaine. Il va sans dire que l'on trouve d'importantes contributions à l'avancement de cette discipline dans d'autres périodiques - et notamment dans de nombreuses revues publiées aux États-Unis - que le désir de ne pas allonger cette bibliographie empêche de citer. On tient cependant à mentionner, car elles sont en général trop peu connues en France, les revues italiennes : notamment *Il Politico* (publication de l'Istituto di scienze politiche de l'Université de Pavie) et *Studi politici*.

Le principal obstacle à l'utilisation du matériel scientifique (livres et articles de revue) réside dans son immensité même. Son dépouillement dépasse les forces d'un individu et il ne saurait être l'oeuvre que d'équipes spécialisées. De ce point de vue, l'action conjointe de l'Association internationale de science politique et du Comité international pour la documentation des sciences sociales a permis la création de deux publications destinées à faciliter la constitution d'un dossier, ou l'élaboration d'une recherche, sur les diverses questions ressortissant à la science politique. En premier lieu la *Bibliographie internationale* de science politique (parution annuelle) qui énumère, selon une classification systématique et avec un index analytique détaillé, l'ensemble de la production de science politique (principalement livres et articles de revue) parue au cours d'une année déterminée. En second lieu, la Documentation politique internationale (parution trimestrielle) qui présente, avec une brève analyse, les principaux articles de science politique publiés dans les revues du monde entier. Le dernier volume paru de la *Bibliographie* (vol. V couvrant l'année 1956) comporte 4 176 citations. Quant à la Documentation politique internationale, elle a fourni, dans ses quatre numéros de 1957, seize cent vingt et une analyses (un index cumulatif annuel facilitant les recherches).

Fin du texte